EXAMEN

DE LA

CONSULTATION,

AU SUJET

DES CONVULSIONS.

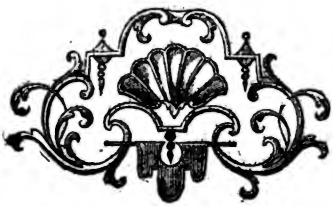

M DCC XXXV.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXAMEN
DE LA
CONSULTATION,
AU SUJET
DES CONVULSIONS.

C'Est avec une peine infinie ; & une répugnance extrême, que je me détermine enfin à écrire sur une matiere qui partage aujourd'hui les esprits, & qui divise presque les cœurs. Puissai-je le faire d'une maniere propre à les réunir ; du moins à ne les pas aliéner ! Quoiqu'on écrive pour la vérité, l'innocence, la justice, il est toujours triste & affligeant d'avoir à combattre des amis, des freres, des hommes qui nous sont chers par une infinité de titres, à qui l'on tient très-sincerement par le cœur, qu'on respecte, qu'on estime, & qu'on aime.

Dessein & Sujet de cet Ecrit.

Où sont ces heureux jours, qui nous unissant tous dans les mêmes sentimens & dans les mêmes vûes, nous voïoient tous armés contre l'Ennemi commun pour la cause commune ; où nous n'avions

Digitized by Google

d'autres Ennemis que la Bulle, d'autres Adverſaires que ſes Partiſans, d'autres Parties que les Jeſuites? Comment le trouble s'eſt-il mis dans le champ du Seigneur, & comment Iſraël combat-il contre Juda? Que le Philiſtin, que l'Etranger, que l'Incirconcis n'en triomphe pas! Dieu n'a point abandonné ſa cauſe, & il fait ſon œuvre par nos conteſtations mêmes & par nos diſputes.

Les *Convulſions* ſont la principale qui nous agite; & ſi celle-là étoit une fois terminée de la maniere dont elle doit l'être, les autres ne tiendroient pas long-tems. Un évenement ſi nouveau, ſi extraordinaire, ſi ſingulier, qui a pris tant de formes differentes, & ſur lequel il a plû à Dieu de répandre des voiles & des nuages qui s'épaiſſiſſent tous les jours, a formé parmi nous comme différens partis, en formant une différence de ſentimens ſur le principe de cette œuvre & ſur le jugement qu'on en doit porter.

Les uns frappés par les grands traits qu'ils y ont remarqués, ont crû, à peu de choſes près, la devoir donner toute à Dieu. Les autres choqués par les caractéres déſavantageux qui s'y rencontrent, ont voulu n'y voir que ſon ennemi. Quelques-uns trouvent plus court de livrer tout à la nature. Pluſieurs conſentent à y faire entrer en partie le démon, ſi la nature ne peut tout expliquer, mais toujours à condition que Dieu en ſoit totalement banni. Et les derniers enfin croïant y reconnoître dans la diverſité des caractéres & des opérations une diverſité d'agens & de principes, même dans l'ordre ſurnaturel, tiennent pour ce qu'on appelle le diſcernement & le mêlange: il faut avouer que ce ſentiment eſt aujourd'hui le plus ſuivi par ceux qu'on nomme Convulſioniſtes. C'eſt au moins celui de tout défenſeur légitime des Convulſions.

Il n'eſt pas étonnant qu'une œuvre ſi mêlée, ſi obſcure & qu'on peut enviſager ſous des points de vûë fort différens, ait partagé les eſprits & que les raiſons propoſées, ou les Ecrits faits pour & contre, aïent differemment affecté & les ſimples & les ſçavans. C'eſt une queſtion qu'il falloit éclaircir juſqu'à un certain point, qu'il convenoit de traiter de part & d'autre dans la charité & dans la paix. On avoit commencé à le faire ſelon la meſure & le dégré de lumiere qu'il plaiſoit à Dieu de départir, & tant qu'on en eſt démeuré les uns avec les autres à cette eſpéce de combat ſingulier, perſonne n'a pû ni dû s'en offenſer. On voïoit aux mains avec plaiſir & avec fruit l'Auteur de la *Recherche de la vérité*, & celui des *Problêmes*: & tranquille ſpectateur du combat, quelqu'intérêt qu'on y prît, on attendoit avec patience, ou du moins avec modération, de quel côté ſe déclareroit la victoire.

Mais enfin las d'une guerre dont le ſuccès paroiſſoit trop incertain, & flatté d'un certain triomphe dont on ſe tenoit fort aſſû-

Digitized by Google

ré, on éclatte tout à coup, & par une ſeule & derniere action on entreprend de déterminer la querelle, & on tente d'emporter l'affaire d'autorité. Dans le tems qu'on s'y attendoit le moins & qu'on jouiſſoit d'une eſpéce de tréve, paroît dans le public une *Conſultation au ſujet des Convulſions*, ſignée de XXX. Docteurs & tous trente Appellans : & par ce jugement doctrinal on prétend décider finalement la queſtion ; mais comment la décide-t-on ? Contre Dieu & contre ſon œuvre. Du 7. Janvier 1733.

Pour le coup ç'en eſt trop, & quelqu'amour qu'on ait pour la paix, quelqu'éloignement qu'on ſe ſente pour les diſputes ; il n'eſt plus poſſible de ſe taire & de demeurer dans le ſilence auquel on auroit ſouhaité pouvoir ſe condamner. Dès qu'on eſt perſuadé que la cauſe de Dieu eſt ici intéreſſée, que l'événement des Convulſions eſt ſon œuvre, que ſon opération y eſt certaine ; on ne peut ſe diſpenſer de revendiquer ſes droits & de reclamer contre quiconque les lui enleve. Comme je le croi, c'eſt ce qui fait que je parle, & que je parle avec liberté, quoique toujours ami des hommes, mais plus ami de la vérité.

Je vais donc éxaminer cette *Conſultation* & dans ſa *forme* & dans ſon *fond*, commençant par ce dernier qui eſt le plus preſſé, au lieu que le premier ne peut ſouffrir de ce délai. C'eſt-à-dire que je vais d'abord en diſcuter la doctrine, qu'il faut premierement éclaircir, pour paſſer enſuite à certaines anecdotes importantes & curieuſes qui concernent cette affaire, & qu'on ne doit pas négliger. Plan & Diviſion de l'Ouvrage.

Au reſte je n'ai deſſein de bleſſer perſonne en particulier, quoiqu'en général je ne puiſſe parler favorablement de tout le monde. Je prie qu'on me pardonne, ſi la nature de mon ſujet, ou la néceſſité d'une juſte défenſe, m'oblige quelquefois à montrer quelque zéle ou à reléver des choſes peu agréables, & qu'on ne juge pas de la diſpoſition de mon cœur pour les perſonnes, par la force des paroles que je pourrois être contraint d'emploïer contre leur démarche : *Lingua clamat, cor amat* : ma langue crie, mais mon cœur aime. S. Auguſt.

Digitized by Google

PREMIERE PARTIE.

Sur le Fond de la Consultation.

Idée générale de la Consultation.

JE commence donc par le fond même de la *Consultation*, qui en renferme toute la doctrine, & j'en examine le contenu.

Le but qu'on s'y propose, & à quoi toutes les parties se rapportent, est de rejetter généralement & sans exception toutes les Convulsions dont il s'agit aujourd'hui, & de prononcer décisivement & sans retour, que dans aucune, quellequ'elle soit, il n'y a rien de divin, rien qui soit l'opération de Dieu, rien qui puisse ou qui doive lui être attribué, comme cause ou principe surnaturel; quelque puisse être d'ailleurs la cause ou le principe de ces sortes de Convulsions; ce qu'on ne définit pas, & qu'on ne croit pas avoir besoin de définir.

Que ce soit imposture, maladie, imagination, Démon; peu importe aux Auteurs de la Consultation, pourvû que Dieu n'y soit pas & n'y entre pour rien, ils sont contens & vous laisseront volontiers débattre sur tout le reste. Mais ce point de la non-opération de Dieu dans les Convulsions doit être constamment reconnu, & *on ne peut demeurer en suspens* sur cet article; au-moins est-ce ainsi qu'ils le décident. Pag. 29.

Il est vrai qu'ils restringnent tout surnaturel, autant qu'ils peuvent, & qu'on voit en eux un attrait & un penchant pour donner tout à la nature, s'il étoit possible. Mais si certains faits inexplicables dans l'ordre commun & ordinaire, les forcent à renoncer à ce poste, & les obligent à admettre contre leur inclination un surnaturel dont ils ne sçauroient se défendre, ce sera un surnaturel purement diabolique & rien de plus.

Telle est l'idée qu'il faut se former de la *Consultation*: car c'est à quoi tout se reduit, comme il est aisé de s'en convaincre par la seule lecture. On s'y explique d'ailleurs sur le Fanatisme, sur les régles, sur le fond de l'œuvre, comme sur ses accompagnemens, sur les Convulsionaires, comme sur les Convulsionistes, & sur tous ces points on raisonne comme on l'entend: Reste à voir si on le fait comme on le doit.

Jugement qu'on porte de cet Ecrit.

Ce qui me paroît certain, c'est que cet Ecrit, qui, dans l'idée qu'on s'en étoit formée d'abord dès qu'il fût annoncé & qu'on affectoit de répandre avant qu'il fût lui-même répandu, devoit être un Ecrit accablant contre les Convulsions, & le dernier coup qu'on pût leur porter, est beaucoup trop foible pour répondre à cette

Digitized by Google

idée; & que ſi l'on n'a rien à dire de plus fort, ni de plus déciſif ſur cette matiére, ſur laquelle il n'eſt pas douteux qu'on ait ici mis en œuvre tout ſon ſçavoir-faire, & qu'on ne ſe ſoit, pour ainſi dire, épuiſé; malgré tous les efforts qu'on a faits & tout le ſuccès dont on s'étoit flatté, tout demeure au même état, Convulſions, Convulſionaires, Convulſioniſtes.

Avant que cet Ecrit parût, les Anti-convulſioniſtes ſembloient ſe faire redouter, On croïoit que des hommes de ce rang & de ce caractére, reſpectables par tant d'endroits, & qui ont certainement de la lumiére & de la piété, doivent avoir des raiſons péremptoires; une démarche auſſi éclatante, & qu'ils jugeoient ſi néceſſaire, ne permettoit preſque pas d'en douter. Mais à peine l'ouvrage a-t-il vû le jour, que chacun a été détrompé, raſſûré. Si c'eſt là a-t-on dit, ce qu'on appelle le fleau ou le tombeau des Convulſions, ou elles ne ſont pas frappées à mort, ou elles n'auront pas de peine à réſſuſciter. On le verra par l'*Examen* ſuivi que je vais faire de cette Piéce.

Plan de la Conſultation qu'on ſuit dans cette Réponſe.

J'y diſtingue trois ou quatre principaux chefs qu'il eſt aiſé d'y remarquer & auſquels tout ſe rapporte. 1°. l'Expoſé du cas & les différentes queſtions qu'il renferme. 2°. La réponſe des Conſultans & les principes ſur leſquels ils l'appuient. 3°. l'Application qu'ils font de ces principes aux eſpéces propoſées, ou la réſolution des Queſtions. 4°. La Déciſion qu'ils portent contre l'œuvre entiere des Convulſions, en conſéquence de ce qu'ils croïent avoir ſolidement établi, & la concluſion qu'ils tirent, qui eſt comme le fruit & le réſultat de toute la *Conſultation*. Comme c'eſt là le Plan & le tiſſu de tout l'Ouvrage; c'eſt auſſi l'ordre que je garderai en le diſcutant.

§.

Examen de l'Expoſé.

Défauts de l'Expoſé. Pag. 3.

LA *Conſultation* ouvre, comme il étoit naturel, par l'*Expoſé du Cas* qu'il s'agit de réſoudre. *On ſuppoſe une perſonne qui a ſuivi aſſez long-tems les Convulſions*, qui en a remarqué avec ſoin tous les caracteres, ſoit avantageux, ſoit deſavantageux; & qui dans l'incertitude & le doute de ce qu'elle doit penſer de cet événement, qui la tient encore *en ſuſpens*, prie Meſſieurs les Docteurs de vouloir bien la fixer par une déciſion raiſonnée, & qui entre dans *quelque détail* ſur le jugement qu'elle en doit porter.

Il n'eſt pas beſoin d'avertir ici, parce que je crois que perſonne n'en doute, & que tout le monde le ſent aſſez, que cette *Conſultation* eſt une Conſultation feinte, dreſſée par ceux même qui l'ont

Digitized by Google

ſignée, du moins par les principaux d'entr'eux ; & les vrais moteurs de cette affaire ; & qu'aïant été les maîtres de préſenter *le Cas* tel qu'ils l'ont voulu, ils l'ont expoſé tel qu'il leur a plû de le répondre. Mais il n'eſt peut-être pas hors de propos de faire remarquer en paſſant, que ceux qui ont le plus contribué à cet Expoſé, auſſi-bien qu'à tout l'Ecrit, ſi l'on en croit le bruit public, qui n'eſt pas ſans vrai-ſemblance, ſont préciſément ceux qui ont le moins *ſuivi* les Convulſions, ou n'aïant pû, ou n'aïant pas voulu en voir ; & peut-être en effet n'en aïant jamais vû.

Paſſons néanmoins cette petite fiction, qui ne ſeroit au fond qu'un léger inconvenient, ſi d'ailleurs l'Expoſé étoit fidéle : Car on conçoit que c'eſt là l'important ; & c'eſt ce qui m'oblige de m'étendre un peu ſur ce point, d'où dépend tout le reſte & que je crains qu'on ne paſſe trop légerement, ne ſentant pas aſſez combien cet Expoſé eſt défectueux & propre à faire illuſion.

Comme dans toute Conſultation, de quelque nature qu'elle ſoit, l'Expoſé fait l'objet de la déciſion, puiſque c'eſt ſur quoi l'on doit prononcer ; on comprend aiſément que toute la force de l'une dépend de la vérité de l'autre, & que la déciſion étant toujours conditionnelle ou rélative à l'Expoſé, dont elle ſuppoſe néceſſairement la fidélité ; un expoſé infidele rend une Conſultation entiérement inutile. On ſçait de plus combien dans ces ſortes de choſes les moindres circonſtances changent l'eſpece, & combien ces differences influent dans la déciſion. Combien plus, quand ces differences ſont capitales & eſſentielles ; qu'en ce genre de circonſtances on en préſente de fauſſes, on en omet de vraïes ; & que les unes & les autres formant un cas tout different, demanderoient quelquefois une déciſion toute contraire.

Or ceſt ce qui eſt arrivé dans l'affaire préſente : le premier défaut que je reproche à la *Conſultation*, eſt l'infidélité de l'Expoſé, & ſur des points très-eſſentiels : défaut qui lui fait perdre toute ſa force, & qui indépendamment de toute autre raiſon & d'une plus ample diſcuſſion, rend la déciſion abſolument nulle & caduque, & la ſappe par le fondement. Car elle tombe néceſſairement dès qu'elle porte à faux, & elle porte à faux, lorſqu'un faux objet y eſt ſubſtitué au véritable, & que pour l'obtenir ou la rendre favorable, on a déguiſé celui dont il eſt proprement queſtion.

On ſeroit moins ſurpris de ce défaut dans des perſonnes moins au fait, & on le pardonneroit plus volontiers à des ſimples particuliers & ſans conſéquence, ou moins éclairés & moins inſtruits. Mais que des gens d'eſprit & de mérite, des hommes de poids & d'autorité, des Docteurs enfin, qui, ſous un nom ou ſous un perſonnage emprunté, ſe donnent pour avoir *ſuivi* & pour bien connoître les Convulſions, juſqu'à

juſqu'à en dreſſer eux-mêmes un *Cas* pour le décider; commencent par l'expoſer infidélement, rétranchent du vrai, ajoûtent du faux, taiſent & ſuppriment le point fondamental & déciſif; & cela dans un Ecrit public, avoué, autoriſé, capable d'ailleurs de faire impreſſion par le nombre des ſignatures, par la qualité des Signans, qui dans l'état où ſont les choſes & le feu où ſont les eſprits, ne peut manquer d'avoir du cours, & peut même avoir des ſuites; c'eſt ce qui ne ſe conçoit pas, & ce qu'on ne ſçauroit pardonner.

Diverſes infidélités de l'Expoſé.

Je ne forme point ces accuſations en vain, l'Expoſé même en ſera la preuve. On y éxagére & on y outre les caractéres déſavantageux des Convulſions; on y affoiblit & on y extenue les favorables; on y en omet d'importans, & on y paſſe ſous ſilence le capital & le déciſif. Tout cela mérite une grande attention: il n'en faudroit pas davantage qu'un Expoſé ſi infidéle, pour renverſer de fond en comble la *Conſultation*, qui ne peut être appuïée que ſur ce fondement.

Infidélités de l'Expoſé par rapport aux caractéres déſavantageux.

Et d'abord on y outre & on éxagére les caractéres déſavantageux. On n'en omet gueres de ce genre, & perſonne n'y peut trouver à redire. Mais au moins ne falloit-il pas les enfler, leur prêter ce qu'ils n'ont pas, leur donner le tour le plus malin pour les rendre encore plus odieux qu'ils ne ſont. La vérité, l'équité, la charité preſcrivoient, ce ſemble, cette modération, cette ſobriété, cette juſtice.

Preuves de ce Point. Pag. 4.

Par exemple, on dit 1°. que les Convulſionaires *ſont pour la plûpart des femmes & des filles*. Cela eſt vrai, & on ſent aſſez la raiſon qui fait appuïer principalement ſur ce ſexe. Mais quand on auroit ajoûté que *ces femmes & ces filles* ſont *pour la plûpart*, ou du-moins en bonne partie, des perſonnes faites, ſages d'ailleurs & raiſonnables; la vérité de l'Expoſé en eut-elle ſoufferte? craignoit-on trop s'avancer en le diſant? Où avoit-on par rapport à toutes, ou du moins par rapport au plus grand nombre, des preuves certaines du contraire?

De plus puiſqu'on fait obſerver que ces Convulſionaires *ſont pour la plûpart femmes ou filles*, on convient donc qu'il y a auſſi des perſonnes d'un autre ſexe. Et pourquoi ne pas dire tout ce qui en eſt? Pourquoi ne pas ajoûter qu'on connoît auſſi des hommes Convulſionaires & en bon nombre, hommes trés-chrétiens & très-ſenſés? On ne l'ignore pas, & on auroit dû le marquer. Pourquoi dans tout le corps de la Réponſe ne faire mention que des Convulſionaires *femmes ou filles*, ſans dire un ſeul mot des hommes? comme ſi on vouloit totalement les faire oublier, & n'attacher les Convulſions qu'à l'autre ſexe, qui en certains cas peut donner plus de priſe à la défiance & aux prétextes.

Digitized by Google

On voit bien que tout ceci eſt une petite fineſſe. Mais eſt-elle digne d'hommes vrais, droits, ſincéres, qui expoſent un fait dont ils doivent juger, & qui ſont tenus dès-là de l'expoſer d'autant plus fidélement, qu'ils prétendent en décider ?

Pag. 4. 2°. On dit de même qu'on voit *ces femmes & ces filles ſaiſies de tranſports, qui ôtent ordinairement à pluſieurs d'entr'elles l'uſage de la raiſon*, [car c'eſt ainſi qu'on repréſente & qu'on caractériſe leur *état*, en attribuant généralement & fauſſement dans cette généralité, à emportement & à *tranſport*, la ſorte d'aliénation où elles ſont] Pag. 4. qu'on les voit, dis-je, *en cet état* « frémir de tous les membres, » s'agiter, faire des contorſions affreuſes, s'élancer, faire des ſauts » & des culbutes étranges, *ſe mettre en toutes ſortes d'attitudes immodeſtes & fort choquantes &c.* » Tel eſt le portrait qu'on en fait, & aſſûrément il n'eſt pas flatté : mais n'eſt-il pas défiguré ?

Il y a eu des indécences & des immodeſties, des attitudes meſéantes & fort choquantes ; on ne le nie pas. Mais pourtant le *toutes ſortes* eſt ici de trop. Il donne à préſumer beaucoup au delà de ce qui eſt : car que ne peut-on pas concevoir ſous cette idée ? Et il n'eſt propre qu'à réaliſer certains faits faux & des plus odieux, imputés malignement à quelques Convulſionaires, quoique démentis & réfutés par ceux-mêmes qu'on en faiſoit témoins. Voudroit-on reſſuſciter ces anciennes calomnies ; & ajoûter à un mal qui n'eſt déjà que trop grand ?

Ce récit conſidéré d'ailleurs dans tout ce qu'il renferme, *immodeſties, agitations*, &c. convient-il exactement & dans toutes ſes parties, ſoit conjointement, ſoit ſéparément, à toutes les Convulſionaires, ou à toutes les Convulſions, qu'on paroît renfermer toutes dans ce portrait ? Que dirons-nous donc des Convulſions édifiantes & tranquilles de pluſieurs, telles qu'on en a connuës, & ſur tout celles qu'on voit aujourd'hui, qui conſiſtent preſque uniquement en ſouffrances, en larmes, en gémiſſemens, en prières ? Comment des Convulſions de cette eſpéce ont-elles échapées à une perſonne qui a *ſuivi* ſi exactement cette œuvre ? Ou ſi elle en a eu connoiſſance, comment a-t-elle oublié d'en parler ?

3°. On dit encore que celles dont la Convulſion éxige certains ſecours, qui ſont des plus extraordinaires & des plus violens, & qui par cette raiſon paroiſſent à bien des perſonnes tenir du ſurna- Pag. 5. turel, ou plûtôt le marquer, *prétendent être ſoulagées par ces ſecours de je ne ſçai quels maux qu'elles diſent avoir . . . . & qu'elles les éxigent même pour leur ſoulagement.* Ce *je ne ſçai quels maux* dit beaucoup, & fait entendre encore plus qu'il ne dit, auſſi bien que ce qu'on ajoûte qu'elles *éxigent même ces ſecours pour leur ſoulagement.* En vérité c'eſt porter à l'eſprit des choſes étranges : c'eſt inſinuer tout ce

Digitized by Google

qu'il y a de pis & mettre à même de penſer tout ce que l'on voudra.

Or croit-on qu'il ſoit permis en matiére auſſi grave & auſſi odieuſe, ſur tout quand il s'agit de décider, d'autoriſer de tels jugemens, ou de faire naître de tels ſoupçons, & de deshonnorer gratuitement & ſans preuves un nombre de perſonnes, dont pluſieurs peuvent être très-innocentes, & qui n'ont peut-être d'autre *mal*, ſi c'en eſt un, que celui d'avoir des Convulſions.

4°. Enfin on accuſe « certains Convulſionaires de l'un & de « l'autre ſexe, de *s'ingérer* de faire des fonctions du miniſtére Ec- « cléſiaſtique, de baptiſer, de prêcher, de dire la meſſe, de benir, « d'impoſer des pénitences... & de *ſe mêler* de prédire l'avenir, de « découvrir des choſes cachées, de reléver le ſécret des cœurs, « quoiqu'ils ſe trompent ſouvent, & qu'à tout cela ils mêlent beau- « coup de faux dans les diſcours & dans les prédictions. »

En entendant ainſi parler les Auteurs de la Conſultation, ne s'imagineroit-on pas, ſi l'on n'étoit au fait des Convulſions, que c'eſt dans leur plein ſens & de propos déliberé, que ces Convulſionnaires font toutes ces choſes? Car c'eſt l'idée qu'emportent naturellement, & la ſeule que puiſſent ſouffrir ces termes *s'ingerer*, *ſe mêler*, qui marquent dans le langage & la maniere de s'exprimer & de penſer de tous les hommes, une détermination de choix, un mouvement libre & volontaire, un acte médité & réflechi. Or eſt-ce ainſi qu'agiſſent ces Convulſionnaires dans leur état de convulſion, qui eſt un état néceſſaire & forcé, & qu'on avouoit plus haut il n'y a qu'un moment, *ôter ordinairement à pluſieurs le libre uſage de la raiſon*, par où même on attaque leur état dans la ſuite? On a bien-tôt oublié ce qu'on avoit dit, ou on ne penſoit pas à ce qu'on avoit à dire. Pag. 4.

Qui ne croiroit encore ſur la ſimple lecture d'un tel Expoſé, & à la premiére vûë, que ces Convulſionnaires, hommes ou femmes, n'importe, s'arrogent en effet *le miniſtere eccleſiaſtique*, & le droit *d'en faire les fonctions*; qu'ils *bâtiſſent* réellement, ou pour mieux dire, rebâtiſent; qu'ils prétendent *dire* réellement *la Meſſe*, conſacrer réellement, offrir réellement le ſacrifice; que c'eſt très-ſérieuſement, & comme par voie d'autorité, qu'ils *impoſent des pénitences*, donnent *des bénédictions*, ordonnent des prieres? Que n'ajoutoit-on auſſi qu'ils croïent avoir le pouvoir d'ordonner, de confeſſer, d'abſoudre; qu'enfin de ſimples Laïcs, il ſe croïent devenus réellement Miniſtres? Il n'en auroit pas plus coûté, & l'un eût été tout auſſi vrai que l'autre.

Or quelqu'un peut-il s'y tromper, pour peu qu'il ſoit inſtruit de ce qui s'eſt paſſé à tous ces égards? Les Convulſionnaires ſe croïent-ils réellement Prêtres, Paſteurs, Miniſtres, Evêques? Et cette penſée, également folle & impie, eſt-elle même venuë

dans l'esprit d'aucun d'eux, de quelque sexe qu'il soit, si ce n'est peut-être de quelque Vaillantiste, ou de quelque Cossien? Encore ne l'ai-je oui dire, quoique je n'ose néanmoins assurer la vérité du fait, d'aucun de ceux-là, sinon d'un certain Frere Augustin, trop connu par ses extravagances & par ses impiétés. Tout ce qui s'est dit & fait à ce sujet, & qui a quelque rapport à ce que l'Exposé détaille, a-t-il été pris pour une réalité par ceux mêmes qui le disoient & le faisoient; ou qui en étoient témoins? Et dans l'esprit de ceux qui l'ont porté le plus loin, soit Convulsionnaires, soit Convulsionistes, étoit-ce autre chose de leur aveu même, & selon les explications qu'ils y donnoient, qu'une pure représentation & une simple figure.

Ce n'est pas que j'approuve toutes ces représentations & ces figures, non plus que les diverses explications ou interprétations qu'on leur a données; mais je dois décharger au moins les personnes de la réalité, & les Auteurs de la Consultation n'auroient pas dû en laisser prendre cette idée. Ils auroient dû au contraire la bannir expressément dès leur Exposé même, pour ne tromper personne; loin de chercher à profiter, au moins indirectement, d'une erreur que leurs paroles insinuent, & que leur Acte ne desavouë positivement nulle part. Ils auroient dû faire entendre que tout cela, quoique répréhensible en soi, s'ils le jugeoient tel, n'étoit dans ces personnes, du-moins dans le grand nombre, ni volontaire, ni libre; & ne les pas rendre, comme ils le font dans la suite, responsables d'actions qui ne dépendoient pas d'elles, & dont au fond elles n'étoient point maîtresses.

Voilà ce qu'exigeoient d'eux la vérité, l'équité, la charité, la sincérité, la bonne foi, & à quoi on voit avec douleur qu'ils ont manqué. Pour rendre les Convulsions plus odieuses, & les Convulsionnaires plus haïssables; & pour réunir par ce moïen plus de suffrages dans la décision qui les condamne, ils ont mieux aimé amplifier le mal, l'enfler, l'exagerer, le présenter du mauvais côté, & sous le jour le plus desavantageux, que de l'exposer simplement tel qu'il étoit, & avec les temperamens raisonnables, où les éclaircissemens justes & nécessaires, qui pouvoient servir à le diminuer, ou du moins à en donner la vraie & juste idée. Quelle force peut avoir une décision portée sur une déclaration de cette espece, & appuïée sur un fondement aussi ruineux? L'infidélité de l'Exposé n'est donc pas douteuse quant aux traits défavorables, & elle l'est encore moins par rapport aux caracteres avantageux. Second point de vûë qui ne fait pas plus d'honneur à la *Consultation* qu'à ses Auteurs.

Infidélités de l'Exposé par rapport aux caracteres avantageux.

C'est par ces caracteres que l'Exposé commence, & il en touche en effet plusieurs très-remarquables. Ils sont même si frappans, & paroissent si décisifs, que la personne empruntée qui consulte, avouë, sans que les Docteurs qui l'introduisent sur la scêne & qui

Digitized by Google

la font parler, trouvent rien à redire au diſcours qu'ils lui mettent dans la bouche, que » frappée d'un ſpectacle ſi ſurprenant & ſi » nouveau, *elle n'auroit point héſité à y reconnoître une œuvre ſurna-* » *turelle & toute divine*, ſans une multitude d'autres caracteres qui » s'y trouvent joints, & qui la défigurent dans toutes ſes parties. » Cet aveu eſt important, & on pourra en faire uſage en tems & lieu. Pag. 4.

Cependant, malgré cet aveu que la force de la vérité ſeule arrache, & malgré l'Expoſé qui contraint à le faire par les grands traits qu'il montre & qu'il n'a pû diſſimuler; je ne crains point d'avancer que cet Expoſé même, qui paroît ſi favorable, & dont il ſemble, lorſqu'on n'approfondit rien, qu'on pourroit ſe contenter, eſt infiniment défectueux, & ſur des points très-eſſentiels; qu'il n'eſt ni exact ni ſincere, ſoit en ce qu'il dit, ſoit en ce qu'il taît; & que pour peu qu'on l'examine, il eſt aiſé de le convaincre d'une double, & même d'une triple infidélité. Or ſi cela eſt, qu'en peut-il réſulter? Entrons en preuve ſur ce point.

Premiere Infidélité.

La premiere Infidélité conſiſte en ce que, tandis que d'une part l'Expoſé outre & éxagére, ainſi qu'on l'a vû, les traits défavorables & odieux: de l'autre il affoiblit & exténue autant qu'il peut, les caractéres heureux & favorables, même ceux ſur leſquels il paroît le plus inſiſter. Il eſt curieux de voir avec quel art & quelle adreſſe tout eſt ici compaſſé, méluré, & combien on eſt en garde pour ne rien dire dans ce qu'on dit, même qui puiſſe donner des faits une idée trop exacte, & aider à former un jugement différent que celui qu'on eſt reſolu de porter.

Diverſes preuves de ce point.

1°. La perſonne qui conſulte & qui, dit-on, *a ſuivi aſſez long tems* » *les Convulſions. . . a oui dire* « qu'il s'étoit fait ſur les malades pluſieurs *miracles* auquels *il paroiſſoit* que les Convulſions avoient contribué, & qu'il s'en étoit fait même quelques-uns par le miniſtére » & l'intervention des Convulſionaires. Qu'on remarque comme tout ceci eſt tourné.

Pour une perſonne qui *a ſuivi* ſi réguliérement les Convulſions, ce *oui dire* eſt-il placé? Elle a dû voir au moins quelques-uns de ces *miracles*, qui étoient aſſez fréquens, & bien capables de piquer ſa curioſité. Et ſi elle en a vû; pourquoi ne dit-elle pas qu'elle a vû? Mais c'eut été comme les avouer; & les Auteurs de la Conſultation qui ſe reſervoient, comme nous le verrons, à nier dans la ſuite la vérité de ces ſortes de miracles, ne vouloient pas s'avancer juſques-là. Un *oui dire* leur a ſuffi: un j'ai vû auroit tout gâté.

C'eſt encore par la même raiſon qu'on lui fait dire, non que les Convulſions avoient contribué à ces ſortes de *miracles*, ou de guériſons miraculeuſes; ce qui étoit manifeſte pour tout homme qui avoit vû, par le rapport viſible des uns & des autres, & par la proportion

Digitized by Google

ſenſible comme de cauſe à effet, qui ſe trouvoit, de l'aveu même des plus habiles Médécins & des Chirurgiens les plus experts, entre ces Convulſions & les guériſons qui en étoient la ſuite; mais ſeulement *qu'il paroiſſoit* que ces Convulſions avoient contribué à ces guériſons; ce qui laiſſant la choſe en doute, & convenant fort d'ailleurs à une perſonne qui ne parle que ſur le rapport d'autrui, & non ſur ce qu'elle a vû de ſes propres yeux, mettoit les Conſultans plus au large & facilitoit d'avantage la déciſion qu'ils vouloient donner. On ne peut mieux toucher cet endroit délicat, pour n'en être point embarraſſé.

Pag. 4. 2°. Cette même perſonne a entendu pluſieurs fois « *des diſcours* » *qui lui ont paru*, dit-elle, *fort au deſſus de la portée & de l'âge* » de ceux & de celles qui les faiſoient. » Pourquoi encore *qui lui ont paru*? Que ne tranchoit-elle le mot, & ne diſoit-elle tout ſondement qui étoient *fort au deſſus de la portée & de l'âge*, ſinon de tous ceux qui les faiſoient, au-moins de quelques-uns? Quand on eſt de bonne foi on ne ſçauroit le nier de certains, il faudroit ſe faire une étrange violence pour s'en défendre. Cette réticence, ce diminutif; n'eſt pas ici ſans miſtére; & on peut le regarder comme une pierre d'attente, que les architectes du bâtiment ont placée à deſſein, & qu'ils ſçauront bien, quand ils auront pris toutes leurs méſures & tous leurs alignemens, faire entrer dans l'édifice.

Pag. 4. 3°. « Elle *étoit touchée de les entendre parler* de la venue d'Elie & » de la converſion prochaine des Juifs, du renouvellement de l'E- » gliſe, de la néceſſité de ſe préparer par la pénitence à ce grand » évenement. » On le ſeroit à moins: Et comment ne ſe ſentiroit-on pas vivement touché & pénétré, en entendant parler d'évenemens ſi grands, ſi conſolans, ſi intéreſſans, ſi néceſſaires, & qui ſont toute l'eſpérance & toute la reſſource de l'Egliſe, des perſonnes ſimples & groſſieres, qui en étoient ſi peu inſtruites & qui paroiſſoient ſi peu capables de l'être?

En effet ces objets ſi certains en eux-mêmes, & clairement marqués dans les Ecritures, quoique déja fort touchans & très-dignes d'attention, le deviennent encore plus en certaines circonſtances; & en quelque ſituation que ce ſoit, on ne fera pas, à ce que je crois, un crime à perſonne de s'en occuper, & de hâter même, s'il étoit poſſible par ſes vœux & par ſes deſirs, le tems de ces merveilles. Celui où nous ſommes les approche fort de nous, ou du moins nous en avoiſine. De grands Hommes, avec qui nous avons vécû, & avec qui nous vivons encore, nous ont découvert ſpécialement ce ſecret, & inſtruits de ces vérités; & en nous faiſant enviſager ces tems comme aſſez prochains, ils nous ont appris à les deſirer, & à les demander; & nous ont tracé les ſentimens & les diſpoſitions dans

M. Duguet Explication ſur la Paſſion Tom. II. ch. 7. §. 12.

M. l'Abbé d'Aſpeld Regles pour

lesquels nous devons les souhaiter & les attendre. Pourvû qu'on n'entreprenne point de prévenir les desseins de Dieu, de lui prescrire un tems fixe, & de marquer de son chef & de sa propre autorité les momens que le Pere a mis dans sa puissance, on est dans l'ordre à cet égard, & tout est en sureté. Pintelligence des Ecritures pag. 366. & suiv.

Mais est-ce là tout l'objet des *discours* des Convulsionnaires? Ne parlent-ils ni de l'Appel, ni des Appellans, ni de la Bulle, ni des vérités qu'elle condamne? Pourquoi le taire, quand on est Appellant & ennemi de la Bulle, & qu'on consulte des Appellans qui y sont opposés? C'est une énigme dont je sçais bien le mot; mais je le laisse à deviner.

Pag. 4.

4°. Elle les a entendu » *prédire des évenemens futurs très-intéressans*, qu'elles figuroient par des mouvemens & des actions qui y » avoient une espece de rapport. » Laissons-là ces *évenemens intéressans* qu'on ne cite point. Plaise à Dieu que d'autres plus affligeans, & qui regardent les amis de la vérité, ne se réalisent pas; & que ceux qui combattent certaines vûës des Convulsionnaires, dont ils ont paru fort choqués, ne les effectuent pas en les accomplissant. Je ne veux point m'arrêter sur de si tristes préfages.

Pag. 4.

5°. Elle en a vû quelques-unes *représenter dans leurs convulsions divers Mysteres de N. S. J. C. ses souffrances, son agonie, sa mort.* Il manque à ce trait une circonstance très-importante, *& en ressentir quelquefois les impressions & les empreintes*, qui se manifestoient en elles par la sensibilité aux endroits des plaïes du Sauveur, par certaines traces ou élévations marquées, qui se voioient à l'œil & se touchoient au doigt, & qui quelquefois subsistoient même pendant plusieurs jours. Elles *représentoient* encore autre chose, comme des supplices de Martyrs, & autres actions de quelques Saints. Mais on n'a pas crû en devoir faire mention.

Pag. 4.

6°. » *On lui a dit* que ces Convulsionnaires se regardent & sont » regardées par plusieurs personnes, comme *destinées* de Dieu pour » prédire & pour figurer par ce qu'elles disent, & par ce qu'elles » font, *ce qui doit arriver incessamment à l'Eglise*, & qu'elles sont » comme *des Tableaux animés & parlans*, qui représentent de grandes choses, dont le tems est *prochain*. » Qui a dit à cette personne si liée avec les Convulsionnaires & avec ceux qui les environnoient, puisqu'elle *suivoit* si exactement les Convulsions, ce qu'elle n'a pas appris de ces Convulsionnaires, ni peut-être même de ceux qui y étoient attachés? Car ce n'est pas d'eux qu'elle déclare le tenir. N'auroit-on pas un peu surfait dans ce qu'on lui *a dit*, & pris plaisir à charger le portrait? L'*incessamment*, le *prochain*, entrent assez dans ce dessein.

J'ai connu plusieurs Convulsionnaires & de celles dont les Convul-

sions pouvoient passer pour représentantes, qui n'avoient d'elles aucunes de ces idées, & qui ne se croïoient pas *destinées* à de si grandes choses. Tout ce qu'elles sçavoient, c'est qu'elles avoient des Convulsions qu'elles croïoient venir de Dieu, & c'est tout. Je connois aussi des Convulsionistes qui ne subtilisent pas tant, & qui persuadés de l'opération de Dieu dans les Convulsions, prennent les Convulsionaires pour de purs Convulsionaires, sur qui Dieu agit surnaturellement, & à qui il envoie des Convulsions par miracle, & rien de plus. J'en connois encore, & des plus éclairés, (j'avouë que malgré mon peu de lumiére sur cette œuvre, j'entre fort dans cette idée) j'en connois, dis-je, qui frappés d'un spectacle si étonant, si persévérant, & pour ainsi dire, si multiplié, regardent ces personnes comme un signe & un prodige que Dieu a mis parmi nous, *ut signum & portentum*, par lequel il nous avertit & nous rend attentifs à ce qu'il fera dans la suite, & dont il commence comme à tracer le plan. C'est un essai, une ébauche, une esquisse ; mais très-imparfaite, très grossiére, & très-défectueuse de l'ouvrage qu'il médite, & auquel il nous prépare.

Si quelques-uns croïent pouvoir aller plus loin, & prétendent voir dans les Convulsionaires *des tableaux animés & parlans de ce qui doit arriver à l'Eglise*, c'est un sentiment de quelques particuliers, qui ne préjudicie point à celui des autres, qui ne fait loi pour personne, & qu'après tout, il est très-libre de tenir, pourvû qu'on le fasse avec sagesse & avec mésure, qu'on le restraigne dans de justes bornes, & qu'on le défende de tous les excès ; ce sentiment n'ayant d'ailleurs rien en soi qui soit opposé ni à l'analogie de la foi, ni à la régle des mœurs. Au reste les évenemens décideront, & il est de la piété de s'y rendre attentif.

Mais quoique puissent penser là-dessus & Convulsionaires & Convulsionistes, la vérité des Convulsions n'en dépend point ; ce surnaturel des Convulsions n'y est point nécessairement lié, & encore moins l'opération de Dieu dans les Convulsions. Cette matiere reviendra dans la suite, parce qu'elle forme une des principales questions.

Voilà ce qu'il falloit expliquer quant à ce premier point, ou du moins faire comprendre dans l'Exposé, si l'on avoit plus cherché à éclaircir qu'à décider. En n'affoiblissant rien, en ne déguisant rien sur les traits qu'on rapporte, en mettant tout dans son vrai jour, on auroit répandu la lumiére, & le prononcé auroit peut-être été fort différent. C'est une premiere infidélité.

Seconde infidelité.

La deuxiéme, encore plus considérable, consiste dans l'omission de traits très-importans, très-remarquables & visiblement favorables, que les Auteurs, ou les Promoteurs de la Consultation ont parfaitement sçus, connus, & dont ces derniers ont peut-être été témoins

temoins ; & qui cependant ſe trouvent entiérement ſupprimés.

A la vérité l'Expoſé en rapporte pluſieurs très-avantageux, & on doit lui en ſçavoir gré. A ceux que « j'ai déjà marqués il joint « des *priéres* très-vives adreſſées à Dieu dans des eſpéces *d'extaſes*, « des *éxhortations* trés-belles & très-ferventes... *le diſcernement des* « *Réliques, la révélation de choſes très-cachées, même du ſecret des cœurs*, « le ſpectacle enfin très-ſingulier & très-frappant de perſonnes « qui tombent en Convulſions *& ſe ſentent comme brûlées par l'at-* « *touchement de ces mêmes Reliques.* » Tout cela eſt avoué, déclaré, ſpécifié. Pag. 4.

C'eſt beaucoup ſans doute & trop pour les Conſultans : car cela ſeul n'auroit-il pas dû les arrêter ? Et tant de grands caractéres réunis dans une œuvre d'ailleurs ſi extraordinaire, ſi nouvelle, ſi unique dans l'Egliſe, quand on la conſidere dans tout ce qu'elle renferme, répandus tout à la fois & preſque ſubitement ſur un ſi grand nombre de perſonnes de tout âge, de toute condition, de tout ſexe parmi leſquels on en connoît pluſieurs dont la probité & la piété ne ſont point ſuſpectes, n'étoient-ils pas bien capables de faire au-moins ſuſpendre le jugement ; ou du moins d'empêcher que la déciſion n'enveloppât tout dans la même condamnation, ne rejettât indéfiniment & ſans diſtinction quelconque, comme n'ayant rien de Dieu, tout Convulſionaire & toute Convulſion.

Que ſera-ce donc ſi à des traits ſi avantageux, & en même tems ſi marqués, que l'Expoſé n'a pû les taire, on en joint d'autres qui ne le ſont pas moins, & qu'il a diſſimulés ? Cette étonnante facilité qu'on a remarquée dans une Convulſionnaire très-célebre, pour parler & entendre juſqu'à un certain point certaines langues étrangeres, ou entiérement inconnuës à la perſonne, ces avis ſi ſages & ſi convenables donnés par d'autres à divers particuliers dans le tems de la Convulſion ; cette tranſfuſion inexplicable de maux dont certains Convulſionaires ſe chargent & qu'ils prennent en effet, & dont les malades ou ceux qui en étoient attaqués ſe trouvent ou délivrés ou ſoulagés ; ces ſuccemens, ou panſemens de plaïes, qui en procurent la guériſon, ces longs jeûnes, cette abſtinence rigoureuſe & involontaire dans pluſieurs, même de jeunes enfans ; la piété, l'amour de la vérité, l'attachement à ceux qui la défendent, ſi rares, & cependant plus néceſſaires que jamais dans les circonſtances où nous ſommes, qui ont été dans quelques-uns l'heureux fruit de leurs Convulſions ; enfin le changement réel, ou en tout, ou en partie, de beaucoup de perſonnes, témoins de ce ſpectacle, & la converſion éclatante de pluſieurs attachée, ce ſemble, dans les deſſeins de Dieu à ce grand & prodigieux évenement. Preuves de ce point.

Tous ces faits ſont certains, ſont conſtans, ſont connus. Ne mé-

ritoient-ils pas bien d'entrer en ligne de compte, & ne pouvoient-ils servir à éclairer la décision ? Quand ils ne seroient pas décisifs par eux-mêmes chacun en particulier, & qu'ils ne prouveroient pas seuls l'opération de Dieu, [sur quoi je ne conteste pas] leur multitude & leur réunion, jointe sur tout à l'origine, encore plus surprenante de cet évenement, & qu'on a pas eu moins de soin de supprimer, ne leur donne-t-elle pas une force toute autre & bien capable de faire pancher la balance ; & n'augmente-t-elle pas infiniment de ce côté là les degrés au moins de probabilité & de vraisemblance ? Et quand des personnes éclairées & instruites ne les croiroient pas suffisants, lorsqu'ils sont combattus par d'autres d'un genre tout différent, pour décider en conséquence l'œuvre divine, ne seroient-elles pas du moins retenuës par des traits si dignes de Dieu, pour ne pas prononcer décisivement, qu'il n'y a aucune part, & ne pas adjuger toute entière à mauvais principe ? Pourquoi donc les leur a-t-on déguisés ?

Je n'aime point à fouiller dans le cœur, ni à lire dans les intentions : mais il est difficile de se persuader qu'il n'y a rien eu d'affecté, ni de rétranché dans une suppression si importante, & si visible. Il est tout naturel de penser qu'on n'aura pas été fâché de faire disparoître de l'œuvre, autant qu'on le pouvoit, tout surnaturel trop marqué, dont on se défend tant qu'on peut, parce qu'on s'en trouve toujours embarrassé ; & d'écarter adroitement d'un évenement qui déplaît, & qu'on vouloit totalement réprouver, ce qui le caractérise trop en bien, & qui a plus de trait à la piété.

Je suis assûrément bien éloigné de prêter ni aux Consultans, ni aux Auteurs de la Consultation, les pensées téméraires & hardies d'un certain Ecrivain qui s'est déchaîné outrément contre les Convulsions ausquelles il avoit autrefois *applaudi*, & qui pour réussir à les mieux décréditer, a crû devoir rendre incertaines & suspectes jusqu'aux *Conversions* même qu'on sçavoit s'être opérées à leur occasion. Il n'en parle que comme de *conversions prétenduës*, qui pourroient se reduire à *de purs mouvemens passagers & qui n'ont aucune racine dans le cœur*, comme de Conversions prêtes à *avorter* par le défaut de *principes solides*, & n'étant appuiées que sur des *choses* vaines *& inutiles à la vraie piété* ; comme de Conversions en un mot qui séduisent ces nouveaux *Proselites*, & qui se terminent à les faire *entrer dans les passions de ceux qui les conduisent*. J'omets ce qu'il ajoute, & qui est encore plus injurieux aux guides, qu'il ne compare à rien moins qu'aux *Scribes & aux Pharisens hypocrites*.

Lettre sur le Coup d'œil, Pag. 4.

Pag. 7.

On n'a rien à craindre de tel de la part des Consultans, & encore moins de ceux d'entr'eux dont la Consultation est proprement l'ouvrage ; ils connoissent mieux leurs freres & en jugent plus équi-

Digitized by Google

tablement. Ils ne voudroient pas même combattre de front le bien réel que différentes perſonnes ont tirées des Convulſions, ni conteſter la vérité des Converſions qu'elles ont du moins occaſionées. Mais laiſſant à l'écart ce trait trop avantageux, auſſi-bien que pluſieurs autres, ils ſe contentent de ne les pas montrer. C'eſt une ſeconde infidélité qu'on n'a pû ſe diſpenſer de relever.

Troiſiéme Infidélité, la plus importante & la plus odieuſe.

La troiſiéme & la derniere; mais la plus odieuſe, & qui ne peut ni s'excuſer ni ſe couvrir, eſt l'omiſſion, & l'omiſſion très-libre & très-volontaire du point le plus eſſentiel : Diſons mieux, du point capital & déciſif dans cette affaire ; je veux dire de l'origine & de la naiſſance des Convulſions au Tombeau. On ne s'y ſeroit jamais attendu, & on ne le croiroit pas encore, ſi on ne le voïoit de ſes yeux. Que dis-je ! A peine le croit-on, lors même qu'on le voit.

Je ne touche ceci qu'à regret; & quelque grand que ſoit cet avantage, je voudrois de tout mon cœur que la *Conſultation* ne me fournît point contre elle un argument auſſi victorieux & auſſi triomphant. L'Expoſé ne dit pas un ſeul mot de cette origine, quoiqu'il parle de la naiſſance des Convulſions, & il n'en eſt pas dit non plus un ſeul mot dans tout l'Ouvrage, auſſi-bien que du Serviteur de Dieu, qui non ſeulement n'y eſt pas nommé; mais qui n'y eſt pas même déſigné. Il ſemble qu'on rougiſſe de l'un & de l'autre; que Monſieur PARIS & ſon Tombeau ſoient devenus par cet événement comme indifférens & ſuſpects à une certaine portion des Appellans, qui n'oſent preſqu'en parler publiquement; & que la gloire des Miracles, qu'ils faiſoient ſonner ſi haut & avec tant de juſtice, ſoit effacée, & comme anéantie dans leur eſprit par la honte prétenduë des Convulſions. Cela eſt exactement vrai par rapport aux Conſultans, au moins d'une grande partie de ces merveilles.

Elle a vû (la perſonne qui conſulte) *elle a vû naître ces Convulſions il y a quelque tems*. Et où les a-t-elle *vû naître*? Qu'elle parle, & la Queſtion ſera bien-tôt décidée. Au Tombeau d'un Saint, d'un Serviteur de Dieu, agréable à ſes yeux, jouiſſant de ſa gloire, & glorifié lui-même par une multitude de Miracles. Qu'elle diſe tout cela; qu'elle le diſe à pleine bouche, & dès-là la *Conſultation* tombe, & vient néceſſairement ſe briſer au pied du Tombeau. Ce qu'elle ne dit pas, & ce qu'elle n'oſe dire, tout le Public le dit pour elle. Le plus ſimple le dit; & ſans autre lumiere que ſa foi, ſans autre preuve que celle qu'il tire du Tombeau, il prononce hardiment, & décide tout autrement que les Docteurs. Pag. 3.

A s'en tenir à cet Expoſé, ne diroit-on pas que les Convulſions ſont comme un Phœnomene étranger, qui dans une belle nuit ou un beau matin s'eſt levé tout à coup ſur notre horiſon, ſans

Digitized by Google

laiſſer la moindre trace à laquelle on pût le ſuivre, & remonter juſqu'à ſa ſource ; ou comme un corps iſolé qui ne tient à rien, & qui eſt venu ſe placer parmi nous, ſans qu'on ſçache ni d'où il vient, ni comment il a paru ? En liſant la *Conſultation*, quiconque ne ſeroit pas inſtruit de ce qui ſe paſſe au milieu de nous, & qui n'auroit pas vû ce que nous avons vû de nos yeux, en auroit-il une autre idée ? Et joignant à cette idée tout le mal qu'elle dit de ce Phœnomene, qui lui paroît odieux & de mauvais augure, & que pour rendre plus haïſſable, elle calomnie outre meſure, comment ne ſouhaiteroit-il pas d'en être délivré, & ne mettroit-il pas, s'il étoit poſſible, tout en œuvre, pour le diſſiper ? En enviſageant ainſi les Convulſions, il n'eſt pas étonnant qu'on cherche à s'en débarraſſer ; & en les préſentant ſous ce point de vûë, il n'eſt pas ſurprenant qu'on trouve des ſuffrages pour les condamner.

Cas qu'il falloit propoſer, & vrai point de la Queſtion.

Mais de bonne foi eſt-ce là notre Cas ? Il s'agit de Convulſions dont on ſçait l'origine, & dont on connoît le Berceau ; de Convulſions *nées* au tombeau d'un Saint & d'un grand Serviteur de Dieu, que l'amour & la défenſe de la vérité, joints à la pénitence & à l'obſcurité d'une vie cachée, ont conduit à la gloire, & dont la ſainteté eſt atteſtée par des Miracles ; de Convulſions conçuës elles-mêmes, pour ainſi dire, dans le ſein de ces Miracles ; accompagnées de Miracles, & liées à des guériſons certainement miraculeuſes ; de Convulſions, qui, de l'aveu même de pluſieurs de ceux qui les combattent aujourd'hui, étoient au-moins dans les commencemens voïe & moïen de guériſon, & qui depuis ont paru revêtuës de circonſtances encore plus ſinguliéres & d'accompagnemens plus remarquables, quoique couvertes en même tems de voiles & de nuages, qui ont formé les tenébres & repandu l'obſcurité. Voilà de quoi il s'agit, & *le Cas* qu'il falloit propoſer & reſoudre.

Monſieur Fouilleuſe.

Or ce Cas eſt tout reſolu, & la Tradition l'a décidé. Il y a eu dans tous les tems des Convulſions aux tombeaux des Saints, & des Convulſions accompagnées de mouvemens & d'opérations fort extraordinaires, plus ou moins ſemblables à celles qu'on voïoit à Saint Medard ; des Convulſions guériſſantes, ou tendantes à guériſon ; des Convulſions liées à des Miracles auſquels elles contribuoient en leur maniére, & conſidérées par cette raiſon comme tenant elles-mêmes du miracle. Or ces Convulſions ont toujours été regardées dans l'Egliſe comme ſurnaturelles & divines ; ou, pour mieux dire on a toujours reconnu le doigt & l'opération de Dieu dans ces ſortes de Convulſions, de quelque maniére qu'elle y fût ; & on l'a toujours fait en premier l'Auteur & le Principe de pareils évenemens. On a toujours crû y voir la puiſſance de Dieu, ou tourmentant les Démons, ou guériſſant les malades, & la vertu du Saint agiſſant ſur

Digitized by Google

les uns & ſur les autres. Ainſi a-t-on raiſonné pendant dix-ſept ſiécles.

Je n'ai pas beſoin pour le préſent d'entrer en preuve ſur cet article ; peut-être ſerai-je obligé d'y revenir dans la ſuite. Il me ſuffit de dire que la ſixiéme & la ſeptiéme Lettre de *la Recherche de la vérité dans l'œuvre des Convulſions*, en donnant là-deſſus une Tradition complette, ont mis ce point dans un tel jour qu'il n'eſt pas poſſible de l'obſcurcir, & la contradiction qu'on a prétendu y oppoſer dans les *Problêmes*, y a ſi peu de rapport, qu'elle ne touche pas même la queſtion : car je n'appelle pas la toucher, que d'en dire comme en paſſant quatre lignes qui à peine l'effleurent ; & de détourner auſſitôt ailleurs l'objet de la diſpute.

Qu'on reduiſe donc là la Queſtion, puiſque c'eſt principalement celle dont il s'agit, & ſur la quelle on devoit premierement prononcer. Qu'on mette à part, ſi l'on veut, tout ce qui eſt ſurvenu depuis dans les Convulſions, leurs caractéres beaux ou laids, les accompagnemens qui s'y ſont joints, & qui, quoique liés aujourd'hui aux Convulſions, n'y étoient pas d'abord & ne ſont pas proprement Convulſion. Qu'on remonte & qu'on s'arrête pour un moment au Tombeau ſeul, où cet évenement a pris naiſſance, dans le ſein de la religion, au milieu & à côté des Miracles, lié même à pluſieurs, & très-vraiſemblement, pour ne rien dire de plus, moïen lui-même & cauſe de pluſieurs. Qu'on expoſe en un mot l'origine telle qu'elle eſt, & qu'on demande ce qu'on doit penſer de telles Convulſions, ce qu'on en a toujours jugé dans l'Égliſe, & ce qu'on doit encore en juger.

La réponſe ſera-t-elle douteuſe, & n'eſt-elle pas toute prête ? La réligion la dicte & la foi la dèjà faite. Comment ne pas découvrir la main de Dieu dans de pareilles opérations ? Comment n'y pas reconnoître ſa bonté & ſa puiſſance ? Le moïen de ſe roidir contre l'impreſſion même naturelle que de tels objets font ſur l'eſprit & ſur les ſens, & de s'obſtiner à ne voir dans tout ce ſpectacle de réligion, dont on oſe bannir Dieu totalement, qu'impoſture, que maladie, qu'imagination, ou que Démon ?

De ce premier pas ſi on l'avoit fait une fois, on deſcendroit aiſément à d'autres démarches, & en ſuivant ce fil ſans le quitter, le labyrinthe des Convulſions ne ſeroit plus un écueïl : quelle lumiére ne repandroit pas ce grand jour ſur le bien ou le mal qui a ſuivi ? Quelles ténébres ne diſſiperoient-ils pas ? Combien éclairciroit-il de doutes, leveroit-il de difficultés ? Combien la liaiſon des Convulſions avec le Tombeau, & par le Tombeau avec l'Appel, & l'état où la cauſe des Appellans, dont elles ſont inſéparables, quelqu'effort que faſſent quelques-uns d'entr'eux pour les en ſéparer ; combien, dis-je, cette liaiſon, ſi elle étoit toujours préſente à leurs

Digitized by Google

yeux, les guideroit-elle dans cette affaire, les affermiroit-elle dans leurs premieres idées, malgré tout ce qui eſt ſurvenu depuis de défavorable ou d'odieux, & les aideroit-elle à former pour toujours & ſans retour un jugement fixe & certain ſur le fond & les circonſtances de cet évenement?

Pourquoi n'a-t-on pas fait mention du Tombeau?

Or ſi c'eſt là leur étoile, &, pour ainſi dire, leur bouſſole; ſi c'eſt là la clef, & comme la raiſon de tout; pourquoi l'a-t-on diſſimulée aux Conſultans? Pourquoi a-t-on mis à l'écart ce point précis & capital, qui devoit les conduire dans leur déciſion? Pourquoi enfin a-t-on affecté de leur cacher M. PARIS & ſon Tombeau, & ne fait-on pas dans tout l'Ecrit plus de mention de l'un & de l'autre, que s'ils n'avoient jamais été?

Auroit-on eſpéré de les faire oublier à tout le monde, comme on feignoit les avoir ſoi-même oubliés? Ne ſçait-on pas que c'eſt à quoi les Défenſeurs des Convulſions ramenent ſans ceſſe leurs Adverſaires? d'où ils partent, & où ils ſe retranchent; d'où ils empruntent leurs armes les plus fortes, & d'où ils combattent avec plus de ſuccès: Que c'eſt delà qu'ils défient, qu'ils provoquent, qu'ils attaquent, qu'ils ſe défendent; & que tant qu'on ne les aura pas chaſſés de ce poſte & de cette citadelle imprenable, ils n'auront pas perdu le moindre terrain, ni ſouffert le moindre échec? Le Saint Pénitent qui fait tout ſeul leur protection & leur gloire, & qui du haut du Ciel combat pour eux & pour ſon œuvre, eſt leur mur & leur boulevard, & ſon Tombeau leur bouclier & leur épée. Ils ſe croïent invulnérables dès qu'ils l'ont à leur tête, & ils ſeront invincibles, tant qu'ils tiendront à ſon Tombeau.

Les Auteurs de la Conſultation ne l'ignorent pas, & il eſt incompréhenſible comment ils ont feint de l'ignorer. Ils ont agi en cela comme un homme, qui tout à la fois Juge & Partie dans un procès de la derniere importance, auroit entre ſes mains copie des titres de ſa Partie adverſe, & qui expoſant l'affaire pour la faire décider à ſon inſçû, ſupprimeroit la piéce fondamentale & déciſive. Quel préjugé contre eux & contre leur démarche! ou plûtôt, quelle conviction manifeſte de la foibleſſe de leur cauſe! & quel coup mortel ils ont eux-mêmes porté à leur *Conſultation*, en écartant ce qui en devoit être l'objet, & en ſupprimant ce qui fait le vrai point de la Queſtion! Qu'on établiſſe ce point, & la *Conſultation* changera bien-tôt de face! ou plûtôt il en faudra dreſſer & répondre une toute différente, & qui ſera ſans doute plus équitable.

Sans pénétrer trop avant dans les raiſons de cette conduite, peut-être a-t-on craint de montrer une origine qui auroit trop frappé, trop averti, trop fait faire attention, & par-là concilié moins de ſuffrages. Peut-être même que les Promoteurs de cette affaire ne ſont pas ren-

Digitized by Google

dus tout à fait ſur ce point ; & héſitent encore ſur les Convulſions du Tombeau, du moins ſur certaines ; & je ne ſçai ſi ce qu'on préſume de quelques-uns d'eux eſt tout à fait ſans apparence, qu'ils paſſeroient volontiers celles-là, ſi on vouloit leur abandonner les autres. Ce qui eſt conſtant, c'eſt que la plûpart penſant d'abord aſſez favorablement des premieres Convulſions, elles ne leur ſont devenuës odieuſes que par certains accompagnemens qui les ont revoltés dans les ſuivantes ; & que ne faiſant qu'un tout unique de cet événement total, & de tout ce qui s'y rencontre, ſans vouloir y reconnoître, au moins quant au ſurnaturel, diverſité d'agens & de principes, ils ſe ſont crû en droit de juger des premieres par les ſecondes, qui les ont, diſent-ils, éclairés, & de condamner les unes à raiſon & pour le vice des autres ; comme ſi le mal qui a ſuivi devoit avoir néceſſairement une vertu rétroactive pour infecter le bien qui auroit précédé, & que l'innocent dût païer pour le coupable.

Pluſieurs autres motifs qu'on imagine aſſez, ont pû auſſi contribuer à ce ſilence ; mais enfin on l'a gardé ; & ſoit dans l'Expoſé, ſoit dans toute la ſuite de l'Ecrit, il n'eſt pas dit un ſeul mot du Tombeau. Candeur, ſimplicité, droiture, mœurs, ſi dignes des Appellans, où êtes-vous ?

Cependant c'eſt ſur un Expoſé ſi infidéle de tout point qu'eſt dreſſée la *Conſultation* ; & c'eſt ſur *l'état des Convulſions, telles qu'elles ſont décrites dans l'Expoſé*, que ſont formées les différentes queſtions de la perſonne qui conſulte. On peut juger par là, ſi la Conſultation ſera fort exacte, & ſi la déciſion portée en conſéquence peut faire autorité. Ces *Queſtions*, qui renferment toute la matiére, ſont au nombre de douze. On les trouve toutes de ſuite à la tête de la *Conſultation*. Mais comme elles reviendront toutes ſéparement dans le Corps de l'Ecrit, il ſeroit inutile de s'y arrêter. Je paſſe donc à la *Réponſe* des Conſultans, & aux *Principes* ſur leſquels ils l'appuïent, ou *qui leur ſervent de régle pour ſe fixer ſur un évenement qui*, comme ils le diſent, *tient* encore *les eſprits en ſuſpens*, & pour préparer au jugement qu'ils en doivent porter.

Ce qui ſuit de cet Examen. Pag. 6.

Pag. 6.

Pag. 8.

SUITE DE L'EXAMEN DE LA CONSULTATION, *Au ſujet des Convulſions.*

§. II.

EXAMEN DES PRINCIPES.

Fauſſe ſuppoſition qui regne dans toute la Conſultation.

AVant que d'entrer dans l'examen de la *Réponſe* & des *Principes* de Meſſieurs les Conſultans ; je dois commencer par éclaircir une ſuppoſition préalable à tout le reſte, ſur laquelle ils raiſonnent dans toute la ſuite de leur *Conſultation* ; ſuppoſition qui leur a paru ſi certaine, qu'ils ne l'ont pas même miſe en doute ; & qui néanmoins étant très-fauſſe, les a jettés néceſſairement dans une mépriſe perpétuelle, dont ils ne ſe ſont pas aperçus, ou qu'ils n'ont pû éviter. Ce point eſt important : Car c'eſt comme la baſe & l'arc-boutant de leur Ecrit, qui roule tout entier ſur cette ſuppoſition. Ainſi, l'avoir détruite, c'eſt avoir détruit par avance tout l'Ouvrage : C'eſt ce qui fait que j'y inſiſte.

Pag. 5. & 6.

Elle ſe trouve, cette ſuppoſititon, à la tête des Queſtions de la perſonne qui conſulte. « Cette perſonne, eſt-il dit, craignant » autant d'attribuer à Dieu pour miracle ce qui ne ſeroit pas de » lui, ou qui en ſeroit indigne, que de ne pas le reconnoître » pour *l'Auteur immédiat* de toutes les merveilles qu'il lui plaît » d'opérer, demande ce qu'elle doit penſer *de l'état des Convulſion-* » *naires, & de tout ce qui y appartient* ; ceſt-à-dire, ſi l'on doit attri- » buer les Convulſions, *ou l'état des Convulſions*, telles qu'elles ſont » décrites dans l'Expoſé, à Dieu comme à leur *principe immédiat.* » On ſe ſouvient bien de l'Expoſé, le nom ſeul en rappelle aſſez toutes les infidélités.

Pag. 3.

Au reſte rien de plus louable que cette diſpoſition, qui dans un événement ſi extraordinaire, ſi ſingulier, & revêtû de caractéres ſi différens, & même ſi oppoſés les uns les autres, tient en *ſuſpens* une ame timorée ; & lui fait craindre, dans le doute & la perplexité où elle ſe trouve, jointe au déſir qu'elle a de s'éclaircir, ou *d'attribuer à Dieu pour miracle ce qui ne ſeroit pas de lui, ou qui en ſeroit indigne* ; ou *de ne le pas reconnoître pour l'Auteur des merveilles qu'il lui plairoit d'opérer.*

Heureuſe, cette perſonne, ſi elle étoit encore au même état ; ſi

Digitized by Google

la décision de ſes Docteurs ne l'avoit pas tirée d'une ſuſpenſion préférable ſans doute à la détermination qu'elle a priſe ; ſi ſa ſoumiſſion trop aveugle, ou ſon exceſſive crédulité pour des Maîtres reſpectables, mais non pas infaillibles, ne l'avoit enfin panchée du mauvais côté, & ne lui eût caché Dieu dans ſon œuvre, ou en la lui faiſant prendre pour celle de ſon ennemi, ou en la lui faiſant attribuer à tout autre principe, mais toujours diſtingué de Dieu.

Ce qui l'a trompée ; c'eſt une erreur palpable que ſes Docteurs ont entretenuë, & qu'ils auroient dû corriger. Cette perſonne s'eſt imaginée, qu'il n'y avoit point de milieu entre *attribuer à Dieu pour miracle un événement* ſurnaturel & qui tiendroit du prodige, & *le reconnoître pour Auteur immédiat* de *tout* ce qui entre dans cet événement, & *qui lui appartient* ; & elle a jugé que ſans cela un tel événement ou une telle œuvre, *ne ſeroit pas de Dieu, ou en ſeroit même indigne*. C'eſt-à-dire, qu'elle a crû qu'il falloit néceſſairement qu'un événement ſurnaturel, extraordinaire, & du genre miraculeux, ou ne fût pas de Dieu, & qu'il n'y eut aucune part ; ou qu'il en fût tout entier, & que Dieu fût l'*Auteur & le principe immédiat* de *tout* ce qu'il renferme. Comme ſi tout milieu étoit ici impraticable, & qu'il fallût abſolument que Dieu optât entre tout ou rien.

C'eſt ſur ce fondement qu'elle demande ce qu'elle doit penſer *de l'état des Convulſionnaires, & de tout ce qui lui appartient* ; & ſi l'on peut & l'on doit l'attribuer à Dieu comme au *principe immédiat*, avec toutes ſes circonſtances, ſes dépendances, ſes accompagnemens. Toutes les Queſtions de la perſonne qui conſulte, ont rapport à cette idée, & les Docteurs conſultés la ſuppoſent par tout dans leurs Réponſes. Si elle eſt fauſſe, cette idée ; ſi elle eſt inouïe, cette maxime ; ſi l'expérience y eſt contraire ; que dévienent, & les *Queſtions*, & les *Réponſes*, & la *Conſultation* toute entiére ?

Après tout, qu'un ſimple fidele, peu inſtruit de ces matiéres, ſoit dans ce préjugé, je n'en ſuis pas ſurpris. Mais que des Maîtres en Iſraël, que des hommes pleins de lumiere & d'un ſçavoir diſtingué, lui paſſent cette hypotheſe, & ne lui en faſſent pas la moindre difficulté ; c'eſt ce qui m'étonne. Eſt-il donc ſi difficile de lui donner mille preuves du contraire, & dans l'ordre commun de la providence, & dans un ordre ſupérieur, extraordinaire, & vraiment miraculeux ? C'eſt à ce dernier genre que je m'arrête, parce que c'eſt dans cet ordre que ſont les Convulſions : Et ce que je vais dire eſt d'autant plus remarquable, qu'il y eſt queſtion de Convulſions, ou d'opérations à peu près ſemblables à celles que nous voïons.

Preuves de la fauſſeté de cette ſuppoſition.

Perſonne n'ignore, ou du moins ne peut ignorer, après tout ce qu'on a dit & écrit à ce ſujet, qu'il y a eu de tout tems des Convul-

Divers exemples à ce ſujet.

sions aux Tombeaux des Saints; Convulsions trés-ressemblantes en genre d'agitations & de mouvements à celles qu'on a vûës à Saint Medard. Je renvoïe sur cela à *la* VI. & VII. *Lettre de la Recherche de la Vérité*, où ce point de Tradition a été éclairci de maniere à ne laisser aucun doute, & à ne souffrir aucune réplique solide. C'est l'Ecrit capital & décisif qu'on ne peut se dispenser de lire dans les circonstances présentes, pour peu qu'on desire d'être instruit. Or ces Convulsions étoient de deux especes; & l'une & l'autre prouve manifestement ce que j'avance.

Premier Exemple.

Depuis le cinq ou sixiéme Siécle ces Convulsions accompagnoient ordinairement les guérisons des malades, & étoient regardées comme guérissantes, ou tendantes & contribuantes à la guérison; & ces Convulsions ont toujours été attribuées à l'opération de Dieu même, préparant par là la voïe à la guérison, & y conduisant par ce moïen. C'est ce que montre dans un grand détail *la* VII. *Lettre de la Recherche de la Vérité*, qui roule toute entiere sur ce point. Ces Convulsions, tout-à-la-fois guérissantes & douloureuses, sont celles qui ont plus de rapport aux Convulsions de S. Medard, comme il est aisé de s'en convaincre en rapprochant les unes des autres; & on ne comprend pas comment les Auteurs de la *Consultation* ont osé avancer que ces *agitations* & ces *douleurs*, qui saisissoient les malades aux Tombeaux des Martirs, & qu'ils n'osent qualifier de Convulsions, tant ils craignent d'avertir de la ressemblance; *n'ont rien de commun avec l'état des convulsions* de ce tems. Ils oublient apparemment, & voudroient qu'on oubliât comme eux, celles qu'on a vûës sur le Tombeau, qui étoient si semblables à celles dont nous parlons, & qui y avoient même *un très-grand rapport*, comme l'a remarqué l'Auteur des *Observations sur l'origine & le progrès des Convulsions*.

Pag. 26

Monsieur Pouilleu, Pag. 3.

Mais quoique Dieu agît lui-même dans ces Convulsions, qu'on ne voit pas avoir jamais été attribuées à d'autres qu'à lui, & qu'on y reconnût son opération propre & *immédiate*; quoique, par une merveille qui attiroit l'admiration & l'attention de tout le monde, il mît lui-même les hommes dans un état, dont certaines circonstances font assez voir qu'ils n'étoient pas toujours fort à eux; croit-on qu'il ne s'y mêloit d'ailleurs, soit dans les mouvemens, soit dans les opérations, soit dans tout ce qui pouvoit être des dépendances & des accompagnemens de cet état, rien d'humain, rien de la nature, rien en un mot qui ne fût de Dieu, & dont il ne fût l'Auteur & le principe *immédiat*? On seroit démenti par la plûpart des faits, & je ne pense pas que personne voulût hazarder cette idée.

Second Exemple.

Dans les cinq premiers siécles, c'est une autre sorte de Convulsions. Ce sont des Convulsions qui prenoient communément aux

Energumenes, ou aux tombeaux des Martirs, ou à la préſence des Reliques. Il en eſt parlé fort au long dans *la* VI. *Lettre de la Recherche de la vérité*, dont ce point fait proprement le ſujet. Ces Convulſions ont moins de rapport que les premieres avec celles de nos Convulſionnaires, qui ne ſont point des Poſſedés, quoiqu'il plaiſe aux Auteurs de la Conſultation de ſuppoſer très-gratuitement & très-malignement, que *ſi quelques exemples de l'antiquité peuvent s'appliquer à ce qui ſe paſſe aujourd'hui, c'eſt celui des Energumenes, dont les mouvemens violens*, diſent-ils, *ont aſſez de rapport avec les Convulſions qu'on oſe entreprendre de diviniſer.* Mais n'eſt-ce pas ici le lieu de réfuter cet odieux paralelle. Il n'eſt queſtion que de ſçavoir ce que les Peres ont penſé de ces ſortes de Convulſions, & ce que la Tradition en a jugé. pag. 24.

Or ce que la Tradition nous apprend ſur cet article, comme il eſt pleinement démontré dans l'Ecrit que je viens de citer, c'eſt que la puiſſance de Dieu & la vertu du Saint ſe faiſoit ſentir alors au Démon, le preſſoit, le tourmentoit, le brûloit, (ce ſont les termes mêmes des SS. Docteurs) & le forçoit ainſi à ſe manifeſter malgré lui dans ceux qu'il poſſedoit par des agitations, des mouvemens, & des opérations qui le déceloient. C'eſt que le Démon terraſſé, abbatu, confondu par une puiſſance ſupérieure, & contraint quelquefois de parler contre lui-même, avouoit publiquement ſon crime, confeſſoit ſon malheur, & publioit hautement ſa honte & ſa défaite. On regardoit tout cela comme l'effet de la puiſſance de Dieu préſent, & de la vertu du Saint agiſſant : Et c'étoit à Dieu, comme cauſe principale & dominante, qu'on rapportoit ce grand & prodigieux évenement, qui faiſoit le ſujet non ſeulement de l'étonnement & de la fraïeur, mais encore de la joïe & de la reconnoiſſance des fidéles : C'eſt lui qu'on y voïoit, qu'on y louoit, qu'on y adoroit.

Il y avoit ici néanmoins deux opérations bien marquées ; celle de Dieu ſur le Démon qu'il tourmentoit, qu'il crucifioit, qu'il brûloit, qu'il forçoit à ſe manifeſter par les tourmens & les ſupplices ; & celle du Démon qui, combattu, vaincu, & forcé à paroître, ſe déclaroit quelquefois, ſe nommoit, ſe rendoit viſible par les cris, les hurlemens, les agitations & les mouvemens de toute eſpece qu'il produiſoit dans les perſonnes. Voilà viſiblement deux agens & deux principes differens, quoique ſubordonnés l'un à l'autre, dans une même œuvre, dans un même évenement : Dieu qui y préſidoit en chef, qui y commandoit en maître, & qui agiſſoit immédiatement ſur le Démon ; le Démon qui, contraint d'obéir, & forcé de ceder, vexoit l'homme à ſon tour, & ſe dédommageoit ſur lui, pour ainſi dire, d'une partie de ſes ſouffrances. L'action de Dieu étoit donc

Digitized by Google

alors *immédiate* sur le Démon, & médiate en un sens sur les personnes : Et par cette raison cet évenement total lui étoit attribué en chef, & on l'en reconnoissoit en premier comme le principe & l'auteur, quoiqu'on ne le regardât point comme la cause prochaine & *immédiate* de *tout* ce qui s'y passoit.

Il est donc vrai que dans un évenement du genre surnaturel, miraculeux, & miraculeux extraordinaire, tel que celui-ci, Dieu peut être principe & *cause immédiate* de certains effets, sans l'être pour cela de *tous*, dont plusieurs peuvent avoir un autre principe immédiat & prochain ; que son opération s'allie fort bien dans un pareil événement, quoique dans un état d'ailleurs nécessaire & non libre, avec l'action même & l'opération de son ennemi ; & qu'il ne répugne point qu'ils s'y trouvent tous deux ensemble, & souvent dans le même instant : ce que ni les Auteurs de la Consultation, ni les Docteurs Consultans ne sçauroient concevoir.

Troisiéme Exemple.

La même chose paroit encore très-visiblement dans les Exorcismes de l'Eglise, dont il est aussi parlé avec assez d'étenduë dans cette même Lettre de *la Recherche de la vérité*, qui n'a rien omis de ce qui pouvoit contribuer à éclaircir cette matiere. Ces Exorcismes puissans & pleins de la vertu de Dieu, par lesquels l'Eglise commande au Démon, l'agitent, le déchirent, le desolent, le mettent à la torture, le forcent à se découvrir & à parler : Et le Démon, ainsi poursuivi, tourmenté, déchiré, & forcé de paroître par les douleurs qu'il éprouve & les coups qu'il ressent, se manifeste dans les personnes par des opérations dignes de lui, quoiqu'elles soient moins pour l'ordinaire les effets libres de sa malice, que les suites forcées de ses souffrances. Cet évenement, ce prodige, où le combat de Dieu & du Démon est si sensible, est pourtant attribué à Dieu comme à sa cause principale, & on y reconnoît sa puissance & sa vertu.

VI. Lettre, n. 8. p. 22. & suiv.

Il y a néanmoins deux agens bien differens, & deux combattans bien disparats; Dieu agissant sur le Démon, & le Démon, en conséquence de l'action de Dieu sur lui, agissant sur la personne, mais contraint & forcé. L'action de Dieu est immédiate sur le Démon, & celle du Démon est immédiate sur la personne : Et tout cela est renfermé dans un seul & même évenement, que l'Eglise & toute la Tradition ne jugent pas *indigne de Dieu*, puisque c'est à lui qu'elles l'attribuent ; & je ne sçai s'il en est effectivement dans la Religion un plus grand & plus digne de lui. Dieu est donc & très-réellement & très-sensiblement dans un évenement, dans une œuvre, où il ne produit pas *immédiatement* tout ce qui s'y voit, tout ce qui s'y fait, tout ce qui s'y passe, *tout ce qui y appartient*, & il n'en est pas moins censé le principe & l'auteur.

Digitized by Google

Or ne pourroit-il pas à proportion en être de même dans les Convulsions, comme dans quelques-uns de ces exemples? Je dis à proportion; car les deux derniers n'y sont pas applicables en tout: Et *la Recherche de la vérité* en établissant le principe général, ne donnoit-elle pas assez à pressentir l'application qu'on en pouvoit faire quant au point dont il s'agit? On est bien étonné, lorsqu'au lieu de la conséquence qu'il étoit si naturel aux Consultans d'en tirer, on les voit contester jusqu'au principe même, & avancer hardiment » qu'*en vain*, pour diviniser les Convulsions, ou l'œuvre des Con- Pag. 23. & 24.
» vulsions, on allégue des exemples de l'antiquité, dont les uns » prouvent *seulement* que ceux qui étoient agités aux Tombeaux » des Martirs, (aussi-bien que dans les Exorcismes de l'Eglise) » étoient tourmentés par le Démon; les autres prouvent *seulement* » que quelques guérisons miraculeuses ont été accompagnées de dou- » leurs. » Est-ce là *seulement* ce que prouve à ce sujet la *Recherche de la vérité?* ne fait elle rien de plus? Et dans les deux dernieres *Lettres*, qui ont traité ces deux points, l'opération de Dieu n'y est-elle pas démontrée?

Enfin l'état des Mystiques, c'est-à-dire, de certains Saints ou Saintes, qu'il a plû à Dieu de conduire par des voïes fort extraordinaires: état assez semblables à plusieurs égards à celui de quelques Convulsionaires, acheve de mettre le comble à toutes ces preuves. * On y voit des choses très-singulieres en toutes façons & en tout genre; des Convulsions, des visions, des révélations, des extases, des discours, des découvertes, des prédictions, des représentations, des pansemens, des guérisons, des mouvemens enfin quelquefois peu réguliers, & des especes d'aliénations. On y voit en un mot des choses très-grandes & très-petites, très-divines & très-humaines. Quatriéme Exemple.

Or que peut-on penser, & selon la raison & selon la Religion, de tant *de bas & de petit*, pour me servir des termes mêmes des Consultans, joint à tant de grand & de merveilleux, & d'un mêlange aussi évident de choses si differentes & si opposées, sinon que Dieu étoit le principe des unes; & l'homme, laissé à son caractere, à sa foiblesse, quelquefois même à son imagination, le principe des autres? Il y en a même, où l'illusion, le prestige, & l'opération du Démon sont sensibles: On en remarque de telles dans Ste. Thérese, & dans plusieurs autres Saintes. Dieu n'étoit donc pas l'auteur *immédiat* de *tout* ce que leur état renfermoit, quoiqu'il le fût de leur *état* même. Il est donc faux qu'il faille que Dieu soit l'auteur *immédiat* de toute une œuvre, de *tout* un évenement du genre miraculeux, ou qu'il ne le soit point du tout: Car enfin dans cet Pag. 28.

* Voyez la VI. Lettre de Monsieur P. sur l'Œuvre des Convulsions

état, *tout* étoit-il de l'opération de Dieu directe & *immédiate*, ou n'y avoit-il rien de cette opération ?

Je ſçai ce que des hommes téméraires & hardis, & peu inſtruits dans les voïes de Dieu, peuvent repondre, & repondent en effet à ces exemples des Myſtiques. L'Auteur *des Examens* y a repondu comme eux. Je ſçai encore que des eſprits forts & tentés d'incrédulité, rejettent & mépriſent ces états extraordinaires comme des puérilités, & croïent même leur faire grace, quand ils veulent bien les prendre pour des faits innocens d'une imagination bleſſée. Mais on n'en a pas jugé ainſi dans l'Egliſe, & je ne penſe pas que les Conſultans en veuillent juger autrement qu'un Gerſon, qu'un Cardinal Bona, & tant d'autres grands hommes. Tout au plus pourront-ils nous dire avec l'Auteur des *Problémes*, que cet état n'eſt pas fort clair, & que prétendre juſtifier la diverſité de principe dans les Convulſions par ces exemples modernes, « c'eſt vouloir expliquer une » choſe obſcure par une autre qui ne l'eſt pas moins : *Obſcurum per* » *obſcurum.* » Mais ce qui ſeroit peut-être *obſcur* pour quelques-uns d'entr'eux, ne l'eſt pas pour beaucoup d'autres Théologiens ; & s'ils le jugeoient tel en effet, il ſeroit digne de perſonnes auſſi habiles de travailler à l'éclaircir.

I. Problême pag. 11.

Ce qui réſulte de cette diſcuſſion.

Quoique je me ſois aſſez étendu ſur cet article, je ne doute point qu'on ne puiſſe ajoûter beaucoup d'autres preuves à celles que j'ai données : Mais c'en eſt aſſez, ce me ſemble, pour un commencement ; il faut reſerver le reſte pour la Queſtion du mélange. Il me ſuffit d'avoir montré la fauſſeté de la ſuppoſition, ſur laquelle on s'appuïoit : Suppoſition, hazardée auſſi témérairement par la perſonne feinte qui conſulte, que légérement admiſe par les Docteurs Conſultans, qui ne veulent point que Dieu agiſſe ſurnaturellement & miraculeuſement dans une œuvre extraordinaire, dès qu'il ne fait pas comme cauſe directe & *immédiate* tout ce qui en fait partie, & qui concluent delà qu'il ne peut être dans les Convulſions, parce qu'on ne peut l'y reconnoître pour l'auteur & le *principe immédiat* de *tout l'état* des Convulſionaires, c'eſt-à-dire, de tout ce qui y entre, ou de *tout ce qui y appartient.*

Je n'examine point encore cet *état* : je ne décide point pour le préſent comment Dieu eſt dans les Convulſions ; ce qui y ſeroit de ſon opération médiate ou immédiate, ce qui n'en eſt point du tout & qui n'en peut être. J'expoſerai dans la ſuite mes vûes & mes idées ſur tous ces points, avec toute la modération & la retenuë que je crois qu'exige un évenement de la nature de celui-ci, & qui n'eſt pas encore pleinement éclairci. Ce que j'ai prétendu combattre, c'eſt la fauſſe maxime des Conſultans : Et les exemples que j'ai cités la renverſent abſolument, & avec elle toute la Conſultation qui n'a point de plus ferme appui.

A cette

Digitized by Google

A cette fauſſe ſuppoſition ſuccede une prétention encore plus fauſſe qui en eſt la ſuite, par laquelle commence la *Reponſe* des Docteurs, & qui à proprement parler en fait tout le fondement. C'eſt *l'unité* ou l'identité prétenduë *de l'œuvre des Convulſions*. Tout l'édifice croule, ſi ce fondement eſt une fois renverſé; & ſi cette unité, dans le ſens & de la maniere que l'entendent & l'expliquent les Conſultans, n'eſt dans la vérité qu'une pure imagination, deſtituée de toute réalité, c'en eſt fait, il ne faut plus parler de la *Conſultation*.

Fauſſe prétention de l'Unité de l'Œuvre, fondement de tout l'Ecrit.

Voici donc comment débute la *Reponſe du Conſeil*. « Le Conſeil qui a lû l'Expoſé, après un ſérieux examen des différens caractéres des Convulſions dont il s'agit, eſtime que pour ſe former « une idée juſte des Convulſions, il eſt néceſſaire de les enviſager « dans leur tout, & de conſidérer que les différentes parties qui « les compoſent, concourent *toutes* à former *une ſeule & unique œuvre*. »

Pag. 7.

Que de réfléxions à faire ſur ce début, ſi l'on vouloit profiter de tout! Je ne dis rien de l'*Examen*, & de l'*Examen ſérieux* que les Conſultans ont fait de cette affaire. J'en parlerai ailleurs. Mais on n'en perſuadera pas quiconque ſçait comment toute cette affaire s'eſt menée, & comment la Conſultation a été dreſſée, ſignée, publiée. Mais les Docteurs ont *lû l'Expoſé*. Et quel Expoſé ont-ils lû? Devroit-on ſeulement le nommer? Ils y ont vû *les differens caractéres des Convulſions*: Oui, mais tels qu'on a voulu les décrire, & avec tout ce qu'on a jugé à propos d'y ôter, d'y ajoûter, de taire & de ſupprimer. Ne ſont-ils pas bien inſtruits? Et ils ont *eſtimé que pour ſe former une idée juſte des Convulſions, il étoit néceſſaire de les enviſager dans leur tout*. Rien de mieux, rien même de plus néceſſaire. Mais l'ont-ils fait? Ont-ils penſé ſeulement à enviſager l'origine qui fait la portion la plus conſidérable de ce *tout*; & qui influe dans toute la ſuite? Ont-ils daigné remonter juſqu'au Tombeau qui décide de tout le reſte? He! comment ſans cela ſe *former une idée juſte des Convulſions*? Enfin ils ont compris que pour bien juger de cet événement, il falloit *conſidérer* avant tout *que les différentes parties qui le compoſent, concourent toutes à former une ſeule & unique œuvre*. Voilà ou tendoit tout ce début, & à quoi on en vouloit venir; *l'unité de l'œuvre*. Examinons cette prétention, & montrons-en toute la fauſſeté.

C'eſt donc là comme le champ de bataille des Conſultans, & leur principe fondamental en cette affaire, que *toutes* les Convulſions dont il s'agit aujourd'hui, ſans exception quelconque, de quelque genre & de quelque nature qu'elles ſoient, auſſi-bien que *les différentes parties qui les compoſent*, ne ſont qu'un *tout*, & un tout pour ainſi dire homogêne, c'eſt-à-dire, de même eſpéce ou du moins de

Sentiment des Conſultans ſur ce point.

même valeur, en ce qu'elles ſont toutes mauvaiſes & indignes de Dieu, plus ou moins ſelon le principe humain ou diabolique qui les produit; & qu'*elles concourent toutes à former une ſeule & unique œuvre*, mais *œuvre reprouvée*, & qui ne peut en rien avoir Dieu pour Auteur. Pag. 17.

Il ne faut donc pas prétendre diſtinguer à cet égard entre Convulſions & Convulſions; Convulſionaires & Convulſionaires; entre *les différentes parties* qui peuvent compoſer cet évenement total, telles que ſont les différentes opérations ou les différents caractéres qu'il eſt aiſé d'y remarquer; ni vouloir faire, comme il paroît pourtant aſſez raiſonnable, un diſcernement & un triage, ſoit dans les choſes, ſoit dans les perſonnes, pour réjetter les unes, approuver les autres, & pour inférer de cette diverſité, qui n'eſt que trop palpable dans cet évenement, une diverſité d'agens & de principes. C'eſt une pure illuſion, ſi on en croit les Conſultans, que d'entreprendre *de diviſer une telle œuvre; encore plus de la partager entre Dieu & le Démon, ou entre Dieu & le propre eſprit de l'homme.* Jamais, à les entendre, l'Egliſe n'a admis un tel partage, *jamais la Tradition n'a connu cette ſorte de bigarrure.* Pag. 27. Pag. 28.

Selon les Docteurs, toutes les Convulſions, tous les Convulſionaires ne ſont qu'un gros, ne ſont qu'un corps, dont tous les membres & toutes les parties retentiſſantes les unes aux autres, ſont liées indiſſolublement, & répondent ſolidairement les unes pour les autres. Un ſeul trait décide, une ſeule action parle, un ſeul Convulſionnaire mauvais ou équivoque rend tous les autres ſuſpects & odieux: une ſeule partie viciée infecte, corrompt, défigure le *tout*, & une ſeule portion défectueuſe entraîne la condamnation de l'œuvre totale & entiére. C'eſt la ſuite de ce qu'on appelle l'*unité* de l'œuvre des Convulſions, qui ne forment, dit-on, qu'*une ſeule & même œuvre*, & qui ne ſont qu'*un tout unique... dont les différentes parties ſe réuniſſent comme celles d'un anneau.* Ainſi raiſonnent les Docteurs. Pag. 27.

Preuves de la fauſſeté de cette prétention.

Mais cette maniere de raiſonner, qui ſe trouve ou ſe ſuppoſe par tout, & qui n'eſt appuiée que ſur l'*unité* prétenduë de cette œuvre, eſt-elle bien convaincante & bien déciſive pour ſervir de fondement à tout l'Ecrit? Conçoit-on aiſément qu'une œuvre, qu'*on n'auroit point héſité*, à raiſon de ſes grands caractéres, *de reconnoître pour une œuvre ſurnaturelle & toute divine*, ſi ces caractéres avoient été ſeuls; conçoit-on, dis-je, qu'une telle œuvre qui paroît ſi privilégiée, par la jonction d'autres caractéres, qu'on prétend fauſſement qui *la défigurent dans toutes ſes parties*, ou même d'un ſeul qui ne ſeroit pas de Dieu, ou du moins qui en ſeroit indigne, dévienne tout à coup, & dans ſa totalité, une œuvre ou purement humaine, Pag. 4.

Digitized by Google

ou réellement diabolique ? Quelle étrange métamorphose ! Il eſt facile de montrer le contraire, & de faire voir la fauſſeté de cette prétention, ſoit quant aux choſes, ſoit quant aux perſonnes.

Quant aux perſonnes : Ne peut-il pas ſe faire qu'il y ait dans la vérité de bons & de mauvais Convulſionaires ; des Convulſions feintes comme des Convulſions réelles ; des Convulſions de l'imagination, de la maladie, du Démon même, ſi l'on veut, comme des Convulſions de Dieu : & que tout cela ſe trouve réuni, au-moins extérieurement, dans un événement qui, ſoit dans ſon origine, ſoit dans ſon progrès, auroit Dieu en premier pour Auteur ? Pour en douter il faudroit ignorer d'une part de quoi eſt capable l'eſprit de l'homme abandonné à ſa malice ou à ſa foibleſſe ; & de l'autre, ce que peut le Démon contre les œuvres même de Dieu, pour les obſcurcir, les décréditer, &, s'il ſe pouvoit, les détruire. N'en a-t-on pas mille exemples, & ſeroit-ce la premiere fois que Satan ſe ſeroit trouvé parmi les enfans de Dieu ? Les enchanteurs de Pharaon contre Moïſe, Simon contre Pierre, cette fille qui devinoit par un eſprit de Python, contre Paul & les Prophêtes qui parloient par l'eſprit du Seigneur : Tant d'autres exemples connus dans l'hiſtoire de l'Egliſe, ne ſçauroient-ils ſe retracer, quoique ſous une autre forme ; & nous mettre à portée de juger par proportion de ce que nous voions ?

Or cela poſé, de quel droit jugera-t-on tous les Convulſionnaires de la même maniére, & les mettra-t-on tous au même niveau, au moins pour les condamner tous ? Ne fera-t-on point de différence entre un Auguſtiniſte, un Vaillantiſte, & les autres ; entre ceux qui pourroient être juſtement ſuſpects, & ceux qu'on n'a nulle raiſon de ſoupçonner ? Bien loin donc que ce ſoit ici une queſtion à décider en commun, & pour ainſi-dire, en bloc, c'eſt une affaire à traiter d'homme à homme, de particulier à particulier, de perſonne à perſonne. Rien n'eſt plus éloigné de l'idée des Conſultans, qui ne font qu'un *tout* de tous les Convulſionnaires, & un tout qui n'eſt digne que d'être reprouvé.

J'en dis autant des choſes que des perſonnes. L'état des Convulſionaires, même de ceux en qui l'on reconnoîtroit du divin, peut être mêlé, & l'opération de Dieu peut s'y trouver avec d'autres opérations qui ne viennent pas de lui, du-moins comme cauſe prochaine, directe & immédiate, ou même qui n'en ſont point du tout. Cette opération s'allie fort bien, ainſi que je l'ai montré plus haut, avec pluſieurs autres actions laiſſées à la nature, au caractére, à la foibleſſe, à l'eſprit de l'homme en un mot, & même à l'opération du Démon. On l'a vû aux Tombeaux des Saints, ſoit dans les malades, ſoit dans les Poſſédés. On l'a vû & on le

voit encore tous les jours dans les exorcismes de l'Eglise. On l'a vû enfin dans les Mystiques, & on le voit de même dans les Convulsionnaires, quand on ne veut pas s'aveugler. La diversité & la contrariété visible des traits & des opérations, y marquent évidemment diversité & contrariété de principes. Où trouver l'*unité de l'œuvre* dans une telle diversité de caractères, & comment la concilier avec la non-unité & la contrariété même de principes?

Réponse aux raisons qui l'appuient.

Je ne m'étends pas davantage sur ce point, qui reviendra nécessairement dans la question du mélange. Ici je refute, & je n'établis pas. C'est aux Consultans à prouver ce qu'ils avancent : Et leurs preuves sur l'*unité de l'œuvre* dans les Convulsions, unité qui fait toute leur ressource, devroient être plus claires que le jour, pour l'emporter sur la notoriété des choses, & sur l'évidence des faits. Or le sont-elles ? Suivons-les, & entendons-les s'expliquer eux-mêmes.

Pag. 7. Ils reconnoissent d'abord que *les Partisans de cette œuvre*, (*œuvre unique*, selon eux,) *se sont divisez en plusieurs branches*. Il y en a deux effectivement bien marquées, dont l'une veut que tout soit de Dieu dans cette œuvre, & l'autre soutient qu'il faut y faire un discernement, soit pour les personnes, soit pour les choses même; & admettre nécessairement un mélange par rapport à ces deux chefs. Il faut même convenir que les premiers sont aujourd'hui en fort petit nombre en comparaison des autres, puisqu'ils se réduisent au seul F. Augustin & à ses Partisans; car les Vaillantistes, quoique d'ailleurs dans l'illusion, sont eux-mêmes divers discernemens. Comme le gros des Convulsionistes est également éloigné du fanatisme des uns & des autres, rien de plus raisonnable que d'en faire une troisiéme *branche* séparée, *qui doit être fort distinguée* des deux autres.

Ibid.

Secondement, les Consultans en *distinguant fort des autres*, la classe qu'ils exceptent, rendent à ceux qui la composent une partie de la justice qu'ils leur doivent, qui est que *ceux qui y tiennent, reconnoissant du divin dans les Convulsions, font profession de condamner tous les excès qui s'y rencontrent*. Ainsi les voilà justifiés sur les regles, & lavés des abus, au moins dans la spéculation; car on ne va pas encore jusqu'à les en décharger dans la pratique. Si l'on avoit bien voulu ajouter, que non seulement ceux dont on parle, *font profession de condamner tous les excès*; mais que de plus ils ont travaillé à les réprimer, autant qu'ils l'ont pû; qu'ils l'ont fait même avec un tel succès, que sur le total & la multitude des Convulsionaires, des personnes très-au fait affirment que, hors ceux à qui le fanatisme peût avoir fait illusion, il n'y a pas actuellement dans Paris fix Maisons où les abus subsistent; on auroit rempli tout devoir à cet

Ibid.

Digitized by Google

égard, & accompli toute juſtice. Mais peut-être n'en étoit-on pas inſtruit.

Quoiqu'il en ſoit, on doit ſçavoir gré aux Docteurs de cette juſte exception, qui marque leur attention pour leurs freres, & qui les diſculpe du reproche de confondre en ce point les innocens avec les coupables. Pour moi je la regarde en partie comme une réparation autentique que nous fait ici l'Auteur des *Problêmes*, qui a ſigné la Conſultation, du partage ſi offenſant & ſi inique qu'il avoit fait dans un de ſes Problêmes, & de la maniere la plus générale & la plus odieuſe, entre ce qu'il appelle Convulſioniſtes & Anticonvulſioniſtes, en caracteriſant ceux-ci par leur attachement aux regles, & ceux-là par leur oppoſition ou leur mépris pour les regles : *Anticonvulſioniſtes, zélateurs des regles, Convulſioniſtes, partiſans de l'exception des regles.* Je veux croire que ce trait a échappé par le zele même pour les regles à un Auteur qui écrivoit pour les défendre, & je le lui pardonne de tout mon cœur, dès qu'il le rétracte. II. Problême, p. 24. & 25.

Mais en troiſiéme lieu, ajoutent les Conſultans, *on ne peut admettre* pour cela *les diſtinctions & les réſerves que voudroient faire* les Partiſans de cette œuvre, attachés même aux regles. Et pourquoi ne pas les *admettre*, dés qu'elles ſont équitables & fondées, & que les choſes ou les perſonnes y donnent lieu ? Ne ſçauroit-on diſtinguer, par exemple, le gros des Convulſionaires, des Fanatiques déclarés ; & les opérations des uns & des autres ſont-elles ſi ſemblables, qu'il faille néceſſairement les confondre ? Pourquoi ? Le voici, ſelon les Docteurs : C'eſt *que les traits les plus marqués & les plus eſſentiels, ſont communs à tous les Convulſionaires.* Qu'on remarque bien ce mot, *à tous*, qui n'en excepte aucun, & qui renferme ſept à huit cent perſonnes dans la même condamnation, ſans qu'on en ait peut-être examiné réguliérement une ſeule. Les condamnations reſpectives & *in globo*, ſont-elles donc plus de miſe quand il s'agit des perſonnes, que quand il s'agit d'un Livre ou de Propoſitions ? Pag. 7. Ibid.

Mais de bonne foi, quoi de plus illuſoire que le prétexte ſous lequel on prétend bannir ces *diſtinctions* & ces *reſerves* ? Ce qui eſt *commun à tous les Convulſionnaires*, c'eſt d'avoir des Convulſions. Mais d'avoir telles & telles Convulſions, c'eſt ce qui eſt particulier à chacun d'eux, & qui les différencie. *Toutes* les Convulſions ſont-elles marquées au même coin ? Ont-elles toutes les mêmes caractéres ? Viennent-elles toutes du même lieu ? Et celles qui en viennent originairement, ſont-elles toutes demeurées ce qu'elles étoient ? Renferment-elles toutes de ces traits ſinguliers & frappans, qui y ſont reconnoître le doigt de Dieu & ſon opération miraculeuſe ? N'y en a-t-il point qui marquent un autre prin-

Digitized by Google

cipe, ou en tout ou en partie ? Les Convulſions du Frere Auguſtin & de ſes ſectateurs, n'ont-elles rien qui les diſtinguent des autres, & ne portent-elles pas ſur le front un ſigne & un caractére de reprobation qui oblige ſinguliérement à les déteſter ? Celles qui viendroient de l'impoſtûre, de l'imagination, de la maladie, ne ſe trahiſſent-elles pas inſenſiblement par quelqu'endroit, & eſt-il impoſſible de les diſcerner ?

Les traits les plus marqués & les plus eſſentiels des Convulſions vraïes, ſurnaturelles, & dont Dieu eſt le principe, ſont de tirer leur origine du Tombeau, des Reliques, de l'invocation du Serviteur de Dieu, [tous traits, dont la Conſultation ne dit pas un ſeul mot] d'être guériſſantes, ou de contribuer en leur maniére à la guériſon. Or toutes les Convulſions ſont-elles de ce genre, & portent-elles toutes évidemment quelqu'un de ces caractéres ? Les accompagnemens ſurvenus depuis, & qui ne ſont pas proprement Convulſions, quoiqu'ils s'y trouvent liés, ſont-ils les mêmes dans tous ? Et quoique Dieu en puiſſe être l'auteur dans pluſieurs, & qu'on préſume ou qu'on juge même avec raiſon qu'il l'eſt en effet, lorſque rien n'oblige à dire ou à penſer le contraire, eſt-ce une conſéquence qu'il le ſoit auſſi dans tous les autres, lorſque des traits qui l'excluënt viſiblement, y répugnent & s'y oppoſent ? On ne peut donc mettre ni toutes les Convulſions, ni tous les Convulſionnaires au même rang, ni en raiſonner ſur le même pied, comme les Conſultans prétendent le faire.

Endroit remarquable de la Conſultation.

Au fonds à quoi ſe reduiſent les preuves démonſtratives qu'ils produiſent de cette *unité* prétenduë des Convulſions ? Je les rapporte tout de ſuite d'après la *Conſultation*, afin qu'on ne m'accuſe pas d'en avoir omis quelques-unes, ou de les avoir ſéparées pour les affoiblir. Ils diſent donc en quatriéme lieu que » *tous les Convulſionnaires* (qu'on ſe ſouvienne encore une fois de ces *tous* qui eſt » eſſentiel à leur ſiſtême) ſont unis entr'eux par les liens d'une » ſociété particuliére, qui a le même langage, les mêmes vûës, les » mêmes fonctions : qu'ils ſe regardent comme une troupe ſuſcitée » extraordinairement de Dieu pour une même fin, comme chargée d'un même miniſtére, comme deſtinée à annoncer de concert les deſſeins de Dieu ſur ſon Egliſe, à en repreſenter par » leurs actions, & à prédire par leurs diſcours uniformes les malheurs prochains, & les reſſources qui doivent les réparer ; qu'ils » ſe traitent de freres & de ſœurs ; qu'ils ſe rendent témoignage » les uns aux autres d'être animés de l'eſprit de Dieu & de parler » en ſon nom ; qu'ils adoptent reciproquement ce que les autres » ont dit & fait de ſingulier ; qu'ils en prennent hautement la » défenſe, & cherchent à l'autoriſer, en l'imitant eux-mêmes & » en s'efforçant de le ſurpaſſer. »

Pag. 7.

Digitized by Google

Qui ne connoîtroit les Convulſionnaires que par ce recit, ſe tromperoit étrangement ſur leur compte. Mais je ſuis forcé & fâché de le dire : Ce n'eſt preſque qu'un tiſſu de faux, joint à beaucoup de malignité, quand on le fait tomber ſur le *tout*, comme le font ici les Conſultans ; & cela pour en faire à *tous* un crime général & commun. Preuve bien claire & bien certaine que les Docteurs qui ont ſigné la Conſultation, n'ont crû que ſur le rapport d'autrui, & que trés-peu d'entr'eux [j'en excepte à peine deux] ont ſuivi par eux-mêmes les Convulſions : ce que la plûpart ne deſavouënt pas.

J'ai déjà remarqué que j'ai connu pluſieurs Convulſionnaires, qui ne ſe croïoient ni *ſuſcités*, ni *deſtinés*, ſoit pour annoncer, ſoit pour prédire, ſoit pour figurer, & que je ne crois pas pour cela moins bons Convulſionnaires que les autres. Il eſt vrai que ça été l'idée d'un certain nombre ; au-moins de la plûpart de ceux qui parloient : la ſuite des événemens fera voir ce qu'il en faut penſer. Pour *les liens d'une ſociété particuliere* qui les uniſſent, je n'en connois point d'autres que ceux que forme entr'eux la charité quand ils ſont gens de bien, ou la reſſemblance de leur état, qui lie volontiers les perſonnes qui ſe trouvent dans une même ſituation & dans une épreuve à peu près ſemblable, ſur tout quand elles croïent qu'elle vient de Dieu, & que c'eſt ſa main qui les y met, Il pourroit y avoir plus dans les ſentimens du cœur, ſans que ce fût un crime, & que l'Egliſe & l'Etat y fuſſent intéreſſés. Si c'eſt là ce qui ſonde le titre de *freres* & de *ſœurs* qu'ils ſe donnent, ce titre eſt bien innocent, & il eſt trop ancien dans la religion pour le tourner en reproche, & l'interdire comme ſuſpect.

Comment d'ailleurs oſe-t-on dire auſſi généralement qu'on le fait, qu'*ils ſont tous unis entr'eux* par les mêmes ſentimens, les mêmes vûës, les mêmes idées, quand il eſt conſtant & notoire que les uns approuvent ce que les autres condamnent, que les uns blâment ce que les autres canoniſent; que les uns cherchent à ſe produire, tandis que les autres aiment à ſe cacher ; que les uns ne veulent ni d'épreuves, ni de ſecours, tandis que les autres les juſtifient & les demandent ; que les uns s'attachent inviolablement aux régles, tandis que d'autres s'en écartent ; & qu'ainſi il y a entre certains, ſur pluſieurs points, une variété étonnante & une contradiction manifeſte de ſentimens & d'idées ? Eſt-ce là *s'autoriſer, s'imiter, ſe défendre reciproquement les uns & les autres* ? Et quand ils le ſeroient en ce qui eſt bon, ſeroient-ils répréhenſibles ?

Mais depuis la naiſſance du Fanatiſme & du double Fanatiſme, ſoit des Cauſſiens ſoit des Eliens, qu'il ſemble que Dieu n'ait permis que pour rendre le diſcernement plus ſenſible, & pour être com-

Digitized by Google

me la principale pierre de touche des bons & des mauvais Convulsionnaires, tout ce qu'on dit ici, a-t-il la moindre ombre, la moindre apparence de vérité ? *Tous les Convulsionnaires* sont-ils donc Augustinistes & Vaillantistes, ou tiennent-ils à l'une de ces deux sectes? Combien [& c'est assûrément le grand nombre & le trés-grand nombre] combien condamnent hautement & dans leurs Convulsions & hors leurs Convulsions, & le F. Augustin & ses Partisans, & détestent ses impiétés & ses erreurs ? *Ont*-ils *les mêmes vûës, le même langage* que ce Séducteur, ou que ceux qu'il a séduits ? *Font*-ils les mêmes œuvres ou *les mêmes soutiens* ? Leur *rendent* ils *témoignage d'être animés de l'esprit de Dieu, ou de parler en son nom* ? *Adoptent*-ils *ce qu'ils ont dit ou fait de singulier* ? *En prennent*-ils *la défense, & cherchent*-ils *à l'autoriser, à l'imiter, à le surpasser* ? Y a-t-il en un mot entr'eux, & ces hommes livrés à l'illusion, quelque *Société*, quelque fraternité ? S'ils en parlent, n'est-ce pas, ou pour déplorer l'aveuglement & le malheur de ces insensés, ou pour en marquer leur peine, & quelquefois leur indignation ? Les Consultans ont-ils pû l'ignorer, s'ils ont été le moins du monde instruits des faits ? S'ils ne le sont pas, comment en parlent-ils ? S'ils le sont, pourquoi les déguisent-ils ?

Si la *Consultation* avoit voulu se faire croire, ou du moins en imposer moins grossiérement, elle devoit venir deux années plûtôt, qui est à peu prés l'époque du Fanatisme : Aujourd'hui elle vient trop tard ; le discernement est trop marqué. Mais le système opposé aux Convulsions demandoit qu'on confondît tout, qu'on ne fît qu'un *tout* & un tout *reprouvé* de l'œuvre toute entiére, pour avoir lieu de tout livrer à *fanatisme*, à *séduction*, à *illusion*, à *scandale*. Qu'il me soit permis de m'écrier ici non, seulement à la fausseté, mais à l'injustice & à la calomnie.

Pag. 25.

Voilà pourtant tout ce qu'on dit, & tout ce qu'on a à dire pour montrer l'*unité* tant rebatuë de cet événement total, d'où l'on prétend conclure l'unité de principe, ou la multiplicité, si l'on veut, mais toujours à l'exclusion de tout principe divin ; cela n'est-il pas fort concluant ? & néanmoins on suppose tout cela si bien prouvé, qu'on bâtit là-dessus tout l'édifice ; & qu'on fonde sur cette prétention toutes les Réponses aux différentes Questions. Je laisse à penser comment elles seront répondues.

Principes des Consultans, partie vrais ; partie faux. p. 8.

Aprés ce Préliminaire, qui n'est pas d'un favorable augure pour la suite de l'Ecrit, viennent les *Principes généraux* que posent les Consultans, & qu'ils donnent comme des *Régles sûres pour se fixer* sur les Convulsions. Les uns ont rapport au fond de l'œuvre, & les autres à la conduite. Réussiront-ils mieux sur cet article que sur les précédens ? C'est la question. Rien au fond de plus raisonnable,

Digitized by Google

uable, ni de plus néceſſaire que de donner ces *Régles*, que d'établir ces *Principes*. Nous en avons poſé nous-mêmes, ſoit dans la *Recherche de la vérité*, ſoit dans les *Lettres ſur l'œuvre des Convulſions*. Mais pour *fixer les eſprits* ſur cet événement en la maniére dont ils voudroient les fixer ici; que leurs régles doivent être claires & préciſes, que leurs principes doivent être conſtans & indubitables!

Or quand on vient à les examiner, on trouve qu'ils ſont preſque tous ou faux, ou incertains, ou obſcurs, ou inſuffiſans, & que ce qu'ils ont de vrai eſt comme couvert & défiguré par tous ces défauts. Comme tout cela eſt confondu, il importe de le démêler, & je vais le faire en peu de mots. Je profiterai avec plaiſir de ce qu'ils ont pû dire de bon, en le ſéparant de ce qu'ils y ont mélé de contraire, & en faiſant un triage de ce qu'il faut prendre, ou laiſſer.

Diſcuſſion de ces Principes

On établit dans le premier principe que « la Réligion étant « non ſeulement la régle de notre foi, mais encore de nos mœurs « juſqu'à la conſommation des ſiécles; & J. C. en formant ſon « Egliſe, lui ayant donné dans des régles ſûres, des moïens de « garantir ſes enfans de l'erreur & de l'illuſion, pour connoître « dans tous les tems ce que nous devons croire, & ce que nous de- « vons pratiquer, *il faut s'en tenir à ce que la Tradition nous enſeigne.* »

Qui pourroit nier en général un tel principe, & qui n'y ſouſcriroit de tout ſon cœur? Quel eſt l'enfant de l'Egliſe dont la Tradition ne ſoit la régle dans tous les tems & ſur tous les points? Rien donc de plus certain, mais bien entendu que ce ſoit une Tradition vraie, une Tradition qui ait rapport à ce qu'il s'agit d'établir; & non une fauſſe Tradition, une Tradition qui regarde toute autre choſe que le point dont il ſeroit queſtion, ou qui mette à l'écart celui qui décide de tout le reſte, comme le fait la Conſultation. C'eſt par cette raiſon que je réjette la prétenduë Tradition des *Problêmes* à laquelle la Conſultation renvoïe, & que je m'en tiens à celle de la *Recherche de la vérité*, qui ayant ſaiſi le vrai point de la diſpute, à mis en poudre par avance & la *Conſultation* & les *Problêmes*.

On donne dans le deuxiéme Principe pour maxime inviolable, que » dans les évenemens même les plus ſinguliers, *il faut ſuivre les regles communes*, fondées clairement ſur la parole de Dieu, » établies & reçûës dans l'Egliſe: Que plus ces évenemens paroiſ- » ſent extraordinaires, éloignés de l'ordre commun, & par là plus » capables de ſurprendre & de faire illuſion, plus auſſi doit-on ſe » tenir ferme aux regles que nos Peres ont ſuivies, & qui ont été » tranſmiſes juſqu'à nous de ſiécle en ſiécle; ſans quoi, dès que cha- » cun prétend ſe faire des regles à ſa fantaiſie, on ne peut que tom- » ber dans la confuſion & l'égarement. » Fidd.

Quand on en demeure à ce qu'il y a de général dans cette maxime, elle eſt encore inconteſtable ; & à l'exception des ſeuls Fanatiques de nos jours, qui ſe croïent au-deſſus des regles, je ne connois perſonne qui n'en convienne. Mais *les regles communes* doivent avoir leur application aux cas particuliers, & tout le monde ſçait qu'elles varient ſelon l'exigence de ces cas, les circonſtances où ſe trouvent les perſonnes, & les états où elles ſont. *Les regles communes*, par exemple, ſont autres pour les malades que pour les ſains ; & on s'en écarteroit, ſi l'on prétendoit traiter les uns comme les autres. Il eſt certain que les états extraordinaires, quels qu'ils ſoient, ont toujours leurs *regles*, quoique differentes de celles qui regarderoient des états ordinaires & communs. Il faut la regle par tout ; mais par tout la regle n'eſt pas la même. Il y a des *regles communes*, eſſentielles & invariables ; il y en a qui ne le ſont pas. On ne doit pas juger des unes comme des autres. La raiſon dicte ces différences, l'Egliſe les autoriſe, & la Religion les approuve. La Conſultation au contraire paroît tout confondre.

Ibid. On ſoutient dans le troiſiéme Principe, que » *l'obſervation des* » *regles* de la Loi naturelle & divine, *eſt en un ſens plus précieuſe* à » l'Egliſe, *que les miracles*, même avérés & notoires, » Et on prétend le prouver par l'exemple des anciennes épreuves, interdites par l'Egliſe, comme tentation de Dieu, quoique ſouvent ſuivies & accompagnées de miracles.

Ceci n'eſt pas auſſi clair. *Des regles plus précieuſes que des miracles.* C'eſt-à-dire apparemment, ou plus cheres à Dieu, ou plus néceſſaires à l'Egliſe. Il faut avouer que cela ne s'entend pas d'abord. Il eſt vrai qu'on ajoute, *plus précieuſes en un ſens*. Mais quel eſt ce *ſens* ? La Conſultation ne le dit pas. Il faut attendre qu'elle s'explique, ou plûtôt que quelqu'un s'explique pour elle, dans la crainte de ne pas bien prendre ſa penſée. Car l'exemple qu'elle apporte, comme pour la faire comprendre, ne l'éclaircit pas ſuffiſamment. Il eſt d'ailleurs hors d'œuvre pour l'uſage qu'on en prétend faire, & ſujet lui-même à de grandes difficultés, comme je le ferai voir dans la ſuite en parlant de ces anciennes épreuves.

Je ne trouve rien à redire au quatriéme Principe, qui pourroit en partie expliquer le précédent, & qui me paroît même abſolument neceſſaire pour couper pied à tout fanatiſme, au moins dans
Pag. 5. la conduite. C'eſt que » *rien ne peut excuſer du violement des regles*, (J'entens des regles conformes à l'état où l'on ſe trouve, & qui lui tiennent lieu de regles communes, & de celles qui ſont eſſentielles.) » qu'une diſpenſe qui ſeroit pour le moins auſſi clai» re, auſſi conſtante, auſſi notoire que les regles mêmes. » Cette maxime eſt très-certaine. Elle a été établie dès le commencement

Digitized by Google

par tous les sages Convulsionistes, encore plus attachés aux regles qu'aux Convulsions; & il ne faut jamais s'en départir. Il n'y auroit que le cas d'une révélation expresse & particuliére, bien connuë & bien prouvée, qui pût en dispenser, mais ce cas n'est pas le nôtre.

Ibid. Ce qu'on ajoûte que *la liaison apparente même avec des vrais miracles ne peut excuser ce violement*, est encore très-vrai en soi; & je ne sçai s'il le seroit moins quand la liaison seroit réelle, si ce n'est que le miracle avéré & notoire, fût fait lui-même en preuve de la dispense: en quoi il semble que je vais plus loin que les Consultans, & que je donne plus à la régle. On voit assez où tend ce discours, & qu'ils y ont en vuë *la liaison apparente* tout au plus selon eux, & très-réelle selon nous, des Convulsions avec les miracles. Mais il ne faut pas prévenir l'ordre des matiéres.

Fiction particuliere des deux derniers principes. Ibid. Je ne puis être d'aussi bonne composition sur le cinquiéme Principe. Il est faux à tous égards, & insoutenable en tous sens, sur tout de la maniére que l'entendent les Consultans. Ce principe est « qu'on ne doit point attribuer à Dieu agissant en son nom, « comme cause principale & immédiate, *aucune œuvre* qui porte sen- « siblement des caractéres indignes de sa majesté, de sa grandeur, « de sa bonté, de sa sagesse infinie, dont il est dit dans l'Ecriture « *qu'elle n'est susceptible d'aucune souillure*. Qu'ainsi on ne peut le re- « garder comme auteur immédiat d'une œuvre, où, non-obstant « quelques traits capales d'éblouir, il se trouve du faux, de l'in- « décent, du cruel, de la folie, de l'extravagance. » Voilà le principe, & la conséquence qu'on en tire. Or l'un & l'autre est également défectueux, & le faux s'y fait sentir par tous les endroits. Sag. 7. 25.

1°. On retombe dans la mépriſe que j'ai déjà remarquée sur l'*auteur* ou le principe *immédiat*; comme si Dieu ne pouvoit être *auteur* ou principe *immédiat* d'un événement surnaturel, sans l'être de tout ce qui entre dans cet événement, & qui en fait partie. C'est une prétention des plus fausses, & détruite par tous les exemples que j'ai cités.

2°. On confond deux choses très-différentes, & que des Théologiens exacts auroient dû distinguer, *cause principale* & *cause immédiate*. Dieu étoit la *cause principale* de ce qui se voïoit aux Tombeaux des Martirs: il l'est encore de ce qui arrive dans les exorcismes de l'Eglise, & c'est à lui que ces événemens sont attribués. Il s'en faut beaucoup néanmoins qu'il soit la *cause immédiate* de tout ce qui se passoit dans l'un, & de tout ce qui se fait dans l'autre.

3°. La maxime est absolument fausse dans l'étenduë & la généralité où on la propose: scavoir « qu'on ne peut attribuer à Dieu « comme agissant en son nom, ou comme cause principale & im- « médiate, *aucune œuvre* qui porte sensiblement quelque caractére «

Digitized by Google

» indigne de ſes divins attributs. » Il faudroit, en ſuivant cette maxime, ôter à Dieu, au moins dans l'ordre des miracles, toute œuvre dans laquelle il entreroit quelque choſe d'humain, d'étranger, ou qui viendroit d'un mauvais principe, & qui ne ſeroit pas digne de Dieu. Et en ce cas comment l'Egliſe elle-même, cette Société extérieure & viſible, qui eſt le corps miſtique de J. C. ſeroit-elle l'œuvre de Dieu par excellence, & tiendroit-elle le premier rang entre les miracles de ſa puiſſance ? Tout y eſt-il digne de Dieu, ou ceſſe-t-elle pour cela d'être ſon ouvrage ? Cet exemple ſeul eſt déciſif, & doit tenir lieu de tous les autres.

4°. Quand on voudroit reſtraindre la maxime aux ſeules œuvres, non ſeulement divines & miraculeuſes, mais miraculeuſes extraordinaires, elle n'en ſeroit pas plus véritable. L'état des malades agités de Convulſions aux Tombeaux des Saints par une opération de Dieu miraculeuſe & extraordinaire, & celui des ſaints & ſaintes miſtiques en eſt la preuve. Dieu y agiſſoit en ſon nom & étoit la cauſe principale & immédiate d'un état, où tout n'étoit pas de lui. Je reviens ſouvent à ces exemples ; mais c'eſt qu'ils ſont parlans, & qu'ils décident la plûpart de nos queſtions.

5°. Au moins falloit-il excepter avec toute la Théologie le cas de la revélation, ou de l'inſpiration particuliére, en faiſant entendre, ſi l'on vouloit, que ce n'étoit pas celui des Convulſionnaires. Cette exception eſt abſolument néceſſaire pour expliquer certains faits de l'Ecriture, ſoit dans les Patriarches, ſoit dans les Prophêtes, & pour juſtifier certaines actions des Saints & de très-grands Saints, leſquelles ne ſont pas conformes à notre maniére d'agir & de penſer, & qui paroîtroient *indignes de la majeſté, de la grandeur, de la bonté, de la ſageſſe de Dieu*, ſi l'on en jugeoit par les vûës ordinaires ou par les régles communes. On en trouve de ce genre, ſoit dans les Livres ſaints, ſoit dans l'hiſtoire de l'Egliſe, qui paroiſſent tenir aux yeux des hommes de ce qu'on appelle petit, *indécent, cruel, de la folie même & de l'extravagance*, & qui cependant ne ſont point tels aux yeux de Dieu, puiſqu'il les a faits, ordonnés, voulus, & qu'il ne peut ni faire, ni ordonner, ni vouloir rien de ce qui bleſſeroit ſa ſainteté ou ſes divins attributs, & qui en ſeroit réellement indigne. N'étoit-il pas l'*auteur immédiat* de telles œuvres, malgré les traits choquans en apparence qu'elles ſemblent porter, & l'Egliſe a-t-elle jamais balancé à y reconnoître une opération particuliére de ſon eſprit ?

Il eſt donc faux, à parler dans l'exacte vérité, qu'on ne puiſſe attribuer à Dieu comme cauſe directe, immédiate, agiſſant en ſon propre & privé nom, *aucune œuvre* de ce genre, aucune opération de ce caractére ; & il l'eſt encore plus de prétendre qu'on ne doive

Digitized by Google

le reconnoître ni en cette manière ni en aucune autre, pour auteur d'un événément où il se rencontreroit quelque trait qui ne seroit pas de lui, ou qui en paroîtroit, & en seroit même effectivement indigne. On sent bien que c'est là le principe favori des Consultans, qui en abusant d'un mot de l'Ecriture, dont ils corrompent le sens, se croïent en droit d'ôter à Dieu toute œuvre qui seroit d'ailleurs *susceptible de la moindre souillure* : Principe court & abregé, qui, comme je l'ai déja remarqué, les autorise à décider de tout un événement par un seul trait qui les blesse : Principe commode & facile, qui les dispense de tout autre examen que celui qui va à les assurer que dans une œuvre tout n'est pas de Dieu ; pour en conclure que rien n'y est de lui, & qu'on ne peut la lui attribuer : mais principe faux, principe insoutenable, & totalement different de celui que suit l'Eglise pour juger des œuvres de Dieu.

Le sixiéme & dernier Principe regarde certains états ou dons surnaturels, & on y décide que par rapport à ces états & à ces dons, » sur tout lorsqu'il s'agit de visions, de révélations, d'inspirations, » de discours qui tendent à la piété, de prophéties, ou d'instincts » prophétiques, rien ne marque mieux que Dieu n'en est point » l'auteur, que *l'aliénation* de l'esprit & des sens dans ceux qui se » donnant pour inspirés, parlent ou agissent sans raison dans une » espece de fureur extatique : » sur quoi on produit l'exemple de Montan & de ses Disciples. Ibid.

Il faudroit un ample Traité pour discuter à fonds ce principe, qui réunit presque tous les états ou dons surnaturels, & qui établit une régle qui ne me paroît pas sûre pour en discerner la vérité, ou pour mieux dire, la divinité. C'est celle de l'*aliénation*. J'aurai lieu d'en parler sur les différentes questions à méfure que l'occasion s'en présentera : car elle revient en plus d'un endroit. En général je pense qu'il faut beaucoup distinguer par rapport à ces dons, l'*aliénation de l'esprit* de celle *des sens*, & qu'ils sont très-compatibles, au moins avec cette derniere, hors celui de l'énonciation, ou du discours vraiment prophétique ; c'est-à-dire, qui fait le vrai Prophéte. On ne doit pas confondre non plus toute *aliénation* dans des personnes qui agiroient & parleroient sans le plein & entier usage de leur raison, avec un état de *fureur*, de *transport*, de *délire* & de *folie*, comme on le fait si souvent dans l'Ecrit que je réfute. Pag. 25 ailleurs.

Tels sont les *Principes* des Consultans : Principes qui leur paroissent si clairs, si évidens, si certains, qu'ils ne se mettent pas même en devoir de les prouver, & qu'à un ou deux exemples près, tel que celui des Montanistes & des anciennes épreuves, que j'examinerai ailleurs, & qui n'ont nulle application juste à l'affaire présente, ils ne donnent pas la moindre raison, & ne produisent

Digitized by Google

pas la moindre autorité : Car il faut avouer que tout eſt traité très-légérement & très-ſuperficiellement dans cette Conſultation.

On paroît néanmoins fort content de ſoi ; & peu s'en faut qu'on ne triomphe. *Cela poſé*, dit-on, *il eſt aiſé de répondre aux diverſes queſtions de la perſonne qui conſulte. Cela poſé*, c'eſt à-dire, poſé faux expoſé des Convulſions, fauſſe ſuppoſition ſur l'auteur ou le principe immédiat, fauſſe prétention de l'unité de l'œuvre, principes, partie vrais, partie faux, partie incertains, obſcurs, inſuffiſans ; tout *cela poſé*, *il eſt aiſé de répondre* : Sans doute à de telles conditions, la réponſe eſt aiſée. Mais ſera-t-elle légitime, infectée de tant de vices ? Mais ſera-t-elle vraie, appuiée ſur tant de fauſſetés ? C'eſt ce qu'il faut examiner ; ſi toutefois, après en avoir détruit tous les fondemens, on n'eſt pas bien diſpenſé d'une diſcuſſion plus longue & plus pénible : Mais je l'ai promiſe, & je tiendrai ma parole.

Pag. 7.

On trouvera inceſſamment la ſuite.

Digitized by Google

AVIS DE L'EDITEUR.

COmme on ne donnera l'*Errata* qu'à la fin de l'Ecrit, on prie le Lecteur, en attendant, de vouloir bien excuſer les fautes d'impreſſion qui auroient pû ſe gliſſer, & qu'il lui ſera facile de remarquer. Voici néanmoins quelques corrections plus importantes que l'Auteur avoit envoïées, & qu'il a ſouhaité qu'on inſérât ici.

Page 4. ligne 16. à peu de choſes près. *ôtez* ces cinq mots.

p. 5. l. 7. on prétend décider finalement la queſtion. *ajoutez* autant qu'un tel jugement peut la décider.

p. 7. l. 20. 2°. La Réponſe des Conſultans & les principes ſur leſquels ils l'appuïent. *liſez* 2°. Les fondemens & les principes ſur leſquels les Conſultans appuïent leur Réponſe.

p. 18. l. 19. retranché. *liſ.* recherché.

p. 21. l. 7. contradiction. *liſ.* contre-Tradition.

p. 23. l. 29. Je paſſe donc à la *Réponſe. liſ.* Je paſſe donc aux fondemens de la *Réponſe.*

p. 24. l. 1. de la matiere. Avant que d'entrer dans l'Examen de la *Réponſe* & des *Principes* de Meſſieurs les Conſultans, je dois commencer par éclaircir une ſuppoſition, &c. *Changez cette Phraſe en la maniere qui ſuit.* Avant que d'entrer dans l'Examen de la *Reponſe* de Meſſieurs les Conſultans, il eſt néceſſaire d'en diſcuter les fondemens & les *Principes.* Je commence donc par éclaircir une ſuppoſition, &c.

Ibid. l. 37. ſi oppoſés les uns les autres, *liſ.* ſi oppoſés les uns aux &c.

p. 27. l. 38. dans une même œuvre. *ajoutez* ou pour parler plus juſte,

p. 28. l. 2. cet événement total. *ôtez* total, *& mettez* cet événement où concouroient pluſieurs cauſes.

Ibid. l. 4. comme la cauſe prochaine & immédiate. *liſ.* comme la cauſe prochaine, immédiate & totale.

p. 30. l. 9. des faits innocens. *liſ.* des effets innocens.

On prie auſſi le Lecteur de ſupprimer la Page 23. où l'on a vûs par mépriſe : Fin de la premiere Partie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SUITE DE L'EXAMEN DE LA CONSULTATION, *Au ſujet des Convulſions.*

§. III.

EXAMEN DE LA RESOLUTION DES QUESTIONS.

Plan & idée générale de ce Paragraphe.

J'ENTRE dans l'examen de la *Réponſe* détaillée de MM. les Docteurs, c'eſt-à-dire, de la *Réſolution des Queſtions*: ample matiere à diſcuter. Il ſeroit à ſouhaiter qu'une main plus habile entreprit ce travail, & que quelque excellent Théologien voulut bien traiter à fond, & d'une maniere ſolide, certains points touchés dans la Conſultation, dont l'exacte diſcuſſion demanderoit & plus de lumiere que je n'en ai, & plus d'étenduë que la nature de mon Ecrit ne me permet de leur donner. J'eſpere néanmoins en dire aſſez pour éclaircir les principaux, & pour relever les mépriſes les plus importantes des Docteurs.

En réfutant leurs idées, je ne puis me diſpenſer d'établir les miennes, & d'expoſer ſimplement les vuës que je crois qu'on peut, & qu'on doit avoir ſur les Convulſions. Comme cet évenement, d'ailleurs ſi nouveau, ſi extraordinaire, ſi ſingulier dans l'Egliſe, n'eſt pas encore pleinement développé, & que juſqu'ici il n'a pas plû à Dieu de découvrir entierement ſon ſecret, je ne me flatte point de tout voir, de tout pénétrer, & je prétends encore moins tout éclaircir, tout expliquer. Je ſens parfaitement que dans cette affaire il n'eſt pas auſſi facile d'établir que de réfuter; & quoique je ſois plus inſtruit des Convulſions que ne le ſont les Conſultans, ou plûtôt parce que j'en ſuis plus inſtruit, je n'oſerois prononcer auſſi favorablement ſur tous les points, qu'ils décident hardiment contre tous.

Il y en a pourtant de fixes & de conſtans, auxquels je ſuis perſuadé qu'on peut & qu'on doit fermement ſe tenir, & qui reconnus & admis une fois, donnent de grandes ouvertures, & répandent une grande lumiere ſur les autres.

C'eſt la maniere dont je penſe qu'il faut procéder dans une œuvre de la & nature de la profondeur de celle-ci, ſi l'on veut ſe garantir de toute erreur, & ſe défendre de tout excès. Ce qui eſt

clair doit introduire dans ce qui eſt obſcur, ſans que ce qui eſt obſcur donne droit de nier ce qui eſt clair. Ce qui eſt certain ne rend pas certain ce qui ne l'eſt pas ; mais ce qui eſt incertain ne doit pas faire révoquer en doute ce qui d'ailleurs eſt conſtant. Il faut ſéparer ce qui eſt vile d'avec ce qui eſt précieux, & ſans confondre le bien avec le mal, ne pas juger ni du mal par le bien, ni du bien par le mal. Je n'aſſûre donc que ce qui eſt certain: je doute de ce qui eſt douteux: je rejette tout ce qui eſt mauvais; & j'embraſſe tout ce qui eſt bon. Ainſi en uſe tout ſage Convulſionniſte, tout partiſan éclairé du diſcernement & du mêlange.

On conçoit aſſez par là ſans que je le diſe, que, quoique je n'entreprenne pas de tout expliquer, je me propoſe de m'expliquer ſur tout, au-moins ſur tout l'eſſentiel, ſur les Convulſions en elles-mêmes comme ſur leurs accompagnemens, ſur les choſes comme ſur les perſonnes, ſur les regles comme ſur les abus, ſur le fanatiſme qui s'eſt introduit dans cette œuvre, & ſur le mal qui s'y eſt mêlé, comme ſur les heureux effets qu'elle a eu, & le bien qu'elle a produit : en un mot ſur tout ce que renferme cet évenement, ou qui y a rapport. On verra par tout ce que je dirai ſi c'eſt la prévention qui nous y attache, & ſi, comme nous le reprochent les Conſultans, nous y *tenons plus par inclination que par lumiere*. Quelle étrange *inclination* que celle, qui ſéparée de la lumiere attacheroit des hommes ſenſés aux Convulſions ! On comprend bien que, dans l'état où ſont les choſes, d'autres motifs que la *lumiere* peuvent entrer dans l'oppoſition qu'y témoignent tant de perſonnes. Mais qu'on y tienne par d'autres vûës ; quelle raiſon, quelle intérêt, quel goût pourroit déterminer ?

Pag. 22.

Qu'on me permette, pour plus grande clarté de partager ma matiére en ſuivant l'ordre des Queſtions, à moins que la liaiſon qui pourroit être entre quelques-unes, ne m'obligeât quelquefois d'unir ce que la Conſultation auroit ſéparé. Je reprendrai toutes ces Queſtions à meſure que je les examinerai, & je les répondrai ſans doute, au-moins pour la plûpart, fort différemment des Docteurs, & en cela, je crois, plus équitablement. Le lecteur en jugera.

Queſtion omiſe dans la Conſultation, et qu'on propoſe a MM. les Docteurs.

Importance de cette Queſtion.

Mais avant que de les examiner dans le détail, & d'eſſaïer d'y ſatisfaire, j'en ai une très importante à propoſer, qui a été omiſe dans la Conſultation, & qui auroit dû naturellement précéder toutes les autres. Il faut commencer par la réſoudre, & MM. les Conſultans ſon priés d'y répondre. S'ils avoient bien voulu le faire

d'abord, ils ſe ſeroient épargnés la peine & le deſagrément d'y revenir. La voici : *Que faut-il penſer des Convulſions même du Tombeau*, de ces Convulſions, qui ont fait dans les commencemens, & pendant un ſi long-tems, l'objet de l'étonnement & de l'admiration de preſque de tout le monde, & qui ont attiré à S. Médard un ſi grand concours de peuple, & de perſonnes de tout état & de tout rang ?

Que penſer, dis-je, de ces Convulſions ? Doit-on y reconnoître quelque opération de Dieu particuliere & bienfaiſante, & en conſéquence les lui attribuer comme ſon œuvre, & l'en regarder comme le principe & l'auteur ? Ou au contraire faut-il réprouver juſqu'à des premieres Convulſions, les tenir viciées & infectées dès leur ſource, & les livrer toutes ſans exception & ſans miſericorde à la nature, ou au Démon ? C'eſt là-deſſus qu'il faut s'expliquer & s'expliquer nettement ? Les Conſultans n'aiment point qu'on les preſſe ſur cet article : ils l'évitent autant qu'ils peuvent : ils n'oſent dire ouvertement ce qu'ils tâchent de faire entendre : en un mot le Tombeau les embarraſſe, & on voit bien que c'eſt leur croix. C'eſt pour cela même qu'il faut perpétuellement les y ramener : car enfin c'eſt l'origine, & cette origine influë ſur tout le reſte. C'eſt où cet évenement a pris naiſſance, & en ſuivant la conduite de Dieu dans cet évenement : il ſemble que c'eſt par là que Dieu veut qu'on en décide.

Raiſons pour juger favorablement de ces Convulſions.

Bien des perſonnes ſont retenuës en effet par cette conſidération, & elle ſuffit à pluſieurs pour les déterminer. Elles peuvent être indéciſes ſur certains accompagnemens qui ont ſuivi ; mais elles ne voyent point comment elles pourroient héſiter ſur ces premieres Convulſions. Il n'y avoit point alors de ces traits embarraſſans, qui ont formé dans la ſuite quelque difficulté, qui ne ſont ſurvenuës que depuis que le ſaint lieu a été fermé. Il n'y avoit ni aliénation, ni diſcours, ni prédictions, ni repréſentations ſymboliques, ni exigence de ſecours capable de bleſſer. Tout conſiſtoit en douleurs & en agitations involontaires cauſées par la préſence du Tombeau, & qui ſe terminoient dans un bon nombre à des guériſons ſurnaturelles, ou à des ſoulagemens très-conſidérables. Ces agitations paroiſſoient même dans la plûpart contribuer viſiblement à la guériſon. Enfin il ſeroit difficile de marquer une différence réelle entre ces premieres Convulſions, & celles qu'éprouvoient autrefois les malades aux tombeaux des Saints, & dans leſquels toute l'antiquité a reconnu le doigt de Dieu. Voilà ce qui fait impreſſion ſur ces perſonnes, & ce qui les porte à juger favorablement de ces premieres Convulſions. Ne ſont-elles pas autoriſées par la réligion même à en porter ce jugement.

Digitized by Google

Sentiments des pelians d'abord unanime ſur ce point.

De plus elles ſavent, parce qu'elles mêmes en ont été témoins, que c'eſt ainſi qu'on en jugeoit communément alors, même ceux qui ont paru depuis changer de ſentiment. Elles les citent, elles les nomment, elles rapportent ce que leur en ont dit les uns, ce qu'en ont écrit les autres; & elles ſe ſouviennent parfaitement que les ſuffrages des Medecins & des Chirurgiens, ſe trouvoit entierement d'accord ſur ce point, avec celui des Théologiens & des Docteurs. Ceux-là frappés d'étonnement de ce qu'ils voyoient, diſoient hautement à qui vouloit les entendre, que ce ne pouvoit-être là l'ouvrage ni de l'art, ni de la nature, quoique la main inviſible qui l'opéroit parût les imiter; & qu'il falloit recourir pour aſſigner la cauſe de tels effets à un agent ſupérieur, & non aux ſecrets de l'art, & aux efforts de la nature: Et ceux-ci ſaiſis d'admiration, ne mettoient point en doute à quel agent il falloit les rapporter, & y reconnoiſſoient une vertu & une opération divine.

Auſſi ces ſyſtemes monſtrueux que l'incrédulité & l'impiété ont enfantés, n'avoient pas encore tenté de ſe montrer. Le *Naturaliſme des Convulſions* (a) cet ouvrage également pernicieux & inſenſé, qui les donne toutes à la nature; & les renvoye à la Medecine, n'avoit point encore vu le jour: Et le ſyſteme du Démon chaſſant Dieu de ſon throne, & venant à ſa place préſider en chef ſur le tombeau d'un Saint, pour y faire des prodiges & y opérer des miracles, (b) n'avoit point encore fait fortune. Si l'un ou l'autre de ces ſyſtemes a fait illuſion dans la ſuite à quelques eſprits forts ou a ſéduit quelques ſavans, ni l'un ni l'autre n'a pu perſuader ces ames ſimples & religieuſes dont je parle, qui s'en tiennent encore à ce premier cri de la foi, à ce premier témoignage d'une ame naturellement chrétienne, & qui ſont ſincerement affligées d'un changement auquel elles ne ſe ſeroient point attendues; mais dont elles ne ſont point ébranlées.

[a] Ouvrage de M. Héquet Medecin, dans le gout & les principes de celui de l'Auteur des EXAMENS.

[b] Syſteme de D. la Taſte embraſſé en partie par quelques Appellans.

Premier ſentiment de M. Petitpied favorable aux Convulſions.

Ce qui les affermit même dans leur premier ſentiment, & qui eſt en effet très propre à les y affermir, c'eſt en particulier le Jugement qu'elles n'ignorent pas qu'à porté d'abord de ces premieres Convulſions, un ſavant Théologien dont le témoignage, juſqu'ici demeuré ſecret, & connu de peu de perſonnes a été depuis peu, rendu public par une conduite bien marquée de la providence. Ce célebre Docteur n'étoit pas à la vérité ſur les lieux; mais il étoit inſtruit *par des relations de perſonnes* très ſûres, *qu'il croyoit pouvoir ſuivre comme des guides fidels & judicieux, qui voyoient les choſes de plus près*, On ſait d'ailleurs que ces perſonnes très connues avec qui il étoit en relation, & qui l'inſtruiſoient de tout ce qui ſe paſſoit, n'ont jamais été ſuſ-

M. Petitpied.

Voyez la lettre imprimée du 22. Mars 1735. p. 4.

M. Fouillou.

Digitized by Google

pectes de parrialité en faveur des Convulſions, ni ſoupçonnées de trop de crédulité ; & s'il eſt vrai, comme il le dit, qu'*épriſes de ce ſpectacle elles en mandoient des choſes merveilleuſes dont l'éclat l'avoit ébloüi* : il faut aſſurément que ces merveilles ayent été & bien certaines & bien éclatantes, pour que des perſonnes d'ailleurs ſi ſobres & ſi réſervées fuſſent *épriſes* du ſeul ſpectacle, & qu'un homme auſſi grave & auſſi clair-voyant fut *ébloüi* par le ſeul récit. Ibid.

Quoiqu'il en ſoit, M. Petitpied en écrivit à une Dame de ſes parentes, qui étonnée du bruit que les Convulſions faiſoient à Paris depuis quelques mois, l'avoit conſulté ſur ce qu'elle en devoit penſer, en le priant de lui apprendre *ce qu'il en penſoit* lui-même. Comme cette *Lettre* eſt fort courte ; & néanmoins très importante, & que d'ailleurs il n'y en a eu qu'un aſſez petit nombre d'exemplaires, je la redonne ici en ſon entier, c'eſt-à-dire l'*Extrait* qui en a paru imprimé, & que l'Auteur lui-même a reconnue fidele : J'y joins ſeulement quelques courtes réflexions. Voici comme parloit ce Docteur. Ibid. Pag. 3. Ibid. Pag. 4.

« Je ſuis embaraſſé, Madame, ſur ce que vous me demandez de *ce que je penſe des convulſions que ſouffrent pluſieurs perſonnes au tombeau de M. de Pâris*. C'eſt un évenement ſi ſingulier & ſi extraordinaire, qu'il eſt bien difficile d'en porter un jugement fixe. Voici cependant diverſes choſes qui me paroiſſent *certaines*. Extrait d'une lettre de ce Docteur du 15. Janv. 1732. concernant les Convulſions.

» I°. Les Convulſions *ne ſont point un jeu* de la part de ceux qui les ſouffrent. Ce ſont des perſonnes qui ont de l'honneur & de la religion, & par conſéquent incapables d'une telle *fourberie*. D'ailleurs leur nombre eſt trop grand, & les effets ſont ſi fort au deſſus de l'ordre naturel, qu'on ne peut pas croire raiſonnablement ni qu'il y ait un *complot* entr'eux pour paroître tous agités de Convulſions, ni qu'ils puſſent l'exécuter quand ils le voudroient.

» II°. Ce ne peut pas être l'*effet de l'imagination* dans un ſi grand nombre de perſonnes, & même dans des enfans.

» III°. On en imagine raiſonnablement *aucune cauſe naturelle*, qui puiſſe produire des mouvemens ſi peu naturels.

» IV°. Il faut donc reconnoître qu'il y a dans ces Convulſions *quelque choſe de ſurnaturel*.

» V°. Mais en ſuppoſant ce qui me paroît *certain* que c'eſt *un effet ſurnaturel*, qu'en peut-on penſer ?

» VI°. Je crois que c'eſt une eſpece *d'énigme* dans laquelle il faut réſoudre ce qui eſt obſcur & douteux par ce qui eſt clair & certain.

Digitized by Google

» VII°. Il eſt clair & certain qu'il s'eſt fait, & qu'il ſe fait » tous les jours au tombeau *un grand nombre de vrais miracles*, » ſoit pour la converſion des pécheurs, ſoit pour la guériſons des » maladies, & ces miracles viennent *à la ſuite de ces Convulſions*.

» VIII°. Si ces Convulſions étoient des agitations infructueuſes, qui ne fuſſent ſuivies *d'aucun bien*, elles ſeroient avec raiſon très ſuſpectes.

» IX°. Mais celles dont il s'agit conduiſent à un *terme heureux* & qui *marque le doigt de Dieu*, à qui il a plû de joindre » cet évenement ſingulier, aux merveilles qu'il opere par l'interceſſion du S. Diacre.

» Mais qui eſt entré dans le conſeil de Dieu pour nous faire » connoître les raiſons d'une conduite qui donne un juſte étonnement? *Dieu peut-être a voulu nous rendre plus attentifs par ce » prodige aux miracles qui le ſuivent.*

» *Edifiez vous en*, Madame, *& apprenez par ces Convulſions pénibles*, qui précédent la guériſon des corps, combien il eſt néceſſaire de paſſer par les travaux de la pénitence pour guérir » les maladies de l'ame, lorſqu'on a eu le malheur de tomber » dans le péché.

» Le S. Diacre étoit bien occupé & bien touché des *maux de l'Egliſe. On y eſt dans une eſpéce de Convulſion* par les fréquentes atteintes, qui ſe donnent tous les jours aux plus importantes » vérités de la grace & de la morale chrétienne. L'Egliſe gémit » & eſpere ſa délivrance &c. »

Réflexions ſur cet extrait.

Rien n'eſt plus ſage, ni plus meſuré que ce diſcours; & on y reconnoît avec plaiſir le caractere d'équité & de modération ſi naturel à cet Auteur. C'eſt non ſeulement ſon ſentiment qu'il expoſe; mais celui où étoit alors le commun des Appellans ſur les *Convulſions du Tombeau*: car c'eſt de celles-là dont il parle. Il ne craignoit point alors de le nommer ce Tombeau, & il n'avoit garde de rougir ni de M. de Pâris, ni de ſon œuvre.

Quelque ſingulier & quelque extraordinaire que lui parut cet évenement, auſſi-bien qu'à tous ceux qui en étoient témoins, & malgré la difficulté d'en porter ſur tous les points un jugement fixe & arrêté, il y avoit néanmoins pluſieurs choſes qui lui paroiſſoient *certaines*, & dont il ne doutoit pas plus que ceux qui les voyoient de leurs yeux.

1°. Il lui étoit évident, comme à tous ceux qui voyoient les choſes de plus près, que les Convulſions n'étoient point un *jeu*, une *fourberie* un *complot*; & il trouvoit dans le caractere & le nombre des perſonnes qui les éprouvoient, auſſi bien que dans les effets ſurprenans qu'elles produiſoient dans pluſieurs, une refutation

Digitized by Google

complette de la fauſſe & chimérique accuſation d'impoſture, de fiction & de complot. Il prononçoit avec la même aſſûrance qu'elles ne pouvoient être l'*effet de l'imagination*, & qu'on ne pouvoit aſſigner raiſonnablement *aucune cauſe naturelle* qui pût produire des mouvemens ſi peu naturels : d'où il inferoit qu'on ne pouvoit ſe diſpenſer d'y reconnoître *quelque choſe de ſurnaturel*, ou plûtôt de les regarder elles-mêmes comme *un effet* viſiblement *ſurnaturel*.

2°. Quoique ce ſurnaturel lui parût une *énigme* à réſoudre, il la réſoud clairement en faveur du divin, & il en trouve les preuves dans les *miracles clairs & certains* qui s'étoient faits, & qui ſe faiſoient tous les jours au Tombeau, & en *grand nombre*, *à la ſuite* & au milieu *des Convulſions*, ſoit miracles de converſions, ſoit miracles de guériſons ; dans le *bien* évident & palpable qui ſuivoit communément & ces agitations, & le *terme heureux* auquel elles conduiſoient : *terme*, ſelon lui, *qui marque* viſiblement *le doigt de Dieu à qui il a plû*, comme il l'ajoûte auſſitôt, *de joindre cet évenement ſingulier aux merveilles qu'il operoit déjà par l'interceſſion du ſaint Diacre*. Quelqu'un s'eſt-il jamais expliqué plus nettement ſur l'opération de Dieu dans les Convulſions, & lui a-t-il rapporté plus expreſſément au moins celles qui ſe voyoient au Tombeau ?

3°. Il va plus loin, & ſans prétendre pénétrer dans le conſeil de Dieu, & vouloir approfondir les raiſons de ſa conduite, il en marque néanmoins certaines qui ſont très dignes d'attention. Peut-être, dit-il, Dieu a-t-il voulu par un prodige ſi étonnant *nous rendre plus attentif* aux miracles qui le ſuivent. Peut-être a-t-il voulu nous *apprendre* par ces Convulſions pénibles qui précédent la guériſon des corps, ce qu'il en doit coûter quelquefois par les travaux de la pénitence pour guérir les maladies de l'ame. Peut-être enfin a-t-il voulu nous figurer par ces ſouffrances & ces douleurs *les maux* même *de l'Egliſe*, & les *eſpéces de Convulſions* qu'elle ſouffre par les fréquentes atteintes qui ſe donnent tous les jours dans ſon ſein aux plus importantes vérités. Quoiqu'il en ſoit, il veut qu'on ſoit très-*attentif* à ce prodige, & qu'on *s'édifie* de ce ſpectacle.

Parloit-on autrement de ces premieres Convulſions, je dis même ceux qui en étoient plus frappés. En tiroit-on des inſtructions plus édifiantes & des leçons plus ſalutaires ? Et quelle conſolation n'étoit-ce pas aux Appellans de voir un homme ſi eſtimable, & un ſi excellent Théologien, rendre hommage avec eux au Tombeau du S. Diacre, reconnoître comme eux ſes prodiges & ſes merveilles, & joindre même puiſqu'il faut le dire, au titre de bon Convulſioniſte celui de ſage Figuriſte, au-moins en fait de Convulſions.

Il eſt vrai (& que ne puis-je diſſimuler un trait ſi affligeant !) que ce célebre Docteur a changé depuis ſur les Convulſions, com- Changement de M. Petitpied à cet égard.

me il s'eſt en même tems affoibli ſur les miracles ; & que pour juſtifier ſa conduite, il a cru devoir faire lui-même & donner au public l'hiſtoire de ſes variations, en en marquant date par date les différentes époques. De telle ſorte que par des déclins, & des affoibliſſemens inſenſibles, il en eſt venu juſqu'à autoriſer la Conſultation, la ſouſcrire, & faire même le principal perſonnage dans cette affaire.

V. la lettre imprimée du 22. Mars 1735. qui renferme l'extrait de pluſieurs autres.

Je ne prétends point lui *reprocher* ſon changement, que je me contente de déplorer. Tout homme peut ſe tromper, & les plus grands perſonnages ne ſont point à l'abri de la ſurpriſe. Il eſt beau même de *l'avouer* quand on la reconnoit. Sans remonter aux premiers ſiécles, ces derniers tems ne nous en fourniſſent que trop d'exemples, & ſans en chercher dans de *ſaints Papes*, on en pourroit trouver dans d'illuſtres particuliers. Reſteroit ſeulement à ſavoir de quel côté ſeroit ici la ſurpriſe & l'erreur. Je n'examine pas même quelles ont pû être ſes raiſons, ſes motifs, ſes vues ; & ſi les nouvelles lumieres qui lui ſont venues depuis, de quelque part & de quelque maniere qu'elles lui ſoyent venues, ſont en effet préférables aux anciennes. En les rapprochant les unes des autres on peut les diſcuter, les peſer, les comparer & juger. La lettre ſi favorable aux Convulſions, que j'ai rapportée ci-deſſus renferme celles qui l'avoient déterminé en leur faveur. Celle que je cite maintenant explique les nouvelles vues qui l'y ont rendu contraire. Qu'on voye où ſon cœur eſt mieux peint, où ſon caractere eſt mieux gardé, où regnent d'avantage la vérité, l'équité, la ſincérité, & quelle impreſſion réſulte de l'une & de l'autre, dans l'eſprit de tout homme raiſonnable & ſenſé.

V. la même lettre p. 4. & 5.

Remarques ſur differentes lettres de ce Docteur citées dans celle du 22. Mars.

Mais ce que je veux faire ici remarquer, & qui importe infiniment à mon ſujet, c'eſt que malgré la guerre déclarée que cet auteur livre enfin aux Convulſions, il ne paroît pas qu'il y renferme clairement celles du Tombeau, & qu'il étende juſqu'à elles le mal qu'il dit des autres. Au contraire il parle d'une maniere qui donneroit lieu à les excepter, & qui pourroit faire penſer qu'il les a écartées à deſſein, & qu'il pancheroit encore ſecretement en leur faveur, quoiqu'il n'oſe en prendre publiquement la défenſe. Ce préjugé eſt bien fort ſi une fois il eſt prouvé.

En parlant de ſes premiers ſentimens, & en s'efforçant de ſe laver de la tache des Convulſions, qu'il regarde aujourd'hui comme un deshonneur & un opprobre, *il n'étoit point encore queſtion*, dit-il, *de tout ce qui a paru depuis...* « On ne nous parloit point » encore d'aliénation d'eſprit, d'états figuratifs, d'inſtincts prophétiques &c. » *Et ce qu'on appeloit alors Convulſion, n'avoit dans les relations que je voyois aucun de ces caracteres odieux.* Or c'eſt préciſément

Pag. 4.

ment de ces Convulſions qu'il s'agit ici, de ces Convulſions où de ſon aveu, il n'étoit point encore queſtion de tout ce qui a paru depuis, où on ne voyoit *aucun de ces caracteres odieux* qui ont répandus divers nuages ſur les ſuivantes, en un mot des ſimples Convulſions du Tombeau, ſéparées de tout ce qui n'eſt ſurvenu que depuis le Tombeau fermé, & qui ne conſiſtoient qu'en mouvemens, en agitations, & en douleurs. Qu'en penſe encore aujourd'hui l'Auteur? Qu'il me permette de le lui demander.

Je ſuis fâché, ajoûtoit-il, dans une *Lettre* poſtérieure de pluſieurs mois à celle où il avoit parlé ſi favorablement des Convulſions, & écrite à un ami intime & ſon fidéle correſpondant, qui l'avoit guidé dans toute cette affaire. « Je ſuis fâché de m'être trop avancé ſur cet article. Cependant *comme on m'a fort* aſſûré *que les Convulſions contribuoient aux guériſons*, elles m'ont paru dignes d'une fort grande attention. *Je n'ai parlé que de celles qui paroiſſoient avoir ce bon effet là*, & je ne ſçavois rien alors de ces autres Convulſions extraordinaires dont on a parlé depuis. » Il n'eſt pas queſtion pour le préſent de ces autres Convulſions extraordinaires qui pourroient former plus de difficulté. Il ne s'agit que de celles qui ſe voyoient ſur le tombeau, qu'on *aſſûroit* avec vérité *contribuer aux guériſons*, & qui dès là étoient dignes d'un attention très-ſinguliere. Que penſe encore actuellement l'Auteur *de celles qui paroiſſoient avoir ce bon effet-là*, ou pour mieux dire, qui l'avoient très-certainement? Et à quel eſprit, quel principe les adjuge-t-il?

Lett. à M. Pouillou du 10. Novembre pag. 5. de la let. citée ci-deſſus.

Dans les autres *Lettres* à peu près ſemblables à celle-ci, je vois que ce célebre Docteur eſt étonné de certaines *Convulſions étranges*, ſur le principe deſquelles il eſt encore en doute, & voudroit ſçavoir *ce qu'en penſent des perſonnes éclairées*, qu'il eſt choqué de beaucoup de choſes repréhenſibles qu'il porte même quelquefois trop loin, & enfin qu'il ſe décide contre la divinité de l'œuvre à raiſon de certains caracteres qu'il ne peut concilier avec l'opération divine. Mais je ne vois pourtant nulle part qu'il tombe directement ſur les Convulſions du Tombeau, ou ſur celles qui avoient précédées les abus dont il ſe plaint. Car ce qu'il dit de certaines Convulſions *qui avoient paru d'abord comme des Convulſions toutes naturelles, & qui dans la ſuite ont été accompagnées de puérilités, d'indécences, d'extravagances, de fauſſes prédictions* ne peut regarder les Convulſions mêmes du Tombeau, qui n'avoient aucun de ces caracteres, & dont le *ſurnaturel*, reconnu d'abord & avoué par l'Auteur, étoit, ſelon lui, trop clair & trop *certain*, pour pouvoir être affoibli ou conteſté peu après ſans une illuſion viſible & une contradiction manifeſte. Les faits ſur leſquels il prononçoit n'ont pas changé depuis de nature, ni les principes ſur leſquels il décidoit n'ont point varié.

Ibid. Pag. 6. 7. &

Pag. 7.

Digitized by Google

Les uns & les autres reclament & reclameront toujours contre lui.

Il eſt donc au moins fort douteux, ſi M. Petitpied en ſe déclarant ouvertement contre l'œuvre des Convulſions, & en ſouſcrivant à la Conſultation qui les condamne, a prétendu abandonner les Convulſions mêmes du Tombeau, après les avoir ſi hautement juſtifiées, & s'il a eu deſſein de les confondre indifféremment & indiſtinctement avec les autres. On ne le préſumera pas aiſément d'un homme auſſi éclairé, & qui en a parlé ſi avantageuſement, ſi on en a d'aillleurs des preuves poſitives & certaines. Or on n'en voit point de telles dans les différentes rétractations de ce Docteur.

Ce que penſe encore une partie des Conſultans des premieres Convulſions.

Enfin ce qui acheve de confirmer dans leurs premieres idées la plûpart des perſonnes dont j'expoſe ici les vûës, c'eſt qu'elles ont ouï dire qu'une partie des Conſultans prétend n'avoir jamais eu intention de renfermer dans la cenſure les Convulſions du Tombeau, non plus que les Convulſions réellement guériſſantes, & qu'ils ſoutiennent au contraire avoir toujours reconnu dans les unes & dans les autres une vertu celeſte & une opération vraiment divine. Le fait eſt certain, au moins de pluſieurs. Il ſeroit à ſouhaiter qu'ils voulуſſent bien publier ſur les toits ce qu'ils diſent à l'oreille, & déclarer publiquement ce qu'ils penſent. On leur a fait une étrange illuſion, ſi étant dans ce ſentiment, on leur a perſuadé de ſigner une Conſultation qui condamne & réprouve généralement toutes les Convulſions, en faiſant de toutes *un tout unique* & indiviſible dans toutes ſes parties.

C'eſt donc ſur ce point qui demeure encore incertain, & qu'il eſt très-important d'éclaircir, que MM. les Docteurs ſont ſuppliés de répondre. Ils ne ſçauroient trouver mauvais que je les en preſſe au nom d'une multitude de perſonnes qui s'intéreſſent par bien des raiſons aux Convulſions du Tombeau, & qui ont droit de les en ſommer. Comme ils ne courent aucun riſque à manifeſter leurs ſentimens ſur les Convulſions, s'ils ne leur ſont pas favorables, ils ne peuvent refuſer de parler, s'il eſt vrai qu'ils rejettent celles-ci comme les autres, & il n'eſt perſonne en ce cas qui ne prenne leur ſilence pour un aveu tacite, & une reconnoiſſance de leur part de l'opération de Dieu au moins dans les Convulſions du Tombeau. Je leur déclare que nous l'interpréterons en cette ſorte.

Ce ſeroit peut-être trop exiger dans les circonſtances préſentes, que de demander que tous s'expliquent autentiquement ſur cet article. Je veux bien me contenter du témoignage des quatre anciens des Conſulteurs, ſous les noms deſquels on a permis à la Conſultation de paroître, pourvû qu'ils le rendent au nom de tous les autres, & qu'ils ſoient effectivement avoués de tous. Car pour

II. Avis aux fidéles.

l'Auteur de *l'Avis aux fidéles ſur l'origine des Convulſions au Tombeau*:

Digitized by Google

c'eſt un ſimple particulier & inconnu qui écrit, qui n'a ni charge, ni commiſſion pour parler, qui contredit même ailleurs la Conſultation en certains points, & dont le ſuffrage ſans autorité & ſans aveu marque bien le ſentiment qu'il adopte ; mais ne répond, ni ne peut répondre de celui de perſonne.

Cependant en attendant la déciſion des Conſultans, je vais toujours donner la mienne, & frayer par là la voye aux Docteurs. Un principe très-ſimple ſuffit pour décider la queſtion. Il faut juger des Convulſions arrivées au Tombeau du Serviteur de Dieu, de notre nouveau Thaumaturge, comme on a toujours jugé dans l'Egliſe des Convulſions arrivées aux Tombeaux des Saints glorifiés par des miracles. La regle eſt établie & la Tradition l'a fixée. Si les Peres, ſi les Auteurs Eccléſiaſtiques ont mal auguré de ces Convulſions, s'ils n'y ont pas reconnu une opération de Dieu, s'ils n'y ont vû qu'impoſture, maladie, imagination, ou Démon, en un mot s'ils les ont totalement & uniquement livrées à mauvais principe quel qu'il ſoit : à la bonne heure, qu'on porte le même jugement de celles que nous défendons, qu'on les déteſte, qu'on les réprouve. Mais ſi au contraire les SS. Docteurs, & après eux les Ecrivains Eccléſiaſtiques, ont reſpecté ces Convulſions, & nous ont appris à les reſpecter : Si aucun d'eux ne s'eſt jamais aviſé de regarder ou comme pure fiction, ou comme pure maladie, ou comme un pur effet de l'imagination, ou comme une pure illuſion de l'eſprit ſéducteur, les Convulſions qui arrivoient de leur tems aux Tombeaux des Saints où il ſe faiſoit des miracles : s'ils ſe ſont tous accordés à admettre dans ces Convulſions une opération divine qui tendoit au bien des hommes & à l'avantage de la Religion : s'ils y ont tous reconnu le doigt & la vertu de Dieu : s'ils y ont tous admiré ſa puiſſance & ſa bonté, c'eſt une affaire finie, & on ne peut plus ſe diſpenſer de porter le même jugement des Convulſions, que nous avons vû naître ſur le Tombeau de M. de Pâris, à la ſuite & au milieu d'une foule de miracles, par leſquels il a plû à Dieu de récompenſer ſa vertu & d'atteſter ſa ſainteté.

Déciſion de la Queſtion propoſée.

Or il eſt évident, & les deux dernieres Lettres de la *Recherche de la vérité* ont mis ce point dans tout ſon jour : il eſt, dis-je, évident que toute l'antiquité a reconnu un effet de la toutepuiſſance de Dieu, & une opération de ſa main dans ces anciennes Convulſions. Il faut donc néceſſairement la reconnoître dans celles dont nous ſommes témoins, ſi l'on ne veut s'écarter de toute l'antiquité, & ſe faire au dixhuitieme ſiecle des principes & des regles pour juger des œuvres de Dieu inconnus à tous les autres.

C'eſt-à-dire la VI. & la VII.

J'appuye fortement sur ce point, & j'y reviens fréquemment, parce qu'il est tranchant & décisif dans l'affaire présente, & que de quelque côté qu'on se tourne, & quelques efforts que l'on fasse, il est impossible de se tirer de ce raisonnement victorieux, ou si l'on veut, de cet argument péremptoire : Les Convulsions nées sur le Tombeau de M. de Pâris sont de même nature que les Convulsions arrivées aux Tombeaux des Saints. Or celles-ci ont toujours été attribuées à Dieu, & regardées comme une suite de son opération. Donc celles-là doivent aussi lui être également attribuées, & regardées comme son œuvre.

Ici tout porte la lumiere, tout forme la conviction. Le principe est simple, il est clair, il est à la portée de tout le monde, & enfin il est sûr: car on n'est point en danger de s'égarer, quand on prend pour ses guides les Peres de l'Eglise, qu'on regle son jugement sur celui de toute l'antiquité. L'application est évidente : car les Convulsions nées au Tombeau de M. de Pâris, & qu'on a vues à S. Médard, ne sont point differentes des Convulsions arrivées aux Tombeaux des Saints & dans leurs Eglises. Elles n'ont pas une liaison moins marquée avec le Tombeau de ce Serviteur de Dieu, que ces anciennes Convulsions en avoient avec les Tombeaux des SS. Martyrs, ou des saints Confesseurs sur lesquels elles arrivoient, Elles n'ont pas moins de rapport à la piété, à la dévotion, à la religion des peuples, à leur recours à Dieu par l'intercession de son Serviteur dont souvent elles ont été la suite, & elles n'ont pas moins contribués à des soulagemens & à des guérisons. Le principe étant très-sûr, & l'application très-évidente, la conséquence est donc certaine.

Réponse à quelques vaines défaites. V. la Réponse succinte à l'Examen de la Consultation. p. 8.

Et qu'on ne dise pas pour infirmer ce parallele dont on sent toute la force, & pour parer à l'usage que nous en faisons, que cette tradition si détaillée dans la *Recherche de la vérité* sur laquelle nous appuyons n'est 1°. qu'*une Tradition de faits*, & non *une tradition de regles*. 2°. Qu'*une tradition de faits, qui n'ont aucune véritable ressemblance avec le phénomene de nos jours*. 3°. Qu'*une tradition d'une certaine sorte de faits*, ou *de deux especes d'evenemens nées à des Tombeaux de Saints*, & non *de tous les faits ou actuels ou possibles* qui pourroient y arriver, & dont il faudroit faire pour prouver quelque chose, *une énumération exacte & entiere, une seule exception, même possible, suffisant pour rendre le raisonnement faux & inconséquent* : Tous subterfuges dont use l'Auteur de la *Réponse succinte à l'Examen de la Consultation sur les Convulsions*.

Que cet Auteur, que j'estime & que je respecte comme je le

dois, me pardonne ſi je lui dis qu'il n'y a qu'illuſion & fauſſes vues dans toutes ces vaines défaites. En quelle conſcience peut-on aſſurer que la tradition qu'on a donnée dans la *Recherche de la vérité* ſur les Convulſions arrivées aux Tombeaux des Saints n'eſt qu'*une tradition de faits*, & non *de regles* ou de principes, lorſqu'on y lit à chaque page, & preſque ſur chaque fait, le jugement que les Peres ou les Auteurs Eccléſiaſtiques en ont porté? Il ne faut que des yeux pour le voir, & de la droiture pour en convenir. N'eſt-ce pas là joindre aux *faits* les *regles* & les principes pour en juger? En a-t-on d'autres que ceux que les Peres & les Auteurs Eccléſiaſtiques ont ſuivis, & leur conduite n'eſt-elle pas en ce genre la regle parlante, & le vrai modele qu'on doit ſe propoſer?

En quelle vérité oſe-t-il encore avancer que les *faits* ſans nombre d'anciennes Convulſions, ſi fidelement rapportées dans cet écrit accablant pour lui & pour la cauſe qu'il ſoutient, *n'ont aucune véritable reſſemblance avec le phénomene de nos jours*? Qu'il nous apprenne donc ce que c'eſt en genre de faits qu'une *reſſemblance véritable*, ſinon celle qui fait dire à tous ceux qui voyent, qui liſent, qui comparent: voilà ce qui ſe paſſoit alors, & ce qui ſe paſſe encore aujourd'hui. Or je défie qu'aucune perſonne raiſonnable, & qui a vû ce qui ſe paſſoit à S. Médard, liſe par exemple la *VII. Lettre de la Recherche de la vérité*, concernant les Convulſions qu'éprouvoient les malades aux Tombeaux des Saints, & n'en faſſe auſſitôt l'application à tel & à tel qu'elle a connu, & en qui elle a remarqué au Tombeau de M. de Pâris les mêmes opérations & les mêmes ſymptomes. Ce n'eſt qu'en ce point qu'on les compare, & non en ce qui ſeroit ſurvenu depuis par rapport à certains accompagnemens qui quoique liés aux Convulſions, ne ſont pas proprement convulſions. Mais à cet égard la comparaiſon eſt entiere, & la *reſſemblance* eſt parfaite.

Enfin y a-t-il ombre de raiſon à vouloir que pour juger de faits abſolument paralleles, & du principe auquel on doit les rapporter, ſur tout lorſque la Tradition & l'uſage de près de dix-ſept ſiecles l'a décidé, il faille épuiſer *tous les faits* imaginables *ou actuels ou même poſſibles*, pour ſavoir à quoi s'en tenir ſur ceux dont on a actuellement à juger? Ne ſuffit-il pas qu'ils ſoyent entierement conformes, & parfaitement ſemblables à mille autres dont on a connoiſſance, & ſur leſquels l'Egliſe a mille fois prononcé? Sans doute « de ce que l'Egliſe auroit reconnu l'o- Ibid.
» pération de Dieu dans certains évenemens nées à des Tom-
» beaux de Saints, on auroit tort d'inférer qu'elle a pour prin-

» cipe *de révérer généralement tout ce qui peut jamais arriver aux* » *Tombeaux des Saints.* » Mais on aura toujours raiſon de le conclure, lorſque les faits ſeront abſolument de la même eſpece, & les évenemens que l'on compare de la même nature. A force de vouloir ſubtiliſer & philoſopher, je crains que l'Auteur ne s'égare & ne ſe perde tout à fait dans ſes idées, & que le goût qu'il paroît avoir pour une miſérable Logique, ne lui faſſe oublier la bonne Théologie.

III. Avis aux fideles. Il eſt lui-même ſi peu content de ces repliques & en ſent ſi bien la foibleſſe, que dans un autre *Ecrit* que la conformité du ſtile & des idées m'autoriſe à lui donner, & dont je ne crois pas qu'il ſe défende : il a recours à une autre réponſe qui ſuffiroit ſeule ſi elle étoit vraie ; & qui couperoit par le pied toute la difficulté. « C'eſt que *jamais l'Egliſe n'a trouvé rien de divin*

Pag. 8. » *à ces Tombeaux que la guériſon* ; & qu'on ne prouvera jamais » qu'elle ait ſeulement penſé à reconnoître dans ces agitations en » elles-mêmes qui précédoient la guériſon, une opération guériſ- » ſante & miraculeuſe. » C'eſt là le comble de la prévention, pour ne rien dire de plus, & un démenti formel donné à la Tradition. Mais comme il paroît que c'eſt auſſi l'idée des Conſultans, je me réſerve à en parler en ſon lieu pour ne pas troubler l'ordre des matiéres.

Je croirois perdre le tems, ſi j'entreprenois de réfuter ſérieuſement une autre petite feuille du même Auteur, ſous le titre de *Second Avis aux fidéles ſur l'argument ſpécieux de l'origine des Convulſions au Tombeau.* On avouë que cet argument eſt *ſpécieux*, mais on ne

Pag. 2. 3. le tient pas déciſif, & on prétend le prouver par des raiſonnemens fort étrangers au ſujet, & par des paralelles, des ſuppoſitions, des digreſſions, & des exemples qui n'y ont nul rapport. Il faudroit une diſſertation entiere pour le montrer : Je laiſſe ce travail à qui ſera embaraſſé de ſon loiſir.

Cependant par une bizarerie qui ne ſe comprend pas, on con-

Pag. 3. vient que les Convulſions nées au Tombeau, du moins celles qui ſeroient indubitablement ſurnaturelles, pourroient bien avoir *Dieu* pour auteur comme *éprouvant les ſiens*, ou *puniſſant* en eux des fautes perſonnelles, mais non comme *opérant des merveilles de miſéricorde* : comme ſi une telle épreuve ne pouvoit être en même tems une miſericorde de ſa part, & qu'un tel châtiment ne pût venir de ſa bonté : comme ſi ces deux choſes ne pouvoient s'allier dans cette œuvre, & que les Convulſions ne puſſent être tout à la fois & miſericorde & juſtice. N'eſt-ce pas avoüer d'ailleurs que Dieu ſeroit toujours l'Auteur de ces Convulſions, quelque puiſſe être ſon motif & ſon deſſein, & par conſéquent qu'elles n'ont rien par elles-

Digitized by Google

mêmes d'indigne de Dieu, & d'opposé à ses divins attributs ? Ce que l'on nie d'ailleurs, & de quoi la Consultation est bien éloignée de convenir. Que le défenseur de cette piéce s'accorde donc avec cette piéce elle-même, & qu'il ne la contredise pas s'il veut la commenter.

Mais je m'en tiens à l'argument proposé ci-dessus, & tiré du témoignage de toute la Tradition, & du jugement que les Peres & les Auteurs Ecclésiastiques ont portés jusqu'à notre tems des Convulsions qu'ils voyoient aux Tombeaux des Saints, & qui doit former le notre sur celles dont nous sommes témoins: argument qui est au-dessus de toutes les subtilités & de toutes les chicannes, & auquel on ne répondra jamais rien de sérieux, ni de solide. C'en est assez sur la Question omise dans la Consultation : Venons à celles qui y sont proposées & résoluës.

Sur la premiere Question ou l'état des Convulsions en général.

La premiere Question embrasse l'état entier des Convulsionnaires, ou plûtôt des Convulsions, selon que la *Consultation* le dépeint, & qu'il est décrit dans l'*Exposé*. Cette Question est presque immense, quoique proposée & répondue en très-peu de mots dans la Consultation, qui a l'art de traiter de tout sans approfondir quoique ce soit ; pour moi j'avouë que je n'ai pas ce secret, & que n'écrivant pour éclaircir des matieres d'ailleurs obscures & difficiles, je ne puis le faire en aussi peu de paroles. Etendue de cette Quest. Son inutilité son absurdité.

On demande *si les Convulsions* telles que les a représentées la personne qui consulte, *& considérée sous la double vuë de leurs caracteres avantageux & desavantageux, peuvent être attribuées à Dieu comme au principe immédiat, ou autrement si l'état des Convulsions dont il s'agit a Dieu pour auteur* ? C'est-à-dire, comme l'expliquent les Consultans en répondant à cette question, « si des contorsions hideuses, des » gambades, des tours de souplesses, des indécences, des traits de » folie de toutes sortes, des fausstetés, des calomnies, si tout cela » qui [selon eux] est compris dansles Convulsions du tems, peut » être attribué à Dieu dans l'ordre des miracles. » Pag. 9.

Qui ne croiroit, en lisant une peinture si odieuse & si outrée des Convulsions, entendre parler *D. la Taste*, ou l'auteur des *Examens*, ou même celui du Journal? Des Ecrivains si décrédités sont-ils donc faits pour servir de modéles aux Docteurs, & n'a-t-on pas quelque honte de les copier ? On verra bien d'autres traits de cette nature & qui enchérissent même sur ceux-là, répandus dans la Consultation : Il faut s'y attendre, & j'en avertis pour y preparer.

Digitized by Google

Mais ne perdons pas de vuë notre Queſtion. Comment ces Conſultans qui la font, la répondent-ils ? Car elle eſt toute de leur invention: La demande eſt ici formée ſur la réponſe.

Pag. 10. *Qui jamais*, diſent-ils, *a propoſé ſérieuſement une pareille queſtion* ? Pourquoi donc la propoſent-ils, & la propoſent-ils fort ſérieuſement, ſi, comme ils le diſent, & comme il eſt vrai, perſonne ne s'eſt jamais aviſé de la propoſer ? Pourquoi faire un cas chimérique, qui n'eſt jamais venu à l'eſprit de perſonne ? Pourquoi mettre par tout l'allarme ſur un point que perſonne ne conteſte, & dont aucun homme ſenſé n'a jamais douté.

Pag. 9. *La queſtion reduite à ces termes, peut-elle ſouffrir* en effet *quelque difficulté* ? Faut-il être docte ou Docteur pour ſçavoir « que Dieu eſt » véritable & la verité même ; qu'il ne peut mentir ni autoriſer le » menſonge ; qu'il eſt eſſentiellement bon, la ſainteté, la juſtice, » la ſageſſe même, & par conſéquent eſſentiellement ennemi de » tout ce qui eſt contraire à ces divins attributs ? » Avoit-on beſoin des Conſultans pour apprendre ce qu'on ſçavoit parfaitement avant eux, ou du-moins qu'on tenoit auſſi fermement qu'eux, que Ibid. *ces vérités ſont connuës par tout où Dieu eſt connu*, & qu'il n'y a que le Fanatiſme le plus extravagant qui puiſſe tenter de les ébranler ?

Ibid. Quel eſt le plus ſimple fidele, le plus petit chrétien qui ignore que Dieu ne peut être l'auteur du *faux*, de la *calomnie*, de ce qui ſeroit véritablement *cruel*, *indecent*, *puerile*, *badin* ou qui tiendroit de l'extravagance & de la *folie*, & que non ſeulement *tout cela*, mais rien de tout cela ne peut lui être attribué comme au *principe* direct & *immédiat* dans aucun *ordre*, encore moins dans celui *des miracles* ? A cet égard quelqu'un pourroit trouver que la Conſultation ne dit pas même aſſez, étant très-certain que non ſeulement Dieu ne peut être le *principe immédiat* de pareils traits, à quoi elle ſemble ſe borner ; mais encore qu'il ne peut en être le principe médiat en Ibid. aucune ſorte, & *qu'il ne peut*, pour me ſervir de ſes propres termes, *que les permettre, comme il permet des choſes qu'il condamne, ſans y influer par aucune opération particuliere. Il ſeroit inutile* ſans doute *de s'étendre ſur un point ſi indubitable* & qui ne peut être conteſté.

Mais de bonne foi eſt-ce de quoi il s'agit ici ? Toutes les Convulſions ont-elles ces caracteres deſavantageux ; & *tout cela eſt*-il *compris* dans ce que la Conſultation appelle les *Convulſions du tems*, priſe même, comme elle l'inſinuë ailleurs par une addition vraiſemblablement faite après coup, & qui a tout l'air d'un correctif Pag. 23. venu trop tard, dans leur *totalité morale* ? En voyoit-on de pareils dans celles du Tombeau ? N'y a-t-il pas toujours eu depuis un nombre, & un nombre conſidérable de Convulſionnaires, qui ſouffroient tranquillement dans le ſecret, & qui ne ſe laiſſoient voir que

que très-difficilement, & à très-peu de perſonnes, en qui l'on n'a remarqué ni d'indécence, ni puérilités, ni aucun trait d'égarement, de vertige, & de folie ; qui n'ont fait ni prédictions, ni diſcours, ni diſcernement, & auſquels par conſequent on ne peut reprocher ni menſonges, ni fauſſetés, ni calomnies ? On aſſûre même qu'aujourd'hui preſque toutes les Convulſions ſont de ce genre. Faudroit-il excepter toutes ces Convulſions de la *totalité morale* ? Ou ſeroit-il raiſonnable de conclure qu'il n'y a *aucune opération de Dieu* dans l'état de ces Convulſionnaires exemts de tous ces défauts, dans la ſupoſition même qu'il n'y en auroit point dans d'autres, à qui on auroit pû faire quelques-uns de ces reproches ?

Contradiction dans la Conſultation ſur ce point.

La Conſultation ne ſe ſuit pas toujours dans le portrait qu'elle fait des Convulſionnaires & des Convulſions, quoique par tout elle affecte de le charger ; & elle ſe trouve quelquefois, même ſur ce point, en contradiction avec elle-même. Il eſt bon de le remarquer en paſſant : cette remarque ſera auſſi d'uſage ſur pluſieurs autres points, où la contradiction eſt encore plus ſenſible ; mais il ne faut pas la négliger ſur celui dont il s'agit.

Ici par exemple elle avance que *les Convulſions dont parle l'expoſé*, *combattent viſiblement les divins attributs par l'aſſemblage du faux, du cruel, de l'indécent, du puérile, du badin*, d'où elle conclut qu'elles *ne peuvent avoir Dieu pour principe*. Dans la ſuite elle va encore plus loin : car elle prononce, & de la maniere la plus affirmative, *qu'il eſt démontré que les Convulſions ne ſont par elles-mêmes qu'un aſſemblage monſtrueux de petiteſſes, de folies, d'indécences, de fauſſetés*, & qu'elles portent des caracteres *qui les rendent viſiblement indignes de la ſageſſe de Dieu & de tous ſes divins attributs* ; d'où elle infere *qu'on ne peut, ni qu'on ne doit héſiter à les regarder comme une œuvre indigne de Dieu, & contre laquelle on ne peut réclamer trop fortement.*

Pag. 10.

Pag. 26.

Pag. 24.

Pag. 27.

Et cependant dès l'entrée & dans l'expoſé même, elle reconnoît qu'il y a dans les Convulſions des caracteres ſi grands & ſi avantageux, qu'*on n'auroit point héſité à y reconnoître une œuvre ſurnaturelle & toute divine*, ſi ces caracteres étoient toujours demeurés ſeuls, & s'il ne s'y en étoit joint, ainſi qu'elle le prétend, *une multitude d'autres* défavorables & odieux, *qui la défigurent dans toutes ſes parties* : elle en juge au-moins de la ſorte. Mais comment malgré des caracteres ſi heureux, & tels que, s'ils étoient ſeuls, on ne devroit point *héſiter à reconnoître dans les Convulſions une œuvre ſurnaturelle & toute divine*, les Convulſions ne ſont-elles *par elles-mêmes qu'un aſſemblage monſtrueux* d'indignités & de miſeres, qui ne permettent pas *d'héſiter à les regarder comme une œuvre indigne de Dieu*, & qui n'eſt digne que d'être déteſtée ?

Pag. 4.

Que dis-je ! Elle eſt même forcée d'avouër, parce que la force

de la vérité l'y contraint, (cet aveu ne peut être ſuſpect dans la bouche des Conſultans) qu'il y a des *perſonnes qui ayant été attaquées de*
Pag. 23. *Convulſions, ne ſe ſont point écartées des regles de la religion, de la bienſéance & de la modeſtie.* Mais comment cela s'allie-t-il avec tout le mal qu'elle dit ailleurs des Convulſionnaires en général ? Et pourquoi ne jugeroit-on pas favorablement au-moins de ces Convulſions qui paroiſſent ſi privilégiées, & n'attribueroit-on pas à Dieu ce que rien n'oblige de lui ôter ?

Ibid. Il eſt vrai qu'elle ne parle que de *quelques perſonnes.* Mais elle n'eſt pas bon juge d'un nombre qu'elle ne connoît point, & qu'elle extenue autant qu'elle peut. Et quand il n'y auroit qu'un certain nombre de perſonnes qu'il fallût excepter, fût-il le plus petit en comparaiſon des autres, la Conſultation qui les renferme toutes dans le jugement définitif qu'elle porte, & qui fait, comme on l'a vû plus haut, une chaîne indiſſoluble de toutes les Convulſions,
Pag. 27. & *un tout* unique *dont les différentes parties ſe réuniſſent comme celles*
Pag. 23. *d'un anneau*, n'en ſeroit pas moins renverſée par cette exception. Il eſt encore vrai qu'elle qualifie ces Convulſions de *maladie.* Mais elle n'eſt pas mieux inſtruite de la nature de ces Convulſions, que du nombre même des perſonnes. Elle le fait tout auſſi gratuitement, & ſans aucune autre garantie que la ſienne. Si c'étoit une *maladie* qui vînt de Dieu, comme on conçoit que cela pourroit être, les Conſultans en ſeroient-ils plus avancés ? Quoiqu'il en ſoit, je n'ai prétendu marquer que leurs contradictions qui ſont viſibles, mais je ne me charge pas de les lever. Ce ſeroit trop d'affaire, & après tout c'eſt la leur.

Etat de la diſpute fauſſement expoſé par les Conſultans. Tout ceci n'eſt encore qu'un préliminaire pour en venir à l'important de la queſtion. On la poſe très-mal, & par là on prend le change, ou on le donne. Je m'arrête ſur cet article, parce que de ce point dependent tous les autres, & qu'il s'agit d'établir le véritable état de la queſtion générale, qui influe néceſſairement ſur toutes les queſtions particulieres. Dans toute diſpute reglée c'eſt par où l'on doit commencer, ſi l'on veut s'entendre de part & d'autre, ſans quoi on raiſonne à pure perte, & plus on avance, plus on s'égare. Si une fois on s'y méprend, ce n'eſt plus qu'un écart perpétuel, & l'erreur qui s'eſt gliſſée dans le principe, s'étendant à toutes les conſéquences, dévient preſque univerſelle. C'eſt ce qui eſt arrivé aux Docteurs Conſultans, & c'en eſt là la vraie raiſon.

A les entendre, on croiroit ſérieuſement que la Queſtion agitée entre les Convulſionniſtes & les Anticonvulſionniſtes, ſeroit préciſement de ſavoir ſi Dieu eſt l'auteur ou le *principe immédiat des Convulſions*, & ſi on doit les lui attribuer toutes, quelles qu'elles ſoient, c'eſt-à-dire bonnes ou mauvaiſes, comme à la cauſe immédiate & directe?

Digitized by Google

« *On demande*, dit la perſonne qui conſulte, *ſi les Convulſions* telles » qu'elles ſont décrites dans l'expoſé & conſidérées ſous la *double* » *vue* de leurs caracteres avantageux & deſavantageux, *peuvent être* » *attribuées à Dieu comme au principe immédiat* ; » ou autrement (ce qui revient au même dans la penſée de cette perſonne, auſſi bien que dans l'idée des Docteurs qui l'adoptent) *ſi l'état des Convulſions dont il s'agit a Dieu pour auteur ?* Car c'eſt la même choſe, ſelon les Conſultans, que Dieu ſoit *auteur* d'une œuvre, ou qu'il ſoit le *principe immédiat* de tout ce qu'elle renferme, ſans cela ils ne conçoivent pas qu'on puiſſe la lui attribuer. * Auſſi confondent-ils par tout ces deux idées. Pag. 9.

* V. ce qui en a été dit dans le parag. II.

On le ſuppoſe donc ainſi dans toute la Conſultation, & c'eſt en cela même qu'on fait conſiſter l'erreur capitale de ceux que l'on combat. « *Ce qui eſt remarquable*, dit-on, c'eſt qu'au lieu qu'autre- » fois tout ce qu'il y avoit de choquant & de deshonorant pour la » nature étoit attribué à la fureur du Démon, » aujourd'hui l'on ne rougit pas d'attribuer les Convulſions (même de cette eſpéce) *à une opération même immédiate de Dieu* & de les regarder *comme divines*. C'eſt une effroyable calomnie, & je ne ſçai comment les Conſultans pourront s'en laver. Pag. 24. Pag. 10.

Quand la Conſultation ne s'expliqueroit pas ſur ce point auſſi clairement qu'elle le fait, la *Lettre* d'un des plus célebres Docteurs d'entre ceux qui l'ont ſignée, & des principaux tenans dans cette affaire, en ſeroit un commentaire tout naturel, qui ne permettroit pas d'en douter. Cette Lettre, quoiqu'elle ne ſoit que manuſcrite, a été aſſez repandue, & j'en ai vû une copie très-conforme à l'original, mais je n'en rapporte que ce qui en a paru imprimé dans l'*Expoſition du ſentiment de pluſieurs Théologiens défenſeurs légitimes de l'œuvre des Convulſions & des miracles*, & qui ſuffit à mon ſujet. Le reſpect que j'ai pour celui qui l'a écrite, me fait ſupprimer le reſte, quelque avantage que j'en puiſſe tirer. Lettre Mſt. de M. l'Abbé d'Aſfeld à M. Dufault du 19. Janvier 1735.

« Le point de la divinité des Convulſions, y eſt-il dit, eſt un » point *indiviſible*. Il s'agit de ſçavoir ſi Dieu eſt l'*auteur immédiat* » des Convulſions, (c'eſt de toutes les Convulſions qu'on parle » dont on fait un tout *indiviſible*) s'il y influe *directement* & en pre- » mier: (on confond mal à propos ces deux termes qu'on auroit dû » diſtinguer, & qui ont un ſens très-différent) voilà à quoi ſe ré- » duit tout notre différend. Les Convulſionniſtes tiennent abſolu- » ment pour l'affirmative, & nous pour la négative. Il n'y a point » de milieu. Toute notre Conſultation ne tend qu'à prouver que » Dieu n'eſt pas le principe (immédiat) des Convulſions, (car » c'eſt de quoi il s'agit) & qu'à faire valoir les preuves que les Con- » vulſions elles-mêmes nous fourniſſent. Ainſi nous ne produiſons

» rien de nouveau ni qui ſoit inconnu à nos Confreres ; & nous » n'avons rien à leur communiquer, ni à leur propoſer, pour nous » rapprocher ſur ce *point eſſentiel*, qui conſiſte dans un oui, ou dans » un non. »

Un texte ſi clair n'a pas beſoin de réflexions. Il eſt évident par cet extrait, 1°. que, ſelon les Conſultans, dont cette Lettre développe parfaitement la penſée, puiſqu'elle eſt faite pour expliquer le ſens de la Conſultation, & raſſûrer le plus ancien des Docteurs, qui avoit quelque peine ſur ſa démarche, *il s'agit de ſçavoir ſi Dieu eſt l'auteur immédiat des Convulſions* & de toutes les Convulſions, & *s'il y influe directement*. 2°. Que c'eſt là préciſément le point de la Queſtion, & à *quoi ſe reduit tout le differend*. 3°. Que ſelon les mêmes Docteurs, les *Convulſionniſtes*, ceux-mêmes qu'ils veulent bien qualifier de *Confreres* & qu'ils diſtinguent fort par ce titre honorable, des Fanatiqués déclarés, *tiennent abſolument pour l'affirmative*, & *eux pour la négative* : en quoi même, ſi on les en croit, *il n'y a*, ni ne peut y avoir *de milieu*, tout *conſiſtant* ici *dans un oui ou dans un non*. 4° Que de leur aveu toute leur Conſultation ſe rapporte à ce *point eſſentiel* qu'elle ſuppoſe par tout, & *ne tend qu'à prouver que Dieu n'eſt pas le principe* (*immédiat*) *des Convulſions*, *& qu'à faire valoir les preuves que les Convulſions elles-mêmes fourniſſent* à cet égard. On ne pouvoit marquer plus nettement l'état de la diſpute dans l'idée que s'en ſont formée les Conſultans, auſſi bien que le but & le deſſein de toute leur Conſultation.

Deux Ecrits tout recens, l'un ſous le titre, d'*Avis aux fideles ſur le mélange*, & l'autre ſous celui de *Réponſe ſuccinte à l'Examen de la Conſultation*, faits l'un & l'autre pour le ſoutien & la défenſe de cette piéce, & ſelon toutes les apparences par quelqu'un des Docteurs Conſultans, en donnent la même idée, & raiſonnent par tout dans la ſuppoſition que Dieu ſoit *l'agent* ou *le principe immédiat* des Convulſions, *ta cauſe immédiate & prochaine*. Tel eſt donc le ſiſtême des Conſultans ſur l'état de la diſpute préſente, tel eſt celui qu'ils nous attribuent, tel celui qu'ils combattent. Et il faut avouer que, ſi cette prétention étoit véritable, la Conſultation ſeroit victorieuſe, comme il faut auſſi convenir que, ſi elle eſt fauſſe, la Conſultation eſt anéantie par l'endroit même qui, ſelon ſes auteurs, doit la faire triompher.

Réponſe &c. pag. 6. Avis &c. pag. 42.

Or je déclare, & je ſoutiens hautement, ſans craindre d'être deſavoué par quiconque eſt tant ſoit peu au fait de l'affaire préſente, que ce ne fut jamais là le point de la diſpute entre ce qu'on nomme en général Convulſionniſtes & Anticonvulſionniſtes, que ce ne l'eſt point encore entre les Docteurs Conſultans & ceux qu'ils attaquent dans leur Conſultation, & enfin que ce ne peut même l'être entre

Digitized by Google

les partiſans & les adverſaires du mélange; ſiſtême qui eſt aujourd'hui celui de tous les vrais Convulſionniſtes, & auquel on ſçait que ſe ſont même réunies depuis long-tems toutes les perſonnes ſages & raiſonnables attachées aux Convulſions. J'ai été ſurpris au delà de ce qu'on peut dire, en voyant les Conſultans former contre des Théologiens de nom & de mérite, & qu'ils doivent connoître, une accuſation auſſi grave & auſſi odieuſe, & plus encore de la voir réaliſer dans la Lettre d'un des plus illuſtres & des plus reſpectables d'entr'eux: malgré ce qu'elle aſſûre que les Conſultans ne produiſent rien en cela *de nouveau & qui ſoit inconnu* à leurs Confreres, j'affirme & je certifie que rien n'eſt plus nouveau ni plus inconnu pour nous, rien n'étant plus éloigné de nos ſentimens, & de nos idées.

Il eſt donc faux, puiſqu'il faut le dire, & qu'on nous met dans cette triſte néceſſité, il eſt faux que ce ſoit là l'état de la queſtion & *à quoi ſe réduit le different*. Il eſt faux que le point dont il s'agit entre nous ſoit de ſavoir *ſi Dieu eſt l'auteur ou le principe immédiat des Convulſions*, & de toutes les Convulſions, *conſidérées ſous la double vue de leurs caracteres* bons ou mauvais, *avantageux ou deſavantageux*; & *s'il y influe directement*. Il eſt faux que *les Convulſionniſtes* le penſent, le diſent, le *tiennent*; & il eſt encore plus faux qu'*il n'y ait point de milieu*, & qu'ils n'en connoiſſent point. Qu'on me plaigne d'être obligé de donner un démenti ſi formel à la Conſultation, & de contredire auſſi ouvertement ceux qui l'ont ſouſcrite; mais on ne peut ſouffrir tranquillement une imputation ſi fauſſe & ſi calomnieuſe. J'en rougis ici pour ceux qui n'en rougiſſent pas.

Il faudroit pour la juſtifier, cette imputation ſi fauſſe & ſi calomnieuſe, les preuves les plus claires, les plus convainquantes, les plus déciſives. Or les Conſultans en ont-ils une ſeule à produire? Qui d'entre nous l'a dit, l'a écrit, qui l'a avancé, qui l'a fait entendre de quelque maniere que ce ſoit? Qu'on cite les ouvrages, qu'on ſpécifie les endroits, qu'on marque les Auteurs, qu'on nomme, ſi l'on peut, les perſonnes. Eſt-ce ainſi qu'on a parlé, par exemple, dans les conférences qui ſe ſont tenues ſi long-tems entre les amis pour l'examen des Convulſions? Eſt-ce ainſi qu'on parle dans la *Recherche de la vérité*, dans les *Lettres ſur l'œuvre des Convulſions*, dans les Ecrits les plus avoués & les plus autoriſés? Eſt-ce même ainſi qu'on s'explique dans le *Plan* & dans le *Coup d'œil*, quelque répréhenſibles que ſoyent d'ailleurs ces ouvrages, qu'on eſt très-éloigné de ſoutenir: hors un frere Auguſtin & ceux de ſa ſecte, que tout bon Convulſionnaire & tout ſage Convulſionniſte déteſte, connoît-on quelqu'un atteint & convaincu d'un tel excès? Com-

ment après cela ose-t-on le mettre généralement sur le compte de tous, & de la maniere la plus assertive, en disant indistinctement & sans exception que *les Convulsionnistes tiennent absolument pour l'affirmative*; & les Consultans *pour la négative?* Comment ose-t-on faire entendre que c'est le *point* capital *essentiel*, décisif dans la contestation présente, & *à quoi se réduit tout le different?* Que la prévention est aveugle, & qu'il seroit à souhaitter qu'on pût l'en quitter ici pour une simple mépriſe!

Vrai état de la diſpute.

Mais quel est donc dans cette controverse le véritable état de la Question, si ce n'est pas celui que la Consultation suppose? Le voici tel qu'il est dans la vérité, tel qu'on l'a toujours connu, soutenu, proposé & expliqué. Il s'agit de savoir en général si Dieu agit surnaturellement dans les Convulsions: s'il y entre ou en tout ou en partie: s'il y a part, & s'il y influe comme cause & comme principe: si son opération y est réelle & certaine, en un mot si cet évenement est son œuvre, quoique mêlé de beaucoup de choses qui ne paroissent pas venir de lui; & si en conséquence on doit le lui attribuer. Ou au contraire si en bannissant Dieu totalement, il faut le livrer tout entier, c'est-à-dire & en lui-même, & avec tout ce qu'il renferme, à la nature ou au Démon. Voilà précisément de quoi il est question entre nous, & *à quoi se réduit* proprement *tout notre different*. Nous croyons que Dieu y est, & qu'il y préside, qu'il y agit, que son doigt y opere, que sa vertu s'y fait sentir. C'est là-dessus que nous *tenons absolument pour l'affirmative*, comme nous l'avons toujours déclaré; & les Consultans *pour la négative*: ce qu'ils n'ont pas toujours fait. C'est là *le point essentiel & indivisible*, qui *consiste* réellement *dans un oui ou dans un non*, & qui n'admet aucun *milieu*.

Mais en conséquence de cette premiere question on peut en former plusieurs autres très-différentes de celles-là; & demander comment Dieu est & agit dans les Convulsions: si c'est comme principe immédiat & prochain, en sorte que les Convulsions soyent l'effet d'une opération de Dieu immédiate & directe: ou seulement s'il y intervient comme principe médiat, & pour ainsi dire éloigné, en sorte que les Convulsions ne soyent qu'une suite médiate & indirecte de son opération? Cette distinction ne peut être inconnue à des Théologiens. On peut demander s'il est la cause totale & unique de cet évenement, c'est-à-dire, tant de l'évenement en lui-même, que de tout ce qu'il renferme? Ou seulement s'il en est pour ainsi parler, cause partielle, quoique principale & dominante; c'est-à-dire, si l'on peut le regarder simplement comme l'auteur de l'évene-

Digitized by Google

ment en général, ſans l'être pour cela de tout ce qui s'y rencontre ; & de quoi il le ſeroit, ou ne le ſeroit pas ?

Toutes ces queſtions ſont très-diſtinguées. Autre choſe eſt de ſavoir ſi Dieu agit dans les Convulſions, & autre choſe de ſavoir comment il y agit : s'il en eſt le principe médiat, ou immédiat : s'il l'eſt de tout ce qui s'y trouve, ou ſeulement d'une partie : de quoi il l'eſt, & de quoi il ne l'eſt pas. On peut être très-décidé ſur la premiere queſtion, ſans l'être encore ſur les ſuivantes. On peut tenir très-aſſertivement que Dieu agit dans les Convulſions, ſans aſſurer auſſi poſitivement de quelle maniere il y agit : ſi c'eſt ou médiatement, ou immédiatement, ou directement, ou indirectement ? On peut lui attribuer d'une façon ou de l'autre l'évenement en général, ſans lui attribuer pour cela toutes les differentes parties qui le compoſent. On peut lui en donner les unes ſans lui donner les autres ; & l'on peut même ſe partager ſur celles qu'on lui donne, ou qu'on lui ôte. En tout cela *il y a*, comme l'on voit, plus d'*un milieu*.

Nous n'avons jamais varié ſur le premier point, qui eſt le point capital & déciſif, & dont il s'agit proprement entre les Convulſionniſtes & les Anticonvulſionniſtes : Sçavoir ſi Dieu eſt & agit dans les Convulſions, & ſi en conſéquence cet évenement doit lui être attribué en premier & comme en chef. Ce point eſt avoué généralement par tous les défenſeurs des Convulſions. Mais il s'eſt pu trouver parmi nous des differences ſur quelques autres points qui n'étoient pas auſſi éclaircis : ſavoir comment il eſt & agit dans les Convulſions, de quelle maniere ; ou en quel tems il en eſt l'auteur, & de quoi il eſt cauſe & principe ? Les uns ont penſé là-deſſus d'une maniere, & les autres d'une autre. Les uns lui ont donné plus, les autres moins. Mais perſonne, s'il n'a été prévenu par le fanatiſme, ne lui a donné le tout, & ne l'a fait tout-à-la fois, comme les Conſultans voudroient le faire croire, principe *immédiat & total* des Convulſions, & de leurs accompagnemens.

Ceux-mêmes qui ont écrit plus exactement ſur cette matiere, comme l'Auteur de la *Recherche de la vérité*, ſe ſont contentés de dire qu'il y avoit une opération de Dieu dans les Convulſions, ou tout au plus, comme d'autres ont parlé, que cet évenement étoit ſon œuvre ; & qu'on devoit y reconnoître ſon action, ſa préſence, ſa vertu. Pour ne point aller au delà de la lumiere qu'ils avoient, pour ne préjudicier à tout ſentiment légitime qu'on pouvoit embraſſer à ce ſujet, ils ont mieux aimé en demeurer à ces termes généraux, qui leur ont paru ſuffiſans, que d'en em-

Digitized by Google

ployer d'autres plus expreſſifs & qui ſembloient dire d'avantage, quoique très-innocens en eux-mêmes, tels que ceux de *divinité de l'œuvre*, *de Convulſions divines*, dont on s'eſt communément abſtenu. Pouvoit-on ſe comporter avec plus de ſageſſe, & en uſer avec plus de précaution ?

Je voudrois de tout mon cœur pouvoir décharger ici les Convulſionniſtes, ſans charger les Conſultans : Mais le moyen d'excuſer ces derniers, quand on les voit s'obſtiner à prêter à leurs Confreres un ſentiment qu'ils n'ont jamais eu, & qui n'eſt digne que du Fanatiſme, & faire d'une accuſation ſi fauſſe le fondement de leurs injuſtes déclamations. L'Auteur de la *Réponſe ſuccinte* me reproche
Pag. 8. de *détourner à deſſein* dans l'Examen de l'Expoſé *le vrai état de la diſpute*, dont je n'avois pas encore parlé, ou tout au plus que je n'avois fait que montrer. Je laiſſe à juger ſur qui, ou de lui, ou de moi, doit tomber ce reproche, & qui, des Conſultans, ou de nous, ſont coupables de cette infidélité ? Encore craindrois-je de leur imputer de l'avoir commiſe de *deſſein* formé.

On répond à la Queſtion propoſée comme elle doit l'être.

Pour procéder donc avec ordre & avec lumiere dans cette diſpute, il auroit fallu démêler avec ſoin toutes les choſes que je viens de diſtinguer, & examiner ſéparément toutes ces queſtions. Mais la méthode des Conſultans eſt de tout confondre : ce qui eſt le vrai moyen de ne rien éclaircir. Suivons en une plus ſûre en repondant à cette Queſtion propoſée comme elle doit l'être.

Il faut d'abord la réformer, & la coucher en cette maniere, qui peut ſeule en effet former une queſtion. 1°. Dans les Convulſions telles que nous les voyons, & cacompagnées de leurs differens caracteres bons ou mauvais, avantageux ou deſavantageux, peut-on & doit-on reconnoître une opération de Dieu dans l'ordre des miracles, c'eſt-à-dire une opération vraiment ſurnaturelle, miraculeuſe, & divine. 2°. Si on prétend en admettre une de ce genre, quelle eſt la nature de cette opération ? Eſt-ce une opération immédiate & directe, ou ſeulement une opération médiate & éloignée ? 3°. A quoi s'étend cette opération de quelque nature qu'elle ſoit ? Embraſſe-t-elle le tout, ou ſeulement une portion ? Et ſi l'on juge à propos de la réſoudre, où faut-il la placer ? Que doit-on lui donner, que doit-on lui ôter ?

Cette Queſtion générale ainſi propoſée eſt une queſtion ſerieuſe, raiſonnable, digne de graves Théologiens, & qui mérite d'être diſcutée. Ce devroit être le plan de la Conſultation dans le détail, ſi on n'avoit eu en vûë que d'y parler ſelon la vérité, & ſi on n'avoit cherché qu'à l'éclaircir. C'eſt le cas qu'il falloit propoſer & réſoudre. Toute la ſuite de cet *Examen* en eſt à proprement parler la déciſion, & je ne fais qu'en jetter ici les fondemens pour y préparer.

Je

Je dis donc en premier lieu ; qu'on ne peut se dispenser d'admettre en général dans les Convulsions, malgré leurs differens caracteres, une opération de Dieu très-surnaturelle & très-marquée, & que cet événement doit lui être attribué en premier & en chef comme à la cause principale & dominante. Des Convulsions nées au Tombeau d'un Saint dont la sainteté est attestée par une foule de miracles ; des Convulsions qui doivent leur origine, leur multiplication, leurs progrès, aux Reliques d'un Serviteur de Dieu, à l'eau de son puits, à la terre de son sépulchre, à l'invocation de son nom, au recours à son intercession, & à la dévotion qu'on a pour lui : des Convulsions précédées, suivies ou accompagnées de miracles, liées à des guérisons miraculeuses par les rapports visibles qu'elles y ont, auxquelles elles contribuent comme voie ou comme moyen, ou dont les Convulsionnaires eux-mêmes sont quelquefois les instrumens & les coopérateurs. De telles Convulsions, dis-je, ne peuvent venir en premier que de Dieu, de quelque maniere qu'elles en viennent, & ne sçauroient être attribuées qu'à lui comme à la cause principale, dominante, & agissante en chef dans cet événement. On l'a toujours dit dans l'Eglise, & on le dira toujours : le doigt de Dieu est là : *Digitus Dei est hic.* Le simple pour lequel est fait principalement ce spectacle, ne s'y méprendra pas. Il n'a besoin que de ses yeux & de sa foi ; & sa simplicité même qui fait sa sureté le mettra en garde contre tous les vains raisonnemens, & les fausses subtilités des Docteurs.

Je ne parle point encore de certains accompagnemens qui relevent infiniment les Convulsions, de certains traits singuliers & frappans, qui joints à ces premieres forcent les Consultans à convenir que, s'ils étoient seuls, on ne pourroit *hésiter à reconnoître* dans un évenement si prodigieux *une œuvre surnaturelle & toute divine.* Ceux que j'ai touchés suffisent pour y faire reconnoître au moins une opération de Dieu bien marquée, & le lui faire rapporter comme à son premier & principal auteur. Les traits défavorables qui seroient survenus depuis, ni tout ce qui s'y seroit mêlé d'étranger, n'obligent pas à s'en former une autre idée, sur tout quand on sait & qu'on tient comme un point très-constant dans la doctrine de l'Eglise, que le mélange est très-possible dans les œuvres de Dieu, même dans les œuvres surnaturelles, extraordinaires, & miraculeuses ; & que l'expérience apprend qu'il est réel dans presque toutes. J'en parlerai plus à fond sur la derniere Question où je réfuterai en passant certains Avis aux fideles, * par lesquels on essaye de leur faire illusion sur cette matiere.

Pag. 4

* Avis sur le mélange.

Secondement dès qu'une fois on reconnoît par rapport aux

Convulsions, une [illegible] surnaturelle & miraculeuse, il est indifférent pour l'usage qu'on en peut faire contre la Consultation, de quel genre on l'admette, & peu importe qu'elle soit médiate ou immédiate. L'événement n'en sera pas moins attribué à Dieu, à son action, à sa puissance, à sa vertu; & il en sera toujours censé le principe & l'auteur. Il en sera, si l'on veut, comme des Convulsions arrivées aux tombeaux des Saints, qu'y éprouvoient les possédés ou les malades; & peut-être d'autres personnes en qui on ne voyoit ni possession, ni maladie. L'action de Dieu étoit, comme je l'ai déja dit quelque part, médiate sur les premiers, immédiate sur les seconds; & quand elle n'auroit été que médiate sur les uns & sur les autres, il n'en seroit pas moins vrai que ce grand spectacle de Religion où la main du Toutpuissant se rendoit si sensible, étoit regardé comme son ouvrage, & que l'Eglise y respectoit sa présence & y confessoit sa vertu. On en voit par tout les preuves dans la VI. & VII. Lettre de *la Recherche de la Vérité*.

On pourroit donc s'en tenir là sur l'événement présent, si on n'avoit pas assez de lumiere pour aller plus loin, & se contenter d'y reconnoître l'opération de Dieu certaine, sans prononcer pour cela décisivement sur le genre ou la nature de cette opération. C'est avec cette circonspection & cette retenue que s'est conduit l'Auteur de *la Recherche de la Vérité*, qui en se déclarant nettement pour l'opération de Dieu dans les Convulsions que l'on voyoit aux Tombeaux des Saints, & en l'établissant clairement par la Tradition de tous les siècles, s'est abstenu de la qualifier. La Consultation n'y perdroit pas moins, puisqu'elle prononce définitivement contre toute opération de Dieu dans les Convulsions, de
Fig. 29. quelque genre & de quelque nature qu'elle soit, & que *ce prodige de nos jours* ne lui paroît digne que du dernier *mépris* & du plus parfait oubli. Assurément on ne parlera pas de la sorte d'une Œuvre où Dieu entreroit au moins en partie, ne fût-ce même que comme principe médiat; & quand il ne le seroit qu'en cette maniere, des Convulsions de nos jours: le jugement qu'en porte ici la Consultation, ne seroit pas moins inique, & la foi ne s'en tiendroit pas moins offensée.

Enfin quant au troisième point qui regarde l'étendue de l'opération de Dieu dans les Convulsions, & où il faut précisément la fixer, je conviens que ce n'est pas une chose facile à déterminer dans chaque opération particuliere. La suite des Questions me donnera lieu de m'en expliquer: je n'en dis ici qu'un mot par rapport à celle que j'examine.

Il est certain que, quoique Dieu soit en général l'auteur & le principe de cet événement qui ne peut être attribué qu'à lui, il ne

Digitized by Google

ſert pas de tout ce qu'il renferme, & qu'il s'y trouve des traits & des caracteres qu'on ne peut lui attribuer en aucune ſorte. On ne le fera jamais la cauſe ni directe, ni indirecte de ce qu'il y auroit de faux, de calomnieux, de réellement mauvais & qui ſeroit péché, de contraire à l'ordre, d'oppoſé à ſes divins attributs. On ne reconnoîtra jamais dans rien de tout cela ſon opération quelle qu'elle ſoit, c'eſt-à-dire, ſoit médiate, ſoit immédiate, encore moins dans l'ordre des Miracles que dans tout autre; en un mot ce ne ſont point là ni des effets directs, ni des ſuites néceſſaires de ſon opération miraculeuſe. La Queſtion propoſée dans la Conſultation eſt donc à tout le moins pleinement inutile à cet égard, & elle ne pourroit regarder tout au plus que le Fanatiſme, & le Fanatiſme le plus décrié.

Ce que l'on doit penſer des pures Convulſions de mouvemens. Pag. 9.

Mais il n'en eſt pas de même de quelques autres caracteres qu'on affecte de confondre avec ceux-ci, & que la Conſultation préſente ſous les idées les plus odieuſes. Elle parle de *contorſions hideuſes*, de *gambades*, de *tours de ſoupleſſe*, qu'elle qualifie ailleurs de *grimaces affreuſes*, de *culbutes indécentes*, d'*attitudes malhonnêtes*; & elle demande ſi tout cela *peut être attribué à Dieu, & avoir Dieu pour auteur dans l'ordre des Miracles*. On ſent bien qu'elle groſſit ici les objets en changeant le portrait, & que pourvu qu'elle réuſſiſſe à rendre les Convulſionnaires ridicules, ou à les montrer coupables, elle s'embarraſſe peu de le faire aux dépens de l'exacte vérité.

Pag. 23; Ibid.

Rappellons les choſes au vrai, & donnons-leur leur véritable nom. Cela ſe réduit dans la plûpart à des mouvemens involontaires & quelquefois deſagréables, à des ſecouſſes & des agitations violentes que la force de la Convulſion produit, & qu'ils ne ſont pas maîtres d'arrêter; d'où ſuivent naturellement & malgré qu'ils en ayent, en certaines rencontres des ſituations de corps peu décentes, dont on ſeroit juſtement bleſſé dans des perſonnes qui ſeroient entierement à elles; mais dont on ne peut faire un crime à qui que ce ſoit dans un état néceſſaire & de non-liberté. Un état ſi triſte, ſi digne de compaſſion, quand il ne ſeroit qu'humain, mérite-t-il la cenſure ou la raillerie des Docteurs, & convient-il à des hommes auſſi graves de s'égayer & de plaiſanter ſur des choſes auſſi ſérieuſes? Qu'ils les donnent pour ce qu'elles ſont: qu'ils ne parlent plus de *gambades*, de *culbutes*, de *tours de ſoupleſſe*, & d'autres jolis traits dont la malignité ſeule a ſu remplir certains Ecrits qu'ils n'ont que trop imités; mais qu'ils parlent de Convulſions, de mouvemens, d'agitations & de douleurs: qu'ils demandent ce qu'on doit penſer de ces Convulſions, ſi on peut les attribuer à Dieu & l'en faire le principe; & alors on leur répondra, ou plûtôt on leur a déja répondu.

Digitized by Google

On n'en faiſoit point de difficulté dans les commencemens, pas même ceux qui depuis en ont fait. Tant que les Convulſions ont conſiſté en de ſimples mouvemens corporels quoique d'ailleurs peu agréables, ou en différentes agitations accompagnées de ſouffrances & de douleurs, nul Appellant attaché aux miracles, & défenſeur du culte de M. de Pâris, n'en a mal auguré. M. Petitpied n'y trouvoit aucun inconvenient, M. Fouillou encore moins, M. de Lan de même, M. l'Abbé d'Asfeld non plus ; & je ne ſçai ſi l'on pourroit nommer aucun des Conſultans qui ſe ſoit élevé d'abord contre ces ſortes de Convulſions, & qui ne les ait jugées dignes que de l'ennemi des hommes. On ne croyoit donc pas alors l'opération de Dieu inalliable avec ces mouvemens, ces agitations, ces douleurs, & on ne ſe faiſoit aucune peine de l'y admettre : On ne les tenoit pas contraires aux attributs divins, comme on l'a prétendu depuis, & on ne penſoit point encore que Dieu n'en pût être l'auteur.

Hé ! comment l'eût-on penſé après ce que la Tradition nous apprend, & ce que l'on ſçavoit qui s'étoit paſſé de tout tems aux Tombeaux des Saints? Qu'on ſe rappelle ce qu'y éprouvoient les malades qui venoient y chercher leur guériſon, & le jugement que les Saints Peres ou les Ecrivains Eccléſiaſtiques en ont porté. L'Auteur de la *Recherche de la vérité* qui a pris ſoin de recueillir tous ces faits, en fait à la fin de *ſa ſeptiéme Lettre* une récapitulation abrégée, qui me diſpenſe d'un plus long travail.

Lettre VII. de la Recherche de la vérité. P. 83.

On y voyoit tout ce qu'on a vû à S. Medard, & qui déplaît aujourd'hui ſi fort aux Conſultans, des Convulſions & des Convulſions étranges, des ſauts, des bonds, des élancemens ſubits, des tremblemens & des ſecouſſes violentes de tout le corps, des roulemens par terre, des roideurs dans tous les membres, des agitations effrayantes des bras, des jambes, de la tête & de toute la machine, des battemens des pieds & des mains, des extenſions très-douloureuſes, des friſſonnemens, des frémiſſemens, des grincemens de dents, des renverſemens dans les yeux, des contorſions dans le viſage, des mouvemens impétueux & involontaires qui paroiſſoient tenir de la fureur, des douleurs inexprimables, des états d'inſenſibilité & de mort apparente, des cris affreux qui reſſembloient à des mugiſſemens, des aliénations même & pertes de connoiſſance ; ſans parler de ce qu'il pouvoit y avoir de choquant & d'irrégulier dans de pareilles ſituations, & qui pouvoit bleſſer une certaine décence: & tout cela arrivoit ſouvent dans les Egliſes, aux jours les plus ſolemnels, en préſence de l'aſſemblée des fidéles, au milieu des offices, & de la célébration des redoutables myſteres.

En avoit-on horreur ? En témoignoit-on du mépris? Jugeoit-

Digitized by Google

on tout cela œuvre diabolique, ou pure malédiction de Dieu ? Croyoit-on n'y voir en un mot qu'impoſture, maladie, imagination ou Démon? On croyoit y voir au contraire la vertu de Dieu qui ſe rendoit ſenſible, un effet de ſa puiſſance, une merveille de ſa bonté, une ſuite de ſon opération, & de l'efficace des reliques des Saints, le gage d'une prochaine guériſon; & on ne craignoit point de qualifier ce ſpectacle un *ſpectacle divin*. Que les Conſultans s'inſtruiſent à l'Ecole des Peres & de toute l'antiquité, & qu'ils apprennent de meilleurs Juges qu'eux, à ſe moins effrayer des *contorſions* & des *grimaces*, qui les bleſſent, & de ce qui leur paroît *hideux* ou choquant dans les Convulſions. Dieu n'eſt pas obligé de les ſervir à leur gré; mais ils ſont obligés de ſuivre ſa conduite, & de reſpecter ſes œuvres, ſous quelque forme qu'elles ſe montrent. Ibid. & p. 85.

Il n'y a donc aucune difficulté à reconnoître une opération de Dieu dans des mouvemens de cette eſpece, & par conſéquent dans des Convulſions qui ne conſiſteroient que dans ces mouvemens. Or il y en a eu un très-grand nombre de ce genre, & ç'a toujours été le plus grand nombre. Je laiſſe aux Conſultans à ſe déterminer ſur la nature de cette opération; & quoiqu'en mon particulier je ne trouve aucun inconvénient à admettre une opération de Dieu directe & immédiate dans tout ce qui s'appelle mouvemens ou agitations purement corporelles, lorſque la cupidité n'y a point de part, & qu'elles n'ont rien de déréglé, il m'eſt indifférent quel parti ils prennent là deſſus, & qu'ils tiennent cette opération ſoit médiate, ſoit immédiate, pourvu qu'ils la tiennent très-réelle, & qu'en conſéquence ils reconnoiſſent Dieu pour principe, & le faſſent auteur de cet événement.

Ce n'eſt pas que pour attribuer cet événement à Dieu, en ſe réduiſant même aux ſimples Convulſions de mouvemens, il ſoit néceſſaire d'admettre une opération de Dieu particuliere dans tous & chacun de ces mouvemens. On conçoit parfaitement que rien n'empêche que Dieu ne puiſſe mettre, & ne mette en effet les hommes, quand il lui plaît, par une premiere opération & une opération ſurnaturelle, miraculeuſe & extraordinaire, dans un état où la nature même pourroit quelquefois les mettre, & où il les laiſſe enſuite à eux-mêmes, ſans être l'auteur ou le principe de tout ce qui s'y paſſe, & ſans en répondre en ſon propre & privé nom.

Que Dieu par exemple, dans un deſſein de miſéricorde & pour une épreuve ſalutaire, envoye ſurnaturellement une maladie à quelqu'un, comme il eſt viſible qu'il le peut; ou qu'il faſſe, ſi l'on veut, par un effet de ſa juſtice un miracle de punition, comme il en a fait un ſur la veuve de Lorme: toutes les ſuites de ce

Digitized by Google

mal ou de ce châtiment, tout ce qui arrivera en conséquence à sa créature éprouvée ou punie, tout ce que fera en elle ou souffrira la nature, lui sera-t-il proprement imputé, & l'en regardera-t-on pour cela comme la cause & l'auteur? Un tel état à la vérité sera surnaturel & de Dieu dans le principe, puisque c'est lui qui l'aura produit. Mais tout ce qui s'y passera, tout ce qui arrivera dans le détail, ne sera ni surnaturel ni divin; & il pourra même arriver si Dieu le permet, qu'à des choses qui seroient très-réellement de lui, il se joigne des illusions ou des opérations de l'esprit de ténèbres, qui pour être surnaturelles n'en seront pas plus sur le compte de Dieu, que beaucoup d'autres mouvemens particuliers dont il ne faudroit chercher la cause que dans la seule nature.

C'est peut-être l'idée la plus juste qu'on puisse se former des Convulsions de nos jours, au moins de la plupart, & sur-tout de celles qui consistent en certains mouvemens accompagnés de souffrances, & de douleurs où la bonté de Dieu paroît jointe à sa justice. On en raisonnoit assez sur ce pied-là dans les commencemens, Médecins, Chirurgiens, Théologiens & autres. La foi n'a rien qui s'y oppose, ni la raison rien qui y répugne; & je ne vois pas ce que risqueroient les Consultans en se fixant à ce parti.

S'il est vrai, comme on le dit, qu'ils ne désirent que la paix, & qu'ils ne tendent qu'à la réunion, qu'ils prennent donc tous les moyens pour y parvenir. Qu'ils commencent par reconnoître l'opération de Dieu dans les Convulsions du Tombeau: qu'ils l'admettent de même dans les Convulsions guérissantes ou tendantes à guérison: qu'ils se déclarent hautement pour les miracles opérés dans les Convulsions ou par les Convulsions: Et s'ils souffrent après cela quelque difficulté sur quelques autres points qui peuvent être plus obscurs, qu'ils demeurent en suspens jusqu'à ce qu'ils soient plus éclairés, sans entreprendre de décider ce qu'ils ne connoissent point, & de condamner ceux qui voyant ce qu'ils ne voient pas jugent plus favorablement du gros d'une œuvre, qu'ils réprouvent dans toutes ses parties. En un mot qu'ils fassent tout ce qu'ils n'ont point fait dans leur Consultation, & qu'ils la réforment dans tout ce qui a besoin d'être réformé. A ces conditions la réunion ne sera pas difficile & la paix sera bientôt rétablie.

Résultat de cette Quest. Suite de la démarche des Consultans.

Voilà ce que j'avois à dire sur la premiere Question, qui m'a conduit plus loin que je ne pensois. Mais il m'a paru de la derniere importance d'établir nettement l'état de la dispute que la Consultation avoit fort mal exposé, & d'ouvrir aux Consultans toutes les voies possibles pour revenir à la justice & à la vérité. Quelques soient leurs engagemens, je ne puis croire qu'il les aient pris d'une maniere si arrêtée que, s'ils *n'ont rien*, comme ils le disent, à *com-*

Lettre de M. l'Abbé

muniquer & à propoſer, ils n'aient du moins rien à écouter *pour ſe rapprocher*. Je les conjure de réfléchir ſérieuſement ſur leur démarche, & de ſe ſouvenir de ce principe établi très-ſagement par l'un d'entr'eux, mais malheureuſement fort mal appliqué : qu'*une démarche faite ſans en avoir aſſez connu les ſuites, ne doit point être un engagement, ni un point d'honneur qui par une mauvaiſe honte empêche de revenir à la Vérité.*

d'Aſfeld rapportée ci-deſſus.

M. Petitpied dans ſa dernière Let. du 22. Mars 1735. P. 5.

Qu'ils ne s'y trompent pas : la leur peut avoir les ſuites les plus funeſtes, & ſans doute ils ne les ont pas prévues. Il n'eſt déja que trop viſible qu'elle les refroidit ſur la plûpart des Miracles dont ils nient une grande partie, doutent de beaucoup d'autres ; & plaiſe à Dieu qu'elle ne les refroidiſſe pas inſenſiblement ſur le fond des Vérités dont ils ont pris la défenſe, & ſur l'Appel même lié à ces Vérités & juſtifié par ces Miracles. Elle les diviſe encore de leurs peres, de leurs freres, de leurs amis dont ils ſont hautement deſavoués, & elle éleve entre eux & le gros des Appellans un mur de ſéparation qui nous afflige autant qu'il réjouit nos ennemis. Ce n'eſt pas tout : leur Conſultation eſt de ſoi une pièce homicide qui va droit à la mort, & qui peut devenir le titre de la condamnation d'une multitude d'innocens qu'elle apprend à confondre avec les coupables. Elle appelle une perſécution générale, & elle l'autoriſe. Et qui ſait ſi malgré les efforts qu'ils font pour écarter d'eux l'orage, & pour le détourner ſur leurs Confreres qui vraiſemblablement en ſeront les premiers accablés, ils ne s'y trouveront pas enveloppés à leur tour, & s'ils n'en deviendront pas les victimes ?

On n'aime point que nous faſſions de ces *triſtes pronoſtications*, & peu s'en faut qu'après avoir fait le *mal*, on ne nous accuſe d'attirer ſur nous nos propres *malheurs* en les *prophétiſant*. Veut-on donc en nous traduiſant comme coupables, nous ôter juſqu'au droit de nous plaindre, & nous fermer la bouche pour notre défenſe ? Ce qui ſe paſſe actuellement ſous nos yeux, ne confirme-t-il pas tout ce que nous diſons, & ne vérifie-t-il pas ſenſiblement ce qui n'a été que trop ſouvent annoncé ? Qui ne le voit ? qui ne le craint ? & qui n'auroit lieu d'appréhender les plus fâcheux effets de ce préſage, ſi les Juges, ce qu'à **Dieu ne plaiſe**, n'avoient pas plus d'équité que les Docteurs ?

Réfutation d'un ſecond Ecrit contre la Conſultat. p. 25. 72.

Mais quel eſt donc ce nouveau *plan* & cette *méthode* abrégée qu'il conviendroit de ſubſtituer? Ecoutons notre Auteur. C'eſt l'*examen d'un argument très-court* dans lequel *tout gît*, *& qui fait comme la baſe de la Conſultation*: argument *victorieux*, *péremptoire*, avec lequel ſeul l'Auteur *fait face à tout*, raiſonnemens, objections, Ecrits de toute eſpèce, d'où il *part* quand il s'agit d'attaquer, où il *revient* quand il eſt queſtion de ſe défendre: *argument* en un mot *qui lui ſert de clef pour répondre à tout*, & qu'il *met par tout en uſage*. Il le réduit cet argument pour plus grande facilité dans *la forme Dialectique*, & il en fait un *Syllogiſme* régulier par *Majeure*, *Mineure* & *Concluſion*.

Pag. 1.
Pag. 7.
Pag. 3.
Refut. d'un ſecond Ecrit, &c. pag. 1.
Réponſe ſuccinte p. 5.
Pag. 7.
Pag. 1.

Voici ce *Syllogiſme*. » LES Regles de l'Ecriture & de la Tra» dition réprouvent dans la totalité toute Œuvre du genre mer» veilleux, qui renferme des traits indignes de Dieu, quoique » mêlés avec des traits avantageux. OR l'Œuvre des Convul» ſions eſt telle: elle eſt dans le genre merveilleux; elle porte des » caracteres deſavantageux & inconteſtablement mauvais, quoi» qu'elle ait d'autres favorables, mais qui ſont liés aux autres, » & tellement mêlés avec eux qu'il en réſulte *une ſeule Œuvre, un » tout unique*. DONC ſi l'on veut juger de l'Œuvre par les Re» gles, comme on ne peut ſe diſpenſer de le faire, elle ne peut » être regardée comme divine, & il ne reſte d'autre parti que de » la réprouver. «

V. la Réponſe ſuccinte, pag. 1. & 2. & la Refut. d'un ſecond Ecrit, &c. pag. 1.

Il eſt vrai que c'eſt à quoi ſe réduit le fond de la Conſultation, & c'eſt auſſi ce qui fait l'objet principal de mon *Examen* dans ſes différentes parties. Ainſi l'Auteur ſera content, quoique je ne m'y borne pas à la diſcuſſion de ce ſeul raiſonnement, auquel la Conſultation elle-même ne s'eſt pas bornée. *Tout autre point* ſera *étranger* ſi l'on veut *à la cauſe de la Conſultation*, mais non pas à la Conſultation même. Je *la battrai par cet endroit*, comme par beaucoup d'autres; j'ai déja commencé à le faire, & je pourſuivrai. Lorſque l'Auteur écrivoit, il n'avoit encore vu que la premiere portion de cette *critique*, ainſi qu'il l'appelle, ou le ſimple *Examen de l'Expoſé*; & cependant il jettoit les hauts cris. Il a dû s'appaiſer depuis, en voyant dans les portions ſuivantes que j'entrois en partie dans ſon idée, ſans prétendre toutefois m'y reſtraindre, & que je réfutois déja ſon *argument* avant même que de l'avoir vu. Quoiqu'il en ſoit, je prévois qu'en quelque *bonne forme* qu'il le ſuppoſe, & quelque triomphant qu'il le croye, je lui ferai peu de quartier, & que j'en nierai le tout, c'eſt-à-dire *Majeure*, *Mineure & Concluſion*. Tel eſt l'état que je fais de ce *grand argument*, de cet argument invincible, de cet *argument péremptoire*:

Pag. 5.
Ibid.
Pag. 1.
Pag. 3.

Mais en *réduiſant là ſimplement la controverſe*; & en la rappor-

Pag. 2.

plaintes & des défenſes néceſſaires avec des *déclamations indécentes*, Pag. 8.
on *des circuits de moyens & de raiſonnemens ſuperflus.*

On n'accuſe point, par exemple, de mauvaiſe foi la démarche Refut. d'un
des Conſultans, comme il ſemble l'inſinuer quoiqu'on ne croye pas ſecond Ecrit
comme lui qu'ils l'aient faite *avec toute la maturité poſſible* ; mais on &c. pag. 12.
ſe plaint de ce qu'ils n'ont pas gardé dans leur Conſultation, &
ſur tout dans l'*Expoſé* qu'ils ont fait des Convulſions, *toute la bonne* Ibid.
foi néceſſaire ; & on ne croit pas la Conſultation fort bien juſtifiée
de l'infidélité qu'on lui reproche par ce pitoyable raiſonnement de Rep. ſuc.
l'auteur que, *s'il y en avoit, elle ne nuiroit qu'aux Conſultans ; & ne* pag. 5.
feroit aucun tort à l'Arrêté qu'ils ont ſigné. Conçoit-on aiſément
que les Conſultans aient tort, & que néanmoins la Conſultation
ait raiſon, ou qu'un expoſé infidéle ne nuiſe en rien à la vérité du
prononcé ?

On ne trouve point non plus à redire qu'il mette dans la bou-
che des Conſultans ce beau ſentiment de S. Paul, dès qu'il ſuppo-
ſe qu'ils ont la vérité de leur côté, ſi d'ailleurs cette vérité les rend
odieux : « Nous ne cherchons point à être *approuvés* ; il nous ſuffit Ibid. pag. 8.
» que vous preniez le bon parti que nous vous préſentons, ſauf à
» être nous mêmes *mépriſés & condamnés.* » Mais outre que la ſup-
poſition eſt très-fauſſe, on ne voit pas que cette application ſoit
juſte, dans l'état où ſont aujourd'hui les choſes, & en fait d'improbation, de mépris, & de condamnation de la part des hommes,
on ſeroit tenté de la faire avec bien plus de fondement à leurs par-
ties adverſes. En effet qui d'eux, ou de nous, ſont aujourd'hui ho-
norés, *approuvés* par ce qui s'appelle le monde ? Qui d'eux, ou de
nous, en ſont aujourd'hui *mépriſés & condamnés* ? Ne pourrions-
nous pas dire avec bien plus de vérité ce que diſoit le même Apô-
tre ? *Nos ſtulti propter Chriſtum, vos autem prudentes in Chriſto : nos* I. Cor. IV.
infirmi, vos autem fortes : vos nobiles, nos autem ignobiles, &c. « Nous 10.
» ſommes fols pour l'amour de Jeſus-Chriſt ; mais vous autres
» vous êtes ſages en J. C. Nous ſommes foibles, & vous êtes forts :
» vous êtes honorés, & nous ſommes mépriſés, &c. » Il faudroit
au moins mieux choiſir ſes paſſages.

Enfin l'auteur déclare qu'il veut bien me répondre, *pourvû que* Pag. 8
je *procede ſuivant le plan* qu'il me *propoſe* : ſans quoi, dit-il, *le cen-*
ſeur peut compter qu'on *le laiſſera diſcourir autant qu'il lui plaira.* Que
dire à cette menace ? Il eſt le maître de me punir comme il le ju-
gera à propos : je gagnerai toujours ſoit à ſon ſilence, ſoit à ſa re-
plique. Quant à la *prédiction* qu'il me fait que ſi je *continue* comme Ibid.
j'ai commencé, *il ne m'en reviendra que le blâme d'avoir mal ſer-*
vi le public, les fideles, la vérité, la cauſe même que je défends, &
que je cours même riſque *de n'être pas lû juſqu'au bout, le monde ſe laſ-* Pag. 1.

Digitized by Google

sant un peu de la dispute : Je ne sai s'il parle en tout ceci sur quelque expérience qu'il en auroit faite. Pour moi qui ne l'ai point encore éprouvé, je n'ai point lieu de me plaindre de l'indifférence du public, & je ne veux point prévenir son jugement. J'en dirai des nouvelles plus sûres à l'auteur, quand mon ouvrage sera fini. C'est là que je remets ma réponse à la sienne sur-tout s'il la suit, aussi-bien qu'aux autres Ecrits qui pourroient paroître contre mon *Examen*, & qui mériteroient quelque attention. Je crois devoir désormais me fixer à ce parti pour ne point interrompre ma matiere, & ne pas prendre le change dans cette dispute. C'est à la Consultation que j'en veux, tout le reste est étranger pour moi.

ERRATA.

Page 37. *ligne* 4. sur le tout. *ajoutez*, même sur le tout Moral. *Pag.* 38. *lig.* 3. Tous les Convulsionnaires. *ajout.* quand on n'entendroit par là que la totalité Morale. *Pag.* 46. *lig.* 31. Je reprendrai. *lis.* Je répondrai. *Pag.* 47. *lig.* 10. l'en regarder, *aj.* en premier. *Ibid. lig.* 12. des. *lis.* ces. *Ibid. l.* 28. qui ne sont survenuës. *lis.* & qui ne sont survenus. *Pag.* 48. *l.* 13. *ôtez* non. *Lig.* 15. les rapporter. *aj.* en premier. *Lig.* 24. miracles, *lis.* merveilles. *P.* 51. *lig.* 14. & ces. *ôt.* & *P.* 52. *l.* 1. affoibli. *lis.* rallenti *P.* 57. *l.* 40. l'Eglise. *lis.* l'antiquité. *Pag.* 58. *lig.* 31. loisir. *ajout.* à moins que l'Auteur ne me force d'y revenir. *P.* 59. *lisez. ainsi le petit Sommaire qui est à la marge.* Examen de cette question : son étendue. *P.* 60. *l.* 23. tiendroit. *aj.* réellement. *Et lig.* 33. aucune *ne doit point être en Italique. Pag.* 66. *l.* 2. de tous. *ajout.* ou du moins du très-grand nombre ; *& l.* 11. connu. *lis.* conçu. *P.* 67. *li.* 28. tems. *lis.* sens; *& lig.* 41. ne. *aj.* point. *P.* 68. *l.* 35. resoudre. *lis.* restraindre ; *& l.* 39. devroit. *lis.* devoit. *P.* 70. *l.* 4. moins. *ajout.* véritablement. *P.* 73. *l.* 1. œuvre. *aj.* purement. *Ibid. l.* 17. ç'a toujours été. *lis.* ç'a été jusqu'ici.

Pag. 67. *qui commence par ces mots :* Je dis donc, *& suiv. substituez* 69. 70. *&c. jusqu'à la pag.* 77.

On donnera la suite incessamment.

Digitized by Google

SUITE DE L'EXAMEN DE LA CONSULTATION,

Au ſujet des Convulſions.

Continuation du PARAGRAPHE III.

EXAMEN DE LA SECONDE ET CINQUIÈME QUESTION.

Des opérations particulieres des Convulſionnaires, ou des divers accompagnemens des Convulſions.

DE l'état général des Convulſions, la Conſultation deſcend aux opérations particulieres des Convulſionnaires, c'eſt-à-dire, aux différens traits, ou aux divers accompagnemens des Convulſions; & elle examine ce qu'on en doit penſer. Ces différens caracteres qui ne ſe voyoient point, au moins pour la plûpart, dans les premieres Convulſions, & qui ne ſont ſurvenus que depuis le Tombeau fermé, forment comme un nouveau point de vûe, ou une ſeconde époque des Convulſions, qui a donné lieu à de nouvelles difficultés, & qui partage de plus en plus les ſentimens ſur cette matiere.

Diverſité des ſentimens à cet égard.

Nous prétendons que pluſieurs de ces traits, qui entrent dans l'évenement des Convulſions, quoiqu'ils n'en ayent pas toujours fait partie, & qu'ils ne ſoient pas proprement convulſions, le rendent encore plus digne d'attention par raport au deſſein que Dieu peut s'y propoſer; & que ſon opération, que nous y reconnoiſſons déjà indépendamment de ces nouveaux caracteres, en devient plus manifeſte & plus ſenſible. Nous penſons même que c'eſt préciſément pour cela que Dieu les y a joints; & nous croyons y voir comme un nouveau jour qu'il lui a plû de répandre, quoiqu'encore enveloppé de beaucoup de nuages & de ténèbres. C'eſt donc pour nous une lumiere qui nous éclaire juſqu'à un certain point, mais qui ne diſſipe pas tous les voiles.

Les Conſultans au contraire, qui vrai-ſemblablement auroient fait peu de difficulté ſur les premieres Convulſions, ſi elles étoient demeurées ſeules, ont été malheureuſement aveuglés par les circonſtances qui ont accompagné les ſuivantes: & les amis de la vérité, par zèle pour la vérité même dont ils vouloient conſerver tout l'éclat, ont été pris au piége qui n'étoit tendu que pour ſes ennemis. Ce ſont ces traits mêmes qui les révoltent, & qui les décident.

Digitized by Google

Dans l'état où ſont les choſes, & en conſidérant cet événement dans ſon tout, ils n'en voyent aucun auquel on puiſſe reconnoître l'opération de Dieu; ils trouvent dans tous des caracteres particuliers qui l'excluent; & étendant les vices, ou réels ou ſuppoſés de ces dernieres Convulſions, juſqu'à celles qui ne les ont pas, ils condamnent les premieres à raiſon des ſecondes, & ne ſont du tout qu'un *tout réprouvé.*

Conſultat. p. 17. & ailleurs.

Encore s'ils ſe contentoient de penſer ainſi en leur particulier, & ſans entreprendre de faire la loi à perſonne, on plaindroit en ſecret leur illuſion, & on leur ſauroit gré de leur réſerve. Mais non ſeulement ils n'héſitent point: ils ne peuvent même ſouffrir qu'on héſite; & comme s'il n'y avoit plus à balancer après leurs raiſons, ni à répliquer à leur autorité, *il eſt évident*, concluent-ils, *que l'on n'a plus rien à attendre pour juger des Convulſions, & qu'on ne peut plus demeurer en ſuſpens: tout réclame* contre un tel *ſcandale* qu'il n'eſt plus queſtion que de *faire ceſſer. Puiſſe*, ajoutent-ils, *ce* vain *prodige de nos jours, autoriſé par une admiration ſi mal placée, être livré à tout le mépris qu'il mérite! Puiſſe-t'il être à jamais oublié!* Je peſerai ailleurs des paroles ſi pleines de ſuffiſance, & ſi peu meſurées. Je me contente de remarquer ici en paſſant, que ceux même qui ſont le plus convaincus de l'opération de Dieu dans les Convulſions, & qui ſe conduiſent dans cette affaire avec plus de lumiere & de ſageſſe, ne voudroient pas prononcer avec cette autorité, quoiqu'ils n'en ayent pas moins dans le même genre que les Conſultans; & que, quelque ſolides que ſoient les preuves ſur leſquelles ils s'appuyent, ils ſont bien éloignés de prétendre dominer ſur les eſprits, & de s'arroger le droit, ſur une matiere encore libre & obſcure, d'aſſujettir qui que ce ſoit à leurs idées. Ils tâchent de perſuader; mais ils ne commandent pas.

Téméraire des Conſultans dans leur déciſion.

pag. 29.

Ibid.

Sujet de cette portion de l'Ecrit.

Pour parler auſſi aſſertivement, & dans les termes que le fait ici la Conſultation, il faudroit avoir les raiſons les plus fortes & les plus déciſives; & il ſuffiroit qu'elles fuſſent ſeulement douteuſes & incertaines, pour renverſer par cela ſeul, tout l'édifice qu'elle prétend élever. Or l'*Examen* fera voir s'il n'eſt pas plus que permis d'en douter, & ſi malgré la déciſion, on ne peut en conſcience appeller du jugement. Peut-être même irai-je plus loin, & ferai-je ſentir dans la diſcuſſion de ces caracteres, que quelques-uns ſont certainement auſſi favorables, que la Conſultation s'efforce de les montrer deſavantageux. Je commence par les *Prédictions* & les *Diſcours*, qui de tous les traits qu'on a remarqués dans les Convulſionnaires, ſont préciſément ceux qui ont déplu davantage aux Anti-Convulſionniſtes, & qui déplaiſent encore le plus aux Conſultans; de quoi l'on devine aſſez la raiſon. Examinons ſéparément

Digitized by Google

ces deux points qui méritent chacun une attention très-particuliere.

On voit bien qu'en entamant la diſpute par ces caracteres, en apparence moins favorables que d'autres, ou, ſi l'on veut, plus équivoques, je n'agis que de trop bonne foi ; & que je ne cherche point comme il me ſeroit très permis, à profiter des avantages que me fourniſſent mes adverſes parties, en m'attachant d'abord aux endroits les plus foibles : puiſque j'entre tout d'un coup dans ce que la Conſultation, & tous ceux qui la défendent, regardent comme ſon fort, & qui paroît en effet ſouffrir plus de difficulté. Si je n'avois penſé qu'à prévenir contre elle, je n'avois qu'à paſſer avant toutes choſes, comme j'en étois le maître, & comme l'idée m'en eſt venue plus d'une fois, à la X. Queſtion ſur les *Miracles*, ou les guériſons miraculeuſes opérées dans les Convulſions, ou par les Convulſions ; car c'eſt là ſon deſeſpoir & ſon ſupplice : c'eſt là qu'elle échoue, & qu'elle échouera toujours.

Avantage qu'on neglige pour y revenir dans la ſuite.

En joignant immédiatement le profond ſilence qu'elle garde ſur les Miracles, à celui qu'elle avoit déjà gardé ſur le Tombeau & ſur la perſonne même du Serviteur de Dieu, dont elle ne dit pas un mot, même en parlant de la naiſſance des Convulſions : en faiſant valoir dès l'entrée, & en mettant à la tête des juſtes reproches qu'on peut lui faire, le doute qu'elle affecte ſur le fait de preſque toutes les *guériſons* accompagnées de Convulſions, qu'elle qualifie de *prétendues*, & l'attribution qu'elle en fait, *ſi elles ſont réelles*, ou à un effort extraordinaire de *la nature*, *quelque ſingulieres* même *qu'elles paroiſſent* ; ou *ſi on les croit d'un ordre ſupérieur*, *à un agent fort diſtingué de Dieu*, c'eſt-à-dire, au Démon ; quelle eſt la perſonne équitable & inſtruite de ce qui ſe paſſe parmi nous, qui à ces ſeuls traits ne ſe ſut pas ſentie révoltée, & qui indignée contre cette Piece eut pu tranquillement en ſoutenir la lecture ? Les Conſultans l'ont bien compris ; c'eſt par cette raiſon, ou pour mieux dire, par cette eſpece de fraude, qu'ils ont renvoyé cette queſtion après toutes les autres, quoiqu'elle eût du naturellement les précéder.

Laiſſons les jouir encore pour quelque tems du ſuccès imaginaire d'un artifice trop palpable pour en avoir impoſé à perſonne. J'y reviendrai dans la ſuite : car je n'ai garde de renoncer à un auſſi grand avantage, & le plus grand que j'aye ici, quoique pour le préſent je veuille bien le négliger. En les attaquant dans leur fort, peut-être n'en réuſſirai-je que mieux à montrer leur foibleſſe. Je m'éloignerai moins d'ailleurs de l'ordre naturel que je me ſuis preſcrit, qui eſt de ſuivre, autant que je le pourrois, celui de la Conſultation : j'éclaircirai une matiere qui a beſoin d'être approfondie, & qui me paroît aujourd'hui peu connue, même de bons Théologiens ; au moins ne l'eſt-elle pas (ou je ſuis bien trompé) par les XXX.

Docteurs. Faisons en d'abord l'essai au sujet des *Prédictions* : de là nous passerons aux *Discours*.

SUR LA SECONDE QUESTION, *Ou les PREDICTIONS.*

Examen de cette Questiõ

pp. 6. & 10.

On demande donc, *Si c'est par l'esprit de Dieu, c'est-à-dire*, comme l'expliquent les Consulteurs, *par l'esprit de Prophetie, ou comme quelques-uns le prétendent*, (ainsi qu'ils ont soin d'en avertir) *par un instinct prophetique, que les Convulsionnaires prédisent l'avenir, & découvrent des choses cachées?* Là-dessus les Docteurs renvoyent aux *principes* qu'ils ont établis : *principes*, disent-ils, *qui suffisent pour satisfaire à cette Question*, & pour démontrer invinciblement *que ce n'est point l'Esprit de Dieu qui fait parler les Convulsionnaires.*

ibid.

pag. 9.

Mais quels sont ces *principes* qui selon eux, décident si nettement la question? Ce ne peut être que le Ve. & le VIe. de ceux qu'ils ont posés dans leur Consultation, lesquels sont en effet les seuls qui ayent raport à ce sujet, & dont j'ai déjà fait sentir en partie le faux, l'absurde, l'inconséquent, & relevé d'autres défauts? * Mais c'est ici le lieu de les examiner plus à fond, surtout quant à l'application qu'on prétend en faire à la question présente.

Princ. V.

Princ. VI.

Ces *principes* dont on fait tant d'état, & au moyen desquels on se croit si supérieur, se réduisent quant au point dont il s'agit, à deux chefs principaux : j'en toucherai à la suite un troisiéme qui n'est pas moins important. L'un est, que l'Esprit de Dieu ne se trouve point avec *le faux*, quelque soit ce faux, & de quelque principe qu'il provienne : l'autre qu'il ne fait parler personne dans *l'aliénation de l'esprit & des sens.* Deux caracteres incompatibles, dit-on, avec l'operation divine; & qui néanmoins, si l'on en croit les Consultans, & s'il faut penser & parler comme eux, se rencontrant communément, pour ne pas dire presque toujours, dans les prédictions arbitraires, & les prétendues découvertes des Convulsionnaires, ou les convainquent d'imposture & d'illusion, ou les rendent justement suspects de servir d'organe & d'instrument au Démon.

pp. 10. 11.

Tel est le principe, telle est l'application. Voyons ce qu'il faut juger de l'un & de l'autre, & mettons quelqu'ordre dans ce que nous avons à dire sur ce double objet, pour soulager davantage l'attention du Lecteur. Je ne puis me dispenser de m'étendre, quelque desir que j'aye d'être court, & quelque reproche qu'on me fasse d'être *prolixe*. Car ici les Consultans croyent triompher, & il faut nécessairement leur enlever ce fondement chimérique de leur préten-

Système du mélange confondu &c. pag. 43.

* V. le Paragraphe II. pag. 41. & suiv.

Digitized by Google

due victoire. Je conçois qu'un homme qui a signé la Consultation, trouvera toujours *prolixe* un auteur qui la réfute ; & qu'il ne souffre qu'avec peine qu'on revienne à tant de fois sur le fymbole qu'il adopte. Il faut pourtant qu'il me le pardonne ; & j'espere que le Public plus équitable que lui ne m'en fera pas un crime. On ne repond pas en si peu de mots à un Ecrit tel que la Consultation, qui renferme tant de choſes, & qui décide autant de points ; ſurtout quand on ne veut pas les traiter auſſi légerement qu'elle le fait, quand on ſe croit obligé d'éclaircir tout ce qu'elle embrouille, & qu'on prétend montrer par la Tradition, combien elle s'en écarte. J'avois déjà répondu ailleurs à ce reproche, & je le fais encore une fois pour n'y plus revenir. *

Ci-deſſus pag. 74. & ſuiv.

* En vérité ceci eſt étonnant. On nous fait un reproche de la longueur & de la PROLIXITE' de nos Ecrits ; & on nous force néceſſairement & malgré nous à les étendre, par ceux que l'on multiplie tous les jours, & qu'il nous eſt impoſſible de laiſſer ſans reponſe. Veut-on nous ôter juſqu'à la liberté d'une juſte deffenſe ? Demain celui qui vient de paroître tout recemment ſous le titre de SYSTEME DU MELANGE DANS L'ŒUVRE DES CONVULSIONS, CONFONDU PAR SES RESSEMBLANCES AVEC LE SYSTEME DES AUGUSTINISTES (& des Vaillantiſtes, comme il paroît par la ſuite de l'Ecrit) ET PAR LES ERREURS ET LES DE'FAUTS QU'IL RENFERME. Plût-à-Dieu que le reproche de PROLIXITE' qu'il me fait, fût la ſeule accuſation qu'il intentât contre nous ! Je la mépriſerois & la négligerois. Mais le moyen d'en laiſſer ſubſiſter d'autres bien plus importantes & bien plus ſerieuſes ?

Comment ſe taire ſur un Ecrit auſſi injuſte & auſſi calomnieux que celui-là ? Ecrit dont le titre ſeul a revolté toutes les perſonnes équitables & ſenſées : Ecrit qui ſous pret xte de RESSEMBLANCES & de CONFORMITE' EN PLUSIEURS POINTS ESSENTIELS, confond avec des Fanatiques, & des Fanatiques reconnus, des Théologiens de nom & des plus reſpectables, également ennemis de tout Fanatiſme, & de tout ce qui y conduit : Ecrit qui ne tend & qui ne cherche qu'à rendre ſuſpects & coupables ceux qu'il lui plaît de nommer MELANGISTES, c'eſt-à-dire, ceux qui penſant que Dieu eſt & opere en partie dans l'évenement des Convulſions, croyent en même tems qu'on doit y uſer d'un diſcernement, & d'un grand diſcernement, en obſervant d'ailleurs toutes les regles : en rejettant tout ce qui eſt mauvais, & en n'adoptant que ce qui eſt bon : Ecrit qui pour attirer, s'il étoit poſſible, la haine & l'indignation publique ſur des hommes chers à l'Egliſe, leur impute à tous ſans exception & ſans diſtinction un SYSTEME pernicieux, qui ne fut jamais le leur, qu'ils déſavouent & qu'ils déteſtent : Ecrit qui ne les accuſe de rien moins que d'errer dans les principes du dogme, & dans les regles des mœurs : Ecrit qui repreſente de la maniere la plus fauſſe, la plus infidele & la plus odieuſe, le ſentiment de ceux entre eux, qui aſſiſterent aux fameuſes Conférences de 1732. & 1733. & la methode ſelon laquelle ils y procederent : Ecrit enfin qui en faiſant un merite aux Docteurs conſultans de s'être oppoſés ouvertement à ce qu'ils appellent L'ILLUSION ET L'ERREUR, & d'avoir rempli par là CE QU'ILS DEVOIENT A DIEU, A L'EGLISE, AU ROY, fait regarder les Théologiens qu'il attaque, comme manquant à tous ces devoirs, & ſuſcite ou autoriſe contre des amis & contre des freres une perſecution dont les commencemens, qui ne ſont déjà que trop marqués, & par de trop triſtes evenemens, annoncent des ſuites bien plus étendues & bien plus funeſtes.

V. le titre de l'Ecrit, & celui de la p. 15.

* 15. jours après la publication de cet Ecrit infortuné, la Cour a donné des ordres pour arrêter M. Bourſier, celebre Docteur de Sorbonne. Le 4. Octobre, des Archers furent à Ecouan pour ſe ſaiſir de lui ; mais par une protection ſpéciale de la Providence, il echapa de leurs mains. Pluſieurs autres Théologiens ſont menacés du même traitement

Un tel Ecrit fait pour la deffenſe de la Conſultation, avoué & autoriſé par les Conſultans, du moins par les principaux d'entr'eux, peut-il demeurer ſans replique ; & ſera-t'on un crime à l'Auteur de l'EXAMEN d'en joindre la réfutation à celle de la CONSULTATION même, au riſque d'être PROLIXE ? Veut-on même s'en diſpenſer dans les circonſtances preſentes ; & ne ſeroit-ce pas conſentir à tous les reproches qu'on nous fait, ou les avouer tacitement, que de garder le ſilence, ou de ne pas les repouſſer avec toute la fermeté & toute la force qui conviennent à l'innocence & à la vérité ? Je le ferai donc ſur les différens points qui en ſont l'objet ; à meſure qu'occaſion s'en preſentera, & je ne ceſſerai de crier à l'injuſtice & à l'oppreſſion, juſqu'à ce que les auteurs ou les approbateurs de cet injuſte Ecrit nous ayent fait la reparation publique & authentique qu'ils nous doivent. Ce n'eſt pas en mon nom ſeul que je la demande : c'eſt au nom d'une multitude de perſonnes innocentes intereſſées dans la même cauſe, & viſiblement opprimées & calomniées.

Digitized by Google

Etat de la Queſtiõ dans la diſpute préſente,

J'EXAMINE d'abord le *Principe* en lui-même, c'eſt-à-dire, indépendamment de toute application particuliere, même aux Convulſions; & je l'examine tant par raport au *faux*, que par raport à l'*aliénation*, puiſqu'il renferme l'un & l'autre. Je l'examine ſous ce double regard, tant par raport à l'*eſprit de prophetie*, que par raport à l'*inſtinct prophetique*, dont il eſt également mention dans la Queſtion propoſée. Je l'examine enfin ſoit par raport à ce qu'on appelle *Prophetes*, c'eſt-à-dire, par raport à ces hommes privilegiés, que l'*eſprit de prophetie* anime; ſoit par raport à d'autres perſonnes moins favoriſées, & qui ne ſont mues que par l'*inſtinct prophetique*, qui ne ſait pas de *vrais prophetes*.

Et la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi, comme la Conſultation le prétend, l'Eſprit de Dieu agiſſant ou inſpirant ſurnaturellement, & par une opération extraordinaire & miraculeuſe, ne peut jamais ſe trouver dans des perſonnes en qui ſe trouvent d'ailleurs ou *le faux* ou *l'aliénation*? Ou s'il eſt vrai, comme je le ſoutiens, que *l'aliénation*, ou *le faux* ne banniſſent pas toujours dans les perſonnes en qui ils ſe trouvent toute opération, ou toute inſpiration divine, dans le genre même ſurnaturel, extraordinaire & miraculeux dont il s'agit ici?

Ce qui peut s'entendre en deux manieres: l'une que ces choſes, ce ſemble, ſi éloignées, & ſi diſparates, c'eſt-à-dire, le faux ou l'aliénation d'une part, & de l'autre l'opération ou l'inſpiration de Dieu, ſe trouvent dans la même perſonne conjointement & dans le même tems, ou pour mieux dire, dans la ſuite & la continuité d'une même action: l'autre, qu'elles ſe trouvent à la vérité dans la même perſonne, mais ſucceſſivement, & à différens tems, ou en différentes circonſtances & en différentes actions. Ce qui forme, pour me ſervir d'un terme devenu aujourd'hui fort commun, quoiqu'il ne ſoit peut-être pas fort propre, une eſpèce de *Mélange*, *

* Comme on abuſe beaucoup de ce mot au ſujet des Convulſions, & qu'on s'en ſert pour donner une idée défavorable & odieuſe du ſentiment de ceux qui tiennent pour le diſcernement, il eſt néceſſaire d'expliquer en quel ſens ils le prennent & l'entendent dans cette diſpute. Ils appellent MELANGE par raport à l'événement des Convulſions, l'aſſemblage & l'influence de différens principes qui s'y rencontrent, & qui y agiſſent d'une maniere ſéparée, en y produiſant des operations differentes, qui fondent la neceſſité du diſcernement qu'on eſt obligé d'y faire. Ainſi c'eſt un mélange d'operations differentes, & quelquefois oppoſées, provenant des differens principes qui s'y trouvent, & qui y agiſſent chacun de la maniere qui leur eſt propre; mais ſans raport & ſans union entr'eux, ſans intelligence & ſans concert: ſans qu'il y ait de la part des agens différens une unité de but, de fin, de deſſein, à quoi tout ſe raporte dans leur intention, & qui forme du tout UNE OEUVRE UNIQUE ET TOTALE, comme les Conſultans le prétendent fauſſement, & comme on le leur a toujours nié. C'eſt dans ce ſens que je vi-ns d'expliquer, que je prenda ce terme de MELANGE, & que je l'entends lorſque je ſerai obligé de m'en ſervir. Si j'en ſavois quelqu'autre plus propre, plus expreſſif, plus convenable, je le ſubſtituerois volontiers pour lever toute équivoque, & pour parer à l'abus qu'on fait de celui-ci.

Digitized by Google

& de double mêlange : l'un que j'appellerai, pour me faire entendre, un mêlange *alternatif* ou *ſucceſſif* (c'eſt le ſecond) & l'autre (qui eſt le premier) un mêlange *concomitant* ou *ſimultané*. Tout Théologien eſt fait à ces termes, & après la notion que je viens d'en donner, tout ſimple peut aiſément les comprendre : ils marquent exactement ma penſée.

Ce dernier mêlange, c'eſt-à-dire, le *concomitant* ou le *ſimultané*, eſt proprement l'objet de la XI. Queſtion de la Conſultation, & c'eſt là que je me propoſe d'en traiter de deſſein formé, en donnant une Diſſertation ſur cette matiere. On n'exigera pas ſans doute que j'épuiſe toutes les queſtions à la fois ; il ſuffit qu'aucune ne ſoit omiſe, & que je ſuive l'ordre même que la Conſultation me preſcrit. L'autre ſorte de mêlange ſemble avoir plus de raport à celle que j'examine, au moins quant à ce qui regarde *le faux* *, & j'y fais auſſi une attention plus particuliere ; quoiqu'une bonne partie des preuves que je raporterai, & des raiſons que je produirai, tirées ſoit des autorités, ſoit des exemples, tombent indifféremment ſur l'un & ſur l'autre, & décident également pour tous les deux. Je le ferai remarquer dans l'occaſion : ce ſera toujours une avance pour la XI. Queſtion.

Voilà ſans doute de grandes matieres, & qui méritent d'être traitées & approfondies. Je dirai ſur tout cela ce que j'ai appris de la Tradition, ne prétendant point parler ici de moi-même ; & en aſſurant ce qui me paroît vrai & certain, je laiſſerai indécis ce qui pourroit être encore obſcur & douteux. On ne m'accuſera pas vraiſemblablement de *ne pas aller droit au fait*, & de *ne point entrer en matiere*

Rep. ſuccinte &c.

Refutation d'un ſecond Ecrit &c.

* La Conſultation pag. 11. Queſtion 2. établit cette maxime par raport au FAUX : que „ l'Eſprit de Dieu diſant toujours le vrai, ou ne s'en écartant jamais, le moyen ſûr de diſcerner le „ faux Prophete du vrai, c'eſt de ſurprendre dans quelque menſonge, ou dans quelque fauſſeté, „ quiconque ſe mêle de prédire l'avenir, ou de découvrir quelque choſe cachée, ſans avoir é„ gard à tout ce qu'il peut avoir dit de vrai. Elle prétend le prouver par divers exemples, & „ en particulier par celui des Montaniſtes & de quelques autres Sectes, qu'un ſeul menſonge, „ qu'une ſeule fourberie, ſi l'on en croit les Conſultans, a fait rejetter en tout & pour toujours „ ſans autre examen. D'où ils inférent, pag. 10. que les Convulſionnaires étant dans le même „ cas, & s'étant ſouvent trompés, ſoit en prenant une choſe pour une autre, ſoit en prédiſant „ ce qui n'eſt point arrivé comme ils l'avoient prédit ; on ne peut déſirer une preuve plus com„ plette ni plus conſtante, que ce n'eſt point l'Eſprit de Dieu qui les fait parler. „ Ce qu'ils étendent generalement, comme on le voit par la ſuite, & comme ils n'en diſconviennent pas, à TOUTES les prédictions des Convulſionnaires, vraies ou fauſſes, & à tous leurs diſcours, bons ou mauvais ſans exception. C'eſt cette maxime qui priſe dans toute cette étendue & cette generalité que lui donnent les Docteurs, ne combat pas moins le mêlange ALTERNATIF & SUCCESSIF, que le mêlange CONCOMITANT & SIMULTANÉ, puiſqu'elle exclut „ pour toujours & ſans „ autre examen „ des prédictions, des découvertes, des diſcours de ces ſortes de perſonnes, toute operation de Dieu ſurnaturelle & extraordinaire : & qu'elle veut qu' „ une ſeule fauſſeté „ un „ ſeul menſonge „ une fois avoué & conſtaté, décrédite ſans reſſource QUICONQUE en eſt atteint & convaincu, „ ſans qu'on puiſſe avoir égard à tout ce qu'il peut avoir dit de vrai ; „ & le caracteriſe à jamais pour FAUX PROPHETE : C'EST, DIT-ON, cette maxime conſiderée dans tout ce qu'elle renferme, & telle qu'elle eſt expoſée dans la Conſultation, qu'on a ici principalement en vûe, & qu'on s'attache particulierement à combattre.

Digitized by Google

Distinctions nécessaires à ce sujet.

Pour éclaircir à fond la doctrine de l'Eglise sur le sujet que je traite, il faut distinguer avant toutes choses entre *Prophetes* & *Prophetes*; entre l'*esprit de prophetie*, & l'*instinct prophetique*: comme il faut aussi distinguer entre *faux* & *faux*, *aliénation* & *aliénation*. De là dépend l'établissement du dogme sur la matiere de la prophetie, & de ce qui y a raport, & la résolution de toutes les difficultés.

Il y a *Prophetes* & *Prophetes*: Prophetes qui font regle, & Prophetes qui ne la font pas: Prophetes qui doivent être universellement crus, suivis, écoutés sur leur seule autorité & leur seule parole, dès que leur mission est une fois établie, reconnue & autorisée; & Prophetes qui n'ont pas la même autorité, & à qui on ne doit pas nécessairement la même croyance; qui ne sont simplement destinés qu'à porter & exhorter les hommes au bien, ou à prédire certains événemens particuliers, & dont le succès seul, ou l'accomplissement des choses prédites, garantit & justifie la vérité des prédictions.

Du premier genre sont ce qu'on appelle dans l'ancienne Loi les Prophetes par éminence, ou simplement *les Prophetes*, tels que Moyse, Elie, Samuel, David, Isaïe, Jeremie & les autres soit grands soit petits Prophetes; & aussi les Apôtres & les Evangelistes dans la nouvelle. Il peut y en avoir eu plusieurs autres de cet ordre dans les tems précédens, comme Abraham, Isaac, Jacob, Joseph &c. Il faut mettre dans le second rang tous ceux qui, soit dans l'ancienne Loi, soit dans la nouvelle, ont eu dans un degré inférieur l'*esprit* & le don *de prophetie*; telle que pouvoit être, par exemple, cette troupe d'hommes attachés à Samuel & à Elie, & que l'Ecriture qualifie par cette raison, de disciples ou d'enfans de Prophetes: *Filii Prophetarum*. Cette distinction est évidente par elle-même, & elle est fondée sur la qualité & la destination des personnes. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en apporter ici d'autres preuves: on en trouvera quelques-unes dans la suite, & si on en souhaitoit un plus grand nombre, il ne sera pas difficile de les fournir

Il y a aussi, comme je l'ai dit, *esprit prophetique (ou esprit de prophetie) & instinct prophetique*, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'*esprit* même *de prophetie* proprement dit. L'un n'est pas l'autre; & la différence en est reconnue par les Peres & les Théologiens. Je le montrerai plus bas où je traiterai ce point avec étendue: c'est peut-être celui qu'il importe ici le plus d'éclaircir.

Il y a de même *faux* & *faux*: faux en matiere de faits, faux en matiere de mœurs, faux en matiere de doctrine; faux plus ou moins dangereux, plus ou moins avéré, plus ou moins soutenu: faux enfin ou l'erreur quelque pernicieuse qu'elle soit, est érigée en dogme, affirmée

Digitized by Google

affirmée & défendue comme une vérité. Il y a pareillement *aliénation* & *aliénation*, *aliénation de l'eſprit* & *aliénation des ſens*; & l'une & l'autre peut être plus ou moins entiere, plus ou moins parfaite.

Diſcuſſion du Principe établi par les Conſultans, par raport au FAUX.

Cet éclairciſſement étoit abſolument néceſſaire pour fixer les idées; & on va voir de quel uſage il eſt par raport au principe, & aux conſéquences qu'on en doit tirer dans la diſpute préſente. Entrons en preuves, & diſcutons le principe ſous tous les raports qu'il peut avoir, premierement quant au *faux*, & enſuite quant à l'*aliénation*.

A l'égard de qui ce Principe peut avoir lieu, & l'a réellement.

Quant au *faux*: le principe ſeroit inconteſtable, & on y ſouſcriroit ſans la moindre héſitation, ſi on le bornoit, comme on doit le faire, aux Prophetes du premier genre: aux Prophetes par excellence, ou, comme parle S. Thomas, *par office*, ou par une *députation* ou commiſſion de Dieu expreſſe: *officio & ex deputatione divina*: c'eſt-à-dire, à ces hommes divins & extraordinaires envoyés de Dieu, revêtus de ſon caractere & de ſon autorité, inſpirés & conduits ſpécialement par ſon Eſprit pour annoncer aux hommes ſes volontés, pour leur parler en ſon nom & de ſa part, pour leur preſcrire la regle infaillible de la foi & des mœurs, pour leur ſervir en un mot de Conducteurs, de Legiſlateurs, de Paſteurs; & jouiſſant eux-mêmes par ces raiſons, du privilege & du don de l'infaillibilité: *Cujus-modi Prophetiam habuerunt*, dit S. Thomas, *omnes illi qui numerantur in ordine Prophetarum: qui ex hoc ſpecialiter dicuntur Prophetæ. quia prophetico officio fungebantur . . . . ex deputatione divina. . . . . Unde & ex perſona Domini loquebantur.*

2. 2. quæſt. 174. art. II. ad 3um. & q. 171. a. II. ad 2um.

On voit ici très clairement dans ces paroles de S. Thomas, la diſtinction de certains Prophetes plus excellens, d'avec d'autres qui le ſont moins; & la différence que met entr'eux la nature même de leurs propheties, ou le genre de leur inſpiration: *Cujus-modi Prophetiam habuerunt omnes illi qui numerantur in ordine Prophetarum, qui ſpecialiter dicuntur Propheta.* On y voit la raiſon & le fondement de cette différence & de cette diſtinction, qui eſt le caractere qu'ils portent, la fonction qu'ils excercent, & la perſonne qu'ils repréſentent: *Qui ex hoc ſpecialiter dicuntur Prophetæ, quia prophetico officio fungebantur, ex deputatione divina. . . . . Unde & ex perſona Domini loquebantur.* Et on n'a pas de peine à conclure de toutes ces prérogatives & de tous ces titres, auſſi bien que des devoirs qu'ils impoſent, & de la fidelité qu'ils exigent, que le *faux*, de quelque genre & de quelque nature qu'il ſoit, ne compatit en aucune ſorte avec un tel état, un tel miniſtere, une telle dignité.

C'eſt en effet ſur ces motifs, & en conſideration de ces auguſtes qualités, que S. Auguſtin qualifie les Prophetes de ce genre d'hommes ou d'*Auteurs* toujours *véritables*, comme devant ſervir au Peu-

ple de Dieu de Philosophes, de Sages, de Théologiens, de Guides, de Docteurs, de regles & de modeles de toute probité & de toute pieté : *Ipsi Philosophi, ipsi Sapientes, ipsi Theologi, ipsi Prophetæ, ipsi Doctores probitatis atque pietatis, veraces agnoscebantur & tenebantur autores.* Tout *faux* eut nui essentiellement à une telle destination, à une telle fin.

Lib. 18. de Civit. Dei c. 41.

Aussi les Prophetes & certains Personnages distingués dans l'ancien Testament, les Apôtres & les Evangelistes dans le nouveau, tous les Ecrivains Sacrés & Canoniques, ont-ils été par un privilège spécial, entiérement exemts de ce défaut, qui ne pouvoit s'allier avec leur caractere, leur institution, leur mission. » *Eux seuls*, » dit S. Justin, ont vu & annoncé tout ce qui est vrai, & ce qu'ils » lisoient dans le livre éternel de la vérité ; & ils ne s'y sont jamais » trompés, n'ayant jamais dit que ce qu'ils avoient vu, entendu, » & appris du S. Esprit » : *Hi soli, quid in vero sit, & viderunt, & hominibus renuntiarunt ; ea duntaxat prolocuti quæ audierunt & viderunt Spiritu Sancto repleti . . . . . Divini Spiritûs afflatu loquentes.*

Dial. cum Triphone, p. 294.

Tel étoit, si j'ose parler ainsi, le droit & l'apanage de leur charge. Comme ils devoient conduire & enseigner sûrement, & apprendre aux hommes les vérités les plus sublimes, & les voies les plus parfaites, la vérité & la lumiere devoient toujours présider à leurs enseignemens & à leurs discours ; & comme leur parole étoit proprement la parole de Dieu même toujours vrai & essentiellement vérité, toute fausseté, toute mépriſe en devoit être bannie, toute erreur, tout mensonge en devoit être exclus. Le principe quant à ce point, a donc toute sa vérité à leur égard, & ne peut souffrir aucune difficulté.

A l'égard de qui ce Principe n'a, ni ne peut avoir lieu.

Mais en est-il de même des Prophetes d'un autre ordre & d'une classe très-différente de celle là ? (Cette différence n'est pas douteuse, & elle confirme évidemment la distinction que nous avons faite) Faut-il porter le même jugement, par exemple, de tous ceux dont il est parlé dans les Actes des Apôtres, d'un Agabus, d'un Lucius, d'un Manahen, d'un Simon surnommé le noir, des Filles de Philippe &c. aussi bien que d'un Méliton, d'un Quadrat, d'une Ammie, si célèbres dans le second siecle de l'Eglise par le don de prophetie ; & de tant d'autres personnes qui ont été favorisées dans la suite du même don, & remplies du même esprit, quoique dans un degré très-inférieur à celui des SS. Prophetes & des SS. Apôtres ? Je suis très-éloigné de le penser, & je ne vois en effet nulle nécessité de le dire : la disproportion est trop grande, & la distance trop immense.

Car comme toutes ces personnes, quelque privilégiées & quelque respectables qu'elles fussent, n'étoient point données pour faire

Digitized by Google

regle, & pour preſcrire la loi, ni par conſéquent pour être crues en vertu de leur autorité & ſur leur ſeule parole ; l'eſprit de prophetie qui étoit en elles, bien différent en cela de celui qui réſidoit dans les Prophetes & dans les Apôtres, ne les conduiſoit pas toujours dans leurs découvertes & leurs prédictions ; & n'étant point infaillibles, il a bien pu arriver que quelquefois elles ſe trompaſſent. Les Viſions d'Hermas, quoique voiſin & diſciple des Apôtres, dont on ne voudroit pas aſſurer la verité ſur tous les points, & beaucoup d'autres exemples dans les ſiécles ſuivans, en ſont une bonne preuve. Ainſi le principe, en ce qui regarde l'excluſion de tout *faux* n'eſt donc pas abſolument vrai à leur égard ; & rien n'oblige d'etendre à toutes ces perſonnes la prérogative ſinguliere, qu'on ne reconnoît en ce genre que dans les Apôtres & dans les Prophetes.

La maniere dont la foi nous fait enviſager & les uns & les autres, met cette diſtinction dans le plus grand jour. Nous regardons les premiers, entant que porteurs des ordres de Dieu & Légiſlateurs de ſon Peuple : & en exerçant actuellement les fonctions, comme des hommes *pleins de la Divinité*, ainſi que s'exprime S. Auguſtin, *pleni Deo* : comme les organes & les inſtrumens de l'Eſprit Saint, & pour ainſi dire, comme ſa bouche & ſa main, comme mûs par ſon ſouffle, dirigés ſingulierement par ſa lumiere, aſſiſtés & guidés ſpécialement par ſa préſence ſoit dans leurs diſcours ſoit dans leurs Ecrits, & par là incapables de la moindre mépriſe & de la moindre erreur. Il n'en eſt pas ainſi des ſeconds, quoique élevés pour des momens au-deſſus d'eux, & éclairés par une illuſtration divine, mais fort inférieure à la premiere : & perſonne ne reconnoîtra en eux pour cela ni la même autorité, ni la même infaillibilité. Nous ſommes très aſſurés de l'inſpiration des premiers : nous ne le ſommes pas toujours de celle des ſeconds. Eux-mêmes peuvent quelquefois s'y méprendre, en donnant pour inſpiré ce qui ne l'eſt pas ; comme auſſi ils peuvent mêler à leur inſpiration même, ainſi que nous le verrons par la ſuite, quelque choſe d'humain & d'étranger, qu'il n'eſt point à craindre qui ſe trouve dans l'inſpiration des premiers.

Enarrat. in Pſal. 140.

On peut, & l'on doit juger de l'*eſprit prophetique* qui les animoit, comme du *don de prophetie* ſi commun autrefois parmi les premiers fideles, qui ne l'avoient aſſurement que dans un degré fort inférieur à celui des Apôtres & des Prophetes. (autre preuve de la diſtinction dont nous parlons) En effet cet eſprit n'étoit en eux qu'une ſuite & une portion de ce don : c'étoit à leur égard l'accompliſſement de cette parole de Joël, qui commença à s'exécuter, ſous les yeux des Apôtres, dans le grand jour de la Pentecôte, &

Preuves de ce Point.

dont la vertu devoit s'étendre & se perpétuer dans tous les âges :

Joël. II. 28. Act. II. 17. 18. *Dans les derniers tems*, dit le Seigneur, *je repandrai mon Esprit sur toute chair : vos fils & vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, & vos vieillards auront des songes. En ces jours-là je repandrai mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophétiseront.*

On croit-on que cet esprit si répandu dans les commencemens de l'Eglise sur toutes sortes de personnes, & selon l'expression de Joël, *sur toute chair*, hommes & femmes, jeunes & vieux, les rendît tous comme infaillibles, dès qu'une fois il s'en étoit saisi, & qu'il les guidât tellement par sa lumiere & par sa protection, qu'il les mît dès-lors à l'abri de toute illusion & de toute erreur? Croit-on qu'aucun d'eux ne se soit jamais trompé dans ses prédictions ou ses visions, ou que son erreur ait décidé absolument contre son état, ou plûtôt contre son don; qu'elle ait décrédité en lui toute inspiration ou passée, ou présente, ou future, & qu'elle l'ait fait rejetter sans retour? Je ne connois personne qui l'ait dit, nul Pere, nul Théologien qui l'ait pensé; & il y auroit, ce me semble, plus que de la témérité à le prétendre, & encore plus à l'assurer.

Car enfin, s'il en étoit ainsi, pourquoi S. Paul vouloit-il que les esprits des Prophetes fussent soumis au discernement d'autres Prophetes : *Spiritus Prophetarum subjecti sunt Prophetis*; & que tandis que les uns parlent, les autres se taisent, & qu'ils jugent? *Duo aut tres dicant, & cæteri dijudicent.* Pourquoi le même Apôtre ordonnoit-il encore dans sa premiere Epître aux Thessaloniciens de ne pas mépriser les propheties; mais d'éprouver tout, & de n'approuver que ce qui est bon? *Prophetias nolite spernere : omnia probate; quod bonum est tenete.* Parleroit-on de la sorte, si tout étoit également sûr dans ces Prophetes & dans ces Propheties; si tout devoit y être généralement ou admis ou rejetté; s'il n'y avoit nul danger à craindre, nul discernement à faire, nulles précautions à prendre? Auroit-on exhorté, par exemple, à prendre de semblables précautions contre les prédictions mêmes & les enseignemens des Prophetes ou des Apôtres? La différence est donc palpable à cet égard entre les uns & les autres; & la distinction que j'ai remarquée, devient manifeste de plus en plus.

1. Cor. c. XIV. v. 32. ibid. v. 29. Ch. V. v. 20.

Explication de quelques Passages de S. Paul très-importans à ce sujet.

Mais pour montrer que je n'avance ici rien de moi-même, il ne sera pas hors de propos de faire voir comment de célèbres Interpretes de l'Ecriture ont expliqué ces différens passages de S. Paul, & autorisé ce que nous disons, en y voyant précisément ce que nous y voyons, & en établissant en conséquence ce que nous prétendons. On pourroit peut-être croire sur une premiere vûe, qu'il ne s'y agit que du discernement des personnes, c'est-à-dire, des vrais ou des faux Prophetes, (ce que les Consultans avoueront

Digitized by Google

volontiers) & non du diſcernement des choſes même dans les perſonnes reconnues ou préſumées d'ailleurs réellement Prophetes, mais Prophetes du rang & de l'ordre de ceux dont nous parlons. Un peu de réflexion ſuffit pour faire tomber cette idée, & pour démontrer que la premiere interprétation, quoique vraie & légitime en elle-même, quoique conforme même à la parole de S. Jean qui ordonne d'éprouver les eſprits pour s'aſſurer s'ils ſont de Dieu, *probate ſpiritus ſi ex Deo ſint*, eſt néanmoins inſuffiſante pour expliquer celle de S. Paul, & pour en remplir toute la vérité & toute l'étendue. 1. Joan. IV.

Un des ſens, & le plus convenable, qu'un grand nombre de Peres & d'Interpretes après eux, donnent à ces paroles de l'Apôtre, *les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes*, eſt que les eſprits des Prophetes, c'eſt-à-dire, les Prophetes eux-mêmes, du genre de ceux dont parle S. Paul, qui, quoique très inférieurs aux Prophetes d'un ordre plus excellent & plus élevé, tel qu'étoit S. Paul lui-même & les autres Apôtres, étoient doués néanmoins de l'eſprit de prophetie, ſont ſoumis pour l'examen & le diſcernement au jugement d'autres Prophetes: & ces autres Prophetes au jugement deſquels ils ſont ſoumis, ſont ceux dont parle le même Apôtre, qui avoient en partage le don particulier de la connoiſſance & du diſcernement des eſprits: *Alii diſcretio ſpirituum*. Sur le Paſſage de l'Epître aux Corinthiens. 1. Corint. XIV. 32. S. Chryſoſt. Theod. &c. V. auſſi la Synopſe des Critiques &c. ibid. XII. 10.

Je ſçais que ce paſſage peut encore ſouffrir d'autres ſens; & je ne prétends point les bannir. Mais celui-ci eſt le plus commun & le plus autoriſé, comme il eſt auſſi le plus conforme au texte, & le plus lié à ce qui précéde & à ce qui ſuit dans tout cet endroit. En effet c'eſt la raiſon ſimple & naturelle de l'ordre que l'Apôtre venoit d'établir immédiatement auparavant touchant l'uſage des dons ſpirituels & en particulier de celui de la prophetie. *Pour ce qui eſt des Prophetes*, dit il, *qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent*, (dans une même ſéance ou dans une même aſſemblée) *& que les autres* qui ſont préſens écoutent, & qu'ils *jugent*; . . . *car les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes*. S'il étoit queſtion des Prophetes mêmes qui parlent, & non de ceux qui les écoutent, il ſemble que l'Apôtre auroit dû dire naturellement: *Les eſprits des Prophetes* leur *ſont ſoumis*, & non: *Les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes*. Quoiqu'il en ſoit, & de quelque maniere qu'on l'entende, ſoit de ceux qui parlent, ſoit de ceux qui écoutent, il eſt clair qu'il s'agit toujours de part & d'autre de vrais Prophetes. ibid. XIV. 29. v. 32.

C'étoit donc aux Prophetes qui avoient le don particulier du diſcernement des eſprits, à juger des diſcours, des prédictions & des révélations des autres Prophetes: car tout cela, comme le remarquent les Interpretes ſur cet endroit, & ailleurs, étoit renfer- Eſtius, Calmet & autres

mé dans le don de *Prophetie*, & eſt déſigné ſous ce nom. Or pourquoi falloit-il en juger, & qu'étoit il beſoin de diſcernement à l'egard de perſonnes qu'on ſuppoſoit animées par l'eſprit de prophetie, & qui parloient comme Prophetes? *Propheta duo aut tres dicant, & cæteri dijudicent.* Ecoutons les Commentateurs, & les Commentateurs les plus habiles.

In hunc locum. » C'étoit, dit Eſtius, *(a)* pour examiner & éprouver ſi les choſes que diſoient ces Prophetes dans le tems de leurs prophéties, » étoient vraies & conformes à la ſaine doctrine: *Examinare & probare num vera & ſana ſint quæ dicuntur à loquentibus?* » C'étoit, dit ibid. » Fromond, pour conſtater & vérifier s'il n'y avoit rien d'erroné, » & qu'ils y euſſent MÉLÉ ou par l'illuſion de leur propre eſprit, » ou peut-être par la ſéduction & l'operation de l'eſprit de men» ſonge: *An aliquid erroneum, vel proprio ſpiritu, aut forte à ſpiritu* ibid. *mendacii afflati MISCEANT?* » C'étoit, dit Menochius, *(b)* » pour reconnoître & s'aſſurer par un don qui étoit accordé à cet » effet, ſi ce que diſoit ou ce Docteur, ou ce Prophete, en débitant » ſes propheties & ſes dogmes, & en faiſant part des lumieres & » des avertiſſemens qu'il avoit reçus de Dieu, ſi tout cela, dis-je, » étoit vraiment prophetique & inſpiré, & contenoit une doctrine » utile & ſalutaire ou non: *An id quod dicit Propheta, ſive Doctor, ſit vera prophetia, ideſt, doctrina ſana & utilis, nec ne?* C'étoit enfin, ibid. comme on le lit dans une *Note (c)* qui ſe trouve dans la Bible de Saci ſur ce verſet, & qui eſt conforme à tout ce qu'on vient de voir, *de peur que l'eſprit de menſonge, ou l'eſprit humain ne MELASSENT dans ces ſortes de diſcours des choſes fauſſes, vaines, & contraires à l'eſprit de l'Evangile.*

On ſuppoſoit donc, & tous ces Auteurs le ſuppoſent, qu'il pouvoit y avoir quelquefois des choſes fauſſes, vaines, erronées, oppoſées à la ſaine doctrine, & contraires à l'eſprit de l'Evangile, nuiſibles par conſéquent & préjudiciables, qui pouvoient venir ou de l'illuſion de l'eſprit humain, ou de la ſéduction de l'eſprit de menſonge, & ſe MÊLER dans les diſcours, les prédictions, les révéla-

(a) PROPHETÆ DUO AUT TRES DICANT, & COETERI DIJUDICENT „ Senſus eſt: Quamvis „ forte multi ſint in Eccleſia veſtra Prophetæ, tamen ſatis erit ſi duo aut tres in uno conventu „ loquantur. Aliorum verò officium erit dijudicare, ideſt examinare & probare, num vera & „ ſana ſint quæ dicuntur à loquentibus. ESTIUS IN HUNC LOCUM.

(b) PROPHETÆ AUTEM DUO AUT TRES DICANT: „ Scilicet ſuas prophetias, ſua dogmata, „ lumina aut monita à Deo inſpirata; & COETERI Prophetæ DIJUDICENT, ex dono ſibi concef„ ſo an id quod dicit Propheta, ſive Doctor, ſit vera prophetia, ideſt doctrina ſana & utilis, „ nec ne. „ MENOCHIUS IN EUND. LOCUM.

(c) Cette NOTE ſe trouve dans la Bible de M. de Saci imprimée à Liége en trois volumes, & revue depuis par M. l'Abbé de Beaubrun qui y en a joint un quatriéme. Elle ne peut être inconnue à ceux qui ont préſidé à cette derniere édition, du nombre deſquels eſt un des plus célébres & des plus illuſtres d'entre les Conſuleurs (M. Petitpied) Il ſemble que cette NOTE n'eſt qu'une traduction ou une explication de celle de Fromond ſur cet endroit.

Digitized by Google

tions de perſonnes qui avoient réellement le don de prophetie, & qui étoient regardées comme véritablement Prophetes, mais d'un ordre bien différent des Prophetes du premier genre, incapables de la moindre mépriſe & de la plus legere erreur. Le *Mélange* eſt ici bien marqué, & le mêlange le plus conteſté.

Sur le Paſſage de l'Epître aux Theſſaloniciens. 1. Theſſal. V. 20. vv. 19. 20. 21.

C'eſt auſſi le vrai ſens du ſecond Paſſage de S. Paul : *Ne mépriſez pas les Prophéties &c.* & il eſt aiſé de s'en convaincre par la maniere dont l'explique le ſavant Eſtius : tout ce qu'il dit à ce ſujet mérite d'être peſé, Il commente ces trois verſets qui ſont liés les uns aux autres : *N'éteignez point l'Eſprit : Ne mépriſez point les Prophéties : Eprouvez tout ; Retenez ce qui eſt bon.*

» *Eteindre l'Eſprit*, c'eſt, dit-il, (*a*) ſuivant l'explication de S. Chryſoſtôme & de pluſieurs autres SS. Docteurs, qui entendent » ici par l'Eſprit, les dons mêmes ſpirituels & extraordinaires que » l'Eſprit Saint répandoit alors communément ſur les fideles ; » c'eſt empêcher la manifeſtation de ces dons, en interdire l'uſage, » s'oppoſer à ce que ceux qui les poſſedent en faſſent part aux au- » tres dans les aſſemblées publiques, & apportent au milieu des » fideles ce que le S. Eſprit leur auroit donné pour l'utilité de leurs » freres ; ſoit pour parler des langues, ſoit pour les interpreter, » ſoit pour annoncer des myſteres ſublimes & cachés, ſoit pour » expliquer ſavament les Ecritures, & d'une maniere digne de l'eſ- » prit qui les a dictées. Car ce ſeroit là *éteindre l'Eſprit Saint dans » ſes dons*, en rendant ſes dons entierement inutiles ; & c'eſt ce que » l'Apôtre défend expreſſément par ces paroles : *Spiritum nolite » extinguere.* » in cund. loc.

Il eſt encore, ajoute Eſtius à cette occaſion, (*b*) une autre ſorte de perſonnes qui *éteignent le S. Eſprit* dans ſes dons, & dans ſes dons les plus merveilleux, & à qui s'addreſſe également l'avis de l'Apôtre. » Ce ſont ceux qui s'efforcent d'obſcurcir & d'anéantir » les *Miracles* qui ſe font tous les jours en différens lieux par l'o- » pération de l'Eſprit Saint, & à la priere de ſes Serviteurs ; ou, » ce qui eſt encore pis, qui les attribuent à des preſtiges & à des » illuſions du Démon : comme faiſoient autrefois les Scribes & les » Phariſiens qui calomnioient ſous ce prétexte les Miracles de J. » C. & comme le font encore aujourd'hui les hérétiques, pour dé- ibid.

(*a*) „ Reſpicit Apoſtolus (juxta Chryſoſtomum & alios plerosque) præcipuè ad ea dona „ quorum uſus erat in conventibus fidelium, ut sensus sit : Nolite prohibere quominùs quiſ- „ que proferat in medium id quod à Spiritu Sancto accepit, ſive ut linguis loquatur, ſive ut „ eas interpretetur, ſive ut annuntiet occulta myſteria, ſive ut Scripturas exponat : hæc enim „ prohibere, eſſet Spiritum Sanctum in donis ſuis extinguere. „ ESTIUS IN HUNC LOCUM.

(*b*) „ Sed & illi Spiritum Sanctum extinguunt, qui MIRACULA, quæ etiam hodie Spiritûs „ Sancti operatione multis in locis fiunt, obſcurare conantur : aut, quod pejus eſt, ea Dæmo- „ num præſtigiis aſcribunt : quæ ſicut olim Scribarum & Phariſæorum calumnia fuit adverſus „ Chriſtum, ita & nunc eſt hæreticorum adverſus eccleſiam Chriſti. „ ESTIUS Ibid.

Digitized by Google

» primer & détruire ceux qui s'opérent dans le sein de l'Eglise, » pour le bien & la consolation de ses enfans. » Plût à Dieu que ce reproche ne pût tomber que sur un Dom la Taste, ou sur l'Auteur des *Examens*, puisqu'il n'est pas possible de les en justifier; & que des hommes tout autrement respectables, tout autrement attachés à la vérité & à la doctrine de l'Eglise, en fussent entiérement lavés!

Ibid. Estius continue. (*a*) » Après avoir défendu d'*éteindre l'Esprit*, » S. Paul ordonne de *ne pas mépriser les prophéties*: par où il entend » en général toute parole, tout discours inspiré de Dieu, & pro- » féré par son mouvement: soit pour manifester des choses cachées » & futures, soit pour révéler des sens profonds de l'Ecriture, soit » pour découvrir des mysteres secrets & élevés. Or il ne veut pas » qu'on méprise & qu'on rejette généralement, ou *en entier* ces sor- » tes de discours; de crainte qu'on n'étouffe & qu'on n'éteigne l'Es- » prit: *Non vult hujus-modi sermones in universum contemni & abjici,* » *ne Spiritus extinguatur.* Et il apprend par là à ne pas rejetter ni » mépriser universellement, ou *en total*, *toto genere*, les révélations » particulieres qui peuvent se faire à certaines personnes; mais à » examiner prudemment & religieusement *toutes choses*, afin de sa- » voir ce qu'on doit tenir, & ce qu'on doit rejetter: *Omnia prudenter examinanda, ut sciatur quid tenendum, quid rejiciendum.*

Ibid. Et c'est en effet l'avis qu'il donne, ou plûtôt le précepte qu'il fait dans les paroles suivantes: *Eprouvez tout, & retenez ce qui est bon.* » C'est-à-dire, comme l'explique toujours ce savant Com- » mentateur, examinez, considérez, pesez avec soin *toutes les choses* » que disent ceux d'entre les freres qui prophétisent parmi vous, & » qu'ils disent comme prophétisans: *omnia quæ dicuntur à fratribus* » *tamquam prophetantibus diligenter expendite, discutite:* Jugez & dis- » cernez quelles elles sont: *qualia sint dijudicate:* & tout ce que vous » trouverez de bon & de conforme à la saine doctrine, retenez le » & conformez vous-y: *quidquid inveneritis bonum, sanaque doctrinæ consentaneum, id retinete.*

Remarquez, s'il vous plaît, que S. Paul ne dit pas simplement, non plus que son Commentateur, éprouvez, examinez les personnes pour rejetter les unes & approuver les autres, comme S. Jean le dit ailleurs, *probate Spiritus*, & comme S. Paul n'auroit pas manqué

[a] „ Prophetias Apostolus vocat in genere, sermones quibus ex inspiratione divina pro- „ferebantur occulta quædam, sive ea essent res futuræ, sive Scripturarum sensus, sive alia „ quæcumque latentia mysteria. . . . . Igitur hu usmodi sermones si à fratribus in medium adfe- „rantur, non vult IN UNIVERSUM contemni & abjici, ne Spiritus extinguatur. Adversus hoc „ peccatum peccant & illi qui revelationes privatas, quibuscumque hominibus factæ leguntur, „ TOTO GENERE spernunt atque rejiciunt. Etenim hæc omnia prudenter examinanda sunt, ut „ sciatur quid tenendum, quid rejiciendum. „ ESTIUS ibid.

manqué de le dire, ſi c'eût été là uniquement ou principalement ce qu'il eut eu en vûe. Mais il dit : *Eprouvez les choſes* dans les perſonnes, & *éprouvez toutes choſes* : *Omnia probate.* Et pourquoi *tout éprouver ?* Eſt-ce pour tout rejetter, s'il ſe trouve quelque choſe qui ne puiſſe être admis, comme les Conſultans le prétendent ? Nullement. Ce n'eſt pas ce que dit S. Paul, ni après lui ſon Commentateur ; mais pour *retenir ce qui eſt bon*, en rejettant ce qui eſt mauvais : *quod bonum eſt tenete* ; pour conſerver ce qui eſt utile & conforme à la ſaine doctrine, & réprouver ce qui s'en écarte ; après avoir ſéparé par un judicieux examen ce qu'il faut retenir de ce qu'il faut rejetter : *Omnia prudenter examinate, quid tenendum, quid rejiciendum : & quidquid inveneritis bonum, ſanæque doctrinæ conſentaneum, id retinete.* Si l'Apôtre a voulu dire ce que nous diſons, comme il ſemble qu'on n'en ſauroit douter, a-t'il pu mieux exprimer ce que nous penſons ? Effius ſupra

Menochius, autre célèbre Commentateur, quoique Jeſuite, s'explique dans le même ſens & de la même maniere, mais en moins de paroles. » Il y avoit alors, dit-il, (*a*) parmi les Chrétiens beaucoup de fideles qui avoient l'eſprit de prophétie. S. Paul veut » qu'on faſſe grand cas de leurs prédictions, & qu'on ſe donne » bien de garde de mépriſer leurs diſcours. Il recommande qu'on » éprouve tout, qu'on examine tout avec attention & avec ſoin ; » & qu'après avoir tout bien peſé, bien conſidéré, on n'approuve » que ce qui eſt bon, & qu'on retienne conſtamment ce qui aura » été jugé de meilleur : *Quod bonum eſt tenete : ideſt, date operam ut omnia diligenter exploretis, & quod ex omnibus optimum viſum fuerit, conſtanter retineatis.* In cund. loc.

Il pouvoit donc y avoir dans les diſcours de ces Prophetes, ou de ces hommes animés de l'eſprit de prophétie, des choſes provenant de différens principes ; des choſes qui paroiſſoient venir plus ou moins de l'eſprit de Dieu ; des choſes qui n'étoient pas toutes du même prix ni de la même valeur. Il falloit faire alors un choix & un triage, pour prendre l'un & laiſſer l'autre ; mettre même des différences entre le bon & le meilleur ; & ſans recevoir le mal à cauſe du bien qui s'y trouveroit joint, ne pas repudier non plus le bien à raiſon du mal qui s'y ſeroit mêlé. Si on ne devoit pas pour cela rejetter la prophétie, encore moins devoit-on rejetter le Prophete, & n'y avoir deſormais aucun *égard*, comme la Conſultation le décide. p. 11.
S. Paul n'établit nulle part cette regle ; & l'autorité des Docteurs

(*a*) PROPHETIAS NOLITE SPERNERE. » Etant enim tunc inter Chriſtianos multi ſpiritu prophetico præditi, quorum prædictiones magni fieri vult Apoſtolus. OMNIA PROBATE, QUOD » BONUM EST TENETE : ideſt, date operam, ut omnia quidem diligenter exploretis, & quod » ex omnibus optimum viſum fuerit, conſtanter retineatis. MENOCH. IN HUNC LOC.

n'eſt pas aſſez grande pour la faire paſſer en maxime.

sur l'endroit de Joël, rapporté dans les Actes.

On pourroit faire quelques réflexions à peu près ſemblables ſur l'endroit de Joël raporté dans les Actes, & que j'ai cité plus haut: *En ces jours-là je répandrai mon Eſprit ſur toute chair &c.* c'eſt-à-dire, ſur toutes ſortes de perſonnes, ſans diſtinction ni d'âge, ni de ſexe, ni de païs, ni de mœurs, ni de condition, ni d'état: *tous* en ce ſens devant avoir part aux effets de cette promeſſe, & à la communication des divers dons ſpirituels qu'elle renferme; dans l'ordre & le degré néanmoins où il plaît à l'Eſprit de Dieu de les communiquer, lui qui eſt le maître ſouverain de ſes dons, & qui les partage à chacun comme il veut: *Dividens ſingulis prout vult.* Mais je me contente d'une ſeule, qui eſt de l'Abbe Rupert, & qui établit parfaitement la diſtinction des Prophetes & des prophéties, telle que je l'ai marquée.

I. Corinth. XIV. 11.

In Joëlis Capur 2.

Ce pieux & ſavant Auteur, en commentant cet endroit, reconnoît donc comme moi deux ſortes de Prophetes: les uns bien plus excellens que les autres; les uns qui ſont regle, les autres qui ne la ſont pas; les uns qui ſont infaillibles, & qui ne diſent jamais rien que de ſouverainement vrai & d'infailliblement certain; les autres qui ne le ſont point, & dont les diſcours ne renferment pas une égale vérité & une pareille certitude. (a) Il donne le premier rang aux Juifs ſeuls, aux *ſeuls enfans de Sion*, c'eſt-à-dire, comme il l'explique, aux anciens Prophetes pris du milieu de ce peuple, & aux Apôtres leurs ſucceſſeurs tous Juifs d'origine: *Soli filii Sion & filii filiorum, ſcilicet Prophetæ priores & Apoſtoli ſuccedentes:* & il regarde cet avantage ſignalé comme une prérogative ſinguliere appartenante à la ſeule race, aux ſeuls enfans d'Abraham. Il aſſigne le ſecond aux Gentils, c'eſt-à-dire, à ceux d'entr'eux qui ont été diſtingués par des dons ſurnaturels, & qui ont reçu l'eſprit de prophétie, comme il s'en trouve dans tous les ſiécles. Ils l'ont eu à la vérité comme les premiers en conſéquence de la promeſſe; mais, ſelon l'Abbé Rupert, dans un degré fort inférieur, & avec de grandes differences, dont la principale eſt que leurs révélations ne ſont pas du même ordre ni du même prix, ni leurs paroles de la même certitude ni de la même autorité: *Soli hi ſunt (filii Sion) quorum prophetiæ & ſomnia, ſeu viſiones, canonicæ autoritatis tenent apicem ſummum; tàmque probatæ veritatis atque certitudinis ſunt, quàm Lex & Evangelium.* Quelles ſont en effet les révélations particulieres, ou

(a) „ Sciendum, quia licet multi de Eccleſia gentium prophetiæ ſpiritum habuerint, ſomnia „ memorabilia ſomniaverint, & viſiones memoriâ dignas viderint, SOLI TAMEN FILII SION, „ & filiorum, ſcilicet Prophetæ priores & Apoſtoli ſuccedentes. SOLI, inquam hi ſunt „ quorum prophetiæ & ſomnia ſeu viſiones, canonicæ autoritatis tenent apicem ſummum; „ tàmque probatæ veritatis atque certitudinis ſunt, quàm Lex & Evangelium. „ RUPERTUS ABBAS IN JOELIS CAP. II.

Digitized by Google

les inſpirations communes qui, bien que ſurnaturelles & divines, ayent en elles-mêmes, ou du-moins par raport à nous, la même vérité & la même certitude que la Loi & l'Évangile : *tàm probatæ veritatis atque certitudinis, quàm Lex & Evangelium ?* C'eſt au-moins la penſée de l'Abbé Rupert, & je ne vois rien qu'on y puiſſe reprendre.

ſyſtême du mélange confondu &c. p. 55.

On demande dans un Ecrit tout récent » ſi, ſuppoſé que dans » les premiers fideles ſur qui le S. Eſprit répandoit avec profuſion » ſes dons extraordinaires, le don de prédire les choſes futures eût » été entremêlé de *beaucoup de prédictions fauſſes*, & la découverte » des penſées ſecretes ſujette à des *mépriſes groſſieres*, on auroit dû reſpecter des prophéties de ce genre, & croire des prophetes de cette eſpece ? Et moi à mon tour je demande à l'Auteur ce qu'il auroit fallu penſer de ces perſonnes, s'il n'y avoit eu que *quelque faux* peu important dans quelques-unes de leurs prédictions ou de leurs diſcours, ou *quelques legeres mépriſes* dans une partie de leurs découvertes ? Si cette raiſon ſeule auroit dû faire douter de la vérité de leur inſpiration ou de leur prophétie, ſuppoſé que l'événement l'eût d'ailleurs juſtifiée, & les faire rejetter pour jamais comme de *faux Prophetes* & des Prophetes de menſonge, *malgré tout ce qu'ils pourroient avoir dit de vrai*, & qui ſeroit effectivement arrivé ? Si elle auroit dû avoir un effet rétroactif pour infirmer toutes les prédictions ou les découvertes précédentes, & les ôter à Dieu, quelque vraies & quelque ſurnaturelles qu'elles fuſſent ; ou une vertu anticipée qui influât ſur toutes les prédictions ou les découvertes futures, pour les enlever également à Dieu, quelque ſurnaturelles & quelque véritables qu'elles puſſent être, comme la Conſultation le ſuppoſe, & comme elle le définit nettement par raport aux Convulſionnaires. Quand l'Auteur aura ſatisfait à ma queſtion, qui peut beaucoup ſervir à la déciſion de l'autre, je répondrai préciſément a la ſienne.

Autre ſorte de perſonnes que ce principe ne regarde ni ne peut regarder.

Mais (& ceci mérite une grande attention) quand le principe dont il s'agit renfermeroit toutes les perſonnes dont nous venons de parler ; quand il s'étendroit à tout ce qui porte le nom ou la qualité de *Prophete*, & qui l'eſt réellement, de quelque claſſe & de quelqu'ordre que ce ſoit ; il ne ſeroit cependant d'aucun uſage ; & ne pourroit avoir lieu à l'égard de perſonnes qui ne ſeroient nullement Prophetes, ni du premier ni du ſecond ordre, qui n'y prétendroient par aucun titre, & en qui on ſeroit bien éloigné de reconnoître ni l'*eſprit* ni *le don de prophetie* : on ne s'intéreſſe effectivement à ce principe que pour ſauver, comme on le doit, la vérité de la prophétie. Cette remarque eſt importante, & on verra par la ſuite qu'elle eſt déciſive, ſurtout par raport à l'application qu'elle

Digitized by Google

peut avoir aux Convulſionnaires, qui ne ſont nullement dans le cas des Prophetes, ne l'étant en aucune ſorte.

Ce que je dis là eſt en effet ſi certain, que les Conſultans, pour faire valoir contre les Convulſionnaires les caractères deſavantageux tant de *faux* que d'*aliénation*, par leſquels ils croyent pouvoir preſcrire tout d'un coup contre leur état, ont été obligés de les transformer en *Prophetes*, & de feindre qu'ils ſe croyoient tels, ou qu'on les donnoit pour tels. Toutes les preuves qu'ils produiſent ſur ces deux chefs, bonnes ou mauvaiſes, ont raport à cette idée, ou, pour mieux dire, à cette fauſſe ſuppoſition qu'ils tâchent de réaliſer; & tous les exemples qu'ils raportent, juſtes ou non, ont viſiblement trait à des hommes ſéduits ou ſéducteurs, qui s'attribuoient fauſſement la qualité de Prophetes en ſe diſant remplis de l'eſprit de prophétie, ou à qui on en faiſoit honneur, en les gratifiant de ce don. Il eſt aiſé de s'en convaincre en peſant les unes, & en examinant les autres: & ceci donnera lieu à l'éclairciſſement de certains points touchés dans la Conſultation, qui y ſont préſentés d'une maniere peu exacte, & que l'uſage qu'en font les Conſultans oblige d'approfondir.

Réponſe aux raiſons des Conſultans à l'apui de leur principe.

Ne nous écartons point; & en marchant toujours ſur nos premieres traces, pourſuivons notre diſcuſſion ſur *le faux*, & répondons à tout ce que les Docteurs oppoſent en faveur de leur principe, & aux diverſes raiſons dont ils eſſayent de l'étayer. Ceci ne ſervira qu'à confirmer nos idées.

Regle qu'ils établiſſent: uſage legitime de cette regle, ſes bornes, ſes exceptions, p. 11.

Voici donc la regle, ou la maxime générale qu'ils établiſſent en conſéquence de leur principe, & à laquelle ils ne mettent nulle exception. *Le moyen ſûr*, diſent-ils, *de diſcerner le faux Prophete du vrai, c'eſt de ſurprendre dans quelque menſonge, ou dans quelque fauſſeté quiconque ſe mêle de prédire l'avenir, ou de découvrir quelque choſe cachée, ſans avoir égard à tout ce qu'il peut avoir dit de vrai.* J'ai déjà raporté cette maxime, & j'en ai fait aſſez ſentir le peu de ſolidité. Il ſuffira d'obſerver ici qu'il s'agit donc aux termes de la regle, d'un homme qui ſe donne pour *Prophete*, ou qui paſſe pour tel; du diſcernement qu'on en doit faire, & du moyen qu'on a pour connoître s'il eſt *vrai ou faux Prophete*.

Or cette regle eſt bonne, & ce *moyen* très-*ſûr*, quant au diſcernement des Prophetes du premier genre; c'eſt-à-dire, pour juger de l'état d'un homme qui ſe tiendroit, ou qui ſeroit tenu pour *Prophete* du vrai Dieu, & envoyé extraordinairement de ſa part; qui ſe donneroit pour Conducteur, pour Legiſlateur, pour regle; qui ſe croiroit infaillible, & qui prétendroit en conſéquence être crû ſur ſa parole. *Surprendre* un tel homme *dans quelque fauſſeté, ou quelque menſonge*, ce ſeroit avoir décidé ſouverainement contre lui &

Digitized by Google

contre ſon état ; & il n'en faudroit pas davantage pour le faire rejetter ſans autre diſcuſſion : il ſeroit viſible alors qu'il n'eſt point ce qu'il dit & ce qu'il prétend être.

Mais cette regle peut-elle s'appliquer également aux Prophetes du ſecond genre, c'eſt à-dire, à tout ce qui porte le nom de Prophete, ou qui eſt animé de *l'eſprit de prophetie*, dans quelque degré que ce ſoit, fût-il même fort inférieur au premier ? Faudra-t-il declarer déchû abſolument de ce don, ou plûtôt regarder comme ne l'ayant jamais eu, *quiconque* en prédiſant l'avenir, ou en découvrant des choſes cachées, aura été *ſurpris dans quelque fauſſeté*, & cela, comme l'ajoutent les Convulſionnaires, *ſans avoir égard à tout ce qu'il peut avoir dit de vrai* ? Je ne le penſe pas, & je ne ſçais ſi les Convulſionnaires y ont bien penſé lorſqu'ils l'ont dit. Oſeroient-ils aſſurer que le don de prophétie, en quelque degré que ce fût, ne s'eſt jamais trouvé, & n'a jamais pû ſe trouver dans des perſonnes dont les prédictions & les découvertes auroient été ſujettes à quelque mécompte, ou à quelque mépriſe ; & voudroient-ils bien garantir qu'aucun de ceux qui l'a eu, ne s'eſt jamais trompé ?

ibid.

ibid.

Que diront-ils donc des viſions, des révélations, des prédictions de tant de ſaints Perſonnages, de tant de pieuſes Femmes, de tant de célèbres Solitaires, qui quoique vraies pour l'ordinaire, ſe ſont pourtant quelquefois trouvées fauſſes ; & dont pluſieurs même de celles qui ont été juſtifiées par leur accompliſſement, n'ont pas toujours été exemtes, au-moins quant à certaines circonſtances, de toute illuſion & de toute *fauſſeté* ? (J'en pourrai donner des exemples dans la XI. Queſtion.) En concluront-ils que l'Eſprit de Dieu n'étoit point dans toutes ces perſonnes qu'il animoit ſi viſiblement ? Et *ſans avoir égard à tout ce qu'elles ont pû dire de vrai*, ébranlées & arrêtées par le *faux*, n'attribueront-ils le *vrai* même qu'elles ont dit, comme ils le font à l'égard des Convulſionnaires, *ou qu'à de pures conjectures, ou à un heureux hazard, ou à des connoiſſances particulieres, & peut-être même au Démon* ? Ce n'eſt pas ainſi qu'on en a jugé dans l'Egliſe, ou, pour mieux dire, que l'Egliſe elle-même en a jugé.

p. 10.

Eſt-ce ainſi en effet qu'on a penſé dans l'antiquité, & qu'on penſe encore aujourd'hui des inſpirations, ou des révélations d'une ſainte Perpétue, *dont l'Egliſe*, dit M. de Tillemont, *a honoré juſqu'aux viſions* ? Révélation qui, quoique reconnues pour *divines* par S. Auguſtin même, & dignes d'un reſpect de religion & d'une vénération toute particuliere : *Revelationes divinas . . . . . religione honorandas* renfermoient néanmoins, comme on le voit par celle qui concerne Docrate, des choſes embarraſſantes, auxquelles ce Pere ne fait ſatisfaire pleinement malgré toute ſa lumiere, qu'en

Divers exemples qui combattent & détruiſent cette regle

Tom III. au titre de cette ſainte, art. 7. p. 10 edit. 2. nov. edit. t. 5 V. les Actes de ſa mort à Carthage.

convenant que ces révélations, quelqu'autorisées qu'elles soient, n'ont point après tout l'autorité des Ecritures Canoniques, qui
l. 1. de anima c. 10. & l. 3. c. 9 sont seules la regle certaine & infaillible de toute vérité ; *Scriptura ipsa Canonica non est.* Nouvelle preuve de la distinction que j'ai faite entre révélations & revélations, prophéties & prophéties.

Le savant Editeur des *Actes sinceres des Martyrs* (D. Ruinart
pp. 90. 91. & 92. célèbre Bénédictin) dans son *Avertissement* sur ceux de sainte Perpétue, fait la même observation d après S. Augustin Il remarque que ces révélations quoique *divines*, & reconnues pour telles par ce S. Docteur, n'avoient pas neanmoins de son aveu la même autorité que celles qui sont renfermées dans les Ecritures Canoniques,
n. 7. dont ce Pere les distingue avec soin : *Licet expressis verbis has Perpetuæ visiones à Canone Scripturarum excludat, eas tamen divinas revela-*
n. 6. *tiones appellat.* A quoi il ajoute, qu'encore qu'elles soient du nombre de celles qui ont été promises à l'Eglise par la Prophétie de Joël, on ne peut en effet les comparer ou les *égaler* à celles qui sont contenues dans les Livres Saints ; parce que l'Eglise, dit-il, ne met point en ce rang les paroles ou les écrits des fideles, bien que *inspirés* par cet Esprit qui lui a été promis comme devant répandre sur elle ses faveurs & ses dons. *(a)* C'est la pensée même de l'Abbé Rupert plus expliquée & plus developpée.

Il établit la même chose par raport aux réponses des SS. Martyrs devant les Juges & les Tyrans ; & c'est par où il commence sa grande & excellente *Préface* sur le Recueil de ces Actes. Après les
p. 1. Livres Sacrés qui ont été composés par l'inspiration de l'Esprit S. & que nous ont laissés ces hommes divins qu'il animoit, nous n'avons rien, dit-il, de plus precieux ni de plus respectable, que les *Actes sinceres & originaux des Martyrs*, que la vénérable antiquité nous a conservés & transmis dans toute leur purete. Car étant assurés par l'Ecriture & par la promesse de J. C. même, que c'est l'Esprit Saint qui parloit & agissoit en eux, nous regardons avec raison leurs *réponses* aux questions de leurs Juges comme des *Oracles sacrés*, & nous ne faisons pas moins de cas de leurs discours, que de leurs actions mêmes & de leur martyre, comme étant également en eux les fruits de l'opération & de la grace du S. Esprit. *(b)*

(a) „ Etsi Autor iste (Collector horumce Actorum) harum Martyrum visiones ex iis esse „ quas Deus per Joëlem repromiserat, existimaverit ; non tamen inde consequitur quòd eas „ Scripturis sanctis ÆQUIPARARIT : sicut nec Ecclesia si clinm dicta vel scripta, inter has „ Scripturas Canonicas computavit, quamvis non dubitaret ab eo processisse, à quo alii dantur „ genera linguarum, alii Prophetiæ, alii sermo sapientiæ, aliis alia dona, quæ laudato Joëlis „ testimonio prænuntiata & promissa fuisse certum est. „ ADMON. IN PASS. SS. PERPETUÆ & FELICITATIS, n. VI.

(b) „ Post sacras Scripturas, quas Divini Spiritûs affatu editas nobis reliquerunt sancti Dei „ homines, nihil nobis sanctius atque antiquius esse debet quàm PRIMIGENIA & GENUINA „ MARTYRUM ACTA, quæ veneranda nobis Antiquitas hactenùs illibata servavit. Cum ea

Ce qui fonde cette ſolide & judicieuſe réflexion de cet Auteur, eſt cette parole très-expreſſe du Sauveur à ſes Apôtres, raportée dans trois Evangeliſtes : » Lorſqu'on vous livrera à vos ennemis ; » lorſqu'on vous traînera dans les Synagogues & dans les Aſſem- » blées publiques ; lorſqu'on vous traduira devant les Rois, les » Juges, les Gouverneurs, les Magiſtrats, les Puiſſances, & que » l'on vous fera comparoître devant les Tribunaux, pour rendre » témoignage de moi & de mon nom ; ne vous mettez point en » peine, & ne ſoyez point inquiets de ce que vous aurez à dire, ni » de la maniere dont vous le direz : ne préméditez point dans vos » cœurs ce que vous devez répondre, ni comment vous pourrez » vous défendre ; car cela vous ſera donné & inſpiré à l'heure mê- » me : l'Eſprit Saint vous l'enſeignera, parce que ce ne ſera point » vous qui parlerez pour-lors, mais l'Eſprit de votre Pere qui » parlera en vous, & qui répondra pour vous : *Dabitur vobis in illa hora : ipſe enim Spiritus Sanctus docebit vos . . . . . Non enim vos eſtis qui loquimini, ſed Spiritus Patris veſtri qui loquitur in vobis. . . . Non vos eſtis loquentes, ſed Spiritus Sanctus.* Matth. X. 19. 20. Marc. XIII. 11. Luc. XII. 11. & 12.

Tous les Peres & tous les Interpretes qui ont commenté ces paroles, y ont vû la promeſſe aſſurée d'une protection ſpéciale de Dieu, & d'une opération particuliere de ſon Eſprit ſur ceux qui devoient être expoſés à de telles épreuves pour la cauſe de ſon nom & pour la défenſe de la vérité & de la Religion. C'eſt, ſuivant leurs explications, (*a*) comme ſi J. C. leur avoit dit : Ne craignez point tout ce que les hommes pourront dire & faire contre vous. Je ſerai avec vous, & je vous aſſiſterai : c'eſt ma cauſe plus que la vôtre, & je la défendrai. Ce ſera moins vous qui parlerez alors, que mon Eſprit & celui de mon Pere qui parlera en vous, c'eſt-à-dire, qui vous donnera la force de parler, qui vous ſuggerera les paroles, qui vous les dictera, qui vous les inſpirera, qui les for-

„ nim ex Divinis Litteris habeamus eorum DICTA, cum ad Preſides ſiſtentur. SUPERNO „ INSTINCTU pronuntiata fuiſſe, ſit ut quæ in his Actis eorum ad Preſidum quæſtiones RESPONSA continentur, PRO SACRIS ORACULIS meritò habenda ſint. Nec ſanè minori religione eorum facta, præſertim vero martyria accipienda ſunt, ut quæ non niſi Spiritûs „ Sancti impulſu ſuſcepti, necdùm conſummari potuerint. „ PRÆF. GENER. §. I. n. 1.

(*a*) MENOCHIUS IN MATTH. X. 19. „ Non tàm vos quàm Spiritus Patris veſtri, quia non „ veſtro, ſed illius ſenſu conſilioque reſpondebitis : cauſa enim non eſt veſtra, ſed Patris mei „ qui ideo vobis ſuggeret verba quibus utamini.

JANSENIUS YPRENSIS IN EUND. LOC. „ Non vos eſtis qui loquimini, ſed Spiritus „ meus qui loquetur in vobis, qui conſtantiam dicendi inſeret, & rationes ſuggeret, & verba „ diſtando ipſam linguam dirigent, ut ipſi loquantur.

JANSEN. GANDAV. IN CONCORD. EVANG. c. 55. „ Cauſa Patris eſt, patronus Spiri- „ tus Sanctus qui in vobis ſicut olim in Prophetis loquetur ; ita ut eorum quæ dictus non ſitis „ præcipui autores, ſed organa potius Spiritûs cœleſtis.

ALEXANDER IN EVANG. MATTHÆ X. 19. „ Non igitur ex vobis ipſis loquemini, ſive „ reſpondebitis, ſed Spiritus Dei patris veſtri, cujus negotium geritis, per vos loquetur, lin-

mera en premier, qui conduira & gouvernera votre langue, pour ne dire que ce qu'il faut, & pour dire tout ce qui convient. Cet Eſprit qui a parlé dans les Prophetes, eſt le même qui parlera en vous & par vous; vous n'en ſerez que la voix & les organes. En un mot, » je vous le donnerai, & ce ſera lui qui parlera par votre » bouche. » Ainſi les éléve-t-il en un ſens, dit S. Chryſoſtôme, à la dignité même des Prophetes : *Sic ad dignitatem Prophetarum eos adducit.*

Calmet ſur le ch. X. de S. Matt v 19.

In Matth. c. X. v. 19.

Cette promeſſe ne regarde pas ſeulement les Apôtres; mais elle s'étend, ſelon les mêmes Interpretes & les mêmes SS. Docteurs, aux Martyrs, & aux Martyrs de tous les tems : *Hæc promiſſio in Apoſtolis & in Martyribus impleta eſt.* Tertullien & S. Cyprien la faiſoient envilager aux fideles, pour les fortifier contre la crainte des Tyrans, en les aſſurant ſur la parole de J. C. même, que ce ſeroit l'Eſprit de Dieu, qui leur étant *divinement communiqué*, parleroit en eux, confeſſeroit en eux, & ſeroit couronné en eux. (a) Et S. Auguſtin en étoit ſi convaincu, qu'il diſtinguoit dans les Martyrs celui qui parloit de celui qui ſouffroit, comme ſi l'un n'étoit pas l'autre : *Tanquam alius torqueretur, alius loqueretur.* (b)

Le P. Alex. in Matth. c. X. v. 19.

Il n'eſt donc pas douteux que les Peres & les Commentateurs, & avec eux les Théologiens qui connoiſſent un peu la Religion, n'ayent regardées comme *divines*, comme *inſpirées* les paroles ou les réponſes des SS. Martyrs Confeſſeurs de la foi; & qu'en les tenant pour telles, ils ne les ayent reſpectées, & avec raiſon, comme des oracles ſacrés : *Ita ut pro ſacris oraculis merito habenda ſint.* Et cependant il n'eſt pas moins certain qu'aucun d'eux n'a jamais penſé à les égaler, ni même à les comparer aux Livres Saints : *Scripturis Sanctis non æquiparavit.* Ils en ont tous jugé comme S. Auguſtin jugeoit des *revélations divines* de ſainte Perpétue, en convenant comme lui, qu'après tout, ces paroles, auſſi bien que ces révélations, n'étoient point des Ecritures Canoniques : *Scriptura ipſa Canonica non eſt*; & qu'elles n'en avoient par conſéquent ni l'autorité, ni l'infaillibilité. Auſſi l'Egliſe ne les met point en ce rang : *Inter Scripturas Canonicas non computat*, quelque reſpect qu'elle ait pour ces oracles

D. Ruinart ſuprà.

Ibid.

ſuprà

D. Ruinart ſuprà.

„ guam veſtram liriget, verbaque ſuggeret, formabit, librabit; ut quod cauſæ Dei & ejus „ gloriæ conveniens erit, exemplo reſpondeatis.

(a) S. CYPR. in hæc verba : DABITUR VOBIS IN ILLA HORA QUID LOQUAMINI &c. „ Dixit (Chriſtus) quid loqui & reſpondere poſſimus dari nobis in illa hora DIVINITUS; nec nos „ tunc eſſe qui loquimur, ſed ſpiritum Dei patris, qui in nobis loquitur, & confeſſetur, & coronatur. Ep. 10. & 16. edit. Baluſ.

(b) S. AUG. SERM. 279. & 280. DE S. VINCENTIO. Verè, Fratres, verè alius. Ita erat, profectò erat. Alius torquebatur, & alius loquebatur. Prædixit hoc Dominus, & promiſit ſuis Martyribus. Promiſit hoc Chriſtus in Evangelio ſuis teſtibus, dicens : „ Nolite præmeditari „ quomodo aut quid loquamini : non enim vos eſtis qui loquimini, ſed ſpiritus Patris veſtri „ qui loquitur in vobis. „

Digitized by Google

racles sacrés des Martyrs, & quoiqu'elle n'ignore pas que le Saint Esprit en soit l'auteur, & que ce soit lui, selon la promesse formelle de J. C. qui parle en eux : *qui loquitur in vobis.*

Or d'où vient cette différence & cette distinction entre inspirations & inspirations, révélations & révélations, paroles & paroles, quoique supposées & reconnues *divines*, & ayant certainement l'Esprit Saint pour auteur ? D'où vient dans les unes un degré d'autorité & d'infaillibilité qui ne se trouve point dans les autres, & qui n'est dans aucune tel que dans les Livres Saints? Quelle autre cause en peut-on assigner différente de celle-ci, ou du-moins qui n'y revienne, savoir que dans les unes la vérité est toujours pure, & l'inspiration sans mêlange ; au lieu que dans les autres le faux peut s'y trouver quelquefois avec le vrai, & que l'inspiration n'en bannit pas tout mêlange, comme il s'en rencontre en effet quelquefois jusques dans les paroles & les discours des SS. Martyrs ?

Dans les Livres Saints tout est vrai, & souverainement vrai, jusqu'à la moindre parole, parce que Dieu la souveraine Vérité y parle en son nom, & pour ainsi dire, en sa personne, & que son Esprit qui y révéle & y inspire tout, se charge de tout, & répond de tout. Il n'en est pas ainsi de tout autre écrit, de tout autre discours, de toute autre révélation, où Dieu ne parle point en son nom, quoiqu'on y parle par son esprit ; & où ne s'étant point engagé à n'y rien souffrir qui ne soit de lui, il ne se charge ni ne répond point de tout ce que l'esprit de l'homme peut y mêler. Et certainement si rien de faux, rien d'humain, rien d'étranger ne pouvoit se glisser dans ces sortes d'inspirations, dès qu'une fois elles seroient reconnues réelles, elles devroient être tenues pour aussi divines & aussi infaillibles que les Livres Saints. Je ne devois pas omettre cette preuve si décisive pour le mêlange, & pour la distinction qui en est le fondement. Poursuivons notre sujet.

Qui oseroit encore, si ce n'est peut-être l'Auteur des *Examens*, juger selon la regle des Consultans des visions ou des révélations de sainte Therèse, quoiqu'on ne prétende pas qu'elles soient toutes également vraies, & qu'elle-même ait appréhendé dans plusieurs l'illusion ou l'imagination, dont en effet quelques-unes, qui paroissent d'ailleurs n'avoir rien que de bon & d'édifiant, ne sont pas entierement exemtes ? Seroit-ce une bonne raison pour les rejetter toutes, de ce qu'on peut douter de certaines ? Et le faux qui se seroit glissé dans les unes, ou par une suite de la foiblesse de l'humanité & l'imperfection de la nature, ou même par la séduction de l'esprit de ténèbres, dispenseroit-il d'*avoir égard au vrai*, & au vrai surnaturel & certainement divin, qu'on ne peut méconnoître dans les autres ? p. 53.

Seroit-il permis d'étendre cette maxime à toutes les prédictions qu'on lit dans la vie de plusieurs Saints, & en particulier à celle de S. Bernard, & de conclure suivant la regle des Docteurs, qu'il n'y en a aucune dans ces hommes privilegiés qui mérite attention, & qu'on doive respecter, parce qu'il y en a plusieurs qui n'ont point eu leur accompliſſement, & auxquelles l'effet n'a pas répondu?

Je reserve les Saints & les Saintes myſtiques pour la Queſtion du Mêlange, où ils trouveront mieux leur place. Il eſt vrai que les Conſultans n'en ont pas une grande idée, & paroiſſent en faire peu de cas: & je ſuis fâché de les voir en cela ſe joindre aux eſprits forts, & autoriſer une incrédulité qui n'eſt aujourd'hui que trop commune. Mais tout le monde n'en penſe pas comme eux, & on verra dans la ſuite ſi la regle des Conſultans s'allie bien avec le jugement qu'ont porté de l'état de ces perſonnes, les hommes les plus ſaints & les plus éclairés de ces derniers tems.

Après tout, (& ceci me ſuffit) cette regle priſe à la rigueur & ſuivant les termes mêmes, ne doit s'entendre que des *Prophetes*, ou de ce qu'on peut qualifier Prophete; puiſqu'on ne l'établit que pour faire le diſcernement *du vrai & du faux Prophete*: encore faut-il la reſtraindre à un certain ordre de Prophetes. Elle n'a donc point de lieu à l'égard de ceux qui ne ſeroient *ni vrais ni faux Prophetes*, ne l'etant point du tout, & ne prétendant point l'être: ce qu'on ne peut trop remarquer. A quoi donc aboutit tout ce raiſonnement des Docteurs, & que devient dans le cas qu'ils ont principalement en vûe, c'eſt-à-dire, celui des Convulſionnaires, qui n'eſt nullement le cas des Prophetes, puiſqu'ils ne le ſont en aucune ſorte, cette prétendue regle générale ſujette à tant d'exceptions?

Reponſe à un'endroit du Deuteronome. p. 11. ibid.

La preuve qu'ils tirent du Deutéronome. & de la *marque* » que » Dieu y donne lui-même dans les Chap. 13. & 18. lorſqu'il » parle d'un homme qui joint des prodiges à des prédictions, » ne conclud rien de plus, & confirme réellement ma penſée. *On le reconnoîtra, dit l'Ecriture*, dont ils raportent moins ici les termes que le ſens, *on le reconnoîtra pour ce qu'il eſt, c'eſt-à-dire, pour un homme enflé d'orgueil, qui ne parle que par ſon propre eſprit, ſi ce qu'il a prédit n'arrive pas.* La réponſe eſt aiſée, & ſe fait ſentir d'elle-même.

C'eſt ici viſiblement un homme qui s'annonce comme envoyé de Dieu & ſous la qualité de *Prophete*, qui entreprend de parler au nom du Seigneur, à la maniere des vrais Prophetes, en feignant que le Seigneur lui a parlé, & qu'il lui a commandé de parler: qui veut ſe faire croire, écouter & ſuivre contre le Seigneur même, en détournant de ſon culte, & en ſubſtituant au culte du vrai Dieu le culte des Dieux étrangers: & qui pour autoriſer ſes viſions &

Digitized by Google

ſes menſonges, oſe joindre les prédictions aux prodiges, ou pour mieux dire, aux preſtiges, comme en preuve de ſon caractere, & en témoignage de ſa miſſion.

Il ſuffit de lire le texte même pour s'en convaincre : » S'il s'élé- Deut. XVIII. v. 1.
» ve au milieu de vous un *Prophete* qui diſe avoir eu une viſion en
» ſonge, ou qui prédiſe quelque choſe d'extraordinaire ou de pro-
» digieux. . . . . Si un *Prophete* corrompu par ſon orgueil, entre- ibid. XVIII. v. 20.
» prend de parler en mon nom, & de dire des choſes que je ne lui
» ai point commandé de dire, ou s'il parle au nom des Dieux é-
» trangers, (ou par une inſpiration étrangere) & qu'il vous diſe,
» Allons, ſuivons des Dieux étrangers, & ſervons les; vous n'é- ibid. XIII. vv. 2. & 3.
» couterez point les paroles de ce Prophete, de cet inventeur de
» viſions & de ſonges; . . . . & vous n'aurez pour lui ni reſpect, ibid. XVIII. v. 22.
» ni créance. »

Il eſt bien clair qu'un tel homme, & en pareilles circonſtances, ne mérite pas d'être écouté : que *ſi ce que ce faux Prophete a prédit au nom du Seigneur n'arrive point, c'eſt une marque* certaine & une preuve déciſive *que le Seigneur ne lui a point parlé*, ne l'a point envoyé; mais *qu'il a inventé ce qu'il a dit par l'orgueil & l'enflure de ſon cœur*, & par un eſprit de ſéduction & d'erreur. Et quand *ce qu'il auroit prédit ſeroit arrivé*, il n'en ſeroit pas moins un ſéducteur, un impoſteur, qui ſelon la loi mériteroit la mort, & qui devroit être déteſté. Tel eſt le cas, telle eſt la regle du Deutéronome; & c'eſt en ce ſens que tous les Commentateurs l'expliquent. ibid. XVIII. v. 22. ibid. XIII. v. 2.

Elle aura toujours ſon application à des cas ſemblables; & en l'y reſtraignant, il eſt très vrai de dire avec les Conſultans, que *dans tous les ſiécles on n'a point ſuivi d'autre regle, quand il a été queſtion de ſe mettre en garde contre cette ſorte de ſéduction* ; & qu'on n'en ſuivra point d'autre quand il s'agira de s'en garantir. Elle a décidé, & elle décidera toujours, ſelon la belle remarque de Vincent de Lerins, contre tout faux Prophete, tout faux Docteur, tout héréſiarque, tout homme qui par des dogmes pervers, ou des maximes corrompues, cherchera à détourner les hommes de la foi, à renverſer la doctrine de la pieté & des mœurs, à détacher les fideles de J. C. ou de l'Egliſe. p. 111. Commonit. c. 10.

Quelque ſoit cet homme, quelque vertu qu'il affecte, quelque ſcience qu'il montre, quelques dons qu'il vante, quelques ſignes qu'il opére, vint-il accompagné de prodiges & de miracles; cette regle l'a condamné par avance, & a preſcrit contre tous ſes diſcours comme contre toutes ſes merveilles. Fût-ce un Ange deſcendu du Ciel, fût-ce un Prophete, fût-ce un Apôtre; dès qu'il annonce un autre Evangile que celui qui a été prêché, dès qu'il entreprend de faire recevoir une autre doctrine que celle qui a été ibid. & C. 17. & 18. ibid. C. 8.

II. Cor. XI. 14. Gal. I. 5 & 9

crue, ce n'eſt plus qu'un Ange de ténèbres transformé en Ange de lumiere, & il ne reſte plus qu'à lui dire anathême. C'eſt cette regle qui jugera l'Antechriſt même, & qui l'a déjà jugé. La maxime eſt donc vraie dans tous ces cas; & ce ſeroit un crime que de l'affoiblir ſur quelqu'un de ces points.

p. 11.

Mais de l'étendre à tout autre, comme le fait la Conſultation; d'y renfermer la moindre mépriſe, la plus legere erreur, quelque innocente ou quelque peu importante qu'elle ſoit; de ſoutenir & de prononcer decisivement que l'*eſprit* ou le don *de prophétie*, en quelque genre ou quelque degré que ce puiſſe être, ne peut compatir dans de bons fideles avec la moindre apparence ou le moindre veſtige de *faux*; de vouloir qu'une ſeule vûe ſujette à l'illuſion; qu'une ſeule prédiction qui n'auroit point ſon effet, & à laquelle l'événement n'aura point répondu, preſerve contre toutes les véritables que l'accompliſſement même a juſtifiées, les ôte toutes à Dieu, & réduiſe *quiconque* ſe ſeroit trompé dans quelqu'une, à la condition de *faux Prophete*: raiſonner enfin quant à ce point de la même maniere ſoit des Prophetes du premier ordre, ſoit de ceux d'une claſſe inférieure, ſoit même des perſonnes qui ne le ſont point du tout, & qui n'y pretendent par aucun titre; c'eſt aller au-delà de la regle, c'eſt ajouter à l'Ecriture & à la Tradition; c'eſt ſe charger gratuitement de combattre des faits & des expériences ſans nombre.

Reponſe à l'exemple des Montaniſtes, & de quelques autres Sectes.

p. 11.

L'exemple des Montaniſtes, ſi ſouvent & ſi mal-à-propos allégué par les Docteurs, n'eſt pas plus favorable à leur prétention, & ſert au-contraire à appuyer la mienne. Ils ſe trompent aſſurément, s'ils s'imaginent qu'*une ſeule prédiction fauſſe* auroit *ſuffi* par elle-même, & indépendamment des erreurs & des excès particuliers de ces hérétiques, *pour décider de leur état*, & pour les faire condamner & rejetter par l'Egliſe. D'autres raiſons, & bien plus graves, leur ont mérité ſes anathêmes, ſurtout leurs dogmes & leurs impietés. On peut les voir dans Euſebe & dans S. Epiphane auxquels les Conſultans nous renvoient, & dans tous ceux qui ont parlé des extravagances & des abominations de cette Secte. * C'étoit quelque choſe de ſi horrible, & en même tems de ſi inſenſé, qu'on ne peut les raporter ſans frémir.

ibid.

ibid.

Il eſt vrai que dans la penſée où étoient ces hérétiques, & dans l'idée qu'ils avoient conçue de Montan & de ſes Prophetesſes, *une ſeule prédiction fauſſe* étoit *ſuffiſante* pour les convaincre d'illuſion; & que c'eſt en effet ſur la *fauſſeté* manifeſte de leurs prétendues prophéties que ſe ſont ſouvent appuyés *les grands hommes* qui les ont

ibid.

ibid.

* V. en particulier M. de Tillemont, Tom. 2. au titre des Montaniſtes, art. 7. 8. 9. & 10. p. 431. & ſuiv.

combattus & qui *ſe ſont élevés contre ce Fanatiſme.* Et ceci fait voir de plus en plus la vérité de ma réflexion.

Car non ſeulement les partiſans de cette folle impiété regardoient Montan comme inſpiré de Dieu, & comme ſingulierement rempli de l'eſprit de prophétie & de tous les autres dons ſpirituels; mais ils les lui attribuoient dans le degré le plus ſublime & le plus parfait; ils l'egaloient, pour ne pas dire qu'ils le préféroient aux Prophetes, aux Apôtres, à J. C. même; ils le tenoient pour le *Paraclet* promis qui devoit enſeigner toute vérité, & le Docteur de toute perfection, qui devoit inſtruire de toute juſtice: & ils vouloient qu'on écoutât ſes paroles, & qu'on reçût ſes prophéties quoique prononcées dans des accès de folies & de fureur, & deſtituées non ſeulement de toute vérité, mais encore le plus ſouvent de toute vrai-ſemblance, comme des paroles vraiment divines & des oracles infaillibles du S. Eſprit. Que dis-je! Montan lui même, quoiqu'animé & poſſedé ſenſiblement par l'Eſprit du Démon ſembloit ſe croire & ſe donner pour l'Eſprit Saint en perſonne, ou du-moins pour quelqu'un qui en approchoit fort; & ſes diſciples n'en avoient point une autre idée. *

Or il eſt aiſé de concevoir que le moindre *faux* eſt incompatible avec des caracteres ſi auguſtes & ſi divins; & que dans une telle ſuppoſition *une ſeule prédiction fauſſe, un ſeul faux dogme*, une ſeule fauſſe prophetie devoit faire *decider ſans reſſource* contre l'état prétendu de Montan & de ſes Propheteſſes, encore qu'il ne paroiſſe pas qu'on en ait ainſi décidé par un ſeul trait, Un tel homme devoit être auſſi infaillible que les Prophetes, que J. C. que l'Eſprit Saint, que Dieu même en perſonne. Ibid.

Mais eſt-ce là l'état, ou la prétention de toute perſonne favoriſée du don ou de l'*eſprit de prophétie*, en quelque degré que ce ſoit? Tous ceux qui l'ont, ſont-ils Apôtres, ſont-ils Prophetes du rang de ceux dont il eſt ici queſtion, ſont-ils infaillibles, & des regles ſûres de vérité & de conduite? En un mot ſe donnent-ils pour tels, ou les conſidére-t-on comme tels? C'eſt encore moins l'etat de ceux qui, bien qu'éclairés d'une lumiere foible, & pour ainſi dire, (s'il eſt permis de parler de la ſorte) d'une lueur de l'Eſprit de Dieu, qui leur découvre certaines choſes, & les leur fait predire, ne ſe regardent pas pour cela comme *Prophetes*, & ne s'attribuent ni l'eſprit ni le don de prophétie. On voit combien tout eſt lié & ſuivi dans le ſentiment que je tiens, & comment tout concourt à affermir & à autoriſer les diſtinctions que j'ai faites: les objections mêmes ſe tournent en preuves à cet égard.

* V. ſur tout ceci le même M. de Tillemont, ibid. art. 1. 2. 3. 4. & 6. p. 418. & ſuiv.

Ce que j'ai dit des Montaniſtes, je le dis à proportion des Béguards, des Béguines, *& de toutes ces différentes eſpeces d'Illuminés qui ont paru depuis*, dont la Conſultation ſe tait encore un renfort. Il n'eſt pas vrai, comme le ſuppoſent les Docteurs, *qu'on n'ait rien demandé davantage pour prononcer déciſivement contre eux*, qu'une ſeule énonciation fauſſe, *une ſeule fauſſe prédiction*; & qu'il n'ait fallu qu'*un ſeul menſonge*, ou une ſeule fauſſeté pour *les faire rejetter pour toujours & ſans autre examen*. C'eſt une pure ſuppoſition qu'on ne prouve point, & que l'on ne ſauroit prouver, parce qu'elle eſt poſitivement démentie par leur hiſtoire.

p. 11.

En effet l'hiſtoire de ces miſérables Sectes ne les en quitte pas pour ſi peu; & ce que Mr. Fleury raporte en particulier des Béguards & des Béguines au XIVe. Siecle, montre aſſez qu'ils ont été condamnés après un examen mûr & ſérieux, pour une multitude d'extravagances & une foule d'erreurs, jointes à une licence effrénée & à une effroyable corruption de mœurs, dont ces prétendus ſpirituels n'étoient pas exemts. » C'étoit, dit Mr. l'Abbé » Fleury, des diſciples de Segarelle & de Doucin, & des Fanatiques ſemblables, dont la doctrine étoit une ſuite de l'*Evangile éternel*, rempli lui-même d'impietés & de folies. » J'ai honte de m'arrêter à de pareilles minuties; mais pourquoi les Conſultans s'en font-ils des armes triomphantes?

Tom. XIX. L. 91. n. 51. pp. 217. 218.

ibid. p. 219.

Enfin on objecte l'autorité de S. Thomas qu'on prend mal, & qu'on applique encore plus mal. *Les Théologiens*, dit-on, *conviennent après ce S. Docteur, qu'il y a cette différence entre l'Eſprit de Dieu, & celui du Démon, que celui-ci dit quelquefois vrai par la bouche de celui qu'il remue, & que l'Eſprit de Dieu le dit toujours, ou ne s'en écarte jamais*: Et c'eſt là, ajoute-t-on, ſelon le même S. Docteur, la voie la plus courte, & le ſigne le plus efficace *pour diſcerner le vrai & le faux Prophete: SIC diſcernuntur, quoniam Diabolus interdùm falſa dicit; Spiritus Sanctus nunquam.* On a cru ſans doute ce paſſage très-déciſif contre la thèſe que je ſoutiens; & moi je le trouve très-favorable à mes idées, ſurtout quand on le joint, comme on doit le faire, avec pluſieurs autres dont on n'a eu garde de faire mention.

Reponſe à l'autorité de S. Thomas.

pp. 10 & 11.

2. 2. q. 172. a. V. ad 3um

Il eſt donc queſtion en cet endroit *des vrais ou des faux Prophetes* qu'il s'agit de diſcerner, & nullement de qui ne ſeroit ni l'un ni l'autre: ce que je ne puis me laſſer de faire obſerver. Il eſt même queſtion de la diſtinction des Prophetes du vrai Dieu, ou comme parle S. Thomas, des véritables Prophetes, *veri Prophetæ*, d'avec les faux Prophetes, qu'il appelle les Prophetes des Démons, les Prophetes des Idoles, *Prophetæ Dæmonum, Prophetæ Idolorum*: oppoſition qui fait aſſez connoître de quelle ſorte de Prophetes il s'a-

Digitized by Google

git, & quels ſont ces vrais Prophetes du vrai Dieu comparés aux faux Prophetes des Idoles. Les uns & les autres ſont des Prophetes qui font regle, ſoit vraie, ſoit fauſſe, qui doivent ou veulent être crus ſur leur autorité, & dont les paroles ſont cenſées des oracles.

Or dès qu'on parle des Prophetes du vrai Dieu pris en ce ſens, des vrais Prophetes, des Prophetes proprement & ſimplement dits, à qui convient ſingulierement & par excellence la qualité de Prophete, en un mot des Prophetes donnés pour faire regle & regle infaillible de vérité & de conduite; & qu'on les compare, ou qu'on les oppoſe aux faux Prophetes, aux Prophetes des Démons, aux Prophetes des Idoles, aux Prophetes du menſonge: leur caractere propre & diſtinctif eſt tellement la vérité, qu'il ne peut compatir avec le mêlange d'aucune fauſſeté; parce que, comme le dit fort bien S. Thomas, l'Eſprit Saint qui les anime & qui parle toujours par leur bouche, ne peut jamais dire faux: *ſic diſcernuntur, quoniam Diabolus interdùm falſa dicit, Spiritus Sanctus nunquam.*

Il eſt vrai, & très vrai de dire que tout Prophete de ce genre, dès qu'il parle comme Prophete, c'eſt-à-dire, ſous la motion ou l'impreſſion actuelle de l'Eſprit Saint, & entant qu'envoyé de Dieu & député de lui vers les hommes, dit toujours vrai, & ne peut dire que vrai; parce qu'il eſt toujours inſpiré par l'Eſprit de vérité, en qui ne ſe peut trouver de fauſſeté: *Verus Propheta ſemper inſpiratur Spiritu veritatis in quo nihil eſt falſitatis, & ideo nunquam dicit falſum.* Et la raiſon en eſt, comme l'avoit dit auparavant ce S. Docteur, que la prophétie étant en elle-même une participation & un écoulement de la lumiere & de la ſcience de Dieu toujours certaine & infaillible, un effet & une ſuite de l'inſpiration & de la révélation divine, elle en tire ſa certitude & ſa vérité; & par conſéquent il eſt impoſſible qu'elle ſoit jamais ſujette à la fauſſeté: *Unde impoſſibile eſt ei ſubeſſe falſum.*

q. jam cit. a. VI. ad ſum.

q. 171. a. VI. in corp.

ibidem

En un mot tout Prophete, entant qu'inſpiré & parlant par l'inſpiration, dit toujours vrai, parce qu'il ne parle que par l'Eſprit de vérité qui l'inſpire; & quiconque eſt aſſuré de ne jamais parler que par cet Eſprit lorſqu'il prophetiſe, & de n'être inſpiré que par lui, comme l'étoient les Prophetes dont il eſt ici queſtion, lorſqu'ils exerçoient leur miniſtere & faiſoient leurs prophéties, eſt aſſuré de ne jamais dire faux, puiſqu'il n'eſt animé que par l'Eſprit de vérité, en qui il n'y a nulle fauſſeté: *Verus Propheta ſemper inſpiratur Spiritu veritatis in quo nihil eſt falſitatis, & ideo nunquam dicit falſum.* C'eſt à quoi ſe réduit ſur cet article la vraie doctrine de S. Thomas, & celle des Théologiens qui l'ont ſuivi. Si quelqu'un d'entr'eux a été plus loin, il a excédé, & la vérité oblige de dire qu'il s'eſt trompé

ſuprà.

Digitized by Google

Mais s'enſuit-il de là, comme les Docteurs prétendent l'inférer,
p. 11. que *quiconque*, Prophete ou non, ou Prophete d'un genre fort inférieur au premier ; que *quiconque*, dis-je, parle dans un tems par l'Eſprit de Dieu, ne puiſſe parler dans un autre, & quelquefois même dans la même circonſtance, ou dans la même action, par ſon propre eſprit, ou par un eſprit étranger ? Ou plûtôt, comme ils le diſent encore, que dès qu'un homme qui ſe mêle de prédire, a fait de fauſſes prédictions, & qu'il s'y eſt trompé, *on ne peut deſirer une*
p. 10. *preuve plus complette ni plus conſtante, que* dans les vraies qu'il fait, *ce n'eſt pas l'Eſprit de Dieu qui le fait parler ?* Rien n'eſt plus éloigné de la penſée du S. Docteur, & il ſuffit de jetter ſeulement les yeux ſur l'article qui ſuit immédiatement celui qu'ils ont cité, pour y voir tout le contraire. Comment ne l'ont-ils pas vû, ou ont-ils feint de ne le pas voir ?

q. 172. a. VI. S. Thomas y examine cette queſtion : » Si les Prophetes des » Démons diſent quelquefois la vérité : *Utrum Prophetæ Dæmonum aliquando prædicent verum ?* Il tient pour l'affirmative que perſonne en effet ne peut nier, & dont les Conſultans ne diſconviennent point : *Prophetæ Dæmonum nonnunquam vera dicunt.* Mais conviendront ils également de ce qu'il ajoute : » Et les choſes vraies » qu'ils diſent, ils ne les diſent pas proprement d'eux mêmes, mais » plûtôt par la lumiere & le mouvement du S. Eſprit : *Quæ tamen non propriè ab ipſis, ſed potiùs à Spiritu Sancto proficiſcuntur.* C'eſt la concluſion même du S. Docteur. Il la prouve dans le corps de l'article, & l'établit encore plus fortement dans la réponſe aux objections.

in reſp. ad ſum. Il enſeigne très-expreſſément en répondant à la premiere, » que » les Prophetes des Démons ne parlent pas toujours par la révé» lation des Démons, mais quelquefois par l'inſpiration même di» vine : *Ad primum dicendum quod Prophetæ Dæmonum non ſemper loquuntur ex Dæmonum revelatione, ſed interdum EX INSPIRATIONE DIVINA :* ce qui eſt préciſément l'oppoſé de la thèſe des Conſultans. Il le montre par l'exemple déciſif de Balaam, à qui l'Ecriture dit que » le Seigneur a parlé, quoiqu'il fût un Prophe» te des Démons : » (c'eſt au moins l'idée qu'en avoit S. Thomas, & que d'autres Peres en ont eue) *Sicut manifeſtè legitur de Balaam, cui dicitur Dominus fuiſſe locutus, licet eſſet Propheta Dæmonum :* à quoi il joint auſſi l'exemple des Sybilles » qui parmi une multitu» de de choſes fauſſes, ont prédit pluſieurs choſes vraies de J. C. *Unde etiam Sybillæ multa vera prædixerunt de Chriſto.*

ibid. La raiſon que rend ce S. Docteur d'une conduite qui paroît en ſoi ſi extraordinaire, c'eſt que » comme Dieu ſe ſert ſouvent des » méchans pour l'utilité des bons, de même, dit-il, il ſe ſert » auſſi

» auſſi quelquefois des Prophetes des Démons pour annoncer cer-
» taines vérités ; tant pour rendre la vérité plus croyable, en lui
» faiſant rendre témoignage par ſes ennemis mêmes, que pour ame-
» ner plus aiſément à la vérité par la préfiction des faux Prophe-
» tes, des hommes qui les croyent. » Il aſſure encore au même ibid.
endroit, que lors même que les Prophetes des Démons ſont inſ-
truits par l'eſprit du Démon, ils ne laiſſent pas de dire quelques
choſes vraies : *Etiam quando à Dæmonibus inſtruuntur aliqua vera prædicunt* ; ſoit en vertu de leur propre nature dont le S. Eſprit eſt alors le moteur : *ſive virtute propriæ naturæ cujus actor eſt Spiritus Sanctus* ; ſoit en conſéquence d'une révélation qui leur vient des bons Anges, comme l'a penſé S. Auguſtin : *ſive revelatione bonorum Spirituum, ut patet per Auguſtinum* · & qu'ainſi ce que les Démons énoncent de vrai, vient encore du S. Eſprit en ces différentes manieres : *& ſic etiam illud verum quod Dæmones enuntiant, à Spiritu Sancto eſt.* Les Conſultans retrouvent-ils ici leurs idées ?

Dans la réponſe à la ſeconde objection, il confirme ce qu'il vient In reſp. ad
de dire, par cette différence qu'il met entre les vrais & les faux aum.
Prophetes dont il parle, » que le vrai Prophete eſt toujours inſ-
» piré par l'Eſprit de vérité en qui il n'y a nulle fauſſeté ; au-lieu
» que le faux Prophete n'eſt pas toujours pouſſé par l'eſprit de fauſ-
» ſeté, mais (qu'on remarque bien ce mot) qu'il eſt auſſi quelque-
» fois inſpiré par l'Eſprit de vérité : QUANDOQUE INSPIRA-
» TUR ETIAM A SPIRITU VERITATIS : outre qu'l'eſprit de fauſ-
» ſeté énonce lui-même quelquefois des choſes vraies, & quel-
» quefois des choſes fauſſes, ce que ne fait point l'Eſprit de vérité. »
La réponſe à la troiſième objection eſt fondée ſur les mêmes principes ; & ce qui eſt dit ailleurs de l'*inſtinct prophetique* très-diſtingué de l'*eſprit de prophetie*, (de quoi je parlerai plus bas) acheve de mettre le comble à toutes ces preuves, & détruit ſans reſſource la prétention des Docteurs. Comment en effet l'accorder avec une telle doctrine ? Que les Conſultans eſſayent de la concilier, s'ils le peuvent. On leur avoit déjà oppoſé dans un Ecrit * fait contre la Conſultation, ces différens endroits de S. Thomas, & je ne vois pas qu'on y ait ſatisfait dans la Réplique, ni ailleurs.

Au reſte ce ne ſont pas ſeulement les Conſultans, ou plûtôt la Réponſe à quelques autres Ecrits
Conſultation que j'ai ici en vûe, mais tous les Ecrits tant ſoit peu

* C'eſt dans l'Ecrit intitulé : *Exposition du ſentiment de pluſieurs Théologiens défenſeurs légitimes de l'Oeuvre des Convulſions, & des Miracles, au ſujet de la Conſultation des Docteurs*, p. 20. & 21. Après quoi l'on a mis ces paroles : *On peut juger par-là de l'uſage que Saint Thomas, avec quelle vérité les Docteurs ſe vantent de l'avoir pour eux, & par la Traduction.* Un des Docteurs Conſultans a fait une réponſe à cet Ecrit ſous le titre de *Réflexions d'un ſecond Ecclésiaſtique ſur la Conſultation*, intitulé &c. où il ne dit pas un ſeul mot de ces paſſages de S. Thomas, & laiſſe par conſéquent ſubſiſter en ſon entier le reproche fait aux Docteurs. Je ne ſache pas qu'on y ait rien plus répliqué ailleurs. p. 21.

quant à ce point. importans qui ont le même objet, *Observations*, *Dissertations*, *Problêmes*, & en particulier celui du *Système du melange confondu* &c. qui eſt venu couronner tous les autres. Comme ils s'appuyent tous à cet égard des mêmes raiſons, des mêmes autorités, des mêmes exemples, plus ou moins étendus, plus ou moins développés, en répondant à la Conſultation qui eſt comme le précis & l'élixir de tous, je réponds ſuffiſamment à tous, & ſurtout au dernier, qui ſur ce point n'ajoute rien aux autres, & qui ne fait que les copier.

Je ne puis me diſpenſer néanmoins de relever à cette occaſion, une infidélité particuliere à l'Auteur de cet Ecrit, & ce n'eſt pas la ſeule en ce genre qu'on y peut remarquer. Elle regarde la maniere peu exacte dont il traduit un paſſage de S. Thomas qui a déjà été raporté ci-deſſus; & cela pour mieux l'ajuſter à ſes prétentions: *Verus Propheta ſemper inſpiratur à Spiritu veritatis, in quo nihil eſt falſitatis* &c. Ces dernieres paroles, *in quo nihil eſt falſitatis*, qui ſignifient naturellement, & de l'aveu de quiconque ſçait traduire, *en qui il n'y a*, ou *en qui il ne ſe trouve rien de faux*, ou *aucune fauſſeté*, il les rend par celles-ci, QUI NE SOUFFRE POINT LA FAUSSETÉ: comme ſi ne point renfermer en ſoi la fauſſeté, ou ne la point ſouffrir avec ſoi, vouloit dire préciſément la même choſe. p. 30.

Tout le monde en ſent la différence. Le bien eſſentiel & ſouverain n'admet point en lui le mal, quoiqu'il puiſſe le ſouffrir hors de lui, ſans qu'il ſoit pour cela confondu avec lui. L'eſprit de ſainteté eſt en lui-même incapable de toute ſouillure & de tout péché, & cependant il s'allie quelquefois dans une même perſonne avec bien des miſeres, des imperfections & des foibleſſes. De même l'eſprit de vérité n'eſt point en ſoi ſuſceptible de fauſſeté; mais eſt-ce à dire pour cela qu'il la baniſſe toujours de tous ceux en qui il ſe trouve? Quoiqu'il en ſoit; S. Thomas dit bien *qu'il n'y a point en lui de fauſſeté*; mais il ne dit pas ce que l'Auteur lui fait dire par ſa fauſſe traduction, qu'*il ne ſouffre point* avec lui *la fauſſeté*.

On eſt accoutumé malheureuſement à trouver de ces ſortes d'infidélités dans preſque tous les ouvrages oppoſés aux Convulſions, ou on n'eſt pas fort ſcrupuleux ſur la bonne-foi; & je ſuis fâché d'être obligé d'avertir que par cette raiſon il faut beaucoup s'en défier. La prétendue *Tradition* qui eſt à la fin des *Problêmes* en fournit un nombre d'exemples, & entre pluſieurs qu'on auroit pu produire, on en a relevé un très-éclatant par raport à un paſſage très-important de Gerſon. Ce célèbre Théologien dit en parlant des œuvres ſingulieres, & du genre merveilleux & extraordinaire, comme des viſions, des révélations, des extaſes, » qu'*il s'y rencontre ſouvent bien des choſes fauſſes*, ou mal expliquées, qui donnent occaſion d'erreur aux ſimples, quoiqu'il s'y trouve auſſi beau-

De ornatu ſpirit. nupt. t. I. q. 63

» coup de traits QUI SONT DIVINS & très-ſublimes : *In talibus quippe plurima ſæpe reperimus aut falſa, aut male explicata, erroris materiam prabentia ſimplicibus quamquam in multis DIVINA altiſſimaque SINT.* On ne peut guères, à mon avis, rien dire de plus favorable pour le Mêlange, & on n'en demanderoit pas davantage pour celui que l'on ſoutient. Il eſt étonnant que ceux qui le combattent ayent oſé produire ce témoignage de Gerſon qui leur eſt au fond ſi contraire.

Mais on a trouvé le ſecret de lui ôter toute ſa force en en corrompant le ſens, & en l'altérant dans la traduction. Au-lieu de traduire, comme on le devoit faire naturellement, qu'au milieu de *ces choſes fauſſes*, & mal expliquées, il ſe trouve néanmoins beaucoup de traits *qui SONT divins* & très-ſublimes : *quamquam in multis divina & altiſſima ſint*, on traduit non pas QUI SONT, mais QUI PAROISSENT. Ainſi *ſont* & *paroiſſent* eſt abſolument la même choſe, & revient au même dans le Dictionaire propre à ce traducteur; & l'on défend encore cette méprile. Il n'eſt pas difficile par cette méthode de ſe rendre un auteur favorable, en lui prêtant ainſi des ſentimens, & en le faiſant parler de la maniere dont on ſouhaiteroit qu'il l'eût fait. On en uſe ici de même à l'égard de S. Thomas, en gliſſant adroitement dans la traduction ce qui ne fut jamais dans le texte; & en trompant ainſi ceux qui n'entendant point le texte, n'en jugent que par la traduction. Problêmes p. 50.

Ce même paſſage de S. Thomas eſt auſſi raporté dans la même Tradition des *Problêmes*, & quoiqu'il y ſoit traduit en apparence moins infidélement, il l'eſt encore fort peu exactement. *In quo nihil eſt falſitatis*, c'eſt-à-dire, ſelon cette autre traduction, *chez lequel la fauſſeté ne ſe trouve jamais.* Que veut dire ce *chez lequel*, pour *dans lequel*? Cela n'eſt ni correct, ni françois. Toutes ces traductions *chez lequel*, *avec lequel* ſont donc très-inexactes : pourquoi ne pas dire ſimplement & conformément au texte, *en qui* ou *dans lequel il n'y a point de fauſſeté? In quo nihil eſt falſitatis.* Ce qui ſuit n'eſt gueres mieux rendu : *Propheta falſitatis non ſemper inſtruitur à ſpiritu falſitatis, ſed quandoque etiam inſpiratur à Spiritu veritatis.* » Le faux Pro» phete n'eſt pas toujours *ſuggere* par l'eſprit de fauſſeté, il l'eſt quel» quefois par l'eſprit de vérité. » Je ne crois pas qu'on diſe bien qu'un homme ſoit *ſuggeré*. Pourquoi ne pas dire plûtôt comme le texte *inſtruit* ou *inſpire*? Il y a là quelque myſtere que je ne comprends pas : peut-être a-t'on craint de faire entendre trop nettement que l'eſprit de vérité pouvoit *inſpirer* que quelois un faux Prophete. p. 43. ibid.

Nouvelle infidélité dans la traduction d'un autre paſſage du même S. Docteur, ſur le même ſujet, & au même endroit. *Non eſſet immobilis prophetia veritas*, dit S. Thomas, *ſi poſſet ei ſubeſſe fal-* ibid.

ſum : ce qui veut dire en rendant exactement les termes : » La vé-
» rité ou la certitude de la prophétie ne ſeroit pas immuable ou
» immobile, ſi elle pouvoit jamais être ſujette à la fauſſeté. » Au-lieu de cela on traduit : *On ne pourroit dire qu'il y a dans la prophétie infaillibilité, ſi la fauſſeté pouvoit s'y rencontrer.* Eſt-ce là rendre la proprieté des paroles ? Eſt-ce la même choſe de dire qu'en elle-même la prophétie ne peut être ſujette á la fauſſeté, ou que la fauſſeté ne peut d'ailleurs ſe rencontrer avec elle, ou s'y mêler ? S. Thomas dit ici certainement le premier ; dit-il le ſecond ? On voit bien qu'une telle traduction eſt accommodée aux idées du traducteur.

Ceci me rappelle encore une autre bévûe de l'Auteur de ce *Recueil*, qui concerne la matiere dont nous parlons ; & elle eſt plus
p. 33. importante, en ce qu'elle attribue aux oracles des *vrais Prophetes* ce que S. Auguſtin ne dit que des divinations ou des prédictions des » *Démons* en certains cas, où *ils ne ſe trompent, ni ne nous trompent*, » ayant appris par des voies ſûres, comme par les Anges, ou les » Prophetes mêmes, dont les oracles ſont toujours très-véritables, » ce qu'ils annoncent & ce qu'ils prédiſent des diſpoſitions & des » volontés divines. » (*a*) Toute la ſuite ne permet pas d'en douter. Une faute auſſi groſſiere & auſſi inexcuſable montre au-moins pour ne rien dire de plus, combien ce *Recueil* ſi vanté *des autorités des Peres & des Théologiens*, & donné ſous le nom reſpectable & impoſant de *Tradition*, eſt fait avec peu de ſoin & d'attention, & répond mal à ſon titre.

En général je connois peu d'ouvrages en ce genre plus défectueux que celui-ci, qui ſoit moins Tradition, qui ait moins de raport à ſon vrai ſujet, où regne moins de choix & moins de goût, & ſurtout où la traduction ſoit plus inexacte & plus infidele. C'eſt moins un *Recueil* fait avec diſcernement, qu'une compilation informe de tout ce qui s'eſt préſenté à l'eſprit, ou qui a tombé ſous la main ; c'eſt moins une traduction véritable des textes que l'on cite, qu'une paraphraſe ou un commentaire arbitraire, où ſous prétexte de traduire, on change, on altere, on ajoute, on retranche, on dit tout ce que l'on veut dire, & on fait dire à ſon auteur tout ce qu'il ne dit pas. Je viens d'en donner un leger échantillon, & on en verra dans la ſuite des preuves encore plus marquées.

(*a*) » Hâc atque hujuſmodi facultate multa Dæmones prænuntiant ; cùm tamen ab eis longè
» ſit altitudo illius propheticæ, quam Deus per ſanctos Angelos ſuos & Prophetas operatur. Nam
» ſi quid de illa Dei diſpoſitione prænuntiant, (*Dæmones*) audiunt ut prænuntient, & cum ea
» prædicunt quæ inde audiunt, non fallunt, neque falluntur : veraciſſima enim ſunt angelica &
» prophetica oracula. (*ſupp.* à quibus quod referunt acceperunt)..... In cæteris autem ſuis
» prædictionibus Dæmones plerumque & falluntur, & fallunt. » *S. Aug. de Divin. Dæmon. C. VI. tom. 6. p. 509.*

Je ne vois plus qu'une ſeule difficulté ſérieuſe, qu'on puiſſe former contre tout ce qui a été dit juſqu'ici, & il faut tâcher de l'éclaircir. Elle vient aſſez à l'eſprit de tout le monde. Comment, demande-t'on, pourra-t'on donc faire le diſcernement *du vrai & du faux Prophete*, ſi le *faux* qu'on ſuppoſe pouvoir ſe trouver dans les diſcours de l'un & de l'autre, n'eſt plus dès là un *moyen ſûr* pour les diſcerner? Quelle regle aura-t'on en certains cas, ſi celle-là n'eſt pas d'uſage en tous? Si le *mélange* du faux avec le vrai dans une prédiction ou une prophétie, n'eſt pas abſolument & par ſoi-même excluſif de l'opération ou de l'inſpiration divine, & une preuve déciſive qu'il n'y en a point, & qu'il n'y en peut avoir; comment le vrai, & le vrai ſans mêlange d'aucune fauſſeté, ſera-t'il, ainſi que le diſent communément les Théologiens, la marque de la vraie prophétie, & le caractere du vrai Prophete? Comment enfin dans ce mêlange pourra-t-on diſtinguer le vrai qui vient de Dieu, & qu'il faut retenir, du faux qui vient de l'homme, ou de quelqu'autre principe, & qu'il faudra rejetter?

Réponſe à une derniere difficulté.

Voila la difficulté dans toute ſa force. Elle revient par-tout dans les Ecrits des Anti-convulſioniſtes, ou, ſi l'on aime mieux, des Anti-mêlangiſtes, ou des Non-diſcernans. Et il faut avouer que cette difficulté conſidérée en elle-même, & ſéparée de tout l'odieux & de toute la malignité qu'on y mêle dans ces Ecrits, mérite une grande attention. Examinons la: tout ce que j'ai dit prépare à cet éclairciſſement, & rien ne démontre mieux la vérité & la ſolidité de mon principe, que l'uſage qu'on en peut faire, & que j'en fais en effet, pour diſſiper toutes les objections. Un principe eſt bien vrai, & doit paſſer pour bien certain, lorſqu'il explique tout, & qu'il ſatisfait à tout. Il me fournira les regles mêmes de diſcernement qu'on demande.

Premierement quoique *la vérité* ſoit regardée communément comme la premiere & la principale marque du *vrai* Prophete, en ce que tout vrai Prophete, tout homme qui parle par l'eſprit de prophétie, dit vrai; il faut convenir néanmoins que ce n'eſt pas l'unique, ni même le caractere le plus déciſif, ou du-moins le plus diſtinctif d'avec le *faux* Prophete. La preuve en eſt ſenſible: c'eſt que le faux Prophete pourroit ne pas dire faux, & n'en être pas moins pour cela faux Prophete. Auſſi n'eſt-ce pas à proprement parler ni la vérité, ni la fauſſeté qui font nommer l'un ou l'autre ou vrai ou faux Prophete, comme l'ont obſervé les meilleurs Théologiens.

Premiere réflexion ſur cette difficulté.

Il eſt conſtant par l'Ecriture, par la Tradition, par l'hiſtoire tant ſacrée que profane, & toute la Théologie en convient, que le Démon dit & annonce quelquefois des choſes vraies, utiles, ſalu-

Digitized by Google

taires, soit librement & à dessein, soit contraint & forcé. Le Cardinal d'Ailli en rend plusieurs raisons & en raporte plusieurs exemples. (*a*) On sçait en particulier, & les Peres nous l'apprennent, qu'il affecte même souvent de le faire, pour séduire ensuite plus facilement, & pour persuader plus aisément le mal, après avoir gagné créance par l'apparence du bien, & quelquefois par la realité même de biens très manifestes : *Non sanè mirum est*, dit S. Augustin, *si & Dæmonium habentes aliquando vera dicunt, ... cùm spiritus malignus assumpto humano spiritu dicit quod potest, qua do etiam vera dicit, & utilia prædicat . . . . . ad hoc ut cùm illi in bonis manifestis creditum fuerit, seducat ad sua.* Le Livre de ce Pere touchant la divination des Démons, roule presque tout entier sur cette matiere.

L. XII. de Gen. ad litt. c. 13 n. 26.

Or quoique dans ses prédictions le Démon, ou trompé lui-même, ou voulant tromper, dise & infére ordinairement des choses fausses ; quoique selon S. Chrysostôme, ou plûtôt selon l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur S. Matthieu, ce ne soit même communément que par quelques vérités rares qu'il confirme & autorise ses mensonges : *Diabolo concessum est interdùm vera dicere, ut mendacium suum rarâ veritate confirmet* ; quoiqu'enfin il soit difficile qu'au-moins à la longue il ne mêle avec le vrai certaines fausletés qui le trahissent : comment le discerner par le *faux* dans le tems qu'il ne dit que le vrai, & comment se préserver de sa seduction pendant tout cet espace de tems, qui par la permission de Dieu peut durer plus ou moins ; si l'on n'a en attendan , quelqu'autre moyen de discernement plus prompt, plus sûr, plus présent, plus efficace ? On a donc besoin de quelqu'autre caractere que du *vrai* ou du *faux* en général, pour distinguer le vrai ou le faux Prophete, la vraie ou la fausse prophétie.

Aussi S. Thomas qui, comme on l'a vû, donne ce caractere pour distinctif en certaines circonstances, *sic discernuntur* &c. ne le donne pas universellement pour tel, il ne le donne ni pour l'unique, ni pour le premier, ni pour le principal ; puisque même il l'omet quelquefois lorsqu'il assigne ces caracteres, comme ses Commentateurs l'ont remarqué. Le Cardinal Pierre d'Ailli que je viens de citer, s'en explique fort nettement, lorsqu'il dit que la fausse prophétie n'est pas dite *fausse* simplement de ce qu'elle énonce quelque

Tract. 2. de falsis Prophetis apud Gerson tom. 1. pp. 512. & 577.

(*a*) » Respondendum quòd Dæmones per se, & eorum prophetas seu divinatores aliquandò » & sæpe VERA prænuntiant. Hoc patet tam ex Scripturis divinis quàm Gentilium historiis : » hoc autem ex multiplici, & specialiter ex quadruplici causa contingit. » primò namque hoc » quandoque faciunt ex superbia & ostentatione, ut scilicet suam scientiam hominibus manifestam ostendant . . Secundò quandoque Dæmones vera dicunt & docent, ut alia falsa & erronea, ad quæ credenda inducunt, ex aliquius veritatis apparentia persuadeant. . . . Tertiò » Dæmones aliquod verum dicunt, obscurum tamen, vel ambiguum, ut sub spe ic veritatis in » errorem ducant, & homines decipiant . . . . Quartò Dæmones vera quandoque pronuntiant, » non quidem voluntariè sed coactè. » *Petrus de Alliaco Tract. II. de falsis Prophetis, apud Gersonem tom. I. pp. 574 & 575.*

Digitized by Google

choſe de faux ; mais de ce qu'elle vient d'un principe faux & menteur qui eſt le Démon ; comme la vraie prophétie n'eſt pas dite *véritable* proprement de ce qu'elle dit quelque choſe de vrai ; mais de ce qu'elle procéde d'un principe néceſſairement vrai qui eſt le Saint Eſprit, l'Eſprit de vérité ; & qu'elle s'appuye ſur la premiere & infaillible vérité qui eſt Dieu même. (*a*) D'où il s'enſuit, continue ce Théologien, » que cette raiſon de *vrai* & de *faux* ne diſtingue pas ſuffiſamment entre la vraie & la fauſſe prophétie, non » plus qu'entre le vrai & le faux Prophete : *Non ſufficienter diſtinguitur inter veram & falſam prophetiam, ex hoc quia una eſt de vero, alia de falſo, nec ex hoc etiam diſtinguitur inter verum & falſum Prophetam, ut patet ex dictis.* ibid. p. 577.

Silvius eſt encore plus net & plus précis : ce qu'il dit ne ſauroit être trop remarqué. C'eſt en commentant l'article 4. de la Queſtion 172. de S. Thomas ſur la Prophétie. » Il faut obſerver, dit-» il au ſujet de la réponſe à la 3e. objection, (*b*) que ce qu'on appelle *faux Prophetes*, n'eſt pas ainſi nommé préciſément parce » qu'ils annoncent quelque choſe de *faux* ; mais parce que dans » leurs prédictions ou leurs enſeignemens ils ont pour but de tromper les hommes, & de perdre les ames. Ce n'eſt pas non plus » parce qu'ils diſent *des choſes fauſſes* en elles-mêmes, de quelque » maniere que ce ſoit ; mais parce qu'ils les donnent pour vraies, » & les affirment telles, ſurtout en matiere de foi, de mœurs, & » de ſalut. C'eſt par cette raiſon qui renferme une fin directement » contraire à celle de la vraie prophétie, laquelle ne tend qu'au » bien & au ſalut des hommes, qu'ils ſont juſtement appellés *loups* » *raviſſans*, & qualifiés de *faux prorbetes*. » Comment. in Summ. S. Thomæ tom. 3. p. 081.

Et ſur l'article ſuivant, par raport à la réponſe à la 3e. objection, dans laquelle S. Thomas dit *qu'on diſcerne la prophétie divine de la prophétie des Demons, en ce que le Demon dit quelquefois faux, au lieu que le S. Eſprit ne le dit jamais.* (ce qui eſt encore plus commenté que traduit dans les *Problêmes* qui ne ſauroient rendre ſimplement leur texte) » Ce S. Docteur, ajoute Silvius, aſſigne *le ſigne* ou la 2. 2. q. 172. a. V. ad 3um p. 43. ibid.

(*a*) » Probatur antecedens. Non eſt ex eo ſolo *falſa* prophetia, quia eſt de enuntiabili falſa » ſed quia eſt à falſo principio, ſcilicet à Spiritu maligno. Nam è contra ex eo dicitur *vera* » prophetia, quia tamquam ſuo principio nititur primæ veritati quæ Deus eſt, & eſt à Spiritu » Sancto. » (C'eſt un principe que l'Auteur établiſſoit en forme d'objection au commencement de ſon Traité, p. 512. & qu'il accorde vers la fin p. 577. *Hæc ſatis probat prædicta ſecunda vatis principalis*, qui eſt celle-là)

(*b*) » Circà reſponſionem ad 3um. notandum *falſ s Prophetas* non preciſè ideo ſic dici, quod » aliquid falſi prænuntient ſeu tùm quia in ſuis ſive prædictionibus, ſive doctrinis, intendunt » animas perdere : tùm quia non quomo ocumque prædicunt falſa ; ſed ea pro veris annuntiant, » & quidem circà materiam finiti aut morum ad ſalutem pertinentium. Nam propter hanc de-» mùm intentionem vocantur *lupi rapaces*, quia ſcilicet in propoſito habent perdere ; qui finis » cum ſit omnino contrarius fini veræ prophetiæ, utpotè ad aliorum ſalutem deſtinatæ, clarum » eſt quod reclùſimè dicantur *falſi prophetæ*. » Silvius in S. Thom. tom. 3. p. 081.

Digitized by Google

» marque extérieure, à laquelle on peut reconnoître la prophétie » qui vient des Démons, de la prophétie proprement dite qui vient » de Dieu, & qui ne peut venir que de lui. C'eſt que ce qui vient » de l'inſpiration & de la révélation du Démon, ou du commerce » qu'on auroit avec lui, eſt tantôt vrai, tantôt faux, & plus ſou- » vent faux que vrai; au-lieu que ce qui eſt révélé par la prophé- » tie proprement dite, & qui vient du vrai don de prophétie, eſt » toujours vrai & jamais faux. » (*a*) Tel eſt ſelon Silvius, le vrai ſens de S. Thomas, & c'eſt celui que nous avions donné.

Or qui a jamais douté d'une vérité ſi certaine? Qui ne reconnoît l'Eſprit Saint pour l'Eſprit même de vérité, incapable d'enſeigner aucune fauſſeté? Et qui oſeroit conteſter que tout ce qui viendroit de lui, tout ce qui eſt inſpiré par lui, & par conſéquent que tout ce qui eſt révélé par la prophétie & en conſéquence de ce don, eſt toujours vrai en ſoi, & tellement vrai qu'il ne peut jamais être faux? Mais cela dit-il, comme le veulent les Conſultans, qu'à ce vrai qui viendroit de cet eſprit, ne pût ſe joindre d'ailleurs quelque faux qui procédroit d'un autre principe; qu'à la prophétie, ou à certaines prophéties dont Dieu ſeroit l'auteur, il ne ſe pût mêler dans certaines perſonnes quelque choſe d'humain & d'étranger; & que le *moindre faux*, quel qu'il ſoit, indépendamment de *tout le vrai* qui pourroit s'y trouver, *ſans autre examen*, & ſans autre preuve, & par ce ſeul & unique caractère, dût preſcrire abſolument & *ſans reſſource* contre toutes ces perſonnes, & les faire regarder & rejetter toutes comme *faux Prophetes?* Eſt-ce là la penſée de S. Thomas? eſt-ce ainſi que l'ont expliqué ſes Commentateurs?

Conſult. p. 21.

Le Cardinal Bona qu'on nous objecte dans preſque tous les Ecrits, ne penſe point autrement qu'eux ſur cet article; & ſi on veut bien le prendre dans ſon véritable ſens, on n'a pas plus de droit de nous l'oppoſer. Que dit-il en effet qui nous ſoit contraire? » Que » la vérité eſt la premiere & la principale marque du vrai Prophete: *Prima & præcipua veri Prophetæ nota, veritas eſt.* On ne le nie pas dans le ſens que nous avons expliqué, & avec les modifications néceſſaires que nous y avons miſes. Elle eſt la premiere des marques qu'on a coutume de donner; elle eſt la principale, en ce que pour le commun des hommes elle eſt la plus ſenſible & la plus frapante. Mais eſt-elle pour cela la déciſive, la diſtinctive, ou ſuffiſante même, quand elle eſt ſeule, pour diſcerner ſûrement, & ſans crainte de ſe tromper, tout vrai Prophete du faux? Elle l'eſt ſi peu, au

On répond à quelques autorités du C. Bona & de Gerſon.

Problêmes p. 57.

De diſcret. ſpirit. c. 17. n 5.

(*a*) » In reſp. ad 3um. aſſignatur *ſignum* exterius quo prophetia ex Dæmonibus veniens diſ- » cerni queat à prophetia propriè dicta; nimirum quod quæ ex Diaboli vel inſtinctu, vel com- » mercio revelantur, aliquando quidem ſunt vera, ſed interdùm, imò ſæpius falſa. Quæ autem » ex veri nominis prophetia ſeu dono prophetiæ propriè dicto revelantur, nunquam ſunt falſa, » ſed ſemper vera. *Silv. ibid.*

jugement

Digitized by Google

jugement même de cet auteur, qu'il convient auſſitôt après » qu'un » faux Prophete peut dire ſouvent des choſes véritables, & qu'il explique comment cela ſe peut faire : *multa futura à Pſeudo-prophetis prædici ſcimus quæ poſtea eveniunt.* Or tant que ce faux Prophete ne dira que des choſes véritables, ſans les entremêler de fauſſes, comment cette regle ſeule le diſcernera-t'elle ſuffiſamment du vrai Prophete ? ibid.

Qu'ajoute-t-il de plus ? » Qu'on doit eſtimer vrai Prophete » celui qui dit vrai, ou qui dit des choſes véritables ; & faux celui » qui ment, ou qui dit des choſes fauſſes : *Verus enim cenſeri debet qui vera prædicit, falſus, qui mendax eſt.* Qui ne le penſe comme lui, & qui ne le dit avec lui, dans le ſens qu'il l'entend, & dans lequel ſeul on peut l'entendre ? Cela eſt vrai quant à ces deux points communément & en général ; mais non à la rigueur & en toutes circonſtances. Cela eſt encore vrai, ſi l'on veut, par raport à des vérités d'une certaine nature & à des fauſſetés d'un certain genre ; mais non par raport à toute ſorte de vrai, ou à toute ſorte de faux, Dieu ne permettant pas ſelon les loix ordinaires de ſa providence, & l'ordre commun de ſa ſageſſe, qu'un vrai Prophete énonce certaines fauſſetés, ou qu'un faux Prophete annonce certaines vérités ; de quoi je parlerai plus bas. Enfin cela eſt vrai ſurtout & en toute rigueur des Prophetes d'un certain ordre, dont le caractere propre & ſpécifique eſt de dire toujours vrai & jamais faux. Tels étoient, comme je l'ai déjà dit, les anciens Prophetes, les Apôtres, les Auteurs inſpirés & canoniques ; & tel ſeroit tout homme qui ſeroit donné pour legiſlateur & pour guide, qui parleroit au nom de Dieu & de ſa part, comme le repréſentant & faiſant pour lui, dont les paroles par conſéquent ſeroient regle de foi ou de conduite & qui devroit être cru, écouté & ſuivi en vertu de ſes prophéties. ibid.

Je ne prétends point décider abſolument lequel de ces ſens convient le mieux aux paroles du Cardinal Bona, qui n'en excluent aucun de ceux-là, mais qui n'en admettent point d'autre. L'endroit du Deutéronome déjà objecté, que ce Cardinal apporte en preuve, & qui ne regarde, comme je l'ai montré, que ces ſortes de Prophetes, & les exemples qu'il cite d'Iſaïe, de Jonas & d'autres Prophetes de ce genre, autoriſent aſſez le dernier ſens, & porteroient à le regarder comme le plus naturel. Si on les prend dans ce ſens plus reſtraint, la regle eſt vraie, & à la rigueur. Si on les entend dans un ſens plus étendu, la regle, quoique vraie communément, ne l'eſt pourtant pas dans tous les cas, & elle peut ſouffrir des exceptions. ibid.

On l'a déjà dit, & on ne ſauroit trop le repéter : la vérité, & la vérité ſans mélange, eſt certainement la premiere & la principale

marque de tout vrai Prophete tel que je viens de le dépeindre : *vera & præcipua veri Prophetæ nota, veritas est.* Lorſqu'un tel Prophete parle comme Prophete, & qu'il eſt dans l'acte ou l'exercice actuel de ſa prophétie, il dit toujours vrai, & ne peut dire que vrai, parce qu'il eſt toujours mû & inſpiré par le S. Eſprit ; & c'eſt à ce caractere conſtant & ſuivi qu'on peut principalement le reconnoître; *[illegible] cen'seri debet qui vera prædicit.* Et quiconque au-contraire ſe donnant pour tel dit faux, ſe trahit par cela ſeul, & eſt deſ-là convaincu d'être faux Prophete : *falſus, qui mendax eſt.* Mais cela regarde-t-il également des Prophetes d'un autre genre, & fort inférieurs à ceux-là ? Le Cardinal Bona le dit-il, & peut-on démontrer qu'il les y renferme ?

Le Cardinal d'Ailli peut beaucoup ſervir à expliquer ſur ce point le Cardinal Bona, puiſqu'il établit la même regle que lui, quoiqu'il ne la mette que la quatrième parmi celles qui peuvent diſcerner entre les vrais & les faux Prophetes, lui préférant les trois premieres. » La quatrième regle du diſcernement, dit-il, qu'on » peut ajouter aux précédentes, eſt que les vrais Prophetes ne di- » ſent jamais faux, au-lieu que les faux Prophetes, quoiqu'ils di- » ſent quelquefois vrai, diſent plus ſouvent faux : *Quarta poteſt addi, ſcilicet, quia veri Prophetæ nunquam dicunt falſa ; falſi autem Prophetæ, licet quandoque vera dicant, tamen plerumque falſa prænuntiant.*

Tract. 2. de falſis Prophetis apud Gerſon. tom. I. p. 577.

Mais cette regle toute vraie qu'elle paroiſſe, & qu'elle ſoit effectivement en certains cas, & à l'égard de certaines perſonnes, ſurtout par raport aux Prophetes du premier ordre, l'eſt-elle univerſellement & à tous égards, & par raport à toutes ſortes de perſonnes ; & en peut-on tirer, ſelon cet auteur, une preuve manifeſte, évidente, générale & ſans exception, de la diſtinction des vrais & des faux Prophetes ? Nullement. Il ne la donne que comme un ſigne probable, vrai-ſemblable, fondé en raiſon, & appuyé ſur des conjectures ſolides ; & non comme un ſigne abſolument déciſif, évident, & pleinement ſuffiſant par lui-même : *probabilis, conjecturalis, veriſimilis, rationabilis, non evidens, non ſufficiens.* Elle eſt ſelon lui, un ſigne en quelque maniere : *aliquo modo ſignum* ; ſigne qui joint avec les autres, peut beaucoup aider au diſcernement, *multùm juvant*, mais qui ne le fait pas eſſentiellement & en premier, au-moins par raport à tous Prophetes & à toutes propheties. (*a*)

Ibid. &p. 578

ibid.

ibid.

(*a*) Ex his tatis patet quod inter veram & falſam propheriam, inter verum & falſum propheram non *ſufficienter* ex hoc diſtinguitur. . . . . De prædictis ergo quatuor differentiis patet inductivè quod non eſt aliqua doctrina *evidens* nobis tradita, per quam id poſſit conſtare, ... vel per Scripturas Sacras, vel qualcunque alias. . . . . Per has prædictas differentias in Scripturis Sacris fundatas, poteſt quidem hujuſmodi cognitio & diſtinctio *probabiliter* haberi, & *veriſimiliter* conjectari. . . . . Unde prima eſt principalis & minùs clara cognoſcibilis. ſed alia tres ſunt *aliqua modo ſigna* per quæ de prima poteſt haberi probabilis cognitio & veriſimilis *conjectura*, & ad hoc *multùm juvant* . . . . Non eſt ergo ad id aut evidens nobis tradita, ſed ſalum doctrina *probabilis, conjecturativa* & *rationalis*. Petr. de Alliaco loc. jam cit. p. 577. & 578.

Tout ce que dit ce Théologien à ce ſujet mérite d'être lu avec beaucoup d'attention. Le Cardinal Bona ne va pas plus loin que lui, & quelque cas qu'il faſſe de cette regle, on ne trouvera nulle part qu'il l'ait donnée généralement & ſans exception quelconque, comme une marque indubitable & un ſigne certain qui diſcerne. Ils ne penſoi ent donc ni l'un ni l'autre comme la Conſultation, qui en fait généralement & en tout cas un *moyen ſûr* de diſcernement, & une regle infaillible. p. 117

Eclairciſſement de quelques endroits de Gerſon. Problêmes p. 45. & 46.

Il ſeroit peut-être plus difficile d'expliquer Gerſon, qu'on ne manque pas non plus de nous objecter, s'il ne s'étoit expliqué lui-même; & il faudroit convenir qu'il auroit été trop loin, s'il avoit donné à ſes principes toute l'étendue qu'on prétend leur donner. Car, pour le dire en paſſant, ce n'eſt pas un des moindres défauts de la Conſultation, & des autres Ouvrages faits dans le même goût, d'étendre trop certains principes qui d'ailleurs ſont vrais juſqu'à un certain point, mais qui en d'autres doivent être modifiés & reſtraints.

Tom. I. pag. 51.

On n'eſt pas préciſément embaraſſé de ce qu'il dit dans ſon Traité *de la diſtinction des vraies ou des fauſſes viſions*, que » jamais ni Ange, ni Prophete n'a prédit une choſe comme future, qu'elle *ne » doive effectivement arriver*, dans le ſens que le Prophete, ou au-» moins que le S. Eſprit a eu en vûe; (& non pas, comme le traduit l'Auteur des Problêmes, *qu'elle ne ſoit effectivement arrivée*) p. 47. » quoiqu'elle puiſſe arriver autrement ou d'une autre maniere, que » ne porte la prédiction priſe à la lettre, & que ne l'entend le Pro-» phete: *Nullus ſanctorum Angelorum vel Prophetarum, quidquam eſſe futurum prænuntiavit, quin veraciter futurum ſit, in ſenſu quem ipſe, vel Spiritus Sanctus intendebant: . . . ſi non eo modo quod vocaliter prætendebatur, eveniat.*

Car 1°. il eſt clair qu'il s'agit là de la prophétie des ſaints Anges, qui ne peut jamais être fauſſe, ni mêlée d'aucun faux, étant incapables de toute fauſſeté; ou de celle des ſaints Prophetes, tels qu'Iſaïe & Jonas qu'il cite en exemple, qui étant du nombre de ces Prophetes du premier ordre, de ces Prophetes qui ſont regle, de ces Prophetes infaillibles, ne pouvoient jamais dire faux dans leurs prophéties, ni y rien mêler de contraire à la vérité. Nathan qu'il y joint pouvoit être auſſi du nombre de ces Prophetes, ou du-moins en tenir lieu par raport à David. ibid. ibid.

2°. Il eſt queſtion en cet endroit de Prophetes à qui, ſuivant notre Auteur, lorſque la prédiction ne doit point être priſe préciſément à la lettre, c'eſt-à-dire, ſelon le ſens propre & naturel que les paroles paroiſſent ſignifier, » Dieu ne manque pas de reveler » par ſon eſprit le vrai ſens dans lequel il l'entend, & dans lequel ibid.

» elle doit être entendue, soit conditionel, soit litteral, soit mysti-
» que; » comme il arriva selon lui, à Isaïe lorsqu'il prédit la mort d'Ezéchias, & à Jonas lorsqu'il annonça la destruction de Ninive: *Si idipsum quod Angelus aut Propheta prædixit, non eo modo quod vocaliter pretendebatur, eveniat, plus* (& non pas *prius* * comme on le lit dans les Problêmes) *super hoc a Spiritu Sancto revelationem accipiet de prophetia aut revelatione sic vel sic intelligenda, conditionaliter, mystice vel litteraliter. Sic factum est in Jona & Isaïa.* Or ce privilege, d'être instruit immanquablement en pareil cas par le S. Esprit même du vrai sens de sa prophétie ou de sa révélation, & de la maniere dont elle doit être entendue, peut bien regarder les Prophetes d'un certain genre, tels que ceux que nomme Gerson; mais regarde-t-il de même tout Prophete quel qu'il soit, toute personne qui est favorisée de révélations?

p. 46.

Certainement S. Thomas ne le pensoit pas, lui qui distingue entre les vrais Prophetes ceux dont l'esprit est parfaitement éclairé, *quorum mens divinitùs illustratur perfectè*, de ceux dont la lumiere n'est pas aussi parfaite, & qui ne connoissent pas comme les premiers tout ce que le S. Esprit se propose tant dans leurs visions ou leurs révélations, que dans leurs paroles, ou dans leurs actions: *Non omnia cognoscunt quæ in eorum visis, aut verbis, aut etiam factis Spiritus Sanctus intendit.* Le Cardinal Bona ne le croyoit pas non plus, lui qui établit pour maxime, que » la vérité de la prophétie consiste proprement dans la chose même révélée de Dieu, & non » dans l'intelligence qu'en a le Prophete; pouvant fort bien arriver qu'une révélation soit vraie, & vienne de Dieu, quoique sa » signification & son vrai sens soient cachés à celui qui l'a, & qu'il » en donne une fausse explication, en l'entendant & l'interprétant » autrement que Dieu ne la conçoit & ne l'entend. » (*a*) Il donne pour exemple celui de S. Bernard dans la prédication des Croisades, quoiqu'entreprises, selon le Cardinal Bona, par une opération secrete de l'Esprit de Dieu, & confirmée par une multitude de miracles. On pourroit y ajouter beaucoup d'autres Saints

2. 2. q. 173. a. 4. in Corp.

ibid.

De discret. Spirit. c. 17. n. 5.

* Cette alteration dans le texte, a occasionné nécessairement une fausse traduction dans la version. (*on ne trouve pas révéler au Prophete que sa prophétie doive être entendue de telle & telle maniere*) Ce n'est pas ce que dit Gerson, mais ce que lui fait dire l'Auteur des Problêmes. Je ne prétens pas l'accuser en cela de mauvaise foi: accusation qui peut avoir lieu sur d'autres points; mais cela confirme au moins ce que j'ai dit de son peu d'exactitude & d'attention, cependant dans l'Extrait on a eu soin de corriger dans la suite de ce même texte une faute d'impression très peu importante, & on a laissé celle-là, qui se trouvant si proche de l'autre, n'a pu vraisemblablement échapper au rectificateur. J'en demanderois volontiers la raison: car j'avoue que je ne suis pas assez fin pour la deviner.

(*a*) » Veritas prophetiæ in re ipsa à Deo revelata consistit, non in ejus intelligentia: femper enim verum est quod ipsa dicta & incommutabilis veritas loquitur, *quæ nihil ab homine habet* » *fallibile*: neque repugnat quod revelatio sit vera & à Deo, ejus autem explicatio falsa & » ab homine qui eam à Deo quem Deus intelligat, interpretatur. . . . Potest enim contingere » revelatio sit vera & divina, sed verus ejus significatio reliquo eventus lateat. . . . . Celeberri- » mum hujus rei exemplum extat in vita S. Bernardi &c. *Bona de discr. Spirit. c. 17. n. 5.*

Digitized by Google

& d'autres Saintes. Il faut donc reſtraindre néceſſairement les paroles de Gerſon à un certain genre de Prophetes, tels que ceux qu'il ſpécifie.

3°. Quand on les étendroit à d'autres, qu'en pourroit-on conclure par rapport à la queſtion preſente? Qui doute que tout ce que dit un Prophete par l'eſprit de prophétie, (ce que ſuppoſe ici Gerſon) n'arrive toujours dans le ſens & de la maniere dont Dieu l'entend, & le fait entendre à ſon Prophete; & qu'il eſt impoſſible qu'un tel évenement une fois prédit n'arrive point, par qui que ce ſoit qu'il ſoit prédit: *Nullus ſanctorum Angelorum vel Prophetarum quidquam eſſe futurum pronuntiavit, quin veraciter futurum ſit.* Mais qu'eſt ce que cela fait par raport à d'autres choſes qu'on pourroit y mêler par un autre eſprit que par celui de prophétie? & comment peut on montrer que Gerſon exclut par là ce mélange dans toutes ſortes de perſonnes? ſurquoi roule préciſément notre queſtion.

Ce qui pourroit former plus de difficulté, c'eſt ce qu'ajoute ce Théologien dans ſon Traité *de l'examen des Eſprits*, par raport aux viſions & aux révélations, & à plus forte raiſon par conſéquent par raport aux prophéties. Il veut » qu'on examine non ſeulement la » qualité des perſonnes; mais encore celle des viſions, & que l'on » voye ſi tout y eſt vrai juſqu'à la moindre partie, ou, comme il » s'exprime, juſqu'à la moindre propoſition: *ſi vera ſunt omnia, etiam uſque ad minimam propoſitionem:* parce, dit-il, que le faux » ne peut jamais ſe rencontrer dans l'eſprit de vérité; au-lieu que » l'eſprit du menſonge peut employer & ſuggerer mille vérités évidentes pour tromper enſuite par une ſeule fauſſeté qu'il y fait entrer en développer: *Quoniam in Spiritu veritatis falſitas non eſt; in Spiritu autem mendacii mille quandoque ſunt veritates aperte, ut in unica latenti falſitate decipiat.* Tom. I. p. 40. Conſid. 8 p. 46. Pour cette fois il faut rendre juſtice aux Problêmes: le texte eſt exactement raporté, & la traduction eſt aſſez fidele.

Mais la ſolution n'eſt pas impoſſible. 1°. Cette regle, quoique vraie communement & généralement parlant, n'eſt pourtant pas invariable, & ſans exception dans l'application qu'on en doit faire; & Gerſon ne la donne point pour telle. Il n'en reconnoît même à proprement parler d'abſolument certaine & infaillible, par raport au diſcernement des eſprits dans les cas particuliers, que celle qu'il qualifie d'*in piration intime*, de *goût intérieur* fondé ſur l'*expérience* des voies de Dieu, & d'*illuſtration* de l'Eſprit S. qui leve tous les doutes, & qui diſſipe toutes les ténèbres: ce qu'il confond avec le *don* même *du diſcernement des eſprits.* (a) Or ce don, quoi- Ibid. Conſider. 3. & 4.

(a) » Probare Spiritus, ſi ex Deo ſunt, per regulam artis generalem & infallibilem pro » particulari caſu, aut non poteſt, aut vix poteſt humanitùs fieri, ſed requiritur donum Spi-

qu'il ne manque jamais à l'Eglise, parce qu'il lui est nécessaire dans les occasions, n'est pas commun selon Gerson, (*a*) il n'est pas donné à tous; il n'est même accordé qu'à très-peu de personnes; c'est-à-dire, à ces *hommes spirituels* dont parle l'Apôtre, que l'onction intérieure instruit de toutes choses, qui jugent de tout, & qui discernent même entre le jour & le jour. Et peut-être aujourd'hui est-il plus rare que jamais.

Ibid. Consider. 2.

2°. Quelque légitime que soit cette regle, & de quelqu'usage qu'elle puisse être, aussi bien que plusieurs autres qu'il preferit; il avertit néanmoins avant que de les donner, qu'aucune de ces marques, seule & séparée des autres, n'est par soi-même un signe décisif & suffisant; & qu'il faut les réunir toutes, ou du-moins plusieurs, pour former une assurance & une conviction raisonnable; comme on le doit faire dans toute matiere qui se décide plûtôt par des conjectures fondées, de fortes probabilités, & de grandes vraisemblances, que par une certitude & une évidence infaillibles. Un seul de ces signes considéré sans les autres, ou quelques-uns joints ensemble pourroient tromper: il faut en accumuler plusieurs, & avoir égard à tous: *Fallit unum signum, vel paucæ; si non in unum plura conglobaverimus: ita in conjecturali causa faciendum.* Est-ce avec cette réserve que la Consultation parle de cette regle, & des autres qu'elle preserit?

Ibid. Consider. 6.

3°. Que dit après tout cette regle, ou cette *Considération*, comme Gerson l'appelle? Que » pour s'assurer si les visions sont de » Dieu, il faut savoir si tout y est vrai jusqu'à la moindre propo» sition; & cela parce qu'il ne peut y avoir de faux dans l'esprit » de vérité; au-lieu que l'esprit de mensonge est sujet à mille fauss» setés. » Cela prouve bien à la vérité, que les vraies visions, selon Gerson, doivent être communément exemtes de ce défaut; & cela montre encore mieux, que tout ce qui y tiendroit de la fausseté, quelque leger & quelque peu important qu'il fût, n'y peut venir de l'esprit de Dieu, en qui il n'y a que vérité. Mais cela démontre-t-il également, comme on prétend l'inférer, qu'il ne puisse jamais s'y mêler d'ailleurs quelque faux, ou que le moindre faux qui s'y mêleroit dût les faire absolument rejetter? En effet Gerson dit bien que » nulle fausseté ne peut se rencontrer *dans* l'esprit de

» ritûs Sancti, quod Apostolus nominavit *Discretio Spirituum*..... (Hic) modus invenitur » per inspirationem intimam, seu intimum saporem, sive per experimentalem dulcedinem » quamdam, sive per illustrationem à montibus æternis, effugantem tenebras omnis dubieta» tis. » *Gerson. de probatis ac Spirituum, Consider.* 3. & 4.

(*a*) » Probate Spiritus si ex Deo sint, non cuilibet datum est, sed aliquibus per Spiritum » Sanctum, qui Ecclesiæ nunquam defuit in necessariis. Sicut igitur non omnium est prophe» tare, nec evangelizare omnium est, nec omnium interpretari scripturas, sed aliquorum ex » officio usque in finem sæculi, sic non omnium est probare Spiritus si ex Deo sunt: sed quibus » datum est: quales sunt Spirituales quos unctio docet de omnibus, qui de omnibus judicant, » etiam inter diem & diem. » *Gerson. ibid. Consider.* 2.

Digitized by Google

» vérité, *quoniam in Spiritu veritatis falsitas non est:* mais dit-il de même que nulle fausseté ne peut se rencontrer *avec* l'esprit de vérité, ni se mêler où il est? S'il a voulu le dire, pourquoi ne l'a-t-il pas dit? Etoit-il si difficile de s'exprimer ainsi, ou Gerson ne savoit-il pas parler?

4°. S'il ne l'a pas dit, c'est qu'il ne le pensoit pas, & qu'il croyoit même tout le contraire. Il ne pouvoit s'en expliquer plus clairement, qu'en convenant, comme il l'a fait, & en donnant pour un principe constant & indubitable en ces matieres, » que dans les » œuvres singulieres il se trouvoit souvent des *choses fausses* & mal » expliquées, qui donnoient occasion d'erreur aux simples; quoi-» qu'il s'y rencontrât aussi beaucoup de traits *divins* & très-sublimes: *In talibus quippe plurima sæpe reperimus, aut FALSA, aut malè explicata, ac proindè erroris materiam præbentia simplicibus; quamquam in multis DIVINA altissimaque SINT.* J'ai déjà rapporté cet endroit en preuve de l'infidélité de la traduction des Problêmes, & je le repète ici en preuve de mon sentiment. Qu'on retienne bien surtout ces derniers mots: *quamquam in multis DIVINA altissimaque SINT*, » quoiqu'il s'y trouve aussi beaucoup de traits qui » SONT DIVINS & très-sublimes: QUI SONT, dit Gerson, & non QUI PAROISSENT, ainsi qu'on le lui fait dire. Ces choses s'accordent donc, selon Gerson, quoique très-opposées. Le *faux* ne fait pas qu'il n'y ait rien de *divin*: ni le *divin* ne fait pas qu'il n'y ait rien de *faux*. Aussi Gerson les admet-il sans les confondre; & sans prétendre ni autoriser, ni déprimer l'un par l'autre, ne nie-t-il pas l'un à raison de l'autre, suivant le principe de nos Docteurs. Ainsi en use en pareil cas tout sage partisant du discernement, ou du mêlange.

Epist. Gers. super lib. Jo. Ruysbroch, de orn. Spir. nupt. tom. I. p. 63.

L'Auteur des *Problêmes*, qui est vrai-semblablement le même que celui des *Avis aux fideles*, paroît ici assez embarassé. Il ne peut soutenir sa fausse traduction, & *avoue* qu'en cela il a *ajouté au texte*: il falloit dire, pour parler plus juste, qu'en le traduisant il l'a altéré. Encore raporte-t-il ici fort mal sa traduction même, & la change-t-il en mettant, je ne sçais pourquoi, *faits* au lieu de *traits*. Mais il revient toujours à son idée, & n'en croit pas moins que c'est *le vrai sens du passage*; & que l'aveu que fait Gerson de ce *mêlange* de choses divines & très-sublimes avec d'autres défavantageuses & répréhensibles, n'est qu'un *aveu apparent*, & non réel. Ainsi *sont* veut toujours dire *paroissent*. Il *veut bien* néanmoins *supprimer l'addition*, en en conservant toujours le sens, & il demande *ce qu'il en reviendra à sa partie?* Rien sans doute, si le sens de Gerson est celui que cet auteur lui prête contre la teneur de ses paroles qu'il interprete à sa façon; beaucoup, si le sens de Gerson est

Nouveau Problême p. 12.

ibid.

ibid.

Digitized by Google

celui que ſes paroles préſentent lorſqu'on les rend fidelement, & qu'on doit par conſéquent lui donner : car il en reſulte que le mélange eſt très-poſſible, & qu'en certaines œuvres ſingulieres, telles que celles dont parle Gerſon, il eſt même actuel. Mais il ne nie pas *tout mélange*, & il ne *doute pas*, dit-il, *qu'il ne puiſſe y avoir dans certaines perſonnes quelque mélange de divin avec des foibleſſes humaines*, & même avec *quelques mépriſes*. Cet aveu eſt remarquable, j'en prens toujours acte. Mais eſt-ce le mélange de Gerſon qu'il reconnoît, le mélange de beaucuup de choſes fauſſes & mal conçues avec pluſieurs autres très ſublimes & vraiment divines : *plurima falſa aut malè explicata, quamquam in multis ALTISSIMA & DIVINA.* Tel eſt le mélange de ce Théologien : eſt-ce celui de notre auteur ? C'eſt ainſi qu'il entend & *poſſede ſon Gerſon*, dont il *proteſte* cependant avoir lu *exactement & en entier* tous les Ouvrages qu'il cite. Mais c'eſt peut-être trop inſiſter ſur de ſemblables vétilles.

Ibid. p. 13. & 22.

5° (& ceci acheve de faire connoître le vrai ſentiment de Gerſon). Il regardoit ſi peu la maxime dont il s'agit comme abſolue, comme univerſelle, comme n'admettant aucune exception en aucun cas, que lui-même ne l'a pas ſuivie en pluſieurs rencontres : ainſi ſa conduite explique là-deſſus parfaitement ſa doctrine. Témoin le *Jugement* qu'il porta, & qu'on lit encore dans ſes Oeuvres au ſujet de la bienheureuſe Hermine, après la mort de laquelle il fut conſulté pour ſavoir ce qu'on devoit penſer de ſes viſions, & de toutes les choſes extraordinaires qui s'étoient paſſées en elle. C'étoit une femme fort ſimple, d'une grande pénitence, & pleine de pieté, qui fut favoriſée & éprouvée de Dieu en bien des manieres. Sa vie ſe trouve en manuſcrit dans la Bibliotheque de S. Victor, & elle n'a point été donnée au public. On peut la ranger parmi les vies des Saintes myſtiques de ces derniers ſiécles. Elle renferme des traits tous ſemblables, c'eſt à-dire, des choſes très-grandes & très-petites, très divines & très-humaines, & du faux même mêlé avec du vrai dans pluſieurs de ſes révélations & de ſes viſions. Ceux qui voudront s'en inſtruire par eux-mêmes, peuvent ſatisfaire aiſément leur curioſité.

Tom. I. p. 83 Judicium Jo. Gerſonii de vita S. Erminæ.

Or Gerſon qui l'avoit vûe & lue, *vidi & legi*, en porte un jugement très-avantageux, & n'y trouve rien qui l'empêche de reconnoître dans cette pieuſe femme, au milieu d'opérations ſi différentes, le mouvement & l'impreſſion marquée de l'Eſprit de Dieu. Il ne voit rien dans tout ce qu'on en raconte, d'oppoſé à la foi, qui ne ſe liſe dans les hiſtoires autentiques de pluſieurs Saints, qui ne ſoit très-croyable quoique très-miraculeux ; & il penſe ſeulement qu'à raiſon de l'ignorance de certains par raport aux voies de Dieu,

&

Digitized by Google

& de l'incrédulité de pluſieurs autres, il ne faut pas rendre trop publics des faits ſi merveilleux; ſe contentant de les communiquer à ceux qui peuvent s'en édifier. Ce n'étoit pas le ſentiment de Gerſon ſeul; c'étoit auſſi celui de pluſieurs perſonnes habiles, qu'il déclare avoir conſultées, & qui ſouſcrivirent comme lui la réponſe qu'il fit en ſon nom & au leur. (*a*)

Gerſoniana I. 4. p. C. 4

Je n'ignore pas que M. Dupin, qui nous a procuré la belle édition de Gerſon, l'accuſe à cette occaſion de s'être écarté de ſes regles, & de n'avoir pas tenu ferme à ſes principes. Si on l'en croit, il faut rejetter ſon trop de crédulité aux viſions d'Hermine, & l'approbation trop favorable qu'il y a donnée, ſur la complaiſance & la foibleſſe qu'il a eue pour ſon ami Morel directeur de la bonne Hermine. (*b*) Mais ſans manquer aux égards dus à ce célèbre Ecrivain, dont le jugement n'eſt pas toujours infaillible, n'eſt-il pas plus raiſonnable, plus équitable, plus reſpectueux, & plus vrai de penſer qu'un auſſi grand Théologien, qu'un homme auſſi pieux & auſſi éclairé que l'étoit Gerſon, dont la complaiſance & la foibleſſe n'ont jamais fait le caractere, n'avoit ni oublié, ni abandonné ſes principes: mais que connoiſſant au-contraire la valeur & l'étendue de ſes regles, & les renfermant dans leurs juſtes bornes, il ſavoit l'uſage qu'il en falloit faire dans l'application, & comment en certains cas particuliers on devoit les modifier & les reſtraindre.

A l'égard de ce que je viens de dire par raport à Gerſon & au Cardinal Bona, je le dis de tous les autres Théologiens, qui ont ſuivi ceux-ci ſur ces matieres, & qu'il faut expliquer comme eux, n'ayant point une doctrine différente de la leur. S'ils ont regardé communément le *vrai* & le *faux* comme la marque de la vraie ou de la fauſſe prophétie, comme le caractere du vrai ou du faux Prophete, ce n'eſt, & ce ne peut être que de la maniere dont je l'ai dit, & dans les ſens que j'ai marqués, & que je marquerai encore plus bas, en établiſſant les regles de diſcernement par le *faux*.

Mais je ne puis me reſoudre à quitter ces Théologiens, ſans faire reparoître encore une fois l'Auteur des *Problêmes*, que je perds

(*a*) » Vidi librum illum & legi, quanquam & quantum ſufficere arbitratus ſum: (qui) liber » continet mirabiles fatis atque inſolitas viſiones ..... In prædicto libello nihil continetur » quod debeat reputari contrarium fidei catholicæ nec aliqui articulorum credendorum.... Si- » milia omnino vel ſaltem talia leguntur in hiſtoriis authenticis de vita SS. Patrum, ... nec » omnia, ut ponuntur, poſſunt à miraculo defendi..... Tamen ob parvam eruditionem mul- » torum in Sacris ſcripturis & hiſtoriis, & præcipue ob innatam quamdam incredulitatem & » duram cervicem, non expedit paſſim & generaliter modo publicare, ſed illis duntaxat quos » veriſimile erit ex his ſalubriter ædificari. ... Subſcripſerunt huic litteræ manibus propriis » in teſtimonium pacis mecum ferventer & conſentiens, illi quos tales eſſe cognoſcis, qui veriſ- » militer non poſſint nec velint decipere, quibus nec vitium eſt impune poſſe mentiri. » *Oe ſ. tom. 1. p. 23. & ſuiv.*

(*b*) » Ad deſcriptas hucuſque de viſionibus & revelationibus regulas, ſi adamuſſim exegiſſet » Gerſonius eas, quæ in hiſtoria Herminæ legebantur, fortaſſe non ita pronus fuiſſet ad eas ap- » probandas. Veniam videri poteſt hic in gratiam amici ſui omnino Morelli Canonici Remenſis » hujus fœminæ revelationibus nimis credulus fuiſſe. » *Dupin* loc. laud.

p. 57. peu de vûe, & que je retrouve encore ici en faute. Dans la multitude de celles que je remarque dans son Ouvrage, celle-ci m'étoit presque échappée : ce qui m'oblige de la rappeller en cet endroit, quoique peut être moins à sa place. Elle regarde une fausse traduction d'un passage du Cardinal Bona cité ci-dessus ; traduction qui n'est pas à la vérité de sa façon, mais qu'il confirme par son suffrage, & par l'usage qu'il en fait.

Surquoi il est bon d'observer, que dans tout ce qu'il raporte du Traité de ce savant Auteur sur *le discernement des esprits*, dont il prétend faire un precis & une analyse exacte, qui renferme six grandes pages, il ne cite pas un seul mot du texte original ; mais seulement *la traduction françoise, qui a été faite de cet Ouvrage, & qui est aujourd'hui*, dit-il, *entre les mains de tout le monde*, (c'est-à-dire, pour ne s'y pas méprendre, entre les mains de très peu de personnes.) Sur des points de cette importance, des Théologiens ne se contentent pas d'une traduction qui pourroit être fautive, & qui ne peut jamais avoir l'autorité du texte : il leur faut l'Auteur même. Encore cette traduction qu'on substitue au texte, & qu'on donne comme faisant foi, la suit-on toujours fidelement, & ne se rend-on pas quelquefois le libre interprete du Traducteur, comme on l'est souvent des Auteurs ? La réputation de cet Ecrivain en fait d'exactitude & de bonne-foi sur ce qu'il cite, ou ce qu'il traduit, n'est pas assez bien établie, pour interdire jusqu'à la moindre défiance. Mais c'est un point que je laisse à examiner à qui voudra s'en donner la peine.

p. 56. & suiv

p. 56.

Je n'ai besoin que de l'endroit même dont il s'agit, pour montrer combien il est mal traduit, & d'une maniere peu conforme au vrai sens de l'Auteur. *Prima ac præcipua veri Prophetæ nota, veritas est*, dit ce Cardinal : *verus enim censeri debet qui vera prædicit ; falsus, qui mendax est.* Ce que le Traducteur, quel qu'il soit, rend ainsi, & après lui l'auteur des Problêmes qui adopte sa traduction : » La » vérité est la premiere & principale marque du vrai Prophete ; » car on doit estimer veritable celui qui *ne* prédit *rien que* de vrai, » & faux celui qui *ne* dit *que* des mensonges. » Or il est manifeste qu'une telle traduction est doublement infidele, & qu'elle ajoute visiblement au texte. *Verus Propheta censeri debet qui vera prædicit*, ne veut pas dire en bonne grammaire : On doit estimer pour véritable Prophete celui *qui ne dit rien que de vrai* ; mais celui *qui dit vrai*, ou qui prédit des choses véritables : Et ce qui suit, *falsus, qui mendax est*, veut dire encore moins : Et on doit juger faux Prophete, celui *qui ne dit que des mensonges* ; mais simplement, celui qui ment, ou *qui dit des mensonges.* Il n'y a écolier, ni maître, qui ne traduisît ainsi.

De discret. spirit. c. 17 § 5.

p. 57.

Il n'eſt pas moins conſtant qu'une telle traduction ne rend nullement le ſens de l'Auteur, & qu'elle le contredit même formellement. Car, pour ne parler que du ſecond membre, le premier ayant été ſuffiſamment diſcuté, n'eſt-on donc *faux Prophete*, que quand on ne dit *que* des menſonges, & ceſſe-t'on de l'être dès que l'on dit quelque choſe de vrai? A ce compte, le Démon ne le ſeroit jamais, ou preſque jamais: car il eſt rare qu'il ne diſe *que* des menſonges, ſans y mêler quelques vérités. Ce n'étoit pas au-moins la penſée du Cardinal Bona, qui établit en cent endroits, d'après les Peres & tous les Maîtres de la vie ſpirituelle, que l'eſprit de ténèbres ſe transformant en ange de lumiere, mêle ſouvent le bien avec le mal, le vrai avec le faux, pour mieux ſéduire & tromper les hommes; & qui appuye là-deſſus la néceſſité de s'en défier & le beſoin des précautions. Ce qu'il y a d'admirable, c'eſt que précisément deux lignes après on dit, & on lui fait dire tout le contraire: *Il ſuppoſe*, dit-on, *que le faux Prophete peut dire*, & dit en effet quelquefois *des choſes veritables, & il explique comment cela ſe peut faire*. Or comment cela eſt-il vrai, ſi on le diſtingue du véritable, en ce que celui-ci dit toujours vrai, ou *ne dit rien que de vrai*, & que celui-là ne le dit jamais, ou *ne dit que des menſonges*? La contradiction eſt palpable, & ce n'eſt pas le ſeul exemple qu'on en trouve dans les Problêmes. En vérité l'Auteur médite bien peu ce qu'il écrit: du-moins a-t'il écrit ici ſans réflexion. p. 58.

J'appuie à deſſein ſur des fautes auſſi groſſieres, & qui ſautent aux yeux de tout le monde, pour mieux faire connoître le caractere de cet Auteur, & pour rabattre un peu, s'il eſt poſſible, de ſon air de confiance. Malgré ſes infidélités, ſes contradictions, & ſes mépriſes de tout genre, il parle comme un homme qui ſeroit ſérieuſement perſuadé qu'on ne peut répondre à ſon Ecrit, & qu'on n'oſeroit attaquer ſa prétendue Tradition. Il ſe glorifie de n'avoir eu juſqu'à préſent *qu'un ſeul contradicteur* au-moins public, & il paroît triompher de ce que cette *unique Piece qui ſe montre contre les Problêmes, & contre la Tradition qui les ſuit*, n'en ſaiſit & n'en releve que quelques endroits, tandis qu'elle en laiſſe *cent autres dont* elle *néglige totalement la diſcuſſion*. Il faut le contenter en lui ôtant ce ſujet de reproche; & en continuant comme nous avons commencé, mettre dans une telle évidence les défauts de cet Ouvrage, qu'on puiſſe faire repentir les Conſultans de s'en être autoriſés. C'en eſt bien aſſez ſur cette premiere réflexion. Nouveau Probl. p. 2. p. 12.

Seconde Réflexion ſur la même difficulté.

En ſecond lieu, quand on avance que le *mélange* du vrai avec le faux, en tout état & en toutes circonſtances, eſt abſolument & par ſoi-même excluſif de l'opération ou de l'inſpiration divine, au-moins en ce qui regarde toute prophétie & tout Prophete, & que c'eſt

une preuve déciſive qu'il n'y a rien de Dieu dans de telles prédictions, ni dans celui qui les fait ; je demande de quel *mélange* on entend préciſément parler ? Eſt-ce de celui que j'ai appelé *alternatif & ſucceſſif*, ou de celui que j'ai nommé *concomitant & ſimultané* ? C'eſt-à-dire, prétend-on par là que tout homme qui dit faux en certaines occaſions, où il aura parlé par ſon propre eſprit croyant parler par l'eſprit de Dieu, ne ſera plus par cela ſeul recevable en d'autres où il diroit vrai, ni admis à prétendre que c'eſt alors l'eſprit de Dieu qui l'auroit fait parler ? Le faux qui aura précédé, ſoit qu'il parte de l'homme, ſoit même qu'il vienne du Démon, decidera-t-il ſouverainement contre tout vrai divin qui pourroit ſuivre ? Et ſera-t-on déclaré dès-lors faux Prophete en tout, parce qu'on n'aura pas été vrai Prophete ſur quelque point ? Ou bien reſtraint-on davantage cette maxime, & la borne-t-on ſeulement en fait de prophétie, à l'impoſſibilité du mélange du vrai avec le faux dans le même tems, la même circonſtance & la même action, ſans l'étendre ni à ce qui auroit précédé, ni à ce qui pourroit ſuivre ?

Ci-deſſus p. 87.

J'ai déjà dit que la Conſultation ſembloit l'étendre à tout, & combattre également l'un & l'autre *mélange*. On ne peut en effet conclure autre choſe du principe général qu'elle établit, que *le moyen ſûr de diſcerner* tout *faux Prophete du veritable, c'eſt de ſurprendre dans quelque menſonge, ou dans quelque fauſſeté, quiconque ſe mêle de prophetiſer, ſans avoir égard à TOUT ce qu'il peut avoir dit de vrai* : auſſi bien que des exemples qu'elle aliégue de différentes Sectes, que cette ſeule raiſon, ſi on l'en croit, *a fait rejetter pour toujours & ſans reſſource*, en preſcrivant indéfiniment contre toutes leurs prédictions ; & encore plus de l'application qu'elle en fait aux Convulſionnaires, dont les *mépriſes* ſur certains points forment, à ſon jugement, la *preuve la plus conſtante & la plus complette, que ce n'eſt*, ni ne peut être *l'eſprit de Dieu qui les fait parler*, même dans ce qu'ils diſent de plus *vrai*. Il y a encore quelques autres traits répandus dans la Conſultation, qui ont raport à cette idée & qui la confirment ou du-moins qui la ſuppoſent.

p. 11.

ibid.

p. 10.

V. p. 27. & 28.

Cependant je ne puis croire que les Conſultans y tiennent ſérieuſement, & je la regarde, au-moins par raport au premier mélange, comme une penſée hazardé de leur part, qu'ils ne voudroient pas ſoutenir dogmatiquement, & qu'il ſeroit en effet très-facile de détruire par des exemples ſans nombre & par des autorités ſans replique : ce que j'ai dit juſqu'ici doit ſuffire. Mais n'y eût-il que le ſeul fait de Saul raporté par l'Ecriture, tantôt ſous la main de Dieu, & tantôt ſous la main du Démon, tantôt prophétiſant par l'eſprit du Seigneur, & tantôt parlant par le mauvais

1. Rois ch. 10. 16. 19.

Digitized by Google

eſprit, il renverſeroit totalement cette pretention. Auſſi paroiſſent-ils ſur la fin de la Conſultation ſe réduire au ſecond mélange, qui eſt celui qui ſe trouveroit, ainſi qu'ils s'expriment, *dans les mêmes actions individuelles*, & ſur lequel ils appyent principalement. Encore ne ſçais-je s'ils ne céderoient pas même ſur ce point comme l'Auteur des Problêmes, ſi on n'entendoit par ce mêlange, qu'un mêlange de *concomitance*, & non de *concert* entre les différens principes, qui eſt en effet tout ce que nous entendons, & tout ce que nous demandons : car il paroît que c'eſt ce qui les touche. (*a*) p. 27.

Quoiqu'il en ſoit des Conſultans, on ne peut au moins douter que les plus célèbres Ecrivains de leur parti, & qui ſont les plus avoués par eux (peut-être même ſont ils du nombre de ceux qui ont ſigné la Conſultation) ne ſoient rendus là deſſus, & ne faſſent même aucune difficulté d'en convenir. *Je ne doutai jamais*, dit l'auteur des Problêmes, quoiqu'en termes aſſez mal digerés, mais dont le ſens n'eſt pas équivoque, *qu'il ne puiſſe y avoir quelque mélange de divin avec des foibleſſes humaines dans certaines perſonnes, à qui Dieu accorde quelquefois des graces de revelations, ſuivies de quelques mepriſes dans un autre tems, & non plus ſous la même impreſſion.* C'eſt le même qui nous paiſoit auſſi dans un même événement le mélange de *concomitance*, pourvû qu'il ne fut pas *concerté* & qui avouoit que l'on ne pouvoit nier un tel mélange dans certaines œuvres divines. (*b*) Ceci devroit, ce ſemble, nous raprocher, & il faut eſperer que ce point important ſur lequel on eſt d'accord, contribuera un jour à la conciliation, & deviendra comme un point de réunion, quand on voudra bien s'entendre & ſe rendre juſtice, Nouveau Problême p. 12. 1. Problême p. 11.

L'Auteur du *Syſtême du mélange confondu* &c. quelqu'ennemi qu'il ſoit du mélange & des Mélangiſtes, auſſi bien que celui des *Avis aux fideles*, & en particulier du premier *ſur le mélange*, n'inſiſtent non plus que ſur le mélange de la ſeconde eſpece, & ſont peu d'attention au premier. (*c*) Ce qui leur déplaît le plus dans le mélan-

(*a*) » Cette idée de *mélange* dans les Convulſions, diſent-ils, choque les premieres notions » du bon ſens, & celles de la religion, qui ne peut ſouffrir que l'on faſſe *entrer* Dieu & le Démon, ſouvent *dans les mêmes actions individuelles*. . . Le vrai & le faux compoſent ſouvent » une même période. Telle prédiction qui eſt vraie dans une de ſes parties, eſt fauſſe dans l'autre. . . . . Quel moyen de diviſer une telle œuvre ? Quel moyen encore plus de la partager » entre Dieu & le Demon ; ou entre Dieu & le propre eſprit de l'homme abandonné à lui-même ? » *Conſult.* §. 27. & 28.

(*b*) » Qu'entendons-nous ici par le mélange de principes dans une œuvre ? Eſt-ce *une ſimple concomitance* ? Nullement. *Car qui a dit que Dieu ne puiſſe opérer & dans le même lieu & dans le même tems que le Démon agit de ſon côté* ? *1. Prob.* p. 11.

L'Auteur de l'*Avis ſur le mélange* diſoit auſſi : » Le mélange qu'il faut trouver ici, s'il eſt » poſſible, n'eſt pas un mélange qui eſt *une ſimple concomitance par le lieu*, une réunion de choſes choquantes & édifiantes *dans la même place*. Perſonne ne conteſtera jamais *que Dieu & le Démon ne puiſſent opérer en même tems*. &c. p. 2. n. 5.

(*c*) C'eſt ce qui donna lieu au Syſtême du nouveau mélange, [dit l'Auteur du *Syſtême du mélange confondu* &c. p. 12. & 21.] qui conſiſte à dire que dans les Convulſions *il y a un*

Digitized by Google

lange même qu'ils combattent, comme s'en explique l'Auteur des *Avis* dans son ſtile ordinaire, c'eſt le prétendu *concert de principes oppoſés*, agiſſant chacun de connivence, *& produiſant par des operations combinées des ſymptômes tout diſparates, beaux & laids, édifians & indignes de Dieu; d'où réſulte une ſeule œuvre, une œuvre unique, un tout moral, un ſeul corps aſſorti & compoſé de pluſieurs pieces qui ſe tiennent parfaitement*, qui ſe regardent, *& qui ſont faites l'une pour l'autre.* C'eſt en cela qu'ils font conſiſter l'*état de la queſtion* ſur le mêlange, quoique nous ne l'y ayons jamais miſe, & que nous ſoyons bien éloignés de l'y mettre. Cette injuſte accuſation eſt partout répétée dans les Ecrits des Anti-convulſionniſtes, & partout rejettée dans ceux des Mêlangiſtes. (*a*)

Avis ſur le mêlange p. 2. n. 3.

1. Probl. p. 11.

Au-moins l'eſt-elle pleinement dans le mien; & ce que j'en avois déja dit en différens endroits, (*b*) méritoit bien qu'on y fit quelqu'attention. Un peu d'équité auroit du retenir, ou rendre plus reſerve l'Auteur du *Syſtême du mêlange confondu* &c. qui n'a écrit que depuis; & lui faire excepter de la fauſſe attribution d'un *Syſtême*, auquel perſonne de nous ne ſe reconnoît, ceux qu'il n'auroit pu viſiblement y renfermer. Je ne parle que pour ce qui peut me regarder: je laiſſe à d'autres plus maltraités que moi à ſe plaindre, & à ſe juſtifier d'imputations encore plus odieuſes, & auſſi fauſſes, dont on pourroit eſperer de détromper ſes amis dans tout autre tems que celui-ci. Si d'un côté les corps ſont en convulſion, les eſprits y ſont de l'autre; & ce genre de convulſions, où certainement il n'y a rien de Dieu, & où on ſe trouveroit trop heureux de pouvoir admettre le mêlange; eſt d'autant plus dangereux & plus funeſte, qu'il gagne & ſe communique à vûe d'œil, qu'il affecte juſqu'au cœur, & change juſqu'aux caracteres. C'eſt là ſans contredit le mal le plus épidémique, & le phenomene le plus extraordinaire de nos jours.

p. 40 & 43. de ce calomnieux Ecrit.

Mais revenons. Si le premier mêlange eſt poſſible, comme on en convient, & comme on ne peut le diſpenſer d'en convenir; pourquoi le ſecond ne le ſeroit-il pas, & en quoi répugneroit-il plus que l'autre? Si l'alternative du vrai & du faux provenant de différens principes, peut quelquefois ſe trouver dans la même perſonne en différens tems & en différentes actions, ſans préjudice de l'opération ou de l'inſpiration divine, pourquoi la réunion de l'un & de l'autre provenant auſſi de différentes cauſes, ne pourra-t'el-

Réponſe à la difficulté du diſcernement.

» *mêlange de principes qui ſe font agiſſans en même tems*; que chacun de ſon côté produit des » ſymptômes très-différens, dont les uns paroiſſent édifians, & les autres très-indignes de » Dieu; . . . . . mais qui ſont tellement liés & tellement mêlés, qu'il en réſulte une ſeule œu» vre, une œuvre unique. » Or c'eſt ce Syſtême qu'il ſuppoſe, & qu'il combat

(*a*) V. les *Lettres* de M. P. *ſur l'Inconvénient des Convulſions*, & le *Diſcernement ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques*.

(*b*) V. l'*Examen de la Conſultation* §. II. preſqu'entier, ſurtout depuis la p. 31. juſqu'à la 39.

le pas de même ſe rencontrer quelquefois dans la même circonſtance, ou dans la ſuite & la continuité de la même action, ſans que l'opération de Dieu en ſouffre, & ſans qu'il faille pour cela l'exclure? Peut-on donner dans tous les cas une bonne raiſon pour l'un, qui ne puiſſe juſqu'à un certain point s'appliquer à l'autre? N'a-t'on pas également des exemples & des autorités pour tous les deux? ne ſe tetce, indépendamment même de tout ce que j'ai dit, que l'état des Saints & des Saintes myſtiques des derniers tems, & le jugement qu'on en a porté. Qu'on marque donc ici, ſi l'on peut, une différence, mais une différence réelle, claire, certaine, & à laquelle on ne puiſſe ſe méprendre.

On dira peut être que le diſcernement entre le bien & le mal, entre le vrai & le faux, ſeroit trop difficile à faire dans le ſecond mêlange, pour ne pas dire impoſſible: car c'eſt le motif ſur lequel je vois qu'on appuie le plus. Comment faire alors cette diſtinction, demande-t'on dans la difficulté que j'examine? Comment reconnoîtra-t-on dans un tel voiſinage & une telle proximité, où les deux contraires le vrai & le faux ſe touchent preſque, & ſont comme confondus enſemble, le vrai qui vient de Dieu, & qu'il faut retenir comme divin, du faux qui vient de l'homme ou de quelque autre principe, & qu'il faut rejetter comme diabolique ou comme humain? Ne paroît-il pas bien plus court & bien plus ſûr de réprouver ou de congédier le tout comme indigne de Dieu, des qu'il ſe trouve vicié par le défaut de l'homme, ou par la malice du Démon?

Le grand adverſaire du ſyſtême du mêlange étend davantage cette difficulé, & la met même au nombre des *défauts* & des *erreurs* de ce Syſtême. » Il y a inconteſtablement, dit-il, de l'aveu même des Mêlangiſtes, un diſcernement à faire qui eſt de la dernière importance, pour ne pas attribuer à l'opération de Dieu ce » qui vient du Démon, (ou même de l'homme) ni à l'opération » du Démon (ou de l'homme ſeul), ce qui vient de Dieu.... » Or comment faire ce diſcernement dans ces ſortes d'œuvres » (prétendues divines & mélangées), s'il eſt vrai qu'en certaines » occaſions, (ſurtout dans le même tems & dans la même action) » le Démon (ou l'homme même) peut y placer le faux à côté du » vrai?.... On n'a pu donner juſqu'à préſent aucune *regle ſûre* » *& preciſe* pour faire un diſcernement jugé ſi néceſſaire.... C'eſt » là le vice capital & le défaut dominant de ce Syſtême. » Je répondrai tout-à l'heure à cette queſtion, & j'aſſignerai cette regle, & l'uſage qu'on en peut faire.

Syſtême du mêlange confondu, &c. p. 31, 33, & 34

Mais en attendant, je prie qu'on me diſe ſi ce diſcernement eſt toujours ſi facile à faire même dans le premier mêlange qu'on m'ac-

Digitized by Google

corde? Car on convient avec nous, ou plûtôt on *ne doute pas*, non
III. Probl. p. 12. plus que l'Auteur des Problêmes, *qu'il ne puisse y avoir dans certaines personnes quelque mélange de divin avec des foiblesses humaines*, & pour parler ton langage, *que des graces de révelations ne puissent être suivies de quelques mépriſes*. Cela eſt donc avoué de part & d'autre, & doit demeurer pour conſtant, quoiqu'il ſeroit à ſouhaiter que les Conſultans ſe fuſſent expliqués ſur ce point plus clairement qu'ils n'ont
ibid. fait. Mais, ajoute-t'on avec cet Auteur, ce n'eſt que *dans un autre tems, & non plus ſous la même impreſſion* que cela peut arriver. La diſpute ne roule donc que ſur le tems, & non plus à proprement parler ſur le faux; & tout dépend préciſément de ſavoir ſi ce faux qui nuit, ou qui ne nuit point à l'inſpiration, eſt celui qui accompagne le vrai, ou celui qui ne fait que le précéder, ou le ſuivre? Dans le premier cas on ne pourra, ſelon notre Auteur & ceux qui penſent comme lui, attribuer la révélation ou la prédiction à Dieu: on le pourra dans le ſecond.

Mais pourquoi l'un plûtôt que l'autre? Cette raiſon de différence priſe préciſément du tems, me paroît aſſez legere, & à dire ce que je penſe, elle eſt purement arbitraire, ſi c'eſt le faux ſeul qui la fait ſuivant le tems où il ſe trouve placé. Comment en effet diſcerner ici ſûrement par cette ſeule raiſon, tout le reſte demeurant égal, entre le divin & le non divin? Sur quel fondement, ſi celui-ci eſt l'unique, adjuger à Dieu dans le moment preſent, parce que le faux n'eſt pas actuel, ce qu'on lui auroit refuſé à raiſon du faux dans le précédent, ou ce qu'on lui refuſeroit par cette même raiſon, dans celui qui doit ſuivre? Car le vrai pourroit n'être ici ſéparé du faux que par un intervalle fort court & preſqu'imperceptible: la ligne de diviſion entre *les graces de revelations*, & les *mépriſes* dont elles ſeroient ou *ſuivies*, ou précédées, peut être comme inſenſible. Il eſt en ſoi très poſſible que les unes ſoient fort voiſines des autres, & qu'elles ſe touchent preſqu'immédiatement. Rien n'empêche que Dieu ne le faſſe, ou ne le permette: au moins on n'a nulle aſſurance du contraire, & il y auroit par conſéquent de la témérité à le nier. Si c'eſt ici le tems qui decide, combien en faudra-t'il entre ce faux & ce vrai, pour que l'un n'influe point ſur l'autre, ne lui préjudicie point, ne le décredite point, & ne lôte point à Dieu? A-t'on là-deſſus quelque meſure fixe, & quelSyſtême du melange &c. p. 34. que *regle préciſe*, telle qu'on la demande des autres?

Qu'on me permette de m'expliquer par une ſuppoſition de Mathématique ou d'Algebre, pour me faire mieux entendre. Dans le moment A par exemple, la prédiction préſente ne ſera point de Dieu, parce qu'elle renferme quelque faux: dans le moment B, la ſuivante en ſera, parce qu'elle n'en renferme point. Je ſuppoſe qu'il

qu'il n'y ait point d'autre raiſon de la lui ôter. Dans le moment C qui ſuivra, le faux, s'il s'en rencontre dans cette nouvelle prédiction, la fera mettre derechef ſur le compte de l'homme, ou du Démon. Et dans le moment D qui viendra après, ſi la prédiction ne contient rien de faux, on pourra de nouveau la donner à Dieu. Car tout cela peut abſolument arriver, s'il ne s'agit que de la différence du tems; & ſi cela peut arriver, on peut bien le ſuppoſer. Il y aura donc comme une alternative & une ſucceſſion perpétuelle, ou du moins très-prochaine de vraies & de fauſſes prédictions, les unes jugées dignes de Dieu, & les autres réputées très-indignes de lui. Trouve-t'on moins d'inconvénient à un tel mêlange, qu'à celui qu'on rejette?

Je ne dis pas que tous ceux qui tiennent pour ce mêlange, quelqu'oppoſés qu'ils ſoient à l'autre, admettent des alternatives auſſi ſuivies & auſſi fréquentes: je ne les admets pas moi-même, au-moins communément, quoique par un motif fort différent du leur. Mais je dis qu'elles ſuivent du mêlange qu'ils admettent, dès que c'eſt le tems ſeul qui diſcerne; que, pour peu qu'ils ſoient preſſés, ils ne peuvent s'en défendre, & qu'ils ſont au-moins forcés d'en reconnoître la poſſibilité. Or je ne ſçais ſi par cette raiſon, quelqu'ami que l'Auteur des Problêmes ſoit de la Conſultation, & quelqu'eloge que la Conſultation faſſe en revanche des Problêmes, les Conſultans lui paſſeroient ſi aiſement ſon principe, qui va plus loin qu'il ne penſe; & s'ils s'accommoderoient mieux de cette viciſſitude de bien & de mal, & de choſes ſi mêlangées, quoique ſéparées pour le tems, eux qui ne peuvent comprendre *que l'eſprit de* p. 28.
Dieu & l'eſprit de ſeduction agiſſent ainſi *tour à tour, & faſſent enoncer ſucceſſivement le vrai & le faux.*

Mais peut-être approche-t'on trop les inſtans, & faut-il laiſſer plus d'eſpace. Hé bien, c'étoit hier qu'on diſoit faux, c'eſt aujourd'hui qu'on dit vrai, ou ſi l'on veut, c'eſt aujourd'hui que l'on dit vrai, & demain l'on dira faux. Le terme n'eſt-il pas encore ſuffiſant? Qu'on remette, ſi on l'aime mieux, à huitaine, à quinzaine, ou de mois en mois. Qu'on fixe au-moins le tems, & que l'on nous apprenne à le fixer. Quelle diſtance, quel intervalle preſcrira-t'on au juſte, pour qu'une révélation qui ne renfermera point de faux, ou pour parler plus exactement, avec laquelle le faux ne ſera point mêlé, mais qui en ſeroit précédée ou ſuivie, ſoit cenſée vraiment divine, ou non divine; ſi c'eſt par le vrai ou le faux ſeuls, ſoit joints, ſoit ſéparés, qu'on en doit juger? Voila ma difficulté; & j'oſe défier non ſeulement les XXX. Conſultans, mais encore tous les Conſultans du monde, d'y donner une ſolution qui ſatisfaſſe, ou que je ne puiſſe appliquer très naturellement, ſi elle

est satisfaisante, au mêlange que je soutiens.

Ils marqueront des différences, mais arbitraires, mais telles quelles, & tout au plus de pure convenance. Encore ces convenances seront-elles souvent bien foibles, & n'auront-elles pas lieu par tout. Ils produiront peut-être, comme nous le reproche fort mal-à-propos un de leurs Auteurs des plus favoris, *des conjectures*, *des probabilités*, *des vraisemblances*, (qui suffisent néanmoins quelquefois pour determiner des personnes sages & raisonnables sur certaines matieres) *mais toujours conjectures*, *probabilités*, *vraisemblances*, *& non pas certitude & évidence, ce qu'il faudroit ici* pour former une *regle sûre* & infaillible de discernement. Car ils n'ont pas plus pour eux *la Tradition* sur ce point que sur tous les autres, si ce n'est peut-être une Tradition semblable à leur fausse Tradition des Problêmes. S'il y en a une, comme en effet il y en a, elle tombe également sur l'un & sur l'autre *mêlange*, qu'elle montre également possible; l'un conduisant à l'autre, & n'y ayant aucune bonne raison pour admettre l'un, & rejetter l'autre, comme je le ferai voir en son lieu.

1. Probl. p. 5

ibid. p. 9.

Il me suffit pour le présent d'avoir fait toucher au doigt, que la difficulté du discernement n'est gueres moins grande d'un côté que de l'autre, & que le plus ou le moins n'est point ici décisif; & que s'il falloit se regler sur ce qui paroît le plus court ou le plus sûr, il faudroit rejetter également tout *mêlange*, le premier comme le second, celui qu'on reconnoît comme celui qu'on repudie. Preuve certaine que ce n'est point par tous ces motifs extérieurs & étrangers que l'on doit se conduire, ni par tout ce qui paroît, que l'on doit se regler, mais par ce qui est en effet. Or rien n'est sûr que ce qui est vrai; rien n'est court que ce qui va droit au but.

Troisième reflexion sur la même difficulté: Regles de discernement par le *faux*.

Mais si cela est ainsi, dira-t'on, on ne pourra donc plus faire le discernement par le *faux*? & cette regle si commune, si autorisée, si naturelle même, ce semble, pour distinguer ce qui vient de Dieu de ce qui n'en vient pas; surtout en fait de prophétie, ne sera plus desormais d'aucun usage? Point du tout: elle aura son usage, mais limité & restraint dans de justes bornes. On pourra s'en servir pour le discernement, mais avec choix, & selon les circonstances: c'est-à-dire, qu'on le pourra quelquefois, mais non pas toujours, en certains cas, & non en d'autres; communément même & pour l'ordinaire, si l'on veut, mais non généralement & universellement. Quand donc le pourra-t'on? quand ne le pourra-t'on pas? C'est ce qu'il faut expliquer. J'exposerai là-dessus simplement mes pensées, en les appuyant d'une part d'autorités très-respectables, & en les soumettant de l'autre au jugement de plus habiles que moi.

Je n'ai besoin pour cet effet que du principe que j'ai établi d'a-

Digitized by Google

bord, & de la diſtinction que j'ai faite de diverſes ſortes de *faux*, & de divers genres de *Prophetes*. Car ce principe ſuffit pour tout, & c'eſt ce qui me perſuade qu'il eſt vrai. Il y a, ai-je dit, *Prophete & Prophete:* Prophete qui fait regle; Prophete qui ne la fait pas. Il y a auſſi *faux & faux:* faux en matiere de faits, faux en matiere de mœurs, faux en matiere de doctrine; faux plus ou moins dangereux, plus ou moins avéré, plus ou moins ſoutenu; faux enfin où l'erreur eſt érigée en dogme, affirmée & défendue comme une vérité. Il faut avoir égard à toutes ces différences, pour juger équitablement en cette matiere. Je toucherai du-moins les principales: elles ont également leur application à l'un & à l'autre mélange. ci-deſſus p. 82.

I. Tout homme qui ſe donne pour Prophete, & pour Prophete regle, c'eſt-à dire, comme envoyé de Dieu pour porter la loi aux hommes, pour leur manifeſter & leur inculquer ſes volontés, pour établir la foi & corriger les mœurs, ou comme il eſt dit dans Jeremie, *pour édifier & pour planter, pour arracher & pour détruire*: qui en cette qualité oſe parler au nom & de la part du Toutpuiſſant, comme revêtu de ſon caractere & de ſon autorité; qui enfin en ſe fondant ſur les droits de ſon miniſtere & ſur les prérogatives de ſa miſſion, prétend être cru, écouté, ſuivi en vertu de ſes prophéties: un tel homme, dis je, pour être cenſé vrai Prophete, doit dire vrai, & dire toujours vrai. Le moindre *faux* le trahit, & décide ſouverainement & irrévocablement contre lui. C'eſt qu'un tel homme doit être infaillible, ainſi que je l'ai dit. J'ai donné les preuves de tout ceci, & il eſt inutile de les répéter. I. Regle. Jerem I. 10. V. ci-deſſus pp. 80. 90. 100. &c.

Tel étoit l'état des Prophetes, des Apôtres, des Auteurs inſpirés & Canoniques, & tel ſeroit cenſé celui de tout homme qui prétendroit uſurper leur miniſtere, & s'arroger leurs fonctions. Comme le vrai, & le vrai ſans mélange en eſt un caractere inſéparable, le *faux*, & le faux de quelque genre qu'il fût, & de quelque vrai qu'il ſe trouvât mêlé, diſcerneroit infailliblement, comme il a toujours diſcerné en pareil cas. Avec un tel principe, qui bannit juſqu'au moindre ſoupçon de *faux*, de l'œuvre des Prophetes & des Apôtres, eſt-il à craindre que le mélange qu'on admet à cet égard dans l'événement des Convulſions, qui, quelqu'idée qu'on en ait, ne peut jamais entrer en parallele avec cette œuvre unique, *donne* la moindre *atteinte à la Religion, & ouvre la porte à l'incredule*, comme la Conſultation ne craint point de le faire entendre, *pour affoiblir l'autorité des Prophetes?* Ne ſeroit-on pas mieux fondé à dire que ce qu'il y auroit ici à *appréhender*, c'eſt que diverſes eſpeces d'*incrédules*, tels que ceux qui croyent peu aux miracles & aux œuvres de Dieu extraordinaires, dès qu'elles choquent leur foible raiſon, & qu'elles bleſſent la fageſſe humaine, *ne s'autoriſaſſent de la* p. 28. & 29. Expoſition du ſentiment de pluſieurs Théologiens &c. p. 18.

Consultation, & n'y applaudissent? C'est en effet l'usage qu'en font les adversaires des miracles; * & cet usage n'est que trop naturel.

II. Regle.

II. Tout homme qui se donnant pour Prophete, & comme parlant de la part de Dieu & inspiré par son esprit, énoncera le *faux*; mais un *faux* visiblement opposé à la foi ou aux mœurs; qui combattroit un dogme public, reçu, reconnu, unanimement enseigné & professé par l'Eglise; ou qui enseigneroit une erreur capitale, pernicieuse, réellement contraire à l'Ecriture ou à la Tradition, qui la soutiendroit, la défendroit, & voudroit l'accréditer comme une vérité: un tel homme devroit être par cela même regardé comme un imposteur, un séducteur, qui ne mériteroit aucune croyance, & traité comme un faux Prophete. C'est le cas du faux Prophete du Deutéronome: c'étoit celui de Montan & de ses prophetesses: c'est celui de tous les faux Docteurs & de tous les Hérésiarques, qui ont paru depuis dans l'Eglise, comme l'a remarqué Vincent de Lerins; & ce sera celui de l'Antechrist, qui joindra la séduction à l'erreur, & qui tentera d'autoriser de faux dogmes par de faux prodiges. Ce *faux* discerne donc encore infailliblement entre le vrai & le faux Prophete, & on ne sauroit s'y tromper.

V. ci-dessus pag. 106. & suiv.

C'est à ce genre de *faux* que se raporte ce que disent communément les Théologiens qui ont prescrit cette regle de discernement, & qui y ont le plus appuyé. C'est cette sorte de *faux*, par exemple, que Gerson a eu particulierement en vûe, lorsqu'il demande pour une des *conditions* des vraies inspirations & des vraies prophéties, » qu'il n'y ait *rien de contraire à la foi ou aux bonnes mœurs*; les saints » Anges, non plus que les vrais Prophetes ne pouvant, dit-il, » ni rien dire, ni rien ordonner de tel: *Tertia conditio: Nihil bonis moribus aut sanæ fidei contrarium Angeli sancti & Prophetæ veri prædicunt, aut præcipiunt.* L'endroit du Deutéronome qu'il cite, & l'exemple de l'Antechrist qu'il apporte en preuve, dans lesquels il ne s'agit de rien moins que de detourner les hommes de Dieu ou de J. C. de pervertir leur foi, & de corrompre leurs mœurs, manifestent suffisamment sa pensée: outre qu'il est peut-être plus naturel de l'entendre, comme je l'ai déjà observé, des Prophetes regles & infaillibles.

I. de distinct. ver. vision. à falsis tom. 1. p. 51.

Ci-dessus p. 123.

C'est de ce même *faux* que le Cardinal Bona doit aussi naturellement s'entendre, lorsqu'il exige pour premier caractere d'une ré-

* M. l'Archevêque de Sens, le P. La Taste, & presque tous les Constitutionaires. Je renvoye là-dessus aux *Remarques* de ce prélat, dont la *courte Réfutation*, & trop courte pour réfuter suffisamment cet écrit, se tire fort mal sur ce point, quoiqu'elle y satisfasse assez bien sur plusieurs autres. On auroit pu, ce me semble, l'étendre davantage sans faire pour cela de *gros volumes*. On doit toujours savoir gré à l'Auteur, tout étoué qu'il soit à la Consultation, & peut-être même un des Docteurs Consultans, d'avoir pris la défense de l'Appel & des Miracles

vélation divine *ſa vérité, ou ſa conformité parfaite avec l'Écriture Ste, les Traditions divines & Apoſtoliques, les regles des mœurs, & les définitions de l'Egliſe Catholique*; qu'il déclare en parlant de la prophétie, que » quiconque annonce & enſeigne *une fauſſe doctrine*, pour » détourner les hommes de la voie de la vérité, ou du chemin de la » vertu, & pour les engager dans l'erreur, ou dans quelqu'illuſion contraire à la pieté, eſt convaincu dès-là d'être *un faux Prophete*, quelques ſignes qu'il donne, & quelques prédictions qu'il faſſe: *Propheta falſus eſſe convincitur.* (a) Sur quoi il cite les mêmes exemples & les mêmes autorités que Gerſon, & y en ajoute pluſieurs autres, qui ont tous raport à ce genre de *faux* oppoſé à la foi ou aux mœurs,

1 de diſcret. ſpirit. c. 20. n. 4.

ibid. c. 17. n. 5.

Enfin c'eſt inconteſtablement de ce *faux* que parle Silvius, lorſqu'il fait obſerver dans l'endroit remarquable que j'ai déjà raporté, » que ce qui caracteriſe le *faux Prophete*, n'eſt pas préciſément *tout* » *faux* en général, & énoncé de quelque maniere que ce ſoit: *Non ideo præciſe falſi Prophetæ dicuntur quod aliquid falſi prænuntient . . . . aut quomodocumque prædicunt falſa*; » mais ſeulement le *faux* en matiere de foi, de mœurs, ou de ſalut, qui eſt donné, ſoutenu & » affirmé comme une vérité: *Sed tum quia ea pro veris annuntiant, & quidem circa materiam fidei aut morum ad ſalutem pertinentium*; ſurtout » dans le deſſein & avec l'intention de tromper les hommes & de » perdre les ames: ce qui eſt directement contraire au but & à la » fin de la vraie prophétie: *tùm quia in ſuis prædictionibus, ſive doctrinis, intendunt & in propoſito habent animas perdere: qui finis omninò contrarius eſt fini veræ prophetiæ.* On ne pouvoit expliquer plus préciſément la regle dont il s'agit, & le *faux* dont il eſt queſtion.

ſuprà p. 119.

Si les Docteurs Conſultans, ſi l'Auteur des *Problêmes*, ſi celui du *Syſtême du mélange confondu* &c. s'en étoient tenus ſur le *faux* à ces ſages maximes poſées par ces habiles Théologiens, on n'auroit point avec eux de diſpute ſur cet article. Mais de les étendre comme ils font à *tout faux* quel qu'il ſoit, de prétendre que toute méprife décide, de vouloir que *le caractere de tout vrai Prophete*, & *auquel on le reconnoît*, c'eſt *lorſque tout ce qu'il annonce eſt vrai & digne de Dieu, ſans mélange d'aucune fauſſeté*, de quelque nature qu'elle puiſſe être; comme auſſi par oppoſition, tout *faux Prophete* le recon-

Syſtême du mélange confondu &c. p. 29.

(a) » *Veritas* primo loco attendenda eſt, & *conſonſus* rerum revelatarum cum Sacris Litteris, cum divinis & Apoſtolicis traditionibus, cum moribus & definitionibus Eccleſiæ; dicente Apoſtolo quod ſi Angelus de cœlo evangeliſet nobis præter id quod accepimus, *anathema ſit*. . . . . Quod ſi aliquid in revelationibus reperitur quod his aliquo modo adverſetur, tamquam mendacia & illuſiones rejiciendæ ſunt. » BONA *de diſcret. Spirit. c. 20. n. 4.*

Et c. 17. n. 5. » Propheta falſus eſſe convincitur, qui cum aliquid prædixerit quod evenerit, » *falſam* poſtea *doctrinam prædicat*, populumque avertit à viâ virtutis &c. Tradidit hanc regulam Dominus in Deuteronomio. . . . . Signis igitur & prædictionibus attendendum non eſt, » quando is qui ſigna facit & futura prædicit, contraria pietati docet. Nam & Apoſtolus etiam » Angelo de cœlo aliter evangeliſanti quàm accepimus, anathema imprecatus eſt, »

noît au caractere contraire : c'eſt ce qu'on ne peut leur paſſer, & ce qu'on ne leur paſſera jamais, s'ils n'en donnent d'autres preuves que celles qu'ils ont produites juſqu'ici : car aucune n'eſt concluante ni déciſive ſur ce point.

III. Regle. III. Encore que toute erreur grave, manifeſte, notoire en matiere de foi & de mœurs, ſurtout lorſqu'elle eſt ſoutenue & défendue comme une vérité, ſoit, au jugement des Théologiens que je viens de citer, une regle ſûre & infaillible de diſcernement entre le vrai & le faux Prophete ; on n'eſt pas en droit de conclure la même choſe, du-moins avec la même aſſurance & dans la même généralité, d'autres erreurs moins importantes & moins marquées, qui combattroient moins des dogmes conſtans & reçus, que des opinions libres, ou des ſentimens particuliers, quoique vrais : principalement ſi ces erreurs ſimplement avancées, & mêlées avec d'autres vérités, ne ſont ni ſoutenues, ni défendues comme ces vérités mêmes, & encore plus ſi elles ſont deſavouées dès qu'elles ſont reconnues. En ce cas la regle de diſcernement par le *faux*, & même par l'erreur, ſeroit équivoque pour juger de l'inſpiration ; & il en faudroit une autre plus fixe & plus certaine.

Auſſi n'eſt-ce pas là le cas dont parlent ces Théologiens. Ils parlent d'un homme qui ſe dit *Prophete*, & qui en même tems dogmatiſe contre la foi, contre la vérité de l'Evangile, contre les Traditions reçues, contre les définitions de l'Egliſe, & qui *prêche* hautement une fauſſe doctrine, *falſam doctrinam prædicat :* qui non ſeulement énonce, mais *enſeigne* des choſes contraires à la pieté, *contraria pietati docet :* qui cherche à *détourner* les peuples de la voie de la vérité & du chemin de la vertu, *populum avertit à viâ virtutis* ; & qui donnant le faux pour vrai, & voulant l'accréditer comme tel, ſe propoſe par là de tromper les hommes, ou tend du-moins à perdre les ames : *falſa pro veris annuntiant, & intendunt animas perdere.* C'eſt un tel homme qu'ils qualifient, & avec raiſon, de *faux Prophete* ; qu'ils comparent aux héréſiarques les plus dangereux, & à l'Antechriſt même, qu'ils veulent que l'on traite ſelon la regle du Deuteronome, & ſelon le commandement de S. Paul, qui ordonne de lui dire *anathême*, quel qu'il ſoit, fut-il un Ange, fut-il un Apôtre ; *anathema ſit.*

Bona, ſuprà.

Silvius, ſuprà

Gerſon, Bona, ſuprà.

Or tout cela a-t'il lieu dans le cas préſent ? & une ſimple erreur de la nature de celles dont il s'agit, quoiqu'oppoſée juſqu'à un certain point à la ſaine doctrine, mais avancée ſans deſſein, ſans vûe de l'établir, de l'ériger en dogme, ou de la ſoutenir comme une vérité, & non-obſtant même celle qui lui eſt reconnue, mérite-t-elle tous ces odieux attributs, ou rend-elle digne de pareils traitemens ? Eſt-on pour cela un Antechriſt, un Montan, un Séducteur, un

Digitized by Google

faux Prophete, & doit-on par cette ſeule raiſon être puni de mort, ou frappé d'anathême ?

Auroit-on oublié d'ailleurs que c'eſt là préciſément le cas ſuppoſé poſſible par S. Paul, ou même actuel, dans ceux même des premiers fideles qui avoient reçu le don de prophétie, & ce qui fonde en partie, comme j'ai fait voir que l'ont remarqué les plus habiles Commentateurs, la néceſſité de l'examen & du diſcernement qu'il preſcrit ? » Il falloit éprouver, diſent-ils, ſi dans leurs prédictions ou leurs diſcours tout étoit *vrai* & *conforme à la ſaine doctrine* ; s'il n'y avoit *rien d'erroné*, & qui vînt du propre eſprit de » l'homme, ou de l'eſprit même du menſonge ; ſi tout y reſſentoit » une *doctrine* utile & *ſalutaire* ; enfin s'il ne s'y mêloit point des » choſes *fauſſes*, vaines, *& contraires à l'eſprit de l'Evangile.* » On ſuppoſoit donc que tout cela pouvoit ſe trouver avec ces inſpirations, & on ne croyoit pas par conſéquent qu'aucun *faux*, qu'aucune *erreur* ne pût s'y mêler. On en craignoit même qui fuſſent nuiſibles & préjudiciables, comme toute erreur l'eſt en effet plus ou moins, mais ſurtout lorſqu'elle combat en quelque point la doctrine du ſalut, ou qu'elle eſt contraire en quelque choſe à l'eſprit de l'Evangile. v. ci-deſſus p. 94.

Ce n'eſt pas qu'on y ſuppoſât des erreurs d'un certain genre, ou qu'on y en admît de toute eſpece. Il y en avoit ſans doute qui par leur nature même, c'eſt-à-dire, par leur oppoſition marquée & évidente aux vérités fondamentales de la foi, étoient jugées incompatibles avec le don de prophétie, & qui preſcrivoient tout d'un coup contre quiconque auroit prétendu ſe donner pour Prophete. Ainſi, par exemple, quiconque nioit le Pere, ou ne confeſſoit point le Fils ; quiconque diviſoit J. C. & ſéparoit les natures ; quiconque ne croyoit point en lui, ou qui combattoit ouvertement ſa parole, & détruiſoit ſes myſteres, étoit par cela ſeul déclaré faux Prophete, convaincu de ne pas parler par l'eſprit de Dieu, & regardé comme antechriſt ; *ex Deo non eſt, & hic eſt antichriſtus* : c'eſt la regle que S. Jean donne lui-même. Cette regle pouvoit avoir plus ou moins d'étendue par raport à d'autres points ſelon leur importance ; & les Apôtres qui vivoient alors ne pouvoient ſe tromper dans ſon application & ſon uſage. Le don même du diſcernement des eſprits, ſi commun parmi les premiers fideles, faiſoit ſûrement cette diſtinction. Ia Joan. II. 22. & 23. C. IV 1. 2. 3 ibid. IV. 3.

Or ſi dans ces tems mêmes, les plus heureux & les plus beaux de l'Egliſe, le don de prophetie ne banniſſoit pas toujours toute erreur, pourquoi veut-on que dans des ſiecles moins privilegiés, il n'ait pu compatir avec aucune ? Et ſur quel fondement prétend-on faire aujourd'hui de ce caractere, une marque eſſentiellement

Digitized by Google

exclusive de toute vraie révélation, & qui discerne infailliblement entre le vrai & le faux Prophete? L'esprit de Dieu, quoiqu'agissant surnaturellement, ne peut-il pas éclairer sur certains points, sans éclairer en même tems sur d'autres? Etant le maître de se communiquer comme il lui plaît, ne pourra-t-il jamais départir sa lumiere par certaines voies extraordinaires, sans dissiper à l'instant toutes les ténèbres? Et parce qu'il voudra bien montrer ou révéler actuellement une vérité, est ce une conséquence, ou une suite nécessaire de cette revélation, qu'il doive, au moins pour ce tems, préserver généralement de toute erreur, & garantir de toute mépriſe? Où a-t-il fait cette promeſſe? où s'eſt-il impoſé cette loi?

Ce n'eſt point ainſi qu'on a raiſonné communément de ces opérations extraordinaires; & de ſavans hommes de nos jours, qu'on n'accuſera pas de s'être écarté en ce point de la doctrine commune de l'Egliſe, ni de celle des Théologiens, n'ont point fait de difficulté de penſer comme nous, & nous ne craignons point de parler comme eux. Qu'on voye comment Papebroch & les auteurs qu'il cite, ſe ſont expliqués au ſujet des viſions & des révélations de pluſieurs ſaintes femmes, & en particulier de celles de ſainte Madelaine de Pazzi & de ſainte Brigitte. En parlant de leurs *extaſes* & de leurs *raviſſemens*, qu'ils ſuppoſent *vraiment ſurnaturels & divins dans leur ſubſtance*, auſſi bien que des *diſcours* qu'elles y tenoient, non ſeulement ils y reconnoiſſent des choſes *incertaines*, douteuſes, contradictoires, & ce ſemble, *incompatibles*; mais ils y admettent encore du *faux* & de l'*erreur*. Et la raiſon bien remarquable qu'ils donnent de ce mêlange, c'eſt que le S. Eſprit n'eſt point obligé d'*empêcher* & d'écarter toutes ces choſes, qui n'intéreſſent pas toujours la *fin* qu'il ſe propoſe dans ces ſortes d'opérations; & que ſouvent ſur certains points, qui ſont comme étrangers à ſon but, il laiſſe agir la *nature* dans ces perſonnes, comme elle auroit agi par elle-même hors du raviſſement & de l'extaſe. (*a*) Je rappellerai ailleurs

(*a*) *Papebroch, Mai ſur Madelaine de Pazzi & ſainte Brigitte. p. 246. & 248.* » Expli» candum [itur hoc loco mihi exiſtimo, *quæ de regina* utriuſque Sanctæ, de Pazzi & Brigi» tæ *dicta ſuperunt, alia de divini in ſubſtantia fuerint*, & tamen ſecundum ſpecies naturaliter » præhabitas in ſuis ſubſtantiis regulariter *penetrata viſa ſuiſſent, aliqua aliquid, ſed* » *certe non* [illegible] quem amoliri quoniam nihil intererat *finis* à Spiritu Sancto intenti, fiverit ſan» ctus ſic agere, ſicut extra raptum *ſolebat ſuiſſe*. Hoc enim faciorum me promiſi » ad vitam ſanctæ Columbæ Reatinæ. [illegible] go in illis omnibus nullam partem probare aut re» probare poſſe ab intentione Unum enim ſi ſit omnia facientis, *dixit*, *vas in vas ex eo* » *perantum aliter fictum*, [illegible] nisi hisque ipſarum partium gravi injuria nequit dubitari, [illegible] profecto non » conſtat ex ipſa *ſeu evidentia rei, cui ſit tribuendum*, quod etiam talibus multum » interveniat *ex humano divinis operibus*, quotiamus ſecundum ſpecies prehabitas [illegible] » hoc Virgilius [illegible] ſequentis noſtri in ſequenti vita n. [illegible] diſtinguit hic exponit [illegible] quando [illegible] » quæ humana reſpondebat ſua pugnam erat animam non eſſe totam rationalem, & quod » contuereri in ſpecibus moveb tur phantaſia per quam ſic loquebatur & diſcurrebat. Hanc » telas enim eſt quæ linguam ad loquendum movet.

Digitized by Google

ailleurs ces raiſons & ces autorités qui ont plus d'un uſage : au-moins elles juſtifient ici le ſentiment commun des Théologiens ſur cet article, & nous expliquent celui de Gerſon, du Cardinal Bona, & des autres, que l'Apôtre broch & ſes Collegues ne pouvoient ignorer.

IV. Si toute eſpece d'erreur en fait de doctrine ou de pieté, ne décide pas abſolument & univerſellement contre toute inſpiration divine, à plus forte raiſon tout genre de *faux* d'une autre nature, moins important en ſoi, & moins dangereux pour les ſuites, ne l'exclud pas non plus inconteſtablement de toute prédiction, & par conſéquent ne diſcerne pas infailliblement à cet égard. Je parle du *faux*, par exemple, qui ſeroit purement en matiere de faits, ou qui dans des événemens prédits & accomplis pour le fond, tomberoit ſeulement ſur le tems, la maniere, ou quelques autres circonſtances détachées & particulieres. Je ne vois pas en effet que les Théologiens qui ſe ſont plus appliqués à donner ces regles de diſcernement, ayent fort inſiſté ſur cette ſorte de *faux*, dont il ſeroit aiſé de trouver nombre d'exemples dans des inſpirations très-certaines, & des révélations très-autentiques. Pour ne pas trop m'étendre, je me contente d'un ſeul qui peut tenir lieu de beaucoup d'autres C'eſt celui de S. Cyprien, qu'on a déjà fait valoir dans quelques Ecrits, mais qui eſt trop important & trop déciſif, pour ne pas le rappeller dans celui-ci. Je prie qu'on le médite & qu'on le pele avec attention. IV. Regle. Exemple très remarquable de Saint Cyprien.

Tout le monde ſçait que cet homme admirable, cet excellent Evêque, qui avoit été choiſi par une providence de Dieu très-ſpéciale ſur ſon peuple; & comme le témoigne l'auteur de ſa vie (le Diacre Ponce) par un mouvement particulier & l'inſpiration même de l'Eſprit Saint, *aſpirante Domino*, fut favoriſé durant tout le cours de ſon Epiſcopat, des dons les plus excellens & les plus ſurnaturels; qu'il entretenoit avec Dieu des communications très-intimes & très fréquentes, que Dieu lui parloit ſouvent, & lui manifeſtoit ſes ordres & ſes volontés, tant pour la conduite perſonnelle, que pour le gouvernement général de ſon Diocèſe, par des *viſions*, des *apparitions*, des *révelations*, des *inſtincts intérieurs* & ſecrets: & qu'il avoit même reçu *la grace de la prophetie*, & *le don de la connoiſſance de l'avenir*, comme il paroit en plus d'une occaſion. V. M. de Tillemont tom. .. au titre de S. Cyprien p. 45. & ſuiv. ibid. p. 54. ibid. p. 50

Or entre les differentes *révélations* qu'il raporte, il fait mention d'une principale qu'il eut au ſujet d'une perſécution qui étoit prête à éclater: c'étoit celle de Gallus ſucceſſeur de Dece, qui arriva en 252. Il en avertit ſon peuple à differentes repriſes, pour l'y préparer; » comme en ayant été aſſuré par l'Eſprit Saint, & le » Seigneur l'en ayant inſtruit par beaucoup de viſions manifeſtes, *Spiritu Sancto ſuggerente, & Domino per viſiones multas & manifeſtas* V. le même M. de Tillemont ibid. p. 115. & 116. Epiſt. 54. edit. Baſil. & 57. edit. Oxon.

admonente : & voici en particulier comment il parle en un endroit de cette perſécution.

Epiſt. 56. ed. Baluſ. & 58. edit. Oxon.

» Puiſque le Seigneur, dit-il, (*a*) nous fait la grace de nous » preſſer ſi ſouvent, & de nous avertir, il eſt juſte que nous vous » faſſions part des avertiſſemens qu'il nous donne. *Vous ſaurez donc,* » Mes Freres, *& vous devez le tenir pour très-aſſuré,* que le jour de » la tribulation eſt tout proche de nous, & que l'orage de la per- » ſécution eſt déjà formé ſur nos têtes ; & de plus, que la fin du » monde, & que le tems de l'Antechriſt approchent. Je vous le » dis, afin que nous nous diſpoſions tous au combat ; & que nous » ne penſions plus qu'à la gloire de la vie éternelle, & à la cou-

Epiſt. 54. ſuprà.

» ronne du martyre. Il faut ramaſſer dans le camp de J. C. avoit- » il dit auparavant, ce qui nous reſte de ſoldats, pour les armer » contre l'ennemi, que je ſçais être à la porte & prêt à fondre ſur » nous.

Epiſt. 56.

» Au reſte, pourſuit-il, ne vous imaginez pas que la perſécu- » tion qui eſt ſur le point de s'élever, ſoit ſemblable aux précéden- » tes. Nous ſommes menacés d'une guerre bien plus grande & bien » plus cruelle ; & il faut que les ſoldats de J. C. s'y préparent par » une foi incorruptible & un courage inébranlable, conſidérant » que c'eſt pour cela qu'ils reçoivent tous les jours le calice du ſang » de J. C. afin qu'ils puiſſent eux mêmes répandre leur ſang pour

Epiſt. 54.

» J. C. . . . . Voilà ce qui nous eſt ſouvent montré, ce que Dieu » nous révele en mille manieres, & à quoi vous devez vous attendre : *Hoc nobis frequenter divinitùs oſtenditur : de hoc nos providentiâ & miſericordia Domini ſæpiùs admonemur.* Ailleurs il paroît perſuadé ſur ces mêmes avertiſſemens, qu'il ſera lui même emporté par cette perſécution, & qu'il y finira ſes jours par la gloire du martyre.

Il eſt bien clair que S. Cyprien joint ici au moins trois choſes, qu'il faut regarder comme inſéparables, & qu'il annonce comme les tenant de la révélation de Dieu, & en étant inſtruit par ſes avertiſſemens, & ſes avertiſſemens réitérés : *Cùm Domini inſtruentis dignatione inſtigemur ſæpius, ... & crebris atque aſſiduis oſtenſionibus admoneamur :* la perſécution prochaine, *preſſuræ diem ſuper caput eſſe cœpiſſe :* la venue de l'Antechriſt qui devoit la ſuivre de près ; & la

(*a*) » Cum Domini inſtruentis dignatione inſtigemur ſæpius & admoneamur, ad veſtram » quoque conſcientiam admonitionis noſtræ ſollicitudinem perferre debemus. *Sci-* *ut eos debe-* » *& p o cer o e tdere se venere.* preſſuræ diem ſuper caput eſſe cœpiſſe, & occaſum ſeculi, atque » Antichriſti tempus appropinqu. ſſe. . . . . Gravior nunc ac ferocior pugna imminet &c. *Epiſt.* » 56. Et *Epiſt.* 54. Hacuit, nobis Sancto Spiritu ſuggerente, & Dominico per viſiones multas » & manifeſtas admonente quæ bellis immineret præparatur & oſtenditur, colligere intra » caſtra milites Chriſti. . . . Quæ erant in conſcientia noſtra proſtituimus, diem certaminis ap- » propinquaſſe, hoſtem violentum eſſe contra nos exurgere, pugnam, non talem qualis fuit, » ſed graviorem multo & acriorem venire. . . . . Hoc nobis divinitus frequenter oſtenditur : de » hoc nos providentiâ & miſericordiâ Domini ſæpius & crebris atque aſſiduis oſtenſionibus ad- » monemur. »

Digitized by Google

fin du monde qui par conſéquent ne pouvoit être éloignée : *occaſum ſæculi, atque Antichriſti tempus appropinquaſſe :* & il donne tout cela pour ſi conſtant, qu'il veut qu'on le croye, & qu'on le tienne pour très-certain : *ſcire debetis, & PRO CERTO credere ac tenere.* Je ne dis rien de la quatrième qu'il ajoute, qui eſt la violence de cette perſécution qui, ſe on qu'il prétend que Dieu le lui avoit montrée, devoit être beaucoup plus terrible que la précédente : *gravior nunc & ferocior pugna imminet, non talis qualis fuit, ſed gravior multo & atrior ;* & qui pourtant ne fut pas telle qu'il ſe la figuroit : non plus que d'une cinquième qui y a raport, & dont il parle auſſi affirmativement ; je veux dire de la perſuaſion de ſon combat & de ſon martyre, qu'il fixoit à cette perſécution ſous Gallus, & qui fut réſervée néanmoins à la perſécution ſuivante ſous Valerien.

Mais laiſſant à part ces deux derniers points, dont il eſt viſible que ce Saint s'étoit laiſſé trop légérement perſuader par ſa ſollicitude pour ſon troupeau, & par ſon zele pour le martyre, & que l'événement a fait voir qu'il avoit mal entendus ; en nous reſtraignant aux trois premiers qu'il annonçoit & qu'il affirme également, la ſuite de plus de quinze ſiecles nous a convaincus, que de ces trois choſes deux étoient abſolument fauſſes par raport au tems où il les fixoit, je veux dire la venue de l'Antechriſt & la fin du monde, & qu'il n'y en avoit qu'une ſeule qui fut vraie, c'eſt-à-dire, la perſécution, qui par conſéquent pouvoit ſeule être réellement révélée. Toutefois elles ſont annoncées toutes trois dans le même diſcours & de la même maniere, comme liées les unes avec les autres, comme faiſant l'objet du même avertiſſement, de la même révélation, de la même prédiction, & comme devant être également crues & attendues : *Scire debetis, & pro certo credere ac tenere* &c. La mépriſe évidente d'une part, quoique jointe de l'autre à une révélation certaine, ne peut ici ſe pallier ; & le mêlange du vrai avec le faux en de pareilles circonſtances, ne pouvoit ſe montrer dans un exemple plus éclatant, & moins ſujet à contradiction.

V. M. de Tillemont *ſupra* & la vie de S. Cyprien par D. Geruaiſe p. 293.

Car enfin qu'on ſe tourne en tous les ſens pour ſe débaraſſer de ce récit ; qu'on dite tout ce qu'on voudra pour expliquer, ou pour excuſer à certains égards la penſée de S. Cyprien ; qu'on attribue ſon erreur à quelque cauſe qu'il plaira d'imaginer, ſoit prévention, ſoit illuſion, ſoit fauſſe interprétation ; il demeure toujours pour certain qu'il s'eſt trompé ; qu'il a pris & donné le faux pour le vrai ; & qu'en joignant l'un & l'autre dans un même diſcours, & en l'aſſurant de la même maniere, comme ſi l'un & l'autre venoit de l'avertiſſement de Dieu, *inſtigamur ſæpius & admonemur* &c. il a regardé, & fait regarder comme étant également révélé, & renfermé dans ce que Dieu lui montroit & lui faiſoit connoître, ce qui ne

n'étoit pas, & qui ne pouvoit l'être. Se peut-il encore une fois une preuve plus claire & plus démonſtrative du mélange dont nous parlons, & qui faſſe mieux voir qu'au-moins un certain genre de *faux* n'eſt pas toujours incompatible dans la même perſonne, & dans le même tems avec l'inſpiration divine, & le don même de prophétie?

L'Auteur de la *Diſſertation Théologique ſur les Convulſions*, attribuée communément à Mr. De Lan un des principaux Docteurs Conſultans, a cru pouvoir ſe tirer de cette difficulté, en repondant que *ni la venue prochaine de l'Antechriſt, ni la fin du monde*, non plus que les autres choſes annoncées par S. Cyprien comme jointes à la perſécution, *ne faiſoient point partie des révélations dont il parle.* Sans doute elles ne faiſoient point *partie de ſes révélations*, puiſqu'en effet elles n'étoient point révélées; mais S. Cyprien en *parloit* comme en faiſant *partie*: il les regardoit par erreur comme y étant renfermées; il les croyoit telles, il les donnoit pour telles; & quiconque liſoit ſes Lettres, & les lit encore, ne pouvoit naturellement s'en former une autre idée. C'eſt ainſi qu'en ont jugé d'auſſi habiles gens pour le moins, mais meilleurs critiques que ce célèbre Docteur; M. de Tillemont, D. Gervaiſe, les PP. Bénédictins. (*a*) Tout ce qu'il dit d'ailleurs pour appuyer cette vaine défaite, eſt ſi forcé, ſi déplacé, & j'oſe dire ſi mal conçu & ſi mal tourné, qu'il n'eſt propre qu'à marquer ſon embarras, & l'impoſſibilité où il étoit de rien dire à cet égard de plauſible & de ſenſé. J'en fais juge le Lecteur en le renvoyant à l'Ouvrage même: il

Diſſertation Théol. ſur les Convul. part. II. p. 119.

(*a*) » Il paroît, dit M. de Tillemont, par la Lettre LIV de S. Cyprien (auſſi bien que par » pluſieurs autres qu'il cite en marge) que Dieu prépara ſon Egliſe à ce combat, (c'eſt-à-di- » re, à la perſécution prochaine) en l'en *avertiſſant* par avance dans beaucoup de *viſions mani-* » *feſtes* (qu'eut ce Saint) *qui lui firent croire* que cette perſécution devoit être beaucoup plus » violente & plus terrible que la précédente; & même que l'Antechriſt & la fin du monde é- » toient proches: & il ſe perſuadoit encore que le terme de ſon combat & de ſon martyre arri- » veroit dans peu de tems. » *Tom. 4. ſur S. Cyprien p.* 116.

D. Gervaiſe *dans la vie de S. Cyprien L. IV. p.* 203. & 294. s'exprime encore plus clairement. » Ce qui n'étoit, dit-il, qu'une ſimple conjecture, devint preſqu'auſſitôt une aſſuran- » ce & une conviction, par la bonté que Dieu eut d'avertir les fidèles de ce qui alloit arriver, » & de préparer ainſi ſon Egliſe à ſoutenir les fureurs d'aſſauts qu'on devoit lui livrer. S. Cy- » prien, pluſieurs ſaints Evêques & d'autres particuliers en eurent *des révélations certaines*: & » ſoit que le Saint en fut effrayé, ou que l'amour qu'il portoit à ſon peuple, *groſſit les objets* » *dans ſon imagination*, & lui fit concevoir le mal plus grand qu'il ne ſeroit en effet: ou ce qui » eſt plus vraiſemblable, *qu'il prit ce que Dieu lui avoit révélé*, tant de la perſécution de » Gallus, que de celle de Valérien ſon ſucceſſeur, *pour une ſeule perſécution*, il eſt certain qu'il » demeura perſuadé que celle dont l'Egliſe alloit être battue, ſeroit plus terrible que la précé- » dente, que l'Antechriſt & la fin du monde étoient proches: & qu'enfin le tems de ſon mar- » tyre étoit arrivé. »

Et les PP. Bénédictins dans la vie de S. Cyprien qu'ils ont miſe à la tête de l'édition de Mr. Baluſe, parlent ainſi *n.* 25. *p.* 9°. » Cum horum præcognitionem acceppiſſet Cyprianus, *multis* » *viſionibus divinitus oblatis*, ſcripſit Epiſtolam LVI. ad Thibaritanos .... & vicariis pro ſe » litteras miſit, in quibus eos admonet *ſe Domini inſtantis dignationi gratulari*, idque ſcien- » dum eſſe, ac pro certo credendum & tenendum, graviorem nunc quàm antea, & ferociorem » pugnam immineere. »

Digitized by Google

verra si le Dissertateur répond, & si ce qu'il répond mérite qu'on y réplique.

V. Un *faux* fréquent, suivi, multiplié, qui accompagneroit communément des prédictions, qui en feroit comme le caractere dominant, & y absorberoit pour ainsi dire le vrai, de quelque genre que fût ce faux, ne s'allieroit pas généralement parlant avec l'inspiration de Dieu, & rendroit une telle personne plus que suspecte de ne parler que par son propre esprit, ou même par l'esprit du pere du mensonge. J'adopte en cela sans difficulté la regle du Cardinal Bona, qui en ce tens est très-véritable : *falsus Propheta, qui mendax*, & ce qu'il ajoute dans la suite, que » celui qui fait des » prédictions inutiles, qui dit des choses vaines & frivoles, qui » prophétise des fausſetés & des mensonges, est un faux Prophete, » & doit être regardé comme tel : *Si quis inutilia prædicit, si vanitates & insanias falsas, si curiosa & inania, ... hic falsus Propheta est.* Ce n'est pas ainsi en effet, c'est-à-dire, au milieu de tels accompagnemens, & par une personne sujette à de pareils défauts, que Dieu a coutume de parler aux hommes, & de telles circonstances dénotent bien plus le langage & l'opération de son ennemi. V. Regle. I. de discret. spirit C. 17. §. V. n. 6.

Je restrains néanmoins la maxime à la conduite de Dieu ordinaire, & qui doit faire la regle commune, dont l'exception ne peut être que fort rare, & d'ailleurs clairement marquée. Car qui suis-je, & quel est tout homme, Docteur ou autre, pour prescrire à Dieu ce qu'il doit, pour lui assigner ce qu'il peut, pour donner des loix à sa Sagesse, ou des bornes à sa Puissance dans toutes les œuvres extraordinaires qu'il lui plairoit d'opérer? Je n'ai garde de lui attribuer en quelque cas que ce soit, ce que la foi m'apprend être indigne de lui & de ses divins attributs. Mais qui jugera toujours avec la derniere assurance de ce qui lui convient, ou ne lui convient pas dans toutes les occasions; de ce qu'il peut, ou ne peut pas faire ou souffrir dans certaines? Il ne peut jamais dire le faux, proférer le mensonge, vouloir le mal, ni autoriser le péché; mais jusqu'à quel point sa Providence peut-elle tolerer & permettre l'un, & son Esprit s'allier & compatir avec l'autre? Qui le sait, & le sait assez pour oser l'affirmer, le définir, & le fixer?

Pour ne parler que de ce qui nous occupe maintenant & qui est ici en question, il est constant, & on ne peut s'empêcher d'en convenir, que ce n'est pas une preuve certaine qu'on ne parle jamais par l'esprit de Dieu, de ce qu'on auroit parlé quelquefois par son propre esprit, ou même par un esprit étranger très-distingué de celui de Dieu. On ne *doute pas* même, si l'Auteur des Problêmes en doit être cru, (& il doit l'être en ce point) que *des graces de révélations ne puissent être suivies de quelque mépris.* Mais ces *mépris* Nouv. Probl. P. 12.

Digitized by Google

peuvent-elles être fréquentes, ou ce *faux* doit-il être peu commun? A-t'on, pour ainsi dire, un nombre déterminé qui décide; & entre le plus ou le moins peut-on marquer sûrement le juste milieu? Je n'examine que ce qui peut absolument arriver, quoiqu'il n'arrive pas communément, & dont après tout on a des exemples.

Exemple de Balaam convaincant à ce sujet.

Donnons en qui soient hors de tout doute. Je ne parle pas de certaines personnes extraordinaires de ces derniers tems, en qui le mêlange de grand & de petit, de vrai & de faux, paroît avoir été assez fréquent, quoique l'opération de Dieu n'y soit pas moins sensible: je ne veux rien dire pour le présent qui puisse être contesté. Je laisse à l'écart par la même raison les anciennes Sybilles, que plusieurs Peres, & après eux beaucoup de Théologiens, comme S. Thomas & autres, ont cru réellement inspirées de Dieu en certaines occasions, pour annoncer J. C. & prédire les mysteres de la Religion, quoique par leur état & leur ministere ordinaire elles fussent des Prophetesses des faux Dieux, & des Prêtresses des Démons. Je prens un seul exemple que l'Ecriture même raporte, & dont il semble qu'elle ait pris plaisir à nous faire le récit: c'est celui de Balaam, & il me suffira.

Nombres ch. 22. 23. & 24

Origenes, S. Grégoire de Nisse, Théodoret, S. Cyrille d'Alex. S. Thomas &c. V. aussi Jansenius in c. p. XXII. Nouv. les grans Critiques, la Synopse, Calmet &c.

Un grand nombre de Peres & de savans Interpretes sont persuadés, & avec fondement, que ce Balaam qui demeuroit dans la terre des Ammonites, nation infidele & ennemie de Dieu, étoit un Prophete des Démons, & un adorateur des Idoles, adonné à la magie & à toutes les impietés de cet art, parlant par conséquent pour l'ordinaire par l'esprit de mensonge, & dès là sujet, comme on le conçoit assez, à de fausses divinations: & ce jugement, qui est aujourd'hui & qui a toujours été le plus commun, paroît en effet s'accorder parfaitement avec les Livres Saints qui le qualifient de devin *ariolum*, & avec plusieurs circonstances de son histoire. Je sçais que d'habiles gens, & même quelques Peres & quelques Interpretes, en ont eu une idée moins défavorable, & que quelques-uns le font originairement & par sa premiere institution Prophete du vrai Dieu, bien qu'un très-méchant homme, & livré dans la suite par la corruption de son cœur au culte des Démons. Je n'entreprens pas de décider ici cette question plus curieuse qu'utile, & que S. Augustin paroît avoir laissée en suspens.

Num. XXII. 5.

S. Jerôme, Tostat & autres.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas douteux par ce qu'en dit l'Ecriture, que Dieu ne l'ait inspiré dans une occasion très-singuliere, & qu'il ne se soit servi de lui pour benir son peuple, quelque sollicité qu'il fût à le maudire, pour tirer de sa bouche des prédictions aussi glorieuses aux Israëlites, qu'humiliantes pour leurs ennemis; & pour lui faire annoncer comme malgré lui la venue du Messie, sous l'idée de cette *étoile* mysterieuse qui devoit sortir de Jacob, & de

Digitized by Google

cette *verge* ou ce rejetton de David qui devoit s'élever du milieu d'Iſraël : *Orietur Stella ex Jacob, & conſurget Virga de Iſraël :* prédiction qui eſt une des plus éclatantes & des plus magnifiques prophéties de l'avenement du Sauveur. Num. XXIV. 17.

En effet la maniere dont en parlent les Livres Saints, ne laiſſe pas le moindre lieu de douter quel eſprit ſe ſaiſit alors de lui, & le fit parler : *irruente in ſe Spiritu Dei, dixit* &c. & lui même confeſſe, quoique contraint & force, » qu'il ne peut rien changer à la parole » du Seigneur ſon Dieu, ni dire autre choſe que ce qu'il lui a ordonné : *Non pot.ro immutare verbum Domini Dei mei. . . . . Num a liud poſſum loqui, niſi quod juſſerit Dominus ?* Toute la Tradition a regardé ſa prédiction comme une des plus excellentes & des plus ſublimes prophéties, qui annonçoit dès-lors le Sauveur aux Gentils, & qui devoit dans la ſuite les y conduire. Les Peres qui ont d'ailleurs le plus mal auguré de ſa perſonne, & qui l'ont fait plus clairement *Prophete des Démons*, ne l'en tiennent pas moins ici pour *Prophete du vrai Dieu*, & ne reſpectent pas moins dans ſa bouche la vérité que l'eſprit du Seigneur en a pour ainſi dire extorquée en cette occaſion, qu'ils deteſtent les fauſſetés dont ils croyent qu'elle fut ſi ſouvent l'inſtrument & l'organe. Je ſuis bien aſſuré que les Conſultans n'en ont pas non plus une autre idée, & que quelque jugement qu'ils portent de ſa profeſſion & de ſes mœurs, ils n'en reconnoiſſent pas moins la vérité & la divinité de ſa prophétie. Ibid. 2. Ibid. XXII. 1. & XXIII 12.

Voilà donc manifeſtement un homme (& quel homme !) animé pour certains momens de l'eſprit de prophétie, & reconnu pour *vrai Prophete*, qui juſques-là n'avoit été vraiſemblablement inſpiré que par l'eſprit du Démon, qui n'avoit fait peut-être que de fauſſes prédictions, & qui ſelon toutes les apparences, rendu à ſon premier état, ſuivit les mêmes erremens, & continua à prophetiſer le menſonge. C'eſt un ſeul vrai entre mille faux, mais vrai certain, vrai indubitablement prophetique, vrai inconteſtablement divin. Les Docteurs n'en doutent pas ; mais qu'ils nous apprennent comment ils accordent cette perſuaſion avec leur prétention favorite & leur principe ſi vanté, s'il eſt univerſel & ſans exception, qu'*un vrai Prophete ne dit jamais faux*, & que dès qu'un homme *eſt ſurpris dans quelque fauſſeté, ou dans quelque menſonge*, on ne doit plus *avoir égard à tout ce qu'il peut avoir dit de vrai.* Si l'on doit appliquer cette regle à cet exemple, que faut-il penſer de Balaam, & que devient ſa prophétie ? Conſult p. 12.

Je ne produis point actuellement cet exemple pour prouver qu'*un homme peut etre Prophete de Dieu, & deſtitué de la charité*, ce qu'il démontre invinciblement, & ce qu'on accorde être *certain*. Il prouveroit même plus : car il prouveroit que le don & l'eſprit de pro- Syſt. du mélange. p. 43.

phétie peut se trouver quelquefois avec une étrange corruption de mœurs, non seulement secrete & cachée, mais manifeste & connue. Car dans Balaam ce mélange est étonnant, & il seroit même incroyable si l'Ecriture n'en faisoit foi. Je ne l'apporte pas non plus pour montrer que dans le tems qu'un Prophete est dans l'acte de sa pro-
ibid. phétie, *il peut dire vrai ou faux*; ou pour parler plus juste, entremêler le faux avec le vrai; d'autres exemples le prouvent. Mais je le cite pour faire voir qu'un *faux Prophete*, convaincu d'une multitude de fausletés, peut absolument dire *vrai*, & le dire réellement inspiré par l'esprit de vérité. Dieu peut le faire quand il le juge à propos, quoiqu'ordinairement il ne le fasse pas: & la preuve qu'il le peut, c'est qu'il l'a fait. Mais alors il donnera des marques sûres pour le reconnoître.

Il n'est pas difficile après cela de répondre à un endroit de Mr.
p. 65. Pelisson cité dans les *Problemes*. Il est tiré de son Livre intitulé *La chimere de Jurieu*. Comme je n'ai point cet Ouvrage entre les mains, je raporte l'endroit sur la foi de l'Auteur qui le cite, sans prétendre le garantir: on pourra le consulter dans le Livre même. Voici les paroles. » *Cette chimere* qui nous fait des Prophetes moi-» tié veritables, moitié faux: moitié remplis de l'Esprit Saint, » moitié remplis de l'esprit d'erreur; n'est pas seulement folle, mais » impie, & ne va pas à moins que de sapper tous les fondemens de la » Religion & de la foi. M. Jurieu distinguera tant qu'il lui plaira: » mais nous lui dirons toujours que la lumiere & Belial n'ont rien » de commun: que celui à qui Dieu découvre l'avenir par des visions » & des révélations véritables, non seulement ne ment point en » une seule de ses révélations pour dire vrai dans toutes les autres: » mais aussi ne va pas plus loin que l'esprit qui le pousse, & ne » court pas après les illusions. La révélation & l'inspiration ont » leurs bornes, mais elles retiennent l'esprit dans ces bornes, sans » lui permettre de s'égarer ailleurs. »

Qu'on applique ceci à Balaam; & qu'on voye si ce récit se soutiendra. Il ne regarde donc tout au plus que les cas ordinaires, & n'exclud pas tous les cas possibles. Il excluroit, à le prendre à la rigueur jusqu'au mélange successif, quelque rare qu'il fût; & cependant l'Auteur même des Problémes, qui admet, sans en faire aucun doute, *des graces de révélations suivies de quelques mepriſes*, ne le bannit pas dans toutes les occasions. Comment allier cet aveu avec le
ibid. petit *Sommaire* qu'il a mis sans réflexion à la marge de ce passage, si l'on n'aime mieux le donner à l'éditeur. *Melange de l'esprit de vérité & d'erreur & inſpiration ſucceſſive de l'eſprit de Dieu & du Démon, vraie chimere?* La contradiction est palpable, à moins qu'on ne prétendit par une autre sorte d'illusion, que ces *mepriſes* ne peuvent

peuvent jamais venir *de l'eſprit d'erreur*: ce que je ne penſe pas qu'il voulût ſoutenir.

Mais n'imputons point à l'auteur qu'il cite, une faute dont il demeure ſeul chargé, en prêtant à cet illuſtre Ecrivain un ſentiment très-différent de celui qu'on doit lui attribuer. M. Peliſſon ſe moque, & avec raiſon, des *Viſionaires* de Jurieu, qu'il convertiſſoit en *Prophetes* malgré toutes les erreurs qu'ils débitoient contre l'Egliſe, les Sacremens, le Miniſtere; malgré tout le faux qu'ils avançoient, & le peu de vrai, peut être très-naturel qu'ils y mêloient, & qu'il donnoit avec tout cela pour des *hommes inſpirés & envoyés de Dieu pour inſtruire*, pour établir ou appuyer une religion nouvelle qui ſe vantoit de réformer l'ancienne. *Que des Prophetes* honorés d'une telle miſſion *ayent menti, c'eſt un ſecret*, dit on fort ingénieuſement M. Peliſſon, *découvert en ces derniers tems, & dont on n'avoit pas encore entendu parler.* . . . . . » Cette *chimere*, ajoute-t-il, qui nous » fait des Prophetes moitié véritables, moitié faux; moitié remplis du Saint Eſprit, moitié remplis de l'eſprit d'erreur, n'eſt » pas ſeulement folle, mais impie; & ne va pas à moins que de » ſapper tous les fondemens de la Religion & de la foi. » Rien n'eſt plus vrai, & j'y ſouſcris très-volontiers. C'eſt tout ce que je puis dire ſur un ouvrage que je n'ai point, & qui m'auroit fourni ſans doute plus de lumieres, ſi j'avois pu le découvrir.

V. la *Défenſe de la Diſſertation Théologique* de M. De Lan, qui rapporte cet endroit de M. Peliſſon, III. Part. p. 89, & 90.

VI. Enfin le *faux*, quel qu'il ſoit, qui diſcerne en fait de prophétie, doit être réel, avéré, certain, & non apparent, douteux, équivoque. Je m'arrête peu ſur cette regle, parce qu'elle eſt évidente par elle-même, & qu'elle ne peut ſouffrir de difficulté. La concluſion ſuit les prémiſſes, & la conſéquence tire ſa certitude de ſon principe: c'eſt un ancien axiome & très-vrai, *Per quod quid tale, & illud magis.* Si le faux n'eſt qu'apparent, il ne diſcernera qu'en apparence; s'il eſt incertain, il ne peut rendre le diſcernement aſſuré. Or cette regle merite beaucoup d'attention, parce qu'il peut ſe trouver des prédictions auxquelles l'événement même qui ſemble prédit ne répond pas, & qui cependant ne ſont pas réellement fauſſes, quoiqu'elles le paroiſſent. Il y en a de telles juſques dans les Prophetes,

VI. & derniere Regle.

Telles ſont celles, par exemple, qui ne doivent pas s'entendre préciſément à la lettre, & ſuivant la rigueur des termes, mais dans un ſens ſpirituel & figuré, *non litteraliter, ſed myſtice*, dit Gerſon: ou qui énoncées d'une maniere indéfinie, ne regardent qu'un tems fort éloigné, qu'on ſeroit tenté de regarder comme prochain, ainſi que le Cardinal Bona l'a obſervé. (*a*) Telles ſont encore les pré-

1. de diſtinct. ver. viſion. à Fallis, tom. I. p. 51.

(*a*) » Huc referendæ Sanctorum quorumdam prophetiæ & revelationes de futurâ eccleſiæ » reformatione, quæ hactenus nullum effectum ſortitæ ſunt, vel quia malitia hominum ullis

dictions *conditionelles*, qui supposent une certaine condition qui peut être ou n'être pas mise, & qui en dépendent, comme celles, dit S. Thomas, (*a*) qui ont pour objet des *menaces*, & quelquefois des *promesses* Telles sont enfin, selon ce S. Docteur & tous les Théologiens, certaines prophéties qui ne montrent pas au Prophete les choses futures telles qu'elles sont en elles-mêmes, & telles que Dieu sçait qu'elles doivent absolument arriver; car celles-là ne peuvent jamais manquer d'être accomplies: mais qui ne les lui découvrent que dans leurs causes libres & contingentes, que Dieu peut détourner, & qui ne marquent alors que l'ordre & la disposition de ces causes pour produire infailliblement de tels effets, si Dieu en changeant cet ordre ou cette disposition, n'arrête & n'empêche ces effets. (*b*) On trouve dans l'Ecriture des exemples de toutes ces especes, que les Théologiens ont remarqués.

Voilà les regles que je m'étois proposé de donner, & que je crois également fondées dans l'Ecriture & dans la Tradition. Avec ces regles on n'a à craindre ni illusion, ni fanatisme: quoiqu'en dise le nouvel Ecrit, les voies de Dieu ne demeurent plus confondues: l'Eglise n'est plus dans l'impossibilité de dissiper les illusions de l'ange de ténèbres: il n'est point à appréhender qu'on succombe aux

Système du mélange confondu &c. p. 21.

» obicem posuit; . . . *vel quia tempus à Deo statutum usudum advenit*: ut Joannes in Apocalypsi ait &c. Bona *de discret. spirit. c.* 17. §. V. *n.* 2.

(*a*) » Distinguitur prophetia secundùm *præscientiam*, & secundùm *comminationem*. . . . *Prophetia comminationis non semper impletur*. . . . Sub prophetiâ *comminationis* comprehenditur » prophetia *promissionis*, quia eadem est ratio veritatis in utrâque. Denominatur tamen magis » à comminatione, quia Deus promior est ad relaxandam pœnam, quàm ad subtrahendum promissa beneficia. *S. Thom.* 2. 2. *q.* 174. *a.* 1. *in Corp. & ad* 2um.

Le Cardinal Bona dit aussi dans le même sens: » Prædictio *vel absoluta* est, *vel comminatoria*. Illa semper adimpletur; hæc annexam in se & latentem conditionem habet. . . . . » Exemplum hujus *comminationis* habemus in prædicatione Jonæ, quâ Ninive subvertendam esse prædixit &c. *ibid. n.* 1.

(*b*) » Dicendum quòd divina præscientia reipicit futura secundùm duo; scilicet secundùm » quod sunt *in seipsis*, in quantùm scilicet ipsa præsentialiter intuetur, & secundùm quod sunt » *in suis causis*; in quantùm scilicet videt ordinem causarum ad effectus. Et quamvis contingentia futura, prout sunt in seipsis sine determinata ad unum; tamen prout sunt in suis causis, » non sunt determinata, *quia possunt aliter evenire*. Et quamvis ista duplex cognitio semper in » intellectu divino conjungatur, non tamen conjungitur semper in revelatione prophetiæ. Unde quandoque revelatio prophetica est impressa quædam similitudo divinæ præscientiæ, prout » respicit ipsa futura contingentia in seipsis. *Et talia sic evenirent sicuti prophetantur*. . . . . » Quandoque verò prophetica revelatio est impressa similitudo divinæ præscientiæ, prout scilicet » cognoscit ordinem causarum ad effectus: & *tunc quandoque aliter evenit quàm prophetetur*: » nec tamen prophetiæ subest falsum. Nam sensus prophetiæ est quòd inferiorum causarum dispositio, sive naturalium, sive humanorum actuum hoc habet ut talis effectus eveniat. Et secundùm hoc intelligitur verbum Isaiæ dicentis ad Ezechiam: *morieris & non vives*, idest dispositio corporis tui ad mortem ordinatur. Et quod dicitur Jonæ 3. *Adhuc quadraginta dies, & Ninive subvertetur*; idest hoc meritæ ejus exigunt ut subvertatur. *S. Th.* 2. 2. *q.* 171. *a.* 6. *ad* 2um. Et *q.* 174. *a.* 1. *in Corp.* Dictum est suprà quod futurum est in divinâ cognitione » dupliciter. Uno modo *prout est in sua causa*. Et sic accipitur prophetia comminationis quæ » non semper impletur; sed per eam prænuntiatur ordo causæ ad effectus, qui quandoque aliis » supervenientibus impeditur. Alio modo prægnoscit Deus aliqua *in seipsis*, *vel ut fienda ab ipsi*; & horum est prophetia prædestinationis »

V. aussi le Cardinal Bona qui rapporte en abregé cette doctrine de S. Thomas, & s'y conforme. *De discret. Spirit. C.* 17. §. *V. n.* 1.

Digitized by Google

différentes ſéductions que Satan pourroit préparer ; qu'on ſoit de la ſecte de tous les ſatiriques, ou qui ont paru juſqu'ici, ou qui pourroient naître dans la ſuite ; & qu'on courre riſque de s'attacher à l'Antechriſt. Tous ces traits, & autres ſemblables que l'auteur de cet Ecrit répand à pleines mains dans ſon ouvrage, ne peuvent plus paſſer que pour une vaine déclamation, qui au jugement de toutes les perſonnes ſages tient moins de la raiſon que de la paſſion.

Réſolution d'une derniere queſtion.

Pour achever néanmoins de détruire ce qui pourroit fournir le moindre prétexte à ces reproches, je dois ſatisfaire encore à une derniere queſtion, à laquelle ce que j'ai dit peut donner lieu. Si le *faux*, dira-t-on, ne diſcerne pas toujours en fait de prédiction ou de prophétie, s'il peut quelquefois laiſſer dans l'équivoque de qui vient l'inſpiration ou la révélation ; par où donc pourra-t-on s'aſſurer dans ces occaſions ſi elle eſt de Dieu, ou non ? Ou comment dans le doute faudra-t-il ſe conduire ? Cette queſtion eſt raiſonnable, & il eſt juſte d'y repondre.

De diſcret. ſpirit c. 5.

On ſeroit bientôt aſſuré, & aſſuré de maniere à ne pouvoir s'y méprendre, ſi l'on avoit le *don* du diſcernement des eſprits, comme l'avoient les premiers fideles, c'eſt à-dire, ceux d'entr'eux à qui il étoit donné en partage ; & comme l'ont eu depuis pluſieurs Saints que Dieu en a favoriſés, tels qu'un S. Martin, un S. Antoine, & quelques autres célèbres dans l'hiſtoire de l'Egliſe. Ce grand don de foi certain & infaillible, ſuivant le Cardinal Bona, *certum & infallibile* ; ce don que S. Auguſtin releve ſi fort, & qu'il jugeoit d'une néceſſité abſolue en certaines circonſtances, ſuppleroit à tout, & tiendroit lieu lui ſeul de toute autre regle. Il eſt des cas en effet où, ſelon que je l'ai déjà remarqué, ce don particulier de l'Eſprit Saint eſt tellement néceſſaire pour s'aſſurer de la vérité de l'inſpiration divine, que ſans lui on ne pourroit en avoir une entiere certitude, & que le diſcernement deviendroit preſqu'impoſſible. Je ne parle ainſi que d'après Gerſon, Pierre d'Ailli, le Cardinal Bona & le commun des Theologiens. (*a*)

De Gen. ad litt. l. 12. c. 14.

pp. 125. & 126.

(*a*) *Ge-ſon. jam ſuprà laudatus.* » Probare Spiritus ſi ex Deo ſint, non omnibus datum eſt, » ſed *aliquibus* per Spiritum Sanctum. . . . . Quale donum Beatus Martinus, & Antonius, & » plures alii leguntur habuiſſe. . . . Probare autem Spiritus contingit multipliciter. Uno quo- » dem modo *per modum artis & diſciplina generalis*, ſicut per eruditionem Sacrarum Scriptu- » rarum diligenti pioque ſtudio acquiſitam. . . . . Alius modus *per inſpirati mens intimam*, ſeu » internum ſaporem, ſive per experimentalem dulcedinem quamdam, ſive per illuſtrationem à » montibus æternis effugatem tenebras omnis dubietatis. . . . Probare Spiritus ſi ex Deo ſint » *per regulam artis generalis* & infallibilem pro particulari caſu, *aut non per eſt*, *aut vix per eſt* » *humanitus fieri*, ſed *equi ſit d unum Spiritu Sancti* quod Apoſtolus nominavit *Diſcretionem* » *Spiritu num* ; quo dono fit ut mens nedum in ſe & de ſe ſciat probare Spiritus ſi ex Deo ſint, » ſed etiam de aliis & in iis noſcit. . . . Probare tamen primo modo, videlicet per Scriptu- » ram Sacram & eruditos bonos in eadem, contingit multipliciter & *ſufficienter*, quantum ad » præſentem ſpectat militiam, & ad ſtatum communem viatorum ». *L. de p. b. Spi r. tom.* I. *p.* 17. & 3. (*V.* ainſi ce qui a été rapporté ci-deſſus de Pierre d'Ailli pag. 122.

Cardin. Bona lib. de diſcret. Spir. c. 2. » Eminet inter ceteras gratias gratis datas tam

Mais au defaut de ce *don*, ou de cette lumiere divine qui éclaire surnaturellement l'eſprit, & qui lui fait porter un jugement ſûr & ſans erreur, *quâ homo facile & ſine errore dijudicat*, mais auſſi qui eſt très-rare & accordée à très-peu de perſonnes, comme le reconnoiſſent les mêmes Théologiens, *paucorum eſt*; il y a, diſent-ils, une autre voie plus commune & plus facile à acquerir, quoique moins ſûre, qui peut aider à ce diſcernement, *facilior & communior:* & c'eſt une eſpece d'*art & de ſcience* qui a ſes regles & ſes principes dans l'Ecriture & dans la Tradition, auſſi bien que dans l'uſage & l'expérience des Saints: *per modum artis & doctrinæ fit.* Or ce moyen bien que *ſuffiſant* en lui-même, & decelif en certains cas, ne l'eſt pas en tous, & il n'excede pas même à le bien prendre, de l'aveu des Théologiens les plus verſés dans ces matieres, les bornes de la *vraiſemblance* & de la *probabilité.* Auſſi ne forme-t il tout au plus qu'une *certitude morale* qui ne bannit pas *tout doute*, & qui n'exclud pas *toute crainte* de ſe tromper: *His regulis & ſignis haberi poſſeto poterit moralis quadam certitudo, ſed non adeo firma ut omnem excludat dubitationem . . . . . Unde manifeſte infertur ſemper judicium fieri cum formidine & incertitudine:* ce qui eſt infiniment à remarquer,

Bona, ſuprà.

» dignitate quam neceſſitate *Diſcretio Spiritum*, de quâ ſermo nobis futurus eſt. . . . . Hanc » docent (Theologi) *in peculiari motu ac Spiritûs Sancti* conſiſtere, ad diſcernendum inter va- » rios motus à quo ſpiritu proveniant, bono an malo. . . . Et hæc eſt *gratia diſcretionis*, quam » inter gratis datas recenſet Apoſtolus, quæ à Spiritu Sancto *non omnibus datur, ſed quibus & quando vult*, ad diſcernendos ſpiritus non ſolum in ſeipſis, ſed etiam in aliis ad communem » Eccleſiæ utilitatem. Hæc autem nihil aliud eſt quàm *illuſtratio mentis*, quâ perfuſus homo » *facile & ſine errore dijudicat* quid à bono quidve à malo ſpiritu ſuggeratur. . . . Quia vero » Diſcretio ex lumine cœlitus infuſo *per motum eſt*. . . . ideo alia via diſcernendi ſpiritus in- » quirenda eſt: *quæ communior ſit & facilior*; illa nimirum *quæ per modum artis & doctri- » næ fit*, examinatis motionum principiis & effectibus, perpenſis item *regulis* quæ à Spiritu » Sancto præſcriptæ ſunt in ſacris Scripturis, & quas Sancti Patres à Deo inſpirati aliique Doc- » tores ab experientiâ inſtructi tradiderunt. *Et C. IV.* Hæc Diſcretio *difficilior eſt & vix pau- » cis conceſſa*, quibus Deus uberiorem Spiritûs ſui gratiam conferre dignatus eſt. . . . . Nulla » regula excogitari poteſt quæ in aliquo ſingulari caſu *aut non fallat aut fallere non poſſit*, præ- » ter eam quæ deorſum eſt à Patre luminum deſcendens. *Et C. V.* Quod diximus *nullam certam & evidentem regulam dari* quâ diſcerni Spiritus poſſint, id paulò ſuprà & diſtinctius » tractandum eſt. . . . Quæſtio eſt ſitne evidens vel obſcurum, certum vel incertum illud judi- » cium per quod Spiritus diſcernuntur, ſive dono ſpecialis gratiæ id ſit, ſive per modum artis » & doctrinæ. . . . De illo primum quod ſit per gratiam Spiritûs Sancti agendum eſt, quod » tanquam *certum & infallibile* videtur eſſe, ſicut eſt prima & ſummæ Veritas quæ ipſum ſuggerit » & inſpirat. Nihilominus dicendum eſt hoc judicium non eſſe evidens per evidentiam rei in » ſe, ſive in cauſâ, quia cauſa eſt occulta. . . . neque per evidentiam ab effectu, quia ſi poſſet » ab effectibus evidenter cognoſci, non eſſet ad tale judicium gratia ſpecialis neceſſaria. Aſſe- » rendum item non eſſe proprié & ſortaſſe certum, quia eſſet aſſenſus fidei aut aſſenſus pro- » phetcus. . . . Sed quia Spiritus Sanctus non movet ſpecialiſ influxu niſi ad id quod reipſâ » verum & certum eſt, poteſt hoc judicium *infallibile* dici ex parte principii moventis, ac pro- » inde *certum ex certo*. . . . Si autem Diſcretio ſit per modum doctrinæ quæ *regulis & exem- » plis* prudenter applicitis, atque *omnibus ei conditionibus* accurate perpenſis, cum ſignis & » præceptionibus inſtituitur *non tam ideo infallibilitatem* . . . hinc manifeſte infertur ſemper ju- » dicium fieri *cum formidine & incertitudine.* Porro ſi regulis & ſignis quæ per diſcurſum ad » ferendum judicium adhibentur, judicantis peritia remixtæ uſus & longa experientia acceſ- » ſerint, *haberi poſſe poterit moralis quædam certitudo, ſed non adeo firma, ut omnem exclu- » dubitationem.* » Jta Bona.

J'ai rapporté un peu au long ces paſſages de Gerſon & du Cardinal Bona, pour mettre tout d'un coup ſous les yeux leur doctrine ſur les points dont il s'agit.

Digitized by Google

Car cela ſeul renverſe de fond en comble l'unique baſe, ou du-moins le principal fondement des *Problêmes*, qui exigent pour juger des œuvres de Dieu extraordinaires ou du genre merveilleux, & pour s'en aſſurer d'une maniere convaincante, *démonſtration*, *évidence*, *infaillibilité*, *certitude complette*, *à laquelle il ne manque rien*; & exeluent tout ce qui n'eſt que *conjectures*, que *convenances*, que *vraiſemblances*, que *probabilités*, quelque *fortes*, quelque *naturelles*, quelque *marquées* qu'elles ſoient. C'eſt là tout le but & l'eſprit du premier Problême, (*a*) qui tombe abſolument par cette ſeule réflexion. La *certitude morale*, & appuyée ſur des ſignes qui lui ſont proportionnés, *ſuffit* très ſouvent dans des opérations de ce genre, & même communément, ſi l'on ne veut pas dire toujours, pour déterminer un eſprit ſage & raiſonnable, quoiqu'elle ne ſoit pas *aſſez ferme* pour bannir *tous les doutes*, & pour procurer une aſſurance à laquelle il ne manque rien: *His regu is & ſignis haberi profecto poterit certitudo moralis, ſed non adeo firma, ut omnem excludat dubitationem.* Ainſi parle le Cardinal Bona: ainſi avoit parlé Gerſon avant lui.

1. Problême pp. 4. 5. 6. 7. 8. & 9.

ſuprà

Auſſi ces Théologiens en preſcrivant ces regles de diſcernement & en les joignant aux ſignes qui doivent aider à le faire, ont-ils ſoin d'avertir, que quoiqu'elles ayent toutes en particulier leur uſage, il faut pourtant les réunir toutes, comme on le fait en matiere qui ſe décide par le plus ou le moins de raiſons, *non unum, ſed plura*; & avoir égard à toutes les circonſtances, pour opérer une conviction ſuffiſante, & pour porter un jugement arrêté. (*b*) C'eſt pour cela qu'ils marquent le prix & la valeur de chacune, & qu'ils diſtinguent avec attention celles qui ſont plus ou moins certaines, plus ou moins probantes, plus ou moins déciſives. Ce n'eſt qu'après toutes ces précautions ſi juſtes & ſi néceſſaires, qu'ils entrent dans le détail de ces regles, & qu'ils preſcrivent celles qui leur paroiſſent les plus ſages & les plus judicieuſes. Je les admets toutes très volontiers en les entendant dans leur vrai ſens, & en les reſtraignant comme ils les ont reſtraintes, ou comme l'analogie de la foi qu'ils ont toujours ſuppoſée, oblige de les reſtraindre. Il ſeroit à ſouhaitter, pour le dire en paſſant, qu'un homme auſſi plein de

Bona de diſcret ſpirit. c. 5. ad finem

(*a*) » *C'eſt toujours l'évidence*, dit l'Auteur de ce Problême p. 4. qui doit diriger dans la » diſcuſſion des choſes où il ſe trouve du mélange & de l'obſcurité. (Il parle des *œuvres extraordinaires*) C'eſt *à l'évidence ſeule* qu'il appartient de fixer nos jugemens..... Ce ſont » des *vérités* dont je m'aſſure que les deux Partis conviendront ſans héſiter » (Je laiſſe à juger après ce que je viens de dire, ſi c'eſt là la doctrine commune de la Théologie, & ſi aucun Théologien en peut convenir.)

(*b*) » Libet in hoc Capitis ad traditas regulas hoc documentum attexere, quòd quamvis » *ſingula* pro diſcernendis ſpiritibus peculiarem inſtitutionem contineant, *ſingula tamen per ſe* » *non ſufficiant, niſi alia ſi non adhibeantur.* Notavit hoc Gerſon dicens: *Valde unum ſignum* » *vel plura, ſi non ſint plura ſimul haberi ſolent, ut in ſuperiùs allatis cauſa factum fuit.* Omnium quoque circumſtantiarum conjunctio attendenda, ex quâ rerum exacta cognitio plurimum » pendet. » *Bona de diſcret. Spirit. C. V. in fine.*

l'esprit de Dieu, & aussi expérimenté dans les voies de la vie spirituelle, que l'étoit le Cardinal Bona, eût pu traiter, comme il se
C. ult. l'étoit proposé, ce qui regarde la Théologie mystique, ainsi qu'il a traité ce qui concerne tant d'autres points: il nous auroit appris quel usage on peut faire de ces regles par raport à ce qu'on appelle les Saints & les Saintes mystiques de ces derniers tems; & on peut bien assurer sans craindre de se trop avancer, qu'il n'auroit pas jugé aussi cavalierement qu'on le fait aujourd'hui, de la grace & de l'état de ces personnes.

Il y a donc sur le point dont il s'agit comme sur tous les autres, des regles & des marques qui peuvent servir au discernement, quoiqu'elles ne forment pas néanmoins une pleine évidence, & qu'elles n'opérent jamais la même certitude qu'opéreroit le don même du discernement des esprits. Et entre ces regles en voici une qui me paroît des plus assurées. C'est lorsque ce *faux* qui peut s'allier avec l'inspiration, se trouve dans de bons & de pieux fideles, dans des
§. 1 personnes droites & simples, prévenues d'ailleurs de bénédictions & de faveurs marquées, & distinguées par des dons singuliers & extraordinaires, tels qu'on en voyoit par exemple dans une sainte Therese, & dans une Ste. Catherine de Sienne. De telles circonstances peuvent & doivent ordinairement décider: elles expliquent ce qui pourroit être douteux, & levent l'équivoque que le faux pourroit répandre sur certaines prédictions. C'est par là qu'on a jugé de l'état surnaturel & divin des Saints & des Saintes mystiques des derniers tems, & qu'on a regardées comme très véritables plusieurs de leurs propheties, quoique toutes ne le fussent pas, & que le faux se fût glissé dans quelques unes mêmes de celles qu'on croioit venir de Dieu en ce qu'elles contenoient de vrai, & que leur accomplissement à cet égard a en effet justifiées. En jugeant de la sorte, on ne peut jamais faire un mauvais usage de sa raison & de sa foi.

Mais quand il y en auroit certaines qui paroîtroient plus ambigues, & sur lesquelles on seroit plus embarassé de prononcer, quel inconvénient y auroit-il à suspendre son jugement, & à demeurer dans l'indécision? Dès qu'on n'approuve que ce qui est bon, & qu'on rejette tout ce qui est mauvais; dès qu'on juge de tout par la lumiere de la vérité & par l'analogie de la foi; dès qu'on rappelle à ces regles les prédictions mêmes & les révelations particulieres, qui y sont toujours soumises, parce qu'elles en doivent toujours dépendre, que risque-t-on, & où seroit le danger? Qu'on profite toujours du vrai, & qu'on laisse le reste: qu'on fasse toujours usage des avertissemens utiles, de quelque maniere que Dieu les donne: qu'on se prépare toujours par la piété aux événemens pré-

Digitized by Google

dits; quand même ils ne devroient pas arriver. Où eſt le mal, & qu'y a-t-il en tout cela contre la foi & contre les bonnes mœurs?

Pour moi je ne trouve rien de plus ſage ni de plus judicieux que l'avis de Gerſon dans un cas à peu près ſemblable. Il le donnoit par rapport à des viſions incertaines quant à leur cauſe; & moi je le donne par rapport à des prédictions douteuſes quant à leur principe. Il le tenoit d'un *homme docte*, qui donnoit ce conſeil au ſujet des apparitions des morts, ou d'autres repréſentations de ce genre qui ſe font quelquefois dans le ſommeil. » Si les choſes qu'on y » croit entendre ſont convenables, ſi les *avis* qu'on y croit recevoir » ſont bons & ſalutaires, il faut les recevoir; diſoit-il, ſans les » rejetter d'une part *comme de purs ſonges* ou de vaines illuſions, mais » auſſi ſans s'y attacher de l'autre *comme à des révélations authenti-* » *ques & divines*; & les regarder plûtôt comme des *avertiſſemens* » propres à réveiller & à exciter le ſouvenir ſoit du bien que l'on » doit faire, ſoit du mal qu'on doit éviter, ſuivant la nature ou la » qualité de ces repréſentations. » (*a*) C'eſt à quoi je m'en tiens, c'eſt la regle de conduite que je preſcris. De prob. ſpirit. tom. I. p. 42.

Et cette regle je la preſcris d'autant plus ſûrement, que je la tiens en partie des adverſaires mêmes que je combats. Ils demandent dans un de leurs Ouvrages, & des plus accrédités, ce qu'il faudroit faire dans une *hypothèſe aſſez ſinguliere*, où l'on ſuppoſe que » le Démon apparoiſſant à quelqu'un ſous la forme de J. C. pour » s'en faire adorer, ait tellement imité ſa reſſemblance, qu'il ne » ſoit pas poſſible de ne point s'y méprendre. » Et ils répondent que dans ce cas où le *diſcernement* ſeroit ſuppoſé comme impoſſible, il devroit au moins *ſuſpendre ſon jugement*, & ne pas adorer, pour ne pas pécher: ce qu'ils prétendent prouver par S. Thomas & S. Bonaventure qui ont, diſent-ils, *ſuppoſé* ce cas, & qui y ont *répondu* en cette maniere. Ce qu'ils diſent dans leur ſuppoſition, je le dis dans la mienne: je répons ce qu'ils répondent, & je m'en tiens comme eux à la *ſuſpenſion de jugement*. Ce n'eſt pas que je croie qu'ils ayent bien pris ſur cet article le ſens de S. Bonaventure & de S. Thomas; mais cette diſcuſſion me jetteroit trop hors de mon ſujet, ſi je voulois ici l'entreprendre, & elle trouvera mieux ſa place ailleurs. II. Problême p. 17. & 18.

J'obſerverai ſeulement que quand ſur un point particulier, & auſſi *ſingulier* que celui-ci, on cite des Auteurs tels que S. Thomas

(*a*) » Altera poteſt addi ſuper hujuſmodi viſionibus recipiendis vel non recipiendis cautela, » qualem de ſomniis tradidit *Unus* dicens, ſi *monitiones* aliquæ bonæ, inquit, fieri videantur » in ſomniis, vel ex perſonâ defunctorum, vel aliunde, recipiantur, eas *non quaſi fomnia* » *penitùs abjiciendo*, neque eis ex adverſo *velut authenticis vel divinis adhærendo*: recogi- » tentur potius tamquam *rememorationes* aliquæ ad faciendum bona, vel mala declinando, » juxta ſomniorum qualitatem. » *Gerſon. de probat. Spirit. tom. I. p. 42.*

Digitized by Google

& S. Bonaventure, dont les Ecrits compoſent plus de vingt gros volumes *in folio*, on devroit au-moins, tant par égard pour ces SS. Docteurs, que par charité pour le Lecteur, ou raporter leurs propres paroles, ou du-moins indiquer l'ouvrage & ſpécifier l'endroit où on peut les lire; ce qu'on ne fait ici en aucune maniere. Je n'augurois pas bien d'abord de cette omiſſion, qui me faiſoit ſoupçonner quelqu'infidélité, & mon ſoupçon n'étoit que trop bien fondé. J'ai cherché l'endroit & je l'ai trouvé; je l'ai lu, peſé, examiné, & je puis aſſurer d'avance que l'eſpece n'y eſt pas telle qu'on la préſente, que la réponſe n'eſt pas telle qu'on la rapporte, & qu'enfin tout l'endroit ne prouve rien de ce qu'on veut prouver. * C'eſt un nouvel

S. Bonavent. in lib. 3. Sentent. Diſt. 9. art. 1. q. 6. S. Thom. in eundem lib. Diſt. 9. q. 1. art. 2.

* Quoique je n'aye pas deſſein de m'étendre ici fut ce point; comme on n'eſt pas obligé cependant de m'en croire ſur ma parole, je ne puis me diſpenſer de donner quelques preuves de ce que j'avance. Je ne touche que les deux premiers chefs, & encore en très peu de mots.

Premierement l'eſpece ou *l'hypotheſe* dont il s'agit, n'eſt pas telle dans ces SS. Docteurs que la préſente le *Problême*, & il eſt viſible que l'Auteur l'a commencée à ſa façon, & ajuſtée à ſon deſſein. C'eſt-à dire que la *reſſemblance* de la repréſentation de J. C. affectée par le Démon, & qu'on ſuppoſe qu'il auroit *invincible*, n'eſt pas auſſi parfaite qu'on la fait, & telle *qu'il ne fût pas poſſible de ne point s'y méprendre*, ou, comme on le dit encore, *qu'avec toute la diligence poſſible on ne puiſſe en faire le diſcernement*. On n'y lit rien de cela, ſi ce n'eſt tout au plus dans l'objection à laquelle répondent ces SS. Docteurs, en niant même cette parfaite conformité qui ôteroit tout moyen de diſcernement, & que le Problême ſuppoſe avouée par eux.

II. Problême p. 18.

En effet S. Bonaventure dit nettement le contraire dans la réponſe qu'il y fait, où il ſoutient qu'on a toujours divers moyens dans le cas ſuppoſé pour éviter l'erreur: *Habet homo triplex adjutorium per quod poſſit errorem evitare..... Triplex remedium poſſit contra hoc invenire.* A quoi il ajoute qu'quand il arrive qu'on eſt ſéduit par cette reſſemblance, & qu'en prenant par erreur le Démon pour J. C. on adore Satan croyant adorer le Sauveur, c'eſt une preuve certaine qu'on n'a pas apporté toute la diligence poſſible, & qu'on devoit apporter, pour faire le diſcernement, & pour éviter la mépriſe: *Cum Lucifer adoratur, nunquam debita diligentia adhibetur.* Auſſi ne la condamne-t-il, & ne rejette-t-il le prétexte de l'ignorance par lequel on prétendroit la juſtifier, que parce qu'on a pu réellement l'éviter: *Nec excuſatur ratione ignorantiæ, ... quia poſſet evitari error iſte: habet enim homo ad vitandum hunc errorem adjutorium juxta ſe.* Il aſſigne effectivement juſqu'à trois ou quatre moyens qu'on pouvoit & qu'on devoit prendre pour cet effet: ſe déffier, prier, ſuſpendre ſon jugement, & le ſuſpendre pour examiner & ne rien précipiter: *Triplex homo habet adjutorium..... triplex remedium.* S. Thomas raiſonne auſſi à peu près de même. Le *diſcernement* en ce cas n'eſt donc pas cenſé *trop ſſible* ſe'on ces SS. Docteurs, puiſqu'ils donnent des regles pour le faire, & qu'ils preſcrivent des moyens pour ne s'y pas tromper. Rien n'eſt plus oppoſé par conſéquent à la ſuppoſition que fait le Problême & qu'il prête à ces SS. Docteurs.

In reſp. ad argum. & ad 1um.

ibid.

ibid. & in reſp. ad 3um.

ſuprà

En ſecond lieu la réponſe de ces Théologiens dans le cas ſuppoſé, n'eſt pas telle qu'il l'a rapportée; & il l'altere manifeſtement en ſupprimant un point eſſentiel à la *déciſion*. Il fait dire abſolument à ces deux grands maîtres de l'Ecole, que celui *qui abſque abſolute peccato adorat Satan, putans eum eſſe Salvatorem, non ſi peché*, c'eſt-à-dire qu'il mettent l'un & l'autre à cette déciſion une exception très marquée, en vertu de laquelle une telle adoration ne ſeroit plus péché. C'eſt, diſent ces Théologiens ſi diſtingués entre les autres, ſi l'adoration n'eſt que conditionnelle; & que cette condition ſoit actuelle *Si ſub iſtis circumſtantiis adoret, non peccaret*, dit S. Bonaventure. *Secus, ſi circumſtantia fit actualiter explicita*, dit S. Thomas. C'eſt-à-dire ſelon eux, qu'une telle action, quoiqu'il y eut mepriſe dans le fait, ſeroit exempte de péché, ſi on avoit actuellement l'intention & le deſſein de ne raporter ſon adoration qu'à J. C. que ce fût lui qu'on ſe propoſât réellement d'adorer en adorant ce que l'on voit, & que ce ne ſoit que ſous cette condition qu'on l'adore. Car alors, diſent-ils, comme l'adoration interieure ſe rapporteroit à lui, ce ſeroit lui proprement qu'on adoreroit, & non pas le Démon: *Sit non adoratio ipſius Luciferum, ſed magis Chriſti tota, quia non fiat adoratio niſi ſtatuat & cogitet: & ad eum referatur adoratio, ad quem referitur adoratio implicati.* Or cette exception ſi importante, ſi préciſe, & qui eſt ici fondamentale, le Probleme la fait entierement diſparoître, & n'en dit pas un ſeul mot. Auroit-on du omettre une circonſtance ſi eſſentielle, & d'où dépend la déciſion?

p. 16.

ibid.

S. Bonavent. ibid.

Je ne dis rien de la *conſéquence* que tire l'Auteur, que dans l'hypothèſe propoſée on n'auroit

Digitized by Google

nouvel éblouiſſement de cet auteur, qu'il faut joindre à beaucoup d'autres, & une nouvelle preuve de ſon inexactitude & du peu de foi qu'il mérite.

Il ne me reſte plus pour terminer cette matiere, que de reprendre en peu de mots ce que je viens d'établir dans toute la ſuite de cette diſpute. Par là je rappellerai d'une part, & je remettrai tout d'un coup ſous les yeux les vérités & les principes que j'ai expliqués juſqu'ici dans une aſſez juſte étendue: & je préviendrai de l'autre les fauſſes imputations qu'on pourroit peut-être me faire; ſurquoi je ne vois pas en effet qu'on ſoit aujourd'hui fort délicat. Si contre mon intention il m'étoit échappé quelque choſe qui ne fut pas aſſez exact ou aſſez fondé, ou qui eut beſoin de quelqu'éclairciſſement ou de quelque correctif, je ne puis trouver mauvais qu'on le releve, & qu'on me le faſſe remarquer. Toute la grace que je demande, c'eſt qu'on ne m'attribue que ce que je dis, & qu'on ne me faſſe pas dire ce que je ne dis pas. Récapitulation de ce qui a été dit.

Surtout qu'on ne croye pas infirmer ce que j'ai dit, par une application également prématurée & odieuſe qu'on en feroit aux Convulſionnaires, ou qu'on prétendroit que j'en veux faire. Il n'en eſt point ici queſtion, puiſqu'ils ne ſont nullement Prophetes, & qu'ils ne prétendent point l'être. Je m'en ſuis expliqué dès le commencement de cet Ecrit; je l'ai répété dans le cours de l'Ouvrage, & je le redis encore afin que perſonne n'en ignore. Tout ce que j'ai dit eſt abſolument indépendant des Convulſions: il ſeroit vrai quand les Convulſions ne ſeroient jamais nées; & il ne ceſſe pas de l'être parce qu'il y a des Convulſions. Elles ont pu occaſionner cette diſcuſſion, par le ſujet qu'en ont pris les Conſultans d'établir les principes que je me ſuis cru obligé de réfuter; mais cette diſcuſſion n'a pour but que ces principes, & n'a de foi aucun rapport ni à Convulſionnaires, ni à Convulſions. Je le déclare de rechef, & je crois qu'on s'en tiendra deſormais pour bien averti. Voici donc comme le précis & l'analyſe de mon Ecrit.

J'y examine le principe des Conſultans ſur le *faux*, incompatible ſelon eux avec toute inſpiration de Dieu en fait de prophétie,

point péché, on ne rendoit point hommage à Dieu préſent, quand même c'eût été véritablement J. C. conſéquence qu'il prétend inférer de la doctrine de *ces deux grands Théologiens*; non plus que de l'uſage qu'il en fait, pour appuyer la prétention qui fait tout le but de ſon Problême: ce que j'examinerai ailleurs. Il me ſuffit d'avoir fait ſentir combien il s'eſt mépris & dans l'*hypothèſe* qu'il leur prête, & dans la *déciſion* qu'il leur ſuppoſe; & d'avoir mis tout Lecteur équitable en état de juger par ce ſeul échantillon, de la ſincerité & de la bonne foi de cet Auteur. On voit bien maintenant que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il n'a ni ſpécifié l'endroit, ni rapporté les paroles, qui l'auroient convaincu trop viſiblement d'altération & d'infidélité. Mais dès qu'on eſt capable d'une ſi lourde fauſſe, & qu'on oſe défigurer juſqu'à ce point les ſentimens des Théologiens, & de tels Théologiens, eſt-on plus croyable ſur ceux des autres qu'on rapporte? & quel coup mortel celui-ci ne porte-t'il pas à la prétendue *Tradition*? En vérité après les écarts que nous y avons déjà remarqués, ni Conſultans, ni autres, n'en devroient plus parler. p. 18

& ſelon moi compatible avec certaines. Ils rejettent tout *mêlange* à cet égard, ſoit celui que j'ai appellé *alternatif & ſucceſſif*, ſoit celui que j'ai nommé *concomitant & ſimultané*; & moi j'admets l'un & l'autre en certaines rencontres,

Je diſtingue pour cela entre *faux* & *faux*, *Prophetes* & *Prophetes:* Prophetes d'un ordre ſupérieur & d'un rang éminent, qui par leur deſtination & leur miſſion ſont *regle* de croyance & de conduite; & Prophetes d'un autre ordre & d'un rang inférieur, qui ne la font pas. C'eſt cette diſtinction qui eſt comme la baſe & le fondement de tout l'Ouvrage. Je l'établis & la prouve par l'Ecriture, par les Peres, par les Théologiens, qui raiſonnent ſur ce principe, & mettent en conſéquence une différence marquée entre les *anciens Prophetes*, les Apôtres qui leur ont ſuccedé, les Auteurs inſpirés & canoniques, incapables du moindre faux & de la moindre erreur; & ce qu'on a depuis appellé *Prophetes*, c'eſt-à-dire, perſonnes animées de l'*eſprit prophetique*, ou douées du *don de prophetie*, qui n'étoient pas pour cela exemptes de tout faux & de toute erreur. Non que l'Eſprit de Dieu puiſſe jamais dire le faux, ou que le faux puiſſe jamais faire partie de l'inſpiration divine; mais parce qu'il peut ſe trouver avec elle, & que l'Eſprit Saint ne le bannit pas toujours. J'ai produit des autorités qui le montrent, & des exemples qui le prouvent.

J'ai répondu à ce ſujet à divers faits objectés des Montaniſtes & d'autres Sectes, au paſſage ſi rebatu du Deutéronome, à l'autorité de S. Thomas alléguée ſi mal-à-propos, & avec ſi peu de juſteſſe, & à celles de Gerſon, du Card. Bona & de pluſieurs autres, dont j'ai donné la véritable intelligence, & expliqué le vrai ſens. J'ai relevé en paſſant diverſes bévues des *Problêmes*, qui avoient trait à cette matiere.

Je me ſuis fort étendu ſur un dernier point qui en renferme pluſieurs, concernant la difficulté du diſcernement dans le ſyſtême du mélange entre les vrais & les faux Prophetes, les vraies & les fauſſes prophéties. J'ai marqué les moyens de le faire, & j'ai poſé les regles qui pouvoient y ſervir, & qui m'ont paru les plus convenables & les plus ſûres. Enfin j'ai preſcrit dans le cas de doute & d'indéciſion la conduite qu'on devoit garder

Sur tout cela, & autres points qui pouvoient y avoir rapport, je crois avoir pleinement & ſolidement réfuté tous les Ecrits oppoſés, *Conſultation*, *Problêmes*, *Syſtême du mélange* &c. que j'avois particulierement en vûe; & même ſans y penſer, la *Diſſertation Théologique ſur les Convulſions*, qui eſt comme l'Ecrit fondamental, que les autres n'ont fait que copier, abreger, & revêtir pour ainſi dire, d'un ſtile plus propre à le faire goûter. J'eſpere continuer ſur

Digitized by Google

le même pied, ſi Dieu m'en facilite les moyens, & m'en procure la liberté.

Voilà en abregé à quoi ſe réduit tout le fonds & toute la doctrine de mon Ecrit, & ce que j'avois à dire ſur une matiere aſſez peu connue, qui pourra même paroître neuve à ceux qui ne l'auroient point approfondie, & qui renferme en effet de vraies difficultés. J'ai tâché de l'éclaircir du mieux qu'il m'a été poſſible, & j'ai au-moins frayé la voie à de plus profondes & de plus ſavantes recherches. Je ne doute point qu'on n'en faſſe; j'y invite même ceux qui en ſont plus capables que moi: & bien loin de leur envier de nouvelles découvertes, je profiterai toujours avec plaiſir de leurs reflexions & de leurs lumieres.

C'en eſt bien aſſez ſur le *faux*, il eſt tems de paſſer à l'*aliénation*. Cette portion ne ſe ſera point attendre, & elle ſeroit déjà donnée, ſi des raiſons dont le public n'a pas beſoin d'être inſtruit, & qu'il devine aiſément, ne l'avoient juſqu'ici retardée. On peut ſe taire lorſque les événemens parlent. Mais qui ne voit dans l'état où ſont les choſes, que tandis que les uns ſe montrent librement, écrivent tranquillement, impriment ſûrement, ont pour eux les permiſſions tacites & les approbations ſecretes, & jouiſſent au-moins pour un tems & juſqu'à un certain point, du crédit, de la protection, de la faveur; les autres ſont obligés de fuir, d'errer, de ſe cacher, ſont privés de tous ces avantages, ne travaillent qu'en crainte, avec mille interruptions, & comme à la dérobée; & ne peuvent ſe défendre contre la calomnie par les voies ordinaires, que l'équité demanderoit qui fuſſent ouvertes aux deux partis. Encore malgré tous les riſques qu'ils courent, & qu'on n'ignore pas, les force-t'on à parler, ſous peine d'être declarés *fanatiques*, ou fauteurs de *fanatiſme*; & cela parce qu'ils ne peuvent ſe réſoudre à ſouſcrire aveuglement à un Ouvrage tel que la CONSULTATION. Que tout le monde le ſache, & l'entende.

ADDITION

SUR UN ENDROIT DES PROBLEMES, *par rapport à un point de Critique.*

J'AI renvoyé à la fin de l'Ecrit, par forme d'*Addition*, une faute considérable de l'Auteur de la Tradition des *Problêmes*, qui concerne un point de Critique, mais trop important pour l'omettre. On ne comprend pas comment un homme qui a d'ailleurs du mérite & du savoir, a pu y tomber.

Cette faute regarde la maniere dont il parle de l'*Ouvrage imparfait sur S. Matthieu* qu'il cite *p.* 30. de son Ecrit. C'étoit déjà lui faire beaucoup d'honneur que de le citer, quoiqu'on le trouve cité quelquefois, mais mal à-propos, sous le nom même de S. Chrysostôme. Mais de le citer avec éloge, & de qualifier d'EXCELLENT AUTEUR le compilateur inconnu de ce Commentaire plus qu'imparfait, ou de ces Homélies mal digérées, c'en est trop; & c'est une de ces bévûes qui ne s'excusent point entre gens de lettres. J'avois cru d'abord que ce n'etoit qu'une pure inadvertance, ou une expression echappée sans réflexion, qui seroit corrigée dans l'*Errata*, où elle méritoit bien de trouver sa place: mais je l'y ai cherchée inutilement, & il n'y en est pas dit un seul mot, quoiqu'on y corrige quelques autres fautes de la même page, qui ne sont pas assurément de la même importance. On y a porté le scrupule, par exemple, jusqu'à avertir de lire en un endroit *tum ea*, au-lieu de *tum ex*, & on y a eu l'attention de mettre sainte *Euſtochie* au-lieu de sainte *Hiſtoquée*, qui s'étoit glissé par une faute visible d'impression. Cette délicatesse louable d'ailleurs & nécessaire même dans les occasions, eut été, à mon avis, beaucoup mieux placée dans celle-ci, en substituant à l'*excellent auteur de l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu attribué à S. Chryſoſtome*; le *dangereux auteur*, ou l'*auteur plus que ſuſpect de l'Ouvrage* &c. Mais alors comment faire entrer cet Ouvrage dans une suite de *Tradition*, qu'on vouloit enrichir d'un si précieux monument?

Je ne dis rien de trop, ou plûtôt je n'en dis pas assez. Le jugement qu'on en doit porter est tout formé, & l'auteur des Problêmes est assurément le seul qui s'en rende très gratuitement le panégyriste. Auroit-il été le seul qui ignorât ce qu'on en pense, & ce qu'on en doit penser? Car je ne compte pour rien un certain Mahusius de l'Ordre des Freres Mineurs, qui s'étant aviſé, contre toute raison & toute vraisemblance, de vouloir attribuer cet Ou-

Digitized by Google

vrage à S. Chryſoſtome, entreprit pour cela de le purger de toutes les erreurs dont il étoit farci ; & qu'il prétend qu'une main étrangere y avoit inſérées ; quoique malgré ſon travail, il fut obligé d'en laiſſer encore un bon nombre, avec de petites notes ou apoſtilles à la marge, qui montroient le venin, *vide*, *cave*, & avertiſſoient de s'en garantir : tant l'entrepriſe étoit difficile & l'exécution impraticable. C'eſt après l'avoir mis dans cet état, qu'il le donne pour *un Ouvrage excellent*, pour *un Ouvrage d'or*, digne de S. Chryſoſtome, & effectivement de lui, *tantum opus*, *aureum divi Chryſoſtomi opus*.

C'eſt apparemment de ce judicieux Ecrivain que l'Auteur des Problêmes a retenu la qualification d'*excellent* dont il le gratifie, & qu'on donne à peine aux meilleurs Ecrits, quoiqu'il ne l'attribue point comme lui à S. Chryſoſtome. Mais ſoit que les erreurs dont cet Ouvrage eſt rempli, y ayent été dès l'origine, ou qu'elles y ayent été fourées depuis, (ce qu'il importe fort peu de ſavoir) il eſt certain qu'elles y ont été, & qu'elles y ſont encore, dans l'édition même dont s'eſt ſervi notre auteur ; ce qui ſuffit pour lui ôter à juſte titre celui d'*excellent*, qu'il lui prodigue ſi libéralement & avec ſi peu de ſujet : en quoi il ne marque pas certainementune excellente critique.

Ceux qui ont fait plus de grace à cet ouvrage informe, ſe ſont contentés, comme Sixte de Sienne, après avoir rapporté les différens ſentimens qu'on en pouvoit avoir, & les raiſons pour & contre ſur leſquelles ils étoient appuyés, de renvoyer la déciſion au jugement de plus habiles, ſans vouloir eux-mêmes prononcer, *de quo judicent doctiores* ; marquant en même tems qu'il pourroit être utile & lu avec fruit, ſi on l'avoit auparavant purgé de toutes les erreurs qu'il renferme : *ſi tamen prius diligentiſſimè expurgatum fuerit ab iis erroribus quos annotavimus* ; c'eſt-à-dire, s'il étoit tel qu'il n'eſt pas, & qu'il n'a jamais été : mais aucun, hors l'auteur des *Problêmes*, l'a-t-il jamais donné pour un ouvrage *excellent* dans l'état où il eſt ? Eratme lui-même qui paroît l'avoir priſé beaucoup au-delà de ce qu'il vaut, n'eſt-il pas obligé d'y reconnoître, & d'y avouer, outre ce qu'il appelle les licences d'Origenes, beaucoup de choſes ſuſpectes & réprouvées, *ſuſpectas & improbatas*, peu conformes à la doctrine de l'Egliſe, & approchant de fort près de pluſieurs dogmes condamnés : *quæ non multùm abhorrent à dogmatibus improbatis*, qu'il tâche à la vérité de rectifier le mieux qu'il peut, mais qu'il n'a pu réuſſir à rectifier comme il l'auroit voulu ? Cela fait-il un admirable ouvrage, un *excellent auteur* ?

L. 4. Bibliothecæ ſanctæ.

V. Cenſuram Eraſmi in hoc Opus.

Mais ceux qui en ont jugé plus ſainement, l'ont beaucoup moins épargné. Temoin Baronius, qui n'étoit pourtant pas fort difficile en fait de critique. » Cet auteur incertain, dit-il, (n'oublions

Hiſt. Eccleſ. tom. 5. ad ann. 407.

pas que c'eſt celui que notre Ecrivain qualifie d'*excellent auteur*) » cet auteur incertain eſt un *hérétique très-certain*; & un hérétique » des plus manifeſtes & des plus déteſtables: *incertus autor, ſed certus hæreticus, hæreticorumque deterrimus*, dont l'ouvrage très-indigne du S. Docteur de l'Egliſe à qui on l'a ſuppoſé, ſoit dans la diction, ſoit dans les penſées, & encore plus dans la doctrine, fourmille d'erreurs & d'héréſies, réunit celles des hérétiques les plus odieux, des Manichéens, des Montaniſtes, des Ariens, des Donatiſtes, (d'autres ajoutent des Pélagiens) & montre par tout ſon auteur un ennemi déclaré de l'Egliſe. (*a*) L'*excellent auteur* à citer pour s'en appuyer! L'*ouvrage d'or* à inférer parmi les monumens de la Tradition!

Tom. XI de ſes Mémoires au ſtre de S. Chryſoſtome, art 150. p. 394.

M. de Tillemont, dont la critique eſt auſſi exacte & auſſi ſûre, qu'elle eſt ſage & réſervée, ne traite pas plus favorablement ſoit l'ouvrage, ſoit l'auteur. Cet *auteur* (qu'on dit ſi excellent) n'*eſt*, *quoiqu'on en puiſſe dire*, au jugement de cet habile hiſtorien, qu'*un pur Arien*, *& un Arien obſtiné*; & *il ſeroit difficile*, ajoute cet Ecrivain ſi ſenſé, *de perſuader à ceux qui l'ont lu, qu'on le puiſſe rendre jamais catholique, vû toutes les héréſies qui ſe trouvent en grand nombre dans ſon ouvrage.* Il faut donc que l'auteur des Problêmes qui le cite, ne l'ait jamais *lu*, pour le juger *excellent* & d'une ſaine doctrine, ou qu'il n'en ait *lu* préciſément que ce qu'il en cite, & qu'il a cru favorable à ſes idées, ſans penſer ſeulement quel pouvoit être cet auteur qu'il cite, & de quel ſuffrage il ſe glorifie. Ainſi en ont jugé tous les bons critiques.

Tom VI. Diatriba ad Opus imperfect. in Matt. in append.

Enfin les Peres Bénédictins dans leur nouvelle édition de ſaint Chryſoſtome, où ils parlent de cet ouvrage, & où ils font une *Diſſertation* expreſſe & aſſez étendue ſur cet écrit & ſur ſon auteur, employent un article entier à prouver » qu'il a été vrai Arien & même » Anoméen, *hunc ſcriptorem verè Arianum & Anomœum fuiſſe probatur*; & ils ſoutiennent que par tout, quel que puiſſe être cet au- » teur, il ſe montre manifeſtement l'un & l'autre» *hic ſcriptor, quiſquis ſit, ſeſe manifeſtè prodit Arianum & Anomœum*: ce qu'ils montrent

ibid. §. VII. dans le détail. Ils lui imputent encore pluſieurs autres erreurs dont ils font l'énumération, & le caractériſent comme un homme qui a

ibid. » fait naufrage dans la foi, & qui avoit même abandonné l'unité

(*a*) » Haud æquo animo pati poſſumus, aſcriptas fuiſſe ſanctiſſimo viro, cius titulo hacc» tenus conſignatas, quinquaginta quatuor Homilias, quas *opus imperfectum in Matthæum* nomi» nant. . . . Quis enim non ægre commoveatur, cum videt aſcribi ſanctiſſimo viro ab incerto » autore, ſed *certo hæretico, hæreticorumque deterrimo*, compoſitas Homilias illas *per ineptas* » *hæſum ſcatentes* verborum, quæ ne plum quidem Chryſoſtomi, vel in dictione, vel in » ſententiis, vel in dogmatibus habent, ſed *ſpiritus hæreſis* Manichæorum, Montaniſtarum, » Arianorum ac Donatiſtarum continent; atque planè *in omnibus* ſe prodat auctor longè » longius *ab Eccleſiâ Cath licâ alienus*, qui Catholicæ Eccleſiæ toto orbe diffuſæ ſæpe detrahat, » & vix in paucis veritatem reperiri contendat? » *Bernini Hiſt. Eccl. tom* 5. *ad ann.* 407.

» de l'Egliſe : *à fide deſcivit, & ab Eccleſia unitate ſeceſſit.* Voilà l'*excellent* & l'admirable *auteur* qu'on nous vante dans les *Problêmes* : il faut être bien dénué de preuves, pour recourir à une pareille autorité.

Et ce qu'il y a de plus ſurprenant, c'eſt qu'on cite l'édition même des Bénédictins dont on s'eſt ſervi, dont on nomme l'endroit & la page (*Tom. VI. nov. Edit. in append. pag.* 96.) & qu'on avoit par conſéquent ſous les yeux. Comment a-t-on pu ignorer le jugement qu'ils portoient de l'ouvrage ? Comment n'eſt-on pas entré du-moins en quelque ſoupçon, en le voyant relegué parmi les Ecrits faux & ſuppoſés ? Comment n'eſt-il pas venu ſeulement à l'eſprit de ſe défier d'un Ecrivain, dont on ne peut lire deux pages de ſuite, ſans être tout d'un coup frappé & averti ? L'auteur des *Problêmes* a-t-il donc cru que perſonne ne liroit après lui ? S'il ne s'agiſſoit que d'un Ecrit peu important, où l'on cite une autorité ſans la garantir, & où l'on rapporte un paſſage ſans y faire autrement de fond, on lui pardonneroit plus aiſément ſa mépriſe. Mais dans un ouvrage de la nature de celui des *Problêmes*, que l'on donne pour triomphant & ſans réplique ; dans un *Recueil d'autorités des Peres & des Théologiens*, qu'on décore du nom de *Tradition*, nous donner pour catholique un ouvrage rempli d'erreurs, & citer comme *excellent* un auteur reconnu pour *Arien*, & pour pis encore, c'eſt ſe jouer trop indécemment de la crédulité des ſimples ; c'eſt inſulter trop hardiment au jugement des Savans.

Je n'ai inſiſté ſur ce point, que j'aurois pu négliger en toute autre occaſion, que pour mettre mon Lecteur au fait de la prétendue *Tradition* des *Problêmes*, qui demeure à jamais caractériſée par ce ſeul trait ; pour le convaincre d'une maniere palpable de la fraude qu'on lui fait en lui en impoſant ſous ce nom reſpectable ; & pour lui faire comprendre par cet exemple combien, malgré les ſuffrages & les éloges des Docteurs, qui dans leur Conſultation oſent s'autoriſer des *Problêmes*, il doit être en garde & contre les autorités qu'on y cite, & contre le jugement qu'on y porte quelquefois, ſoit en bien, ſoit en mal, & des ouvrages & des auteurs. C'eſt un vrai malheur & une faute réelle, qu'on ſe ſoit endormi ſi longtems ſur un pareil Ecrit, qui a pu éblouir quelques perſonnes, & qui n'auroit ſéduit qui que ce ſoit, ſi on en avoit d'abord montré le foible & fait ſentir tous les défauts. Mais c'eſt une faute faite, & que je tâcherai de réparer.

AUTRE ADDITION

Pour les Pages 94. 95. 96. 97.

Sentiment de St. Thomas sur le mélange du vrai avec le faux.

Je ne puis me résoudre à terminer cette matiere, sans ajouter à tout ce que j'ai dit, deux endroits de S. Thomas, qui ne me sont venus qu'après coup, & qui sont décisifs pour le *Mélange du vrai avec le faux* dans les dons surnaturels, & les opérations de Dieu extraordinaires en genre d'inspirations prophétiques. Ils sont pris l'un & l'autre de son Commentaire sur Saint Paul, & confirment merveilleusement les explications qu'ont donné les autres Commentateurs aux passages raportés dans les pages ci-dessus marquées.

Le premier regarde celui de la premiere Epître aux Corinthiens ch. XIV. ℣. 29. *Prophetæ duo aut tres dicant, & cæteri dijudicent :* » Pour ce qui est des Prophetes, qu'il n'y en ait point plus de deux » ou trois qui parlent, & que les autres en jugent » Sur quoi voici la réflexion de S. Thomas. (*a*) » Il s'agit là, dit ce S. Do- » cteur, des paroles d'exhortation & d'instruction au peuple, & » de l'exposition des Saintes Ecritures. Or comme dans la primi- » tive Eglise il y en avoit plusieurs qui avoient ce *don*, l'Apôtre » pour éviter la confusion & l'ennui, veut qu'il n'y en ait que deux, » ou trois tout au plus qui *parlent* & qui exhortent, & que les au- » tres *jugent* : c'est-à-dire, *examinent & discernent* ce qui peut être » proposé, pour voir & décider *s'il est bien ou mal dit*, & en consé- » quence pour *approuver* ce qui seroit bien, & pour faire *rétracter* ce » qui seroit mal : *Dijudicent ea quæ ab his proponuntur, utrùm scilicet benè vel malè dicta sint : benè dicta approbando, & malè dicta retractari faciendo.* In hunc locum.

Le second concerne l'autre passage de la premiere Epître aux Thessaloniciens ch. V. ℣℣. 20. & 21. *Prophetias nolite spernere : Omnia probate : quod bonum est tenete :* » Ne méprisez pas les prophé- » ties : Eprouvez tout, & approuvez ce qui est bon. » Sur quoi S. Thomas fait encore cette réflexion : (*b*) » L'Apôtre instruit » ici les fideles de la maniere dont ils doivent se comporter à l'é- » gard de ce qu'ils entendent, en leur recommandant principale- » ment d'user de *discernement* en toutes choses, *omnia probate*. Car In hunc locum.

(*a*) » Sciendum quòd usus prophetiæ, secundùm quod hîc videtur accipere Apostolus, est » proponere verbum exhortationis ad plebem, exponendo Scripturas Sacras : et quia erant in pri- » mitivâ Ecclesiâ plures qui à Deo hoc *donum* habebant, ideò, ne esset confusio & tædium, di- » cit, *Vel plures* &c. Quasi dicat : Nolo quod omnes qui conveniunt, sed *duo* tantum, *aut* ad » plus *tres* (prout hoc loquendi necessitas exigit) *dicant*, adest, exhortentur. *Cæteri verò dijudicent ea quæ ab his proponuntur, utrùm scilicet bene vel male dicta sint ; bene dicta approbando, & male dicta retractari faciendo.* S. Thomas *in Cap. XIV. 1a. ad Cor. Lect.* 2ª.

(*b*) » Cum dicit Apostolus, *Omnia probate*, ostendit qualiter se habeant ad omnia : Et ni- » hil est quod in omnibus utantur *discretione*. In hâc materiâ debet esse *diligens examinatio* ; » *bona electis, mala abjectis*. . . . Tamen *omnia probate*, scilicet quæ sunt *dubia* : manifesta enim » examinatione non indigent. » S. Thomas *in Cap. V. 1a ad Thessal. Lect.* 2ª.

» sur

» sur cette matiere on ne peut apporter un trop *diligent examen* pour » *retenir* le bien, & pour *rejetter* le mal : *in hâc materiâ debet esse di-* » *ligens examinatio, boni electio, mali abjectio.* Or cela ne regarde que » les choses *douteuses :* car pour les manifestes, elles n'ont pas be-soin de discussion : *Probate, sed dubia ; manifesta enim examinatione non indigent.*

Il pouvoit donc y avoir, selon S. Thomas, dans les discours de ces sortes de personnes malgré le *don* extraordinaire & miraculeux dont elles étoient favorisées, & l'inspiration divine qu'il reconnoît en elles, des choses fausses, *douteuses, mauvaises,* mêlées avec de *bonnes,* de vraies, de *certaines* ; & il falloit un *examen* & un *discernement* pour en juger, pour faire un choix & un triage convenable ; pour *retenir* l'un & *rejetter* l'autre, pour *approuver* en un mot ce qui seroit bien, & pour faire *rétracter* ce qui seroit mal : *bene dicta approbando, & male dicta retractari faciendo.* St. Thomas ne dit pas qu'il faille pour cela rejetter leurs personnes, nier leur *don* ou leur inspiration, ôter à Dieu le vrai & le bon à cause du faux ou du mauvais qui s'y seroit mêlé ; mais il prétend qu'en discernant les choses mêmes dans les personnes, & en y séparant ce qui seroit vil, de ce qui est précieux, » il faut après un mûr & diligent examen approuver » & retenir l'un, rejetter & répudier l'autre : *debet esse diligens examinatio : boni electio, mali abjectio . . . . bene dicta approbando, & male dicta retractari faciendo.* C'est aussi ce que nous disons ; c'est ce discernement que nous voulons ; & rien ne prouve mieux le melange que nous soutenons.

Ce 1. *Novembre* 1735.

Les portions précédentes de cet Ecrit sont,
La I. du 1. Mars 1735.
La II. du 1. Avril 1735.
La III. du 1. Juillet 1735.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 89. *ligne* 9. aliénation *ajoutez* Je ne parlerai pour le préſent que du *faux* [mettez enſuite en petit tître] SUR LE FAUX.
P. 91. *l.* 33. *ôtez* même
P. 94. *l.* 43. quatrième *ajoutez* ou plûtôt dans toutes les Bibles de Sacy avec notes
Ibid. l. 44. cette derniere édition *liſez* cette édition de Liége
P. 104. *l.* 7. des Prophetes *liſ.* de Prophetes
P. 113. *l.* 29. plus bas *liſ.* dans la ſuite
P. 115. *l.* 17. l'on défend *liſ.* on eſſaye encore de juſtifier
Ibid. l. 18. des *liſ.* ſes
P. 117. *l.* 16. qu'il faut retenir *aj.* comme divin
Ibid. l. 17. qu'il faudra rejetter *aj.* comme diabolique, ou comme purement humain
P. 118. *l.* 15. l'auteur *aj.* très-ſuſpect
Ibid. l. 16. S. Matthieu *aj.* & bien différent de S. Chryſoſtome.
P. 122. *l.* 17. les trois premieres *aj.* qu'il avoit rapportées
P. 123. *l.* 16. en d'autres *liſ.* portés au-delà
P. 125. *l.* 37. dans les cas particuliers *liſ.* dans certains cas particuliers
P. 126. *l.* 1. parce qu'il lui eſt néceſſaire dans les occaſions *liſ.* dans les occaſions où il lui eſt néceſſaire
P. 129. *l.* 14. infaillible *liſ.* fort ſûr
Ibid. l. 33. encore une fois *liſ.* de nouveau
P. 135. *l.* 40. cette regle *aj.* ou pour mieux dire, ces regles
P. 139. *l.* 4. qui ne la fait pas. *aj.* Je ne repete point ce que j'ai déjà établi là-deſſus.
Ibid. l. 35. quelqu'idée qu'on en ait *liſ.* quelqu'idée qu'on en puiſſe avoir, ſurtout dès qu'on y admet le mélange
Ibid l. 39. à dire *aj.* comme on l'a fait effectivement quelque part
P. 141. *l.* 19. ſoutenu & affirmé *liſ.* annoncé
P. 145. *l.* 2. elles juſtifient *liſ.* elles confirment
P. 157. *l.* 6. & excluent *liſ.* & rejettent comme inſuffiſant

Dans la page 127. on fait entendre que l'Auteur des *Problêmes* eſt le même que celui des *Avis aux fideles*. Mais comme on n'en eſt pas aſſez aſſuré, on prie le Lecteur de ſuſpendre là-deſſus ſon jugement,

SUITE

Digitized by Google

SUITE DE L'EXAMEN DE LA CONSULTATION,

Au ſujet des Convulſions.

CONTINUATION DU PARAGRAPHE III.

Sur l'ALIENATION.

Diſcuſſion du Principe des Conſultans ſur l'*aliénation*.

A la Queſtion qui regarde le *faux*, ſuccede celle qui concerne l'*aliénation*. Nouveau ſujet de diſpute avec MM. les Docteurs: nouveau grief, ſelon eux, contre les Convulſions; nouveau repro che, ſelon nous, contre la Conſultation. Entrons en matiere, & examinons théologiquement cette Queſtion.

Principe VI. Conſult. p. 9.

Voici donc ſur ce point le Principe des Conſultans, principe général auquel ils ne mettent point d'exception : *Lorſqu'il s'agit de viſions, de révélations, d'inſpirations de diſcours qui tendent à la piété, de prophéties, ou d'inſtincts prophetiques, rien ne marque mieux que Dieu n'en eſt point l'auteur, que* L'ALIÉNATION DE L'ESPRIT ET DES SENS, *dans ceux qui ſe donnant pour inſpirés parlent ou agiſſent ſans raiſon dans une eſpece de fureur extatique.* Ce principe, comme l'on voit, renferme tout, & s'étend à toute œuvre du genre merveilleux en fait de dons, à toute inſpiration ſurnaturelle & extraordinaire, de quelque nature qu'elle ſoit, d'où l'on bannit Dieu & toute opération divine dès qu'il y a *aliénation de l'eſprit* ou *des ſens*, au moins dans ce qu'on appelle l'énonciation ou le diſcours. Qu'on obſerve bien à tous ces égard l'étendue & la généralité de la maxime, & qu'on remarque encore plus l'autorité & la certitude qu'on prétend lui donner.

Ce n'eſt point, s'il en faut croire les Auteurs de la Conſultation, une maxime arbitraire, équivoque, douteuſe. C'eſt un principe, fixe, certain, inconteſtable. *C'eſt une vérité établie dans toute la Tradition*, qui nous apprend *que pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'eſprit de Dieu, il faut être maître de ſon eſprit & de ſes ſens. . . . Tous les Peres*, diſent-ils, *en ont jugé de la ſorte*, « & ils ont appuyé leur » jugement ſur ce que dit S. Paul, *que l'eſprit des Prophetes eſt ſoumis* » *aux Prophetes*; ce qui, ajoutent-ils, de quelque maniere qu'on le prenne, montre également *que ceux que le S. Eſprit fait parler demeurent maîtres d'eux-mêmes.* Sur quoi ils renvoient aux différens témoi-

p. 12.

Ibid.

» gnages rapportés dans divers Ecrits publiés à ce ſujet, & ſur-tout » dans les *Problêmes*, où ils *forment*, à les entendre, *une chaîne de* » *Tradition*. » Mais heureuſement ce n'eſt que la *Tradition* des Problêmes ; je prie qu'on s'en ſouvienne.

Aux autorités ils joignent les exemples, ou plutôt ils s'autoriſent
Ibid. d'un ſeul qui leur tient lieu de tous les autres. C'eſt celui des Montaniſtes, dont ils prétendent que *l'Egliſe a toujours condamné l'opinion ſur le point* dont il s'agit, *comme un dogme faux & pervers*, & rejetté d'ailleurs *la prophetie* par cette raiſon même. Leurs paroles ſont très-
p. 9. remarquables : *Ce caractere ſeul bien marqué* (de l'aliénation) *a ſuffit à toute l'Egliſe pour rejetter ſans autre preuve la prophetie de Montan & de ſes Sectateurs.* Ainſi raiſonnent les Docteurs. Tel eſt le principe qu'ils établiſſent : telles ſont les preuves ſur leſquels ils l'appuient : & l'on conçoit aſſez les conſéquences qu'ils en tirent par rapport aux Convulſions.

Tous les Ecrits qui ont frayé la voie à la Conſultation, ont auſſi prétendu entâmer par-là la diſpute contre les Convulſions, & c'eſt comme la premiere attaque qu'ils leur livrent. L'auteur de la *Diſſertation Théologique ſur les Convulſions* (M. De Lan) en fait le ſujet de
Diſſertat. Théol. ſur les Convulſions. part. 2. p. 73. ce qu'il appelle, bien ou mal, ſa *premiere Démonſtration*. « Tout » Prophete que Dieu inſpire, dit ce célebre Docteur, *eſt maître de* » *ſon eſprit & de ſes ſens dans l'énonciation de ſes propheties & de ſes* » *révélations* ; & il n'y a que ceux qui ſont ſous la main du Démon, » qui ſoient tranſportés de fureur & hors d'eux-mêmes comme les » Bacchantes, & livrés à un entouſiaſme qui ne leur en laiſſe pas
ibid. p. 78. » l'uſage. » Et plus bas il ajoute « que *la liberté & la préſence d'eſprit* » *néceſſaires dans les révélations & les propheties*, eſt une doctrine reçue » parmi les plus grands Maîtres de la Theologie, enſeignée par les » SS. Peres dès la naiſſance de l'Egliſe, ſoutenue contre Montan » & ſes Diſciples, fondée ſur l'Ecriture, & principalement ſur » S. Paul qui dit que *l'eſprit des Prophetes eſt ſoumis aux Prophetes*,
ibid. p. 86. » & conforme à la droite raiſon. » Il ſoutient encore que c'eſt cette *maxime qui a ſervi de fondement à la condamnation d'une héréſie éclatante dès les premiers ſiecles de l'Egliſe* (c'eſt-à-dire celle des Montaniſtes) & il ne veut pas qu'on l'*affoibliſſe* par aucune diſtinction.

Ainſi parle cet Auteur dans la premiere & la plus importante de ſes prétendues *Démonſtrations*, dont il fait telle application qu'il lui plaît aux Convulſionnaires & aux Convulſions. Elle peut bien paſſer, ſi l'on veut, pour la plus forte de ſes raiſons, & elle eſt très-propre en effet pour faire juger de toutes les autres ; mais non pas pour une preuve ſolide, & encore moins pour une vraie *Démonſtration*.

L'Auteur des *Problêmes* qui a marché ſervilement ſur les traces

Digitized by Google

de celui-ci, & qui n'a guére fait que le copier dans ſa fauſſe *Tradition*, en le revêtant néanmoins d'un ſtile plus ſupportable, met auſſi ce principe à la tête de tous les autres, ou du moins lui aſſigne une place très-diſtinguée entre les autres. *L'aliénation d'eſprit & l'enthouſiaſme*, dit-il, *ſont de ces traits que la Tradition nous donne pour marques d'une opération qui n'a pas Dieu pour principe....* « Ainſi, par exem-» ple, Montan eſt déclaré faux Prophete par état, *pour cela ſeul* » qu'une de ſes prédictions eſt convaincue de faux, ou qu'il paroît » de l'*entouſiaſme & de l'aliénation* dans ſa maniére de prophetiſer. » On a déja vû ce qu'il falloit penſer des Montaniſtes pas rapport au faux, & ce qui les rendoit ſi condamnables en ce point, & on verra bientôt ce qu'il en faut juger par rapport à l'aliénation, & ce qui les rend encore plus répréhenſibles ſur cet article. Tradition des Probl. p. 19. ibid. p. 20.

Enfin l'Auteur du nouvel Ecrit intitulé *Syſtême du mélange*, *&c.* venu à l'appui de la Conſultation, & comme chargé de l'apologie des Conſultans, entre dans toutes ces vûes. Il déclare incompatible avec toute opération ou toute inſpiration divine, toute œuvre, tout état, où ſe trouveroit au moins dans l'énonciation l'*aliénation de l'eſprit & des ſens*, & donne comme les autres cette *Queſtion* pour *décidée par l'Egliſe contre les Montaniſtes*. Il met en conſéquence le ſentiment contraire au nombre des prétendues *erreurs* du Syſtême du mêlange; & ſuppoſant d'ailleurs ce *caractere* de l'aliénation *commun aux Convulſionnaires*, il reprouve par-là dans ſon entier l'événement des Convulſions. On diſcutera plus amplement ce qu'il dit ſur tous ces points, & on profitera avec ſoin des aveux qu'il fait, & que la force de la vérité ſeule a pû lui arracher. Syſtême du Mêlange. pag. 21. & ſuiv.

J'ai expoſé avec quelque étendue les idées de ces différens Auteurs, & rapporté leurs propres paroles, afin qu'on ſoit plus au fait de l'état de la Queſtion qu'il s'agit d'examiner, & qu'inſtruit à fond de leur ſentiment on en voie tout d'un coup les fondemens & les preuves. Car je ne prétends point en impoſer à perſonne, & penſant autant à m'inſtruire moi-même qu'à éclairer les autres, je ſuis bien éloigné de vouloir rien déguiſer, ni de chercher à affoiblir ou à diſſimuler les difficultés.

Etat de la Queſtion.

Il s'agit donc de ſçavoir ſi toute opération de Dieu dans le genre merveilleux & extraordinaire, & ſur-tout dans le genre prophétique, ſi toute inſpiration divine & vraiment ſurnaturelle eſt abſolument incompatible, comme on le ſoutient, avec l'état de tout homme qui parle dans l'*aliénation*? Ou ſi au contraire, comme je le crois, l'*aliénation* ne fait pas tellement obſtacle à toute opération ou à toute inſpiration divine, qu'en certaines circonſtances elle ne puiſſe s'allier avec elle, & que dans cet état même on ne puiſſe

Digitized by Google

parler quelquefois par l'esprit de Dieu ? Voilà toute la Question ; & à quoi elle se réduit. J'examine cette Question en elle-même, comme j'ai fait celle qui regarde le *faux*, & indépendamment de tout rapport aux Convulsions ; sauf à examiner dans la suite si cette Question, aussi-bien que la premiere, peut y avoir quelqu'application.

Mais pour y procéder avec plus d'ordre & de netteté, qu'on me
p. 68. permette de distinguer, comme je l'ai fait sur la Question précédente entre *Prophetes* & *Prophetes* ; entre *l'esprit* ou *le don de prophetie*, & le pur *instinct prophetique* ; & enfin entre *aliénation* & *aliénation* ; c'est-à-dire, entre *alienation d'esprit* & *aliénation des sens*, qui peut être l'une & l'autre plus ou moins entiere, plus ou moins parfaite : car il peut y avoir des demi-aliénations comme il y a des demi-libertés. Que M. De Lan se rassure, ces distinctions ne peuvent être d'au-
Dissertation Théolog. 2. part. p. 86. cune *dangereuse conséquence* pour le dogme ; mais elles peuvent beaucoup servir à eclaircir la matiere. On l'embrouille en confondant ce qu'on auroit dû séparer ; on y répand la lumiere en demêlant ce qu'on n'auroit pas dû confondre. Je me trouve trop bien de cette méthode pour y renoncer ; elle convient merveilleusement à des Théologiens qui discernent.

Or, pour fixer tout d'un coup les idées, j'appelle ici *aliénation de l'esprit*, tout état qui, de quelque maniere que ce soit, & de quelque principe qu'il provienne, affecte & altere la raison, la trouble, la dérange, l'obscurcit, & fait que l'esprit n'est plus à soi ; & on comprend que cela peut être plus ou moins selon le genre ou le dégré d'aliénation qu'il éprouve. Ainsi le délire, la démence, la folie sont les preuves de l'aliénation la plus complette, parce qu'elles dénotent l'absence la plus marquée, la privation la plus entiere, & comme la perte & l'extinction totale de la raison. Et j'appelle *aliénation des sens* tout état, où l'usage libre des sens, soit intérieurs, soit extérieurs, étant comme intercepté, arrêté & suspendu par quelque cause, ou quelque raison que ce puisse être, l'esprit n'est plus maître du corps, la volonté ne dispose plus des sens, & l'ame par conséquent n'en exerce plus librement les fonctions, suivant & à proportion que cette seconde espece d'aliénation y fait plus ou moins obstacle. Il y en a de diverses sortes, les unes plus agitées, les autres plus tranquilles, comme on l'éprouve quelquefois dans la veille, aussi bien que dans le sommeil. De là dans cette double *aliénation* réunie, c'est-à dire, *de l'esprit & des sens*, le défaut de toute liberté. L'une ôte la liberté de la raison, & l'autre la liberté des sens, nécessaire l'une & l'autre chacune en leur maniere pour l'exercice total & parfait de la liberté.

Cependant quelque rapport qu'il y ait entre ces deux sortes d'a-

Digitized by Google

liénations qui se trouvent ordinairement jointes l'une avec l'autre elles sont en elles-mêmes très-différentes l'une de l'autre, & il faut bien se donner de garde de les confondre. L'une n'est pas l'autre, & l'une même peut être sans l'autre : car quoique la premiere soit comme inséparable de la seconde, la seconde peut fort bien être separée de la premiere. On le voit sensiblement dans les extases, les ravissemens, les songes prophetiques, & autres semblables dons surnaturels, où l'ame élevée au-dessus d'elle-même, & dégagé des sens, n'en est que mieux disposée aux opérations célestes, & plus propre à recevoir les impressions divines. C'est un point que personne ne nie, & je ne crains pas que les Consultans le contestent.

Toute la difficulté roule donc entre eux & moi, sur ce qu'ils appellent le *discours* même, ou l'*énonciation prophetique*, ou tout autre *discours dont Dieu soit l'auteur*, qu'ils jugent incompatible avec toute *aliénation*, soit *de l'esprit*, soit *des sens* ; & cela fondé sur ce principe qu'ils croient incontestable, & qu'ils donnent, comme on l'a vû, pour *une vérité établie dans toute la Tradition*, que *pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'esprit de Dieu, il faut être maître de son esprit & de ses sens.* Ce qu'ils entendent de maniere que si l'une ou l'autre de ces conditions manquent, il ne peut plus se trouver dans une telle personne, ou pour mieux dire, dans son discours le moindre rayon de la lumiere de Dieu, le moindre trait de son opération. pag. 9. page 12.

C'est là-dessus que je vais exposer simplement mes pensées, en marquant le plus distinctement que je pourrai, ce que je crois vrai, ce qui me paroît faux, & ce que je tiens encore pour douteux. Et comme je ne veux rien dire de moi même sur une matiere si importante & si délicate, où je prévois d'avance que je ne serai pas en tout de l'avis des Docteurs ; je marcherai fidelement sur ce point, comme je l'ai déja fait sur les précédens, & comme j'espere le faire sur tous les autres, à la lumiere de l'Ecriture & de la Tradition, qui doit seul éclairer tout véritable enfant de l'Eglise, & guider tout Théologien. Car par la miséricorde de Dieu je ne connois point d'autres regles, & je ne suis point d'autres principes.

J'examine d'abord cette Question par rapport à ce qu'on appelle communément *Prophetes*. Et pour m'expliquer avec un certain ordre & une certaine suite, je dis premierement que s'il s'agit des *Prophetes* du premier ordre, des Prophetes par excellence, de ces hommes envoyés de la part de Dieu, qui parloient en son nom, & comme revêtus de son autorité ; tels qu'étoient dans l'Ancien Testament ceux à qui l'on donne singulierement ce titre, & tels que sont dans le Nouveau les Apôtres & les Auteurs inspirés ; la maxime est incontestable à leur égard, & une *vérité* certaine, si toute- Vraie doctrine sur l'*aliénation*, premierement à l'égard des Prophetes, & des Prophetes du premier ordre. De l'aliénation de l'esprit.

fois on la reſtraint, comme on le doit, à *l'aliénation de l'eſprit*, qui ne pouvant s'allier avec leur miniſtere, eſt viſiblement incompatible avec leur inſpiration.

En effet qui ne voit tout d'un coup que ces hommes divins, ces perſonnages ſinguliers & extraordinaires dans la Religion, deſtinés & envoyés de Dieu comme ſes Ambaſſadeurs & ſes Députés, pour tenir ſa place, & pour le repréſenter dans le monde chrétien, pour donner ſa Loi à tous les peuples, pour établir ſon Evangile par toute la terre, pour inſtruire tous les hommes avec une autorité ſuprême & infaillible des voies & des vérités du ſalut, & leur inculquer les volontés de leur ſouverain; pour leur ſervir en un mot, en cette qualité & dans tout ce qui regarde la foi, les mœurs, la doctrine, de Guides, de Paſteurs, de Legiſlateurs, de Docteurs: qui ne conçoit, dis-je, que des hommes de ce caractere, chargés d'un tel miniſtere, & conſacrés à de telles fonctions, qui les rendent les miniſtres & les organes de celui qui n'eſt pas moins la ſouveraine raiſon que la ſouveraine vérité, ne pouvoient parler eux-mêmes qu'avec lumiere & intelligence, & comme remplis de la plus haute ſageſſe, & guidés par la plus parfaite raiſon?

Comprend-on effectivement que tout autre état eût été propre à une pareille miſſion; que Dieu en eût honoré des hommes qui ne ſe poſſédoient pas eux-mêmes, & dont l'eſprit n'étoit plus à eux; ou que pour les mettre en ſituation de remplir un poſte ſi éclatant, & de s'acquitter de ſi auguſtes fonctions, il eût été de ſon ordre & de ſa ſageſſe de commencer par les priver de l'uſage même de la raiſon, d'y répandre le trouble & le déſordre, & de les réduire, pour
pag. 12. me ſervir des termes de la Conſultation, comme les Prophetes des Démons & les Prêtres des Idoles, à un état réel *de délire & de folie*? Cette prétention ne ſeroit pas moins extravagante qu'impie. Au moins pour être dignes d'être crus & écoutés par des hommes ſages & raiſonnables à qui Dieu les avoit donnés pour maîtres, & dont
Matth. 5. 13. & 14. Jeſus-Chriſt les avoit fait le ſel & la lumiere, *Vos eſtis ſal terræ, vos eſtis lux mundi*, devoient-ils dans leur diſcours, auſſi bien que dans leur conduite, porter & conſerver toujours le caractere de la ſageſſe & de la raiſon, ſçavoir ce qu'ils diſoient, comprendre ce qu'ils faiſoient; & il eſt viſible qu'ils avoient beſoin pour cela d'une pleine connoiſſance, & d'une préſence d'eſprit parfaite. *L'aliénation d'eſprit* étoit donc incompatible avec leur miniſtere; & elle n'a pû par conſéquent ſe trouver dans leur inſpiration, non plus que dans leurs énonciations.

Auſſi *la Tradition* eſt-elle formelle & unanime ſur ce point, & eſt-ce la doctrine commune & conſtante des Peres & des Theologiens. Si la Conſultation s'y étoit reſtrainte, on ne pourroit que l'ap-

Digitized by Google

prouver à cet égard : & on ne craindroit point d'assurer avec les différens Auteurs que j'ai déja cités, quelque peu d'accord que l'on soit avec eux sur beaucoup d'autres points, que *tout Prophete* de ce genre *est* incontestablement *maître de son esprit dans l'énonciation de ses prophéties, & de ses révélations, & que son état banni nécessairement tout entousiasme qui ne lui en laisseroit pas l'usage* : que *l'aliénation de l'esprit* dans des hommes de ce caractere & qui le donneroient pour tels, seroit *la marque* indubitable *d'une operation qui n'auroit pas Dieu pour principe*; & que rien en effet ne prouveroit mieux qu'il n'en est pas l'auteur, que de les voir *parler, & agir sans raison*, dans le désordre, & l'égarement de l'esprit. Rien de plus vrai, rien de plus certain, rien enfin de plus appuyé dans la croyance commune de l'Eglise que cette *doctrine* sur *la présence, & la liberté d'esprit nécessaires dans les révélations, & les prophéties de cet ordre, enseignée par les Saints Docteurs dès le commencement de l'Eglise, reçue parmi les plus grands Maîtres de la Théologie, fondée sur l'Ecriture, & conforme à la droite raison.*

Dissertation Théol. sur les Convulsions, part. 2. page 73. Problèmes page 19. Consult. p. 9. Dissertation Theol. part. 2. p. 78.

Qu'on remonte en effet, si l'on veut, jusqu'aux premiers siécles, qu'on parcoure tous les suivans: qu'on descende jusqu'à ceux où nous vivons; on trouvera par tout des preuves éclatantes & autentiques de cette vérité. Les Constitutions Apostoliques, la Lettre de Saint Barnabé le plus ancien des monumens ecclesiastiques, celles de S. Clement Pape, & de S. Ignace le Martyr, les premiers Apologistes de la Religion Chretienne tels que Minutius Felix, Arnobe, Lactance, & les autres, S. Justin, S. Irenée, Saint Clement d'Alexandrie, Origenes, S. Cyprien, S. Hilaire, S. Ambroise, Eusebe de Césarée ce célebre Historien de l'Eglise, S. Athanase, S. Basile, S. Chrysostome, les deux Saints Gregoires de Nysse & de Nazianze, & les deux Saints Cyrilles de Jérusalem & d'Alexandrie, S. Jerôme, S. Augustin, S. Gregoire Pape: *tous les Peres*, en un mot, qui ont parlé des Prophetes, & commenté leurs propheties, ont rendu témoignage à ce dogme important, & appartenant réellement à la foi, ou en l'établissant, ou en le supposant; & il n'est aucun Docteur de l'Eglise, ni aucun Théologien Catholique, qui ait pensé seulement à le révoquer en doute, bien loin qu'aucun ait entrepris de le contester. Comme nous convenons entierement de ce point avec les Consultans, & tous les Ecrivains de leur parti, qui d'ailleurs ne nous accusent pas de le nier, & qu'il ne peut souffrir au fonds aucune difficulté, il seroit inutile de s'étendre ici à le prouver. On rapportera dans la suite quelques unes de ces autorités.

De l'aliénation des sens.

Mais en est-il de même, par rapport à cet ordre même des Prophetes, de l'*aliénation des sens* séparée de celle de l'*esprit* dont elle est en effet très-distinguée, ainsi que je l'ai déja remarqué? N'est-il-

Digitized by Google

jamais arrivé, par exemple, où du moins n'a-t-il pû jamais arriver, que quelques-uns d'eux parlassent dans l'extase, ou le ravissement, qui emportant avec soi la suspension des sens, & interrompant nécessairement leur action, en ôte conséquemment le libre usage; ou au milieu de mouvemens violens, & d'agitations involontaires, dont ils n'étoient pas les maîtres, & sur lesquels par conséquent ils ne conservoient plus une vraie liberté; ou enfin dans certains états fort singuliers, & fort extraordinaires, qui paroîtroient quelquefois tenir dans tout autre non-seulement de l'aliénation des sens, mais encore de celle de l'esprit, & que les Consultans, & les autres Ecrivains dont je parle, ne doivent pas plus goûter dans leurs principes, que l'aliénation même? Faut-il en un mot, selon que ces Auteurs le prétendent, que *tout Prophete* de quelque genre qu'il soit, pour être censé parler par l'esprit de Dieu, soit parfaitement *libre dans l'énonciation de ses propheties*, & également *maître de son esprit, & de ses sens?* Car ils soutiennent également les deux, & raisonnent, quant à ce point, de l'un comme de l'autre.

M. De Lan ci-dessus Consult. p. 22.

Or c'est sur quoi j'avoue que ni l'Ecriture, ni la Tradition ne me paroissent pas aussi claires, ni aussi décidées, pour ne rien dire de plus, & ce qui me fait mettre une grande difference par rapport aux Prophetes même de cet ordre, entre ces deux sortes d'*aliénations* celle, *de l'esprit & celle des sens*. Je ne balance nullement sur la premiere: mais je suis beaucoup plus retenu sur la seconde; & je croi trouver dans l'Ecriture même, & dans la Tradition de quoi autoriser ma timidité & ma reserve, ou de quoi condamner au moins la précipitation, & l'assurance avec la quelle les Docteurs décident, & prononcent sur un point qu'ils semblent n'avoir pas fort etudié.

Je rapporterai ce que j'ai puisé dans ces sources sur les extases, les agitations, & certains états extraordinaires des Prophetes, & on verra ce qu'on en peut conclure. Obligé par la nature de mon Ecrit à me restraindre, je sens bien que j'en dis peu en comparaison de ce qu'il y auroit à dire, & que je ne fais qu'effleurer une matiere qui demanderoit de plus amples & de plus profondes recherches. J'y exhorte les personnes en état d'y travailler: dans les tems où nous sommes, & dans les circonstances où nous nous trouvons, il ne faut rien négliger de ce qui peut contribuer à éclaircir certaines vérités qui paroissent comme oubliées, & que leur ancienneté fait presque regarder aujourd'hui comme nouvelles.

Je ne dissimulerai point non plus, pour ne pas me faire honneur d'un bien qui ne m'appartient point en propre, au moins dans son entier, que je dois une partie de ce que je dirai tant sur ce point, que sur le suivant qui concerne le fait particulier de Montan, à un homme

Digitized by Google

homme de merite, & excellent Théologien, tres-verſé dans la lecture des Peres, & dans les monumens de l'antiquité, qui avoit fait il y a deux ans, à l'occaſion du gros ouvrage de M. De Lan, une ſçavante Diſſertation qui n'a point vû le jour, & qui m'a été communiquée. Il y combattoit la premiere *Démonſtration* de ce Docteur *ſur l'aliénation*, & faiſoit voir qu'il ignoroit abſolument la matiere qu'il traite, ou du moins qu'il s'en falloit bien qu'il l'eût ſuffiſamment approfondie. Je croi en toute ſureté pouvoir en dire autant des Ecrivains liés avec M. De Lan dans la même cauſe, qui n'ont fait que le ſuivre, & le tranſcrire preſque ſur tous les points. On en jugera par cet eſſai.

Preuves tirées de l'Ecriture.

Il n'eſt donc pas douteux par le témoignage même de l'Ecriture, que Dieu n'ait parlé autrefois aux Prophetes qu'il inſpiroit en différentes manieres, dans des viſions, dans des ſonges, dans des extaſes, &c. & qu'il ne ſe ſoit communiqué à eux par toutes ces voies, qu'on regardoit par cela même non-ſeulement comme extraordinaires & ſurnaturelles, mais encore comme prophetiques & divines. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il découvrit à Adam ſon ſecret ſur la création de la femme, dans le ſommeil myſterieux qu'il lui envoya, que tous les Peres qualifient d'extaſe. C'eſt ainſi qu'il ſe manifeſta à Abraham & à Jacob dans des ſonges divins. C'eſt ainſi qu'il ſe montra à Iſaïe, & à d'autres, dans des viſions vraiement prophetiques. C'eſt ainſi enfin, pour joindre le Nouveau-Teſtament à l'Ancien, qu'il ravit Saint Pierre en eſprit, & éleva Saint Paul juſqu'au troiſieme Ciel. Les Livres Saints nous fourniſſent un nombre conſiderable de ces exemples, que perſonne ne peut conteſter.

Il n'eſt pas moins certain par l'autorité de ces Saints Livres, que les Prophetes dans le tems de leur inſpiration éprouvoient quelquefois des mouvemens violens, & des agitations extraordinaires, que produiſoit en eux l'approche, ou la preſence de l'Eſprit Saint; & c'etoit même en certaines occaſions une des marques auſquelles on reconnoiſſoit le don, & l'eſprit de prophetie, ſuivant ce langage & ces expreſſions ſi communes dans l'Ecriture quand il s'agit des Prophetes; « L'Eſprit du Seigneur ſe ſaiſit de lui, s'empara de lui, » tomba ſur lui : » *Irruit in eum Spiritus Domini . . . Inſiluit in eum Spiritus Domini . . . Spiritus Domini cecidit ſuper eum.* De là cette eſpece d'entouſiaſme & de tranſport, qu'on attribue quelquefois même aux vrais Prophetes, quoique bien different de l'entouſiaſme & des tranſports des faux Prophetes, qui, joints d'ailleurs à des caracteres odieux & très-indignes de l'Eſprit de Dieu, cauſoient en eux pour l'ordinaire une vraye aliénation de l'eſprit, & leur ôtoient juſqu'à l'uſage & à la liberté de la raiſon.

Digitized by Google

Un Auteur très-connu & qui ne peut être ſuſpect, ſera mon garand ſur ce que je viens d'avancer. C'eſt le Pere Calmet dans ſon *Dictionnaire* de la Bible, & dans ſa *Préface* générale ſur les Prophetes : ſes paroles ſont très-dignes d'attention. « Comme *les vrais* » *Prophetes*, dit il, dans le tems qu'ils étoient *tranſportés* par le mou» vement de l'Eſprit de Dieu, *s'agitoient quelquefois d'une maniere vio» lente*, on appella *prophetiſer* les *mouvemens* que ſe donnoient ceux qui » étoient remplis du bon ou du mauvais eſprit. Par exemple Saul » émû du mauvais eſprit, prophetiſoit dans ſa maiſon ; c'eſt-à» dire, *il s'agitoit avec violence* (*& d'une maniere convulſive* *) *comme* » *faiſoient les Prophetes*. Et plus bas, en parlant de ceux qui du tems de Saint Paul poſſedoient des dons ſurnaturels, & en uſoient dans les aſſemblées publiques, il ajoute » qu'ils étoient dits auſſi *prophéti» ſer*, apparemment parce que ceux qui faiſoient ces fonctions » étoient cenſés remplis du Saint Eſprit, & ſe donnoient quelques » *mouvemens* ſemblables à ceux des *entouſiaſtes*.

Diction de la Bible, t. 2. p. 224. ſur le mot de *Prophete*.

* Preface generale ſur les Prophetes à la tête du Comment. ſur Iſaïe. p. 2.

En liſant ceci, les Auteurs de la Conſultation, & des Problêmes doivent ſe trouver dans un pays bien nouveau pour eux, eux dont la délicateſſe s'effraie de la moindre *contorſion*, & à qui la moindre *grimace* fait peur. Quand le P. Calmet les auroit eû en vue & auroit pris plaiſir à les contredire, auroit-il pû s'y mieux prendre ? Oſeroient-ils en effet parler comme lui ? Quoiqu'il en ſoit, on ne pouvoit reconnoître plus clairement qu'il le fait, des mouvemens extraordinaires, des agitations violentes, des tranſports même, & une eſpece d'entouſiaſme dans les vrais Prophetes : & il falloit que ces ſortes de traits en fuſſent un caractere bien marqué, puiſque c'étoit en cela même que les faux tâchoient de les imiter, & que c'étoit cet état qui en partie s'appelloit *prophetiſer*.

Enfin l'Ecriture ne rend pas moins témoignage à certains états extraordinaires des Prophetes où les réduiſoit leur inſpiration même, & la vive impreſſion que faiſoit ſur eux la main de Dieu & ſon opération divine. Le trouble & l'horreur ſaiſiſſoit les uns, la langueur & la défaillance s'emparoit des autres (*a*). Ceux ci ayant vû la gloire du Seigneur, tomboient abbatus & comme morts à ſes pieds; ceux-là après avoir reçû ſa parole éprouvoient en eux comme un feu brûlant qui les dévoroit, & dont ils ne pouvoient ſoutenir l'ardeur (*b*). Quelques-uns dépouillés & même nuds, comme Iſaïe, & peut-

(*a*) » Horruit ſpiritus meus, territus ſum in his, & viſiones capitis mei conturbaverunt me. *Dan.* 7. 15.

» Non remanſit in me fortitudo : ſpecies mea immutata eſt in me, & emarcui, nec habui quid» quam virium . . . . audiens jacebam conſternatus ſuper faciem meam, & vultus meus hærebat » terræ. *Dan.* 10. 8. & 9.

» Corrui cum audirem, conturbatus ſum cum viderem ; emarcuit cor meum, tenebræ ſuper» fecerunt me. *Iſ.* 21. 4.

(*b*) » Vidi & cecidi in faciem meam, *Ezech.* 1, 1, & 3. 23. *& alibi.*

Digitized by Google

être encore d'autres, marchoient ſans vêtement & ſans chauſſure, & ne prophetiſoient pas moins en cet état par leurs actions que par leurs paroles.

Si l'on veut bien joindre ces réflexions que l'Ecriture ſeule fournit, à celles qu'on a déja faites ſur les mouvemens & les agitations des Prophetes, que devient cette vaine déclamation de l'Auteur des *Problêmes*, & ce principe qu'il étale avec tant de complaiſance, adopté par tous ſes Confreres, & plus étendu par l'Auteur du prétendu *Jugement équitable ſur les Convulſions*, (*a*) « que Dieu qui eſt la » ſageſſe & la ſainteté par nature, la bonté & la bienfaiſance même, » étant auſſi l'auteur de l'ordre, de la décence, de la gravité, de la » nobleſſe, & de la majeſté du corps de l'homme, le créateur & le » conſervateur de l'harmonie & du bel arrangement qui y regne, le » principe & l'ordonnateur de toutes les proportions qui en font la » dignité, la beauté, le bien-être; il ne peut, *ſans ceſſer d'être tout cela*, (qu'on remarque bien cette étonnante expreſſion) *être auteur dans l'ordre des miracles de bénédictions*, de tout état qui préjudicieroit à quelqu'un de ces avantages, & qui iroit à défigurer ou à tourmenter le corps de l'homme. Quelle Philoſophie pour des Chretiens! Quelle Théologie pour des Docteurs! Probl. p. 8. & 9. Ibid.

Eſt-ce ainſi qu'on juge de Dieu par rapport à l'homme, & qu'on regle les droits de l'un & de l'autre? Ce qu'il feroit dans un miracle de punition, pourquoi ne le feroit-il pas également dans un miracle d'épreuves qui feroit tout-à-la fois & miſéricorde & juſtice? Faudra-t-il lui ôter par cette raiſon ou l'aveuglement de S. Paul, ou le déſiechement du nerf de la cuiſſe de Jacob? N'a-t-il rien fait d'ailleurs d'approchant ou de ſemblable à l'égard même des Prophetes, comme on vient de le voir; & ce que ſa préſence operoit

» Et cum vidiſſem eum, cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus. *Apoc.* 1. 17.
» Factus eſt in corde meo quaſi ignis exæſtuans claudſuque in oſſibus meis, & defeci ferre non » ſuſtinens. *Jerem.* 20. 9.

(*a*) Dieu eſt l'auteur du corps de l'homme, de la décence & de l'ordre parfait qui regne » dans l'arrangement de ſes membres, de la nobleſſe & de la majeſté qui éclatent en lui de tou» tes parts, & par leſquelles il porte juſques dans la chair l'auguſte empreinte de la Divinité qui » l'a formé, & qui n'a pas dédaigné d'imprimer ſa reſſemblance dans la pouſſiere. Par une con» ſéquence néceſſaire Dieu eſt auſſi l'auteur de la dignité extérieure de l'homme, de ſa retenue, » de ſa gravité. Tout doit annoncer en lui ſa ſublime origine, tout doit répondre à ce divin mo» dele. Dieu ne l'a établi roi & chef de tous ſes autres ouvrages, que pour tenir ſa place, & le » faire adorer en ſe faiſant reſpecter lui-même. (Beau portrait de l'homme innocent, mais » étrangement défiguré dans l'homme tombé) Or, continue-t-on, rien de plus oppoſé à tous ces » traits que ce qu'on voit dans les Convulſions, *tentorſions, grimaces, décontorſemens, agita*» *tions de toute eſpece, &c.* Et l'on ajoûte: Qui pourroit penſer que l'homme dans une telle ſitua» tion eſt dans les mêmes mains qui le formerent au commencement, & qui arrangerent les dif» férentes parties de ſon corps, avec tant de décence, de graces, de nobleſſe & de dignité? Eſt» ce ainſi qu'on repréſente la Majeſté divine, qu'on retrace la Sageſſe éternelle vivante dans une » chair mortelle? Eſt-ce ainſi que le Saint Eſprit anime les Saints ſur la terre? Ne fait-il pas au » contraire briller en eux une céleſte dignité qui les rend reſpectables à tout le monde? *Jugement équitable ſur les Convulſions. p. 7. & 8. de la premiere édition.* Je cite cette édition, parce que je n'ai point l'autre. Dans un Ecolier ce diſcours pourroit paſſer pour une amplification: mais dans un Théologien comment le qualifier?]

Digitized by Google

en eux dans ces occaſions, marquoit-il ſur eux ſa malédiction & ſa colere ? A-t-il *ceſſé* pour cela d'être ce qu'il eſt, *d'être le Dieu que nous adorons* ? Un privilege qui étoit tout au plus celui de l'état d'innocence, a-t-il paſſé juſques dans le nôtre, & nous ſied-t-il bien de le réclamer ? Après tout, Dieu ne peut-t-il pas dans l'ordre ſurnaturel tout ce qu'il peut dans l'ordre naturel, & en changeant d'ordre eſt-t-il obligé de changer de conduite ? Y a-t-il rien en un mot, dans quelqu'ordre que ce ſoit, d'indigne de lui que l'erreur & le péché, ou ce qui de ſoi tend à l'erreur & porte au péché ? Ce qui eſt eſſentiellement contraire à ſes divins attributs, l'eſt dans tout ordre, & en toute circonſtance; & de quelque maniere qu'il agiſſe, il ne peut ni s'oublier, ni ſe renoncer : *Negare ſe ipſum non poteſt.*

Probl. pag. 9.

2. Tim. 2. 13.

Je ne remarque ceci que pour relever en paſſant une erreur manifeſte que je veux bien croire être échappée ſans réflexion à la pluſpart des Ecrivains oppoſés aux Convulſions, & en particulier à l'Auteur des Problêmes, qui en fait une de ſes principales *Obſervations préliminaires* : ſçavoir que *des traits qui répugnent* dans une œuvre *aux perfections divines* ... ſont *les marques d'une opération qui n'a point Dieu pour principe ; ſi ce n'eſt qu'il y eût une révélation expreſſe ou indubitable pour le contraire*, c'eſt à dire une exception marquée & une diſpenſe certaine. Comme ſi ce qui *répugne* une fois aux perfections divines, immuables comme Dieu même, dont elles ne ſont pas diſtinguées, pouvoit quelquefois s'allier avec elles; comme ſi Dieu pouvoit jamais conſentir à en bleſſer aucune, en quelque cas & pour quelque raiſon que ce ſoit; ou enfin qu'il pût par une révélation expreſſe ou une inſpiration certaine, faire quelqu'exception en ce genre, & diſpenſer de ce qui lui eſt réellement *contraire*. Quelle maniere de raiſonner en fait de Théologie ! Je ſuis faché de trouver ſi ſouvent des Docteurs en défaut.

Probl. page 29.

Preuves tirées de la Tradition.

Voilà ce que l'Ecriture nous apprend des extaſes, des agitations & d'autres ſituations extraordinaires des Prophetes. Voyons maintenant ce qu'on en a jugé dans la Tradition; & ſi, quoiqu'on n'y ait jamais admis dans ces états mêmes par rapport aux Prophetes une vraye *aliénation d'eſprit*, ni rien qui troublât la raiſon, on n'y a pas reconnu, du moins en certaines occaſions, quelqu'*aliénation des ſens* ou quelque choſe qui en approche fort, & qu'il ſeroit bien difficile d'en ſéparer ? Ce que j'étends juſqu'au *diſcours* même, & à ce qu'on appelle l'*énonciation prophétique* dont il eſt ici principalement queſtion.

Philon. Hyeronim. in Catalog. Script. Ecc. Euſeb. Hiſt Eccl. l. 2. Et alii.

Philon, au rapport de S. Jerôme & de pluſieurs Anciens, le plus habile & le plus éloquent d'entre les Juifs, à qui ſa grande connoiſſance dans les Ecritures, & ſa vaſte érudition dans les ſciences divines & humaines, ont mérité une place diſtinguée parmi les E-

Digitized by Google

crivains Eccléſiaſtiques ; parlant de l'*extaſe* dans un de ſes plus excellens Ouvrages*en reconnoît de quatre ſortes. (*a*) » La premiere » eſt un vrai délire qui affecte la raiſon & qui fait perdre l'eſprit ; » délire qui provient de la vieilleſſe, de la maladie, ou de quelqu'au- » tre cauſe ſemblable. La ſeconde eſt la ſuite & l'effet du ſaiſiſſe- » ment & de la frayeur dans des perſonnes qui ſont vivement » frappées de quelque évenement ſubit & inopiné. La troiſiéme » conſiſte dans un certain repos & tranquillité de l'eſprit, où l'ame » eſt d'autant plus à elle qu'elle eſt plus libre & plus dégagée des » ſens. Et la quatriéme, qui ſelon cet Auteur eſt la plus excellen- » te de toutes, eſt *une* FUREUR DIVINE *qui convient aux Prophe-* » *tes :* LONGE *optimus* (*mentis exceſſus*) *quando mens* FURORE DI- » VINO *corripitur, qualis eſt prophetici generis.* » Il donne des exemples de ces différentes ſortes d'extaſes, tous pris de l'Ecriture ; mais ſur-tout des deux dernieres.

*C'eſt celui qui a pour titre : *Quæ rerum divinarum hæreſi* p. 515. & 516.

» Nous avons, continue Philon, (*b*) un exemple de la troiſié- » me eſpece dans la formation de la femme, lorſqu'il eſt dit que » Dieu envoya une extaſe à Adam, *Immiſit Deus ſoporem* (ſeu *ex-* » *taſim**) *in Adam*, & qu'il l'aſſoupit & l'endormit ; où il eſt viſible » que l'extaſe marque le repos & la tranquillité de l'eſprit : car » l'eſprit dort en quelque ſorte lorſque les ſens veillent, & il » veille lorſque ceux-ci ſont dans l'inaction. (C'eſt la maniere de raiſonner de Philon, qui étoit auſſi celle de Platon, & qui bien entendue renferme un grand fonds de vérité) Un exemple de la quatriéme eſpece eſt ce qui eſt dit d'Abraham, « que vers le cou- » cher du ſoleil une extaſe s'empara de lui, *Cum occidiſſet ſol, extaſis incubuit in Abraham*, ou autrement, comme on le lit dans les Septante, *exceſſus* ſeu *extaſis irruit ſuper Abraham, & horror magnus ac tenebroſus invaſit eum :* « ce qui marque, dit Philon, l'état d'un » homme ſaiſi, agité, tranſporté par l'eſprit de Dieu, *correptum* » *Numine afflatumque divino Spiritu* ; & d'où l'on doit conclure qu'A- » braham étoit un Prophete : *Quibus verbis oſtenditur eum Prophetam* *etiam fuiſſe.*

Ibid. page 517.

Gen. 2. 21.

* Comme traduiſent les Septante.

Geneſ. 15. 12.

C'étoit donc là, ſelon Philon un caractere auquel on reconnoiſſoit le Prophete, qui étant, comme il le dit encore, l'interprete de la Divinité *Numinis interpres*, & n'en pouvant parler dignement de

ibid. p. 517.

(*a*) » *Exceſſus* alius eſt inſanus faciens delirum, præ ſenio, bile atra, aut ob aliam cauſam ſimi- » lem : alius ſit ob nec opinatum pavorem magnum ac repentinum : alius in tranquillitate quan- » do mens otiatur : ſed longe optimus *quando illa furore divino corripitur, qualis eſt prophetici* » *generis.* Philo L. *Quis rerum divinarum hæres ?* p. 515. & 516.

(*b*) » Tertium verbi hujus ſignificationem videre licet in creatione mulieris. Immiſit Deus ex- » taſim in Adam, & ſopivit eum : *ubi exceſſus* pro quiete mentis ac tranquillitate accipitur. » Somnus enim mentis eſt vigilia ſenſuum : nam & vigilia mentis eſt ſenſuum otium. Quarta » vero extaſis exemplum eſt quod nunc verſamus in manibus : Et cum occidiſſet ſol, extaſis in- » cubuit in Abraham correptum numine afflatumque divino Spiritu : *quibus verbis oſtenditur eum* *Prophetam etiam fuiſſe*, Philo *ibid. p.* 517.

lui-même, en devoit être plein & comme poſſédé pour en parler. C'eſt en effet ſous cette magnifique idée qu'il repréſente ordinairement les Prophetes, *Propheta cœleſti Numine pleni.* On ſent bien à de telles expreſſions & à de pareils traits, de quels Prophetes il parle, & combien ceux-là ſont diſtingués par le genre même de leur inſpiration, de pluſieurs autres d'un ordre fort inférieur, à qui on n'a pas laiſſé de donner dans la ſuite le nom & la qualité de Prophetes. J'ai déja remarqué plus d'une fois cette diſtinction, qui eſt très-commune dans les Auteurs Eccléſiaſtiques; & je prie qu'on y ſoit très-attentif.

Ibid. page 517.

Ibid. page 518.

Philon après une courte digreſſion explique encore ainſi ſa penſée, & nous facilite par-là le moyen de la mieux entendre. « Notre » raiſon eſt pour nous, dit-il, (*a*) à peu près ce que le ſoleil eſt pour » le monde: car ce ſont deux flambeaux qui nous éclairent: l'un » brille dans le monde matériel & ſenſible des corps, & l'autre » dans le monde ſpirituel & intelligible des eſprits. Lorſque nous » ſommes dans la veille, notre eſprit eſt, pour ainſi dire, dans ſon » midi, comme le ſoleil dans ſon plein; il illumine toute notre » ame, & nous demeurons entierement en nous. Mais lorſque nos » ſens commencent à s'aſſoupir, notre eſprit eſt comme ſur ſon cou- » chant; c'eſt alors que l'*extaſe* ſurvient à propos, & que les *tranſ-* » *ports divins* s'emparent de nous: *Tunc merito extaſis & divinus fu-* » *ror incidit.* Car lorſque la lumiere divine ſe montre, celle de » l'homme ſe cache, & elle ne reparoît que lorſque celle de Dieu » ſe couche. *C'eſt ce qui a coutume d'arriver aux Prophetes*, ID *quod pro-* » *phetico generi ſolet accidere*: car leur eſprit ſort, pour ainſi dire, » d'eux-mêmes, lorſque l'Eſprit de Dieu arrive, & il n'y rentre que » lorſque celui-ci ſe retire. Ainſi la lumiere mortelle s'éclipſe-t-elle » devant la lumiere immortelle, dont elle ne peut ſoutenir l'éclat. » C'eſt pourquoi le couchant de l'une & les ténebres qui commen- » cent à la couvrir, appellent comme le lever de l'autre, & ame- » nent à leur ſuite l'extaſe qui leur ſuccede, & la fureur divine » qui s'empare du Prophete, *exceſſum & divinum furorem inducunt.*

Ibid.

Et afin qu'on ne diſe pas que Philon ne parle point de l'*énonciation* prophetique, qu'on voie ce qu'il ajoute immédiatement après. (*b*) » Lorſqu'un Prophete *parle* dans cet état, pourſuit il, il paroît dans

(*a*) » Quod in nobis eſt ratio, hoc in mundo ſol: quia lucent ambo; alter mundo præbens lu- » cem ſenſibilem, altera nos illuſtrans radiis intelligibilibus. Si quidem donec mens noſtra lu- » cet velut meridianum ſplendorem diffundens per totam animam, intra nos ipſos manemus. » Cæterum illâ vergente ad occaſum, merito *extaſis & divinus furor incidit*: exoriente enim » divino lumine humanum occidit; ac rurſum occidente illo, hoc exoritur. *Id quod ſolet accidere* » *prophetico generi*: emigrat enim à nobis immigrante divino Spiritu; quo recedente rurſum illa » revertitur: non eſt enim fas ut mortalis cum immortali habitet. Ideo rationis occaſus & offuſæ » tenebræ *exceſſum & divinum furorem inducunt.* Philo. *ibid. p.* 518.

(*b*) Sic Propheta cum *loquitur*, videtur revera quieſcere: alius autem ejus vocalibus inſtru-

Digitized by Google

» une inaction véritable, (telle que celle qu'on éprouve en certai-
» nes extaſes) *Sic Propheta cum loquitur, videtur revera quieſcere* (ou
» *patet eum revera quieſcere.*) Mais un autre *parle* par lui, & ſe ſert
» de ſa bouche & de ſa langue pour annoncer ce qu'il juge à propos;
» & en touchant ces organes de la voix, il en fait avec un art invi-
» ſible & parfait comme des inſtrumens de muſique, dont les ſons
» harmonieux forment une admirable ſimphonie. Il avoit dit au-
» paravant (*a*), que le Prophete en parlant ne prononce rien com- Page 517.
» me de lui-même, mais qu'un autre lui fournit tout ce qu'il doit
» dire en lui inſpirant & lui ſuggérant tout; & qu'il eſt alors en-
» tre les mains de Dieu, comme un inſtrument qui réſonne (quoi-
» que vivant & anime,) *inſtrumentum Dei reſonans*, & qui ne rend
» de ſon qu'autant qu'il eſt inviſiblement touché & manié par une
» main ſuperieure & divine.

En dépouillant ce diſcours de tout ce qu'il peut avoir d'ingénieux & de figuré, & en le réduiſant à ce qu'il renferme de ſimple & de vrai pour la doctrine, il eſt clair que Philon admet dans les Prophetes & dans l'*énonciation* prophetique l'*extaſe* ou l'aliénation des ſens, bien que ſéparée de celle de l'eſprit, & ce qu'il appelle une *fureur divine*, qu'il regarde comme un caractere qui convient aux Prophetes, qui leur eſt même ordinaire, & qui fait en certaines occaſions une des principales marques auſquelles on les reconnoît: *Id quod prophetico generi ſolet accidere.* Je ſouhaiterois que MM. les Conſultans & les autres Ecrivains de leur Parti, euſſent bien voulu définir nettement ce qu'il entendent par ces *accès* & ces *tranſports d'une fureur extatique*, qu'ils réprouvent ſi généralement, & qu'ils jugent ſi indignes de tout vrai Prophete. Si ce n'eſt que ce qu'admet Philon & tous les Auteurs qui ont parlé comme lui, ils ont tort, & tous ces Auteurs les condamnent. Si c'eſt autre choſe, qu'ils s'expliquent, & nous leur répondrons: car pour nous, nous n'entendons que ce qu'entend Philon, & ce que mille autres ont entendu comme lui. Conſult. p. 9. & ailleurs.

Joſeph ce célebre Hiſtorien des Juifs, & ſi bien inſtruit des antiquités de ſa Nation, avoit les mêmes idées que Philon ſur les mouvemens, les agitations, les extaſes, & autres états extraordinaires des Prophetes. Ce qu'il dit ſur Balaam mérite principalement d'être remarqué. Après avoir rapporté ſa Prophetie, voici la réflexion qu'il fait ſur la maniere dont il la proféra: « Telle fut la prédiction » de Balaam *ravi hors de lui-même*, & pouſſé par l'Eſprit de Dieu Joſeph. Antiq. l. 4. ch. 6.

mentis *ore linguaque* utitur ad indicanda quæcumque vult: quæ pulſans arte muſica inviſibiliter, ſonoram concinnamque ſimphoniam efficit. *Philo ibid. p.* 517.

(*a*) Propheta nihil *ex ſe* proloquitur, ſed omnia ſubmonente alio .... quandoquidem is ſolus eſt *inſtrumentum Dei reſonans*, ab eo contactum & pulſatum inviſibiliter, *Philo ibid. p.* 517.

» pour prophetiſer; *Talia quidem vaticinatus eſt* EXTRA SE RAPTUS, *& divino Spiritu impulſus.* Il met encore dans la bouche de Balaam cette réponſe aux plaintes du Roi Balac, à laquelle il ne trouve
Ibid. rien à redire, « Croyez-vous que lorſque l'Eſprit de Dieu s'eſt ſaiſi » de nous, *il dépende de nous de nous taire ou de parler* ſur les choſes » qu'il nous revele? C'eſt lui qui prononce les paroles & les diſ» cours qu'il lui plaît de nous donner, & qui m'a ainſi ſuggéré ce » que je ne voulois pas dire. Lorſqu'il eſt une fois entré en nous, il » n'y reſte plus rien qui ſoit à nous (*a*).

Je ne prétens pas garantir ſur tous les points l'exactitude de ce Diſcours, dont les dernieres paroles auroient peine à s'accorder avec la ſaine Théologie; ni décider même abſolument ſi Balaam a prophetiſé en effet ſans liberté, bien que ce ſentiment paroiſſe très-appuyé. Mais il me ſuffit que Joſeph l'ait crû, pour être en droit d'aſſurer qu'il ne penſoit pas que *la liberté dans l'énonciation prophetique* fût eſſentielle à la Prophetie, & qu'il ne croyoit pas qu'il ne pût y avoir de vrai Prophete, qui ne fût pleinement *maître de ſes ſens*, pleinement *libre de parler ou de ſe taire* ſous l'inſpiration divine.

Au reſte Joſeph n'eſt pas le ſeul qui ait ainſi jugé de Balaam. Le
Sur le 22. c. des Nomb. v. 5. P. Calmet cite pluſieurs Peres & différens Interprétes qui ont porté le même jugement, ou qui ne s'en ſont pas fort éloignés, tels que S. Ambroiſe, Théodoret, S. Cyrille d'Alexandrie, & autres, que je rapporterai plus bas; & ces témoignages dépoſent également contre la prétention des Docteurs. Cet exemple ne prouve pas moins les mouvemens & les agitations des Prophetes, & ce que Philon qualifie en eux d'*entouſiaſme* ou de *fureur divine*. On ne peut
Ch. 22. 23. & 24. le lire en effet tel qu'il eſt rapporté dans les Nombres, ſans reconnoître tout d'un coup que le don de Prophetie s'y annonce par des marques extérieures & ſenſibles; & quelles pouvoient être ces marques ou ces indices de la Prophetie, que les agitations & les tranſports qu'éprouvoient communément les Prophetes?

Je n'exige pas qu'on m'en croie ſur ma parole, & je conſens volontiers qu'on s'en rapporte, ſi on l'aime mieux, à l'Auteur que je
Le P. Calmet dans ſon Coment. ſur les Nombres. p. 239. p. 240. p. 239. viens de nommer, qui s'appuie d'ailleurs de beaucoup d'autorités. » Balaam, dit-il, étoit ſelon l'opinion la plus commune un Magi» cien, un idolâtre, un faux Prophete ... mais de l'aveu de tout » le monde, un méchant, un ſcelerat, un réprouvé .... Il ne » cherchoit [dans le tems même de ſa Prophetie] qu'à ſe dérober » à l'impreſſion de l'Eſprit de Dieu, qui manioit ſa langue, &

(*a*) » Putaſne *in nobis ſitum eſſe* de hujuſmodi rebus *fieri aut loqui* (*aut* quid dicamus aut tacea» mus) cum nos Dei ceperit Spiritus? Ipſe voces quales vult proferi & oracula... Ipſe mihi ſug» geſſit pronuntiationem ejuſmodi verborum .... Quam primum enim pectus noſtrum ſubin» trat, nihil amplius noſtrum ibi remanet. *Joſeph, antiq. l. 4. c. 6. n. 5.*

qui

Digitized by Google

» qui lui inſpiroit des choſes *toutes contraires à ſon intention*. » Il a- page 243.
» voue néanmoins qu'il ſe ſentoit *entraîné & contraint malgré lui* à dire
» ce que Dieu lui faiſoit prononcer, (& qu'il ne pouvoit y réſi-
» ſter. *) Et alors ſe ſentant *tranſporté malgré lui* par l'Eſprit du page 161.
» Seigneur . . . il commença à parler *dans ſon entouſiaſme*; il s'ex- page 162.
» prima en Prophete & en homme inſpiré . . . & rempli en effet
» d'*un entouſiaſme divin*, il déſigne & prédit le Meſſie. » Doutera- page 168.
t-on maintenant de ſon *entouſiaſme* & de ſes tranſports dans ſon in-
ſpiration & ſa prophetie? Ou décidera-t-on pleinement libre dans l'énonciation, & maître de parler ou de ſe taire, un homme qui convient qu'il ne parle que forcé, & *contraint malgré lui* à parler? Je ne ſçais ſi en tout cela le P. Calmet n'enchérit pas même ſur Joſeph.

Ce que le même Hiſtorien dit ailleurs de Saül, eſt encore plus net Antiq. t. 6. ch. 11. n. 5.
& plus précis : *Plurimo* ou *vehementi ſpiritu agitatus, & amplius non ſuus, abjecto veſtitu, per totam diem & noctem nudus jacuit* : « Saul étant
» agité par l'abondance ou la véhemence de l'eſprit de Dieu qui s'é-
» toit ſaiſi de lui, & mis ainſi hors de lui-même, ſe dépouilla de ſes
» habits, & ſe coucha nud par terre pendant tout le jour & toute
» la nuit. » Ici ſe trouvent réunis tout à la fois, & l'aliénation des ſens, & des agitations marquées, & un état des plus extraordinaires; & tout cela eſt la ſuite de l'opération de l'eſprit de Dieu. Je ne fais que montrer cet exemple, qui trouvera mieux ſa place ailleurs, & dont je parlerai dans la ſuite avec plus d'étendue.

Or quoique ces deux Auteurs Joſeph & Philon ne puiſſent être comptés parmi les Auteurs Chrétiens, n'ayant jamais appartenus à la Religion de Jeſus-Chriſt, leur témoignage n'en eſt pas moins recevable ſur la matiere que nous traitons. Ils parlent d'un point qu'ils devoient parfaitement connoître, & ils n'en parlent point en doutant. Ils ne nous le donnent point comme un ſentiment qui leur ſoit particulier. Ils nous repréſentent en cela les idées communes de la Nation ſur les caracteres de ſes propres Prophetes, caracteres qu'elle ne pouvoit ignorer, & qu'elle tenoit par une ſuite de Tradition, dont ils ne ſont ici que les témoins. Auſſi ne voyons-nous pas qu'aucun Auteur Juif, qu'aucun Ecrivain de la Nation, ſoit contemporain, ſoit poſtérieur à ceux-ci, les ait jamais contredits ou démentis ſur cet article.

Mais il y a plus; c'eſt que les anciens Peres, les premiers Apologiſtes de la Religion ont puiſé d'eux cette doctrine, & n'ont fait nulle difficulté de l'adopter. Athenagore, par exemple, dans ſon Les premiers Apologiſtes de la Religion. Athenagore.

* Le P. Calmet prétend que Balaam parloit d'une *impuiſſance* réelle *phiſique & involuntaire*, & que *toute la ſuite de ſon hiſtoire marque aſſez* que c'eſt *ce qu'il vouloit dire*. [p. 243.] Eſt-on libre ſous une telle impuiſſance?

excellente Apologie pour les Chrétiens (*a*) parle des Prophetes comme Philon & Joseph en parloient. « Moyse, Isaïe, Jeremie ; » & les autres, dit-il, ont prophetisé, étant *transportés hors d'eux-mêmes* par les mouvemens de l'Esprit de Dieu, & élevés infiniment » au-dessus de leurs penſées, *Extra se suaſque cogitationes positi* : ils » n'ont dit dans cet état que ce que leur faiſoit dire l'Esprit divin » qui les poſſédoit, & qui ſe ſervoit d'eux comme d'inſtrumens & » d'organes qu'il animoit : à peu près (c'eſt la comparaiſon qu'il » emploie) comme un excellent joueur de flutes, & des plus ha- » biles dans ſon art, qui touche à ſon gré l'inſtrument dont il ſe » ſert, & lui donne par ſon ſouffle les ſons & les modulations qu'il » lui plaît d'en tirer. » On ne niera pas qu'il s'agiſſe ici de l'énonciation même prophetique, & dans les plus excellens Prophetes, qu'on nous repréſente comme *ravis hors d'eux-mêmes, & transportés par l'Esprit de Dieu*, ne parlant & n'agiſſant que par l'impreſſion de celui qui les anime, & qui diſpoſe en maître de leurs ſens & de leurs penſées : *Extra ſe ſuaſque cogitationes poſiti, divini Spiritûs impulſu, quidquid ille in ipſis efficiebat, eloquebantur.*

Ap. Juſt. page 9.

S. Juſtin, Tertullien & autres.

Il y a toute apparence que c'eſt dans ce même ſens que S. Juſtin, Arnobe, Minutius-Felix, Tertullien lui-même, encore Catholique, & tant d'autres, nous peignent ſi ſouvent les Prophetes, dans le tems même qu'ils parlent, & qu'ils énoncent leurs prophéties, comme remplis & poſſédés de la Divinité, *Divinitate plenos*, comme inondés & couverts de l'Esprit ſaint, *Spiritu ſancto inundatos*, comme mûs & pouſſés par le ſouffle du Verbe divin, qui en les animant, les fait agir & parler comme il lui plaît, *Verbo divino afflatos & actos*. Tout cela, en effet, n'exprime-t-il pas bien naturellement une action de Dieu ſur l'homme, ſouveraine, maîtreſſe, pleinement indépendante de ſa volonté, & cette ſorte impreſſion de la Divinité, qui ſe ſaiſit & s'empare tout d'un coup, quand bon lui ſemble, par l'extaſe & le raviſſement même, de l'eſprit & des ſens du Prophete, ſans attendre ni conſulter ſa liberté ?

Tertullien, Apol. c. 18.

S. Juſtin, Apol. 2. pag. 75.

Sentimens des Anciens ſur la Sibylle.

Je ne dois point omettre à ce ſujet le jugement que la plûpart des Anciens Auteurs Eccléſiaſtiques, & beaucoup d'autres après eux, ont porté, dans le ſein même de l'Egliſe, des oracles & des prédictions de la Sibylle. Je n'examine point préciſément ce qu'ils en ont dû croire, & ce qu'il en faut penſer ; (ſur quoi les ſentimens peuvent être partagés ſans danger) mais ſeulement ce qu'ils en ont crû, & ce qu'ils en ont dit.

Le Martyr Saint Juſtin étoit très-perſuadé qu'elle avoit prédit

(*a*) « Moſes, Iſaïas, Jeremias & reliqui Prophetæ *extra ſe ſuaſque cogitationes poſiti*, divinâ » Spiritûs impulſu, quidquid ille in ipſis efficiebat, *eloquebantur*, quùm Spiritus eis, ceu organis, » uteretur, ut tibiis ad inflandum uti ſolet tibicen. *Athenag. legat. pro Chriſt. apud Juſt. p. 9.*

Digitized by Google

clairement l'avenement de N. S. J. C. « Il vous sera aisé, dit-il » aux Payens dans son exhortation, (*a*) d'apprendre en partie la » véritable religion de l'ancienne Sibylle, laquelle ayant reçu *une* » *forte inspiration*, vous enseignera par ses oracles des choses qui ap- » prochent fort de la doctrine des Prophetes : *quæ proximè ad Pro-* » *phetarum accedunt doctrinam.* Et sur la fin du même livre il ajoûte : » (*b*) Si votre salut vous est plus cher que tout ce que l'on vous dé- » bite sur vos fausses divinités, rapportez-vous-en, comme j'ai dé- » jà dit, à cette ancienne Sibylle dont on conserve les livres par » toute la terre. Ses oracles fondés sur *une forte inspiration* du Dieu » souverain & tout-puissant, *mirifico præpotentis Numinis afflatu*, » vous enseignent que vos prétendus Dieux n'existent point, & » prédisent clairement & ouvertement la venuë de Notre Sauveur » J. C. aussi-bien que tout ce qu'il devoit faire. Cohort. ad Græc. p. 34.

Il n'est pas nécessaire d'accumuler ici les temoignages des autres Peres, & des différens Auteurs de ces tems-là, qui sont assez conformes à celui de S. Justin. On peut dire en général, que presque tous ont crû la Sibylle éclairée de la vérité, d'une maniere toute particuliere ; & qu'ils l'ont communément regardée, au moins en certaines occasions, comme *inspirée de Dieu*, & animée de son Esprit. Joseph en parle sur ce ton. Hermas lui fait le même honneur. Athénagore y renvoie comme à un oracle de la divinité. Il paroît que S. Clement Romain l'avoit citée dans ses Lettres, en preuve d'un point très-important de la Religion. S. Clement d'Alexandrie y appuie beaucoup dans ses Ecrits. Théophile d'Antioche l'appelle la *Prophetesse* des Grecs & des autres nations. Et Tertullien dit qu'elle a été une interprete très-vraie de la vérité, *veri vera vates*. Antiq. l. 1. c. 5. Past. l. 1. vis. 2. Legat. pro Christ. p. 33. ap. Just. Autor quæst. apud Just. p. 436. & S. Iren. l. 3. ad hær. c. 3. L. 6. Strom. p. 636. & alib. L. 2 ad Autolyc. p. 112. & aussi p. 107. &c. ap. Just. Orat. ad fact. Cœrum, apud Euseb. c. 18. Ibid.

Au troisiéme siécle on pensoit encore de même. L'Empereur Constantin dans son discours aux Peres de Nicée, qu'Eusebe nous a conservé, ne craint point d'affirmer « qu'elle a été véritablement » remplie de l'inspiration divine : *divino planè spiritu impulsa ea præ-* » *dixit.* Et après avoir rapporté certains vers acrostiches qu'on lui attribuoit, il fait cette réflexion : « c'est *par l'inspiration de Dieu*, » dit-il, qu'il a été donné à cette Vierge de faire ces prédictions : » *hæc quidem divino afflatu à Virgine prædicta sunt* : & je l'estime heu- » reuse d'avoir été choisie par le Pere pour être la Prophetesse des » secours qu'il nous préparoit. » En quoi on ne voit pas que Con-

(*a*) « Perfacile autem vobis erit, rectam religionem ex parte aliqua, & ea quæ proxime ad » Prophetarum accedunt doctrinam, à veteri Sibylla *ex afflatu quodam mirifico* per sortes ac refe- » ponta vos docente percipere. *S. Justin. Cohort. ad Græc. p.* 34.

(*b*) « Itaque si fallam de eis qui non sunt diis imaginationem salute vestra antiquiorem non » habetis, credite, sicut dixi, antiquissimæ & priscæ admodum Sibyllæ, cujus libri in univer- » so extant orbe, de iis qui dicuntur, non sunt autem, diis, *mirifico quodam præpotentis Numinis* » *afflatu* fortibus vos datis docenti ; de futuro autem Servatoris nostri Jesu Christi adventu, ac » de rebus ab eo gerendis liquido & aperte vaticinanti. *Ibid. sub finem.*

stantin ait été ni repris, ni désavoué par aucun des Peres de l'Assemblée. Ce sentiment sur la Sibylle n'a jamais été reprouvé ni défendu. S. Thomas & de très-bons Théologiens le soutiennent, & il s'en trouve encore aujourd'hui des vestiges dans des Offices publics de l'Eglise.

Dans la Prose des Morts, & celle de Noel.

Mais qu'elle ait été inspirée ou non, peu importe : ce n'est pas proprement de quoi il s'agit ici : elle passoit toujours pour telle, & on en avoit communément cette idée. Cependant on n'ignoroit pas la maniere dont elle avoit fait ses prédictions. On sçavoit ses agitations & ses transports. On connoissoit son entousiasme, & ses aliénations ; & personne ne doutoit que dans le tems de l'inspiration elle ne fût pas pleinement à elle, & qu'elle ne jouît pas d'une parfaite liberté. Il faut que cela fût bien constant & bien reconnu, puisque S. Justin avoue, & marque très-positivement que « le » souvenir de ce qu'elle avoit dit cessoit souvent avec l'inspiration, » & que n'en conservoit pas toujours la mémoire : *evanescente inspiratu, simul quoque dictorum memoria evanuit.* On ne croyoit donc pas alors l'aliénation des sens, l'extase, les agitations, le défaut même d'une sorte de liberté incompatibles avec l'énonciation prophétique : & on ne faisoit pas valoir l'oubli de ce qui s'étoit passé dans le tems de l'inspiration, & la difficulté de se le rappeller, pour en mal augurer, pour nier qu'elle vînt d'un bon principe, & pour en contester la divinité. C'est tout ce que j'ai voulu conclure de cet exemple & de ces autorités.

Supra, ibid.

Il est bien étonnant, à dire vrai, que les Ecrivains que je combats, n'aient pas fait la moindre réflexion, soit Docteurs, soit autres ; & que l'Auteur des Problêmes, qui a prétendu nous donner sur ce point une suite de *Tradition*, n'y ait pas fait mention d'un seul des Auteurs, que j'ai déjà cités. Ne méritoient-ils pas bien de trouver place dans son *Recueil* ? Lactance seul, dont il cite trois lignes, tiendra-t-il lieu de tous les autres ? Et encore de quoi s'agit-il dans ces trois lignes qu'il cite ? De l'*aliénation de l'esprit*, comme il le reconnoît lui-même dans le petit Sommaire qu'il a mis à la marge de ce passage, & nullement de celle *des sens* ? « Quel est l'homme, dit Lactance, qui *ayant l'esprit agité & troublé*, pourroit, je ne dis pas prédire l'avenir, mais soutenir même un discours suivi ? » *Quis mentis emotæ non solum futura prædicere, sed etiam cohærentia loqui possit ?*

page 24.

Ibid.

Lactant. l. 1. Inst. n. 4.

Pour suivons nos Recherches, & ne nous lassons point de fouiller dans les précieux monumens de l'antiquité. Plus on approfondit ce trésor, plus on y découvre de biens & de richesses : elles n'échappent qu'à qui n'est pas attentif à les recueillir.

Autres Témoignages des Peres.

S. Irenée, cet homme apostolique, le voisin des Apôtres, & gar-

S. Irenée.

dien ſi fidéle de leur doctrine, en parlant des Prophetes qu'il appelle la bouche de Dieu ; ſa voix & ſes organes, remarque pluſieurs manieres dont ils annonçoient leurs prophéties (*a*). Il dit » qu'ils ne prophétiſoient pas ſeulement par leurs paroles, mais encore par leurs viſions, par leurs actions, & par toute leur conduite, ſelon que le S. Eſprit les inſpiroit, & ſe ſervoit d'eux » pour prédire ou pour figurer ce qu'il vouloit faire, & qu'ainſi en » eux tout étoit prophétique, *Univerſa propheticè annuntiantes.* » Leurs extaſes l'étoient donc auſſi-bien que leurs viſions qu'elles accompagnoient ordinairement ; & ſi S. Irenée ne les nomme pas, c'eſt qu'il les ſuppoſe renfermées ſous ces viſions. L. 4. contra hær. c. 6.

Ailleurs il s'éleve contre de faux Prophetes (*b*), (c'étoit vraiſemblablement les Montaniſtes, & M. de Tillemont a eu ſoin de le remarquer) qui affectant, comme on le ſçait, les tranſports & les extaſes, ſe vantoient d'avoir ſeuls la grace de la prophétie ; & il leur reproche « de ce que n'ayant point reçû cette grace, & ne » craignant point Dieu, tout faux Prophetes qu'ils ſont, ils oſent » *contrefaire* les véritables, ou par vaine gloire, ou par vûe d'in» térêt, & par deſir du gain, ou par l'opération du mauvais eſ» prit, mentant ainſi contre Dieu même : » *Fingunt ſe prophetare mentientes adverſus Deum.* Il ne nie pas qu'ils n'euſſent des apparences de la prophetie ; mais il leur fait un crime de les uſurper, n'ayant pas la réalité de ce don, dont ils feignoient les dehors : *fingunt ſe prophetare mentientes adverſus Deum.* Ces extaſes & ces tranſports étoient donc un caractere des vrais Prophetes, & un caractere qui ſervoit à les faire reconnoître dans les occaſions ; puiſque c'étoit par-là même que les faux affectoient de leur reſſembler ; & S. Irenée ne les réprouve dans ceux-ci, que parce qu'ils portoient des traits particuliers, tels que ceux qu'il marque, qui les lui faiſoient adjuger, & avec raiſon, à l'impoſture, ou au Démon. L. 3. c. 11. n. 9. La Note des Benedictins ſur cet endroit. L. 4. c. 33. n. 6.

Je crois que c'eſt auſſi la penſée de S. Clement d'Alexandrie, qui ne blâme pas l'*extaſe* en elle même dans les vrais Prophetes, comme quelqu'un pourroit peut-être ſe l'imaginer, mais qui la condamne dans les faux comme une uſurpation. On en conviendra, ſi l'on veut bien faire attention au texte de ce

(*a*) » Non ſolo ſermone prophetabant Prophetæ, ſed & viſione, & converſatione, & actibus » quos faciebant, ſecundum id quod ſuggerebat Spiritus ſanctus.... Secundum hanc igitur ra» tionem diſpoſitiones Dei quaſdam quidem per viſiones videbant, quaſdam per verbum annun» tiabant, quaſdam vero per operationem typice ſignificabant, quæ quidem videnda erant viſi» biliter videntes, quæ vero audienda erant ſermone præconantes ; quæ vero agenda erant opus» ratione perficientes, *univerſa vero propheticè annuntiantes.* S. Irenæus, *lib. 4. c. 20. hær. c. 8.*

(*b*) Infelices vere, qui pſeudo-prophetæ quidem eſſe volunt ; propheticam vero gratiam re» pellunt ab Eccleſia. *Idem l. 3. c. 11. n. 9. Et l. 4. c. 33. n. 6.* Judicabit Deus & Pſeudo-pro» phetas, qui non acceptâ à Deo propheticâ gratiâ, nec Deum timentes, ſed aut propter vanam » gloriam, aut ad quæſtum aliquem, aut & aliter ſecundum operationem malæ ſpiritus *fingunt* » *ſe prophetare* mentientes adverſus Deum.

Strom. l. 1. p. 311. Pere : « (*a*) Tous ceux, dit-il, qui ont été avant le Seigneur, » ont été des voleurs & des larrons ; non pas abſolument tous les » hommes, mais tous les faux Prophetes, & tous ceux qui n'ont » point reçû de lui une miſſion autentique. Ils ſont tous convain- » cus de *larcin* par l'uſurpation qu'ils font du nom de prophete, » n'étant prophetes que de celui qui eſt appellé menteur. Il eſt vrai » qu'ils mêloient quelques vérités à leurs menſonges, & *il eſt enco-* » *re vrai qu'ils prophetiſoient en extaſe*, comme étant les miniſtres de » l'Ange déſerteur : *Et revera in extaſi prophetabant, ut illius qui* » *apoſtata extitit, miniſtri.*

C'eſt donc pour prouver que les faux Prophetes ſont des voleurs & des larrons, & des uſurpateurs d'un bien qui ne leur appartient pas, que S. Clement dit que *véritablement ils prophetiſoient en extaſe* : comme c'eſt auſſi pour le montrer, qu'il obſerve qu'ils mêloient des *vérités* à leurs menſonges. Le terme de *véritablement* fait voir qu'il convient des extaſes dont ils ſe glorifioient, comme il convient des vérités dont ils ſe faiſoient honneur. Et puiſqu'il les accuſe, malgré cela, ou pour mieux dire, en cela même, d'être des voleurs & des larrons, des uſurpateurs de la vraie prophetie, il eſt manifeſte qu'il leur reproche l'uſurpation de l'extaſe dans le même ſens qu'il leur reproche l'uſurpation de la vérité, & en conſéquence de l'une & de l'autre, celle du nom & de la qualité de Prophete. Ce n'eſt donc pas l'*extaſe*, mais l'uſurpation de l'extaſe, uſurpation qui ſe manifeſte d'ailleurs par certains caracteres qui s'y trouvent ordinairement joints, que S. Clement regarde comme la marque de la fauſſe prophetie, & comme oppoſée à la véritable. J'ai crû devoir éclaircir ce paſſage de S. Clement, à l'occaſion de celui de S. Irenée, auquel il a beaucoup de rapport, non qu'on nous l'ait objecté, au moins que je ſçache ; car les Auteurs que je réfute, n'aprofondiſſent pas juſques-là ; mais pour prévenir ce qu'on pourroit même oppoſer dans la ſuite, & aller, autant que je le puis, au devant de toutes les difficultés.

L. 2. contra hær. c. 31. n. 4. Enfin S. Irenée parlant en un endroit des dons du S. Eſprit, qui de ſon tems étoient encore très-communs dans l'Egliſe, aſſure, (*b*) quoiqu'en puiſſe dire l'Auteur des *Examens*, « que parmi les fidé-

(*a*) » Omnes qui fuerunt ante Dominum, fures & latrones : non abſolute autem omnes homi- » nes, ſed omnes Pſeudo-prophetæ, & omnes qui non proprie ab ipſo miſſi ſunt. Habuerunt au- » tem Pſeudo-prophetæ quoque *furtum* quod Prophetæ dicerentur, cum Prophetæ quidem eſſent, » ſed ejus qui eſt mendax, qui cum locutus fuerit falſum, ex propriis loquitur. *In falſis autem* » vera quoque aliqua dicebant Pſeudo-prophetæ. *Et ii revera prophetabant in extaſi*, ut illius qui » apoſtata extitit miniſtri. *S. Clem. Alex. Strom. l. 1. p. 311.*

(*b*) » ...on eſt numerum dicere gratiarum, quas per univerſum mundum Eccleſia à Deo acci- » piens in nomine Chriſti Jeſu per ſingulos dies in opitulationem gentium perficit. . . Quapro- » pter & in illius nomine qui verè illius ſunt diſcipuli, ab ipſo accipientes gratiam, perficiunt » ad beneficia reliquorum hominum, quemadmodum unuſquiſque accepit donum ab eo. Alii enim » Dæmones excludunt firmiſſimè & verè, ut etiam ſæpiſſime credant ipſi, qui emundati ſunt à » nequiſſimis ſpiritibus, & ſint in Eccleſia. *Alii autem & præſcientiam habent futurorum, &*

Digitized by Google

» les il y en avoit un grand nombre, dont les uns chaſſoient réel-
» lement les Démons des corps des poſſédés, les autres ſoulageoient
» les infirmes par l'impoſition de leurs mains, & opéroient des
» guériſons miraculeuſes, quelques-uns reſſuſcitoient même des
» morts, & d'autres enfin à qui la connoiſſance des choſes futures
» étoit donnée, prédiſoient l'avenir, avoient des viſions, & te-
» noient des diſcours prophetiques : *Alii præſcientiam habent futuro-*
rum, & viſiones, & dictiones propheticas.

Or que peut-on raiſonnablement entendre par ces *diſcours prophe-*
tiques, ſi bien diſtingués des viſions & des prédictions de l'avenir,
que des diſcours faits en *extaſe*? Et comment ces diſcours ſont-ils
appellés vraiment *prophetiques*, dès qu'une fois on les diſtingue des
prédictions, ſi ce n'eſt à raiſon de la conformité qu'ils pouvoient
avoir dans la maniere de les énoncer avec ceux que tenoient les Pro-
phetes? Ce qui ſuppoſe que les Prophetes eux-mêmes parloient
donc quelquefois en *extaſe*. Ce raiſonnement n'eſt à la vérité qu'u-
ne induction, mais une induction très-fondée, & une conſéquence
très-naturelle, & je ne vois pas qu'on puiſſe y oppoſer rien de ſo-
lide.

A S. Irenée je joindrai S. Hilaire, pour ne point ſéparer ces deux grandes lumieres de notre France. Ce Docteur également ſublime & profond, dans ſon Commentaire ſur les Pſeaumes ſi eſtimé & ſi digne en effet de l'être, établit un principe qui paroît fait pour notre queſtion; & j'oſe dire, qui la décide. Il veut prouver que le diſcours prophetique eſt bien différent de tout diſcours purement humain, comme il paroît par la maniere infiniment élevée dont l'Ecriture même en parle, & qui ne convient qu'à l'inſpiration : *Eructavit cor meum verbum bonum : eructaverunt labia mea hymnum : eructabo abſcondita à conſtitutione mundi* : ce que notre langue ne peut rendre dans toute ſa force, & toute ſon énergie, faute d'expreſſion auſſi vive & auſſi noble qui y réponde. S. Hilaire; In pſ. 118, litt. 22. pag. 365.

Or, pourſuit ce S. Docteur, (*a*) cette différence conſiſte en ce que tout diſcours humain a pour principe le ſens, ou la penſée de l'homme, qui le portant à s'expliquer, lui fait déclarer librement par ſes paroles ce qu'il conçoit dans ſon eſprit, ou ce qu'il médite dans ſon cœur. Mais lorſque par une opération divine l'homme ſe Ibid. n. 22.

» *viſiones, & dictiones propheticas.* Alii autem laborantes aliqua infirmitate per manûs impoſi-
» tionem curant, & ſanos reſtituunt. Jam etiam, quemadmodum diximus, & mortui reſurre-
» xerunt, & perſeveraverunt nobiſcum annis multis. *S. Iren. l. 2. contra hæret. c. 32. n. 4.*

« (*a*) Omnis ſermo hominum ex ſenſu cogitationis initur ac motu, ubi ad aliquid enuntian-
» dum mens mota id quod in affectum ſibi incideriit per verba declarat. At verò, ubi *extra humа-*
» *næ mentis ſuſtinebum* non ad animæ ſententiam lingua famulatur, ſed per ineuntem Spiritum
» officio oris noſtri divinus ſermo diffunditur, illic eructatum videtur eſſe quod dicitur : cum
» non ante cogitatione motuque percepto, id ad quod impulſa ſit mens loquatur, ſed *ignorante*
» *ſenſu* ſpiritus vocem in verba diſtinguat. *S. Hilar. in Pſ. 118, litt. 22. n. 2. p. 365.*

trouve élevé au dessus de ses propres pensées, & comme enlevé hors de la sphere de l'esprit humain, *Extra humanæ mentis instinctum*, sa langue ne le sert plus aux purs désirs de sa volonté ; mais l'esprit qui s'en est saisi, & qui en use comme d'un instrument qui lui est propre, la meut comme il lui plaît & pour ce qui lui plaît, & parle lui-même par notre bouche en proférant par elle ses oracles divins.

1. » Et c'est alors qu'arrive ce que dit le Prophete : *Illic eructatum videtur esse quod dicitur* : lors, dis-je, que, sans qu'il ait précédé en » nous ni sentiment ni pensée, l'esprit emporté tout-à-coup par » ce qui lui est montré, & à quoi il se sent intérieurement poussé, » l'exprime aussi-tôt par l'organe de la voix dont l'Esprit Saint qui » l'anime, convertit les sons en paroles distinctes, bien que les sens » les ignorent : CUM *non ante cogitatione motuque percepto, id ad quod impulsa sit mens loquatur, sed* IGNORANTE SENSU *spiritus vocem in verba distinguat.* Je ne sçais s'il est possible de marquer plus nettement l'extase ou l'aliénation des sens dans l'énonciation prophetique, & la suspension même d'une certaine liberté.

Ibid. n. 3. Ce qu'ajoûte ce S. Docteur, confirme merveilleusement sa pensée, & la met dans un nouveau jour. (*a*) Lorsque la bouche du Prophete s'est ainsi prêtée, comme sans le sçavoir, à la louange divine, sa langue ensuite plus instruite de la doctrine qu'elle avoit annoncée, prononce ce qu'elle sçait ; & la déclaration publique qu'elle en fait pour l'utilité des autres, est la suite & la preuve sensible de la connoissance qu'elle en a. Or en tout cela il n'y a rien d'indigne de la conduite de Dieu, rien qui soit contraire à sa bonté & à son équité. Je ne doute pas que ce ne soit là le vrai sens de tout cet endroit de S. Hilaire, dont le stile ne comporte gueres une traduction purement littérale, & que l'on sçait assez n'être pas facile à entendre, ni aisé à expliquer.

S. Ambroise. Couronnons toutes ces autorités par celle de S. Ambroise, qui semble avoir réuni ce qui se trouve séparé dans les autres. (*b*) En

In Ps. 39 n. 4. expliquant ces paroles du Ps. 39. v. 5. *Heureux l'homme qui ne s'est point attaché à la vanité, & qui n'a point donné dans des folies pleines de mensonges* ; il dit d'abord que « c'est là le caractere des faux Prophe-

(*a*) » Nunc autem quamvis eructaverint labia hymnum, tamen post doctrinam justificatio- » num Dei, pronuntiabit lingua quod sequitur ; ut cum rerum dictarum percepta sit cognitio, » tum agnitionis ipsius declaratio consequatur. Non sunt autem ita mandata Dei ab æquitate » diversa, ut non Deo dignum sit eorum primùm intelligentiam tribuere prophetanti, tum deinde ad conscientiæ publicæ notionem prædicationis confessione clarescere. *S. Hilar. ibid. n. 3. p. 365. & 366.*

(*b*) » Pseudo-prophetarum in modum oraculorum cœlestium simulati gestus, verba composita.... Hæ sunt insaniæ falsæ ... sunt & veræ insaniæ, & sortitus Prophetarum qui *in excessu mentis postea prophetabant*, repleti Dei Spiritu, ut quibusdam insanire viderentur, cum prophetiæ salutis immemores, *undæ* plenumque & excalcati, sicut Isaias sanctus, per populos *currerent vociferantes*, non quæ ipsi vellent, sed quæ à Domino jubebantur. *S. Ambros. in Ps. 39. n. 4. & 5.*

tes

» tes, qui s'efforcent & tachent d'imiter les vrais, par les geſtes &
» les diſcours qu'ils affectent à la maniere des oracles celeſtes, *in*
» *modum oraculorum cæleſtium.* Puis il ajoûte qu'il y a d'autres folies Ibid. n. 5.
» pleines de vérités, (ou, ſi l'on veut, de ſages folies) & ce ſont
» peut-être, continue-t-il, celles des Prophetes QUI PROPHE-
» TISOIENT EN EXTASE & dans le raviſſement de l'eſprit, é-
» tant tellement remplis de celui du Seigneur, & tranſportés par
» ſon mouvement, qu'ils paroiſſoient à pluſieurs comme fous &
» inſenſés: QUI IN EXCESSU MENTIS POSITI PROPHETA-
» BANT, *repleti Dei Spiritu, ut quibuſdam inſanire viderentur.* Ce Ibid.
» qui arrivoit ſur-tout, pourſuit S. Ambroiſe, lorſqu'oubliant leur
» propre conſervation, nuds la plûpart du tems & déchauſſés com-
» me Iſaïe, ils couroient dans les villes, expoſés aux yeux des peu-
» ples, & publioient à haute voix, & avec de *grands cris*, non ce
» qu'ils jugeoient à propos, mais ce que le Seigneur leur ordonnoit
» de dire: *Cum propriæ ſaluris immemores, nudi plerumque & excalcea-*
ti per populos currerent, vociferantes non qua ipſi vellent, ſed qua à Do-
mino juberentur.

Il ne faut rien moins que l'autorité de ce grand homme, pour rendre croyable ce qu'il dit ici de certains états extraordinaires des Prophetes, qu'il ne reſtraint pas à Iſaïe ſeul, mais qu'il étend à beaucoup d'autres. Quoiqu'il en ſoit, il admet & reconnoît manifeſtement dans les vrais Prophetes des mouvemens & des agitations, que les faux s'efforçoient d'imiter, des extaſes & des raviſſemens au milieu deſquels ils prophetiſoient, des tranſports même accompagnés de cris, & de dehors révoltans en apparence; mais qui couvroient une profonde ſageſſe ſous des traits, qui, à n'en juger que par les ſens, ſembloient tenir d'une véritable folie. Or tout cela montroit-il des hommes entierement maîtres d'eux-mêmes, & jouïſſans d'une pleine & parfaite liberté?

Non-ſeulement cet illuſtre Docteur tenoit cet état très-poſſible dans les Prophetes: mais il le jugeoit même plus commun qu'on ne penſe: *Exceſſus Prophetis fieri ſolet*, « L'extaſe ou le raviſſement eſt » ordinaire aux Prophetes. » C'eſt ce qu'il qualifie en eux d'une affection ſpirituelle & prophetique, *Spiritualis & propheticus affectus*, qui éleve l'ame au-deſſus d'elle-même, & de toutes les choſes terreſtres, pour la rendre digne de Dieu, & la préparer à la grace divine, & qui lui fait perdre de vûe tout ce qui eſt du monde & des objets ſenſibles, pour ne l'appliquer qu'à Dieu, & la tenir uniquement attentive à ſa voix: *Deſinit videre ſacularia, qui incipit audire divina.* Et il le prouve en effet par quelques exemples. L. 2. de Abraham c. 9. n. 61.

Or lorſque l'ame, continue-t-il, eſt ainſi vuide d'elle même, dégagée de ſes ſens, débarraſſée de ſes penſées, & qu'elle n'attend Ibid.

plus que la vertu divine qui la doit remplir ; c'eſt alors que l'Eſprit Saint ſurvient en elle, & qu'il ſe répand ſur elle avec une telle force, une telle impetuoſité, une telle abondance, *Maguâ ſe vi infundens*, qu'incapable de ſoutenir les rayons d'une ſi vive lumiere, & de ſupporter le poids d'un ſi puiſſant effort, elle ſe trouve tout-à-coup comme abattue, renverſée, & troublée, *Ita ut mens hominis*
Ibid. *ſubitò turbetur.* « Et c'eſt à ce caractere même (ceci eſt bien remarquable) qu'on reconnoît la préſence, ou plutôt l'*arrivée de la grace prophetique* ſur l'eſprit du Prophete, comme l'ont en effet éprouvé ceux dont il eſt dit dans l'Ecriture, que l'Eſprit Saint tomba ſur eux, ſe ſaiſit d'eux, s'empara d'eux, en ce qu'une telle opération jette d'abord dans la défaillance, l'effroi, le trouble des ſens, & une ſorte même de ténebres ; mais qui ſe diſſipent bientôt après, & font place au calme, à la paix, à la lumiere : *Cognoſcimus ergo quia quando venit gratia Dei ſuper propheticam mentem . . . exceſſum patitur, & turbatur, & timet, & quibuſdam tenebris affunditur, &c.*

Ibid. De tout cela le Saint Docteur conclud, pour en revenir à l'exemple qu'il avoit principalement en vûe, « qu'on ne doit point être étonné de ce qui eſt dit de la crainte & de l'obſcurité qui ſaiſirent Abraham au moment de ſon raviſſement & de ſon extaſe, parce qu'on doit ſçavoir que c'eſt *ce qui arrive communément aux Prophetes*, lorſque par la grace de la prophetie ils ſont élevés à la connoiſſance des choſes futures : *Unde & timorem Abrahæ, & tenebras mirari non debes . . . cum Prophetarum* CONSUETUDINI *congruere advertas, quando adjuncta (hæc ſunt) ut cognoſcant futura.* Cet état, tout ſurprenant qu'il paroît, & qu'on ſeroit preſque tenté de croire incompatible avec la révélation, étoit donc commun aux Prophetes, & on n'en doit point être étonné.

Epiſt. 50. tom. 2. Enfin ce que ce Pere dit ſur Balaam dans ſa lettre à Chromace, ne peut gueres ſe concilier avec cette pleine liberté qu'on exige dans toute énonciation prophetique, c'eſt-à-dire dans tout diſcours vraiment inſpiré & divin. Car voici d'une part comment il repréſente Dieu parlant à ce faux Prophete dans ſon indignation &
N. 8. ſon courroux. « Allez, & vous direz tout ce que je vous mettrai dans la bouche : vous direz, non ce que vous voudrez, mais ce que vous ſerez forcé de dire : *Non quæ vis, ſed quæ cogêris loqui.* Vous ſerez dans ma main, comme un pur inſtrument qui ne ſerez que prêter le ſon à mes paroles : *Quaſi organum inane ſonum meis præbebis ſermonibus.* Ce ſera moi qui parlerai, & non pas vous : *Ego qui loquar, non tu.* Et voici d'une autre part comment
N. 11. il le fait répondre à Balac pour appaiſer ſes reproches. « Pourquoi me maltraitez-vous pour une faute que j'ignore ? Je ne dis rien

Digitized by Google

» de moi : je ſuis une cymbale retentiſſante que l'on frappe, & qui » rend du ſon : *Calumniam patior de eo quod neſcio : ego enim nihil meum loquor ; ſed quaſi cymbalum tinniens ſonum reddo.* Je conviens qu'il faut entendre tout ceci avec les reſtrictions convenables. Mais quelques reſtrictions qu'on faſſe, en ſauvant dans Balaam la liberté d'eſprit, peut-on ſauver de même la liberté des ſens? Ou du moins Saint Ambroiſe la ſauve-t-il?

J'en dis autant de Théodoret, & de S. Cyrille d'Alexandrie, * dont le premier ſoutient que Balaam ne conſultoit pas réellement le vrai Dieu; mais que ce Dieu qu'il n'interrogeoit pas, lui répondit dans cette occaſion, & lui mit dans la bouche des choſes qu'il n'avoit nulle envie de prononcer : à quoi il ajoûte que, quoi que ce méchant homme n'ignorât pas la providence de Dieu, il s'efforçoit néanmoins par ſon art diabolique de faire changer les deſſeins du Seigneur, & de lui faire quitter ſes réſolutions, en cherchant à maudire celui que Dieu vouloit bénir; & que n'y pouvant réuſſir, il fût contraint de prêter ſa bouche impure à la vertu de l'Eſprit Saint; & de dire tout ce qu'il ne vouloit pas : *Os impurum accepit virtutem Spiritûs Sancti, & loquitur quæ non vult.* Et le ſecond ne fait nulle difficulté d'avancer que ce Prophete des Démons, & cet adorateur des Idoles, ne dît la vérité que malgré lui, & ne bénît Iſraël que par une force ſupérieure & divine, & contre l'attente de tout le monde, *vi divinâ, & ineffabili præter ſpem.* S. Auguſtin s'explique auſſi de même : *Omnino permiſſus non eſt (Balaam) dicere quod volebat, ſed quod virtute Spiritûs cogebatur.* Et le Bienheureux Pierre Damien s'exprime encore plus fortement : *Maledicere nitebatur, & invitus benedicebat* (*a*). La liberté paroît-elle ici bien entiere?

Théodoret Saint Cyrille d'Alexandrie & autres.

Theodoret. quæſt. 39. & 40. in Num. Quæſt. 42.

S. Cyr Al. de adorat. in ſpir. & ver. lib. 6. p. 192. tom. 1.

S. Auguſt. Quæſtion. in Num. lib. 4. quæſt. 48.

Il ſeroit aiſé de trouver dans les Peres beaucoup d'autres témoignages ſemblables, pour peu qu'on voulût les recueillir. Mais c'en eſt aſſez, quant-à-préſent, ſur ce genre d'autorités. Il vaut mieux en réſerver la ſuite pour le fait particulier de Montan, auquel elles ont plus de rapport, & qu'auſſi-bien il faudroit y rappeller. Je demande ſeulement ici, comme je l'ai déjà fait, ſi celles que je viens d'ajoûter aux précédentes, n'étoient pas dignes d'entrer dans une chaîne de *Tradition*, & pourquoi il n'en eſt pas dit un ſeul mot dans celle des *Problêmes*? pourquoi on ne daigne pas ſeulement y nommer ſur le point dont il s'agit, ni S. Irénée, ni S. Hilaire, ni S. Ambroiſe, ni S. Cyrille d'Alexandrie, ni Théodoret, & tant d'autres? Ou on

* V. le P. Calmet dans ſon Commentaire ſur le 22. Chap. des Nombres v. 5. pp. 328. & 329.

» (*a*) Balaam maledicere nitebatur, & tamen *invitus* è contrario benedicebat . . . chamus » quippe divinæ virtutis ori ejus erat immixus, *nec poterat* aliorſum impetum linguæ dirigere, » niſi quò Spiritus Sanctus præſidens interſiſtit. Cum voluntate ſiquidem lingua pugnabat, & » turbulentam falſuginem quam mens prædamnata conceperat, per oris alveum effluere *non* » *ſinebat*. Petrus Damiani, lib. qui appellatur Gratiſſimus, c. 7.

Digitized by Google

les ignoroit ces autorités, ou on a compris qu'elles n'étoient pas favorables, & de quelque maniere que ce soit, on les a supprimées.

Consult. p. 12. Et cependant on ose nous parler de *tous les Peres*, *de toute la Tradition*. Quelle ombre, quel phantôme, quel squelete de *Tradition*, qu'une compilation aussi indigeste, aussi informe, aussi décharnée?

Sentiment des Théologiens, & des Interpretes. Ce n'est pas tout: il faut encore retrancher de cette prétendue *Tradition* les Théologiens & les Interpretes, qui, sur la plûpart des points que j'ai marqués, sont dans des principes tout différens de ceux des Auteurs de la Consultation, & des Problêmes. Cette discussion également intéressante & utile mettra plus en état de juger, si le sentiment des Docteurs, que l'Auteur des Problêmes a formé par le sien, ou du moins qui ont conformé le leur à celui de

Consult. p. 12. l'Auteur des Problêmes, puisqu'ils renvoyent sur cet article même à sa fausse Tradition, a pour lui, comme on voudroit le faire entendre, l'*unanimité parfaite de toute la Tradition*.

Probl. p. 62.

Interpretes. Je prens d'abord les Interpretes, cette matiere étant plus de leur ressort, & je ne m'attache qu'aux plus connus, & aux plus autorisés. Je cite souvent dans ce nombre le P. Calmet, non qu'il soit excellent en tout, ou préférable à beaucoup d'autres; mais parcequ'il ne peut être recusé sur la matiere dont il s'agit ici, & que son Ouvrage plein d'ailleurs d'érudition, & écrit en notre langue est entre les mains de tout le monde, & peut être utilement consulté par toutes sortes de personnes. On y trouve encore cet avantage, qu'il cite ordinairement ses garans sur les opinions qu'il embrasse. J'en ai déjà rapporté quelques endroits importans, & ceux que j'y joindrai ne le feront pas moins.

Sur ce que dit si souvent l'Ecriture, en parlant des Prophetes, que l'Esprit de Dieu se saisit d'eux, s'empara d'eux, tomba sur eux, les Interpretes remarquent communément d'après les Peres, une opération de Dieu forte & puissante qui se saisit, & s'empare tout-à-coup de l'ame, de l'esprit, & des sens du Prophete, qui le change en un autre homme, qui lui donne, pour ainsi dire, un autre esprit & un autre cœur, & qui se fait sentir & reconnoître même au dehors par des impressions visibles, & des traits très-marqués. Aussi ces traits, comme je l'ai déjà dit, étoient-ils ordinairement regardés comme des avant-coureurs de la prophetie. J'en ai donné des exemples, & produit des autorités. Celle de S. Ambroise en

De Abraham l. 2. c. 9. n. 61. particulier ne peut s'oublier: *Cognoscimus quia, quando venit gratia Dei super propheticam mentem, subitò irruit, & inde incubuisse, & cecidisse super Prophetas Spiritum Sanctum legimus.* Comme les Commentateurs sont unanimes sur ce point, que personne d'ailleurs ne peut nier, je n'ai pas besoin de m'y étendre.

Mais s'accordent-ils de-même sur les suites de cette opération

Digitized by Google

dans les Prophetes, sur certains états extraordinaires, où l'inspiration paroît les mettre, tels que sont les mouvemens, les agitations, la frayeur, le trouble des sens, la défaillance de l'ame, ou l'abattement du corps, certaines aliénations, certaines extases, & autres situations semblables, que l'Ecriture ne fait nulle difficulté de leur attribuer? Il n'y a qu'à voir comment ils s'en expliquent, par rapport même aux plus grands Prophetes. Ils avouent toutes ces suites, ils reconnoissent tous ces états, ils admettent toutes ces situations, quelqu'extraordinaires qu'elles paroissent.

Exemples de l'Ancien Testament.

L'Ancien Testament en fournit plus d'une preuve. Dans cette prophetie épouvantable, par exemple, que Dieu révele à Isaïe sur Babylone: *Visio dura nuntiata est mihi*, qui, selon le texte sacré, (*a*) le jette dans la défaillance & la langueur, qui le remplit de trouble & d'effroi, & qui lui cause des douleurs semblables à celles d'une femme qui est dans le travail de l'enfantement; ils ne voient qu'épaisses *ténebres* qui le couvrent, que *frayeurs mortelles* qui l'environnent, que *tremblement & convulsions* qui l'agitent (*b*), & qui ne lui laissent de repos ni jour ni nuit. *Tormina, seu contorsiones passus sum*: « Ce que je vois me jette dans le trouble; ce » que j'entens me cause des CONVULSIONS. C'est ainsi que traduit M. Duguet en rendant la force du terme Hebreu, comme d'autres Commentateurs l'avoient rendu avant lui: *Contorsi, distorsi* [*supple me.* *] Des *tremblemens*, des *convulsions*, des *contorsions* dans un Prophete, & dans un Prophete tel qu'Isaïe! Si le cas est consulté aux Docteurs, & s'ils entreprennent de le décider par leurs principes, que je crains pour une telle prophetie!

Isa. 21. v. 2, 3. & 4.

Calmet in hunc locum. Maldonat hic.

Expl d'Is. tom. 3. p. 96. Vatable, & autres.

On trouve à peu près les mêmes caracteres, & d'autres encore plus forts dans les visions d'Ezéchiel & de Daniel; & les Commentateurs les expliquent aussi de la même maniere. L'un effrayé de ce qu'il voit, & accablé par ce qu'il entend, tombe le visage contre terre, & a besoin que la main du Seigneur le releve (*c*).

Ezech. 2. v. 1. & 2. & 3. v 23. & 24.

(*a*) » Propterea repleti sunt lumbi mei dolore, angustia possedit me sicut angustia parturientis: corrui cum audirem; conturbatus sum cum viderem; emarcuit cor meum; tenebræ stupefecerunt me. *Is.* 21. 3. & 4.

(*b*) » Verba sunt Prophetæ dicentis se vehementer agi ac dolere [quasi diceret] anxietas apprehendit me, occupavit me . . . *exanimatus sum*, horror tremefecit me, id est *contremui* toto » corpore. Maldon. in hunc locum. [V. aussi la Synopse des Critiques.]

* Il est vrai que M. Duguet, comme plusieurs autres Interpretes, prétend qu'Isaïe parloit ici en la personne des Babyloniens que cette prophetie regardoit, & qu'il representoit sur-tout Balthasar leur Roi, en qui s'accomplit à la lettre cette prédiction, comme on le voit dans Daniel *chap.* 5. Mais rien n'empêche qu'on n'entende ces paroles, avec le commun des Commentateurs, d'Isaïe lui-même, qui éprouvoit dans sa propre personne ce qu'il annonceoit, ainsi que le faisoient quelquefois les Prophetes, & qui figuroit par son état même celui de Balthasar, de même qu'il figura par sa nudité réelle l'état où devoient être réduites l'Egypte & l'Æthiopie. [*Is. ch.* 20.] Il n'y a pas assurément plus d'inconvénient à supposer des *convulsions* que la *nudité* dans un Prophete: nudité dont M. Duguet, & beaucoup d'autres Commentateurs ne font néanmoins aucune difficulté.

(*c*) » Vidi, & cecidi in faciem meam . . . Et ingressus est in me Spiritus, & statuit me super pedes meos. *Ezech.* 2. v. 1. 2. & c. 3. v. 23. & 24.

Dan. c. 7. v. 15. 28. ch. 10. v. 8. 9. & 10. L'autre eſt ſaiſi d'horreur, & frappé d'épouvante. Ses ſens en ſont tout troublés, ſon eſprit en eſt comme briſé en lui-même, & ſon cœur reſſerré, ſes forces & ſa vigueur l'abandonnent, ſes genoux tremblent, & ſa figure même en eſt altérée & changée (*a*). L'un & l'autre reſtent à demi-morts, & demeurent preſque ſans reſpiration & ſans vie : *ſemimortuus, exanimatus, penè exanimis* (*b*). C'eſt en effet, dit Maldonat, ce qui arrivoit communément aux Prophetes, lorſqu'ils voyoient Dieu ou l'image de ſa gloire, & une des preuves des plus ſenſibles de la vérité de leur viſion : *Solent Prophetæ qui Deum vident metu exanimari, & in terram corruere ... Et hoc ad faciendam fidem pertinet veram fuiſſe viſionem.* Les Conſultans raiſonneroient-ils de la ſorte, en ſuivant leurs principes; & reconnoît-on là la maxime favorite de l'Auteur des Problêmes ſur *la beauté & le bien-être* du corps, ſur ce qui en *déconcerte* le moins du monde l'*harmonie*, & qui ſemble en rabaiſſer la *majeſté*, dont on ne veut pas que Dieu *dans l'ordre des bénédictions* puiſſe jamais être auteur? Ceci eſt-il donc dans l'ordre des malédictions?

Maldon. hic & alii.

Maldon. in Ezech. cap. 2. & in Dan. cap. 10.

p. 9.

Jer. 20. 9. L'état de Jeremie dévoré par la parole de Dieu qu'il avoit reçûe, comme par un feu brûlant qui le conſumoit au dedans de lui-même, & dont il ne pouvoit ſupporter la violence (*c*), peut-il être mieux peint & mieux repréſenté que par ce diſcours, que lui met dans la bouche un Interprête de nos jours, comme l'expreſſion de ſes vrais ſentimens, & le vrai commentaire de ſes paroles? « En » vain j'ai voulu m'oppoſer à vos ordres, ô mon Dieu; votre Eſ» prit ſaint qui m'anime, s'eſt rendu maître de moi-même; je ne » lui réſiſterai jamais. C'eſt un feu qui me brûle, c'eſt une flamme » qui ne peut demeurer renfermée au dedans de mon cœur : elle » s'élance comme malgré moi. *Je me ſens forcé de parler, & je ne puis* » *me taire.* C'eſt ainſi, continue le même Interprête, qu'Eliu dit » dans Job, qu'étant rempli de l'Eſprit, *il ne peut s'empêcher de par*» *ler*; que ſa poitrine eſt comme un tonneau plein de vin nouveau, » & ſans ſoupirail, qui rompt le vaiſſeau où il eſt renfermé. Et pour » joindre le prophane au ſacré, c'eſt ainſi, ajoûte-il encore, que la » Sibylle dans Virgile s'agite violemment, comme pour ſe dé-

Calmet in hunc locum.

Ibid.

Ibid.

(*a*) » Horruit ſpiritus meus, territus ſum in his, & viſiones capitis mei conturbaverunt » me ... Vidi viſionem grandem hanc, & non remanſit in me fortitudo, ſed & ſpecies mea » immutata eſt in me, & emarcui, nec habui quidquam virium. Et audivi vocem ſermonum » eius, & jacebam conſternatus ſuper faciem meam, & vultus meus hærebat terræ. Et ecce manus » tetigit me, & erexit me ſuper genua mea. *Dan.* 7. 15. *&c.* 10 v. 8. 9. *&* 10.

(*b*) » Tenè *exanimis* cecidi ... ſed rediit ad me animus meus .... Ad verbum *exanimatus* » *fuit*, animus meus in medio corporis deficit ... cecidi *ſemimortuus* & exanimatus. *Maldonat.* » *in hunc loc.* D'autres traduiſent, *anxius eſt* [*ſpiritus meus*] *abolitionatus eſt, obbrutuatus eſt*, » penè defecit, ſeu *paſſus ſum deliquium &c.* (V. la Synopſe des Critiques ſur ces différens endroits.)

(*c*) Factus eſt [ſermo Domini] in corde meo quaſi ignis exæſtuans, claudſuſque in oſſibus meis, & defeci, ferre non ſuſtinens. *Jer.* 20. 9.

» charger du Dieu qui s'eſt ſaiſi d'elle, & qui la *force* de prononcer » ſes prétendus oracles. » D'autres avoient déja fait ces réflexions » avant lui » (*a*). Tout cela montre - t - il bien dans l'énonciation prophétique la pleine *liberté de parler ou de ſe taire*, que M. De Lan juge pourtant eſſentielle au vrai Prophete ? La comparaiſon de la Sibylle eſt-elle bien propre à établir ce point ?

Ce que cet Auteur dit ici d'Eliu, m'a fait rechercher ce qu'il en avoit dit dans ſon Commentaire ſur Job, & j'y joindrai un autre endroit de ſes explications ſur Amos, qui revient à la même idée. On en pourroit trouver beaucoup d'autres ſemblables répandues dans ſon Ouvrage, & qui ne lui ſont pas particulieres. « Je ſuis » plein des choſes que j'ai à dire, dit Eliu, & mon eſprit eſt com- » me en travail, voulant enfanter toutes les penſées qu'il a con- » çûes. Mon eſtomac eſt comme un vin nouveau qui n'a point » d'air, qui rompt les vaiſſeaux neufs où on le renferme. Je parle- » rai donc pour reſpirer un peu, & pour me ſoulager ; j'ouvrirai » mes levres, & je repondrai. » C'eſt-à-dire, ſelon l'explication de cet Interprete, « Je me ſens comme rempli d'un eſprit qui fait » effort pour ſortir. *Je ne puis tenir* contre la force de ſon impreſſion, » *je ne puis m'empêcher* de vous répondre. » Sur quoi il fait cette obſervation, qui doit paroître bien étrange aux Docteurs. QUELQUEFOIS *les Prophetes étoient tellement tranſportés par l'Eſprit divin*, QU'ILS NE POUVOIENT LUI RESISTER. J'avois déja rapporté ce trait, comme par anticipation, dans l'*Addition* qui ſe trouve à la fin de mon *Inſcription en faux* : mais c'eſt ici ſa veritable place.

Job. 32. v. 18. 19. 20.

Calmet in hunc locum.

Et ſur cette parole d'Amos, *Le Lion rugira, qui ne craindra point ? Le Seigneur Dieu a parlé, qui ne prophetiſera point ?* Voici ce qu'il ajoûte. « *Eſt-il en mon pouvoir* de n'être pas effrayé, quand j'ai ouï » les menaces du Seigneur, les rugiſſemens de ce Lion ? *Puis-je* » *ne pas parler*, lorſque ſon eſprit me pouſſe & m'anime ? En vain » vous voulez par vos menaces & par vos mauvais traitemens m'o- » bliger au ſilence : *je ne puis réſiſter* à l'impreſſion de l'Eſprit qui » m'inſpire. » Menochius s'étoit exprimé à peu-près dans les mêmes termes : (*Deus locutus eſt, quis non prophetabit ?*) *quaſi dicat, Cum Deus nos Prophetas mittat, jubeatque prophetare*, SILERE NON POSSUMUS. Que ce langage doit choquer les Conſultans ! Que cette doctrine doit les bleſſer !

Amos, 3. 8.

Calmet in hunc locum.

In hunc loc.

Je reviens encore à Balaam, dont *la prophetie*, ſelon M. Duguet, eſt une des *plus profondes* & des *plus divines*, que l'Eſprit de Dieu ait jamais fait prononcer ; quoique *contre les intentions de cet*

Explic. de Job ch. 27. ſur le verſ. 1. Tom. 3. pag. 242.

(*a*) » Non potui, quemadmodum deliberaveram, ſermonem animo continere ; ſed erupit. » Nam ut ait ille (Ovidius) *Quis enim celaverit ignem lumine qui ſemper perditur ipſe ſuo ?* Fa- » tigatus ſum ferendo, nec potui. *Ita Menoch. & Maldon. in hunc locum.* On peut voir auſſi la Sinopſe des Critiques.

homme intéreſſé (a). Cependant de ſçavans Interprétes, comme Tirin, Menochius, Janſenius d'Ypres, Cajetan, & autres, ne ſont point de difficulté de reconnoître après Origenes, que non-ſeulement il la fit contre ſes intentions & contre ſa volonté, & comme y étant contraint & forcé; mais encore qu'il la prononça, ou étant réellement hors de lui-même, ou, ſi on l'aime mieux, dans un état auquel il avoit été immédiatement préparé par l'aliénation des ſens, & qui pouvoit bien s'en reſſentir encore, au moins juſqu'à un certain dégré.

C'eſt ce qu'ils inferent des premiers verſets du Chap. XXIV. des Nombres, qui autoriſent en effet & juſtifient parfaitement cette penſée. « Voici ce que dit le Fils de Beor (C'eſt Balaam » qui commence a parler en paraboles, l'Eſprit de Dieu étant tom- » be ſur lui.) Voici ce que dit l'homme qui a l'*œil fermé* : voici ce » que dit celui qui entend les paroles de Dieu, qui a vû les viſions » du Tout puiſſant; qui *tombe*, & dont les yeux s'ouvrent en tom- » bant. » C'eſt-à-dire, ſelon les Septante, que ces Interprétes ne font ici que commenter, (*b*) celui *qui eſt ravi en extaſe*, & à qui Dieu ouvre les yeux de l'eſprit, tandis qu'il lui ferme ceux du corps, celui qui ſaiſi d'un *ſommeil* prophetique, & privé dans cet état du libre uſage de ſes ſens, n'en eſt que plus propre aux viſions céleſtes, & mieux diſpoſé aux inſpirations & aux révélations divines.) « Voici ce que dit l'homme qui va prononcer le vrai : Que » vos pavillons ſont beaux, ô Jacob! Que vos tentes ſont belles, » ô Iſraël! &c. » Cette maniere de prophetiſer eſt-elle fort du goût des Docteurs; & paſſeroient-ils volontiers ce préparatif même à la prophetie, ſur-tout lorſqu'il en eſt ſi voiſin, qu'il ſemble en faire partie? Leur *Tradition* ſur tous ces points n'eſt donc pas, à beaucoup près, auſſi parfaite qu'ils ſe l'imaginent.

Nomb. ch. 24. v. 2. 3. & 5.

Calmet in hunc locum.

Le même, ibid.

Exemples du Nouveau Teſtament.

Le Nouveau-Teſtament s'unit ici à l'Ancien. Ce qui étoit arri-

(a) » Nous n'avons point (dit M. Duguet) de prophetie *plus profondes*, ni *plus divines*, » que celles que l'Eſprit de Dieu fit prononcer à Balaam, &c. » Je croi que cela doit s'entendre avec une ſorte d'équité pour être exactement vrai; c'eſt-à-dire, ſelon l'adouciſſement que j'y ai apporté, que cette prophetie eſt une *des plus profondes & des plus divines*.

(*b*) » Septuaginta addunt *in ſomnis*, non propriè dictis, ſed *in extaſi*, quæ eſt quaſi ſoporatio » ſeu ſuſpenſio ſenſuum exteriorum, ſpiritu prophetico totam mentem ad ſe rapiente, nec niſi » clauſis externis ſenſibus oculos aperiente ad revelationem excipiendam. Tirin. *in hunc locum.*

» Homo cujus obturatus eſt oculus, id eſt qui *raptus in eſtaſim & alienus à ſenſibus* vidit » viſiones Dei. Qui cadit *in ſomnum*, vel potius *alienationem à ſenſibus* : & ſic aperiuntur oculi » ejus, ſcilicet per lumen propheticum. *Menochius hic.*

» Dixit homo cujus obturatus eſt oculus corporalis, ſcilicet *per ſomnum*, vel *alienationem à ſen-* » *ſibus*, eo quod Deus per ſomnum ei locutus ſit, ut putat Origenes. *Janſen. Ypr. hic.*

» Qui cadit, & ſic aperiuntur oculi eius, videlicet cadendo ab uſu ſenſuum exteriorum *per* » *extaſim vel ſomnum* : hoc enim modo detectos ſortiebatur mentis oculos ad ſuperiora videnda. *Cajet. hic.*

» Nam affati *alienantur à ſenſibus*, ſpiritu bono aut malo eos gubernante. *Gret. hic.*

» Qui *cadit*, hoc eſt *cadens* ſuper faciem in terram. *Ita ſolitum Prophetis.* Nam cum ſpiritus » prophetiæ homini ſuperveniat, dicitur *cadere* vel *jacere*. Syn. Critic. in hunc locum.

vé

vé à Iſaïe, lorſqu'il vit la gloire du Seigneur, arriva aux trois Apôtres Pierre, Jacques & Jean, lorſque le Fils de Dieu ſe transfigura devant eux, & parut à leurs yeux dans tout l'éclat de ſa majeſté. Il leur avoit promis de leur montrer ſa gloire, & il leur en donne ici un échantillon. Elle ſe répandit d'abord ſur ſon viſage, & rejaillit enſuite ſur tout ſon corps, & juſques ſur ſes vêtemens. A ce ſeul aſpect, les Apôtres effrayés & glacés de crainte furent renverſés par terre, *Præ timore exterriti. . . cecidernnt in faciem ſuam* : & dans cet état que Tertullien, S. Chryſoſtôme, & pluſieurs autres Peres, &, avec eux, le commun des Commentateurs qualifient d'un raviſſement & d'une extaſe, où ils étoient comme hors d'eux-mêmes, *In ſtupore & extaſi (a)*, S. Pierre s'oubliant lui-même, & comme enyvré par le plaiſir, ou emporté par la beauté du ſpectacle, s'écria : « *Seigneur, nous ſommes bien ici; faiſons-y trois tentes* ; une pour vous, une pour Moyſe, & l'autre pour Elie. » Or il diſoit cela, remarquent les Evangeliſtes, ne ſçachant ce qu'il diſoit, *Neſciens quid diceret*; ſoit qu'il ne fût pas fort à lui; ſoit, ce que je crois plutôt, qu'il s'occupât trop humainement de lui, comme les Peres l'ont communément obſervé.

Matth. 17. Marc. 9. Luc. 9.

Matt. v. 6. Marc. v. 5. Tertull. lib. contra Marc. S. Chryſoſt. in hunc loc.

S. Marc & S. Luc.

On voit dans ce récit, & de maniere à n'en pouvoir douter, l'effet que produit néceſſairement la vûe de Dieu & de ſa gloire, ſur l'eſprit & ſur les ſens de l'homme trop foibles pour la porter, & l'état où elle le réduit, comme l'a remarqué S. Jérôme (*b*); & on n'y découvre pas moins (pour en avertir en paſſant) une preuve évidente du mélange que nous ſoutenons, dans celui d'un diſcours tout humain avec une viſion des plus divines. Origenes inſinue quelque-part que ce diſcours de S. Pierre, qui partoit d'un ſentiment purement naturel & d'une affection déplacée, & où il n'avoit en vûe que ſon bonheur & ſon repos préſent, étoit même inſpiré en partie par le mauvais eſprit (*c*). Ce qui fait encore mieux voir

Tom. 12. in Matth.

(*a*) » Manifeſtum eſt eos *exanimes* aut *ſemianimes* fuiſſe : propterea enim dicitur Chriſtus » eos tetigiſſe, ſicut ſolemus, ut ad ſe redeant, exanimes tangere. *Maldon. in hunc locum.*

» Exterriti erant, *velut extra ſe*, ſcilicet ad tantam rei novitatem . . . . timore nimirum » conſternati . . . unde tetigit eos (Jeſus) ut facere ſolemus, cum *ſemianimes* aut ſopitos tangimus, ut ad ſe redeant. *Menoch. hic.*

» Cecidernnt maximè conſternatione *quaſi exanimes* . . . pavor enim in terram eos proſtravit . . . Petrus autem, propter ſpectaculi & voluptatis magnitudinem, quâ velut ſui ipſius » oblitus & *ebrius* erat, *dixit Domine, &c. neſciens quid diceret. Janſen. Tyr. hic.*

» Ex ipſis Petri verbis, *Domine, bonum eſt nos hic eſſe*, patet iſta eum dixiſſe ex ſummâ ſpe» ctaculi delectatione quæ illum velut *ebrium* reddiderat, ac omnium quæ mundi erant oblitum » . . . & ex his verbis, *Non ſciebat enim quid diceret*, patet eum hæc dixiſſe ex animi conſterna» tione quâ *extra ſe ſe rapiebatur*, ſtupore & pavore eos ob novitatem miraculi pervadente & occupante. *Janſen. Gandav. in Conc. Evang. c. 67.*

V. auſſi Grotius, le P. Calmet, & la Synopſe des Critiques ſur cet endroit.

(*b*) » Humana fragilitas conſpectum majoris gloriæ divinæ ferre non ſuſtinet; ac toto animo » & corpore contremiſcens, ad terram cadit. *S. Hyer. in Matth. c 17.*

(*c*) « Animadvertes an ea per mentis alienationem dixerit, *Spiritu malo* eum ad hæc dicenda » excitante repletus? . . . Fortaſſe & in eo malitioſè agebat, qui neſcientem quid diceret, agi» tabat, &c. *Orig. tom. 12. in Matth. edit. Huet. tom. 1. p. 299. 300. & ſuiv.*

Digitized by Google

dans un événement, dont on ne peut douter que Dieu ne soit la cause, l'étonnante diversité d'opérations, & de principes qui peuvent quelquefois s'y rencontrer.

Continuons : S. Jean éprouve dans son Apocalipse, ou sa révélation, ce que Daniel & Ezéchiel avoient éprouvé dans leurs visions. La présence du Fils de l'Homme, ou de l'Ange qui le représentoit, & l'auguste appareil dans lequel il le vit, le remplit d'une telle frayeur, le pénétra d'un tel respect, qu'il en fut abattu, & tomba comme mort à ses pieds : *Cecidi ad pedes ejus tanquam mortuus.* Apoc. 1. 17. C'est-à-dire, comme l'expliquent les Interpretes, qu'il demeura sans force, sans connoissance, sans sentiment, & presque sans vie (*a*), & que la vûe d'une si redoutable majesté, soit qu'elle ait été réelle, ou simplement en esprit, *fit sur l'ame & sur l'imagination du Prophete une impression qui le priva de l'usage même de ses sens.* Or je demande, le Disciple bien-aimé étoit-il tout-à-lui dans cet état de presqu'insensibilité, d'anéantissement, & de mort ? Ou dira-t-on que, par cette raison même, cet état n'étoit pas de Dieu, ni ne pouvoit venir de lui ? Calmet hic.

Mais rien n'est plus clair, ni plus précis sur les extases, & certaines aliénations des Prophetes, que ce qu'observent la plûpart des Commentateurs sur cette circonstance singuliere rapportée dans l'Evangile de S. Marc, que les parens de J. C. cherchoient à se saisir de lui, pour empêcher qu'il ne leur échappât, le croyant aliéné, & le regardant comme un homme qui avoit perdu l'esprit : *Exierunt sui tenere eum ; dicebant enim, quoniam in furorem versus est.* Marc 3. 21. On ne sçait au juste sur quoi ce jugement pouvoit être fondé, s'il étoit feint ou sérieux : mais on est bien éloigné de penser qu'il fût vrai : A Dieu ne plaise qu'on croie rien de semblable du Dieu même des Prophetes. Peut-être paroissoit-il alors quelque chose d'extraordinaire dans la personne du Sauveur, qui avoit fait naître cette idée à ses parens, lesquels, comme le remarque S. Jean, ne croyoient pas tous en lui : *Neque enim fratres ejus credebant in eum.* Jo. 7. 5.

Quoi qu'il en soit, ils le regarderent en cette occasion, dit Jansenius, comme n'étant plus à lui, ou plutôt comme étant hors de lui, & ne se possédant plus, *Extra se factus.* Il avoit prêché apparemment avec un tel zele, dit Ménochius, que le feu qui l'animoit leur sembloit une espece de fureur : *Apparet Christum tanto cum fervo-* In hunc locum. Hic.

[*a*] » Cecidi ad pedes ejus, ex reverentia & pavore *quasi examinatus.* Et posuit dexteram » suam super me, quasi ex timore & *stupore* collabentem. *Menoch. in hunc locum.*

» *Cecidi* timore tanti splendoris & majestatis perterritus. Sic enim Prophetæ simili visione » exterriti, viribus corporis deficientibus *cadunt* in facies suas. . . . *tanquam mortuus.* In ma» gno enim pavore spiritus ad cor retracti ipsum quodam modo suffocant, nervos corporis destiu» tuunt, & totum hominem ferè *examinant*. . . Non ergo stupor propriæ vilitatis ex comparatione » divinæ majestatis, sed rei tam augustæ & insolitæ timor cum exanimaverat. *Frassen.*

Digitized by Google

re prædicasse, ut ejus fervor quidam furor videretur. Ils l'imputoient, dit Maldonat, à une sorte d'entousiasme & de transport dont il n'étoit plus le maître ; « TEL qu'en éprouvoient quelquefois les » Prophetes, & d'autres saintes personnes, qui étoient sous la main » de Dieu, *Ut Prophetæ & viri alii sancti divina passi, qui in excessum mentis incidebant.* Cette expression, *In furorem versus est*, peut en effet dans le texte original signifier toutes ces choses. « Mais la » signification la plus douce, comme aussi la plus naturelle qu'on » puisse donner à ce terme, suivant le P. Calmet, est celle d'ES» TRE HORS DE SOI, *comme les Prophetes dans le moment de leur in» spiration actuelle, ou les personnes qui sont en extase & hors d'elles-mê» mes.* » Les Prophetes, de l'aveu de ces Commentateurs auxquels on en pourroit joindre beaucoup d'autres (*a*), étoient donc quelquefois dans cet état, au moment même de leur inspiration actuelle ; & par conséquent l'*aliénation des sens* n'y étoit point un obstacle : au moins tous ces Auteurs ne le croyoient pas. Qu'on vienne nous vanter après cela l'*unanimité parfaite de toute la Tradition* comme opposée à cette doctrine.

Ibid.

Calmet sur cet endroit.

Mais les Prophetes parloient-ils en cet état ? Car voilà, dit-on, *le point fixe*, le point capital, le point décisif, & à quoi se réduit proprement toute la question, l'*énonciation*. Et pourquoi n'auroient-ils pas parlé ? A-t-on des preuves certaines du contraire, & qui l'emportent sur celles de Philon, de Joseph, d'Athenagore, & d'autres que nous avons données ? N'ont-ils pû le faire sans préjudice de l'inspiration divine ? Et en supposant qu'ils l'ont fait, comme il paroît que les Peres & les Commentateurs le supposent, en quoi la sagesse de Dieu, ou la dignité de l'homme auroit-elle été blessée ? Elle ne l'est point par cet état même ; on est obligé d'en convenir. Comment le seroit-elle précisément par cette raison qu'on parleroit en cet état ?

Autres Exemples de l'Ecriture, très-contraires à la prétention des Docteurs. M. De Lan, ci-dessus.

Quoi ? Voudra-t-on soutenir, par exemple, qu'un songe, qu'une extase, que je suppose surnaturels, tels qu'en ont éprouvé les Prophetes, où on n'est point à soi, & où on n'a plus la liberté de ses sens, ne peuvent venir de Dieu, & n'en viennent point en effet, à moins qu'on n'y garde un profond silence ; & que si l'on vient à dire le moindre mot de ce que l'on voit, ou de ce que l'on entend, c'est une marque certaine que Dieu n'en est point l'auteur, & qu'on est dès-là ou laissé à soi-même, ou livré à l'illusion du Démon ? Car c'est où il en faut venir, dès qu'on prétend bannir avec les Consultans, & tous les Ecrivains de leur parti, toute *alienation des*

[*a*] « Prophetæ olim, dum Spiritu corriperentur, dicebantur *alienari*, & *extra se* ac parum » sui compotes vaticinari. *Heinsius in hunc l. cum.*

» Hic *excessus* est sive transportatio ex zelo, vel motus aliquis extraordinarius, *qualis Pro* » phetis obtingere solebat, *Hammondus hic.*

sens de toute *énonciation* prophetique. Mais comment prouvera-t-on une telle maxime par l'Ecriture & par la Tradition ? Comment l'établira-t-on par la saine Théologie, ou la soutiendra-t-on par la droite raison, & cela contre une multitude de faits & d'exemples qui réclament contre une prétention si inouïe & si absurde ?

Genes. 15. 12. & 17. Quoi ? si Abraham avoit parlé dans cette extase, ou ce sommeil extatique qui lui fut envoyé de Dieu, il auroit fallu ôter à Dieu & Genes. 2. 21. & suiv. son discours, & son extase ? Si Adam avoit dit dans la sienne ce qu'il dit à son réveil, *Voilà l'os de mes os, & la chairde ma chair, &c.* Dieu n'y auroit point eu de part, & cette parole n'eût plus été prophetique ? Si Jacob dans cette vision qu'il eut en songe d'une échelle mistérieuse, qui touchoit de la terre au ciel, & où il vit Dieu & ses Anges, s'étoit écrié, comme il le fit en s'éveillant : *Le Seigneur est vraiment ici, & je ne le sçavois pas, &c.* ce discours eût été suspect Act. 10. v. 10. & suiv. 2. Cor. 12. v. 2. & suiv. aussi-bien que le songe, & ils n'auroient eu rien de divin ? Si S. Pierre dans son ravissement en esprit, & S. Paul dans son enlevement jusqu'au troisiéme Ciel, avoient proféré la moindre parole, ou laissé échapper le moindre signe de ce qu'ils voyoient ou entendoient, équivalent à la parole, & tenant lieu de discours, il auroit fallu réprouver le tout, à raison du défaut de liberté, & on auroit été fondé à l'adjuger ou à l'homme, ou au Démon ? Qui pourroit soutenir une telle pensée ; & à qui ce simple exposé ne feroit-il pas horreur ?

Il y a plus : car il est marqué expressément que Pierre parla dans ce ravissement ou cette extase, &, qu'à cette *voix* venue du ciel Act. 10. v. 13. 14. 15. & 16. qu'il entendit, « & qui *lui dit*, Levez vous, tuez, & mangez, *il* » *répondit* aussi-tôt : A Dieu ne plaise ; car jamais rien de commun ou » d'impur n'est entré dans ma bouche : ce qui arriva par trois fois. » Augurera-t-on mal de cette parole, & n'y reconnoîtra-t-on rien Calmet in locum. Estius ibid. de Dieu, pour avoir été prononcée, & répétée dans l'*aliénation* & l'*extase*, par un homme entierement *ravi hors de lui-même*, élevé en esprit à la plus sublime contemplation, & privé durant ce tems de *tout libre usage de ses sens*, comme il étoit très-ordinaire aux Prophetes (*a*).

Act. 22. v. 17. & suiv. Ce trait de S. Pierre m'en rappelle un autre de S. Paul, qui ne fait pas moins à mon sujet, lorsqu'étant en priere dans le temple, il eut une vision extatique, ou un ravissement d'esprit, *Factum est mihi fieri me in stupore mentis, & videre dicentem mihi, &c.* (*b*) vision,

(*a*) » Il lui survint *un ravissement d'esprit* (dit le P. Calmet sur cet endroit) ou selon le Grec, » *une extase*. Il se trouva *hors de lui-même*, & l'esprit tout élevé, *sans aucun usage de ses sens*. Il » veilloit, & avoit les yeux ouverts ; mais les objets qui l'environnoient, ne faisoient sur lui » aucune impression. *C'est ainsi que les Prophetes étoient souvent ravis hors d'eux-mêmes*, & que S. » Paul fut ravi au troisiéme ciel, où il apprit des choses qu'il n'est pas permis de découvrir aux » hommes.

(*b*) » In *stupore mentis*, id est in *extasi*, ut est in Græco. (Menochius.) *visio* enim fuit ex-

révélation, raviſſement, extaſe, état, quel qu'il ſoit, viſiblement ſurnaturel & divin, dans lequel J. C. même lui apparoît, lui parle, & s'entretient avec lui. Or cet entretien, qui fut pour lui une nouvelle faveur, doit-il rendre ſon état ſuſpect, & cela préciſément, parce qu'il ſe paſſe de ſa part dans l'aliénation des ſens, & ſans une certaine liberté? Eſt-ce ainſi qu'on en a jugé dans l'Egliſe, Peres, Interpretes, Théologiens? Qu'on en cite un ſeul, ſi on en connoît quelqu'un.

Mais que dira-t-on ſur-tout du ſonge de Salomon *extatique*, & *prophetique* tout-enſemble, dans lequel il demanda la ſageſſe, & la reçut avec beaucoup d'autres biens? Que dira-t-on de cette priere admirable qu'il y fit, & qui fut exaucée ſur le champ? Il y parle à Dieu, & Dieu lui répond; il demande, & il obtient, & tout cela ſe paſſe dans cette apparition, ou cette viſion merveilleuſe, au milieu de l'aſſoupiſſement & de l'aliénation des ſens. Qui eût été témoin de cette converſation toute divine, eût-il été tenté de l'attribuer à d'autre qu'à Dieu, & quand on la lit encore dans l'Ecriture, vient-il ſeulement dans la penſée d'y ſoupçonner un autre eſprit? A ſuivre néanmoins le principe des Docteurs, qui prétendent que Dieu ne fait parler perſonne dans l'aliénation des ſens, & que *pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'eſprit de Dieu, il faut* néceſſairement *être maître de ſes ſens*, auſſi-bien que *de ſon eſprit*, il faudroit livrer, ſans héſiter, & la priere, & le ſonge, & l'apparition au Démon. Mais qui oſeroit le dire? qui ſe permettroit même de le penſer?

3. Liv. des Rois, ch. 3. v. 5. & ſuiv.

V. le P. Calmet ſur cet endroit.

Conſult. p. 12.

L'évenement eſt extraordinaire ſans doute, & on ne conçoit pas aiſément que dans un auſſi profond ſommeil, qui eſt pour l'ame comme un état de mort, où l'action des ſens eſt ſuſpendue, & où elle n'en a plus le libre uſage, on puiſſe former des prieres, & des prieres auſſi admirables, auſſi ſuivies, auſſi efficaces, auſſi méritoires. Mais c'eſt auſſi ce qui fait voir que ce ſonge n'étoit pas naturel ni ordinaire, mais un ſonge *miſtérieux & divin* (a), ou, pour mieux dire, une *viſion* & une *extaſe* envoyée de Dieu, dans laquelle il apparut réellement à Salomon, lui parla, converſa avec lui, & où, quoi-

Calmet ibidi

Calmet ibid.

tatica. [Eſtius.] *Stupor mentis* pro *extaſi*, quia extaſis interdum talem ſtuporem efficit, quando ſcilicet *mens à ſenſibus externis alienata* incurrit in rem admirandam, in quam cum ſtupore defigitur. (Fromondus hic.) Hæc eſt una *revelationum* de quibus agit 2. Cor. 12. 1. (Grotius in hunc locum.) Le P. Calmet reconnoît auſſi la même choſe, & met *cette ſeconde eſpece de* la vie de S. Paul au nombre des *révélations extraordinaires* qu'il dit avoir eues, & dont il parle dans ſa ſeconde Epître aux Corinthiens. *in hunc locum.*

(a) » Intellexit Salomon quòd eſſet ſomnium *divinitus immiſſum*. Menoch. *in hunc. loc.*

» Quale fuerit hoc ſomnium, & utrum in eo meruerit (Salomon), deſiderando & petendo ſapientiam, vide Thomam & Auguſtinum. Et videtur in eo meruiſſe .... Unde conſequitur quòd fuerit ſomnium *extraordinarium à Deo immiſſum*, in quo quidem ſenſus fuerunt ligati, non tamen impeditus uſus rationis. *Eſtius in difficiliora Scripturæ loca, hic p.* 145.

» *Divinum ſomnium* eſſe intellexit ex ipſo effectu & fructu inde conſecuto, nempe maximâ ſui

que les sens fussent liés dans ce Prince & incapables de leurs fonctions, la raison n'en étoit que plus libre, & l'esprit plus à soi. Que les Consultans, s'ils le peuvent, nous expliquent tout ceci dans leur système.

Ps. 115. v. 2. Que dira-t-on encore de cette précieuse parole du Prophete-Roi, prononcée dans le transport de son ame, *Dixi in excessu meo*, ou, selon d'anciens Pseautiers, *in excessu mentis meæ*; c'est-à-dire, comme le traduisent les Septante, & après eux S. Jérôme & d'autres Peres, dans son ravissement & son extase, *In extasi mea*, *in* Calmet hic. *flupore meo*: « J'ai dit, *étant ravi hors de moi même*, Tout homme est » menteur, » tout homme n'est par lui-même que mensonge, que fausseté, que vanité, qu'erreur: *Dixi in excessu meo*, *Omnis homo mendax*. Je sçais que le texte original peut souffrir quelqu'autre explication, & les Interpretes en ont donné de différentes: mais il admet aussi très-naturellement celle ci, qui est en même-tems, & la plus simple & la plus commune; & on n'a jamais fait un crime à personne de la donner.

Le Pseaume 44. qui est moins un Pseaume qu'un Cantique, & comme l'Epithalame du saint amour dans l'union mystérieuse de J. C. avec l'Eglise, exprime encore tout autrement les saints transv. 1. & 2. ports & l'inexprimable vivacité des sentimens du Prophète. *Eructavit cor meum verbum bonum, dico ego opera mea Regi. Lingua mea calamus scribæ velociter scribentis*: « Mon cœur a produit au dehors une » excellente parole. Je consacre cet ouvrage ou cet éloge au Roi. » Ma langue est comme la plume d'un Ecrivain qui écrit avec la » plus grande vîtesse. » Qui ne reconnoît à ces traits un homme saisi de l'Esprit saint, dont il ne peut arrêter les mouvemens, ni retenir les transports? Qui ne sent à ce discours cet Esprit même comme gêné & contraint dans le cœur du Prophete, & qui trop à l'étroit, fait effort pour éclater? Qui ne voit enfin dans la personne Epistol. ad Principiam. de David, selon la pensée & l'expression de Saint Jérôme, *un Poëte tout divin*, emporté par l'impétuosité de l'Esprit qui l'anime, & qui le pousse à se répandre? De là cette ardeur, ce feu, cette rapidité de transport, auxquels sa langue & sa main ne peuvent suffire, ainsi qu'il arrivoit quelquefois aux Prophetes.

Calmet in hunc locum. Car c'est comme s'il disoit: Je suis plein de ce que je veux dire, & je ne pense qu'à m'en décharger. Je n'ai point à méditer; je n'ai

» mutatione ex sapientia infusa. *Tirin. in hunc locum.*

» Videtur hoc somnium *divinum fuisse*, ac proprié à *Deo immissum*, nec tam somnium quam » visionem propheticam vel extasin, quales fuit somnus Adæ, Abrahæ, Josephi Tobatur 1. » quia *vera* his fuit apparitio Dei & *Verbi*, quam Salomon excepit, cui *præsitit resp. ndet* Salo» mon, nec minus sapienter quam vel vigilanter loqui potuit. 2. Deus præmium hinc postula» tioni annuit, & revera in somno sapientiam illi indidit. Objicies: At somnus impedit usum » rationis, quin sensus tum ligantur. Respondeo: In somno naturali hoc verum est, non autem » in divino, ut docet Suarez (& alii) *Corn. à Lap. in hunc locum.*

qu'à écrire ; comme l'écrivain le plus prompt & le plus habile, ſous la dictée de celui qui m'inſpire. Je n'ai qu'à m'abandonner au Dieu qui me tranſporte, & à l'eſprit qui me poſſede. « En effet je » me ſens rempli d'une ardeur extraordinaire, je ſuis ſaiſi d'un *en-* » *touſiaſme divin*, je vais prononcer un admirable Cantique. C'eſt » le vrai ſens de l'Hébreu, qui porte à la lettre, *Mon cœur bouillone* » *une belle parole* (a), ou un beau diſcours. Expreſſion qui repréſente » fort bien l'*entouſiaſme d'un Prophete*, qui ſe ſent dévoré par un feu » intérieur, *auquel il ne peut réſiſter, & qui le force, en quelque ſorte* » *malgré lui, de parler*. Ibid.

De tout cecí il réſulte, ce me ſemble, aſſez clairement contre la prétention des Docteurs & de leurs Ecrivains, que ni l'*entouſiaſme*, ni le *tranſport*, ni le défaut d'une certaine *liberté*, ne ſont point oppoſés aux caracteres eſſentiels des vrais Prophetes dans l'*énonciation* prophetique ; & qu'à cet égard même l'*aliénation des ſens*, telle que celle qu'on éprouve dans les ſonges, les extaſes & autres états ſurnaturels, n'a rien en ſoi d'indigne d'eux, dès qu'elle n'eſt pas jointe à l'aliénation de l'eſprit, qu'elle n'eſt point revêtue d'ailleurs de circonſtances odieuſes ; qu'ainſi elle n'emporte avec elle ni la dégradation de la nature, ni le déſordre de la raiſon. (Toutes conditions qu'il faut bien remarquer.) Les Interpretes n'ont point parlé là-deſſus autrement que les Peres, & par conſéquent on ne peut faire valoir encore ici, ni contre ce langage, ni contre cette doctrine, la prétendue *unanimité parfaite de toute la Tradition*.

Obſervation par rapport à certaines difficultés.

Que ſi ces Auteurs ont paru en quelques endroits exiger la *liberté* de parler, ou de ſe taire dans les Prophetes, & vouloir que le Prophete dans l'énonciation ou le diſcours fût *maître* non-ſeulement de ſon eſprit, mais encore *de ſes ſens* : ou ils n'ont établi que la maxime générale qui a lieu pour l'ordinaire, ſans préjudice des exceptions : ou ils ont eu en vûe certains cas particuliers, & certaines circonſtances ſingulieres, où l'état, & la deſtination de ces Prophetes ſembloit rendre cette condition néceſſaire, & requerir cette ſorte de liberté ; tel, par exemple, que le cas expoſé par S. Paul, au ſujet du don de prophetie accordé aux premiers fidéles, ſur lequel ils font communément cette réflexion ; & dont je parlerai plus bas. Mais ils n'ont pas prétendu pour cela, comme le prétendent aujourd'hui les Docteurs, établir une regle fixe, invariable, univerſelle, & qui n'admît jamais ni exception, ni reſtriction, ni réſerve, comme on le voit manifeſtement par celles qu'ils ont eux-mêmes reconnues en certaines occaſions, & qu'ils ont eu ſoin de remarquer.

(a) » *Ebullit*, quaſi effervefactum à Spiritu ſancto. *Ita Muſſ. Tir. Vat. & alii.*

Digitized by Google

C'eſt par là qu'on peut répondre à certaines difficultés communes, & ſur-tout à ce qu'on pourroit objecter du P. Calmet lui-même, qui paroîtroit contredire ce que nous en avons rapporté. Ces réponſes doivent s'appliquer également à ce qu'on trouveroit de ſemblable dans les autres Commentateurs, qui ne diſent rien ſur ce point de plus fort, ni de plus particulier que celui-ci.

Il dit donc, par exemple, en parlant des caracteres des vrais Prophetes, en qui il avoue d'ailleurs l'*entouſiaſme* & le *tranſport*, *comme paroiſſant* en effet *tout tranſportés & hors d'eux-mêmes dans le tems qu'ils prophetiſoient* (a), qu'*ils étoient ordinairement tranquilles dans leurs entouſiaſmes*; & que, quoique l'*Eſprit de Dieu agit quelquefois ſur eux avec tant de force qu'il leur fit en quelque ſorte violence*, ils *conſervoient* neanmoins dans cet état *la connoiſſance, la préſence d'eſprit, & la tranquillité convenables*.

Diction. de la Bible ſuppiem. tom. 1. ſur le mot *Entouſiaſme*.

Préface gen. ſur les Prophetes, p. 12.

Dictionn. ibid.

Il n'y a pas de difficulté ſur la connoiſſance, & la préſence d'eſprit dont tout le monde convient, & dont il n'eſt point ici queſtion. Et quant à la *tranquillité* des ſens, ſi c'eſt celle-là qu'il entend, comme il y a toute apparence, cela étoit ainſi ORDINAIREMENT ſelon lui, & non par conſéquent généralement, & ſans exception, c'eſt-à-dire en tout état, & en toute circonſtance. Car il reconnoît lui-même des *agitations*, & des agitations violentes dans les Prophetes, qui, *lorſqu'ils étoient tranſportés de l'eſprit de Dieu, s'agitoient quelquefois d'une maniere violente*. Etoient-ils alors *tranquilles*? Conçoit-on même dans le fond un entouſiaſme, & un tranſport bien calme & bien paiſible, & qui laiſſe l'homme dans une parfaite *tranquillité* des ſens, quoiqu'on conçoive bien qu'il ne pouvoit y avoir rien d'ailleurs que de *convenable* dans ces agitations, ces entouſiaſmes, & ces tranſports des vrais Prophetes, bien différens ſans doute de ceux des Devins du Paganiſme, des Prêtres des faux Dieux & des faux Prophetes des Idoles?

Préface gen. ſur les Prophetes, p. 2.

En effet, ſuivant la remarque de cet Auteur, les faux Prophetes, & les Devins du Paganiſme, entroient dans une eſpece de manie & de fureur, lorſqu'ils étoient dans leur entouſiaſme. Comme ils n'étoient animés que d'un mauvais genie, qui les portoit ſouvent à contrefaire l'inſpiration qu'ils n'avoient pas, ils s'agitoient, & ſe donnoient des mouvemens forcés; ils faiſoient des contorſions effroyables, & tentoient mille efforts inutiles pour ſe défaire du Démon qui les agitoit. Or il eſt bien clair que rien de tout cela ne

Dictionn. ibid.

Ibid.

(a) On donne quelquefois le nom d'*entouſiaſme* à l'inſpiration des Prophetes, parce que dans le moment qu'ils prophetiſoient, ils paroiſſoient *tout tranſportés & hors d'eux-mêmes*, & parloient un langage extraordinaire. . . . Les Hébreux expriment ordinairement l'*entouſiaſme* des Prophetes ſous le nom de *la main du Seigneur*, qui ſe fait ſentir en eux, ou de l'Eſprit du Seigneur, *qui ſaiſit ſur eux*, ou qui les *revêt*. Le P. Calmet, Diction. de la Bible, Supplem. tom. 1. ſur le mot *d'Entouſiaſme*. pp. 232, & 243.

convient

convient aux vrais Prophetes, dont l'*entousiasme* n'étoit point une manie & une fureur véritable, qui n'affectoient point des mouvemens forcés, ni des contorsions hideuses, quoiqu'ils eussent quelquefois des *agitations violentes* & involontaires; qui ne feignoient point de fausses inspirations, & qui ne cherchoient point à se débarrasser de l'esprit qui les possédoit, comme s'il leur eût pesé, pour ainsi dire, & qu'ils en fussent surchargés & fatigués. Quel rapport, quelle ressemblance tout cela a-t-il à l'*entousiasme* & au transport vraiment prophetique, si différent de celui des faux Prophetes?

Ce même Auteur ajoute qu'il n'en étoit point de cet *entousiasme*, comme de celui des Prêtres & des Prêtresses des faux Dieux, « qui » étoient possédés par un mauvais esprit, dont ils n'étoient pas les » *maîtres* d'arrêter les mouvemens & les agitations, *qui leur ôtoient* » *l'usage de leurs sens & de leur raison*; de sorte que parlant & agis» sant malgré eux, & sans sçavoir ce qu'ils disoient, *ils ne parloient* » *& n'agissoient plus que comme des automates*. Rien n'est plus vrai, lorsqu'on suppose, comme le fait ici le P. Calmet, que cet entousiasme va jusqu'au trouble & au désordre de la *raison*; qu'il ôte non-seulement l'usage libre des sens, mais encore celui de l'esprit, & qu'il rend ceux en qui il se trouve comme de purs & de vrais *automates*, qui parlent & agissent sans sçavoir ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font: ce qu'on ne peut assurément ni dire, ni penser des Prophetes, ainsi que nous l'avons suffisamment établi. Préf. génér. p. 12. Diction. ibid.

C'est sans doute en ce sens très-véritable qu'il avance que « les » Prophetes du Seigneur dans cet *entousiasme* qui les animoit, les » échauffoit, les transportoit, & leur faisoit une douce *violence*, » étoient poussés d'une douce impression, qui, *sans troubler leur esprit* » *& leur imagination*, leur donnoit la force, la majesté & l'autorité » nécessaires pour parler & agir comme les Ambassadeurs de Dieu, (qui, porteurs des ordres de leur maître, sçavoient au moins ce qu'ils disoient) & qu'il distingue par ce caractere l'inspiration du bon esprit de celle du mauvais, *Si le Prophete ne ressent nul trouble, nulle aliénation d'esprit durant l'inspiration actuelle, & s'il ne perd ni le jugement, ni la liberté* de la raison. Diction. ibid. Préf. genér. p. 19.

Mais *étend*-t-il cette *liberté*, & pour ainsi dire cette maîtrise, jusqu'à celle des sens ajoutée à celle de l'esprit, ou en fait-il une regle nécessaire, générale, & sans exception? C'est ce qu'il ne dit pas ici, & qu'on a vû qu'il a nié ailleurs par ce que j'en ai cité. Suis-je le maître de parler ou de me taire? fait-il dire à Jéremie: *Je me sens forcé de parler, & je ne puis me taire*; & à Eliu, *Je ne puis tenir* contre l'impression de l'Esprit saint: *je ne puis m'empêcher de parler*: & enfin à Amos, *Puis je ne pas parler, puis-je résister?* On n'a pas V. les endroits rapportés ci dessus.

oublié non plus ce qu'il ajoute de l'*entousiasme* du Roi Prophete ; *dévoré*, selon lui, *par un feu intérieur, auquel il ne peut résister, & qui le force, en quelque sorte malgré lui, de parler.* Tous ces traits sont-ils propres à montrer une pleine & entiere liberté ? De quels termes pourroit-on mieux se servir pour en exprimer le défaut, si on vouloit le marquer ? Au moins ne contestera-t-on plus, après des aveux si clairs & si réitérés, l'*entousiasme* des Prophetes, & sera-t-on bien éloigné de penser, avec l'Auteur des Problêmes, qu'il suffit qu'*il paroisse de l'entousiasme & de l'aliénation* dans la maniere de prophetiser, pour être *par cela seul* déclaré faux Prophete. Tout réclame contre cette idée ; le P. Calmet plus que personne.

Probl. p. 20.

Mais ne soutient-il pas, dira-t-on, en cet endroit même, que » les vrais Prophetes se possédoient ; qu'ils ne parloient, que parce » qu'ils vouloient obéir à l'ordre du Seigneur, & suivre le penchant » qu'il leur inspiroit, & que lorsqu'ils recevoient l'inspiration actuelle de la prophetie, *ils n'étoient pas tellement emportés hors d'eux-mêmes par l'entousiasme dont ils étoient saisis, qu'ils ne pussent y résister.* Oui il le soutient, & il a raison, en parlant des cas ordinaires & de l'ordre commun : car cela est vrai communément parlant. Mais n'y a-t-il point des cas d'exception, & n'en reconnoît-il pas ? Il n'y a qu'à joindre à ce que je viens de dire cette réflexion qu'il fait encore, & que j'ai déja rapportée, qui décide pleinement notre question : QUELQUEFOIS *les Prophetes étoient tellement transportés par la force de l'Esprit divin, qu'*ILS NE POUVOIENT LUI RÉSISTER. *Quelquefois*, & non toujours, voilà l'exception bien marquée. Ainsi s'allie ce qui paroissoit se contredire, & se concilient aisément des textes en apparence contraires. Ainsi doivent s'expliquer tous les autres.

Preff. génér. sur les Proph. p. 12. & 13.

Comment. sur Job. ch. 32. v. 13. p. 301.

Je ne dis rien de l'endroit de S. Paul, qu'il cite, ni de l'exemple des Montanistes, qu'il rapporte ; parce que j'en parlerai incessamment, & qu'il ne faut pas prevenir l'ordre des matieres. Je prie seulement qu'on fasse attention à l'exception clairement marquée, & au QUELQUEFOIS, aussi-bien qu'à l'ORDINAIREMENT. Quand une fois on trouve dans des Auteurs ces sortes de restrictions, on n'est plus embarrassé de leurs principes généraux, qui doivent toujours s'entendre avec les limitations convenables, & les réserves qui y sont toujours sous-entendues. Il suffit d'en avoir été averti une seule fois, pour s'en souvenir, & en faire usage dans les occasions. Or ce que je viens de remarquer par rapport au Pere Calmet, a lieu par rapport à tous les autres Interpretes, qui se feront expliqués & exprimés comme lui.

Il y a encore ici une observation importante à faire sur le fond de la matiere, & d'autant plus importante, qu'elle prévient une

Digitized by Google

nouvelle difficulté qu'on pourroit former. C'eſt que, quoique les Prophetes parlaſſent quelquefois hors d'eux-mêmes & dans l'aliénation des ſens, ainſi qu'on l'a dit, ils étoient cependant tout à eux, & jouïſſoient d'une parfaite liberté, dans le tems qu'ils mettoient par écrit leurs prédictions & leurs révélations, pour les conſerver à la poſtérité, & qu'ils rédigeoient leurs propheties, aſſiſtés, dirigés, & inſpirés par le même eſprit qui les leur avoit fait prononcer. On a toujours reconnu ce caractere dans les Ecrivains ſacrés, en qui l'Eſprit de Dieu a ſçu allier parfaitement la plus pleine liberté avec la plus ſouveraine infaillibilité. Mais il eſt évident que cela ne fait rien à la queſtion, ſi dans le ſonge, ou dans l'extaſe, ou dans tout autre état qui emportât avec ſoi l'aliénation des ſens, ils ont pu quelquefois parler ſans liberté.

Cette obſervation conduit à une autre qui ne me paroît pas moins certaine. C'eſt qu'afin que ce que le Prophete voyoit ou diſoit en cet état, devînt regle pour ſes diſciples, & les aſſujettît à la croyance, il falloit au moins, qu'en étant revenu, & rendu pleinement à lui-même, il autoriſât ce qu'il avoit dit, & appuyât ce qu'il avoit vû, en en confirmant la vérité, en en atteſtant la certitude, comme en étant lui-même très-aſſuré, & en prouvant d'ailleurs, s'il en étoit beſoin, & s'il n'avoit pas déja fait ſes preuves, qu'il devoit être cru. Sans cela je ne vois pas comment ſon diſcours auroit pu faire foi, comment il auroit pu être regardé certainement comme une véritable prophetie, ou comme un diſcours veritablement inſpiré de Dieu, comment enfin il auroit pu acquerir l'autorité de regle de croyance, ou de conduite. Cette certitude de la révélation eſt eſſentielle à la prophetie, & la libre manifeſtation qu'on en fait eſt néceſſaire à l'aſſurance qu'on en peut donner.

Des Interpretes paſſons aux Théologiens. Ils n'ont point une autre doctrine, au moins les principaux d'entr'eux; je dis même parmi ceux qu'on nous objecte. Car c'eſt principalement à ceux-ci que je m'arrête, puiſqu'il faut ſe borner. Et je m'y reſtrains d'autant plus volontiers, qu'en général les Scholaſtiques ſont moins d'autorité ſur ces matieres, qui ſe décident moins par le raiſonnement que par les faits ſoutenus du jugement de la Tradition, & qui ne dépendent ni de principes arbitraires, ni de pures convenances, ni de ſimples poſſibilités. On ſçait d'ailleurs qu'ils ne ſont recevables, qu'autant qu'ils ſont conformes aux Peres, à l'Ecriture & à la Tradition. Théologiens.

S. Thomas, qu'il faut toujours excepter entre les autres, & dont le témoignage mérite un reſpect ſingulier, parle en différens endroits des ſonges, des extaſes, des raviſſemens des Prophetes. Or il reconnoît dans tous ces états des Prophetes une *aliénation des* S. Thomas.

sens, qui en est effectivement inséparable, quoiqu'il soit bien éloi-
2a. 2æ. q. 173. art. 3. in corp. gné d'y admettre la moindre aliénation d'esprit : *Tunc fit alienatio, sive abstractio à sensibus.* Seulement il avertit qu'une telle aliénation des sens dans les Prophetes, qui n'emporte jamais avec elle celle de la raison, ne se trouve point avec ce qu'il appelle *le désordre*, ou la dégradation *de la nature*, ainsi qu'il arrive, dit-il, dans les possé-
Ibid. dés, les fous, & les furieux : *Talis alienatio à sensibus non fit in Prophetis cum aliqua inordinatione naturæ, sicut in arreptitiis, vel in furiosis.* Et c'est précisément ce que nous prétendons.

Sur quoi il est bon d'observer que ce saint Docteur ne regarde point comme *un désordre*, ni une dégradation *de la nature*, certains états extraordinaires des Prophetes, tels que ceux que nous avons remarqués, non plus que les mouvemens, les agitations violentes, & l'entousiasme même dont ils étoient quelquefois saisis. Ce qu'il juge indigne d'eux dans leur aliénation, & ce qu'il qualifie de *désordre* qui dégrade & deshonore la nature ; ce sont des traits, comme il le dit, qui ne conviennent qu'à des possédés, des fous, & des furieux : *Non fit in Prophetis talis alienatio cum inordinatione naturæ, sicut in arreptitiis vel in furiosis.* (Ce *sicut* est bien digne de remarque.) C'est-à-dire, suivant l'explication de Silvius sur cet endroit même de S. Thomas, des traits qui emportent communément avec eux quelque trouble ou dérangement de l'esprit, comme on le voit dans ces exemples, & qui ne peuvent avoir lieu dans les Prophetes, dont
Comment. in S. Thom. tom. 3. page 883. l'esprit est toujours rassis, & la raison saine & bien réglée : *Addit B. Thomas quòd abstractio seu alienatio à sensibus, quæ contingit Prophetis, non fiat cum aliquâ inordinatione naturæ, hoc est cum perturbatione mentis, sicut accidit furiosis & arreptitiis, sed mente omnino sanâ & compositâ* : doctrine à laquelle je souscris très-volontiers, dès qu'on la renferme dans les bornes où S. Thomas la restraint.

Ibid. Il me paroît que Silvius, aussi-bien que Cajetan qu'il cite, la portent plus loin, en ajoutant à S. Thomas, & qu'ils renferment l'un & l'autre sous ce désordre & ce dérangement de la nature, incompatible avec l'état des Prophetes dans l'aliénation même des sens, tout ce qui seroit opposé aux bonnes mœurs, à l'honnêteté naturelle, à la décence même & à la bienséance établies par les loix, les coutumes, & les usages des hommes. Ce dernier semble y faire entrer aussi tout mouvement irrégulier, & jusqu'à une sorte de *sensible palpitation de cœur*, qu'il donne pour une marque & un signe décisif qu'une telle aliénation ne viendroit point de l'Esprit Saint(*a*). Mais ce n'est pas S. Thomas qui le dit ; c'est Cajetan qui le conclud, & Silvius qui, d'après lui, le répète.

(*a*) » Cum Spiritus sanctus honestatem naturalem & bonos mores non violet, sed perficiat ; ⁊c alienatio à sensibus, quæ à Spiritu sancto est, fit absque inordinatione naturæ, ac etiam absque

Au reſte leur obſervation eſt vraie par rapport à tout ce qui ſeroit réellement oppoſé aux bonnes mœurs, ou contraire à l'ordre & aux principes de la nature. On peut même l'étendre communément & pour l'ordinaire, juſqu'aux bienſéances de regle & de devoir établies par les loix, les uſages, & les coutumes des hommes. Mais Dieu, le ſouverain ordre, qui n'eſt point aſtraint à ces regles, ni lié à ces uſages, n'eſt pas obligé de les ſuivre, & ne les ſuit pas toujours. Le cas d'Iſaïe, par exemple, (On en pourroit citer beaucoup d'autres, & ſur d'autres matieres, & les vies des Saints en fourniſſent un grand nombre de ce genre.) en eſt une exception très-marquée. De plus tout ce que nous apprend l'Ecriture, comme nous l'avons vû, des états extraordinaires des Prophetes, eſt bien plus fort qu'une violente *palpitation de cœur*, puiſqu'il va juſqu'à une défaillance entiere, une eſpece d'état de mort, & autres ſituations ſemblables. Et néanmoins l'Ecriture ne l'en fait pas moins regarder en eux comme un effet de l'opération de Dieu, une marque ſenſible de ſa préſence, & une ſuite de la révélation ou de l'inſpiration divine. Cela ſuffit pour répondre à l'autorité de Cajetan, auſſi-bien qu'à celle de Silvius, objectées par l'Auteur des Problêmes, & à toute autre de cette eſpece qu'on pourroit peut-être alléguer. Probl. p. 511 & ſuiv.

Mais pour en revenir à S. Thomas, s'il admet l'aliénation des ſens dans les Prophetes, l'admet-il de même dans l'énonciation prophetique, & ne la nie-t-il pas au contraire expreſſément, lorſqu'il dit, d'après S. Paul, que les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes, & qu'expliquant cette parole de l'Apôtre de l'énonciation prophetique, *Quantum ad enuntiationem propheticam*, il en infere que les Prophetes devoient parler de ſens raſſis, & être à eux lorſqu'ils annonçoient ce qu'ils avoient vû : *Quia ſcilicet ex proprio ſenſu loquuntur Prophetæ ea quæ viderunt* ? Se peut-il rien de plus formel ? Ibid. ad 4.

Non ſans doute il ne ſe peut rien de plus formel, pour bannir de l'énonciation prophetique toute aliénation de l'eſprit, & même toute aliénation des ſens, quand elle eſt jointe à celle de l'eſprit ; mais non lorſqu'elle en eſt ſéparée, & qu'elle ne l'emporte point avec elle : différence qu'il ne faut jamais perdre de vûe dans cette matiere. Il n'y a qu'à lire dans S. Thomas même la ſuite de l'endroit objecté pour s'en convaincre. Le voici en ſon entier : *Ad quartum, dicendum quod Spiritus Prophetarum dicuntur eſſe ſubjecti Prophetis quantùm ad enuntiationem propheticam, de quâ ibi Apoſtolus loqui-* Ibid.

» deordinatione honeſtatis & bonorum morum. Et propterea alienatio à ſenſibus cum cordis » palpitatione ſenſibiliter vehementi ; cùm deordinationem naturæ contineat, non eſt à Spiritu » ſancto, ait hîc Cajetanus. Et ſimiliter ſi talis alienatio fiat cum indecenti corporis mutatione, » jactatione, vel denudatione ; ſive ea indecentia fit contra bonos mores, ſive contra naturam, » non eſt prophetica, ſed vel diabolica, vel ex humanâ aut animali paſſione, vel ex infirmitate. *Silv. in S. Thom. tom. 3. p. 883.*

tur, quia scilicet ex proprio sensu loquuntur ea quæ viderunt, non mente perturbatâ, sicut arreptitii, ut dixerunt Priscilla & Montanus.

Où l'on voit 1°. Que le saint Docteur explique ce qu'il appelle, *proprio sensu*, par ce qui suit immédiatement, *non mente perturbatâ*, & qu'il oppose l'un à l'autre. Parler donc de sens rassis, ou dans son propre sens, *proprio sensu*, c'est dans son idée ne pas parler dans le trouble & le dérangement de l'esprit. 2°. Que pour mieux faire entendre sa pensée, il distingue la maniere de parler des vrais Prophetes, de celle de personnes possédées ou agitées par l'esprit malin, en qui l'aliénation des sens est jointe ordinairement à celle de l'esprit, *non mente perturbatâ, sicut arreptitii.* 3°. Qu'il apporte en exemple Priscille & Montan, *Ut dixerunt Priscilla & Montanus*, lesquels, comme on le verra, faisoient de l'aliénation de l'esprit, aussi-bien que de celle des sens, un caractere du vrai Prophete. Ce qu'il demande donc, n'est pas que le vrai Prophete soit toujours maître ou libre de ses sens dans l'énonciation ou le discours, si ce n'est peut-être quand ce discours est donné actuellement pour regle de croyance ou de conduite, ainsi que je l'ai remarqué ci-dessus; mais qu'il soit libre & maître de son esprit, quand il prophetise. Et c'est ce qu'il entend plus haut par cette expression, *sui compos.*

Je n'en veux point d'autre garand que l'Auteur même des Problêmes qui ne peut être ici suspect, & qui a entendu sur ce point S. Thomas comme moi. J'adopte volontiers sa traduction sur cet en-
Probl. p. 43. droit. « Les esprits des Prophetes (c'est ainsi qu'il traduit) sont » soumis aux Prophetes, dit S. Paul. Or cela ne seroit pas possi-» ble, si l'on supposoit qu'un Prophete peut prophetiser *dans l'alié-*» *nation de l'esprit.* (Il rend ainsi ces paroles de S. Thomas, *Hoc* » *esse non posset, si Propheta non esset sui compos.*) Les esprits des Pro-» phetes sont soumis aux Prophetes, selon S. Paul, quant à l'é-» nonciation prophetique, dont parle ici l'Apotre; c'est-à-dire, qu'ils » annoncent avec *liberté & présence d'esprit* (*proprio sensu*) ce qu'ils » ont vû & entendu, & non pas dans un état de délire, & d'absen-» ce de raison comme les Energumenes (*non mente perturbatâ sicut* » *arreptitii*,) selon que Montan & Priscille l'ont imaginé. » Il n'est donc ici question que de la liberté & de la présence de l'esprit, & non de la liberté ou de la non-aliénation des sens.

Silvius loc. supra laud. p. 894. Je sçais à la vérité que de célebres Commentateurs de S. Thomas, comme Gajetan & Silvius lui-même, ne paroissent pas aussi favorables à l'aliénation des sens, & qu'ils semblent l'exclure aussi-bien que celle de l'esprit de l'énonciation prophetique. Mais vraisemblablement ils ne l'entendent que de l'aliénation des sens, quand elle se trouve jointe à celle de l'esprit, dont ils parlent en même tems, ou à d'autres caracteres odieux qu'ils désignent, & qui sont

contraires aux bonnes mœurs, ou enfin à certains traits qui tiennent plus de la malice ou de l'illusion du Démon, que de la direction & de l'opération divine : *Sicut loqui solent mente capti, aut ab alio duntaxat moti, nec volentes, nec scientes, quomodo loquuntur Dæmoniaci.* Peut-être auſſi n'ont-ils en vue que les cas ordinaires & communs où l'aliénation n'entre point, ou certains états particuliers des Prophetes, auſquels elle ne peut convenir, tel que celui qu'ils apportent en exemple. Ou enfin s'ils vont plus loin, c'eſt un ſentiment qui leur eſt propre, & qui ne peut avoir d'autorité, qu'autant qu'il eſt appuyé de raiſons & de preuves. Or il faudroit en avoir de bien fortes pour l'emporter ſur toutes celles que nous avons données au contraire. Cajetan avance même ici pluſieurs choſes qui ne ſont pas fort exactes, ni par conſéquent fort propres à accréditer ce qu'il dit. Il eſt étonnant que l'Auteur des Problêmes, qui le cite, n'y ait pas fait la moindre attention*.

Ibid.

S. Bonaventure ne s'explique point autrement que S. Thomas, & quoiqu'il reconnoiſſe comme lui dans les Prophetes, & dans pluſieurs autres Saints, tant de l'Ancien, que du Nouveau Teſta-

S. Bonaventure, & autres.

* Ce Cardinal qui eſt ici cité fort au long, & traduit avec ſoin par cet Auteur, y dit entr'autres choſes,

Probl. 91 §1 & ſuiv.

1. Que le S. Eſprit eſt à la vérité l'auteur de l'extaſe & de l'*aliénation* des ſens qui eſt requiſe pour la prophetie : *Spiritus ſanctus auctor eſt alienationis requiſitæ ad prophetiam* ; mais qu'il ne peut être l'auteur du déſordre qui ſe trouveroit dans la nature ou dans les mœurs en conſéquence d'une aliénation ou d'une extaſe, laquelle dès-là ne pourroit lui être attribuée : *Sed non eſt auctor deordinationis naturæ, aut moris. . . .* Eſt-il donc vrai que l'extaſe ou l'*aliénation* des ſens ſoit *requiſe* ou néceſſaire *pour la prophetie*? Elle peut bien compatir avec la prophetie ; mais la prophetie ne peut-elle être ſans elle ?

2. Sous ce déſordre de *mœurs*, dont Dieu ne peut être l'auteur, Cajetan renferme, ſelon pluſieurs, ce qui eſt même contraire aux uſages, aux coutumes, aux bienſéances humaines ; & ils étendent juſques-là ce qu'il appelle *deordinatio* ou *indecentia moris*. Croit-on que Dieu ſeroit aſſujetti juſqu'à ce point, & qu'il ne pourroit s'en diſpenſer ? Combien de choſes dans les Prophetes très-éloignées de ces coutumes, de ces bienſéances, de ces uſages, dont l'Eſprit ſaint étoit néanmoins très-réellement l'inſpirateur & l'auteur ?

3. Il compte pour dérangement de la nature dans l'aliénation des ſens, toute extaſe qui eſt accompagnée d'une *palpitation de cœur* forte & ſenſible, laquelle il juge pour cette raiſon ne pouvoir venir du S. Eſprit : *Alienatio cum extaſi ſalem ſenſibiliter vehementi non eſt à Spiritu ſancto.* Où a-t-il pris cette idée, & par où pourroit-il l'autoriſer ? Ce n'eſt pas aſſurément par l'exemple des Prophetes, qui ont éprouvé dans leurs extaſes bien plus que des palpitations de cœur, eux, qui y paroiſſoient quelquefois, ainſi que je l'ai déja fait remarquer, comme anéantis & comme morts, & dans d'autres ſituations non moins extraordinaires, & qui pourtant n'en étoient pas moins attribuées à l'Eſprit de Dieu.

4. Il prononce déciſivement que le S. Eſprit ne peut être réputé principe d'une opération prophétique dans laquelle une perſonne ſeroit expoſée à certaines nudités : *Similiter ſi cum denudatione. . .* parce qu'un tel état ſeroit tout-à-la fois, & contre l'honnêteté des mœurs, & contre l'ordre de la nature. Cette regle eſt trop générale, & a certainement les exceptions. Autrement que faudroit-il penſer d'Iſaïe & de ſa prophetie ?

5. Il paroît confondre les actions qui ont une *diſſonnité réelle* aux vraies regles, avec celles qui n'y ont qu'une diſſonnité *apparente* : Sive *in veritate ſit iſta diſſonnitas, ſive habeant ſpeciem diſſonnitatis.* Et il confond auſſi ces regles mêmes, tant celles qui ſont communes à toute l'Egliſe, & qui regardent tout Chrétien, que celles qui ſont propres & particulieres à quelque religion, & autres ſemblables. Quoique tous ces cas ſoient très-différens, il veut néanmoins qu'on juge de la même maniere, & qu'on n'écoute pas plus dans les uns que dans les autres quiconque ſe diroit Prophete : *In iſtis hujuſmodi t'rophetæ non audiendi, nec ſequendi.* On comprend cependant combien toutes ces différences en devroient apporter dans le jugement qu'on auroit à former ſur ces

ment ; des visions, des apparitions, des révélations de différentes especes, soit dans la veille, soit dans le sommeil, soit dans l'extase, soit dans le ravissement, & l'enlevement de l'esprit, dont plusieurs supposent nécessairement l'*aliénation des sens*, on ne voit point qu'il banniſſe cette sorte d'aliénation du discours, ou de l'énonciation vraiment prophetique, & qu'il en faſſe, comme les Docteurs, une preuve convaincante & décisive contre la vérité de l'inſpiration de ces perſonnes. Du moins l'Auteur des Problêmes, qui cite quelquefois S. Bonaventure dans ſa fauſſe Tradition, & qui le joint à S. Thomas en certains endroits, n'en rapporte pas un ſeul mot ſur cet article. Ce ſilence dit beaucoup, quand en traitant cette matiere on le garde par rapport à un Théologien de ce nom, dont on fait uſage ſur beaucoup d'autres ; & cela dans un Ouvrage où on prétend faire une chaîne ſuivie de *Tradition*, & un *Recueil* d'autorités, parmi leſquelles on aura ſans doute choiſi les plus frappantes.

Il en eſt de même de Gerſon, du Cardinal d'Ailli, & de quelques autres Théologiens, qu'on cite ſur pluſieurs autres points, mais dont on ne dit rien ſur celui-ci. L'Auteur les auroit-il omis ſur ce point important, lui qui les cite ſur tant d'autres, s'il les avoit cru favorables à ſes idées? Pour Toſtat, il eſt vrai qu'il met au rang des marques par leſquelles on peut reconnoître en certains cas l'opération du Démon dans les hommes, celle-ci, qu'il compte pour la cinquiéme, « Quand il n'eſt pas au pouvoir de celui qui » parle de parler ou de ſe taire : *Quando non eſt in poteſtate arreptitii tacere vel loqui*. Mais ce caractere n'eſt pas toujours déciſif, s'il n'eſt joint à d'autres qui le déterminent clairement au Démon, non plus que les autres ſignes qu'il donne, comme « de parler des langues » inconnues, de faire des diſcours ſublimes & élevés de beaucoup » au deſſus de la portée de ceux qui les font, de prédire les choſes » futures, ou d'en annoncer de très-ſécretes, qu'on ne peut ſçavoir par aucune voie naturelle, » & autres ſemblables opérations, qui conviennent proprement à Dieu, & dont il a ſouvent gratifié ſes ſerviteurs, quoique le Démon tâche quelquefois de les imiter. On ne peut donc rien conclure de tout ceci contre le ſentiment que nous ſoutenons.

Probl. p. 50.

In cap. 8. Matthæi.

Mais comme on s'appuye principalement du Cardinal Bona, dont on paroît faire ſon fort, il importe de l'examiner. C'eſt le moins que l'on doive à ce pieux & ſçavant Auteur, qui a dit d'ex-

Le Cardinal Bona. Probl. p. 56. & ſuiv.

perſonnes, & combien certains faits de l'Ecriture & de l'Hiſtoire de l'Egliſe obligeroient d'en juger diverſement. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de s'y étendre.

Tout ce qu'on peut donc dire de plus favorable à l'égard de cet Auteur, c'eſt qu'il n'a prétendu établir en tout ceci que des regles communes & générales pour les cas ordinaires, ſans préjudice des exceptions particulieres pour des cas plus rares, mais qui peuvent arriver, & qu'on ne ſçauroit circonſcrire. C'eſt en ce ſens que Silvius doit auſſi être entendu, s'il eſt vrai, comme on le dit dans les Problêmes, qu'il ait *adopté tout ce que dit Cajetan ſur cette matiere.*

cellentes

cellentes choſes ſur ces matieres, & qui mérite une attention particuliere. Il ne nous ſera pas difficile de l'enlever à l'Auteur des Problêmes.

Que dit donc ce Cardinal ſur le point en queſtion, qui nous ſoit réellement contraire ? Que l'*aliénation de l'eſprit* eſt incompatible avec l'inſpiration de Dieu dans les Prophetes. Qui en doute, & qui pourroit le conteſter ? Ne l'avons-nous pas nous-même établi d'une maniere qui ne ſouffre point de réplique ? « Que c'eſt une » erreur, & l'erreur de Montan, de dire que les Prophetes ont » parlé comme des fous & des furieux, par des tranſports qui les » mettoient hors d'eux-mêmes, & ſans ſçavoir ce qu'ils diſoient. » Nous le diſons avec lui, & comme lui ; & c'eſt en cela même que nous faiſons conſiſter à cet égard l'héréſie de Montan & de ſes ſectateurs, de quoi je prie qu'on ſe ſouvienne : car les Conſultans n'en demeurent pas là, & ne ſe bornent pas où ce Cardinal ſe reſtraint. De diſcret. ſpirit. c. 17. n. 3. Ibid.

Mais pourquoi n'ajoute-t-on pas en même-tems ce qui ſuit immédiatement dans cet Auteur, & qu'on n'a pu n'y pas voir, puiſqu'on avoit l'endroit ſous les yeux ; qu'il ne faut par raiſonner de même, par rapport aux Prophetes, de l'*aliénation des ſens*, « qui » leur étoit ordinaire dans leurs viſions, quoique très-ſéparée en » eux de l'aliénation de l'eſprit, ni de ces extaſes qu'ils éprouvoient, » & qui ſuſpendoient en eux le libre uſage des ſens, & arrêtoient » le cours naturel de leurs fonctions, quoique la principale partie » de l'ame, & celle dans laquelle conſiſte l'intelligence & la raiſon, » en fût tout-à-fait exemte, comme les Peres l'ont fait voir en » écrivant contre Montan, & ſes fauſſes Propheteſſes (*a*). » Craignoit-on de montrer trop nettement ces deux ſortes d'aliénations ; d'en faire trop ſentir la différence, de mettre trop au clair le vrai ſentiment de Montan, & d'avertir trop ouvertement de l'uſage qu'on pouvoit faire de cette diſtinction, par rapport aux Prophetes ? Ibid.

Que dit encore ce Théologien, ou plutôt que lui fait-on dire ? Qu'il rejette dans les Prophetes les mouvemens, les *agitations violentes*, & qu'il en fait un caractere diſtinctif d'avec les faux Prophetes, « qui parlent avec une ame agitée ; au lieu que ceux qui ſont » pouſſés par l'Eſprit de Dieu, racontent ce qu'ils ont vû d'une » maniere *paiſible*, humble & modeſte, ne l'oublient pas, & s'en » ſouviennent. Qu'une des choſes qu'il faut principalement exa» miner dans la révélation, c'eſt ſon abord, & voir ſi ſon arrivée Probl. pag. 57. & 62. Ibid. & p. 61.

(*a*) » Agnoſcimus quidem in viſionibus imaginariis, ut ſupra oſtenſum eſt, *abſtractionem à* » *ſenſibus*. Sed hæc abſtractio, ſive extaſis ad naturales ſenſuum functiones referri debet, non » ad *mentis ſuſtinem* : pars enim præcipua animæ, & vis intelligendi, ejuſmodi alienationis eſt » expers, ut prolixè Epiphanius adverſus Montanum ejuſque infanas mulieres demonſtrat. *Bona* » *diſcr. ſpir. c. 17. n. 3.*

Digitized by Google

» cause *de l'emotion & du trouble*, ou si elle arrive *paisiblement & tranquillement*, l'un étant l'effet de la vraie révélation, & l'autre de la fausse.... Que si dans le commencement ou le progrès de l'inspiration la personne qui la reçoit tombe par terre, ou qu'elle soit agitée de *mouvemens extraordinaires* & irréguliers, où il paroisse quelque chose d'indécent, & qui blesse les yeux des assistans; il ne faut nullement douter que la révélation ne soit point de Dieu, & qu'elle ne vienne de Satan. » Tels sont, dit-on, *les signes* donnés par le Cardinal Bona, & donnés pour la plûpart comme des *signes certains* & évidens de la présence de l'esprit de malice & de séduction, & par conséquent de l'absence & de la non-influence de l'esprit de Dieu.

Ibid. p. 59.

Mais qui ne voit par tout ce que nous avons dit, d'après l'Ecriture, les Peres, les Interpretes, des états extraordinaires des Prophetes, combien ces *signes* sont peu assurés & peu *certains*, si on les presse à la rigueur, si on les étend à tout état & à toute circonstance, & avec combien de restrictions tout ceci doit être entendu, pour être trouvé véritable & conforme à la vraie doctrine. Voudroit-on mettre le Cardinal Bona en contradiction avec lui-même, & avec tous ces Auteurs?

Peut-on se persuader qu'il ait banni, sans miséricorde & sans réserve, de toute inspiration divine ou prophetique tout *mouvement extraordinaire*, toute *agitation violente*, qu'il est impossible de ne pas reconnoître dans plusieurs actions des Prophetes, & au milieu des révélations les plus divines, comme toute l'antiquité l'a reconnu? Peut-on croire qu'il ait demandé pour caractere essentiel & inséparable de toute vraie révélation, l'approche *tranquille* de l'Esprit, & exemte de *toute émotion* & de *tout trouble* des sens, tandis que les Livres saints sont remplis d'exemples contraires, & que S. Ambroise, guidé par ces saints Livres, veut qu'on reconnoisse souvent à ces traits mêmes l'*arrivée* de la grace prophetique sur l'esprit du Prophete? *Cognoscimus quia quando venit gratia Dei super propheticam mentem, subitò irruit, & inde incubuisse & cecidisse super Prophetas Spiritum sanctum legimus, quia excessum patitur, & turbatur, & timet, & quibusdam tenebris offunditur.... quod Prophetarum consuetudini congruere advertas, quando hac adjuncta ut cognoscant futura.*

De Abraham l. 2. c. 9. n. 61.

Enfin peut on penser, après ce que dit ici ce Pere, & ce qu'il ajoute ailleurs de certains états singuliers des Prophetes, qui dans l'ordre commun devoient blesser, *Sunt & verè insaniæ Prophetarum, qui in excessu mentis positi prophetabant repleti Dei Spiritu, ut quibusdam insanire viderentur, cùm propriæ salutis immemores, nudi plerumque & excalceati, sicut Esaïas sanctus, per populos currerent, vociferantes non quæ ipsi vellent, sed quæ à Domino juberentur*: Peut-on, dis-je, pen-

In Ps. 39. n. 5.

ſer que le Cardinal Bona, qui n'étoit pas moins inſtruit ſur ce point de la doctrine de ce Pere, que de celle de tous les autres, ait regardé, & voulu faire regarder comme abſolument & néceſſairement excluſifs de l'opération divine en toute circonſtance & en tout cas, *toute chute* involontaire & ſubite, ſoit dans le commencement, ſoit dans le progrès de l'inſpiration, ou *tout mouvement* & tout état qui auroit quelque choſe de choquant & d'irrégulier; & qu'il ait prononcé univerſellement, & ſans exception quelconque, qu'on ne pouvoit douter alors que la révélation n'étoit point de Dieu, & qu'elle ne pouvoit venir que de Satan?

Tous ces *ſignes*, que donne ce Cardinal, ne ſont donc pas en ce ſens, comme on le dit, & comme on voudroit le faire entendre, des *ſignes certains* & indubitables des vraies & des fauſſes inſpirations, des vraies ou des fauſſes propheties; & lui-même ne les donne pas pour tels dans cette étendue & cette généralité. Il y met des exceptions, il y fait des réſerves; & puiſqu'on vouloit faire un précis de ſes ſentimens, & une analyſe de ſa doctrine, on n'auroit pas dû les ſupprimer. Je vais y ſuppléer, en faiſant ce que n'a pas fait l'Auteur des Problêmes.

1°. Le Cardinal Bona, après avoir averti de l'importance & de la difficulté de la matiere qu'il traite, c'eſt-à-dire, du vrai & du juſte diſcernement des eſprits, & avoir défini & expliqué ce que c'eſt que ce diſcernement, & en quoi il conſiſte, montre enſuite à quoi il s'étend, & quel en eſt l'objet. Il renferme tout eſprit dans ſon examen, qu'il réduit à trois eſpeces, *divin*, *diabolique & humain*. Les deux premiers ſont hors de nous, & le dernier eſt en nous, ou, pour mieux dire, il eſt nous-mêmes. A ces eſprits appartiennent différentes actions qui ont rapport à nous, & par leſquelles ils agiſſent en nous ou ſur nous. Le Cardinal Bona traite de tous ces points, & déclare qu'il parle également des opérations extraordinaires & ſurnaturelles en genre de merveilles, telles que ſont les révélations, les viſions, les apparitions, comme des mouvemens & des inſpirations intérieures & ſecretes dans l'ordre commun & ordinaire, & de tout ce qui a rapport aux unes & aux autres: *Sub his comprehenduntur*, *&c.* Il tâche d'établir ſur tout cela les principes les plus ſurs, & les regles les plus exactes du diſcernement, autant qu'il eſt poſſible d'en donner ſur ces matieres. Ch. 1. Ch. 2. Ch. 4.

2°. Diſtinguant enſuite les principes de ces opérations, & les réduiſant à deux, dont il qualifie l'un d'*intrinſeque*, c'eſt-à-dire, qui eſt en nous, & qui eſt notre propre nature, ou notre propre eſprit, *Unum intrinſecum*, *nempe ipſa natura*, *ſive ſpiritus humanus*; & l'autre d'*extrinſeque*, c'eſt-à-dire, qui eſt hors de nous, ſçavoir Dieu ou le Démon, *Alterum extrinſecum*, *Deus ſcilicet*, *vel Diabolus*; il obſerve Ch. 4. n. 5. Ibid. n. 7.

en général que nous nous portons facilement & librement aux choses qui proviennent en nous du *principe intrinseque*, soit pour les commencer, les continuer, les achever, soit pour les interrompre & les laisser ; mais qu'il n'en est pas tout-à-fait de même de celles qui procedent du *principe extrinseque*, dont le commencement n'est pas proprement en notre puissance, & dont, par cette raison, nous ne pouvons pas aisément empêcher le progrès (*a*). Aussi convient-il que ces dernieres n'ont point de *raison certaine*, ni de regle claire qui nous soit bien connue : *Quæ ab extrinseco procedunt, nullam certam rationem, nullam regulam nobis notam habent.*

Ibid. n. 5. 3°. Il attribue au principe, qu'il appelle *extrinseque*, c'est-à-dire, Dieu ou le Démon, tous les mouvemens & les opérations qui surpassent les forces naturelles, qui ne trouvent point en nous de dispositions ou d'occasions, qui précedent, & qui soient propres à les produire, soit dans la nature du tempérament, soit dans le caractere de l'esprit ; & il met encore en ce nombre ceux qui s'élevent moins en nous, qu'ils ne nous saisissent tout-à-coup, avec une sorte de violence & d'impétuosité, les opérations de la nature étant pour l'ordinaire plus paisibles & plus tranquilles : *Illi quoque, quos impetu quodam, quasi aliunde immissos, patimur : nam motus naturæ placidiores esse solent.*

4°. Et afin qu'on ne croie pas que ces *agitations violentes* ne conviennent, selon lui, qu'au mauvais principe, il n'y a qu'à voir ce
Ch. 16. n. 4. qu'il enseigne plus bas des *songes divins* & prophetiques, « qui arri-» vent quelquefois, dit-il, d'une maniere très-douce & très-pai-» sible, mais aussi qui sont quelquefois accompagnés d'une grande » horreur de l'esprit, & d'une grande commotion de corps : *Nam divina aliquando placidissimè, aliquando cum ingenti corporis & animi*
Ch. 14. n. 5. *commotione atque horrore efficiuntur.* Il avoit déja dit auparavant que l'extase divine est pleine de crainte & de fraycur, & qu'elle abat l'homme aux pieds de Dieu, par la défaillance même & la foiblesse, ainsi qu'on le voit dans plusieurs Prophetes, *Extasis divina plena est timoris atque formidinis... & horrendum timorem incutit* ; comme il en
Ibid. n. 2. est aussi qui élevent tellement l'ame à Dieu, & la concentrent tellement en lui, qu'étant rendue à elle même, elle ne peut rapporter ce qu'elle a vû, ni même s'en souvenir, si ce n'est d'une maniere générale & confuse, qu'elle ne sçauroit détailler ; ce qu'il montre par l'exemple même de Sainte Thérese : *Docet illa, cùm sibi post raptum reddita est, nihil eorum quæ vidit posse aliis referre, neque eorum re-*

(*a*) » Illa ad quæ movemur à principio intrinseco *libere* inchoamus, prosequimur, perficimus, » *libere* intermittimus & abjicimus & cum status præsens exigit, ad illa nos exstari experi-» mur. Illorum verò quæ ab extrinseco adveniunt, nec initium est in nostra potestate ; nec fa-» cilè possumus progressum impedire : animum etiam ex improviso plerumque præoccupant, » nullâ præsenti causâ præexistente. *Bona de discr. spir. c. 4. n. 4.*

cordari, nisi confusâ & generali quâdam cognitione. . . . ut ipsorum singillatim meminisse non possit.

Or je demande comment allier avec cela la regle *certaine* & générale qu'on lui suppose, & qu'on prétend établir d'après lui, sçavoir, qu'il rejette les agitations violentes dans les Prophetes, qu'il veut qu'ils parlent toujours d'une maniere paisible & tranquille, qu'il ôte à Dieu toute révélation qui causeroit dans son arrivée de l'émotion & du trouble, ou qui ôteroit la mémoire & le souvenir de ce qui s'y seroit passé ? N'est-il pas visible, quand on compare ces textes, que toutes ces regles ne sont pas chez lui si universelles & si absolues qu'elles n'aient leurs exceptions, qu'il a lui-même marquées, & qu'on ne devoit pas omettre ? Tout ce qui résulte de là, & ce qui est très-vrai, c'est que les Prophetes, ainsi qu'il le dit, ne parlent point comme des fanatiques & des possédés, dont l'esprit est troublé, & ne sont point mûs & agités comme eux, *Non aguntur velut fanatici,... non mente commotâ loquuntur.* Mais c'est aussi tout ce qu'on en peut conclure. Ch. 14. n. 4. & ch. 17. n. 5.

5°. Quoique le Cardinal Bona enseigne, & avec raison, que les révélations particulieres ou faites à des particuliers, & non à l'Eglise, bien que reconnues & approuvées par l'Eglise, depuis le tems des Prophetes & des Apôtres, n'appartiennent point à la foi, & n'en soient point le fondement, il fait voir néanmoins qu'il y en a de très-vraies & de très-certaines, qu'on ne peut sans témérité & sans une sorte d'incrédulité, ni négliger, ni mépriser, ni rejetter. Il marque les conditions & les caracteres des véritables, qui doivent les faire distinguer des fausses, & je souscris volontiers à tout ce qu'il dit; mais en restraignant toujours ses principes, comme il les restraint, ou comme ils doivent l'être par toute la suite de sa doctrine, aussi-bien que par les expériences & par les faits, qu'il n'a ni ignorés, ni prétendu combattre. Le Nombre 2. par exemple, contient les restrictions justes & nécessaires sur ce qui pourroit paroître quelquefois d'extraordinaire & de choquant, dont on trouve des exemples même dans les Prophetes, qu'il n'en reconnoît pas pour cela moins inspirés de Dieu, ni moins animés de son Esprit. Mais ce n'est pas ici proprement le lieu de traiter ce point. Ce qu'il dit sur la liberté de l'énonciation en particulier dans la prophetie, en s'autorisant de l'endroit de S. Paul, reviendra mieux dans la discussion de ce passage, que je ne tarderai pas à éclaircir. Ch. 20. n. 1. Ibid. n. 3. & suiv. Probl. p. 59.

Je me suis un peu étendu sur cet Auteur, parce que c'est celui qu'on fait le plus valoir, & que ce qu'on y répond doit être censé répondu à tous les autres. Ou ils parlent seulement de l'aliénation de l'esprit; ou de celle des sens, mais jointe à celle de l'esprit; ou d'une aliénation soit des sens, soit de l'esprit, mais qui renferme

d'ailleurs des caracteres indignes de Dieu & de ſes divins attributs ; & qui conviendroient mieux à des poſſedés, & à des fanatiques, qu'à des perſonnes vraiment inſpirées de l'Eſprit Saint, ou à de veritables Prophetes. Ou enfin ils ne touchent la queſtion que d'une maniere générale, & quant à ce qui arrive plus communément, ſans entrer dans les dernieres préciſions & les exceptions particulieres, & la traitent, pour ainſi dire, plus moralement que Théologiquement. Si quelques-uns ont été plus loin, je crois qu'en cela ils ſe ſont trompés.

Il faut mettre une grande différence, quand il s'agit de la liberté, entre les actions purement morales & de l'ordre commun, & les opérations ſurnaturelles, & du genre merveilleux & extraordinaire. La liberté eſt abſolument néceſſaire dans celles-ci pour le bien ou le mal moral, pour le mérite ou le démérite. C'eſt un point de foi dont la raiſon même ne permet pas de douter. Mais il n'en eſt pas de même des inſpirations, des révélations, des diſcours prophetiques, ou d'autres dons ſurnaturels. Comme ils ne tirent point néceſſairement à conſéquence pour les mœurs, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſont par leur nature objet de mérite ni de démérite, & que laiſſant l'homme tel qu'il eſt à cet égard, ils ne le rendent par eux-mêmes ni juſte, ni injuſte, la liberté n'y eſt pas également requiſe; & ni la foi ni la raiſon n'obligent de l'y admettre univerſellement & en tout cas.

Diſcuſſion d'un Paſſage de S. Paul objecté par les Conſultans. 1. Cor. 14. v. 32. pag. 12.

Mais que dire donc du célebre paſſage de S. Paul, dont on fait tant d'uſage dans la matiere préſente, « que les Eſprits des Pro» phétes ſont ſoumis aux Prophetes : » *Spiritus Prophetarum ſubjecti ſunt Prophetis* : paſſage, dit la Conſultation, *qui, de quelque maniere qu'on l'entende, montre également que ceux que le S. Eſprit fait parler, demeurent maîtres d'eux-mêmes*, & conſervent le libre uſage de leur *eſprit* & de leurs *ſens*. C'eſt ce que j'ai promis d'examiner, & ce que je fais en peu de mots.

Tout le monde ſçait, au moins nul Théologien n'ignore que ce paſſage ſouffre différentes explications. On peut voir là-deſſus les divers Interpretes, ſoit parmi les Peres, ſoit parmi les Commentateurs. Eſtius, & le Pere Calmet ont rapporté les principales. Les uns l'entendent en ce ſens, que les différens eſprits qui animent les Prophetes ſont ſoumis à l'examen, au jugement, au diſcernement des autres Prophetes ; & ce ſens, de l'aveu même de M. De Lan, paroît le meilleur, le plus vrai, le plus autoriſé, & le *mieux fondé*, étant le plus conforme au texte original, & à toute la ſuite de l'endroit. J'ai déja fait cette réflexion ailleurs. Les autres l'entendent en ce ſens, que les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes *mêmes*, rien ne les forçant à parler & à prophetiſer,

In hunc loc.

Differtat. Théol. ſur les Convulſ. 2. part. p. 80. & 81.

Examen de la Conſult. p. 98.

Digitized by Google

lors-même qu'ils ont reçu le don de Dieu, & qu'ils les inſpire. Cette interprétation différente de la premiere, quoique non pas oppoſée, a auſſi ſa vérité généralement & communément parlant, & je ne prétens point la combattre, priſe dans cette généralité morale. Je m'en ſuis auſſi expliqué ailleurs. Ce n'eſt pourtant pas le ſens naturel, ni le plus reçu de ce paſſage. Ibid.

Le P. Calmet remarque un troiſiéme ſentiment, qui eſt de ceux qui entendent ce texte de l'Apôtre d'une ſorte de ſoumiſſion de déférence & de reſpect, que ces Prophetes ſe doivent les uns aux autres, & qui contribue à l'édification & au bon ordre que S. Paul preſcrit dans ce Chapitre, & qu'il veut être gardé dans ces aſſemblées; enſorte qu'ils ne parlent pas tous en une ſeule ſéance, qu'ils ne parlent pas pluſieurs à la fois, que le premier demeure dans le ſilence, lorſqu'un autre *reçoit l'inſpiration*, (J'obſerve ceci à deſſein.) & que l'un ſe taiſe & s'aſſeie ſur le champ, lorſque l'autre ſe leve, & demande à parler, étant *inſpiré pour parler*. « Cette explication, » continue ce Commentateur, ſe ſoutient & s'allie fort bien avec » ce qui précede, & avec ce qui ſuit dans l'endroit cité, *& elle* » *eſt peut être la meilleure & la plus littérale*. In hunc loc. pag. 530. & 531. Calmet ibid. Ibid.

J'admets volontiers toutes ces explications, ſans prendre ici déterminément parti pour l'une plutôt que pour l'autre, parce qu'il me paroît qu'elles peuvent toutes s'accorder avec le texte dont il s'agit, & qu'elles n'ont rien d'ailleurs d'oppoſé à la raiſon, ni de contraire à l'analogie de la foi. Je conteſte ſeulement l'uſage que MM. les Conſultans, & M. De Lan en particulier, prétendent en faire, lorſqu'ils inférent de ce paſſage univerſellement, & ſans exception quelconque, que, *pour parler par l'Eſprit de Dieu*, il faut être néceſſairement *maître de ſon eſprit & de ſes ſens*, & jouïr de toute ſa liberté. Comme c'eſt l'uſage qu'en font auſſi l'Auteur des *Problémes*, & celui du *Syſtême du Mélange confondu*, *&c.* & les autres Ecrivains Anti-convulſionniſtes, qui le font pareillement valoir, ils ſe trouveront ici tous réfutés. Je parle dans la ſuppoſition même que toutes ces explications demandent, ou ſuppoſent dans ceux, dont parle S. Paul, la liberté des ſens, comme celle de l'eſprit, ou le libre & parfait uſage de l'un & de l'autre: ce qui n'eſt pourtant pas ſans quelque difficulté, ſi l'on conſidere bien les divers reglemens que fait l'Apôtre, & les perſonnes ſur qui ils tombent, & ſi l'on fait attention à ce que prouvent préciſément les autorités que l'on rapporte. J'en dirai quelque choſe, en ſuivant la diſcuſſion de ce Paſſage. Conſult. p. 12.

1°. Il eſt clair que S. Paul parle ici de perſonnes qu'il qualifie *Prophetes*, & qui avoient en effet le don & l'eſprit de prophetie: *Spiritus Prophetarum ſubjecti ſunt Prophetis*. Je ſçais bien que ce n'é- Réflexions ſur ce Paſſage.

toit pas des Prophetes du premier ordre, des Prophetes de la classe ou du rang des Apôtres, ou des anciens Prophetes, qu'on nommoit par excellence les Prophetes, ou les Prophetes du vrai Dieu, que j'ai par cette raison fort distingué des autres; mais il leur donne toujours la qualité de *Prophetes*; parce qu'ils l'étoient en effet, quoique d'un ordre inférieur, ayant dans un moindre dégré l'esprit & le don de Prophetie. Or quand on accorderoit, pour un moment, que le reglement qu'établit ici S. Paul, supposeroit comme une maxime générale & universelle la liberté des *Prophetes*, & de tout ce qui peut porter justement ce titre, s'ensuivroit-il qu'on dût l'appliquer à tous ceux qui font quelques prédictions, qui ont quelques révélations, ou qui tiennent quelques discours inspirés, sans être pour cela proprement Prophetes, ni avoir le don ou l'esprit de prophetie proprement dit; ou que, comme le prétend la Consultation, & comme le soutiennent ses defenseurs, on ne pût jamais *parler par l'Esprit de Dieu*, sans être pleinement *maître de son esprit & de ses sens*.

Ainsi, par exemple, le pur *instinct prophetique*, quoique donné extraordinairement de Dieu, & venant de lui d'une maniere surnaturelle & vraiment miraculeuse, n'est-il pas, selon tous les Théologiens, très-distingué de l'esprit ou du don de prophetie, & fait-il de vrais *Prophetes*? L'est-on simplement pour prédire certains évenemens, pour annoncer certaines choses futures, pour parler & discourir de Dieu & des choses de la Religion en certains états, quoique d'une maniere très-sublime & très-élevée au dessus de l'intelligence & de la portée naturelle des personnes? Qui ignore à ce sujet cette maxime de Saint Augustin, si célebre & si connue, & qu'il semble que tant de Phenomenes extraordinaires, joints aujourd'hui aux Convulsions, rappellent & confirment? *Neque enim si quisquam aliquando prophetaverit, jam inter Prophetas numerabitur.* Tant de Saints & Saintes, qui ont eu des inspirations, des révélations, qui ont fait & dit des choses si merveilleuses & si surnaturelles, qui en ont découvert de très-inconnues, qui en ont prédit qui devoient arriver, qui ont lû quelquefois dans les pensées même des hommes, & pénetré le secret des cœurs; tous ces personnages si singuliers dans leur tems, étoient-ils proprement ce qu'on appelle *Prophetes*, ou Prophetes du vrai Dieu, & ont-ils été qualifiés tels? En doutoit-on moins que l'Esprit de Dieu ne les inspirât, & ne parlât quelquefois par eux, ou, si on l'aime mieux, ne les fît parler.

Lib. 2. ad Simplic. q. 1. n. 2.

Cecí fait voir en passant, combien les idées des Consultans, & des partisans de la Consultation sont brouillées sur ce point, & ont besoin d'être démêlées. Je le ferai dans la suite de cet Ecrit, & en particulier

particulier lorſque je parlerai de *l'inſtinct prophetique*. En attendant ; qu'ils en concluent qu'on eſt bien éloigné, avec un tel ſentiment, de donner les Convulſionnaires pour *Prophetes*, ni de les regarder comme tels, & que tout ce qu'on en dit de plus merveilleux, en genre même de prédictions & de découvertes, ne peut les élever à ce rang, ni leur aſſurer cette qualité ; *Neque enim, ſi quiſpiam aliquando prophetaverit, jam inter Prophetas numerabitur.* Je ne reconnois nullement en eux cette prérogative, quoique je ne tienne point leur état incompatible avec l'opération de l'Eſprit de Dieu, & que la ſorte d'aliénation que quelques-uns d'eux éprouvent, ne me paroiſſe point un obſtacle eſſentiel à toute inſpiration, & à tout diſcours qui viendroit de Dieu, & dont il ſeroit en premier cenſé l'Auteur. Ainſi il ne faudra pas me forcer d'*avouer*, comme l'inſinue un dernier Ecrit qui a paru contre mon Examen, *qu'ils ne ſont pas des Prophetes du Seigneur*. Je ne l'ai jamais ni dit, ni écrit, ni penſé.

S. Auguſt. ſuprà.

IV. Sect. de la Rep. ſuccinéte p. 14

Cet Auteur ſoupçonne du *myſtere* où aſſurement il n'y en a point, & à fort mal *deviné*. Je ne cherche point à *trahir*, ni à déguiſer mes *ſentimens* ſur les Convulſions, parce que je ne crains point de les montrer ; & je l'ai déja fait dans mon Ecrit ſur les divers points qui ſe ſont préſentés. Je continuerai de même ſur les ſuivans. Je n'ai point de *ſyſtême* particulier. Il ſeroit difficile de s'en former un bien complet ſur un évenement de cette nature, & ſur tous les Phénomenes qui s'y trouvent joints. Je m'en explique ſimplement, à meſure que je les examine. Voilà ſur ce point toute ma ſcience. Je déteſte tout fanatiſme, & je ſuis très-ſincerement touché du malheur de ceux qui y ſont livrés. J'ai horreur de la Conſultation, & je plains infiniment ceux qui l'ont ſignée. Voilà comme ma profeſſion de foi ſur ces deux articles. Après cela, qu'importe que je *reſte inconnu*, & quelle envie a-t-on que je me *faſſe connoître* ? Mon nom ne donneroit pas plus d'autorité à mon Ecrit, qui n'en doit avoir que par les raiſons. Il faut être aujourd'hui ou Conſultant, ou défenſeur & ami de la Conſultation, pour dire impunément ſon nom en écrivant ſur cette matiere : &, graces à Dieu, ni je ne le ſuis, ni je ne veux l'être. Il ne manquoit plus que de faire à ſes amis un reproche ſi bien placé. Y a-t-on penſé en le faiſant ? Mais revenons.

Ibid. p. 16. dans une petite Note au bas de la page.

2°. En bornant, comme on le doit, la maxime de S. Paul aux *Prophetes* ſeuls, deſquels ſeuls en effet il parle, eſt-on en droit pour cela d'en faire, ainſi qu'on le prétend, une *maxime générale* & univerſelle, qui renferme tout Prophete, tout genre de prophetie, & qui ſuppoſe & établiſſe en toutes circonſtances, & en tout cas, la *liberté des ſens*, auſſi-bien que celle de l'eſprit dans l'énonciation, ou le diſcours prophetique ? Puiſque l'Ecriture nous fait connoître,

Diſſertat. Théolog. p. 2. pag. 80. 81. & ſuiv.

& que les Peres, auſſi-bien que les Commentateurs en conviennent, que les Prophetes ont prophetiſé quelquefois dans des entouſiaſmes, des agitations, des tranſports, hors d'eux-mêmes, & ravis en extaſe, *Extrà ſe rapti . . . In extaſi, ſeu in exceſſu mentis poſiti prophetabant*, n'a-t-on pas lieu d'en conclure que la liberté ſuppoſée par S. Paul en cet endroit, n'eſt pas une loi ſans exception, & que l'Apôtre a proportionné la regle qu'il preſcrit à l'état où étoient plus ordinairement les Prophetes, ſans avoir deſſein d'y comprendre tous les cas extraordinaires qui peuvent arriver? Les Peres & les Auteurs qui ont remarqué ces cas, & reconnu les tranſports & les extaſes des Prophetes, ignoroient-ils ce ſage reglement de Saint Paul, ou ne l'ont-ils pas entendu?

Athenagor. S. Ambr. ſupra p. 188. & 195.

Qui empêcheroit même qu'on ne dît qu'il ne regarde, proprement & en rigueur, que le genre de Prophetes dont il parle, c'eſt-à-dire, qu'il ſuppoſe le cas & les circonſtances où ils ſe trouvoient. Il s'agiſſoit d'aſſemblées religieuſes & publiques, où il falloit maintenir la ſubordination, l'édification, le bon ordre, la ſoumiſſion & la déférence des Prophetes les uns aux autres, & ſur-tout à ceux qui avoient droit de préſider à ces aſſemblées, & d'y régler toutes choſes. Dieu vouloit manifeſter ſa ſageſſe & ſes dons aux yeux même des infidéles, en les communiquant à un grand nombre de perſonnes, en les multipliant dans ſes enfans, & en les faiſant parler ſucceſſivement des choſes les plus ſublimes & des plus hautes merveilles, en préſence, & au grand étonnement des Payens. Il vouloit même inſtruire les fidéles les uns par les autres, en opérant dans chacun d'eux, par ſon Eſprit, comme il lui plaiſoit, & en ordonnant par ſon Apôtre qu'ils ſe fiſſent part les uns aux autres, & ſe communiquaſſent mutuellement dans les aſſemblées ce qu'ils avoient appris ou reçu de Dieu dans le ſecret. On voit que la plûpart des reglemens de S. Paul ont rapport à toutes ces vûes; & les Peres, auſſi-bien que les Interpretes, touchent toutes ces raiſons. Or il eſt viſible qu'en pareils cas, & en de telles circonſtances, la liberté des ſens, & celle de parler ou de ſe taire étoit requiſe dans ces Prophetes. Mais eſt-ce une raiſon de l'étendre à tout autre, & d'en faire une regle abſolue & *univerſelle* en toute circonſtance imaginable, & pour tous les cas poſſibles? M. De Lan, qui l'a tenté, n'y a certainement pas réuſſi.

3°. Ce n'eſt pas qu'on ne puiſſe étendre davantage la regle de l'Apôtre, & l'appliquer à d'autres Prophetes qu'à ceux dont il parloit pour lors: les Peres, les Théologiens, les Commentateurs en ont uſé de la ſorte, en s'autoriſant de ce paſſage. Mais il eſt bon, & même néceſſaire de remarquer comment ils l'ont fait.

Les uns s'en ſont ſervis, & y ont appuyé uniquement, ou du

Digitized by Google

moins principalement, pour bannir de la prophetie tout défaut de liberté de l'eſprit, ou, ce qui revient au même, toute aliénation de la raiſon, ſoit qu'on la conſidere jointe à celle des ſens, ſoit qu'on l'en ſuppoſe ſéparée. C'eſt ſur-tout en ce ſens, comme on le verra, qu'on l'a oppoſé aux Montaniſtes, & qu'on l'a fait valoir contre leur fanatiſme & leur erreur. C'eſt, ainſi qu'on l'a montré, le vrai ſens du *ſenſu proprio*, & du *ſui non compos* de S. Thomas, qui s'explique par toute la ſuite de l'endroit. C'eſt celui d'Eſtius, qui infere de ce paſſage la différence des vrais Prophetes d'avec les faux, ou les Prophetes des Idoles & des Démons, leſquels agités & *furieux* ne pouvoient ni *comprendre*, ni taire ce qu'un mauvais génie leur ſuggéroit : *Qui furore quodam extra ſe rapti, nec intelligebant, nec tacere poterant ea quæ dicenda malus Dæmon ſuggerebat.* C'eſt celui de Fromond, qui en conclud que les vrais Prophetes n'ont point, comme les faux, l'*eſprit* réellement agité & *troublé*, ni leurs geſtes irréguliers, & leurs paroles ſans ſuite & ſans ordre, qui marquent viſiblement l'eſprit qui les domine, & qui ne leur permet pas de ſe contenir : *Non enim Prophetæ ſunt emotæ mentis, ut Vates gentilium, qui geſtibus & vocibus inconditis ita oſtendebant ſpiritus maligni afflatum, ut ſe continere non poſſent.* C'eſt celui de Menochius, qui prouve par-là que les vrais Prophetes ne ſont point emportés pour parler par *la même impétuoſité* & le même entouſiaſme que les Devins fanatiques des Payens & des Idolâtres, *Non aguntur ad verba proferenda eo impetu quo fanatici Idololatræ.* C'eſt celui du Cardinal Bona, objecté dans les Problêmes, qui explique cette parole de S. Paul en ce ſens, que les Prophetes parlent avec *un eſprit raſſis & tranquille*, & que n'étant pas pouſſés par une impétuoſité étrangere, comme des fanatiques, ils peuvent ſe taire, quand ils veulent : *Id eſt, mente quietâ loquuntur, neque impetu aguntur, velut fanatici, ſed poſſunt tacere cum volunt.*

Ci-deſſus p. 215. & 216.

In hunc Paulum locum.

In eundem locum.

In eundem locum.

L. de diſcr. ſpirit. ch. 14. §. 5.

Enfin, pour ſe rapprocher plus de nous, c'eſt celui du P. Calmet qui diſtingue par cette regle « l'inſpiration des vrais Prophetes, de celle des Devins & des faux Prophetes du Démon ; en » ce que ceux-ci ſe trouvant forcés de parler malgré eux, les efforts » qu'ils font pour ſe défendre, & pour ſecouer le joug du Démon, » ſont inutiles, & qu'ils *parlent comme des furieux, ſans ſçavoir ce* » *qu'ils diſent.* Au lieu que les Prophetes du Seigneur prophetiſoient » tranquillement, ſans émotion, ſans ces méſeantes agitations, & » attendoient paiſiblement le tems que la prudence leur dictoit pour » parler.... n'étant point emportés hors d'eux-mêmes, *comme les* » *Prêtres & les Prêtreſſes d'Appollon dans leur fureur.* A quoi il faut joindre ce qu'il dit dans la Préface générale ſur les Prophetes, & qu'on a déja rapporté en partie, « qu'ils n'étoient point *comme* ces

Sur ce même endroit de S. Paul.

Préf. generl. p. 12. & 13.

» Prêtres, ou ces Prêtresses des faux Dieux, possédés par un mau-
» vais esprit, dont ils n'étoient point les maîtres d'arrêter les mouve-
» mens & les agitations, & qui leur *ôtoit l'usage de leurs sens & de*
» *leur raison, en sorte qu'ils ne parloient & n'agissoient plus que comme*
» *des automates.* Au lieu que nos Prophetes étoient *ordinairement*
» tranquilles dans leurs entousiasmes, ... se possédoient, & ne
» parloient que par ce qu'ils vouloient obéir à l'ordre du Seigneur,
» & suivre le penchant qui les inspiroit, qu'*ils sçavoient ce qu'ils di-*
» *soient*, & comprenoient fort bien le sens de leurs discours. »
C'est ainsi que ce Commentateur, après beaucoup d'autres, explique la parole de S. Paul : *L'esprit des vrais Prophetes leur est soumis.* Par où l'on voit que tous ces Auteurs joignent toujours l'aliénation de l'esprit à celle des sens, ou la supposent, tant dans l'énoncé de leurs textes, que dans les exemples qu'ils rapportent & expliquent ainsi ce fameux passage de S. Paul.

D'autres, & la plûpart même de ceux que je viens de citer, insistent aussi sur l'aliénation des sens, non pas considérée nuement & en elle-même, mais avec les circonstances odieuses qui peuvent s'y trouver, & qui souvent y sont jointes ; telles, par exemple, que ces mouvemens de fureur, dont parle Estius, *Furore quodam extra se rapti* ; ces gestes déréglés & ces clameurs insensées, dont parle Fromond, *Gestibus & vocibus inconditis* ; ces *agitations mséantes* & peu convenables, dont parle le P. Calmet ; cette *impétuosité*, & cet entousiasme, dont parlent Ménochius & le Cardinal Bona, qui ne conviennent qu'à des possédés, des foux ou des fanatiques, *Eo impetu quo aguntur fanatici & idololatræ* ; & ce que Saint Thomas appelle le desordre, ou le dérangement de la nature, *Deordinatio naturæ.* Tout cela joint à l'aliénation des sens est incompatible, selon ces Auteurs, avec le caractere des vrais Prophetes, & exclus par S. Paul. Mais l'aliénation des sens, seule & séparée tant de celle de l'esprit que de ces circonstances odieuses, ne peut-elle s'allier avec cette qualité ? C'est sur quoi ils ne paroissent pas aussi décidés ; & on ne peut au moins l'inferer de leurs témoignages, qui réunissent toutes ces choses qu'on ne doit point séparer.

Enfin si quelques-uns, en commentant cet endroit de S. Paul, semblent ne faire mention que de l'aliénation des sens, & du simple défaut de liberté à cet égard, indépendamment de tout autre caractere, de quoi on seroit en droit de demander des preuves : ou ces endroits doivent être expliqués par les autres ; ou ils n'y ont eu en vûe que l'état ordinaire & commun, & non les cas plus rares, mais réels, dans lesquels ils ne sont point entrés, mais auxquels ils n'ont pas prétendu préjudicier. C'est l'unique voie qu'on puisse prendre pour accorder sur ce sujet la différence apparente des sen-

Digitized by Google

timens, s'il y en a, & pour ſauver l'ombre même de contradiction; qu'on croiroit, ſans cela, appercevoir dans l'Ecriture ou dans la Tradition, où rien ne ſçauroit ſe contredire en effet. Il en eſt de ce caractere comme de pluſieurs autres, tels que la probité & la ſainteté des mœurs, ou autres ſemblables requis communément dans les Prophetes. S'enſuit-il de là qu'il faille néceſſairement être juſte & ſaint, pour avoir le don ou l'eſprit de prophetie, & qu'un homme actuellement méchant & corrompu ne puiſſe jamais prophetiſer? A la rigueur, la ſainteté n'eſt pas plus eſſentielle à la prophetie qu'aux miracles, & on ſçait que des méchans en peuvent faire.

4°. Mais, pour ne pas perdre de vûe l'endroit de S. Paul, & tout ce qui a rapport à la ſage diſpoſition qu'il preſcrit, eſt-il bien manifeſte qu'il ſuppoſe une liberté ſi pleine & ſi parfaite dans ces ſortes de *Prophetes* qu'il prétend régler, qu'il ne paroiſſe en aucun d'eux rien qui y ſoit contraire, & qu'on ne puiſſe ſoupçonner de quelque eſpece d'aliénation? Ne ſeroit-on pas fondé à en admettre quelqu'une, ou quelque choſe qui en approche fort, dans ces filles ou femmes de l'Egliſe de Corinthe, qui prophetiſoient la tête nue, & peut-être les cheveux épars? abus, déſordre, que Saint Paul reprend, & qu'il condamne: *Mulier orans, aut prophetans non velato capite, deturpat caput ſuum.* Etoit-ce d'une pleine volonté qu'elles paroiſſoient en cet état dans les aſſemblées? Y venoient-elles ainſi préparées? Et ne peut-on pas croire que c'étoit en elles comme une ſuite & un accompagnement non-libre & involontaire, juſqu'à un certain point, de cet *entouſiaſme ſacré*, ainſi que le nomme le Pere Calmet, *qui étoit ordinaire dans les premiers tems à pluſieurs fidéles*? Je ne prétends pas l'aſſurer poſitivement, parce que je n'aime point à rien hazarder: mais la choſe ſeroit-elle ou incroyable, ou impoſſible? 1. Cor. 11. 5. In hunc loc.

Inférons-en quelque choſe de plus certain: c'eſt la condamnation nette & préciſe du principe fondamental de la Conſultation, & de l'oppoſition des Conſultans aux Convulſions. Ils ne peuvent reconnoître, diſent-ils dans tous leurs Ecrits (*a*), rien de Dieu, rien de ſon opération, au moins bienfaiſante & miraculeuſe, dans Uſage d'un endroit de S. Paul contre la Conſultation, & le principe fondamental qu'elle établit.

(*a*) » La Tradition enſeigne, eſt-il dit des Problêmes p. 9. que dès-lors qu'une *œuvre* » qui eſt du *genre merveilleux*, renferme un *mélange* d'indécent & d'édifiant, de vrai & de faux, » &c. elle eſt *reprouvée en entier, & déclarée non-divine dans ſa totalité*; qu'une *ſeule* portion vi- » cie *le tout*, le dégrade, & que Dieu n'en eſt pas l'*auteur*, *même en partie*, s'il ne l'eſt pas *en* » *tout*. » On répete p. 10. ce principe comme conſtant dans toute la Tradition, pour établir » la *non-divinité de l'œuvre toute entiere*, lorſqu'elle porte quelques caracteres indignes de Dieu. » Et dans les *Obſervations* préliminaires qui ſont à la tête de la prétendue *Tradition*, ou du *Recueil d'autorités* qu'on donne dans les Problêmes, on met celle-ci la premiere, que, » lorſqu'il eſt » queſtion d'opérations ſinguliéres & ſurnaturelles, viſion, extaſes, prophéties, &c. il ſuffit » qu'il s'y rencontre *quelques traits* qui répugnent ou aux perfections de la divinité, ou aux re- » gles établies par la Religion, pour que l'*œuvre toute entiere* ne puiſſe être de Dieu. » C'eſt en effet ce qu'on prétend prouver par les différentes autorités que l'on rapporte. Qu'on applique ce

tout état, tout évenement, toute œuvre du genre surnaturel, merveilleux, & extraordinaire, où tout n'eſt pas de Dieu, & où il ſe mêle quelque choſe d'indigne de lui. Rien n'en eſt, ſi tout n'en eſt pas. Dans de telles œuvres il ne peut y avoir de mêlange de bien & de mal. Il ne peut s'y trouver de vices, ni d'abus, rien à regler, rien à corriger, rien à réformer. Il faut ou tout ôter à Dieu, ou lui tout donner. C'eſt le principe commun à la Conſultation & au fanatiſme, dont les Défenſeurs du Mêlange ſont également éloignés. Je l'ai déja examiné & réfuté, ce principe, dans une Section particuliere de cet Ecrit. Mais tout cet endroit de S. Paul eſt trop déciſif pour le paſſer ſous ſilence.

§. II. Examen des Principes, p. 24. & ſuiv.

Voilà une Egliſe entiere, & une des premieres Egliſes, formée par les ſoins & ſous les yeux de S. Paul, où les dons de Dieu pleuvent en abondance. L'Eſprit Saint y opere en mille manieres, & ſes dons ſurnaturels & miraculeux y ſont répandus communément ſur les Fidéles. Et Cependant au milieu de ces perſonnes, & dans l'uſage même de ces dons, il ſe gliſſe divers abus dont l'Apôtre corrige les uns, comme il prévient les autres par la ſageſſe de ſes reglemens. Il s'éleve en particulier contre certaines femmes *inſpirées*, & qui *prophetiſent*, mais d'une maniere peu décente, contraire au bon ordre, & à l'édification publique. Il fait valoir contre cette coutume l'inſtitution de la nature, la loi de Dieu, l'uſage de l'Egliſe, & prétend que ces raiſons ſont plus que ſuffiſantes pour terminer là-deſſus toute conteſtation & toute diſpute : *Omnis mulier orans, aut prophetans non velato capite, deturpat caput ſuum... ipſa natura docet vos... ſi quis videtur contentioſus eſſe, nos talem conſuetudinem non habemus, neque Eccleſia Dei.*

Calmet in hunc locum.

1. Cor. 11. v. 5. 14. & 16

L'abus étoit donc des plus réels, & S. Paul le reprend très-ſévérement. Toutefois il n'en tient pas moins le don de Dieu dans ces perſonnes ; il ne les reconnoît pas moins pour *inſpirées*, & ne les qualifie ni de poſſédées, ni de fauſſes prophetеſſes ; & il ne tire point une conſéquence contre leur état, d'un vice qui leur étoit perſonnel, & d'un défaut qu'on pouvoit & qu'on devoit réformer. En un mot, il ne conclud pas qu'il n'y a rien de Dieu, de ce que l'abus joint à ſon don ne peut venir de lui, & un tel mêlange lui paroît très-poſſible. Pourquoi ne le ſeroit-il pas de même dans un état bien inférieur à celui de ces perſonnes ?

Il ne faut pas dire que ces perſonnes n'avoient pas proprement le don de prophetie, ou qu'elles n'étoient point inſpirées, lorſqu'elles parloient de la ſorte. L'Apôtre ſuppoſe le contraire, & les Com-

principe au cas de S. Paul, & ſ il eſt auſſi vrai qu'on le dit, qu'on voie comment on ſe tirera de cette difficulté. Il ſeroit inutile de citer d'autres Ecrits Ils ſe copient tous ſur ce point, l'Auteur de *la Diſſertation Théologique ſur les Convulſions*, le *Syſtême du Mêlange confondu*, &c. C'eſt un principe commun à tous, & la baſe de tout ce que l'on dit contre le Mêlange.

Digitized by Google

mentateurs ne font nulle difficulté de l'avouer. « Il s'agit ici, dit » Estius, comme dans les autres endroits où S. Paul parle de la » prophetie, de ce don qu'il met entre les principaux dons du Saint » Esprit : *Hic Prophetiam censet inter peculiaria Spiritûs Sancti charis-* » *mata* ; & il entend par ces hommes & femmes qui prophetisoient, » ainsi qu'il l'entend ailleurs, des personnes qui *inspirées par l'Es-* » *prit divin*, découvroient des choses cachées & secretes, soit en » prédisant l'avenir, soit en développant les sens obscurs & peu » connus des Ecritures, sur-tout des Ecritures prophetiques, soit » en dévoilant quelque mystere : » *Intelligitur prophetantem dici, qui divino Spiritu afflatus quadam profert auditoribus, sive sint res futuræ, sive reconditi sensus Scripturarum, præsertim propheticarum, sive latens quodcumque mysterium.* In hunc loc.

Le P. Calmet le reconnoît de même, & ses paroles sont très-remarquables : « Dans les premiers tems de l'Eglise il étoit ordi- » naire de voir des hommes & des femmes indifféremment ; qui » avoient *le don de prophetie*, & celui d'expliquer les Ecritures, » suivant la promesse de Joël, renouvelée par J. C. : *En ce tems-là* » *vos fils & vos filles prophetiseront, &c.* L'Eglise de Corinthe » avoit reçu avec abondance tous ces avantages spirituels, & les fem- » mes aussi-bien que les hommes y avoient eu part. Mais comme on » *abuse* quelquefois des meilleures choses, la vanité & la préfom- » ption s'étoient *mêlées* parmi eux. Des femmes *inspirées* paroissoient » dans l'Eglise la tête découverte, & vouloient y enseigner publique- » ment. » Etrange *abus* dans des personnes *inspirées*, & qu'il falloit absolument corriger : *Mélange* étonnant de vanité, de préfomption, de choses contraires aux regles, subsistant néanmoins avec l'*inspiration* & *le don de prophetie*. In eundem locum.

Or la conduite de S. Paul est la regle la plus sure, & l'unique sure qu'on puisse & qu'on doive suivre en pareilles occasions, & généralement dans toute œuvre, tout évenement, tout état d'un ordre vraiment surnaturel, miraculeux, & extraordinaire, où le mêlange peut avoir lieu ; & cette conduite consiste, comme on le voit, à y distinguer l'opération de Dieu de celle de l'homme, à y discerner le bien d'avec le mal, à approuver ce qui est bon, & rejetter ce qui est mauvais, à respecter ce que Dieu fait, sans prétendre canoniser pour cela ce que l'homme peut y ajouter du sien, ou ce que le Démon peut y mêler : à opposer les regles aux abus, & corriger les abus par les regles : *Omnia honestè & secundum ordinem* 1. Cor. 14. v. ult. *fiant*. Ainsi se sont conduits, & l'ont toujours pensé, dit, & pratiqué en tout ce qu'ils ont pu, ceux qu'on appelle les partisans du discernement ou mêlange dans l'œuvre ou l'événement des Convulsions. En quoi seroient-ils donc ici répréhensibles? Ils ont pour

eux l'exemple de Saint Paul, & ils le suivent.

Discussion du fait de Montan.

Reste à éclaircir le fait de Montan, qui est le grand argument qu'on prétend faire valoir contre les Convulsions, & dont retentissent perpétuellement toutes les bouches anti-convulsionnistes & tous les Ecrits anticonvulsionnaires. Je n'en dirois rien ici, si l'ordre des matieres, & l'engagement que j'ai pris ne l'exigeoit de moi, ou plutôt si la Consultation ne m'y forçoit, & si l'abus qu'elle fait de cet exemple des Montanistes, en le tirant hors de sa place, & qu'en font pareillement d'autres Ecrits du même genre, qui s'en prévalent aussi mal-à-propos, ne m'obligeoit à entrer dans quelque discussion sur ce sujet. Je vais donc le toucher le plus brievement qu'il me sera possible, & développer, quant au point dont il s'agit, ce trait important de l'antiquité Ecclésiastique, qui n'est peut-être pas assez connu, ou du moins qui a été très-défiguré dans cette dispute.

Consultat. p. 9.

Les Consultans & les Ecrivains de leur parti s'en servent pour établir ou appuyer leur principe, que toute *aliénation*, soit *de l'esprit*, soit *des sens*, est absolument incompatible avec toute inspiration divine, ou, pour mieux dire, avec tout discours inspiré, toute énonciation prophetique, de quelque genre qu'elle soit; & veulent que

Differtat. Théol. 2. p. p. 86.

cette *maxime*, selon eux prétendue incontestable, est ce qui a *servi de fondement à la condamnation de l'hérésie de Montan & de ses sectateurs*;

Consult. p. 9.

que ce *seul caractere d'alienation, bien marqué, a suffi à toute l'Eglise, pour rejetter, sans autre preuve*, & reprouver *leur prophetie*; que Montan, aussi-bien que ses disciples, ont été *déclarés faux Prophetes par état, par cela seul qu'il paroissoit de l'entousiasme & de l'aliénation dans*

Probl. p. 20.

Differtat. Théol. ibid. p. 81.

leur maniere de prophetiser; & qu'enfin c'est ce qu'on trouve *dans tous les Peres* & Auteurs Ecclésiastiques *qui ont réfuté Montan*. Or je ne crains point de dire que tout cela, de la maniere que l'exposent & l'entendent ces Ecrivains, & malgré l'assurance avec laquelle ils parlent, est ou faux, ou incertain, ou ambigu, & ne peut être réduit à l'exacte vérité que par beaucoup de correctifs qu'ils n'y mettent point, & qu'il faut nécessairement y apposer. En les mettant tels que les exige la vérité de l'Histoire, cet exemple qui est le seul, ou du moins le principal dont ils s'autorisent, leur échappe des mains pour l'usage qu'ils en veulent faire, & confirme au contraire toutes mes vûes, & le sentiment opposé au leur que j'ai prétendu établir. Il n'est pas difficile de le montrer.

Etat de la dispute entre l'Eglise & les Montanistes. Ci-dessus p. 1985

Il n'y a pour cet effet qu'à se rappeller l'état de la dispute agitée pour lors entre l'Eglise, & ces Hérétiques; ce qu'ils soutenoient d'une part, & ce que l'on condamnoit de l'autre. L'Auteur de la Dissertation manuscrite que j'ai déja citée, l'a fort bien exposé; & je profite ici en partie de ses lumieres. 1°. Ils se donnoient pour vrais Prophetes, & quelques-uns d'eux pour Prophetes du prémier

ordre

ordre. 2°. Ils parloient dans l'aliénation de l'esprit, comme dans celle des sens, & soutenoient que les Prophetes avoient ainsi parlé. 3°. Ils prétendoient qu'un tel etat d'aliénation, sinon toujours de l'esprit, au moins des sens, étoit comme essentiel à la prophetie, & appuyoient sur ce caractere même la divinité de la leur, & l'autorité qu'ils s'attribuoient en qualité de Prophetes. 4°. Ils avançoient dans leurs prétendues propheties des dogmes nouveaux, des erreurs intolérables qu'ils entreprenoient d'accréditer par leur état même, & par la nouvelle mission qu'ils s'arrogeoient. 5°. Enfin ils joignoient à tout cela une conduite non moins répréhensible que leur doctrine, & une effroyable corruption de mœurs. Voilà ce que l'Eglise a combattu & condamné en eux, & ce qui a fait reprouver également leur état, leur doctrine & leur conduite. Quel rapport cela a-t-il avec ce que nous soutenons? Et quel parallele peut-on faire entre de tels hommes, & de simples & bons fidéles, qui ne prétendent à aucun des titres, dont ceux-là se glorifioient avec si peu de fondement, & qui d'ailleurs ne leur ressemblent par aucun des endroits qui les ont fait si justement rejetter. Je ne parle que des vrais Convulsionnaires, & non des fanatiques, que je condamne ouvertement, & dont je suis bien éloigné par conséquent de vouloir prendre la défense. Entrons en quelque preuve de ces différens points.

Preuves de ce qu'on avance.

J'ai remarqué d'abord, & quiconque voudra bien y faire attention, le remarquera comme moi, qu'une des principales erreurs des Montanistes, & la source de toutes les autres, étoit de regarder les chefs & les auteurs de leur détestable secte, comme de vrais Prophetes, & des *Prophetes* du premier ordre, des Prophetes envoyés de Dieu par une mission extraordinaire, des Prophetes régles, des Prophetes guides, des Prophetes docteurs, dont les paroles devoient être reçues comme autant de vérités sorties de la bouche de Dieu même, & respectées comme des oracles infaillibles de l'Esprit saint. C'est ainsi qu'en ont parlé les auteurs qui ont mieux connu les dogmes de cette pernicieuse héréfie, & qui les ont plus fidélement exposé, comme Eusebe, S. Epiphane, Théodoret. On peut voir en particulier ce qu'en dit M. de Tillemont, qui a réuni avec soin sous le titre de ces hérétiques tout ce qu'en ont écrit les Anciens de plus digne de remarque.

V. M. de Tillem tom. 2. titre des Montanistes, p. 418. jusqu'à la 448.

A entendre les Disciples de ce nouveau Réformateur, ou plutôt de ce maître déclaré du mentonge, Montan étoit le *Paraclet* promis par J. C. même, ou le Saint Esprit en personne, qui devoit enseigner toute vérité, corriger la loi, & perfectionner l'Evangile; & lui-même il se donnoit pour tel, quoique visiblement possédé par l'esprit d'erreur, & animé sensiblement par le Démon. Il

Tillemont ibid. pp. 419, 431. 432.

Ibid.pp.420. 421. s'étoit associé dans son funeste ministere Prisille & Maximille, deux femmes riches & nobles, mais séduites & corrompues, qui se vantoient, comme lui, d'avoir reçû la sagesse & le pouvoir de la communiquer, & par qui il accréditoit plus surement sa séduction, & répandoit plus facilement le poison de son hérésie. Il y avoit encore parmi eux plusieurs autres personnes, dignes disciples de tels

Ibid.pp.421. 428. maîtres, qui se mêloient aussi de prophetiser. L'histoire fait mention d'un Alcibiade, d'un Théodote, & d'une femme nommée Quintille.

Ibid. pp.419. 424. 426. Cependant au lieu de la vérité & de la sagesse que promettoient tous ces faux Docteurs, & ces vrais suppots du Démon, Montan & ses Prophetesses, pleins de leurs fables, & entêtés de leurs visions, qu'ils prenoient pour des lumieres & des opérations du Saint Esprit, dont ils osoient se dire l'instrument & l'organe, ne disoient que des *extravagances* & des *folies*, ne publioient que des choses *nouvelles*, *singulieres*, *inouïes*, ne débitoient que des impiétés, des hor-

Ibid. pp.419. 420. 428. reurs, & des blasphêmes. Ils parloient *sans suite*, *sans discrétion*, *sans jugement*, dans des accès & des *transports* frénétiques, qui leur ôtoient jusqu'à la liberté & l'*usage de la raison*, comme des insensés & des furieux, ou plutôt comme des possédés & des démoniaques.

Ibid. pp.419. 420. 439. 442. Ils osoient soutenir que c'étoit ainsi qu'avoient parlé communément les Prophetes, & que tout vrai Prophete devoit, ou du moins pouvoit parler dans un état semblable, c'est-à-dire entierement hors de lui, & n'etant pas plus maître de sa raison que de ses sens. Aussi Tertullien devenu Montaniste, qualifie-t-il ordinairement la prophetie une violence spirituelle, qui participe de la démence,

L. de anim. c. 21. & qui tient de la folie, *Amentiam spiritalem vim quâ constat Prophetia*, & selon la remarque d'un nouvel Ecrivain non suspect aux Con-

Système du Mélange confondu, &c. p. 21. sultans, *fit*-il même jusqu'à *sept livres pour le prouver*. (Ce sont ceux qui portoient pour titre, *De l'extase*, mais qui ne sont point parvenus jusqu'à nous. On se console aisément de cette perte.) A cela ils joignoient les mœurs les plus corrompues, comme on le voit par leur histoire.

J'obferve en passant, que cet Auteur, que je viens de citer, a mieux pris qu'aucun de ses confreres, le vrai sentiment des Montanistes à cet égard, & touché mieux qu'aucun deux à ce sujet le

Ibid. vrai point de la *question décidée par l'Eglise* contre ces hérétiques. » L'*aliénation de l'esprit*, dit-il, (il ajoute *& des sens*; ce qu'il au-» roit bien pû retrancher, sa preuve n'en disant mot.) étoit un ti-» tre dont ils se servoient pour prouver leur état surnaturel & di-» vin. Aussi, continue-t-il, Tertullien devenu Montaniste, fit » sept livres pour prouver *par l'aliénation de l'esprit* la divinité de la » nouvelle prophetie, en disant qu'il n'étoit pas possible que le » Saint Esprit n'en fût pas le principe; puisque ces prétendus Pro-

» phetes disoient des choses si admirables *sans aucune liberté d'esprit.* On ne pouvoit donner un meilleur garand que Tertullien lui-même du sentiment qu'il soutenoit, & personne ne devoit être mieux instruit que lui de l'erreur qu'il défendoit. C'étoit en effet la principale & la fondamentale de cette héréſie.

Or c'eſt contre de telles erreurs, & de telles imaginations, que toute l'Egliſe ſe ſouleva, & qu'elle emprunta la langue & la plume de ſes Docteurs, pour les combattre, & vanger contre eux l'honneur des ſaints Prophetes. On examina les diſcours de cette nouvelle prophetie, & plus fauſſe encore que nouvelle; & on les déclara prophanes & impies. On combattit ſur-tout dans ces faux Prophetes leur nouvelle maniere de prophetiſer, & le principe favori ſur lequel ils l'appuyoient, je veux dire celui de l'*aliénation de l'eſprit*, comme inſéparable de la vraie prophetie, ou du moins compatible avec elle, & comme un caractere eſſentiel ou commun à tous les vrais Prophetes, ſoit de l'ancien, ſoit du nouveau Teſtament. Et par ce qu'ils ſe donnoient eux-mêmes pour tels, & qu'ils oſoient s'égaler en ce point, pour ne rien dire de plus, aux Prophetes & aux Apôtres, malgré l'égarement viſible de l'eſprit, & la perte ſenſible de la raiſon, qui ſe manifeſtoient par le délire réel de leurs prophetiſes, on les rejetta par ce caractere même, auſſi-bien que par celui de la nouveauté de leurs dogmes, & de la perverſité de leurs mœurs, tous caracteres viſiblement indignes & des Apôtres & des Prophetes. Tillemont ibid. pp. 422. 425. 426. 439. 443. &c.

En effet, dit Euſebe rapporté par M. de Tillemont, « on remarqua que cette prétendue prophetie de Montan & des ſiens » étoit bien différente de celle que l'Egliſe a reçue de la Tradition » des Apôtres. Car *ſon enthouſiaſme paroiſſoit comme un accès de fureur, & lui ôtoit la liberté de ſa raiſon*; ce qui ne ſe trouvoit point » dans aucun des véritables Prophetes, ſoit de l'ancien, ſoit du » nouveau Teſtament; leſquels, ſelon S. Epiphane, n'ont jamais » perdu l'intelligence & la ſuite de leurs propheties: car c'eſt ce » qu'on ne peut nier, pourſuit cet excellent Hiſtorien, qui cite » encore ſur cela S. Athanaſe & S. Jérôme, ſans tomber dans » l'impiété & dans la folie de Montan & des Phrygiens. » C'étoit donc là proprement leur *impiété* & leur *folie*. C'étoit-là le vice capital & dominant de leur *prétendue prophetie*, qui la rendoit ſi *différente* de celle que l'Egliſe avoit reçue des Apôtres, & qu'elle honoroit dans les Prophetes. Ibid. p. 419 & 420.

Ouï, qu'on y prenne bien garde; qu'on faſſe bien attention à l'état de la diſpute; qu'on peſe avec ſoin les différens témoignages des Peres, & des Auteurs Eccléſiaſtiques, qui ſe déclarerent hautement contre ce fanatiſme, & qui l'ont combattu depuis: on verra Suite des preuves.

qu'il s'y agiſſoit principalement de deux ou trois choſes bien différentes de ce dont il s'agit aujourd'hui, & qui eſt en queſtion : Premierement de la folle prétention de ces Hérétiques, qui s'attribuant un miniſtere inouï, & une miſſion nouvelle dans l'Egliſe, ſe comparoient, s'égaloient, ſe préferoient même aux Prophetes, & aux plus excellens Prophetes, tant de l'Ancien, que du Nouveau Teſtament : Secondement du genre & du caractere d'aliénation, qu'ils admettoient dans tous les Prophetes de cet ordre même, qui les avoient précédés ; & qu'ils ſoutenoient ou propre, ou ordinaire à la vraie prophetie, parce qu'il dominoit dans la leur ; c'eſt-à-dire, non-ſeulement de l'*aliénation des ſens* qu'ils jugeoient comme néceſſaire, mais de l'*aliénation* même *de l'eſprit*, & de cette aliénation portée juſqu'au trouble & au renverſement actuel de la raiſon, juſqu'à la fureur, au tranſport, au délire, à la folie qu'ils ne croyoient point indignes des Prophetes : ſur quoi il eſt viſible qu'on a particulierement & ſingulierement appuyé : Troiſiémement des erreurs qu'ils mêloient à tout cela, & pour leſquelles ils ont été ſpécialement condamnés.

Je n'aurois peut-être beſoin, pour montrer la plûpart de ces chefs, & pour en convaincre tout le monde, que de la ſeule Tradition des *Problémes*, toute imparfaite & toute défectueuſe qu'elle eſt, ſi la traduction en étoit plus fidéle, & ſi on pouvoit la garantir. On eſt ſuffiſamment averti par les petits *Sommaires*, qui ſe trouvent à côté de preſque tous les paſſages qui regardent le Montaniſme, & qui en renferment le précis, qu'il s'y agit de l'*aliénation de l'eſprit*, ou du défaut de raiſon ; & les textes en effet, rapportés & rendus, comme ils doivent l'être, prouvent manifeſtement, au moins pour la plûpart, que c'eſt de quoi il eſt préciſément queſtion. On en demeurera pleinement perſuadé, en les liſant dans les Auteurs mêmes, comme on le ſera de tout ce que je viens de dire, en ſuivant tant ſoit peu le fil de l'hiſtoire, & en ne perdant point de vûe les divers chefs de la condamnation de ces Hérétiques, qui ont rapport à leurs différentes erreurs. Si les Conſultans & leurs Ecrivains y avoient fait plus d'attention, ils ſe ſeroient épargnés bien des mépriſes.

Probl. pp. 24. 25. 26. 27. 29. 30. 31. 32. &c.

Premiere Réflexion.

Premierement, à ſuivre les raiſonnemens des Auteurs que je combats, & en particulier de ceux de la Conſultation, qui font de l'*aliénation*, ſoit *de l'eſprit*, ſoit *des ſens*, (car ils raiſonnent ici de l'une comme de l'autre, & confondent toujours l'une avec l'autre) le caractere déciſif & peremptoire contre la Secte des Montaniſtes ; qui ne croiroit que cette double aliénation, tant celle des *ſens*, que celle de l'*eſprit*, ait été la vraie & la grande raiſon qui a fait rejetter ces Hérétiques, & comme le fondement unique ou principal de

Digitized by Google

leur condamnation ? Qui ne penſeroit que c'eſt ce qui a preſcrit en premier, & tout d'un coup contre eux ; de ſorte que tous ceux qui étoient témoins de leurs agitations & de leurs tranſports, ou qui en furent informés par la notoriété publique, condamnerent ſur le champ & par ce ſeul motif leurs révélations, & leurs propheties, indépendamment de toute autre preuve, & ſans entrer même dans l'examen & la diſcuſſion de leurs dogmes ? On a tout lieu de le conclure de paroles auſſi préciſes & auſſi formelles que celles-ci : » C'eſt *ce qui a ſervi de fondement* à la condamnation de cette héré- » ſie ... Ils furent déclarés faux Prophetes par état, *par cela ſeul* » qu'il paroiſſoit de l'entouſiaſme & de l'aliénation dans leur ma- » niere de prophetiſer ... Ce caractere *ſeul* bien marqué a ſuffi à » toute l'Egliſe pour rejettter, *ſans autre preuve*, la prophetie de » Montan & de ſes Sectateurs. » Nous ne voyons pas néanmoins, quoi qu'en diſent ces Auteurs, qu'on en ait uſé de la ſorte, que cette ſeule raiſon ait paru ſuffire ; & il ſemble au contraire qu'on faiſoit pour le moins autant d'attention, pour ne rien dire de plus, à la qualité de leurs erreurs, qu'aux caracteres de leur aliénation ; à la nouveauté de leur doctrine, qu'à la ſingularité de leurs extaſes. C'étoit autant de chefs de condamnation ſéparés, mais qui ſe ſoutenoient les uns les autres.

Differtat. Théolog. Problemat. Conſult.

Tertullien, qui ne diſſimule point ici ce qu'on leur reprochoit, peut bien nous ſervir de garand ſur ce point. « Rien n'engage tant » les Pſychiques, diſoit-il (*a*), c'eſt-à-dire les animaux, (Car » c'eſt ainſi qu'il appelloit par dériſion les Catholiques.) rien ne » les engage tant à rejetter le Paraclet, c'eſt-à-dire Montan, que » l'opinion où ils ſont qu'il eſt auteur d'une nouvelle diſcipline, & » même trop dure pour eux : enſorte qu'il faut commencer par » examiner en général, s'il eſt poſſible que le Paraclet ait enſei- » gné quelque choſe qui puiſſe paroître nouveau par rapport à la » Tradition Eccléſiaſtique, ou onéreux par rapport au joug du » Seigneur qui eſt doux. » On ne jugeoit donc pas préciſément des dogmes des Montaniſtes, par la maniere dont ils prophetiſoient ; mais on jugeoit de leurs propheties par la nature de leurs dogmes, & ce dernier point étoit au moins préalable à l'autre. On diſoit bien qu'il n'eſt pas poſſible que le Paraclet enſeigne rien de nouveau : mais on ne diſoit pas qu'il eſt impoſſible qu'il inſpire ceux qui parlent en quelqu'extaſe que ce ſoit.

De Monog. c. 2.

(*a*) » Itaque Monogamiæ diſciplinam in hæreſim exprobrant Pſychici. Nec ullâ magis ex » causâ Paracletum nagare coguntur, quàm dum exiſtimant novæ diſciplinæ inſtitutorem, & » quidem duriſſimæ illis, ut jam de hoc primùm conſiſtendum ſit in generali retractatu, An » capiat Paracletum aliquid tale docuiſſe, quod aut novum deputari poſſit adverſus Catholicam » Traditionem, aut onerosum adverſus levem ſarcinam Domini. *Tertull. de Monogamiâ pp.* 2.

Lib. de jejun. c. 1.

Auſſi ce défenſeur de la nouvelle Secte ajoutoit-il ailleurs (*a*); » qu'on cherche querelle au Paraclet, qu'on rejette les nouvelles » propheties; non que Montan, Priſcille, & Maximille enſei- » gnent un autre Dieu, ou ſéparent J. C., ou renverſent quelque » regle de la foi, ou de l'eſpérance; mais parce qu'ils ordonnent » de redoubler les jeûnes, plûtôt que les mariages. » Telle étoit l'accuſation que cet homme miſérablement ſéduit formoit contre les Catholiques: accuſation calomnieuſe, à la vérité; mais qui fait pourtant voir qu'il ne s'agiſſoit pas moins de la doctrine, que de tout le reſte, & notamment de celle qui fait la matiere de ſon ouvrage.

V. M. de Tillem. tom. 2. titre des Montaniſtes, art. 5. pages 426. & 427. & art. 11. p. 439. & 440.

Hiſt. l. 5. c. 18.

Si on craint de s'en rapporter à ſon témoignage, comme pouvant être ſuſpect, il n'eſt pas difficile d'en produire de plus dignes de créance. Apollonius, célebre défenſeur de la vérité, qui écrivit des premiers contre ces Hérétiques, &, à ce qui paroît, du vivant même de Montan, les réfutoit par la nouveauté de leurs opinions, & par la corruption de leurs mœurs. Il examinoit en détail leurs fauſſes propheties, & il faiſoit connoître la vie des chefs de cette Secte. Telle eſt l'idée qu'Euſebe nous donne de l'Ecrit de cet illuſtre Apologiſte de l'Egliſe (*b*). L'extrait qu'il nous en a conſervé, commence ainſi: *Quel eſt ce nouveau Prophete? Ses actions & ſa doctrine le font aſſez connoître.* Il continue ſon diſcours ſur le même ton, & on ne voit pas qu'il y ſoit ſeulement parlé des aliénations, & des extaſes de ces prétendus Prophetes.

V. M. de Tillem. ibid. art. 2. p. 421. & 422.

Idem ibid. art. 3. & 4.

Nous apprenons encore d'Aſtere Urbain, autre Ecrivain de ces tems-là, & qui eſt auſſi cité par Euſebe (*c*), que « les Fidéles » d'Aſie, où le mal avoit pris naiſſance, s'étant aſſemblés à ce ſu- » jet pluſieurs fois & en divers lieux, & ayant examiné cette *nou-* » *velle doctrine*, la déclarerent profane & impie, & condamnerent » & rejetterent cette héréſie, dont les auteurs furent enſuite chaſ- » ſés de l'Egliſe, & privés de ſa communion. » D'autres ſaints Evêques en uſerent de même, & ſéparerent d'eux ces faux Prophetes à cauſe de leurs *erreurs* & de leurs folles imaginations. Ainſi cette nouvelle prophetie fut rejettée avec horreur par tous les Chrétiens du monde, qui témoignerent dans des Conciles ou par

(*a*) » Hi (Pſychici) Paracleto controverſiam faciunt; propter hoc novæ prophetiæ recuſantur; » non quòd alium Deum prædicent Montanus, & Priſcilla, & Maximilla, nec quòd Jeſum » Chriſtum ſolvant, nec quod aliquam fidei, aut ſpei regulam evertant; ſed quòd planè do- » ceant ſæpius jejunare, quàm nubere. *Tertull. de jejuniis c. 1.*

(*b*) » Apollonius Eccleſiaſticus Scriptor ſuprædictam Cathaphrygarum hæreſim, adhuc ſul » gente vigentem, refutare aggreſſus, peculiare adverſus eos volumen condidit, tum falſas pro- » phetias, quæ ab illis circumferuntur, verbatim expendens, tum vitam moreſque eorum qui » hæreſis illius autores fuerunt, diſcutiens. *Euſeb. hiſt. lib.* 5. c. 18.

(*c*) » Nam cum fideles qui in Aſia erant, ſæpius & in plurimis Aſiæ locis, ejus rei cauſâ » convenirent, *novam eam* iſtam *doctrinam* examinaſſent, & profanam judicaſſent; damnatâ hære- » ſi, iſti ab Eccleſiâ & fidelium communione expulſi ſunt. *Euſeb. hiſt. lib.* 5. c. 16

Digitized by Google

des Lettres le jugement qu'ils en portoient ; & devint par-là en abomination à toute la terre. C'eſt ce que M. de Tillemont a pris ſoin de remarquer avec ſon exactitude ordinaire. Locis ſuprà citatis.

Eſt-il queſtion juſqu'ici d'aliénation & d'extaſe dans l'énonciation prophetique ; & ces différentes condamnations ne ſont-elles pas fondées ſur la fauſſeté même & la *nouveauté de la doctrine* ? Comdonc ſoutenir que ces hérétiques ont été déclarés faux Prophetes, & condamnés comme tels, *par cela ſeul* qu'il paroiſſoit de l'entouſiaſme & de l'aliénation dans leur maniere de prophetiſer, & que *ce ſeul caractere* a ſuffi à toute l'Egliſe, pour rejetter, *ſans autre preuve*, la prophetie de Montan & de ſes ſectateurs ? Tant d'erreurs qu'ils débitoient, tant d'impiétés qu'ils avançoient, n'ont-elles ſervi ni de raiſons, ni de preuves pour les rejetter, & les montrer faux Prophetes ? Et s'il n'y avoit eu ni impiété, ni erreur, croit-on que le *ſeul* caractere d'aliénation dans leurs diſcours, du moins celle des *ſens*, eût ſuffi à toute l'Egliſe pour les faire rejetter & déteſter ? Où en eſt au moins la preuve ?

Il y a plus : la conduite qu'on a tenue dans les commencemens & pendant du tems avec ces hérétiques, montre aſſez qu'on ne les jugea pas préciſément par leurs extaſes & leurs aliénations, & qu'on a attendu pour ſe décider à ce ſujet, que des erreurs claires & ſoutenues les expliquaſſent, & que les caracteres d'extravagance & de folie, qui s'y joignirent, les fiſſent adjuger au vrai principe dont elles partoient. Je ne ſçais même s'il y auroit de la témérité à aſſurer que ces états extraordinaires furent d'abord pour eux un préjugé favorable, & que ce n'étoit que parce qu'ils connoiſſoient bien la diſpoſition des eſprits à cet égard, & l'idée qu'on en avoit dans l'Egliſe, qu'ils vanterent tant leurs extaſes.

En effet ſi dans un ſiécle auſſi éclairé & auſſi plein de l'eſprit de la foi, ſi voiſin des Apôtres & des hommes apoſtoliques, dont pluſieurs vivoient encore ; ſi, dis-je, dans un tel ſiécle Montan, ſans aucun caractere extraordinaire, ſans aucune marque extérieure de dons ſurnaturels & de l'eſprit de prophetie, s'étoit aviſé de vouloir établir ſa nouvelle miſſion, de ſe donner pour un homme inſpiré & envoyé de Dieu, de preſcrire une nouvelle diſcipline, & d'établir de nouveaux dogmes ; il n'y a pas d'apparence que la témérité de l'héréſiarque eût fait du progrès, & que ſa doctrine eût fait impreſſion ſur tant de perſonnes : il falloit donc faire croire qu'il venoit de la part de Dieu, qu'il parloit en ſon nom, & qu'il en étoit autoriſé : & ce fut par les extaſes qu'il y réuſſit, prenant en cela les dehors & les apparences de la prophetie, comme nous avons vû que l'a remarqué S. Irenée, & comme nous l'apprenons encore d'Euſebe, qui dit » que ces ſortes de merveilles de la grace divine étant encore Ci-deſſus p. 191. Hiſt. l. 5. c. 3.

» fréquentes en différentes Eglises, cela fit croire à plusieurs que » les Montanistes avoient aussi le don de prophetie : *Multa quoque divinæ gratiæ miracula in pluribus Ecclesiis etiam tùm fieri solita, fidem plurimis faciebant eos quoque prophetare.* On ne regardoit donc point cet état comme étranger, ni opposé à la prophetie, puisqu'on l'en jugeoit au contraire une marque & une preuve. Sans cela, Montan ne l'eût assurément ni affecté, ni fait valoir.

Hist. l. 5. c. 16. Aussi est-il certain par le témoignage même d'Eusebe & de toute l'antiquité, que d'abord on se partagea fort à son sujet & sur les dons prétendus de sa secte, & qu'il fallut du tems pour s'assurer que leurs propheties n'étoient qu'illusion. Il faut entendre M. de Tillemont sur ce point. » Dieu, dit-il, accordoit encore à l'Egli-» se plusieurs graces extraordinaires, & entr'autres le don de pro-» phetie, qui avoit paru peu auparavant dans Quadrat & dans une » femme de Philadelphie nommée Ammie. C'est ce qui rendoit » l'artifice du Démon plus dangereux *à cause de la difficulté qu'il y* » *avoit de discerner cette fausse prophetie de la véritable.* Aussi l'on se » trouva *fort partagé* sur ce sujet ; & ceux qui furent les premiers té-» moins de cet événement extraordinaire n'en firent pas tous le » même jugement. Quelques-uns prenant Montan pour ce qu'il » étoit, c'est-à-dire, pour un possédé & un démoniaque, qui étant » agité par l'esprit d'erreur troubloit inutilement les peuples, le re-» prenoient, & s'efforçoient de l'empêcher de parler... D'autres » au contraire se réjouissoient de ce qu'ils voyoient dans Montan, » *comme si c'eût été un effet véritable du Saint Esprit, & de la grace de la* » *prophetie :* & ils s'enfloient sur cela d'une extrême vanité. Ils in-» vitoient même à parler cet esprit malicieux.... Ceux-ci etoient » *en assez grand nombre*, mais peu néanmoins en comparaison des » autres.

Titre des Montanistes, art. 1. p. 419. & 420.

Le *partage* étoit donc bien réel, & pour le nombre, & pour la différence des sentimens. Il étoit fondé sur la *difficulté* du discernement entre cette fausse prophetie & la véritable, telle qu'on la voyoit encore dans l'Eglise. Elle en avoit donc, au moins, des dehors, & des dehors trappans. On se réjouissoit de ce qu'on voyoit dans Montan, comme si c'eût été un *effet* véritable du Saint Esprit & de la grace de la prophetie. L'extase & l'aliénation des sens qu'elle emporte, & qui formoient en partie ce dehors, n'y étoient donc point contraires ; on l'en regardoit même comme le signe ou l'effet. D'autres traits pouvoient porter à en juger autrement dans ce cas, comme l'esprit d'erreur qui parloit par Montan : mais l'extase seule ne décidoit pas, ni ne pouvoit décider. Si elle eût en effet décidé, & décide *seule*, *sans* aucune *autre preuve*, y auroit-il eu le moindre partage entre les Fidéles ? Si dès qu'il *paroissoit*

Consultat. Problêmes.

ou de l'entousiasme, ou de l'aliénation, c'étoit une affaire jugée, y auroit-il eu une si grande *difficulté* pour le discernement. Enfin si ce *caractere seul bien marqué* eût pu servir de *fondement* à une juste condamnation, pourquoi l'auroit-on tant différée au risque que pouvoient faire courir les délais dans un si grand partage des Fidéles? Et pourquoi n'eût-on pas arrêté le mal dans sa source, en prononçant tout d'un coup sur ce seul motif, si l'on eût été persuadé dans ce tems, que quiconque parle ou prophetise en extase, ne peut être, comme on le prétend aujourd'hui, que sous la main du Démon? Mais on ne connoissoit point encore cette maxime. Consultat. Dissertat. Théolog.

Il est en effet très-remarquable, & l'Histoire en fait foi, que plus de vingt ans après la naissance de cette secte, on vit un Evêque de Rome écrire des Lettres de Communion aux Montanistes d'Asie. C'est le Pape Victor qu'ils surprirent par leurs artifices: car *ce n'est pas une chose étonnante ni rare*, dit sur cela Baronius, *qu'un Pape soit trompé par des imposteurs*. Il approuvoit déja, comme le marque M. de Tillemont, les prophecies de Montan, de Prisque & de Maximille; & se flattoit par-là de rendre la paix aux Eglises divisées à cette occasion. Mais détrompé par Praxeas qui venoit d'Asie, & qui étoit alors considérable dans l'Eglise par la qualité de Martyr, il révoqua, mieux instruit par son rapport, les Lettres de Paix & de Communion qu'il avoit déja envoyées pour les Montanistes, & changea le dessein où il étoit de recevoir & d'approuver leurs prophecies. V. M. de Tillem. ibid. art. 4. p. 485. Ad ann. 173. §. 34.

Voilà donc un Pape, qui après un tems assez considérable, & dans une dispute qui agitoit l'Eglise depuis plus de vingt années, est tout prêt de se déclarer en faveur des Montanistes, de recevoir leurs prophecies, & de les admettre à sa communion, tout séparés qu'ils étoient de celle de plusieurs autres Eglises. Or pouvoit-il ignorer leurs extases & leurs transports qui faisoient tant de bruit, & qui n'étoient inconnus de personne? Et se seroit-il jamais déterminé à porter un jugement si favorable de ces nouvelles prophecies, & à donner sa communion aux prétendus Prophetes, s'il n'eût été convaincu que leurs prédictions & leurs propheties, quoique faites dans l'aliénation & l'extase, n'étoient pas par-là *seul* récusables, & qu'en général des prédictions & des discours prononcés en cet état, peuvent vraiment venir de Dieu, & avoir son esprit pour auteur?

Il est vrai qu'il révoqua ses Lettres à la sollicitation de Praxeas, & sur les lumieres que celui-ci lui donna; & Tertullien qui rapporte ce fait, ne manque pas de qualifier de faux le récit de Praxeas, quelque véritable qu'il fût, comme étant trop défavorable à la nouvelle prophetie qu'il défendoit, & en imposant, selon Libr. adv. Praxeam. c. 1.

lui, aux nouveaux Prophetes & à leurs Egliſes ; *Falſa de ipſis Prophetis & eorum Eccleſiis aſſeverando.* Mais vrai, ou faux, peu importe à notre queſtion. La fauſſeté prétendue ne venoit pas de ce que Praxeas avoit repréſenté à l'Evêque de Rome que les Montaniſtes parloient en extaſe : en ce cas Tertullien ne l'auroit point accuſé de menſonge, puiſqu'il ſe glorifioit hautement de ces ſortes d'extaſes. C'eſt donc en faiſant connoître les mœurs & la doctrine de la ſecte que Praxeas avoit ſi bien réuſſi ; & il ne paroît pas que le Pape ait eu un autre motif pour révoquer ſes Lettres, & pour changer de conduite. Au moins M. de Tillemont n'en aſſigne point d'autre dans une de ſes *Notes*, où il examine ce fait. « Ce » que Praxeas repréſenta au Pape, dit-il, c'eſt qu'il ne pouvoit » recevoir les Montaniſtes, ſans s'oppoſer aux ſentimens de ſes » Prédeceſſeurs qui avoient rejetté diverſes choſes leſquelles ſe » trouvoient ſoutenues par les Montaniſtes, comme la condamna» tion des ſecondes nôces. » Ce ſont donc les dogmes pervers & les erreurs de ces hérétiques qui firent impreſſion ſur ce Pape, & non la raiſon de leurs extaſes. C'eſt ce qu'avoient déſaprouvé & rejetté en eux les Papes ſes Prédéceſſeurs, & que celui-ci condamne; & c'eſt viſiblement à quoi ſe borne M. de Tillemont.

Note IV. ſur les Montaniſtes, p. 669. & 670.

Il eſt encore certain que Tertullien dans les commencemens de ſon héréſie, que celle de Montan avoit de beaucoup précédée, n'avoit pas encore entierement rompu avec les Catholiques, & que dans le livre intitulé *De la fuite dans la perſécution*, il ſe contente de dire que « ceux d'entre eux qui n'ont pas encore reçu le Paraclet » dans Montan, doivent être expoſés à bien des incertitudes (*a*). » Preuve que ce Paraclet n'étoit point encore univerſellement, ni unanimement condamné, non plus que ſes propheties; puiſque Tertullien écrivant à de très-bons Catholiques, ne ſçait pas s'ils les reçoivent, ou s'ils les rejettent. Si les actes du martyre de Sainte Perpetue & de Sainte Felicité ſont l'ouvrage de quelques Montaniſtes, comme quelques-uns le croient, (ce qui ne me paroît pourtant pas certain, & ce que je crois même peu vraiſemblable) ce ſera une preuve que l'Egliſe d'Afrique, qui les aura reçus de ſa main, n'avoit point encore déciſivement prononcé contre cette ſecte : puiſque l'Auteur y déclare recevoir les nouvelles propheties, & reſpecter les nouvelles viſions : *Sicut prophetias, ita & viſiones novas pariter repromiſſas & agnoſcimus, & honoramus.*

Lib. de fugâ. c. 1.

Acta SS. Perpetuæ & Felicitatis.

Quoi qu'il en ſoit, il paroît clairement par tout ce que je viens de dire, que la condamnation de Montan & de ſon héréſie fut aſſez retardée dans l'Egliſe par les difficultés qu'elle y ſouffrit. Mais

(*a*) » Procuranda examinatio penes vos, qui ſi forte Paracletum non recipiendo deductorem » omnis veritatis, merito adhuc alias etiam quæſtionibus obnoxii eſtis. *Tertull. de fugâ in perſecut. cap. 1.*

quelles qu'aient pû être les raiſons de ce retardement, il eſt viſible qu'on y eût déteſté généralement tous les Montaniſtes dès la naiſſance de la ſecte, tant on y avoit horreur pour tout ce qui vient du Démon, ſi on y eût cru, comme quelques perſonnes voudroient le faire entendre aujourd'hui, que toute prédiction, toute prophetie, tout diſcours fait dans l'extaſe ou l'aliénation, & ſans une pleine liberté, ne peut venir que de cet eſprit de ténébres. On étoit donc bien éloigné de le penſer; & le fait de Montan bien examiné eſt une preuve certaine du contraire. C'eſt ma premiere Réflexion.

En ſecond lieu, mais, dira-t-on, eſt-ce que Montan n'a pas été réellement condamné, au moins dans la ſuite, à cauſe de ſes prophéties, & de ſa maniere de prophetiſer, auſſi-bien que pour ſa doctrine & ſes erreurs; & l'Egliſe n'a-t-elle pas réellement déteſté dans les Montaniſtes leurs aliénations & leurs extaſes, comme indignes de vrais Prophetes? Sans doute: mais ce n'étoit pas à raiſon des extaſes mêmes comme extaſes, mais à raiſon de ce qui les accompagnoit, & des perſonnes en qui elles ſe trouvoient. Ceci a beſoin de quelque éclairciſſement. Seconde Réflexion. Condamnation des Montaniſtes à raiſon de leurs extaſes.

Il eſt donc vrai que les erreurs des Montaniſtes prévenant inſenſiblement contre leurs extaſes; & les Montaniſtes au contraire faiſant valoir leurs extaſes en faveur de leurs erreurs, les Catholiques ſe trouverent comme engagés à les examiner. Les ſix Livres que Tertullien compoſa ſur l'extaſe, ſont une preuve qu'il y eût de grandes diſputes ſur cette matiere. Les plus éclairés remarquerent dans les extaſes de Montan & de ſes Propheteſſes, des choſes, des accompagnemens, des caracteres, qui firent juger que le S. Eſprit n'en étoit point l'auteur, & qu'il falloit, eu égard à ces circonſtances, les adjuger à un autre principe. Elles peuvent bien n'avoir pas eu dans leur origine la plupart de ces inconvéniens; ou du moins ils n'étoient point auſſi marqués: ce qui fit que d'abord on n'en augura pas ſi mal, & qu'on ne leur en fit point un crime: mais la ſuite, en ayant mieux fait connoître la nature, ſervoit à fixer le jugement qu'on en en devoit porter.

On les combattit donc ſur ce point, comme on l'avoit déja fait par rapport à leurs erreurs; & entre les principaux Ecrivains qui déclarerent la guerre aux Montaniſtes, nous en voyons deux qui attaquerent avec plus de ſuccès les illuſions de leurs extaſes, ou pour mieux dire de leurs *parextaſes*, ainſi qu'ils les nommoient; ſçavoir Miltiade & Aſtere-Urbain, le premier ſous l'Empereur Commode, le ſecond plus de ſoixante ans après la naiſſance de l'héréſie. Euſebe nous a conſervé quelques fragmens de ces ouvrages, ainſi que de pluſieurs autres de ces tems-là. Miltiade prouvoit dans un écrit très-important fait exprès contre les Montaniſtes, Hiſt. l. 5. c. 16. & ſuiv. V. auſſi M. de Tillemont ſur les Montaniſtes, art. 11. & 12.

Euf. ibid. c. 17. » qu'un Prophete ne doit point parler en extaſe, » *Non debere Prophetam in extaſi loqui*, comme le porte le Grec d'Euſebe. Aſtere-Urbain ſoutenoit que « la maniere dont Montan prophetiſoit, étoit » contraire à tout ce que l'on avoit jamais vû dans les Prophetes, ſoit
Euf. ibid. » de l'Ancien, ſoit du Nouveau Teſtament : *Hujuſmodi Spiritum nullum unquam nec in vetere, nec in novo Teſtamento Prophetam afflatum poterunt demonſtrare.* C'eſt ce que l'on trouve dans ces premiers tems de plus précis contre les Montaniſtes au ſujet de leurs extaſes.

Or pour s'en former une juſte idée, & mieux prendre le vrai ſens de ces Auteurs, il faut ſçavoir exactement ce qui faiſoit le propre objet de la conteſtation entre les Catholiques & les Montaniſtes, c'eſt-à-dire, quelle étoit la prophetie dont il s'agiſſoit alors, ce qu'on entendoit de part & d'autre par le titre de Prophete, ce que c'étoit que parler en extaſe, dans le langage de ce tems-là, & à quoi ſe réduiſoit dans cette diſpute la vraie queſtion ſur l'extaſe. J'en ai déja dit un mot, mais il a beſoin d'être plus développé. Après ces éclairciſſemens il ſera aiſé d'expliquer non-ſeulement les deux Auteurs que nous avons cités, mais tous ceux qui ont écrit depuis ſur cette matiere, & de montrer en même-tems combien les Conſultans s'abuſent dans l'uſage qu'ils prétendent faire de leurs autorités.

Tertull. de præſcr. c. 52. V. M. de Tillem. loc. cit. art. 7. 1°. Les Montaniſtes diſoient (*a*), « que les Apôtres avoient » reçu à la vérité le S. Eſprit, mais non pas le *Paraclet*, » que tantôt ils paroiſſoient confondre avec le S. Eſprit même, & tantôt qu'ils en diſtinguoient, comme un don qui lui étoit ſupérieur ; « que Jeſus-
Tertull. de Monog. c. 2. » Chriſt avoit reſervé le Paraclet pour Montan, lorſqu'il diſoit à » ſes Diſciples, J'ai encore bien des choſes à vous dire, mais vous » ne pouvez pas les porter maintenant : lorſque le S. Eſprit, ou le » Paraclet ſera venu, il vous enſeignera toute vérité, (*on* vous » introduira dans toute vérité :) ce que ſelon eux Montan devoit
Ibid. & alibi. faire, & ce qu'il faiſoit en effet. A les entendre, « l'Egliſe étoit » ſous les Apôtres dans une eſpece d'enfance, où il ne lui falloit » que du lait ; & elle n'étoit point en état de recevoir une nourri-» ture plus ſolide, que Montan devoit apporter. » C'eſt ce que Tertullien enſeigne en pluſieurs endroits.

Ibid. c. 14. Voici comme il compare Montan avec J. C. » S. Paul a accor-» dé les ſecondes nôces à l'infirmité de la chair, comme Moyſe » avoit accordé à la dureté du cœur la liberté de répudier. Or ſi ce » qui avoit été ordonné par Moyſe a été aboli par Jeſus-Chriſt, » parce que les choſes n'avoient pas été ainſi dès le commencement, » ſans que Jeſus-Chriſt puiſſe paſſer pour avoir été inſpiré par un

(*a*) » In Apoſtolis quidem dicunt Spiritum ſanctum fuiſſe, Paracletum non fuiſſe. *Tertull. de præſcript. c. 5.*

» autre esprit que Moyse, pourquoi ce que S. Paul avoit permis » n'auroit-il pu être retranché par le Paraclet, qui venoit pour » rectifier & perfectionner ce qui avoit besoin de l'être ? Les se- » condes nôces que S. Paul avoit permises, & qui n'avoient pas » été dès le commencement, selon Tertullien, n'auroient-elles pu » être retranchées par le Paraclet, sans que celui-ci doive être re- » gardé comme un esprit étranger, pourvû que ce qu'il ajoute de » nouveau soit digne de Dieu & de J. C.... La dureté de cœur » a regné jusqu'à J. C. C'est assez à l'infirmité de la chair d'avoir » regné jusqu'au Paraclet. La nouvelle Loi a retranché la per- » mission de répudier, elle a trouvé de quoi retrancher ; la nou- » velle prophetie a retranché le second mariage, qui est aussi une » maniere de répudier le premier.

Je ne cite ceci que comme un exemple des paralogismes de Tertullien, & des raisonnemens à perte de vûe qu'il fait, en se livrant à l'illusion qui l'avoit séduit : car il y en a mille autres de ce genre, qu'on pourroit rapporter. On voit par-là de quoi sont capables les plus grands esprits, quand ils donnent malheureusement dans le fanatisme & dans l'erreur. On voit aussi par cet essai quelles étoient les extravagances, les impiétés, les absurdités même & les contradictions de Montan & des partisans de sa secte : car tout en étoit plein dans leur système, où il ne faut s'attendre à rien de bien lié & de bien suivi. Ce qui résulte de ceci, c'est que, comme je l'ai déja remarqué, il s'agissoit d'une mission extraordinaire pour gouverner l'Eglise avec une suprême autorité, & un pouvoir absolu d'ajouter, de retrancher, de réformer ; d'une révélation, d'une prophetie qui auroit donné droit de changer ce que les Apôtres mêmes avoient établi, & qui faisoit par conséquent de Montan un Prophete, & un Prophete du premier ordre, Regle & Docteur de l'Eglise, supérieur même aux Apôtres. Or quand il seroit vrai qu'on auroit exigé pour une telle prophetie une liberté exemte de toute aliénation & de toute extase de quelque genre qu'elle fût, s'ensuivroit-il de-là qu'on l'eût exigé de même pour toute autre prophetie d'un genre très-inférieur, & d'un ordre très-différent, & qu'on eût même étendu cette loi, comme on prétend l'étendre aujourd'hui ; à toute inspiration, à toute révélation, à toute prédiction de l'avenir, dès qu'on la suppose venir de Dieu ?

2°. On étoit certainement bien éloigné de le faire. On ne donnoit pas même alors communément & proprement le nom de Prophetes à tous ceux qui avoient des inspirations, des révélations, & qui faisoient des prédictions : & il semble que les Catholiques & les Montanistes s'accordoient à réserver ce titre à ce que la prophetie a de plus excellent & de plus divin. On ne voit pas, par

Digitized by Google

exemple, qu'Hermas, que S. Cyprien & beaucoup d'autres aient été honorés de cette qualité, malgré les visions, les révélations fréquentes & certaines dont ils étoient favorisés ; quoiqu'elle ait été dans la suite accordée à quelques-uns par distinction & par honneur, mais dans un sens moins propre & moins étroit, très-différent de celui qu'on y renfermoit d'abord, & qu'on avoit en vûe dans cette dispute, où il paroît qu'on n'appelloit proprement de ce nom que les Prophetes du premier ordre & du rang le plus élevé. La preuve n'en est pas difficile.

Du côté des Catholiques aussi-bien que des Montanistes, on regardoit un Prophete comme un homme de Dieu, juste & agréable à ses yeux, & on supposoit en lui ces qualités comme inséparables. C'est l'argument qu'Apollonius fait le plus valoir contre Montan. Il se dit Prophete ; *Quelle est donc sa vie & ses mœurs ? Car il faut examiner le Prophete par ses fruits.* Il parle à peu près de même de Maximille & de Priscille, de Themison, d'Alexandre, de Théodote, & des autres prétendus Prophetes ou Martyrs des Montanistes. Il montre par leur conduite qu'ils ne sont rien moins que Prophetes. Raisonnement qui n'a de force, & qui ne peut être juste, qu'autant qu'il suppose la probité & la sainteté jointes au don de prophetie, & à la qualité de Prophetes, dont il étoit question. Les Montanistes n'en disconvenoient pas, & tâchoient par cette raison de se laver de tous les reproches qu'on leur faisoit. Or dira-t-on que toute inspiration, toute révélation suppose la sainteté dans celui qui l'a, & fera-t-on dire à Apollonius que Dieu ne veut jamais faire connoître ni prédire l'avenir que par un Saint ? Rien ne seroit plus faux, plus absurde, plus contraire à l'expérience, plus démenti par une multitude de faits. Il est donc clair que cet Auteur ne donnoit le nom de Prophetes qu'à ceux qui sont saints, & d'une probité de mœurs exemte de tout reproche : ce qui fait voir qu'il s'agissoit alors d'un certain genre de prophetie supérieur aux autres, qui ne convient guere en effet qu'à de tels hommes.

V. M. de Tillemontiur les Montanistes, art. 5. & 6.

Non-seulement on joignoit dans cette dispute le titre de Prophete à celui de Saint, qui marquoit un genre de prophetie très-singulier & très-relevé ; mais on le restraignoit même quelquefois à des bornes si étroites, qu'il ne paroissoit convenir qu'aux Prophetes même de l'Ancien Testament, ou à des Prophetes de cet ordre & de ce rang. Comme les Montanistes s'attribuoient un genre de prophetie, ou semblable, ou même supérieur à celui-là, que l'Eglise ne pouvoit reconnoître en eux, on leur objectoit ces paroles, *La Loi & les Prophetes ont duré jusqu'à Jean.* D'où Tertullien prend occasion de reprocher aux Catholiques « qu'ils preferivent des bornes à Dieu pour la discipline aussi-bien que pour la grace, en ce

» qui regarde les préceptes, comme en ce qui regarde les dons: » *Palos terminales figitis Deo, &c.* Et dans un autre endroit il ajoute, » Parce que nous reconnoiſſons les dons ſpirituels, nous avons mé- » rité d'obtenir la prophetie, même après Jean : » ce qui marque aſſez clairement de quelle ſorte de Prophetes, & de quel genre de prophetie il parle. Auſſi ſe comparoient-ils ſouvent eux-mêmes à Iſaïe, à Jérémie, à tous les anciens Prophetes, & même aux Apôtres ? L. de jejun. c. 11. L. de anim. c. 9.

Il eſt vrai qu'il y avoit eu, & qu'il y avoit encore dans l'Egliſe des Prophetes d'un ordre & d'un rang inférieur à ceux-là. Aſtere-Urbain (*a*) met de ce nombre Agabus, Jude, Silas, les Filles de Philippe, Ammias de Philadelphie, Quadratus & pluſieurs autres. Mais ces ſortes de Prophetes, quelque reſpectables qu'ils fuſſent, n'avoient ni le même éclat, ni la même autorité que ceux de l'Ancien Teſtament, & beaucoup moins encore que les Apôtres dans le Nouveau. Et comme Montan prétendoit avoir reçu une miſſion qui ne différoit point de celle des plus grands Prophetes, on avoit raiſon de reſtraindre dans cette conteſtation la qualité de Prophetes à cette miſſion extraordinaire, & de ſoutenir que l'Egliſe ne reconnoît point une telle prophetie.

Les Montaniſtes de leur côté ne prodiguoient pas le titre de Prophete à tous les Viſionaires de la ſecte; il paroît qu'ils n'honoroient de cette qualité que Montan & ſes Propheteſſes, & peut-être quelques autres. C'eſt d'eux que parle Tertullien, lorſqu'il cite le Paraclet, les nouvelles prophetes & les nouveaux Prophetes: Aſtere-Urbain & S. Epiphane ont reproché aux Montaniſtes qu'il n'avoit paru aucun Prophete dans leur ſecte après Montan, Priſcille & Maximille. Celle-ci avoit prédit qu'il n'y auroit plus de Propheteſſe après elle; ce qui doit s'entendre viſiblement d'une prophetie telle que Montan & ſes femmes prétendoient l'avoir reçue de Dieu; car pour ce qui eſt des viſions & des ſonges, ces illuſions étoient ſi communes chez les Montaniſtes, comme on peut le remarquer dans pluſieurs endroits de Tertullien, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elles aient entierement ceſſé après la mort de Montan & de ſes deux femmes. Lib. adv. Praxeam, & alibi. Euſ. Hiſt. l. 5. c. 17. Epiph. hær. 48. L. de anim. c. 9. 45. 47. 51. & alibi.

Il eſt donc viſible qu'on entendoit de part & d'autre dans cette diſpute le nom & le titre de Prophete de Prophetes d'un rang très-ſupérieur & très-élevé, qu'on le réſervoit pour ce qu'il y avoit de plus grand & de plus excellent dans la prophetie, & pour une prophetie ſemblable à celle des anciens Prophetes, & des ſaints Apôtres; quoique cette qualité & cette dénomination, mais priſe dans un

(*a*) » Non Agabum, non Judam, non Silam, nec Philippi filias, nec Ammiam Philadelpenſem, nec Quadratum, nec plures quoque alios. *Euſ. Hiſt. l. 5. c. 17.*

ſens moins propre & plus étendu, ait été dans la ſuite attribuée à d'autres d'un rang & d'un ordre bien inférieur, & leur ſoit même quelquefois donnée dans l'Ecriture, comme aux diſciples de Samuel, d'Elie, & à pluſieurs autres perſonnes dans les Actes & les Epîtres des Apôtres, & ſur-tout dans la premiere aux Corinthiens, où il eſt tant parlé du don de prophetie.

Or ayant alors une ſi haute idée du titre de Prophete, & le prenant dans un ſens ſi ſublime & ſi relevé, il n'eſt pas abſolument croyable que ce qu'on jugeoit eſſentiel à ce miniſtere, on ait voulu l'étendre à toute ſorte de révélation, de prédiction, & à tout genre de prophetie, quelqu'inférieur qu'il fût à celui-là. Ainſi quand même on auroit cru qu'*un Prophete*, au ſens qu'on l'entendoit, & dans lequel on prenoit ce nom, *ne doit point parler en extaſe*, il ne s'enſuivroit pas pour cela, comme quelques-uns prétendent aujourd'hui l'inférer, qu'on auroit porté le même jugement de tous ceux qui auroient quelques révélations, qui feroient quelques prédictions, ou qui tiendroient quelques diſcours inſpirés & prophetiques. Ce qui renverſe abſolument le ſyſtême des Conſultans ſur cet article, & l'uſage qu'ils prétendent faire à cet égard du fait de Montan.

3°. Mais ce qui acheve de le détruire & de diſſiper le parallele, c'eſt que dans ces tems-là *parler en extaſe* ſignifioit autre choſe que ce qu'ils s'imaginent, & que ce qu'ils entendent aujourd'hui par cette expreſſion. Ils la bornent à ce qu'ils appellent le diſcours, ou l'*énonciation prophetique*, & croient que *parler en extaſe*, alors comme aujourd'hui, étoit de prédire l'avenir, découvrir quelque choſe de caché, ou faire quelque priere, quelque diſcours, tandis que l'ame ravie hors d'elle-même, & emportée, pour ainſi dire, par un principe étranger, eſt actuellement privée du libre uſage de ſon eſprit ou de ſes ſens : ce qui ne peut jamais arriver, ſelon eux, dans toute opération divine, comme le prouve manifeſtement, ſi on les en croit, le fait ou l'exemple de Montan. C'eſt à quoi ils rapportent tous la queſtion. *C'eſt à quoi ſe réduit*, dit M. *De Lan*, ce que nous apprenons à cet égard... *Le point fixe que nous examinons*, ajoute-t-il, *eſt* donc *l'énonciation prophetique* : ainſi parle ce Docteur, & avec lui tous ſes Confreres.

Diſſ. Théol. 2. part. page 93.

Cependant, en examinant bien le fait du Montaniſme, je ne vois pas que ce fût là l'état de la queſtion, ni qu'on ſe ſoit mis fort en peine dans cette diſpute ſi l'énonciation ſe faiſoit pendant l'extaſe, ou devant, ou après. De quelqu'une de ces trois manieres qu'elle ſe fît, on étoit toujours cenſé & dit *parler en extaſe*. On appelloit ainſi tout diſcours qui y avoit rapport, & on ne condamna pas moins les Montaniſtes pour leurs extaſes ſéparées de leurs diſcours

cours ; que pour leurs discours joints à leurs extases. Ce qu'on remarquoit dans l'extase influoit sur le discours : mais le discours n'étoit pas précisément reprouvé pour avoir été tenu dans l'extase. Ainsi on ne trouve dans cette dispute aucun vestige de la maxime des Docteurs sur *l'énonciation prophetique* au sens & en la maniere qu'ils l'expliquent.

En effet quoiqu'Adam n'ait prononcé ces paroles, « C'est ici un » os tiré de mes os, & une chair tirée de ma chair, » qu'après qu'il fût revenu de son extase, & qu'Eve lui eût été présentée ; Tertullien ne laisse pas d'assurer qu'il *prophetisa en extase* le grand mystere de J. C. & de l'Eglise, *In extasi spirituali magnum illud sacramentum prophetavit.* Il dit encore ailleurs qu'Adam n'avoit rien de spirituel par lui-même, & que s'il prophetisa ce grand mystere de J. C. & de l'Eglise, en disant, C'est ici l'os de mes os, & la chair de ma chair, cette grace ne lui fut donnée que lorsque Dieu lui envoya une extase, cette force spirituelle dans laquelle consiste la prophetie : *Hoc evenit, cum in illum Deus extasim immisit (seu amentiam) spiritalem vim quâ conflat prophetia.* L. de pudic. L. de anim. c. 21. & superiùs c. 11.

S. Epiphane, pour enlever aux Montanistes l'avantage qu'ils tiroient de cette extase d'Adam, fait voir qu'elle n'avoit pas les inconveniens que l'on remarquoit dans celles de Montan : mais quels sont ces inconvéniens ? Est-ce qu'Adam n'a parlé qu'après être revenu à lui-même, au lieu que Montan parloit pendant ses extases ? Nullement, S. Epiphane n'en dit pas un mot, quoique rien ne fût plus naturel & plus propre pour réfuter les Montanistes, si dans cette dispute on eût distingué l'énonciation qui se fait pendant l'extase d'avec celle qui se fait ou devant, ou après. Mais comme il s'agissoit de toute autre chose, S. Epiphane se contente de montrer que l'extase d'Adam n'a point été *une extase de raison & de connoissance*, c'est-à-dire, qu'il n'a point perdu la raison ni la connoissance pendant son extase : *Non erat ille mentis aut animi stupor;* ce qui étoit commun aux extases des Montanistes, & qui contribua le plus à les faire rejetter. Hær. 48. n. 6.

Une autre preuve qu'il ne s'agissoit point précisément de l'énonciation prophetique, ainsi qu'on l'entend, c'est que souvent les Montanistes n'énonçoient ce qu'ils avoient vû & entendu, qu'après être rendus à eux-mêmes, & revenus de leurs extases. Tertullien rapporte plusieurs exemples de ce genre de Sœurs Visionaires de cette secte, dont il paroît faire grand cas. Mais les Catholiques ne les respectoient pas davantage, & ne condamnoient pas moins, ni n'adjugeoient pas moins au Démon ou au mauvais principe dans ces prétendus Prophetes les extases sans discours, ou les discours sans extases, que les extases accompagnées de paroles, ou les paroles L. de an. c. 9. & alibi.

prononcées dans l'extaſe. C'eſt qu'ils jugeoient des unes & des autres par d'autres regles que les Conſultans, regles plus ſures & plus autoriſées.

La queſtion ou la diſpute ſur l'extaſe ne conſiſtoit donc pas alors dans le *point* précis *de l'énonciation*, où il plaît par une idée purement arbitraire de la mettre aujourd'hui pour le beſoin qu'on en peut avoir. Mais en quoi donc conſiſtoit-elle? C'eſt ce qu'il faut encore expliquer, & ce point eſt l'important & le déciſif. Je prie qu'on ne le perde point de vûe.

4°. On ne peut guere s'en inſtruire mieux que par Tertullien lui-même, qui n'étoit que trop au fait de cette diſpute, & qui malheureuſement pour lui n'a que trop écrit ſur cette matiere. Or il s'en explique en pluſieurs endroits de maniere à ne laiſſer aucun doute ſur cet article.

A l'occaſion de ce qui eſt dit de S. Pierre au moment de la Transfiguration, qu'étant tombé par terre, & comme tranſporté hors de lui, il ne ſçavoit ce qu'il diſoit, *Neſciens quid diceret*, il fait cette réflexion: « Comment ne le ſçavoit-il pas? *Quomodo neſciens?* » Etoit-ce par erreur & par ſimplicité? ou bien par la raiſon que » nous ſoutenons dans la défenſe de la nouvelle prophetie, ſçavoit » que l'extaſe, c'eſt à-dire, le tranſport de l'ame hors d'elle-même, » convient à la prophetie? *Utrum ne ſimplici errore, an ratione quam defendimus in cauſa novæ prophetiæ, gratiæ extaſim, id eſt amentiam convenire.* « Car, pourſuit-il, c'eſt une néceſſité que tout homme qui » eſt en eſprit, ſur-tout, s'il voit la gloire de Dieu, ou ſi Dieu » parle par lui, perde l'uſage de ſes ſens, étant couvert & comme » abſorbé par la vertu divine: *In ſpiritu enim homo conſtitutus . . . .* » *neceſſe eſt excidat ſenſu obumbratus, ſcilicet virtute divinâ*: C'eſt de » quoi, ajoûte-t-il auſſi-tôt, il eſt queſtion entre les Pſychiques & » nous: *De quo inter nos & Pſychicos quæſtio eſt.*

L. 4. adv. Marc. c. 22.

L'état de la *queſtion*, avoué en propres termes par Tertullien, eſt ici expoſé bien clairement. Engagé à défendre la nouvelle prophetie, il ſoutient que l'extaſe *convient à la prophetie*, c'eſt-à-dire, qu'elle lui eſt eſſentielle, & n'en peut être ſéparée, au moins de celle dont il parle; puiſque, ſelon cet Auteur, c'eſt une *néceſſité* que l'on perde en cette occaſion l'uſage de ſes ſens: *Neceſſe eſt excedat ſenſu.* C'eſt donc ce que prétendoient les Montaniſtes, & ce que combattoient les Catholiques, la néceſſité de l'extaſe ou de l'aliénation, au moins des ſens, pour la prophetie: *De hoc inter nos & Pſychicos quæſtio eſt.* Il ne s'agiſſoit pas de ſçavoir ſi cette ſorte d'aliénation peut compatir quelquefois avec la prophetie, & s'y rencontrer en certaines occaſions; mais ſi elle doit s'y trouver toujours, ſi elle lui eſt néceſſaire & eſſentielle, *De hoc quæſtio eſt.*

Digitized by Google

Tertullien enſeigne encore en pluſieurs autres endroits la néceſſité d'une telle aliénation ou d'une telle extaſe pour la prophetie. Il l'appelle » une forte impreſſion du S. Eſprit, qui opere la prophe» tie, & dans laquelle conſiſte la prophetie. » C'eſt en parlant de l'extaſe d'Adam : *Cecidit extaſis ſuper illum, Spiritûs ſanctî vis operatrix prophetiæ . . . . vis ſpiritalis quâ conſtat prophetia.* Il exige l'extaſe comme une condition eſſentielle & indiſpenſable pour la prophetie, & pour tout ce qui eſt dicté par le S. Eſprit, & c'eſt par-là même qu'il prétend réfuter Marcion. « Qu'il nous montre, dit-il, les » dons de ſon Dieu, qu'il nous produiſe quelques Prophetes pour» vû néanmoins qu'ils n'aient point parlé par le ſens de l'homme, » mais par l'eſprit de Dieu, des Prophetes qui aient prédit l'ave» nir, & manifeſté le ſecret des cœurs ; qu'il nous cite quelque » Pſeaume, quelque viſion, quelqu'oraiſon purement ſpirituelle » *provenant d'une extaſe*, c'eſt-à-dire, d'une ame tranſportée hors d'elle-même & ravie en Dieu ; & alors nous le reconnoîtrons pour un homme envoyé du Seigneur, & qui doit être écouté : *Edat aliquem Pſalmum, aliquam viſionem, aliquam orationem, dumtaxat ſpiritalem, in extaſi.*

L. de anim.

L. 5. adv. Marc. c. 8.

Ce qui ne veut pas dire *faite en extaſe*, comme auſſi Tertullien ne le dit pas, mais *provenant de l'extaſe*, ainſi que je l'ai traduit : car j'ai déja fait voir qu'il confondoit ſouvent l'un & l'autre. Et certainement quelqu'écart de la raiſon qu'on remarque dans Tertullien depuis qu'il ſe fut écarté de la foi, & dans quelqu'illuſion & quelque travers que l'ait jetté ſon attachement au Montaniſme, il eſt néanmoins difficile de croire qu'il ait porté l'extravagance juſqu'à ſoutenir que les Prophetes n'ont jamais prophetiſé qu'en extaſe, & que lorſqu'ils écrivoient leurs propheties, lorſqu'ils parloient aux Rois & au peuple, lorſqu'ils leur annonçoient les volontés du Seigneur, & les myſteres à venir, en un mot lorſqu'ils faiſoient leurs prédictions, ils parloient toujours en extaſe, & n'avoient jamais l'uſage plein & libre de leurs ſens. Je ne ſçais même ſi Montan alloit juſques-là, & s'il extravaguoit juſqu'à ce point. Il pouvoit bien regarder cet état comme ordinaire & commun aux Prophetes, mais non comme perpétuelle & invariable dans tout acte de leur prophetie.

Il eſt donc bien plus naturel de dire & de penſer, qu'à la vérité Tertullien jugeoit l'extaſe néceſſaire en ſoi pour la Prophetie, comme il paroît par pluſieurs de ſes textes ; mais qu'il lui paroiſſoit peu important que l'énonciation ſe fit pendant l'extaſe, ou après ; & qu'ainſi il regardoit toujours comme un effet de l'extaſe ce que les Prophetes écrivoient ou diſoient en conſéquence de l'extaſe qui avoit précédé, & pendant laquelle la révélation devoit néceſſairement

Digitized by Google

leur être faite. C'étoit-là proprement l'erreur des Montaniſtes ſur
Ci-deſſus. ce point. C'eſt ainſi qu'on a vû qu'il jugeoit de l'extaſe d'Adam, qui ne parla qu'après en être revenu, & qu'il déclare néanmoins
L. de anim. c. 9. & ſuiv. avoir *prophetiſé en extaſe*. C'eſt ainſi qu'il jugeoit des viſions & des extaſes de pluſieurs Sœurs de la ſecte, comme on le voit par ce qu'il rapporte en particulier d'une des plus célebres, qui raconta après ſa viſion & au ſortir de ſon extaſe ce qui lui avoit été montré & révélé de la nature de l'ame, & qui lui parut auſſi certain & auſſi divin, que ſi elle l'eût prononcé pendant l'extaſe; car il ne fait pas de difficulté de dire que ſon ſentiment ſur l'ame n'eſt pas ſeulement fondé ſur la raiſon, mais encore ſur la certitude de la pro-
Ibid. phetie par révélation, *verùm & ex conſtantiâ gratiæ per revelationem.*

Ce dernier trait nous fait connoître un autre excès des Montaniſtes, qui ne les diviſoit pas moins d'avec les Catholiques. C'eſt que l'extaſe, ſelon eux, étoit une marque infaillible de l'inſpiration divine, & qui décidoit ſouverainement pour la vraie prophetie. Auſſi s'en ſervoient-ils communément pour prouver leurs dogmes, & pour autoriſer la réforme qu'ils preſcrivoient à toute l'Egliſe. Tertullien, comme nous venons de le voir, formoit ſa Théologie ſur les reveries d'une Sœur Viſionaire, & il ne faiſoit pas difficulté d'égaler une telle autorité aux propheties les plus certaines: il déploroit les incertitudes de ceux qui n'avoient point encore reconnu le Paraclet: il ne reſpectoit pas moins les déciſions de Montan, que celles de J. G. Il croyoit que le S. Eſprit avoit prophetiſé lui-même par la bouche de Montan; c'eſt pourquoi il citoit les paroles de cet Héréſiarque & de ſes Propheteſſes, comme des oracles du Paraclet, ſoit qu'il s'agît du myſtere de la Trinité, & des autres dogmes, ſoit qu'il fût queſtion des nouveautés du Montaniſme; & il appuyoit tout cela ſur leurs folles viſions & leurs ridicules extaſes. Les ouvrages faits depuis ſa chute ſont tous remplis de ces idées.

Mais ce qui rendoit le ſentiment des Montaniſtes encore plus odieux aux Catholiques, c'eſt que ſous le terme & l'idée d'*extaſe*, ils renfermoient quelquefois non-ſeulement la privation de l'uſage & de la liberté des ſens, mais la perte même de la connoiſſance & de la raiſon, qu'ils croyoient, ſinon néceſſaire à la prophetie, comme celle des ſens, du moins très compatible avec elle, & cela dans les plus grands Prophetes, dans les Prophetes du premier ordre, en qui ils admettoient par conſéquent, ſans aucune difficulté, non-ſeulement l'*alienation des ſens*, mais l'*alienation* même *de l'eſprit* ſouvent jointe à celle des ſens. La maniere dont ils s'exprimoient, donnoit lieu de les accuſer de cette erreur, & encore plus les extravagances que Montan & ſes Propheteſſes débitoient dans leurs extra-

Digitized by Google

ſes ; qu'ils oſoient autoriſer, malgré les caracteres ſenſibles de folie qu'elles portoient, des exemples prétendus des ſaints Prophetes.

Tertullien qualifie ordinairement l'*extaſe* par le terme d'*amentia*, une folie, une démence ſpirituelle ; & il parle ainſi de celle même d'Adam & de S. Pierre. Quelques-uns croient qu'il ne prétend pas pourtant ſignifier par-là une vraie aliénation de l'eſprit, ni une privation réelle de connoiſſance & de raiſon, mais plutôt une abſence de l'ame qui n'eſt plus dans ſon état ordinaire, & une ſorte d'inaction par rapport aux ſens, qui la rendoit plus propre pour la contemplation, & pour les pures fonctions de l'eſprit : ce qui reviendroit à la ſimple aliénation des ſens ; & ils citent même quelques endroits qui paroiſſent appuyer cette penſée. Je crois néanmoins que ce que ces endroits prouvent de mieux, c'eſt que Tertullien n'a pas cru cette ſorte d'aliénation de l'eſprit ou d'extaſe de raiſon néceſſaire & eſſentielle à la prophetie, ainſi que celle des ſens, & qu'ainſi il ne l'admet pas en tout cas, bien qu'il l'ait jugée, comme le reſte des Montaniſtes, compatible avec elle, & juſques dans les plus grands Prophetes.

Quoi qu'il en ſoit, il n'eſt pas douteux que ce n'ait été du moins la penſée des Montaniſtes, & l'erreur la plus remarquable que les Auteurs de ces tems-là, & dans la ſuite les Peres qui ont écrit contre ces hérétiques, ont plus relevée & combattue en eux. On le verra par leurs témoignages que je vais diſcuter. On peut d'ailleurs s'en aſſurer par ce qu'en dit M. de Tillemont d'après Euſebe, Théodoret, S. Epiphane, & les autres Ecrivains Eccléſiaſtiques qui ont traité plus à fond de cette héréſie. V. M. de Tillemont ſur les Montaniſtes, c. 1. &c.

Voilà, ce me ſemble, le fait du Montaniſme un peu mieux éclairci que dans la Conſultation & les autres Ecrits de ce genre, où quatre mots en font l'affaire : car on eſt extrêmement laconique dans ces Ecrits, & beaucoup trop ; puiſqu'on n'y dit rien de ce qu'il faudroit dire, & qu'on y ſuppoſe tout ce qu'on devroit prouver. On a eu ſans doute ſes raiſons pour ne pas s'étendre : mais ces raiſons auroient dû porter à ſe taire tout-à-fait : on auroit mieux réuſſi, au moins pour l'honneur des Ecrivains. Or après ces éclairciſſemens il n'eſt pas difficile d'expliquer toutes les autorités qu'on objecte, & de faire voir que bien loin qu'elles ſoient de quelqu'uſage aux Conſultans, & favorables à leur ſyſtême, elles ſont réellement pour nous, & ſe tournent contr'eux, & qu'elles ſont même partie de la Tradition qui dépoſe en faveur du ſentiment que nous ſoutenons. Je l'avois comme interrompue, pour la reprendre en cet endroit. Ci-deſſus p. 197.

Je dis donc en troiſiéme lieu, que pour peu qu'on examine ces autorités, il paroît clairement qu'elles ne diſent point ce qu'on Troiſiéme Réflexion. Examen des

autorités qui ont rapport au Montanisme.

prétend leur faire dire, & qu'elles n'ont point l'étendue qu'on leur donne ; qu'elles ne banniſſent point toute ſorte d'aliénation de tout diſcours inſpiré, ni même de toute énonciation prophetique; & que ce qu'elles combattent préciſément & directement, c'eſt ou la néceſſité de l'extaſe & de l'aliénation des ſens pour la prophetie, laquelle peut bien à la vérité compatir avec elle, mais qui ne lui eſt pas eſſentielle ; ou la compatibilité prétendue de celle même de l'eſprit & de l'abſence de la raiſon avec l'eſprit, ou le don de prophetie dans tout vrai Prophete, même du premier ordre : deux erreurs capitales des Montaniſtes, condamnées par toute la Tradition. C'eſt le but de tous les paſſages qu'on produit, & on les tire de leur place en les appliquant ailleurs. Qu'on juge par-là s'ils ont rapport à l'affaire des Convulſions.

Miltiade.

Le premier que l'on cite eſt cette parole de Miltiade rapportée par Euſebe, « qu'un Prophete ne doit point parler en extaſe, » *Non debere Prophetam in extaſi loqui* : Car c'eſt ainſi qu'il faut lire, *non debere*, & non pas *non decere* : ce qui eſt viſiblement une faute d'impreſſion qui s'eſt gliſſée dans la traduction Latine de M. de Valois ; car le terme qui ſe trouve dans le texte Grec original, ſignifie *debere*, & non pas *decere*. Auſſi M. Couſin l'a-t-il ainſi rendu dans ſa traduction Françoiſe d'Euſebe : « Miltiade a fait un ouvrage exprès pour faire voir qu'un Prophete *ne doit pas* parler en extaſe ; » & M. de Tillemont le rend auſſi de la même maniere, traduiſant non pas comme le fait l'Auteur des Problêmes, « qu'*il n'eſt pas ſéant* » à la qualité d'un Prophete de parler dans l'aliénation, » ou avec l'Auteur de la Diſſertation Théologique, qu'*un prophete ne parle point en extaſe* ; ce qui eſt encore moins exacte. Mais plût à Dieu qu'il n'y eût point d'autres fautes à relever dans ces Auteurs.

Titre des Montaniſtes, art. 11.

Problêmes. p. 24.

Diſſertat. Théolog. 2. part. p. 88.

Or rien de plus vrai, ni de plus conforme à l'analogie de la foi, que ce que dit ici Miltiade, pris & entendu dans ſon vrai ſens, qui eſt relatif à celui des Montaniſtes qu'il combat. Qu'on remarque, & qu'on peſe bien toutes ſes expreſſions. 1°. Il dit un Prophete, *Prophetam*, & non ſimplement un Chrétien, un Fidéle, quel qu'il ſoit : ce qui montre qu'il n'a point en vûe tous ceux qui ont des extaſes, des révélations, ou qui font des prédictions ; mais ceux qui ſont vraiment *Prophetes*, ou ſe donnent pour tels, & Prophetes même du premier ordre, tel que Montan prétendoit être, auſſi-bien que ceux qui, comme lui, aſpiroient au titre & à la qualité de *prophete*, qui dans cette diſpute étoit attachée ſpécialement à ceux-là.

2°. Il dit qu'un Prophete, ou un tel Prophete *ne doit point* parler en extaſe, *non debere in extaſi loqui* : ce qui ſe rendroit auſſi-bien,

Digitized by Google

& peut-être mieux, par *non oportere*, comme le fait M. Huet ; c'eſt-à-dire, qu'il n'eſt nullement néceſſaire, comme le prétendent les Montaniſtes, ſoit pour être Prophete, & Prophete de ce genre, ſoit pour en porter la qualité, ſoit pour en exercer la fonction, de parler ou d'agir en extaſe, d'en éprouver même, ſoit dans l'énonciation, ſoit hors de l'énonciation ; quoique toute extaſe, telle par exemple que celle des ſens, ne ſoit point incompatible avec la prophetie, bien qu'elle ne lui ſoit point néceſſaire. Quelques perſonnes penſent, & l'Auteur de la Diſſertation manuſcrite que j'ai citée, eſt de cet avis, que le ſens aſſez naturel de ces paroles de Miltiade eſt, qu'un Prophete, ou tout homme qui ſe donne pour Prophete, & pour Prophete du premier ordre, comme faiſoit Montan, doit donner d'autres preuves de ſa miſſion que des viſions & des extaſes. Raiſonnement très-ſolide contre les Montaniſtes, qui vantoient leurs extaſes comme une choſe eſſentielle à la prophetie, & comme une marque certaine de l'inſpiration divine. Dém. Evang. c. 17. p. 73.

3°. Si l'on veut néanmoins que Miltiade ait abſolument condamné par ces paroles les extaſes des Montaniſtes, je ne m'y oppoſe pas ; pourvû qu'on ajoute qu'il a pris ici le terme d'*extaſe* en mauvaiſe part, comme ſont quelquefois d'autres Auteurs, qu'il y a attaché l'idée d'un état où l'on eſt ſans connoiſſance & ſans raiſon ; & qu'à l'aliénation des ſens il a joint l'aliénation même de l'eſprit, qui étoit ordinaire aux Montaniſtes dans leurs extaſes, comme ils en convenoient eux-mêmes, & comme le montrent la plûpart des diſcours qu'ils y tenoient : auquel cas il faudra convenir encore qu'il ne s'eſt point borné à la pure énonciation prophetique, & qu'il a également blâmé l'extaſe, ſoit qu'elle précéde l'énonciation, ſoit qu'elle l'accompagne, ſoit qu'elle la ſuive, des extaſes de ce genre, & revêtues de pareils caracteres, étant toujours indignes de vrais Prophetes, & ſur-tout de Prophetes du premier ordre, ſoit qu'ils y parlent, ſoit qu'ils n'y parlent pas. C'eſt en effet le ſens que donne ici M. Huet à cet endroit de Miltiade. » Il entend ici, » dit-il par *extaſe* une fureur qui trouble l'eſprit, qui le dérange, » qui le renverſe, & le conduit à la folie, telle qu'étoit l'extaſe » des Prêtres des faux Dieux, des faux Prophetes & des Monta- » niſtes : » *Extaſin hic intelligit furorem qui mentem flatu ſuo depellit, & adigit ad inſaniam, qualis erat Divinorum, Pſeudoprophetarum, & Montaniſtarum.* C'eſt auſſi la maniere dont l'explique M. de Tillemont, qui parlant de cet Ecrit de Miltiade, « qu'il avoit fait, dit- » il, pour prouver qu'un Prophete ne doit point parler en extaſe, » ajoute auſſi-tôt en interprétation de ce terme, c'eſt-à-dire, *ſans jugement, & ſans ſçavoir ce qu'il dit.* Ibid. Loco ſuprà laudato.

Mais que fait ce paſſage, en quelqu'un de ces ſens qu'on le pren-

Digitized by Google

ne, à la prétention des Conſultans, & à l'idée favorite de leurs Ecrivains; & par où prouve-t-il qu'un Prophete, ou tout autre qui ne ſeroit pas même Prophete, ne peut jamais parler dans l'aliénation des ſens, ſéparée même de celle de l'eſprit, & ne pourroit être cenſé pour lors que ſous la main du Démon, ou livré à ſa ſeule imagination?

Aſtere-Urbain. Le ſecond témoin qu'on oppoſe eſt Aſtere-Urbain, qui dit que » jamais aucun Prophete, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau » Teſtament n'avoit été mû, & agitée comme Montan, ni inſpiré » d'un pareil eſprit; & que les Montaniſtes ne pouvoient le montrer » d'aucun, ni d'Agabus, ni de Jude, ni de Silas, ni des filles de » Philippe, ni d'Ammias de Philadelphie, ni de Quadratus, ni » d'aucun autre: » *Hujuſmodi ſpiritu nullum unquam Prophetam nec in vetere, nec in novo Teſtamento afflatum poterunt demonſtrare; non Agabum, non Judam, non Silam, nec Philippi filias, nec Ammiam Philadelphenſem, nec Quadratum, nec plures quoque alios.* Je rapporte ceci comme étant pris d'Aſtere-Urbain, quoique quelques-uns le citent comme de Miltiade, parce que cela paroît aſſez équivoque dans Euſebe. Ce fait eſt d'ailleurs peu intéreſſant, & je n'y inſiſte pas. On donnera ce texte à qui l'on voudra.

Ap. Euſeb. Hiſt. l. 5. c. 17.

Quoi qu'il en ſoit, cet Auteur, quel qu'il puiſſe être, ne dit rien ici que je n'avoue, rien qui me ſoit contraire. 1°. Il eſt remarquable que cet Auteur ne fait point l'honneur aux Montaniſtes d'appeller leurs tranſports des *extaſes*, mais des *parextaſes*, c'eſt-à-dire, *de fauſſes extaſes*, comme le traduit M. Couſin, d'après M. De Valois, qui rend le terme Grec par ceux-ci, *in falſo mentis exceſſu*. C'eſt auſſi la remarque de M. Huet, qui avertit en même-tems, auſſi-bien que M. de Valois, que le mot d'*extaſe* eſt pris ordinairement en bonne part dans les Peres & les Auteurs Eccléſiaſtiques, & non celui de *parextaſe*. Cet Auteur n'avoit donc point intention de donner atteinte aux véritables extaſes; & quand il ſeroit vrai, ainſi qu'il le prétend, & comme il l'eſt en effet, qu'un Prophete n'éprouveroit pas des *parextaſes*, ou qu'il ne parleroit pas dans de fauſſes extaſes, s'enſuivroit-il pour cela qu'il n'en éprouveroit pas de vraies, ou qu'il ne pourroit parler dans de véritables *extaſes*?

Loco ſupra laudato.

2°. Il faut faire attention à la maniere dont cet Auteur décrit les *parextaſes* ou les fauſſes extaſes dont il parle: « Le faux Pro» phete, dit-il, eſt dans une fauſſe extaſe, un faux tranſport de » l'eſprit, que la licence & la témerité accompagnent, qui a ſon » commencement dans une ignorance volontaire, & ſa fin dans une » fureur involontaire, & la démence ou la folie: » *Pſeudopropheta autem in falſo mentis exceſſu, cujus comes eſt licentia & audacia, à ſponteneâ quidem imperitiâ initium ſumens, in amentiam autem involontariam*

Ibid. apud Euſeb.

Digitized by Google

riam desinens. L'aliénation de l'esprit est ici visible. Il est clair que cet Auteur ne qualifie les extases des Montanistes de *parextases* ou de fausses extases, que parce qu'elles étoient accompagnées de fureur & de folie, & qu'ils perdoient le sens & la raison dans leurs extases. Cette folie paroissoit dans les paroles de Maximille. « Je » suis le Verbe, l'esprit, la puissance, » & autres semblables, & c'est par de pareilles extravagances de Montan que S. Epiphane prouve que cet Hérésiarque perdoit la raison dans ses extases, & qu'on devoit par conséquent les rejetter. En auroit-on jugé de la sorte, s'il n'y avoit eu que la simple aliénation des sens, sans autres caracteres odieux, & si l'aliénation de l'esprit ne les eût absolument viciées ? Ap. Euseb. Hist. l. 5. c. 16. Hær. 48. n. 4. & suiv.

3°. Il n'est pas étonnant après cela, que cet Auteur remarquant dans les extases des Montanistes des caracteres si indignes de vrais Prophetes, & des impressions si sensibles de l'esprit du Démon dans la maniere dont ils prophétisoient, ait dit & soutenu « que » *jamais aucun Prophete*, ni dans l'Ancien, ni dans le Nouveau Te- » stament, n'a été ainsi mû & agité, ni inspiré par un *tel esprit* » de fureur, d'extravagance & de folie : *Hujusmodi spiritu nullum unquam Prophetam vel in vetere, vel in novo Testamento afflatum poterunt demonstrare*. Qu'on prenne garde qu'il ne dit pas que jamais Prophe soit dans l'Ancien, soit dans le Nouveau Testament n'a été transporté par l'esprit ; mais seulement qu'aucun ne l'a été de la même maniere que Montan, ni par le même esprit : *Hujusmodi spiritu afflatum, &c.* Et qui ne le diroit avec lui de tout vrai Prophete, de tout homme actuellement inspiré par l'esprit de prophetie, soit du premier, soit du second ordre, d'Agabus, de Jude, de Silas, comme d'Isaïe, de Jérémie, & des autres ? Mais qui oseroit en conclure qu'aucun de ceux-là n'a jamais parlé ni pu parler dans la simple aliénation des sens, & qu'il faut juger de même à la rigueur de l'état de toute personne, qui sans être Prophete, & sans se donner pour tel, auroit des visions, des révélations, ou feroit quelques prédictions dans quelqu'espece d'aliénation que ce soit.

4°. J'observe encore que cet Auteur ne se borne point à l'énonciation prophetique, ce *point fixe* auquel on s'arrête ; qu'il ne condamne point les Montanistes, précisément parce qu'ils parloient en extase, mais parce que, soit dans l'extase, soit hors de l'extase ils disoient des impiétés & des folies, qui les firent par-tout rejetter. Car si dans l'extase même, comme hors l'extase, au lieu d'extravagances & d'erreurs, ils n'avoient dit que des vérités & des choses dignes de la sagesse, qui ne les auroit écoutés, & qui n'auroit attribué leurs discours à l'esprit même de sagesse & de vérité ? Cet Auteur, non plus que Miltiade, s'il en est différent, n'est donc

Digitized by Google

pas plus favorable aux idées des Conſultans ; & la Conſultation qui le cite, contre ſa coutume, (car elle n'eſt pas fort chargée d'autorités) auroit dû pour ſon honneur s'abſtenir de le citer.

pag. 18.

Autres Ecrivains du même tems. Probl. pag. 25.

Ce que je viens de dire de ces deux Auteurs, je le dis de même de tous les Ecrivains de ce tems-là, *qui ont réfuté ou condamné les Montaniſtes* par rapport à l'extaſe. Ce qu'ils ont repris & blâmé en eux, c'eſt ou la néceſſité de l'extaſe, ſoit de l'eſprit, ſoit des ſens, pour la vraie prophetie, ou du moins la compatibilité de celle de l'eſprit avec l'inſpiration prophetique, même dans les plus grands Prophetes. C'eſt à quoi ſe réduit tout ce qu'en rapporte Euſebe, & d'après lui M. de Tillemont & M. Fleury, auſquels on pourroit joindre M. Huet & M. Dupin.

Tom. 2. tit. des Montaniſtes, art 1.

» On remarqua, dit M. de Tillemont, que j'ai déja cité, & » qui ne fait en cela que copier Euſebe, que cette fauſſe prophetie » de Montan étoit bien différente de celle que l'Egliſe a reçue de » la Tradition des Apôtres. » Et en quoi en étoit-elle ſi différente ? C'eſt que « ſon *entouſiaſme* paroiſſoit comme *un accès de fureur* ; » *qui lui ôtoit la liberté de ſa raiſon* : ce qui ne ſe trouvoit point dans » aucun des véritables Prophetes, ſoit de l'Ancien, ſoit du Nou- » veau Teſtament, leſquels n'ont jamais perdu la ſuite & l'intelli- Ibid. » gence de leurs propheties.... En effet Montan poſſédé du Dé- » mon, qui ne s'étoit pas moins emparé de ſon ame que de ſon » corps, parut tout d'un coup *agité, comme un furieux, ſans aucun* » *uſage de raiſon* ; il commença à parler *ſans ſuite & ſans jugement*, & Ibid. art. 2. » à dire des choſes inouïes & nouvelles.... Ses deux femmes » Priſcille & Maximille furent remplies du même eſprit d'erreur, » qui les fit parler, comme Montan, *ſans diſcrétion & ſans juge-* » *ment*, & dire mille choſes folles & ridicules. » Alcibiade & Theodote de même, auſſi-bien qu'Alexandre & Themiſon. Hiſt. Eccleſ. tom. 1. l. 4. n. 5. M. Fleury rapporte à peu près les mêmes choſes ; & il eſt inutile de les répéter.

Mais, ce qui eſt très-remarquable, c'eſt que ni l'un ni l'autre ne caractériſent préciſément les Montaniſtes par l'aliénation des ſens, même dans l'énonciation, comme étant indigne de vrais Prophetes, & ne leur en font point un crime, en la ſuppoſant ſéparée de celle de l'eſprit. Au contraire il ſemble que M. Fleury n'eſt pas éloigné de la reconnoître dans les vrais Prophetes, ou quelque choſe qui en approche fort, lorſqu'il dit en parlant des vrais & des faux Prophetes, que « ceux-ci, (*les faux Prophetes*) ſoit par opéra- Mœurs des Iſraelites. n. 22. » tion du Démon, ſoit par artifice entroient en fureur, & parloient » d'un ſtile extraordinaire, pour *imiter* les effets ſenſibles que l'Eſ- » prit de Dieu faiſoit dans les *Prophetes véritables*. » Les vrais Prophetes parloient donc quelquefois un langage fort extraordinaire ;

Digitized by Google

& entroient dans une eſpece de fureur ; puiſque les faux affectoient & *contrefaiſoient* cet *extérieur des vrais Prophetes*, pour leur mieux reſſembler, & pour *imiter* par-là d'une maniere plus marquée *les effets ſenſibles* que l'Eſprit de Dieu operoit dans les Prophetes véritables. Ceci ne s'accorde guere avec les idées des Conſultans, ni avec l'oppoſition qu'ils marquent à l'*entouſiaſme* des vrais Prophetes. Il faut le joindre à ce que j'en ai déja dit plus haut. Ibid.

Je doute qu'ils s'accommodent mieux du célebre M. Huet. « Il » parle de la différence que les Peres ont miſe entre les vrais & les » faux Prophetes, & du caractere qui les diſtingue. Il aſſigne en- » tr'autres celui-ci, que les faux Prophetes ſont emportés par la » fureur, & parlent dans le déſordre & le trouble de l'eſprit, au » lieu que les vrais parlent avec un eſprit plus calme & plus tran- » quille : *Hi furore perciti, illi tranquilliori & ſedatiori mente profantur.* Il le prouve par le fait des Montaniſtes, qui « s'arrogeant la qua- » lité de Prophetes, ont été convaincus d'être faux Prophetes, » par cela même qu'ils parloient comme des inſenſés & des furieux, » & ſans que leur *eſprit* & leur raiſon fût à eux, à la différence des » vrais Prophetes, qui ne ſont point ainſi emportés hors d'eux- » mêmes, & qui ont coutume de rendre leurs oracles avec plus de » calme & de tranquillité : *Hoc potiſſimum argumento convincebantur, Montanus, &c.* (a) C'eſt en effet, pourſuit-il, le raiſonnement qu'on a plus fait valoir contre eux, & par lequel on a plus ſurement combattu leurs fauſſes extaſes, de ce qu'ils y éprouvoient l'*aliénation de l'eſprit* inconnue aux véritables Prophetes : *Hos in vaticinando mente alienatos fuiſſe... ſancti autem Prophetæ mente conſtabant, nec quidquam præter intellectum proferebant.* Il reconnoît pourtant dans ceux-ci un feu, une chaleur plus extraordinaire, qui les tiroit comme de leur état naturel, & les élevoit fort audeſſus d'eux, *Etiamſi divino Spiritu correpti efferveſcerent dicendo, & præter ſolitum incaleſcerent.* Tout ce qu'il en juge indigne, c'eſt l'aliénation de l'eſprit, *Mente tamen conſtabant*, & non celle des ſens, dont ce feu, cette chaleur, cet entouſiaſme eſt aſſez communément ou le ſigne, ou l'effet : Au moins il ne dit rien qui la banniſſe. A M. Huet je pourrois joindre M. Dupin, qui reconnoît très expreſſément une telle aliéna- Demonſtr. Evang. c. 171. n. 4.

(a) « Hoc potiſſimum argumento convincebantur Montanus, Priſca & Maximilla, quòd pro- » pheticam ſibi vim arrogantes, emotâ mente furioſis & inſanis ſimiles raptarentur : cùm Pro- » phetæ compotes ſui placido ſerenoque animo edere ſoleant oracula. Fertur ut furori ſuo fidem » faceret Montanus, oeſtrum ſui ſimile Prophetis tribuebat. Contra verò negant (Patres) Prophe- » tas in vaticinando mente alienatos fuiſſe . . . . qui etiam ſi divino Spiritu correpti efferveſce- » rent dicendo, & præter ſolitum incaleſcerent, mente tamen conſtabant, nec quidquam præ- » ter intellectum proferebant . . . . Ex his ſequitur Prophetarum mentem, etſi pacatior eſt quam » Pſeudoprophetarum, Deo tamen agitante præter morem exardeſcere, neque ab his eandem ora- » tionis conſtructionem, & compoſitionem, connexionemque rerum, atque ab hiſtoricis eſſe, » expectandam. *Huetius Demonſt. Evang. c. 171. n. 4.*

Digitized by Google

tion dans les Prophetes ; & les plus grands Prophetes : mais j'aime mieux réſerver ſon témoignage pour couronner toute cette matiere.

Ecrivains poſtérieurs.

Les Ecrivains poſtérieurs, ſoit Peres, ſoit Théologiens, qui ont parlé du Montaniſme, & qui ont prétendu en réfuter les excès, n'ont eu pareillement en vûe que de combattre dans ces Hérétiques, ou la néceſſité de l'extaſe pour toute prophetie, ou le défaut de raiſon & de connoiſſance dans les Prophetes, c'eſt-à-dire, l'*aliénation de l'eſprit*, ſoit dans l'énonciation, ſoit hors l'énonciation, ſoit lorſqu'ils étoient occupés à la contemplation des choſes céleſtes, ſoit lorſqu'ils en diſcouroient, qu'ils parloient de Dieu, ou que Dieu parloit par eux : & je ne ſçais ſi on pourroit citer un ſeul Auteur de quelque nom, qui leur ait fait un crime, ou tiré un mauvais augure de la ſimple *aliénation des ſens*, ſéparée de celle de l'eſprit, ou détachée d'autres caracteres odieux, dont elle étoit le plus ſouvent accompagnée dans ces prétendus Prophetes. Les témoignages ſuivans en feront foi.

S. Athanaſe.

S. Athanaſe, que cite l'Auteur des Problêmes, dit « qu'il faut » bien ſe garder de donner dans l'impiété des Montaniſtes, qui aſ» ſurent que les *Prophetes* Miniſtres & Interpretes de la parole du » Seigneur, *ne ſçavoient* ni ce qu'ils faiſoient, ni ce qu'ils annon» çoient : *Neſciſſe Prophetas, verbique Miniſtros quid facerent, aut de quibus renunciarent.* Qui ne reconnoît à ces traits l'*aliénation de l'eſprit*, dans laquelle on ne ſçait ni ce qu'on dit, ni ce qu'on fait ? En eſt-il de même de l'extaſe ou de l'*aliénation des ſens*, où l'eſprit peut être fort à ſoi, & comprendre parfaitement ce qu'il dit, ou ce qu'il fait, quoiqu'il ne ſoit pas toujours libre au dehors pour agir ou ne pas agir, pour parler ou pour ſe taire ? L'Auteur des Problêmes, en traduiſant ce texte, y ajoute ces paroles comme de S. Athanaſe, qui pourtant ne ſont pas de lui, que les Prophetes du Seigneur *n'étoient point aliénés*. Au moins, en les ajoutant devoit-il expliquer, pour ôter l'équivoque, de quelle aliénation elles doivent s'entendre.

Orat. 3. in Arian.

Problêmes. p. 27.

Vraiſemblablement les Auteurs de la Conſultation y ont été trompés, s'en rapportant trop aveuglement aux Problêmes ; car ils citent ce même texte dans une petite *Note* qui eſt au bas de la page 12. pour prouver que « pour être mis au rang de ceux qui parlent » par l'eſprit de Dieu, *il faut être maître de ſon eſprit &* DE SES SENS. En quoi ils font deux fautes viſibles : la premiere de renfermer l'*aliénation des ſens* dans un texte qui ne parle que de celle de l'*eſprit* : la ſeconde d'étendre à tous ceux qui parlent par l'Eſprit de Dieu, de quelque maniere que ce ſoit, ce qui n'eſt dit que des *Prophetes*, & des Prophetes Miniſtres & Interpretes de la divine parole, c'eſt-à-dire du premier ordre, tels qu'étoient ceux qu'on nomme communément Prophetes dans l'Ancien Teſtament, que ce Pere a ici

Conſultat. p. 12.

Digitized by Google

principalement en vûe, *Prophetas verbique Miniſtros*. On ne cite preſque dans toute la Conſultation que ce ſeul paſſage de Pere, qu'on a cru apparemment bien déciſif; encore n'eſt-ce que dans une *Note*, qui a peut-être été ajoutée; & on le prend dans un faux ſens, & on en fait une fauſſe application. Que penſer d'une telle piéce?

S. Baſile, ou peut-être un ancien Auteur du Commentaire ſur Iſaïe, attribué à ce ſaint Docteur, parle auſſi en ces termes. « Il y » en a, dit-il, qui prétendent que les *Prophetes* prophetiſoient en » *extaſe*, étant emportés par la fureur & la folie, l'eſprit humain » & naturel étant comme couvert & abſorbé en eux par l'Eſprit » ſaint: » *Sunt qui dicunt eos (Eſaïam & Ezechielem) furore ac inſaniâ correptos prophetare, humanâ mente à Spiritu abſorptâ.* C'étoit l'erreur des Montaniſtes, que d'autres peut-être tenoient encore. Mais, continue le ſaint Docteur, « rien n'eſt plus éloigné de l'eſ- » ſet que doit produire la préſence de Dieu dans un *Prophete*, & de » ce qu'on en doit attendre, que de rendre inſenſé celui dont il ſe » ſaiſit, *ut amentem reddat*, que de lui faire perdre la raiſon, en s'em- » parant de ſon ame, *ut à mente excidat*, & de le jetter dans l'aliéna- » tion de ſon eſprit, lorſqu'il commence à le remplir des décrets » de la divine ſageſſe. En effet, quelle apparence y a-t-il que cet » eſprit de ſageſſe rende un homme ſemblable à un fou, & que » l'eſprit d'intelligence, & qui eſt la ſouveraine raiſon, empêche l'ame » d'être intelligente & raiſonnable, ou lui faſſe perdre l'un & l'au- » tre. L'Eſprit ſaint ne répand point les tenebres dans les ames; » il les éleve au contraire à la contemplation des choſes ſpirituel- » les, & leur en donne l'intelligence. Il n'eſt pas ſurprenant que » le mauvais eſprit, qui tend des embuches à la nature humaine, » apporte la confuſion & le déſordre dans l'ame; mais ce ſeroit une » impiété de dire ou de penſer que la préſence de l'Eſprit de Dieu » produiſit le même effet. *Sed id per Spiritûs divini præſentiam effici, dicere impium eſt.*

S. Baſile. Proemio in Eſaï. n. 5. Ibid.

Ce paſſage eſt trop clair, pour avoir beſoin d'être commenté. S. Baſile déclare l'*aliénation de l'eſprit* & la perte de la raiſon incompatibles avec la prophetie, & indigne de tout vrai *Prophete*, mais non pas l'*aliénation des ſens*. L'*extaſe* qu'il condamne & qu'il réprouve, & dans laquelle il ſoutient que n'ont point parlé les vrais Prophetes, eſt une *extaſe* jointe à la *fureur* & à la *folie*, qui fait perdre la lumiere, & qui remplit l'eſprit de ténébres; *extaſe* très-diſtinguée de celle qui n'affecte que les ſens, & qui en ôteroit le libre uſage, ſans toucher à la raiſon. Le premier état ne peut convenir à aucun Prophete du Seigneur, ſoit dans l'énonciation, ſoit hors l'énonciation: ce que Saint Baſile ne diſtingue point. Le ſecond

peut fort bien avoir lieu dans l'un & dans l'autre cas ; S. Basile ne dit rien qui y soit contraire.

S. Cryſoſtôme. S. Cryſoſtôme s'explique à peu près de même. Il assigne la différence de la prophetie qui vient de Dieu, & de la divination qui vient du Démon. « Celui, dit-il, qui étoit inspiré par l'esprit impur
In Ep. 1. ad Cor. Homel. 29. » pour faire des prédictions, étoit emporté, & mis comme hors de » lui par cet esprit, semblable à un homme qu'on tient lié, & qu'on » traîne, ne sçachant rien de ce qu'il disoit, *Nihil sciens eorum quæ* » *dicebat* : car c'est le caractere de Devin, ou d'un faux Prophete » d'avoir ainsi l'esprit troublé *emotæ esse mentis*, ou *mente excidere*, » comme le traduit la nouvelle édition, de souffrir une telle néces- » sité, une telle violence, & d'être sous une main qui le pousse, » qui l'entraîne, & le rend comme un furieux, *pelli, trahi, raptari* » *tanquàm furentem*. Mais il n'en est pas de même du vrai Prophete, » *Propheta autem non sic*. Tout ce qu'il dit, il le dit avec un esprit » rassis & tranquille, & ayant une entiere connoissance de ce qu'il » prononce, » *Cum mente liberâ, ac temperante conſtitutione, & ſciens*
Ibid. *quæ loquitur dicit omnia*. Sur quoi il cite Platon & quelques autres Payens, qui convenoient de ces transports de leurs Devins, comme couvrant & absorbant en eux la lumiere naturelle, & avouoient qu'ils n'avoient aucune connoissance de leurs propres oracles; ignorance d'ailleurs qu'ils regardoient en eux comme la marque de l'inspiration divine : *Sunt emotæ mentis quam habent ſecundum naturam*, ou comme le rend plus clairement la nouvelle édition, *A naturali mente excedunt*, ou *excidunt*.

C'est donc en cela, selon S. Cryſoſtôme, que consiste la différence des vrais & des faux Prophetes, des Prophetes du vrai Dieu, & des Prophetes des Idoles; & ce qui caractérise ceux ci par opposition à ceux-là, c'est le trouble, le désordre, l'*aliénation de l'eſprit*, la perte ou l'obscurcissement de la raison, un état en un mot, qui ôte la liberté de l'esprit, ou la connoissance de ce que l'on dit & de ce que l'on fait; & non la simple *aliénation des ſens*, séparée de tous ces odieux caracteres, qui n'en laisse pas à la vérité l'usage libre & parfait, mais qui ne nuit point d'ailleurs à l'intelligence, & ne préjudicie point à la raison.

Ibid. Ce qu'ajoute le saint Docteur, le confirme encore plus nettement. En suivant son paralelle des saints Prophetes avec les faiseurs de faux oracles, tels que la Pithonisse ou la Prêtresse d'Apollon : « Qu'il s'en faut, continue-t-il, que nos *Prophetes* leur ressem-
Problêmes. p. 32. » blent, *Noſtra non ſunt hujuſmodi*. Car pour eux (Je suis ici la » traduction des Problêmes) ils prophetisoient dans une pleine » évidence, & ils parloient avec l'intelligence & la *liberté d'eſprit* » qui convenoient à une telle fonction. Il étoit en leur pouvoir de

Digitized by Google

» parler ou de se taire. Ce n'étoit point la nécessité qui les contrai-
» gnoit, mais ils jouissoient d'une liberté qui faisoit leur gloire...
» Dieu ne les poussoit point avec violence, il n'offusquoit pas leur
» esprit, en y répandant des ténébres : car il n'appartient qu'au
» Démon de produire les ténébres, & de causer le désordre & la
» fureur. Mais le propre du Seigneur est d'éclairer & de donner
» l'intelligence de ce qu'il enseigne. » (l'Auteur des Problêmes ajoute du sien, *avec une parfaite bienséance*. Ce que le saint Docteur ne dit pas.) *Dei opus est illuminare, & quæ opus est*, ou *quæ oportet, cum intelligentiâ docere.*

S. Crysostôme appuie donc sur la connoissance, sur l'intelligence des Prophetes, sur la lumiere, & la *liberté de l'esprit* convenable à une telle fonction, à laquelle il oppose la *violence* & la *nécessité* dont il parle, & l'impuissance de parler ou de se taire, jointe à cette sorte de non liberté. Le défaut de liberté, qu'il blâme, & qui fait le caractere des faux Prophetes, est celui qui se trouve joint à l'obscurcissement de l'esprit, & à la perte de la raison, tel qu'il étoit en effet dans les faux Prophetes des Payens, dans les Prêtres & les Prêtresses des Idoles. Mais lorsque l'ame n'en est que plus éclairée, & l'esprit plus élevé, quoiqu'elle soit privée du libre usage de ses sens, comme il arrive dans toute véritable extase, il est bien éloigné d'attribuer une telle situation au Démon, & de la juger indigne de vrais Prophetes, soit qu'ils parlent en cet état, soit qu'ils n'y parlent pas. Il ne dit pas un mot qui en puisse donner cette idée.

S. Epiphane a traité fort au long de l'hérésie des Montanistes, de son origine, de ses progrès, de ses erreurs, c'est-à-dire, de ses faux dogmes & de ses fables. Il s'est fort elevé contre leurs extravagances & leur folies ; mais on ne voit nulle part qu'il donne atteinte aux vraies extases des Prophetes, ou qu'il condamne celles qui ne sont point revêtues d'ailleurs de circonstances odieuses, ou accompagnées de l'absence ou de la perte de la raison. S. Epiphane hær. 48.

» Tant qu'il y a eu prophetie & inspiration dans le monde, dit-il, » *les saints Prophetes* ont toujours prononcé leurs oracles avec un » esprit ferme, une ame constante, & l'intelligence de ce qu'ils » disoient : » *Cum animi firmitate atque constantiâ, & eorum quæ laquerentur intelligentiâ, sua omnia responsa & oracula dederunt.* « Car » le vrai Prophete prediſoit l'avenir, en se possedant, & sçachant » bien ce que sa bouche proféroit ; *Sui compos, quæ dicebat intelligens.* » C'est, ajoute-t-il, ce que l'on remarque dans tous les vrais Pro- » phetes, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, » dont il » donne divers exemples, qui montrent tous qu'ils ont parlé avec » connoissance, avec intelligence, étant à eux, & sçachant par- Ibid. n. 3. Ibid. Ibid. n. 2. 5. 10. Ibid. n. 3.

sa faitement ce qu'ils disoient & ce qu'ils faisoient ; sans aucun trou-
Ibid. » ble ni aliénation de l'esprit : » *Videsne intelligentis hæc esse quæ dicat, non ejus qui extra potestatem exierit : nam ejusmodi vox nullam fuisse mentis perturbationem significat.* Où l'on voit ce que c'est dans le langage de S. Epiphane, que de *n'être pas à soi*, de *n'être pas en son pouvoir* ; c'est de n'être pas maître de son esprit, & de ne pas jouïr de sa raison.

Ibid. n. 3. 4. & suiv. Aussi est-ce par ce caractere qu'il combat le plus les Montanistes, & qu'il se moque de leur prétendu prophetie. Il prouve par l'extravagance de leurs discours qu'ils perdoient la raison, qu'ils parloient sans ordre, sans suite, dans le trouble & l'égarement de l'esprit, sans sçavoir ni comprendre ce qu'ils disoient. Il le montre par plusieurs de leurs paroles qu'il rapporte, & qu'il fait voir ne pouvoir convenir qu'à un homme destitué de sens & de raison, & vrai-
Ibid. n. 4. ment dans le délire, qui ne sçait, ni n'entend ce qu'il dit : *Hæc furiosi hominis verba sunt, minimè quæ loquitur assequentis.* Ce qu'il dit de Montan, il le dit également de ses Prophetesses, qui ne péchoient pas moins que lui par ce défaut de raison, & que l'aliénation de l'esprit, jointe à une multitude d'erreurs ne faisoit pas
Ibid. n. 31 moins rejetter du rang des vrais Prophetes : *Quæ isti vaticinari se jactitant, neque certâ cum animi firmitate prædicant, nec quæ dicunt intelligentiâ consequuntur.*

Mais parle-t-il de même de l'*aliénation des sens ?* Rejette-t-il toute *extase* dans les Prophetes, du moins celle dans laquelle on parleroit ? Adjuge-t-il en un mot au Démon ou à un pur dérangement de la nature, comme on ne craint point aujourd'hui de le faire, toute prédiction, tout discours fait en extase, & sans le libre usage des sens ? Il en est bien éloigné. « Les Prophetes, dit-il, » en réfutant les Montanistes, qui prétendoient se couvrir des ex» tases des Prophetes, les Prophetes ont eu des *extases*, mais ce » n'étoient point des *extases de raison*, qui la troublassent ou la fissent » perdre : ils ont été *ravis hors d'eux-mêmes* ; mais ce ravissement n'emportoit point leur esprit hors de lui, & ne le dérangeoit
Ibid. n. 7. point de son assiette. *Prophetæ extra se rapti leguntur, sed non quasi usum rationis amiserint.* C'étoit une extase, ou une suspension des sens, qui en interceptoit l'action, & leur en ôtoit pour tout ce tems le libre usage ; mais qui ne touchoit point à la partie supérieure de l'ame, & qui ne diminuoit rien de son intelligence & de sa force :
Ibid. n. 5. *Omnis quidem eo tempore intercepta est actio. . . . Interim animæ pars illa præcipua, intelligendique vis ejusmodi stuporis est expers.* Pouvoit-on mieux distinguer l'*aliénation de l'esprit* de celle *des sens*, & faire mieux comprendre celle qu'on admet dans les Prophetes, & celle qu'on en exclut.

Il

Il s'explique encore plus clairement par des exemples. S. Pierre, poursuit-il, a été ravi en extase, *extra se raptus* : mais il ne perdit pas pour cela pendant ce tems, ni l'intelligence, ni la raison, ni la force de son esprit, *nec à statu rationis alienus. . . . nec mentis minimè compos* ; & ce qu'il dit alors en voyant, en entendant, en répondant, en est la preuve : *Petrus & videns, & respondens, & audiens, eandem retinebat animi constantiam.* Il conserva donc dans son extase, selon S. Epiphane même, toute la présence & toute la force de son esprit, & il y *parla* même plein de connoissance & de raison, & se possédant tout entier, *& videns, & audiens, & respondens.* Il en est de même de l'extase d'Adam. Qu'il y ait parlé ou non, ce n'est pas sur quoi appuie S. Epiphane, & peu lui importe quelle supposition l'on fasse à ce sujet. Il lui suffit que ce n'ait point été une *extase*, c'est-à-dire, une aliénation d'intelligence & *de raison*, pour la juger très-digne de Dieu, & pour enlever aux Montanistes l'avantage qu'ils prétendoient tirer de cet exemple : *Non erat ille mentis aut animi stupor.* Il lui suffit que les paroles qu'il proféra ne soient pas les paroles d'un fanatique, ni d'un homme qui n'entend pas ce qu'il dit, pour les juger très-prophetiques & très-divines, soit qu'elles aient été prononcées dans l'extase ou hors l'extase : *Hæc non fanatici hominis sunt, non quid dicat ignorantis, sed animi robore ac firmitate præditi.* C'est par cette regle qu'il faut juger de tout cas semblable.

Ibid. n. 7.

Ibid. n. 4. & 6.

Ibid. n. 6.

Ibid.

S. Jérôme. S. Jérôme est un des Peres qui a eu plus de lieu de s'élever dans ses écrits contre les erreurs de Montan, & ses ouvrages sur les Prophetes lui en ont souvent fourni l'occasion : aussi l'a-t-il fait en plusieurs endroits. Mais que reprend-il proprement dans les Montanistes? Les deux excès capitaux que j'y ai fait remarquer, je veux dire la nécessité de l'extase pour la prophetie, & la compatibilité de celle de l'esprit avec le don & l'esprit de prophetie dans les Prophetes, & les plus grands Prophetes. C'est ce qu'il condamne, & ce qu'il réfute.

» Il n'est pas vrai, dit-il dans sa Préface sur Isaïe, il n'est pas » vrai, quoi qu'en dise Montan & ses femmes insensées, que les » *Prophetes* aient parlé en extase, *en sorte* qu'ils n'eussent point la » connoissance de ce qu'ils disoient, & qu'ils ignorassent ce dont ils » instruisoient les autres : » *Prophetæ in extasi non sunt locuti, ut nescirent quid loquerentur, & ipsi ignorarent quid dicerent :* « Ils sçavoient » parfaitement ce qu'ils disoient, *Ipsi sciebant quid dicerent.* Et en » effet étant aussi sages qu'ils étoient, tout étant en eux raison & » sagesse, comment des hommes si sages & si élevés au dessus des » autres auroient-ils ressemblé à des bêtes brutes & sans raison, en » ignorant ce qu'ils prononçoient, & en n'ayant nulle intelligence » de leurs oracles? » *Quomodo sapientes Prophetæ, instar brutorum animantium, quid dicerent ignorabant?*

Tom. 3. nov. edit. p. 3.

Tom. 3. p. 1559. » Non, ajoute-t-il ailleurs, (c'eſt dans ſa Préface ſur Nahum) » le Prophete ne parle point dans l'extaſe, comme l'ont follement » avancé Montan & ſes Propheteſſes, *Non loquitur in extaſi* : mais » ſa prophetie eſt appellée le *Livre de la viſion*, parce qu'il voit &

Ibid. p. 1591. » connoît tout ce qu'il annonce : *Quod prophetat liber eſt viſionis intel-* » *ligentis univerſa quæ loquitur*. Et ſur Habacuc, Le Prophete entend » & comprend ce qu'il voit (ce qui eſt contraire au dogme pervers » de Montan) *Intelligit quod videt*; il ne parle pas comme un hom- » me qui a perdu l'eſprit, ou qui forme des ſons en l'air, ſans y at-

Ibid. p. 1604. » tacher d'idée ; *Nec ut amens loquitur, nec dat ſine mente ſonum*. En » effet il ne ſeroit pas Prophete, s'il n'avoit l'intelligence de ce qu'il » dit : » *Non enim eſſet Propheta, ſi ignoraret*. Cette doctrine eſt ſi familiere à ce Pere, qu'il ſeroit inutile d'y inſiſter plus long-tems.

Or elle ſe réduit cette doctrine à reconnoître dans les *Prophetes* du genre de ceux dont parle ce ſaint Docteur, ſoit dans l'énonciation, ſoit hors l'énonciation, ſoit dans leurs viſions & leurs révélations, auſſi-bien que dans leurs prédictions & leurs diſcours, une parfaite *liberté d'eſprit*, une préſence entiere de la *raiſon*, la connoiſſance & l'intelligence de ce qu'ils diſent & de ce qu'ils font : ce qui en bannit certainement toute *aliénation de l'eſprit*, que les Montaniſtes croyoient compatible avec leur état ; mais non toute *aliénation des ſens*, qui n'emporte pas toujours celle de la raiſon. Auſſi S. Jérôme a-t-il ſoin de caractériſer l'*extaſe*, qu'il reprend & qu'il condamne en eux comme indigne de tous vrais Prophetes : c'eſt celle à laquelle ſeroit joint le défaut de lumiere & de connoiſſance, & qui rendroit en cela les Prophetes mêmes ſemblables aux bêtes brutes & ſans raiſon :

Supra. *Inſtar brutorum animantium.* « Les Prophetes, dit-il, n'ont point » parlé dans une (telle) extaſe, en ſorte qu'ils n'euſſent point » la connoiſſance de ce qu'ils diſoient : » *Prophetæ in extaſi non ſunt locuti*, UT (pour *ita ut*) *neſcirent quid loquerentur*, *&c.* Qu'eſt-ce que cela fait à l'extaſe, ou l'aliénation des ſens ? Il eſt juſte d'entendre les paroles de S. Jérôme avec la reſtriction qu'il y met lui-même, & de l'expliquer comme l'ont expliqué avant moi des hommes plus habiles & plus éclairés que moi, tels que M. Huet, & M. de Tillemont (*a*).

Réponſe à une difficulté. Mais, dira-t-on, S. Jérôme ne paroît pas moins appuyer dans

(*a*) » Contra Montaniſtas ſæpe inſurgit Hyeronimus, negatque Prophetas in vaticinando *mente* » *alienatos* fuiſſe. *Huetius Demonſtr. Evang. c. 171. p. 738.* C'eſt ſur quoi ce ſçavant homme cite pluſieurs des paſſages de S. Jérôme rapportés ci-deſſus qu'il interprete de l'*aliénation de l'eſprit*, ſans dire un ſeul mot de l'*aliénation des ſens*.

M. de Tillemont fait auſſi la même réflexion (Tom. 2. au titre des Montaniſtes, art. 1. pag. 420.) où il montre par S. Jérôme, auquel il joint S. Athanaſe & S. Epiphane, « que l'en- » touſiaſme de Montan paroiſſoit comme un acces de fureur *qui lui ôtoit la liberté de ſa raiſon*, » ce qui ne ſe trouvoit point dans aucun des véritables Prophetes, ſoit de l'Ancien Teſtament, » ſoit du Nouveau, » ſans faire aucune mention de la liberté des ſens.

Digitized by Google

quelques-uns de ces endroits sur le défaut de liberté, que sur celui d'intelligence. Il y parle de l'un & de l'autre; il taxe & condamne l'erreur des Montanistes sur l'un & sur l'autre point. Il soutient que le Prophete doit être maître de se taire ou de parler, *In suâ potestate habent Prophetæ quando taceant, quando loquantur*; & il cite même à ce sujet la parole de S. Paul, si rebatue dans notre dispute, Les esprits des Prophetes sont soumis aux Prophetes, *Spiritus Prophetarum Prophetis subjecti sunt*. Il n'exige donc pas moins l'un que l'autre; & par conséquent il ne bannit pas moins de toute prophetie l'*aliénation des sens*, que l'*aliénation de l'esprit*. Préf. in Is. & in Habac.

La conséquence n'est pas juste. C'est une nouvelle erreur que S. Jérôme attaque dans les Montanistes, erreur qui consistoit à soutenir l'*extase* ou de l'esprit, ou des sens, absolument *nécessaire* à la prophetie, soit qu'elle la précédât, soit qu'elle l'accompagnât. Ils ne soutenoient pas seulement qu'un Prophete *pouvoit* prophetiser en extase; sur quoi il n'y auroit point eu de dispute avec eux, & de quoi en effet il ne s'agissoit pas; mais ils prétendoient de plus que tout Prophete *devoit* prophetiser en extase, *Debere*, ou *oportere Prophetam in extasi loqui*: c'est-à-dire suivant qu'ils l'entendoient, & selon le langage de ces tems-là, que l'extase & l'aliénation de l'esprit ou des sens devoit nécessairement ou accompagner, ou précéder la prophetie, & être jointe au moins à la révélation actuelle, & que c'étoit cet état qui faisoit proprement le vrai Prophete, & qui étoit la vraie marque de l'inspiration divine. J'ai exposé ci-dessus cette erreur.

Or c'est ce que S. Jérôme combat; & pour repousser & détruire du même coup la double erreur des Montanistes, ou leur maxime générale & universelle, tant sur le défaut de liberté, que sur le défaut d'intelligence dans les Prophetes, il leur oppose les paroles de l'Apôtre, qui en prouvant la liberté dans ceux dont il parle, y prouvent aussi l'intelligence, & sont par conséquent entierement contraires aux Montanistes, quelque sens qu'on y donne, & quelque exception qu'on y mette: car elles supposent visiblement des Prophetes d'une part pleins d'intelligence, & de l'autre très-libres de parler ou de se taire: ce qui suffisoit à S. Jérôme pour renverser totalement leur prétention, & détruire l'universalité de leur maxime. Son raisonnement étoit donc décisif contre eux, parce qu'ils soutenoient l'une ou l'autre aliénation essentielle à la prophetie; mais il n'est d'aucun usage contre ceux qui bien éloignés d'une pareille erreur, nient, comme nous le faisons en effet avec toute la Tradition, & la compatibilité de l'aliénation de l'esprit avec la vraie prophetie, & la nécessité de celle des sens, soit pour y parvenir, soit pour y influer; quoique nous ne jugions pas cette derniere, non plus que S. Jérôme, absolument étrangere à ce don.

& entierement incompatible avec lui. Elle peut s'y trouver, mais elle ne s'y trouve pas toujours, ni même le plus communément, bien loin d'en être inséparable, à la différence de la premiere qui ne peut jamais s'y rencontrer.

Aussi S. Jérôme parle-t-il fort différemment de l'une & de l'autre, quoiqu'il les unisse l'une & l'autre dans son raisonnement. Il établit la nécessité de la connoissance, de l'intelligence, de la raison pour la prophetie comme une loi indispensable & sans exception : mais il ne raisonne pas de même de la liberté des sens. Il déclare que sans cette connoissance & cette lumiere actuelle les Prophetes n'auroient été ni sages, ni éclairés, ni Prophetes : *Si sapientes Prophetæ, quod negare non possumus, quomodo sapientes, instar brutorum animantium, quod dicerent ignorabant ? ... Propheta intelligit quod videt : non ut amens loquitur, nec dat sine mente sonum... non esset Propheta si ignoraret.* Mais il ne porte pas le même jugement du libre usage des sens ; il ne dit point que sans cette liberté il n'y a point de prophetie, point de lumiere, point de sagesse dans les Prophetes, & qu'on ne peut plus leur donner cette qualité. Enfin il croit l'intelligence aussi nécessaire pour les révélations & les visions vraiment divines, que pour le discours & l'énonciation vraiment prophetique, *Propheta intelligit quod videt* ; & il raisonne à cet égard de l'un comme de l'autre. Pensoit-il de même de la liberté des sens ; & quelqu'un lui attribuera-t-il d'en avoir également établi la nécessité pour toute révélation & toute vision, comme si on ne pouvoit en éprouver dans l'extase ? Par où donc prouveroit-on qu'il l'eût jugée plus nécessaire pour l'énonciation & le discours ?

Suprà.

Cette restriction que l'on fait en se bornant, dit-on, à l'*énonciation prophetique*, comme au *point fixe* & capital dans cette dispute, auquel on prétend rappeller toutes les autorités des Peres, & reduire le véritable état de la contestation dans l'affaire du Montanisme, est une restriction de fantaisie, & purement arbitraire, qui n'a aucun fondement ni dans ce fait particulier, ni dans le sentiment commun de la Tradition, & qu'on n'établit pas plus par S. Jérôme que par toutes les autres autorités qu'on a citées. Ce que j'y ai répondu, doit s'appliquer à toute autre semblable, & en particulier à tout ce que dit M. De Lan à ce sujet ; sur quoi il seroit trop long & trop ennuyeux de s'étendre.

Differtat. Théolog. 2. part. p. 93.

Ibid.

Les Théologiens ne raisonnent point autrement que les Peres ; & ne relevent dans les Montanistes que ce que ceux-ci y ont reprouvé. Ce que S. Thomas conclut de leur exemple, ou plutôt de leur condamnation, c'est qu'il est certain que *les Prophetes parlent dans leur bon sens* ; ce qu'il appelle *proprio sensu* (a) ; & annoncent ce

S. Thomas.

(a) V. ci-dessus p. 215. & 216.

Digitized by Google

qu'ils ont vû avec préſence & liberté d'*eſprit*, (il ne dit pas des *ſens*) & non dans un état de délire, ou d'abſence & de *trouble de la raiſon*, comme Montan & Priſcille l'ont imaginé : *Prophetæ ex proprio ſenſu loquuntur ea quæ viderunt, non mente perturbatâ, ſicut arreptitii, ut dixerunt Priſcilla & Montanus.* 2. 22. q. 173. a. 3. ad 4um. Et c'eſt en ce ſens très-remarquable qu'il explique cette parole de l'Apôtre, que les eſprits des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes en ce qui eſt de l'énonciation prophetique, *Quantum ad enunciationem propheticam.* Ce qu'il y exige néceſſairement par oppoſition à l'erreur de Montan, eſt donc qu'il n'y ait point d'*aliénation de l'eſprit* ; mais il n'en dit pas autant de l'*aliénation des ſens.*

Le Cardinal Bona expoſe parfaitement bien l'erreur de Montan ſur les Prophetes. « Elle conſiſtoit cette erreur, dit ce Cardinal, en ce qu'il prétendoit que les *Prophetes* avoient parlé comme » des foux & des furieux, par des tranſports qui les mettoient hors » d'eux-mêmes, & leur faiſoient perdre la raiſon, & ſans ſçavoir » ce qu'ils diſoient, proférant leurs paroles comme au hazard, ſans » deſſein & ſans but : *Error Montani fuit Prophetas, veluti amentes ac furioſos extra ſe poſitos, locutos eſſe quæ ignorabant, nulloque ſermoni præfixo ſcopo veluti in ventum verba jactaſſe* : erreur qu'il réfute par le ſentiment des Peres qui l'ont combattue, & en particulier par l'autorité de S. Baſile que nous avons rapportée. Il n'eſt ici queſtion, comme l'on voit, que de l'*aliénation de l'eſprit*, jugée indigne de vrais Prophetes, & non de celle des *ſens*, qui ſéparée de la premiere, n'a rien qui les deshonore : auſſi n'eſt ce pas ce qu'on reprochoit à Montan. Bona. De diſcern. ſpir. c. 17. §. 4.

Eſtius, en commentant le quatorziéme Chapitre de la premiere Epître aux Corinthiens ſur le verſet 32 a fait cette réflexion, que » les Peres ſe ſont ſouvent ſervi de cet endroit de S. Paul, *Les eſprits* » *des Prophetes ſont ſoumis aux Prophetes*, pour réfuter les Montaniſtes, qui enſeignoient entr'autres choſes, que les *Prophetes* de » l'Ancien Teſtament n'étoient plus à eux, ni maîtres d'eux-mêmes, » quand ils prophetiſoient, mais qu'ils étoient comme des hommes » *poſſedés*, qui parloient en extaſe, *hors de leur ſens & de leur raiſon*, » tels qu'étoient en effet Montan & ſes femmes. » *Utuntur interdum hoc Pauli teſtimonio Patres adverſùs Montaniſtas, qui inter alia docuerunt veteris Teſtamenti Prophetas arreptitios fuiſſe, nec ſui compotes, quando prophetiſabant, ut pote* IN EXTASI ET AMENTIA *poſitos, quales nimirum ipſorum Prophetæ Montanus ipſe, Priſca & Maximilla.* » Sentiment, pourſuit Eſtius, que l'Egliſe Catholique a toujours » condamné dans ces héretiques comme un dogme faux & pervers, » & qu'elle condamnera toujours ſans doute dans ceux qui le tiendroient. *Quod eorum dogma Catholica Eccleſia ſemper ut falſum & perverſum damnavit.* Eſtius. In cap. 14. 1. ad Cor. v. 32.

Digitized by Google

Ce dogme consistoit donc à croire qu'on pouvoit prophetiser dans l'*aliénation* même *de l'esprit*, & l'aliénation la plus marquée, qui alloit même jusqu'à la fureur & à la folie, *Arreptitios, nec sui compotes ut pote in extasi & amentiâ positos*, & à attribuer ces excès aux plus grands Prophetes même, aux Prophetes de l'Ancien Testament, & du rang de ceux dont Montan se prétendoit être : ce qui étoit assurément une grande erreur & une grande impiété. Mais la simple *aliénation des sens* séparée de celle de l'esprit, l'*extase* seule, sans l'absence ou la perte de la raison, n'est point ainsi qualifiée. Ce n'est pas-là l'erreur qu'on imputoit aux Montanistes, ni *le dogme faux & pervers* que l'Eglise reprouvoit si justement en eux. Au moins Estius ne le dit point dans l'exposé qu'il en fait, où il joint la *folie* à l'*extase*, & parle d'une extase de folie, IN EXTASI ET AMENTIA POSITOS.

Consult. p. 32. La Consultation qui nous renvoie à ce *sçavant & judicieux Commentateur de S. Paul*, auroit dû faire plus d'attention à ses paroles. En prononçant aussi décisivement qu'elle fait, & avec l'autorité qu'elle s'arroge, « qu'il n'hésite point à dire de l'opinion des Mon» tanistes, que l'Eglise Catholique l'a toujours condamnée comme » un dogme faux & pervers, » elle auroit dû mieux examiner sur quoi cet habile Théologien fait tomber la condamnation, & ne pas apporter son témoignage en preuve de *ce point*, qu'elle suppose très-faussement comme « une *vérité* constante, établie dans toute la Tra» dition, Que pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'esprit » de Dieu, *il faut être maître de son esprit* ET DE SES SENS. Qu'il faille être maître *de son esprit*, quand il s'agit de la vraie prophetie, c'est-à-dire, que la vraie prophetie ne puisse s'allier avec l'aliénation de l'esprit, cela n'est point douteux, & c'est ce qu'enseigne toute la Tradition. Mais qu'on doive également l'être *de ses sens*, & que la prophetie en exige de même le libre & parfait usage, c'est ce que la Tradition ne dit point, & ce qu'il plaît à la Consultation d'ajouter à la Tradition. Resteroit même à examiner si toute inspiration distinguée de la vraie Prophetie, & tout discours proféré par le mouvement de l'esprit de Dieu ne pourroit s'allier avec cette double aliénation ; & c'est ce que je discuterai en tems & lieu.

M Dupin. Témoignage très-remarquable de cet Auteur. Le dernier temoin que j'ai reservé pour fermer cette chaîne d'autorités, & pour confirmer tout ce que j'ai dit sur la matiere présente, est un Auteur connu, qui est entre les mains de tout le monde, & qui ne peut etre suspect à personne, aux Consultans moins qu'à tout autre. C'est un bon Docteur comme eux, que ses Ouvrages ont rendu fort celebre, & qui a examiné notre question avec beaucoup de soin. je ne l'avois point lu avant tout ce que j'ai écrit jusqu'ici, & il semble que je n'aie fait que le copier. Voici donc ce que dit

Digitized by Google

M. Dupin dans ſes *Diſſertations préliminaires, ou Prolégomenes ſur la Bible*, tant ſur les Prophetes en général que ſur le fait de Montan en particulier: je prie qu'on y faſſe beaucoup d'attention.

» Avant que d'examiner ſi les Livres de l'Ecriture ſont la parole de Dieu, c'eſt à dire s'il n'y a rien dans ces Livres que Dieu n'ait revelé & inſpiré, il faut expliquer en combien de manieres, quand, comment, & par qui Dieu a parlé aux hommes, ou leur a revelé des verités. Liv. 1. ch 2. §. 2. p. 99.

» L'apôtre S. Paul comprend en peu de mots toutes les revelations qu'il a plu à Dieu de faire aux hommes. C'eſt par où il commence ſon Epître aux Hébreux. Elles peuvent ſe rapporter à deux tems; celles qui ont été faites en diverſes occaſions, où par parties, & à différentes repriſes aux Patriarches, à Moyſe, aux Prophetes, juſqu'à la venue de Jeſus-Chriſt; & celles qui ont été faites par ſon propre Fils, qu'il a établi héritier de toutes choſes, & par lequel il a fait le monde. . . . Les premieres ont été faites à diverſes repriſes, en différentes occaſions, & en diverſes manieres, par pluſieurs perſonnes; mais la derniere a été faite tout d'un coup par ſon Fils unique. Les premieres étoient imparfaites, il y manquoit bien des choſes; elles n'étoient que d'un petit nombre de vérités, & il y en avoit quantité de réſervées au tems du Meſſie; mais la derniere eſt complete & parfaite, il n'y manque rien, il n'y a plus rien à eſpérer ou à attendre davantage en ce monde; elle eſt la perfection & la fin des révélations: comme il n'y en a point eu de ſemblable juſques-là, il n'y en aura plus dans la ſuite, & celle-là ſubſiſtera juſqu'à la fin des ſiécles. Mais comme Dieu a parlé en diverſes occaſions, ou à diverſes repriſes, & en pluſieurs manieres à nos Peres dans l'Ancien Teſtament, il faut conſidérer les principales occaſions dans leſquelles il a parlé, & les moyens dont il s'eſt ſervi pour s'expliquer à eux. (Ceci nous fait eſpérer une ample & exacte diſcuſſion.) Ibid. p. 99. & 100.

» On peut diſtinguer en général quatre tems des révélations faites dans l'Ancien Teſtament. . . & on peut diſtinguer auſſi quatre manieres dont Dieu s'eſt ſervi pour révéler aux hommes ce qu'il a voulu leur faire connoître, 1°. par des diſcours de jour, 2°. par des viſions de nuit, 3°. par une voix, 4°. par des inſpirations intérieures. Enfin Dieu a quelquefois apparu ſous des formes extérieures, & a parlé lui-même. Il a quelquefois parlé par des Anges, quelquefois par des Prophetes, & d'autres fois s'eſt ſervi d'énigmes, de ſonges, de viſions, & de ſignes pour faire manifeſter aux hommes ſa volonté. (Rien n'eſt omis dans ce détail.) Ibid. pag. 100. & 101.

» La plûpart des révélations que Dieu a faites aux Prophetes Ibid. pag. 103. 104. & 105.

Digitized by Google

» qui ont vécu depuis Moyſe dans le peuple d'Iſraël, ſe ſont faites » *par inſpiration, par viſion ou en ſonge*: par inſpiration, quand rem- » plis de l'eſprit du Seigneur, ils prophetiſoient l'avenir : par viſion » de jour, quand éveillés, leur imagination leur repréſentoit cer- » tains objets qui étoient des figures de l'avenir : en ſonge, quand » en dormant, ils s'imaginoient voir ou Dieu, ou un Ange qui » leur parloit, ou que l'avenir leur étoit repréſenté ſous des figures » ou des préſages. Ils annonçoient enſuite les vérités qu'ils avoient » connues, & l'évenement de quelques-unes de leurs propheties » étoit une aſſurance de la vérité des autres. . . . Voilà les moyens » dont Dieu s'eſt ſervi pour révéler aux hommes quelques vérités » de la Religion dans l'Ancien Teſtament. . . Tout ce que Dieu a » voulu qui nous reſtât de ces révélations eſt compris dans ces Li- » vres, & ceux à qui elles ont été faites, & qui nous les ont laiſſées » par écrit, ſont pour cela nommés Prophetes. (Ce ſont les Prophe- tes du rang le plus diſtingué.)

Ibid. t. 3. pp. 107. 108. » Mais le nom de *Prophete* a une ſignification plus étendue qu'on » ne s'imagine communément. Il y a eu un tems que les Prophetes » étoient apellés communément *Voyans*... & ce nom étoit le plus com- » mun parmi les Hébreux, pour marquer un Prophete. Ce nom ne » déſigne autre choſe qu'une perſonne éclairée & clairvoyante: ce qui » peut s'appliquer auſſi-bien au paſſé & au préſent qu'à l'avenir. » Mais il s'entend toujours des perſonnes qui ſçavent des choſes qui » ne ſont pas connues aux autres hommes, & que Dieu leur a ré- » vélées d'une maniere particuliere. . . Dans l'uſage le nom de » *Prophete* eſt donné à ceux qui parlent au nom de Dieu, auſquels » Dieu fait connoître ſa volonté pour la manifeſter aux hommes... » Ainſi la prophetie n'eſt pas ſeulement la connoiſſance des choſes » futures connues par la révélation, mais auſſi tout ce que Dieu » fait connoître aux hommes par des voies ſpéciales, (mais tou- jours ſurnaturelles, comme on va l'expliquer.)

Ibid. pag. 109. 110. 111. » C'eſt pourquoi *prophetiſer*, c'eſt 1°. prédire l'avenir incertain, » non par des conjectures, mais par une connoiſſance & une ſcience » que l'on en a; 2°. découvrir ou déclarer des choſes paſſées ou » préſentes qui ſont obſcures & cachées... 3°. annoncer aux hommes » de vive voix, ou par écrit, des vérités que Dieu a révélées d'une » maniere ſpéciale, ſoit que ces vérités ſoient au-deſſus de la portée » de l'eſprit humain, ſoit qu'elles puiſſent être, & ſoient même » déja connues par d'autres voies; pourvû que celui qui les annon- » ce en ſoit aſſuré par viſion, ou par inſpiration. En ce ſens tous » ceux à qui Dieu révele des vérités, pour découvrir aux hommes, » ſont des *Prophetes* : tous ceux qu'il inſpire pour annoncer aux » hommes des vérités, qui les prononcent ou qui les écrivent par

le

Digitized by Google

» le mouvement de cette inſpiration, & par une direction particuliere de l'Eſprit ſaint qui conduit leur eſprit, leur langue, & » leur plume, peuvent être appellés *Prophetes*; & leurs diſcours & » leurs Ouvrages *prophetie*... C'eſt en ce ſens que Saint Paul met » *la prophetie* au rang des dons du S. Eſprit dans ſa premiere Epître » aux Corinthiens. Car le principal effet de ce don de *prophetie*, » qu'il préfére à tous les autres dons ſpirituels, eſt de parler aux » hommes pour les inſtruire, les exhorter, les conſoler. *Les Prophetes*, dont parle S. Paul, *devoient parler l'un après l'autre dans l'aſſemblée, & ſoumettre* CE QU'ILS DISOIENT *au jugement des autres Prophetes.* (Qu'on remarque bien ceci, qui fait voir ſur quoi tomboit le diſcernement ordonné par S. Paul à l'égard de ces Prophetes, c'eſt-à-dire, ſur les choſes mêmes, auſſi-bien que ſur les perſonnes.)

» Voilà les *ſens propres* & naturels dans leſquels ſe prennent les » termes de *Prophete*, de *prophetiſer* & de *prophetie*. Il y en d'autres » *impropres*, dont on donne des exemples... Mais ce nom, ſelon » ſa véritable ſignification, doit s'entendre de la déclaration que » des hommes font de la part de Dieu de vive voix ou par écrit, » des vérités que Dieu leur a révélées, ou inſpirées d'une maniere » ſpéciale, afin que par leur miniſtere les autres hommes en fuſſent » inſtruits. Car *toute révélation n'eſt pas prophetie*. Les révélations » particulieres que Dieu a faites à quelques perſonnes, des *averti[ſſ]emens* qu'il leur a donnés une fois ou deux en leur vie, ſoit en » ſonge, ſoit par d'autres manieres, ne peuvent être appellés pro- » phetie, & ceux qui les ont eus ne méritent pas le nom de *Pro- » phetes*... La *prophetie* eſt une grace que Dieu accorde à certaines » perſonnes de leur révéler, ou de leur inſpirer des vérités pour la » conſolation & l'inſtruction des autres. Ceux à qui Dieu fait cette » grace, le conſultent; il leur fait connoître ſa volonté en diffé- » rentes manieres: ils répondent & parlent en ſon nom, & ſont à » cauſe de cela nommés Prophetes. (On voit aſſez par tout ce qui vient d'être dit, la diſtinction des *Prophetes*, & qu'il y en a de différens ordres & de différens genres.) Ibid. pp. 112, 118, 119

» Les *prophetie*s ſont différentes, premierement par rapport à la » maniere dont les vérités ſont révélées aux Prophetes: ſecondement par rapport à la maniere dont ils les annoncent, & les apprennent aux autres: troiſiémement par la nature des choſes » qu'ils apprennent. (Il faut obſerver avec grand ſoin ces différences.) Ibid. p. 117

» Dieu révele aux Prophetes des vérités ou *médiatement*, ou *im- » médiatement*; médiatement, en ſe ſervant du miniſtere des Anges; immédiatement, en leur parlant par lui-même. La révéla- Ibid. p. 117

Digitized by Google

tion immédiate eſt ou *exterieure*, ou *interieure* : l'extérieure, « quand » Dieu fait entendre une *voix* qui apprend au Prophete ce qu'il » doit dire, ce qu'il doit faire, ou ce qui doit arriver, ou quand il » lui repréſente ce qu'il veut qu'il ſçache par des *ſignes* & par des *ſym-* » *boles* ; l'intérieure ſe fait ou pendant le *ſommeil*, ou dans une *ex-* » *taſe* & une *émotion qui met l'homme hors de lui-même*, ou à des per- » ſonnes qui ſont éveillées, & *de ſens raſſis*. (Un vrai *Prophete* éprou- ve donc quelquefois de ces *extaſes* & de ces *émotions* qui le mettent *hors de lui*.)

Ibid. pp. 113. 114. » Pendant le *ſommeil* elle ſe fait en pluſieurs manieres : ou par » des repreſentations énigmatiques, & ſymboliques ; ou par des » repréſentations claires ; ou quand on ſonge que l'on entend, & » que l'on voit un Ange, un homme, ou Dieu même qui dit une » choſe. Dans l'*extaſe*, qui arrive quand un homme *tombé en dé-* » *faillance, & hors de lui-même*, voit, ou entend des choſes dont il » ſe ſouvient, & qu'il récite enſuite ; Ou quand l'homme *ſe ſent* » *ému ou agité* VIOLEMMENT *par un mouvement extraordinaire, qui* » *échauffe ſon imagination*, EN SORTE *que n'étant plus* LE MAISTRE » *de ſes penſées, ni de ſes paroles, il ne fait* QUE *prêter ſa langue ou ſa* » *plume à l'eſprit de Dieu qui le remplit*. (Voilà, ſelon M. Dupin, une *révélation* très-divine, quoiqu'elle ſe faſſe dans l'*extaſe*, quoi- qu'on y ſoit *violemment agité*, quoique l'*imagination* y paroiſſe fort *échauffée*, quoiqu'on y *parle* ſans être *le maître de ſes paroles*, non plus que *de ſes penſées* ; & par conſéquent ſans avoir *la liberté de parler, ou de ſe taire* : liberté ſur laquelle on appuie tant aujourd'hui. Tout cela ne nuit donc pas, ſelon ce Docteur, à l'*énonciation* vraiment *prophetique*.)

Ibid. pag. 314. » Or *cette ſorte de révélation*, pourſuit-il, a été *aſſez commune* dans » *les anciens Prophetes*, qui étoient remplis ſoudainement de l'Eſprit » de Dieu : Ce que l'Ecriture appelle, *Irruit ſuper eum Spiritus* » *Domini*, qui s'emparoit *de leur ſens & de leur eſprit, & leur faiſoit prononcer leurs prophetics avec violence & emportement*. (J'aimerois mieux dire, pour adoucir les termes, avec une ſorte d'entouſiaſme & de tranſport.) « C'eſt *cet état* que Jérémie compare élégamment

Jer. 23. 9. Ibid. 20. 9. 8. à celui d'un homme ivre : *Je ſuis ſemblable à un homme ivre, à un* » *homme dont le vin s'eſt rendu le maître* .... *Seigneur, vous m'avez em-* » *porté, vous avez été plus fort que moi, vous avez pris le deſſus* ... *vo-* » *tre parole eſt dans mon ame comme un feu ardent renfermé dans mes os,* » *je me laſſe à force de le retenir, & je ne puis plus le porter*. (Ce ſont les paſſages mêmes que j'ai cités. *Les Prophetes parloient* donc en *cet état* qui leur étoit même *aſſez commun*, puiſqu'ils y prononçoient *leurs prophecies* ; & aſſurément ils n'étoient pas alors ſous la main du Dé- mon, puiſque c'eſt l'*Eſprit de Dieu* qui les *leur faiſoit prononcer*.)

Digitized by Google

» Enfin Dieu découvre des vérités à des perſonnes éveillées & » de *ſens raſſis*, par inſpiration, en deux manieres; ou quand il repré- » ſente à leur imagination & à leur eſprit d'une maniere vive & » claire les vérités qu'ils ne ſçauroient pas autrement, *& les leur* » *fait déclarer*, ou mettre par écrit *par une inſpiration intérieure à la-* » *quelle ils ne peuvent réſiſter*, comme quand Amos dit, *Le Seigneur* » *a parlé, comment pourroit-on ne pas prophetiſer?* ou quand le S. Eſ- » prit conduit & dirige l'eſprit de celui qui parle & qui écrit, en » ſorte que, quoiqu'il ſçache d'ailleurs ce qu'il dit, & qu'il parle ou » écrive *naturellement*, *librement & ſans contrainte*, le Saint Eſ- » prit ne permet pas néanmoins qu'il écrive rien contre la piété ou » la vérité. (Deux ſortes de *révélations* ou d'*inſpirations*, ſelon M. Dupin : l'une ſous laquelle on parle & on écrit *naturellement*, *li-* *brement & ſans contrainte*; l'autre à laquelle on eſt contraint de cé- der, *à la quelle on ne peut réſiſter*. Sous cet inſpiration a-t-on une pleine & entiere liberté? Du moins l'a-t-on à tous égards?) Ibid. p. 114. 115. Ch. 3.

Quelques pages plus bas en expliquant les différentes manieres ou les différentes *voies* par leſquelles Dieu fait connoître aux hommes certaines vérités qu'il a révélées à ſes Prophetes, M. Dupin s'exprime encore à peu-près de la même maniere. « La premiere & » la plus ordinaire eſt, quand ils leur diſent de vive voix les cho- » ſes que Dieu leur a appriſes. Ils l'ont fait quelquefois par un » commandement exprès de Dieu, qui leur a ordonné d'aller dire » ce qu'il vient de leur apprendre, à un tel prince & à un tel peuple. » *Quelquefois ils le font malgré eux, pouſſés & comme forcés par l'Eſprit,* » *qui les oblige de parler, & le plus ſouvent volontairement & librement,* » pour enſeigner, pour inſtruire & pour avertir les autres, leur » faire part des lumieres que Dieu leur a communiquées, & s'ac- » quiter de leur miniſtere de Prophete. (Ils *parlent* donc *quelque-* *fois malgré eux*, & *comme forcés par l'Eſprit qui les oblige de parler*, & quelquefois auſſi, & *le plus ſouvent volontairement & librement*. Ils ne ſont donc pas toujours libres pour ſe taire ou pour parler, ni tou- jours *maîtres* par conſéquent de leur langue & *de leurs ſens*, comme la Conſultation voudroit le faire entendre.) Continuons. Ibid. p. 116.

« Les *Prophetes* avoient auſſi des *extaſes* dans leſquelles Dieu » repréſentoit à leur imagination des choſes futures. Telles furent » celles de S. Pierre & de S. Paul . . . Agabus, Judas, Silas, les » filles de Philippe Diacre, Ammias de Philadelphie, Quadratus » ſont comptés parmi les Prophetes du Chriſtianiſme par un an- » cien Auteur Anonime dans Euſebe, (quoique Prophetes bien » inférieurs à S. Pierre & à S. Paul.) Mais les *extaſes* & les viſions » de ces Prophetes étoient réglées, & n'étoient pas des emporte- » mens, que le même Auteur appelle *parextaſes*, qui étoient ac- Ibid. p. 116 & 117.

Digitized by Google

» compagnées d'imprudence & d'effronterie ; dont le commence-
» ment étoit une ignorance volontaire, & la fin une folie involon-
» taire, telles qu'étoient les *prophéties* & les *extaſes* des Montani-
» ſtes, qu'il rejettoit ſur ce principe. Car il faut remarquer que les
» *vrais Prophetes*, quoiqu'extaſiés ET ALIÉNÉS DES SENS, ne di-
» ſent point d'extravagance, & ne font point d'impertinences.
» L'Eſprit de Dieu, qui les conduit & les gouverne, étant la
» ſageſſe même, ne les fait point tomber dans des folies véritables
» & réelles. (Voilà l'*aliénation des ſens* autentiquement reconnue
dans les *vrais Prophetes*, mais ſéparée de celle de l'eſprit, & des
autres caracteres odieux qui ne peuvent s'allier avec le caractere
des vrais Prophetes : c'eſt préciſément ce que j'ai établi dans tout
cet Ecrit.)

Quant aux Montaniſtes, M. Dupin en parle, comme je l'ai fait,
& met leur erreur, comme on vient de le voir, dans le point même
où je l'ai placée, c'eſt-à-dire, à ſoutenir l'*aliénation* même *de l'eſprit*
Ibid. p. 117. & 118. dans les Prophetes, & les plus grands Prophetes. « C'eſt ſur le
» *principe* contraire, dit-il, qu'on les a rejettés. Miltiade avoit
» compoſé un Livre exprès pour le prouver contre les Montaniſtes;
» & S. Epiphane remarque ſur leur héréſie, que tout ce que diſent
» les vrais Prophetes a de la ſuite & du ſens, & qu'une marque
» certaine qu'un homme n'eſt pas *vrai Prophete*, c'eſt que ce qu'il
» dit eſt extravagant. S. Cryſoſtôme dit que l'on diſtingue les De-
» vins d'avec les Prophetes, en ce que le Devin a coutume d'avoir
» l'*eſprit aliéné*, de s'agiter, de ſe remuer, de ſe dechirer comme
» un furieux, au lieu que le Prophete a l'*eſprit ſain*, raſſis, & mo-
» déré, & qu'il parle avec intelligence. S. Jérôme fait la même
» remarque : *Le Prophete ne parle point en extaſe, comme Montan,*
» *Priſque & Maximille* ; mais tout ce qu'il prophetiſe eſt l'effet d'u-
» ne viſion pleine d'intelligence. (Ce ſont les mêmes autorités
que j'ai produites, & dont on fait le même uſage.) « *On ne peut*
» *pourtant nier*, pourſuit M. Dupin, *que les vrais Prophetes n'aient eu*
» *quelquefois des extaſes & des mouvemens extraordinaires, même vio-*
» *lens*, mais ces extaſes ne les ont jamais porté à faire des extrava-
» gances, ni à dire, ou écrire des folies : *en quoi* leurs extaſes &
» leurs propheties ſont différentes de celles des faux Prophetes.
(Cette différence eſt donc priſe préciſément du côté de l'*aliénation*
de l'eſprit, & non du côté de celle *des ſens*, comme je l'ai tant dit &
tant rebatu.)

Voilà un extrait aſſez étendu ; mais je n'ai pas cru devoir l'abré-
ger parce qu'il éclaircit pleinement notre matiere. Il importoit de
faire voir comment on a penſé juſqu'à notre tems ſur le point qui eſt
en queſtion, comment on en penſoit en Sorbonne, & comment s'en

Digitized by Google

eſt expliqué un de ſes plus habiles Docteurs dans un Livre très eſtimé, très approuvé, très-répandu, que l'on met entre les mains de tout Candidat, de tout Bachelier, de tout Licentié, & qu'il n'eſt point de Docteur réſompté qui n'ait lu & étudié pour ſa Theſe de réſompte. Je n'ai point d'autre doctrine que la ſienne, qui eſt la doctrine commune, & je m'en tiens à ce qu'il dit. Si on croit pouvoir m'attaquer, il faut commencer par le combattre, & par renverſer toutes les idées ordinaires qu'on a priſes ſur les bancs, & puiſées dans les Ecoles. La haine pour les Convulſions ira-t-elle juſqu'à faire changer les premiers ſentimens, & juſqu'à faire varier dans un point important de la doctrine? Ce n'eſt, puiſqu'il faut le dire, que pour mettre en ſureté cette partie du dépôt, & pour éclaircir ce que la Conſultation embrouilloit, que je ſuis entré dans cette diſpute : car au fond les Convulſions n'ont ont pas de beſoin, & les Conſultans ne devoient pas les entamer par-là, les Convulſionnaires n'étant nullement Prophetes.

Qu'on juge maintenant ſi le principe des Conſultans ſur l'*aliénation des ſens*, en fait d'inſpiration & de prophetie, eſt auſſi certain qu'ils ſe l'imaginent; ſi c'eſt, comme ils le diſent, *une vérité établie dans* TOUTE *la Tradition*, *Que pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'Eſprit de Dieu, il faut être* MAISTRE *de ſon eſprit &* DE SES SENS; *ſi* TOUS *les Peres en ont jugé de la ſorte*, & ſi c'eſt ce que prouve le fait de Montan? S'il eſt vrai, comme le ſoutient l'Auteur des Problêmes, qu'il ſuffit qu'il *paroiſſe de l'entouſiaſme & de l'aliénation* dans la maniere de prophetiſer, pour être *par cela ſeul déclaré faux Prophete?* Enfin, ſi cette *maxime* avancée avec tant de confiance par l'Auteur de la Diſſertation Théologique contre les Convulſions, qui en fait ſa *premiere Démonſtration*, eſt auſſi conſtante qu'il l'aſſure, Que *tout Prophete que Dieu inſpire eſt maître de ſon eſprit &* DE SES SENS *dans l'énonciation de ſes propheties & de ſes révélations, & qu'il n'y a que ceux qui ſont ſous la main du Démon qui ſoient tranſportés hors d'eux-mêmes, & livrés à un entouſiaſme qui ne leur* EN *laiſſe pas le libre uſage*, c'eſt-à-dire, *des ſens*, auſſi que *de l'eſprit*. Et qu'on voye en même tems ſi ce n'étoit pas être trop modeſte & trop reſervé, que de ſe contenter, comme je l'ai fait d'abord, de condamner *la précipitation & l'aſſurance* avec laquelle les Docteurs oſoient prononcer ſur ce point, & le décider de leur propre autorité, lorſque le contraire, comme on le voit maintenant, peut & doit être donné pour certain, conſtant, & indubitable?

Conſultat. p. 12.

Problêmes. p. 204.

Diſſ. Théol. 2. part. page 73.

p. 178

C'en eſt bien aſſez ſur les *Prophetes* du premier genre, & de l'ordre le plus élevé. Je n'ajoute qu'un mot de ceux d'un rang inférieur, & très-diſtingués des premiers. Quoiqu'on doive reconnoître, comme je l'ai dit ſi ſouvent, une grande différence entre les uns & les

Des Prophetes du ſecond Ordre par rapport à l'*aliénation*.

autres, je crois néanmoins, toutes proportions gardées, qu'on doit en raisonner de même par rapport au point en question, & qu'il faut distinguer pareillement, à l'égard de ces derniers, l'*aliénation de l'esprit* de l'*aliénation des sens*.

Quant à l'*aliénation de l'esprit*, je la bannis également de ce second ordre de *Prophetes*, comme je l'ai fait des premiers, & je la tiens absolument incompatible avec tout vrai don de prophetie, tout état, toute opération de l'esprit divin qui fait & constitue le Prophete : en quoi je distingue fort, d'après les Peres & les Théologiens, l'*esprit* ou le *don* vraiment *prophetique*, du pur *instinct prophetique*, qui ne fait pas proprement le Prophete, & qui par cette raison peut s'allier avec des caracteres qui ne conviendroient pas à tout vrai Prophete. C'est un point que je traiterai dans peu, & que j'espere mettre dans tout son jour.

Quoique tout ce que j'ai dit jusqu'ici de l'*aliénation de l'esprit*, & rapporté d'autorités à cet égard tirées de l'Ecriture, des Peres, & de la dispute sur le Montanisme, regarde directement les *Prophetes* du premier ordre, il a néanmoins son application très-naturelle à ceux du second, & en général à tous vrais Prophetes, auſquels s'étend également la maxime. Les plus anciens Auteurs Ecclésiastiques, comme Miltiade & Astere-Urbain, paroissent les y avoir tous renfermés : *Hujusmodi spiritu nullum unquam Prophetam nec in vetere, nec in novo Testamento afflatum poterunt demonstrare ; non Agabum, non Judam, non Silam, nec Philippi filias, nec Ammiam Philadelphensem, nec Quadratum, nec plures quoque alios.* Les textes de S. Basile, de S. Chrysostôme, de S. Jérôme, de S. Epiphane, leurs principes & leurs raisonnemens portent là : c'est l'usage qu'en font communément les Théologiens ; & je ne vois nulle raison suffisante pour s'en écarter.

Ap. Euseb. Hist. l. 5. c. 17.

Mais rien ne me paroît plus décisif à cet égard que la maxime constante en Théologie, & fondée dans toute la Tradition, que le *don* de prophetie, ou l'*esprit de prophetie* proprement dit suppose nécessairement dans quiconque l'a la lumiere, l'intelligence, la connoissance & le discernement de ce qu'on fait & de ce qu'on dit, jointe à une persuasion & une conviction intime qu'on le fait & qu'on le dit par l'esprit de Dieu ; conviction & persuasion appuyée sur le sentiment intérieur & certain qu'a tout vrai Prophete de son inspiration & de sa révélation, comme étant divine : tous caracteres, comme l'on voit, qui excluent absolument le trouble, le désordre, l'aliénation de l'esprit, la privation, l'absence, ou la perte de la raison, tout entousiasme & tout état qui tiendroit d'une fureur ou d'un transport frénétique, & encore plus du délire & de la folie : *Prophetæ*, dit S. Thomas, *ex proprio sensu loquuntur ea quæ viderunt,*

Supr.

non mente perturbatâ, ſicut arreptitii, ut dixerunt Priſcilla & Montanus. Je ne croi pas qu'il y ait, ni qu'il puiſſe y avoir là-deſſus diverſité de ſentimens parmi les Théologiens : pour moi je n'en ai point d'autre que celui-là.

Pour ce qui eſt de l'*aliénation des ſens*, je n'en juge pas de même. Quoiqu'elle ne ſe trouve pas le plus communément avec la prophetie, ou l'énonciation prophetique dans les Prophetes même du ſecond ordre, rien n'empêche qu'elle ne puiſſe s'allier avec elle, & s'y joindre en certaines occaſions. Il n'y a en effet nul inconvénient à ſuppoſer que dans un ſonge, une viſion, une extaſe prophetique, Dieu faſſe parler une perſonne par l'eſprit de prophetie, & qu'en cet état cette perſonne parle effectivement par cet eſprit. Si cela ſe peut dans les Prophetes du premier ordre, comme on l'a vû; à plus forte raiſon, cela ſe peut-il dans ceux du ſecond ordre toujours fort inférieurs aux premiers. Les preuves qu'on a pour l'un prouvent encore plus pour l'autre; & bien loin qu'il y ait rien en cela d'oppoſé ni à la foi, ni à la raiſon, ni à la ſaine Théologie, c'eſt l'unique moyen que l'on ait de concilier toutes choſes, & de ſauver l'uniformité de la Tradition, qu'il eſt viſible que le ſyſtême contraire met ſur ce point, ainſi que je l'ai déja fait remarquer, en contradiction & en déſordre. C'eſt à quoi je m'en tiens ſur cet article, me conformant en tout à ce que j'ai cité de M. Dupin, qui réunit toutes mes vûes & toutes mes idées. Ci-deſſus, p. 179.

Je ſoutiens donc, pour reprendre en peu de mots toute la doctrine de cet Ecrit, & je le ſoutiens contre la Conſultation & les divers Ouvrages faits pour ſa défenſe, que ſi l'on ne peut admettre, comme il eſt très-vrai, l'*aliénation de l'eſprit*, & tout ce qui y participe, ou qui s'en reſſent, dans *tout vrai Prophete*, de quelque genre & de quelqu'ordre qu'il ſoit, il n'en eſt pas de même de l'*aliénation des ſens* lorſqu'elle ſe trouve ſeule, & qu'elle eſt ſéparée de celle de l'eſprit, & d'autres caracteres odieux, qui ne permettroient pas de l'attribuer à Dieu; qu'il peut fort bien arriver que de vrais Prophetes *parlent* & prophetiſent par l'eſprit de Dieu dans l'*extaſe*, au milieu de grands mouvemens & d'agitations violentes, dans un *entouſiaſme divin* qui ne les laiſſeroit pas pleinement maîtres d'eux-mêmes, & qui en leur conſervant la *liberté de l'eſprit*, leur ôteroit néanmoins *celle des ſens*; quoique je reconnoiſſe en même tems qu'ils doivent être parfaitement *libres* même à cet égard, c'eſt-à-dire également *maîtres de leur eſprit & de leurs ſens*, lorſqu'il s'agit pour eux d'aſſurer & de perſuader, ſoit par écrit, ſoit de vive voix, la vérité & la divinité de leur prophetie, & qu'elle doit faire regle par rapport aux autres. Précis de la doctrine de cet Ecrit.

Voilà ce que je prétend, & ce que je crois avoir démontré par

l'Ecriture, pas la Tradition, par les Peres, les Interpretes, les Théologiens, par la diſcuſſion même du célebre paſſage de Saint Paul, & du fait de Montan, ſi rebatus l'un & l'autre dans cette diſpute. J'ai marqué les fondemens & donné les preuves du ſentiment que je tiens, en détruiſant celles de l'opinion contraire. J'ai tâché de lever tous les doutes, & d'éclaircir toutes les difficultés, & quoiqu'on puiſſe faire beaucoup d'autres recherches, (à quoi j'invite toutes les perſonnes qui ont quelqu'amour pour la vérité) j'en ai pourtant aſſez dit pour faire voir la fauſſeté du principe des Conſultans & des défenſeurs de la Conſultation, que *tout Prophete que Dieu inſpire, doit être libre & maître*, non-ſeulement *de ſon eſprit*, mais encore DE SES SENS, *dans l'énonciation de ſes propheties & de ſes révélations*; & que c'eſt *une vérité établie dans toute la Tradition, que pour être mis au rang de ceux qui parlent par l'eſprit de Dieu il faut être maître de ſon eſprit* ET DE SES SENS.

Differtat. Théol. contre les Convulſions. 2. part. p. 73.

Conſultat. p. 12.

Au reſte cette maxime, propoſée avec tant de confiance, & dans une ſi grande généralité, ne s'étend pas ſeulement à la prophetie, à l'énonciation prophetique, à tout vrai Prophete : elle embraſſe encore, comme l'on voit, tout diſcours inſpiré de Dieu, quelque diſtingué qu'il ſoit de la prophetie, toute perſonne qui ſeroit cenſée *parler par l'Eſprit de Dieu*, ſans être pour cela Prophete; & elle décide généralement & ſans exception, qu'en fait « de viſions, » révélations, d'inſpirations, de *diſcours* qui tendent à la piété, de » propheties, ou d'*inſtincts prophetiques*, (& toutes autres opérations de ce genre) *rien ne marque mieux que Dieu n'en eſt pas l'auteur*, & qu'il n'y a aucune part, *que l'aliénation de l'eſprit & des ſens* dans ceux qui, ſe croyant favorités de ces dons, *parlent ou agiſſent* ſans raiſon & ſans liberté; tout homme *qui parle par l'eſprit de Dieu*, de quelque maniere que ce ſoit, devant être néceſſairement *maître de ſon eſprit & de ſes ſens*. C'eſt un nouveau point très-diſtingué du précédent, qu'il faut encore examiner, & qui me donnera lieu de traiter de l'*inſtinct prophetique*. Ce ſera le ſujet de la portion ſuivante. Ceci peut avoir plus de rapport aux Convulſions : ainſi je demande qu'on y ſoit très-attentif.

Conſultat. p. 9.

Ce 1. Juin 1736.

POST-

Digitized by Google

POST-SCRIPTUM.

CET Ecrit étoit donné à l'impreſſion, lorſque parut celui du SYSTESME *des Diſcernans dans l'Oeuvre des Convulſions, confondu par la doctrine des SS. Peres*, comme une SUITE de celui *du Syſtême du Mélange dans l'œuvre des Convulſions, confondu par ſes reſſemblances avec le Syſtême des Auguſtiniſtes, & par les erreurs & les défauts qu'il renferme.* C'en eſt vraiment une *ſuite*, & il lui reſſemble de tout point : même injuſtice, même malignité, mêmes imputations également fauſſes, & j'oſe dire également calomnieuſes. On y parle beaucoup aux ſens, comme dans le premier, & très-peu à la raiſon ; & quant à la Théologie qui y regne, je m'aſſure que tout Théologien qui le lira avec des yeux non prévenus, la trouvera des plus ſuperficielles. On y confond, avec auſſi peu de ſuccès, le *Syſtême du Mélange*, par la doctrine des Peres, qu'on avoit peu réuſſi à le confondre par ſa prétendue conformité avec le Syſtême des Auguſtiniſtes ; & il n'eſt pas plus difficile de détruire ce ſecond reproche, qu'il l'a été de ſe défendre du premier. C'eſt l'idée générale qu'on peut ſe former de cet Ecrit.

Je ne prétends pas entrer ici dans le détail. Ceux qui y ſont intéreſſés, pour le moins autant que moi, y entreront, s'ils le jugent à propos, pour ce qui les regarde, & s'ils croient qu'il convienne à des Théologiens qui ſe nomment, & qui riſquent tout en ſe montrant, de ſe meſurer avec un anonime, qui ſans autorité & ſans droit, fort tranquille & fort à ſon aiſe, les *fomme* preſqu'à chaque page de lui répondre, & de le ſatisfaire ſur toutes les queſtions dont il lui plaît de leur dreſſer le plan. Pour moi qui y ſuis moins ménagé, & plus maltraité que perſonne, apparemment parce que je pouſſe trop vivement, au gré de cet Auteur, *la célebre Conſultation*, en n'attaquant pas ſimplement *les dehors*, mais *le corps* même *de la place*, & que je preſſe de trop près les Conſultans ; je répondrai en tems & lieu ſur ce qui me concerne, & je n'aurai nulle peine à me laver des prétendues *impiétes* qu'on m'y attribue, & de mille autres traits à peu-près ſemblables qu'on m'y prodigue à pleines mains. Je m'apperçois de plus en plus que mon écrit incommode, & qu'il arme toutes les plumes anticonvulſionniſtes, comme il excite toutes les langues anticonvulſionnaires. Je ne l'en crois que meilleur, & je ne ſuis que plus réſolu à le continuer, & à ſuivre toujours mes premiers erremens. Il eſt vrai que j'ai une grande indignation contre la Conſultation, & une grande compaſſion pour

p. 6 p. 36.

Digitized by Google

les Conſultans ; mais je puis leur proteſter que c'eſt ſans amertume,
p. 2 ſans indiſpoſition, ſans fiel, ſans *colere*, ni *grande*, ni petite : il me ſemble que mon cœur m'en aſſure, & Dieu qui le voit peut ſeul en juger.

Je n'aurois même rien dit ici de ce nouvel Ecrit, bien que j'en ſois le principal objet, ſans le fait du Montaniſme, ſur lequel on s'étend plus qu'on n'avoit fait dans tous les autres, & que j'ai traité fort au long dans le mien. On peut voir maintenant par le parallele, dans lequel de ces deux Ecrits ce fait eſt expoſé avec plus d'exactitude, & approfondi avec plus de ſoin. Je profite néanmoins avec bien du plaiſir de l'aveu que l'on fait dans ce dernier Ecrit, qui confirme ce que j'ai dit à cet égard de plus important dans le mien, ſur l'erreur dominante des Montaniſtes, & combattue principalement en eux par tous les Peres & les Auteurs Eccléſiaſtiques, qui eſt l'*aliénation de l'eſprit* dans les Prophetes. On n'y nomme expreſſément que cette ſorte d'*aliénation* : c'eſt à quoi ſe réduiſent proprement tous les témoignages que l'on rapporte, & on n'y parle preſque plus de l'*aliénation des ſens*, qu'on n'y ſpécifie pas même une ſeule fois en propres termes, ſi ce n'eſt en rapportant un des principes de la Conſultation. Peut-être ne l'a-t-on pas pour cela tout-à-fait abandonnée, & tâche-t-on de la conſerver encore par certains traits plus obſcurs, comme par ce qu'on appelle le *tranſport extatique*, qu'on ne définit point, mais qu'on ſuppoſe joint à l'aliénation de l'eſprit, auquel cas il ne faudroit pas l'en diſtinguer; par la *liberté* qu'on exige, ſans expliquer néanmoins ſi c'eſt de celle de l'*eſprit*, ou de celle des *ſens* qu'on prétend parler; par le *pouvoir de parler ou de ſe taire*, qu'on inſinue en quelques endroits, ſans marquer ſi le défaut de ce pouvoir dans ceux en qui il ſe rencontre, vient de l'aliénation même de l'*eſprit*, ou d'une ſimple aliénation des *ſens*; ce qui ſeroit fort différent. C'eſt tout ce que renferme ſur ce point la nouvelle Tradition qu'on produit, qui n'eſt en partie qu'un rechauffé de celle des Problêmes, & dont la traduction n'eſt pas plus exacte.

Pour l'application qu'on prétend y faire du jugement de l'Egliſe contre les Montaniſtes à l'œuvre prétendue des Convulſions, ce n'eſt pas ici le lieu de l'examiner. Je me contente de dire pour le préſent qu'il n'y a aucun rapport, & par conſéquent qu'il n'y a aucune juſteſſe dans l'application qu'on en fait ; les Montaniſtes ayant été condamnés à titre de Prophetes, & de Prophetes même du premier ordre, dont ils oſoient prendre la qualité, & s'arroger les fonctions ; & les Convulſionnaires n'étant, ni ne ſe prétendant nullement Prophetes : les Montaniſtes n'ayant rien que de repréhenſible & de condamnable dans leur doctrine & dans leurs

Digitized by Google

mœurs, ce qu'on ne peut dire assurément de la totalité morale & du très-grand nombre des Convulsionnaires; enfin l'état des Monanistes ne renfermant rien lors de leur condamnation qui ne ressentit une œuvre réprouvée en toutes manieres, & n'étant distingué par aucun trait qui tînt de l'opération de Dieu; & celui des Convulsionnaires au contraire en renfermant plusieurs de ce genre, ne fût ce que son origine sainte provenant du Tombeau d'un Serviteur de Dieu glorifié par des miracles, & des opérations même miraculeuses, dont plusieurs d'entre eux ont été très-certainement ou le sujet ou l'instrument. Ces différences sont palpables: mais encore une fois ce n'est pas ici le lieu de s'y étendre.

Ce que je veux seulement faire observer, est la maniere dont on parle de l'*aliénation* dans cet Ecrit, & celle dont on en parloit dans la Consultation, ou dans les Ecrits antérieurs à ce dernier. On mettoit alors la question dans l'*aliénation*, tant *des sens* que *de l'esprit*. Le VI. Principe de la Consultation exprimoit distertement l'un p. 9. & l'autre, & on y donnoit hautement comme « une vérité con- p. 14. » stante, établie dans toute la Tradition, que pour être censé par- » ler par l'esprit de Dieu, & pour être mis au rang de ceux qui » parlent effectivement par cet esprit, *il falloit être maître* DE SON ESPRIT ET DE SES SENS. Aujourd'hui on change la these, & on baisse le ton. On fait disparoître, autant qu'on le peut, l'*aliénation des sens*, & à peine la montre-t-on; parce qu'on a bien senti qu'on s'étoit trop avancé, & que de ce côté-là le poste n'étoit pas tenable. *L'état de la dispute se reduit*, dit-on, *à sçavoir si l'aliénation de l'esprit* p. 15. (on ne dit plus *& des sens*) *est compatible avec l'inspiration divine*. On apportoit le Montanisme en preuve de ce double point: aujourd'hui ce qu'il prouve est l'*incompatibilité de l'aliénation de l'esprit* avec p. 18. la prophetie, ou la présence de l'Esprit saint dans un état extraordinaire & du genre merveilleux. On laisse l'autre à quartier; on y insiste peu, s'il est vrai qu'on y insiste; & sans dire nettement qu'on l'abandonne, parce qu'on ne veut point paroître reculer, & qu'il ne convient pas à d'habiles Docteurs de déclarer ouvertement qu'ils se rétractent, on s'enveloppe du mieux qu'on peut, & on laisse à deviner ce qu'on n'ose expressément avouer. C'est sur quoi cependant on les prie de s'expliquer nettement.

Ce n'est pas là le seul point où l'on fait usage de cette admirable méthode. A mesure que l'on se trouve pressé, ou qu'on craint de l'être, on change insensiblement l'objet de la dispute, on substitue adroitement un sentiment à un autre, & on s'en croit quitte pour dire à son adversaire qu'il n'a pas bien pris la question, & qu'il ne l'a pas bien entendue. Qu'on l'expose donc de maniere à la faire bien entendre, & qu'on ne varie plus, après l'avoir une fois bien

expoſée. On pourroit déja donner plus d'une preuve de ces indécentes variations, des différentes démarches qu'on a déja fait en arriere, du terrain qu'on a déja cédé ſur l'*œuvre* prétendue indiviſible, ſur les divers *mélanges* qu'on a été forcé d'admettre, ſur les *miracles* opérés ſoit dans Convulſions, ſoit hors les Convulſions; & l'Ecrit même dont je parle en eſt un aſſez bon témoin. Ce ſeroit un ouvrage intéreſſant & curieux qu'un Ecrit qui mettroit tout ceci dans ſon jour, & qui releveroit toutes les contradictions qui ſe trouvent entre la Conſultation & les Ecrits faits pour ſa défenſe, & entre ces Ecrits mêmes raprochés les uns des autres. Il faut eſpérer que quelqu'un voudra bien entreprendre ce travail.

Pour moi je déclare que je m'en tiens à la Conſultation indépendamment de ſes Commentaires, & que je juge de la Conſultation par la Conſultation même, qui eſt le texte qui fait la loi, & non par tous les Ecrits qui la redreſſent ou la réforment, ſous prétexte de l'expliquer, & qu'on n'eſt nullement aſſuré qui ſoient avoués par tous les Conſultans: à peu près comme je juge de la Conſtitution par la Conſtitution même, & nullement par ſes Commentateurs, qui en la reſtraignant & la modifiant, ne cherchent qu'à cacher ſes vices ſans l'en purger. Ces deux pieces, quoiqu'avec des différences très-conſidérables, ne feront pas plus fortune l'une que l'autre parmi le gros des Appellans, qui ne veulent pas plus de la Conſultation avec ſes Commentaires, que de la Bulle avec ſes Explications. C'eſt de quoi je puis répondre pour la plus grande partie d'entre eux.

Ce 10. Juillet 1736.

Digitized by Google

E R R A T A.

PAge 171. *l.* 18. égard *lif.* égards. *p.* 172. *l.* 10. ſuffit *lif.* ſuffi. *Ibid. l.* 19. ſur *lif.* contre. *p.* 174. *l.* 5. que la premiere *lif.* que la précédente ſur le mêlan ge du vrai & du faux. *Ibid. l.* 8. ſur la queſtion précédente *lif.* ſur cette premiere queſtion. *p.* 175. *l.* 1. ordinairement *lif.* aſſez ordinairement. *Ibid. l.* 4. la premiere *aj.* celle de l'eſprit. *Ibid. l.* 5. la ſeconde *aj.* c'eſt-à-dire celle des ſens. *Ibid. l.* 8. dégagé *lif.* degagee. *Ibid. l.* 32. ſeul *lif.* ſeule. *p.* 176. *l.* 15. rendent *lif.* rendoient. *Ibid. l.* 34. conduite *aj.* ſur-tout lorſqu'il s'agiſſoit des fonctions de leur miniſtere. *p.* 177. *l.* 14. de cet ordre *ne doit point être en italique*. *Ibid. l.* 41. des Prophetes *lif.* de Prophetes. *p.* 178. *l.* 1. pu jamais *lif.* jamais pu. *Ibid. l.* 16. raiſonnent *aj.* à peu près. *Ibid. l.* 10. encore *lif.* preſque même. *Ibid. l.* 22. ſur la premiere *lif.* à exclure la premiere. *p.* 180. *l.* 26. bien marqué *aj.* en certaines rencontres. *p.* 181. *l.* 4. ſeule *lif.* même. *Ibid. l.* 24. d'épreuves *lif.* d'épreuve. *Ibid. l.* 39. amplification, *aj.* de rhétorique. *p.* 182. *l.* 11. circonſtance *aj.* parce que dans tout ordre. *p.* 184. *l.* 20. commencent *lif.* commençant. *p.* 192. *l.* 19. de la vraie prophetie *aj.* que le Démon tâchoit d'imiter. *p.* 193. *l.* 19. rien de ſolide *aj.* du moins de démonſtratif pour le contraire. *p.* 209. *l.* 19. qu'ainſi elle n'emporte avec elle *lif.* & qu'elle n'emporte point avec elle, comme en effet elle ne l'emporte point alors. *p.* 213. *l.* 27. à la prophetie *aj.* pour le Prophete même. *Ibid. l.* 28. donner *aj.* aux autres. *p.* 213. *l.* 38. aux Peres, à l'Ecriture *lif.* à l'Ecriture, aux Peres. *p.* 215. *l.* 21. s'il admet, *aj.* dira-t-on. *p.* 224. *l.* 19. ne ſont *aj.* pas. 225. *l.* 6. naturel *lif.* le plus naturel. *p.* 228. *l.* 27. autres *aj.* de leurs connoiſſances particulieres. *p.* 229. *l.* 4. comme on le verra *ôtez ces mots*. *p.* 231. *l.* 24. & un accompagnement *lif.* ou pour parler plus juſte un accompagnement. *p.* 233. *l.* 41. en tout ce qu'ils ont pu *aj.* quoiqu'ils n'aient pas toujours eu le bonheur d'y réuſſir. *p.* 234. *l.* 20. eſt *lif.* ſoit. *p.* 235. *l.* 4. comme *ôtez ce mot*. *Ibid. l.* 34. expoſé *lif.* expoſés. *p.* 236. *l.* 20. parlé communément *lif.* ſouvent parlé. *p.* 238. *l.* 12. comme *ôtez ce mot*. *p.* 241. *l.* 6. Com- *lif.* Comment. *p.* 243. *l.* 9. ne peut être que ſous la main du Démon, *ceci doit être en italique*. *p.* 244. *l.* 19. que *lif.* ce que. *p.* 245. *l.* 32. ſervoit *lif.* ſervit.

Digitized by Google

p. 246. *l.* 2. comme le porte le Grec d'Euſebe *aj. Me dein Propheten en extaſei lalein.* * *p.* 250. *l.* 8. il n'eſt pas abſolument croyable *liſ.* eſt-il croyable ? *p.* 253. *l.* 34. perpetuelle *liſ.* perpetuel. *p.* 255. *l.* 28. les autres *liſ.* quelques autres. *p.* 257. *l.* 2. le prétendent *liſ.* le prétendoient. *p.* 266. *l.* 9. prétendu *liſ.* prétendue. *p.* 268. *l.* 14. Prophetes *aj.* ſur-tout. *p.* 273. *l.* 8. vérités *aj.* (il eſt en effet très-important d'en être inſtruit.) *p.* 282. *l.* 1. pas *liſ.* par.

* Au défaut de caracteres grecs, on a cru devoir mettre ce paſſage d'Euſebe en caracteres latins.

AVIS DE L'EDITEUR.

On avertit que l'*Inſcription en faux &c.* fait partie de la portion précédente de l'*Examen* de la Conſultation ſur le *Mêlange*, & doit néceſſairement y être jointe. On auroit du la mettre ſous le même titre. On s'eſt cru obligé d'en avertir le Lecteur.

Digitized by Google